



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

**École doctorale Perspectives interculturelles :**  
**écrits, médias, espaces, sociétés**

**ÉCRIRE L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE  
METZ AU MOYEN ÂGE :**  
**LES *GESTA EPISCOPORUM* MESSINS DE  
LA FIN DU VIII<sup>e</sup> SIECLE A LA FIN DU XIV<sup>e</sup>  
SIECLE**

**Thèse de l'université Paul Verlaine – Metz**

**soutenue par Arnaud HARI**

**sous la direction de Mireille Chazan, professeur d'histoire médiévale**

**Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire**

**Année universitaire 2009-2010**

**II**

# **Troisième partie**

## **Les continuations**

De la fin XII<sup>e</sup> s. à la fin du XIV<sup>e</sup> s.

Après les années 1130, les *Gesta Episcoporum Mettensium* ont fait l'objet de plusieurs continuations en latin qui prolongent l'histoire des évêques de Metz jusqu'en 1530. Ces compléments ajoutés au fil du temps au noyau originel constituent un véritable maquis car certains passages sont inédits et d'autres se chevauchent, offrant ainsi deux récits parallèles des mêmes événements. Pour ne rien arranger, aucune édition scientifique ne regroupe à ce jour l'ensemble des continuations, ce qui aurait pu offrir une vue d'ensemble du *corpus*. Notre première tâche a donc été de remettre de l'ordre au sein de ces continuations en les classant.

Afin de bien comprendre les différentes orientations prises par l'historiographie épiscopale lors de ces quatre siècles, il nous a paru nécessaire de fournir un résumé assez détaillé de l'histoire des prélats messins et de leur principauté. Ce travail préliminaire est en effet indispensable pour évaluer dans les meilleures conditions la fiabilité et les fonctions remplies par les continuations latines, au moment de leur rédaction. Plusieurs phénomènes de grande ampleur affectent durant cette période la puissance des évêques de Metz, tels que l'émancipation politique des Messins, les différents schismes ou encore la montée des pouvoirs laïcs régionaux. Après une dernière phase d'apogée, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir épiscopal va irrémédiablement stagner, voire décliner. La modification des équilibres qui assuraient aux évêques de Metz une certaine primauté politique en Lorraine, est en grande partie à l'origine de la rédaction des très nombreuses continuations latines, qui ont cherché à redorer le blason terni des prélats messins.

C'est seulement après ces deux étapes que pourra commencer l'étude historiographique des continuations, envisagées d'abord séparément, puis comme un tout, car malgré la diversité des auteurs et des époques, tous ces ajouts présentent un certain nombre de points communs, qui nous ont conduits à mener une d'étude d'ensemble de ce *corpus*. Comme l'a fait remarquer Michel Sot, la démarche des continuateurs est différente de celle des rédacteurs des *gesta episcoporum* originels<sup>1</sup> : alors que les seconds entendent inscrire leur œuvre dans le temps long, et créer ainsi un lien indissoluble entre les origines de leur siège et

---

<sup>1</sup> Sot [1981], p.50-54.

leur époque, en déclinant la sainte lignée des pasteurs qui se sont succédés sur le trône épiscopal, les premiers ne travaillent que sur les époques les plus récentes. Les sources qu'ils utilisent ne sont pas de même nature, et leur dessein n'est pas d'apporter sens et unité à l'ensemble de la lignée épiscopale. Il leur appartient seulement de rattacher les notices des évêques les plus récents à un schéma historiographique qu'ils n'ont pas créé. Ces quelques points communs ne doivent cependant pas cacher les nombreuses différences que l'on rencontre parmi ces continuations, et qui font toute la richesse de l'historiographie épiscopale messine. Ces nuances feront bien évidemment l'objet de toutes nos attentions.

## **I. L'apogée de la principauté épiscopale**

**(1162-1260)**

### **A. Le difficile maintien des équilibres (1162-1212)**

#### **1. Les difficultés temporaires des successeurs d'Etienne de Bar (1162-1179)**

La mort d'Etienne, de Bar le 30 décembre 1162, met fin à une période de restauration et de rayonnement de la puissance épiscopale. Ses trois successeurs n'ont pas la même aura et leur histoire, moins bien documentée, est marquée par un certain nombre de difficultés qui vont temporairement affaiblir la principauté ecclésiastique<sup>1</sup>. Les prélats messins sont en premier lieu fragilisés par le schisme qui affecte l'Empire, et la mésentente persistante entre Alexandre III et Frédéric Barberousse va les conduire à adopter une attitude des plus prudentes durant toute la crise. Parallèlement, un nouvel acteur politique s'affirme dans l'espace lorrain avec l'émergence des puissantes familles de citoyens messins qui commencent à jouer un rôle politique dans la cité épiscopale. Malgré ces facteurs de déstabilisation, les prélats messins vont néanmoins parvenir à maintenir l'essentiel de leur puissance, tant dans la ville de Metz que dans l'ensemble de leur évêché.

---

<sup>1</sup>Les actes de ces trois évêques ont été édités par Michel Parisse, *Actes des princes lorrains. 2<sup>e</sup> série : princes ecclésiastiques. I. Les évêques de Metz. C. Thiéri III, Ferri, Thiéri IV (1163-1179)*, 1971; Nancy ; sur l'histoire de ces trois évêques voir les remarques de G. Wolfram, «Zur Metzger Bischofsgeschichte während der Zeit Friedrichs I. », JGLGA, XV, 1903, p.207-218.

## Thierry de Bar (1163-1171)

Le premier successeur d'Etienne de Bar, Thierry III, est le neveu de l'évêque défunt. Il est le fils du comte de Bar, Renaud I<sup>er</sup> et de Gisèle de Vaudémont<sup>1</sup>. Cette succession devait être préparée de longue date puisque le nouvel élu exerçait les fonctions de princier du chapitre cathédral depuis le bras de fer qui avait opposé, en 1136, Etienne de Bar et les chanoines messins<sup>2</sup>. Rappelons qu'au XII<sup>e</sup> siècle la dignité de princier constitue la dernière marche avant l'épiscopat, dans la mesure où les trois prédécesseurs de Thierry III ont accédé à la fonction épiscopale<sup>3</sup>. L'élection a dû se tenir dans les toutes premières semaines de l'année 1163<sup>4</sup>. Il n'y aura par contre jamais de consécration à cause du schisme provoqué par la querelle entre le pape Alexandre III et Frédéric Barberousse. Thierry III a préféré adopter une attitude très prudente pour ménager les deux partis, alors que dans le même temps l'archevêque de Trèves, Hillin de Falmagne manifestait ouvertement son affiliation au camp impérial. Il aurait été facile pour le nouvel élu de recevoir la consécration des mains de son métropolitain ou de l'antipape en personne. Victor IV a en effet accompli une tournée dans l'Empire en 1162, et il était présent à Metz à la fin du mois d'octobre 1162, sans que l'évêque Etienne de Bar et son princier ne soient attestés à ses côtés<sup>5</sup>. La première continuation des GEM mentionne que Thierry III s'est empressé de chasser les cardinaux de Victor et le légat impérial venus recueillir l'obédience du clergé messin<sup>6</sup>. La scène est à placer avant le 20 avril 1164 et la mort de l'antipape, mais il y a fort à parier qu'elle s'est déroulée au début de l'année 1163, alors que Victor IV et ses cardinaux séjournaient encore à proximité de la cité

---

<sup>1</sup> Thierry est le troisième fils du comte Renaud de Bar. Il est archidiaque de Marsal depuis 1128 ce qui place sa naissance au plus tard au début des années 1110. Il a accompagné son père durant la II<sup>e</sup> Croisade et il était présent lors de sa mort le 10 mars 1149 sur le chemin du retour : Parisse [1972], n°15, p.57. Il est attesté comme princier de Verdun en 1156.

<sup>2</sup> cf. p.245-247 de notre travail

<sup>3</sup> Parisse [1971], p.23-28 : Adalbéron de Louvain est devenu évêque de Liège en 1123 ; Adalbéron de Montreuil est devenu archevêque de Trèves en 1131 ; Adalbéron de Chiny est devenu évêque de Liège en Liège en 1135

<sup>4</sup> Thierry apparaît en tant qu'élu de Metz dans un acte de Frédéric Barberousse en faveur de l'abbaye de Marmoutier en Alsace le 8 juillet 1163 à Selz, MGH DD F I, t.II, n°400, p.276-278 : Ce diplôme reprend les termes d'un acte de Thierry III en faveur de Marmoutier qui a servi de modèle et qui est daté de 1163 sans mention du jour et du mois, mais avec la précision qu'il s'agit de la 11<sup>e</sup> année du règne de Frédéric ce qui place la rédaction de ce document avant le 11 mars 1163, éd. P. Wentzcke, «*Zur Geschichte Bischof Theoderichs III von Metz*», JGLGA, 1908, p.450-454; Parisse [1971], n°2, p.10-11, voir la note n°20.

<sup>5</sup> Victor IV délivre deux bulles datées du 27 octobre 1162 en faveur de l'hôpital Saint-Ladre et de l'abbaye Sainte-Glossinde sans faire mention ni d'Etienne, ni de Thierry et l'on peut se demander si ces derniers étaient présents dans la ville ou s'ils ont préféré éviter de se compromettre avec l'antipape, Parisse [1969], n°248 et 249, la première bulle est inédite AD Mos. Arch. Hosp., A9, pour la seconde bulle éd., HMB, t.3, pr., p.128-129.

<sup>6</sup> MGH, cont.1, c.2, p.545.

mosellane. Ces derniers ont peut-être tenté de faire pression sur l'élection de Thierry, ou de profiter de sa toute nouvelle désignation pour le rallier à leur camp. Il serait faux cependant de faire de Thierry III un ennemi des Staufen, et sa réaction n'a pas dû être aussi véhémente que le raconte l'historien messin, car l'élu est le destinataire d'un diplôme impérial daté du 8 juillet 1163, qui le désigne avec des termes plutôt favorables<sup>1</sup>. Thierry III manœuvre ainsi habilement pour éviter de déplaire à la fois au pape et à l'empereur, comme le laissent entrevoir également les quelques chartes conservées de son épiscopat. Alexandre III le charge ainsi, entre 1168 et 1170, d'une enquête sur les conditions de l'ordination d'un prêtre nommé Jean, que l'archevêque de Reims Henri refusait de recevoir, ce qui prouve que le souverain pontife reconnaissait son élection<sup>2</sup>. Il garde également des relations cordiales avec le Staufen, qui a dû lui donner l'investiture assez rapidement. Certes, l'élu n'est pas attesté de façon régulière dans l'entourage de Frédéric Barberousse, mais ce n'est pas forcément la preuve d'une inimitié<sup>3</sup>.

Sur le plan intérieur, Thierry poursuit la politique de son prédécesseur consistant à consolider et à défendre son évêché. C'est en tout cas l'image renvoyée par la première continuation de GEM<sup>4</sup>. Il renforce ainsi les murailles du château de Conflans-en-Jarnisy près de Briey, et y fait construire une résidence. Il acquiert également les châteaux de Varsberg près de Boulay et de Raville près de Pange, qui permettent de compléter le réseau castral<sup>5</sup>. Le prélat messin cherche également à rassembler les terres et les seigneuries afin de consolider la principauté épiscopale et de lui donner plus de cohérence. Thierry obtient ainsi Haboudange en échange des domaines que les pontifes messins possédaient dans le Wormsgau autour d'Odernheim, le long de la route stratégique reliant Metz à Worms<sup>6</sup>. Ces possessions remontaient au moins au VIII<sup>e</sup> siècle, mais leur éloignement les rend difficiles à maîtriser alors que les appétits des évêques de Worms et des potentats locaux sont de plus en plus difficiles à refréner<sup>7</sup>. Aussi l'évêque de Metz préfère-t-il se départir de ses derniers droits dans cette région contre Haboudange près de Château-Salins en Moselle, un domaine

---

<sup>1</sup> Wentzcke [1908], p.454 : « *dilectus noster Theodoricus Metensis episcopus* » ou encore « *charissimi Theodorici Metensis episcopi* » mentionnons également les formules « *Frederico imperatore foeliciter* » que l'on trouve dans les actes de Thierry III en 1165 et 1168 : Parisse [1971], n°7, p.19-21 et n°10, p.24-25.

<sup>2</sup> Parisse [1969], éd. PL, t.200, n°660, col.626-627 : « *...dilecto filio nostro Metensi electo per scripta nostra mandavimus...* »

<sup>3</sup> Thierry est présent à Haguenau le 25 septembre 1166, MGH, DD F I, t.II, n°517, p.455-457 ; un autre acte non daté en faveur de l'évêque de Toul Pierre, qu'il faut situer entre 1165 et 1171, mentionne la présence de Thierry à la cour : MGH, DD F I, n°576, p.48-49.

<sup>4</sup> MGH, cont.1, c.2, p.545.

<sup>5</sup> Parisse [1971], n°29.

<sup>6</sup> Diplôme de Frédéric Barberousse du 25 septembre 1166, MGH, DD F I, t.II, n°517, p.455-457.

<sup>7</sup> Claude Sibertin-Blanc, [1947], p.271-287



appartenant à Werner de Bolanden, un ministériel très proche de Frédéric Barberousse. Certes, Thierry III concède les domaines du Wormsgau en fief mais les obligations sont tellement minimes qu'il s'agit en fait d'une donation déguisée<sup>1</sup>. L'acquisition d'Haboudange et de son château permet par contre à l'évêque de mettre la main sur un point fortifié qui protège au nord les importants domaines de Vic et de Marsal, et facilite les communications avec les terres épiscopales situées autour de Saint-Avold, dans le nord-est de l'espace lorrain actuel.

L'aliénation des droits des évêques de Metz sur l'abbaye de Saint-Trond relève de la même logique de remembrement, mais d'autres facteurs ont dû intervenir dans la décision prise par Thierry III, en 1171, d'engager ces possessions à Frédéric Barberousse pour 200 marcs d'argent<sup>2</sup>. Précisons que le monastère de Saint-Trond ainsi que les biens et les domaines qui en dépendent se situent dans le diocèse de Liège ; l'ensemble est vraisemblablement entré dans la mense épiscopale messine par la volonté de Trond, le fondateur de la communauté religieuse au VII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. L'évêque de Metz en est le seigneur, et et il possède en propre des domaines assez étendus. Mais tout comme dans le Wormsgau, son contrôle s'est émoûssé progressivement au fil des siècles. Pourtant Thierry III ne se résigne pas facilement, et il consacre une partie de son activité à régler les problèmes de l'abbaye de Saint-Trond. Il se heurte régulièrement aux usurpations et à la mauvaise volonté des habitants du bourg ; il semble d'ailleurs déçu par les revenus de cette seigneurie<sup>4</sup>. Les finances de l'évêché sont-elles en 1171 dans une situation délicate ? Au regard de ce que nous savons sur l'endettement croissant des évêques de Metz jusqu'à la fin du Moyen Âge, il n'est pas impossible que la politique de construction d'Etienne et de Thierry de Bar ait conduit à des expédients financiers<sup>5</sup>. Mais l'engagère a été contractée auprès de l'empereur en personne et

---

<sup>1</sup> Depoux [1954], p.214-216.

<sup>2</sup> *Gesta episcoporum Trudonensium*, MGH, SS, X, p.356 : «... apud nos [Theodericus] aliquot dies commoratus est, et cum minus quam suspicatus erat se apud nos habere didicisset, indignans recessit. Anno igitur Domini 1171 domnus Theodericus veniens Mettim, quod nostrates bona eius pro libitu suo sibi quisque vendicaret, suis conquerendo intimavit. Et cum frequenter rerum suarum procuratores ad eos mittens, minus et minus ab eis reciperet, et diversas insuper pateretur molestias, more aliorum principum, auctoritate dominii sui eis mandavit, ut de iniustitia quam ipsi faciebant ei responsuri Mettim veenirent. Qui cum sepe mandati obedire negligenter, necessitate coactus, ea quae apud nos habebat, pro 200 marcis imperatori Frederico impigneravit, ut ipse iusto potestatis suae dominio eos ad obediendum sibi subigeret, quorum ipse tortitudinem ad sui reverentiam et subiectionem debitam nec iustitia flectere potuisset.»

<sup>3</sup> Gustave Boes, *L'abbaye de Saint-Trond des origines jusqu'à 1155*, 1970, Tongres, p.13-41.

<sup>4</sup> Parisse [1971], n°3, p.12-13; n°4 p.14; n°17, p.39; n°24, p.49. Des difficultés sont déjà apparues sous Etienne de Bar qui a dû rappeler aux habitants du bourg qu'ils étaient redevables d'un cens sous peine d'excommunication.

<sup>5</sup> Les Bénédictins semblent avoir eu sous les yeux un accord entre le chapitre de la cathédrale et Thierry III au sujet de biens engagés par ses prédécesseurs dans le diocèse de Strasbourg au mois de juillet 1166. HMB, t.2,

non d'un financier messin ou mosan. Frédéric avait certes l'autorité nécessaire pour ramener les habitants de Saint-Trond à la raison. Cette transaction lui permettait de prendre également le contrôle du bourg abbatial et de disposer ainsi d'un point d'appui important dans le diocèse de Liège. Force est de constater cependant que nous ignorons les motivations politiques qui se cachent derrière cette opération, mais elle semble relever d'une coopération profitable pour les deux partis. En tout cas, l'engagère a été levée dans les années qui ont suivi, puisque les sources attestent que l'évêque Bertram est rentré en possession de Saint-Trond en 1203 au plus tard<sup>1</sup>. Thierry III est mort le 8 ou le 11 août 1171<sup>2</sup>, et il a été inhumé aux côtés de son oncle Etienne de Bar, sous le chœur de la cathédrale.

### Frédéric de Pluviose (1171-1173)

Frédéric ou Ferry de Pluviose<sup>3</sup> est désigné très rapidement après la mort de Thierry III : il apparaît déjà comme élu dans un document daté du 4 septembre 1171. Le nouveau titulaire est un dignitaire du chapitre cathédral puisqu'il occupe la fonction d'archidiacre de Sarrebourg depuis 1158. Il paraît assez âgé au moment de son élection et ne semble pas appartenir à une des grandes familles qui dominent alors l'espace lorrain<sup>4</sup>. On pourrait penser

---

p.290-291 ; Ils n'ont cependant pas reproduit cet acte parmi les preuves qu'ils ont éditées ; Parisse [1971], n°8, p.21.

<sup>1</sup> A cette date Bertram transfère le cens que recevait le comte de Loos pour le confier au duc de Brabant Henri : Régnier, *Annales*, MGH, SS, XVI : p.656, a.1203 : «*Orta est magna dissentio inter ducem Heinricum Lovanii et Lodowicum comitem Losensem, propter trecensum Sancti Trudonis, ad episcopum Metensem pertinentem, quem a comite Losensi removit et duci contulit. Trudonenses resistunt...* » Le contrôle épiscopal messin sur le monastère semble s'être heurté à la résistance d'une partie des habitants en 1203 comme sous Thierry III. Aucun acte de Bertram délivré en faveur de Saint-Trond n'est connu alors qu'il joue le rôle d'arbitre dans les démêlés entre les monastères de Waulsort et Hastière qui sont également des possessions des évêques de Metz dans le diocèse de Liège : Voigt [1893], p.40.

<sup>2</sup> La première continuation des GEM indique la date du 8 août, et la croix retrouvée autour du cou du prélat lors de la reconstruction du chœur au début du XVI<sup>e</sup> siècle indique le 11 août ; Wolfram [1903], p.214, notes 3 et 4.

<sup>3</sup> Sur l'identification de Pluviose, G. Wolfram identifie Pluviose avec Vicherey dans le diocèse de Toul, M. Depoux pense plutôt à Pluvezain près de Chatenoy dans les Vosges. En fait les deux communes sont contigües.

<sup>4</sup> Frédéric apparaît pour la première fois dans un acte d'Etienne de Bar en faveur des Cisterciens de la Crète en 1146/47, Parisse [???], n°69, p.158. Il porte la titre d'archidiacre pour la première fois dans un acte d'Etienne de Bar en faveur de Gorze délivré après septembre 1158, Parisse [?], n°99, p.218-220. La famille de Frédéric possède des alleux à Pluvezain et des terres près du château de Vichery comme le rapporte un acte de donation en faveur de la Maison-Dieu de Toul consenti par Leucarde, veuve de Milon de Pluviose, et ses deux fils Odon et Pierre avec l'accord de l'archidiacre Frédéric, HMB, t.II, p.294, les Bénédictins reprennent ici une information fournie par Benoit Picard dans son histoire manuscrite de Metz. Comme l'acte est approuvé par Henri de Lorraine, évêque de Toul, il doit se placer entre septembre 1158 (Frédéric devient archidiacre) et juin 1165 qui correspond à la mort d'Henri. Vichery appartient aux évêques de Toul. Le duc Mathieu I<sup>er</sup> s'en empare vers 1153 mais semble l'avoir restituée au moment de la donation de Leucarde; Duvernoy [1904], p.61. Ces

que les chanoines ont promu un homme vénérable issu du chapitre, pour éviter de prendre parti trop ouvertement dans le schisme qui déchire alors l'Occident. L'élection de Frédéric aurait donc ménagé une transition prudente en attendant des jours plus sereins. Rien n'est moins sûr cependant.

Contrairement aux assertions des auteurs de la *Gallia Christiana*, qui ont été reprises jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle par la plupart des historiens qui se sont intéressés aux évêques de Metz, Frédéric de Pluviose n'a jamais été un adversaire de Frédéric Barberousse, et il n'a jamais été expulsé de son siège par les troupes impériales<sup>1</sup>. Il semble au contraire avoir été un fidèle partisan des Staufen, comme le prouvent plusieurs documents. En premier lieu, il est bon de rappeler que les années 1167-1171 sont marquées par les multiples pressions exercées par l'empereur sur les assemblées électorales, afin de promouvoir des candidats qui lui sont favorables<sup>2</sup>. Sur le plan local, l'année 1171 symbolise la fin de l'emprise barroise sur le siège messin, qui durait depuis plus de cinquante années, et le début d'une séquence marquée par une très forte emprise impériale. La maison de Bar avait pourtant un prétendant tout désigné à l'épiscopat, en la personne du princier messin Hugues de Clermont, le fils de Clémence de Bar et donc le neveu de l'évêque Thierry III<sup>3</sup>. Frédéric de Pluviose, semble avoir entretenu des liens personnels avec la famille ducale<sup>4</sup>. Or, le duc Mathieu I<sup>er</sup> est le principal soutien de Frédéric Barberousse dans l'espace lorrain, car l'empereur est son beau-frère<sup>5</sup>. Les sources diplomatiques offrent une confirmation du penchant impérial de Frédéric de Pluviose : l'élu messin n'hésite pas à mentionner dans un de ses actes, daté de 1172, le règne de l'antipape Calixte III, en ajoutant la mention inhabituelle: « *anno regni divi recordationis Caesaris*

---

informations tendent à prouver que la famille de Frédéric appartient sans doute à la chevalerie du sud de Lorraine.

<sup>1</sup> Martin Meurisse au XVII<sup>e</sup> siècle ne fait pas cette erreur. *Gallia Christiana*, XIII, 1754, Paris, coll. 751 : « *Ob studium erga summum pontificem Alexandrum III, lapsus in offensionem Imperatoris, Metis abscessit, Romamque se recepit...* ». L'erreur a été reprise par les Bénédictins : HMB, t.II, p.296. On l'a retrouve encore chez Michèle Depoux [1954], p.230-235. C'est Georg Wolfram [1903], p.215-217, qui a rétabli la vérité. Selon le savant allemand la cause de cette confusion serait la mauvaise lecture d'une bulle pontificale d'Alexandre III délivrée le 17 janvier 1179 en faveur de Villers-Bettnach qui fait mention de « *Fredericus bonae memoriae quondam Metensis episcopus* », Parisse [1969], n°280, éd. G. Wolfram, « *ungedruckte Papsturkunde der Metzger Archive* », JGLGA, XV, 1903, n°10, p.293-296.

<sup>2</sup> Marcel Pacaut, *Frédéric Barberousse*, 1967, Paris, p.174-175. Cet auteur considère Frédéric de Pluviose comme un partisan des Staufen.

<sup>3</sup> Malgré une confusion entre Hugues de Clermont et son cousin Hugues de Bar, la carrière du personnage a été retracée par Michel Parisse, « une carrière ecclésiastique au XII<sup>e</sup> siècle : Hugues de Bar », dans *ASHAL*, 78, 1965, p.1-27 ; voir également Parisse [1971], p.28. Hugues est archidiacre de Marsal depuis 1158, trésorier en 1164 et grand coutre dans les années qui suivent. Il est probable que Thierry III a veillé sur sa carrière comme l'avait fait Etienne de Bar pour lui avant 1162, mais il n'a pas réussi à imposer son élection. Hugues n'a pas non plus réussi à s'imposer en 1173 et en 1179.

<sup>4</sup> Dans un acte délivré par l'évêque de Toul Henri de Lorraine (1126-1165), le fils du duc Thierry II (mort en 1115), en faveur de HMB, II, p.294.

<sup>5</sup> Simon II est le fils du duc Matthieu I<sup>er</sup> mort en 1176 et de Berthe de Souabe, la sœur de Frédéric Barberousse.

*Augusti Friderici imperatoris XX...* »<sup>1</sup>. L'empereur n'est pas en reste puisqu'il confirme à Frédéric la possession du comté de Sarrebruck<sup>2</sup>. Tout cela donne encore plus de consistance à l'hypothèse du passage du Staufen à Metz, lors de son périple pour rencontrer le roi de France Louis VII à la mi-février 1171<sup>3</sup>. Ce séjour sur les bords de la Moselle, s'il a réellement eu lieu, a peut-être été l'occasion pour l'empereur de renforcer ses partisans et de désigner clairement Frédéric de Pluviose comme un successeur acceptable pour le vieux Thierry III.

Tous ces éléments permettent donc d'affirmer que la promotion de Frédéric de Pluviose à l'épiscopat messin est la preuve de la prédominance du parti impérial dans la cité. Le prélat messin n'est donc jamais parti en exil à Rome auprès d'Alexandre III, pas plus qu'il n'est revenu sur son siège à la suite du concile de Latran III, pour reprendre la direction de son église jusqu'en septembre 1179. Une question demeure cependant : pourquoi Frédéric ne reçoit-il pas la consécration des mains d'un évêque schismatique, puisqu'il entretient à cette époque des liens solides avec le parti impérial, et qu'il reconnaît la légitimité de Calixte III ? La courte durée de son épiscopat n'explique pas tout. L'archevêque de Trèves, Arnold de Valancourt, à qui revient normalement la tâche de consacrer le nouvel élu messin, se trouve de façon régulière dans l'entourage de l'empereur, et il soutient sa politique contre Alexandre III. La consécration aurait donc pu se faire assez facilement, mais il semble que Frédéric ait volontairement temporisé, tout comme son prédécesseur Thierry III. Cette attitude attentiste permettait en effet d'éviter l'inimitié de l'irascible Alexandre III, tout en restant proche de Frédéric Barberousse. Sur le plan intérieur, cette politique a permis d'éviter au sein du clergé messin des déchirements comparables à ceux qui s'étaient produits durant la Querelle des Investitures.

Frédéric s'éteint le 27 septembre 1173, après avoir tenu seulement deux années les rênes de l'évêché. Son lieu de sépulture, dans l'église Saint-Gall plutôt qu'à la cathédrale, dénote un changement par rapport à ses deux prédécesseurs barrois. Le choix de cette petite chapelle, qui n'avait plus servi de lieu d'inhumation pour un évêque depuis le début du X<sup>e</sup> siècle, est-il le reflet des origines modestes de Philippe de Pluviose (comparées à celles de ses deux prédécesseurs barrois) ? L'élu a-t-il voulu se démarquer des évêques d'origine barroise,

---

<sup>1</sup> Parisse [1971], n°37, p.71-73

<sup>2</sup> Acte de Frédéric Barberousse du 4 septembre 1172, Aix, MGH, DDF, t.III, n°580, p.56-57.

<sup>3</sup> Frédéric Barberousse, qui vient de Kaiserslautern, a vraisemblablement suivi les vallées de la Moselle et de la Meurthe pour se rendre à Toul ; Parisse [1992], p.219-220.

ou sa décision traduit-elle simplement un attachement au chapitre messin avec le choix d'une chapelle appartenant au groupe cathédral ?<sup>1</sup>

Thierry de Lorraine (1171-1179)

Si le choix de Frédéric de Pluviose peut déjà être considéré comme un succès du parti impérial à Metz, que dire de la désignation de Thierry IV de Lorraine pour lui succéder ? Le nouvel élu est en effet le fils du duc Matthieu I<sup>er</sup> et le neveu de Frédéric Barberousse lui-même<sup>2</sup>. Notons que c'est la première fois que la maison d'Alsace parvient à placer un de ses rejetons sur le trône de saint Clément, depuis son arrivée à la tête du duché au XI<sup>e</sup> siècle. Il faut sans doute voir derrière cette élection la main de l'empereur, qui a dû user de toute son influence pour placer un parent à la tête d'un diocèse important. Ne négligeons pas non plus les efforts du duc pour promouvoir la carrière ecclésiastique de son quatrième fils. Le duc Mathieu semble s'être déplacé personnellement à Metz en 1173 pour reprendre en fief de son fils, et nouvel élu, le château de Sierck-les-Bains qu'il tenait en alleu. Il remet également entre ses mains l'avouerie d'Epinal, que les ducs possédaient depuis l'épiscopat d'Etienne de Bar<sup>3</sup>. On peut penser que ces concessions ont été faites pour convaincre une partie des électeurs plus ou moins réticents, qui attendaient des gages du duc, en échange de la désignation de son fils. Thierry ne semble pas avoir exercé de fonction au sein du chapitre cathédral messin avant son élection, contrairement à ses deux prédécesseurs. En 1163, il est archidiacre de l'église de Toul, que gouverne son grand-oncle l'évêque Henri de Lorraine, et prévôt de la collégiale Saint-Gengoul, alors qu'il n'est encore qu'un *puer*. Il devient également prévôt de Saint-Dié, fonction qui échoit très souvent à un rejeton de la maison ducale<sup>4</sup>. Thierry IV se trouve avant la fin de l'année 1173 à Kaiserslautern, en compagnie de son père, de son frère Ferry de

---

<sup>1</sup> Le corps fut retrouvé en 1607 à la suite de la destruction de la chapelle, *HMB*, II, p.296 ; Gierlich [1990], p.137.

<sup>2</sup> Thierry est le fils de la sœur de Frédéric Barberousse, Berthe de Souabe, mariée au duc Matthieu I<sup>er</sup>. Il est donc le frère puîné des ducs Simon II et Ferry.

<sup>3</sup> MGH, cont. I, c.4, p.546 : «*Cuius pater dux Matheus statim post filii inronizationem castrum suum Syrke, quod iure allodia tenebat, beato Stephano Metensi, facta sollempniter super altare donatio, contulit, et Spinalensem advocatiam, quam ei dominus Stephanus contulerat, in eiusdem filii sui manum deposuit et penitus wirpivit* »

<sup>4</sup> Emile Duvernoy, *Le duc Mathieu I<sup>er</sup> (1139-1176)*, 1904, Paris, p.21-22, n°3 et 4 : Thierry est encore qualifié de *puer* en 1167 et un certain Olry gère sa charge pour lui. Si l'on considère que ce terme désigne un enfant entre sept et quatorze ans comme le veut la tradition antique, on peut penser que Thierry ne pouvait pas avoir 30 ans, au moment de son élection à Metz; voir Damien Parmentier, *Eglise et société en Lorraine médiévale*, 1997, Paris, p.62.

Bitche et de l'archevêque de Trèves, Arnold<sup>1</sup>. C'est sans doute durant ce séjour que le nouvel élu reçoit l'investiture. On le retrouve plusieurs fois dans les années qui suivent dans l'entourage de Frédéric Barberousse<sup>2</sup>.

L'épiscopat de Thierry IV est mal connu. Il semble avoir éprouvé des difficultés financières dans sa gestion de la principauté épiscopale, sans que nous puissions évaluer réellement leur ampleur. Outre la mention de la première continuation des GEM, qui fait référence à l'engagement des vignes épiscopales et de la cour d'Argancy<sup>3</sup>, nous savons que l'élu messin avait laissé en gage à sa mère, Berthe de Souabe, la seigneurie de Faux-en-Forêt, près de Faulquemont en Moselle<sup>4</sup>.

Thierry IV, tout comme Frédéric de Pluviose, n'a pas cherché à recevoir la consécration, qu'il aurait pu obtenir facilement des mains de l'archevêque de Trèves, Arnold de Valancourt. Les deux hommes sont en effet présents à la cour du Staufen en mai 1174 à Kaiserslautern. Le problème de l'absence de consécration des prélats messins se pose une nouvelle fois sans qu'une explication ne se dégage de prime abord. Cette situation fragilise la position des pontifes sur le plan religieux, puisqu'ils ne disposent pas de la plénitude de la puissance épiscopale, et qu'ils ne peuvent conférer le sacrement de l'ordre. L'auteur de la *Chronique universelle de Saint-Clément* affirme même que le siège messin est resté vacant durant toute la durée du schisme, preuve que l'affaire a jeté le trouble dans les esprits<sup>5</sup>. L'apparition dans les sources de personnages de plus en plus nombreux désignés par le titre d'élu reflète les progrès de la conscience juridique dans la seconde partie du XII<sup>e</sup> siècle, alors que la compétition entre les papes Alexandre III et Victor IV pose de nombreux problèmes juridiques<sup>6</sup>. L'espace lorrain a été particulièrement touché par ce phénomène, puisque nous trouvons également des élus non consacrés à Verdun et à Toul<sup>7</sup>. Nous avons vu que les élus Thierry III et Frédéric de Pluviose ont séjourné dans l'entourage de Frédéric Barberousse, sans que le souverain n'en prenne ombrage. Il peut s'agir dans ces deux cas d'un certain

---

<sup>1</sup> Duvernoy [1904], n°81, p.193.

<sup>2</sup> 23 mai 1174 à Kaiserslautern, MGH, DDF, t.III, n°621, p.114-115 ; septembre 1174 à Bâle avec son père le duc Matthieu et son frère Ferry de Bitche, MGH, DDF, t.III, n°629, p.123-124 ; 6 septembre 1178 à Dôle avec son frère le duc Simon II, DDF, t.III, n°762, p.314-315 ; 14 septembre 1178 à Besançon, DDF, t.III, n°763, p.315-316.

<sup>3</sup> MGH, SS, X, c.5, p.546.

<sup>4</sup> Cette information est fournie par la renonciation de la duchesse Berthe de ses prétentions à Metz le 20 septembre 1191 en présence de l'évêque Bertram ; Parisse [1963], n°16, p.44 ; éd. Marichal [1903-1905], t.1, n°220.

<sup>5</sup> *Chronicon Sancti Clementis Mettense*, MGH, SS, XXIV, p.500: «*anno 1221. Stephanus quinquagesimus quintus episcopus sedit in episcopatu Mettensi annos 43 et cessavit episcopatus ann. 16 propter scisma.*»

<sup>6</sup> Robert-Louis Benson, *The Bishop-elect. A study of medieval ecclesiastical office*, 1968, Princeton.

<sup>7</sup> C'est le cas de Mathieu de Lorraine à Toul qui est élu en 1197 et qui ne reçoit la consécration qu'en 1201.

attentisme, motivé par la volonté de ne pas froisser Alexandre III. Cette explication paraît toutefois bien courte dans le cas de Thierry IV, qui rappelons le, est le propre neveu du souverain. Il est possible que son jeune âge ait été un obstacle à la consécration. En tout cas, l'empereur s'accommode très bien de cette situation, et Thierry IV, pas plus que ses prédécesseurs, n'a eu à souffrir de la vindicte impériale.

Après la paix de Venise en 1177, les relations entre le Staufen et l'Empereur se normalisent et l'hostilité d'Alexandre III n'est plus un facteur susceptible d'empêcher la cérémonie<sup>1</sup>. Le pape mentionne même Thierry en des termes amicaux, dans un acte délivré le 19 janvier 1179 en faveur de Saint-Pierre-Aux-Nonnains: « *dilectum filium nostrum T. Metensem electum* »<sup>2</sup>. On ne peut que s'étonner dans ces conditions de la destitution de Thierry IV par le pape au cours du concile de Latran III, tenu au mois de mars de la même année<sup>3</sup>. Le souverain pontife a donc changé d'attitude après janvier, sans que nous connaissions précisément les motifs de ce revirement, d'autant que les relations sont plutôt à l'apaisement entre Alexandre III et les archevêques schismatiques. Ces derniers sont ainsi réintroduits au sein de l'Eglise<sup>4</sup>. Ce ne sont donc pas des motifs politiques qui sont à l'origine de la déchéance de Thierry IV. La seule explication nous est fournie par la première continuation des GEM qui évoque un vice de forme au niveau de l'élection du prélat messin, sans doute en rapport avec l'âge de Thierry IV<sup>5</sup>. Le 3<sup>e</sup> canon du concile de Latran III précise en effet que personne ne doit être élu évêque, s'il n'a pas atteint l'âge canonique de 30 ans<sup>6</sup>. Ce n'était sans doute pas le cas de Thierry qui en 1163 était encore considéré comme un *puer*. La sanction paraît cependant bien sévère et il n'est pas impossible qu'Alexandre III ait

---

<sup>1</sup> Pierre Racine, *Frédéric Barberousse, 1152-1190*, Paris, 2009, p.294-296.

<sup>2</sup> Ed. Wolfram, [1903b], n°11, p.296-297 ; il s'agit bien de Thierry IV et non de Thierry III, car la bulle d'Alexandre confirme les dispositions d'un acte de Thierry IV daté 1176 en faveur de Saint-Pierre-aux-Nonnains, Parisse [1971b], n°52, p.94-96.

<sup>3</sup> Les *Annales de Saint-Vincent* semblent présenter la déposition de Thierry IV comme une conséquence du 3<sup>e</sup> concile du Latran, MGH, SS, III, p.159 : « *Concilium Rome sub Alexandro papa. Theodericus Metensis deponitur.* » . Confirmation par la *Chronique Universelle* de Jean de Mailly, MGH, SS, XXIV ; p.518 : « *A.1179. Concilium rome sub Alexandro papa ubi Theodericus Metensis episcopus deponitur et Bertrannus eligitur.* » ; les *Annales de Strasbourg* ne laissent aucun doute : MGH, SS, XVII, p.89 : « *Anno Domini 1179. Factum est concilium magnum sub Alexandro papa, in quo fuerunt fere quingenti episcopi et abbates, aliique religiosi innumerabiles.; in eo Bremensis archiepiscopus Bertholdus, Argentinensis Rudolphus, Basiliensis Ludovicus et Theodericus Metensis episcopi deponuntur. Inchoabatur hoc concilium 5. Kalendas martii et terminatum est circa finem aprilis.* »

<sup>4</sup> Albert de Stade a recopié la profession de foi exigée pour les anciens schismatiques et il nomme les archevêques de Mayence et de Cologne : Albert de Stade, *Annales Stadenses*, MGH, SS, XVI, A.1179, p.348.

<sup>5</sup> MGH, cont.1, SS, X, c.4 p.546: « *Qui et alia fortasse fortasse annalibus digna gessisset, nisi eiusdem Alexandri III manum sensisset validam, sua ob hoc electione cassata ab illo, quia infra ordines fuerat celebrata.* »

<sup>6</sup> Jean Gaudemet, *Le gouvernement de l'Eglise à l'époque classique, 2<sup>e</sup> partie, le gouvernement local*, 1979, Paris, p.55-56.

cherché à faire un exemple ou à lancer un avertissement afin de donner plus de poids aux décisions du concile. Force est de constater cependant que nous sommes mal renseignés sur les événements de 1179, et sur les intrigues qui se sont déroulées dans la coulisse. Comment comprendre l'information fournie par la *Chronique Universelle de Saint-Clément* : « a.1175, la quinzième année du pontificat du pape Alexandre fut célébré un concile à Rome pour rétablir la paix entre le Sacerdoce et l'Empire. Thierry est mis en détention »<sup>1</sup>? Cette œuvre a été composée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, donc peu de temps après les événements. Les données chronologiques ne correspondent pas avec le contenu de la notice, puisqu'il ne peut s'agir que du concile de Latran III qui s'est tenu en 1179. Thierry a-t-il été réellement placé en détention ? Est-ce réellement une conséquence du concile ? Était-il d'ailleurs présent physiquement à cette assemblée<sup>2</sup> ? Les données à notre disposition sont trop maigres pour pouvoir fournir une explication satisfaisante à cette entrée de la chronique universelle messine.

Remarquons toutefois que sur le plan local, l'année 1179 est marquée par une querelle opposant les frères de Thierry IV, le duc Simon II et son frère Ferry de Bitche. Cette crise a certainement contribué à affaiblir la maison ducale, et les éventuels appuis du prélat messin dans la région. Thierry n'apparaît d'ailleurs pas dans le règlement du litige qui intervient entre ses deux frères, en mai ou en septembre 1179<sup>3</sup>. Ajoutons à cela que la situation dans la ville de Metz s'est sans doute détériorée avec l'apparition de dissensions au sein de la population à la fin de l'épiscopat de Thierry, ou pendant la vacance du siège, ce qui expliquerait la rapidité avec laquelle son successeur Bertram est intervenu pour réformer le mode de désignation du maître-échevin. Nous perdons par la suite la trace de Thierry, et nous ignorons l'année et la date de son décès. Il est certain qu'il était déjà passé de vie à trépas en juin 1188, au moment où son neveu Mathieu de Bitche est attesté pour la première fois comme prévôt de Saint-Dié<sup>4</sup>. Comme nous ne connaissons pas d'autre nom de prévôt entre 1179 et 1188, il est

---

<sup>1</sup> *Chronique Universelle de Saint-Clément*, MGH, SS, XXIV, p.502 : « a.1175. Quintodecimo anno pontificatus domini Alexandri pape celebrata est synodus Rome ad faciendam pacem inter regnum et sacerdotium. Theodericus incarceratur. »

<sup>2</sup> Alexandre III confirme les biens et privilèges de plusieurs établissements messins durant le premier semestre de 1179, ce qui indique que des clercs mosellans étaient présents à Rome à cette époque. L'une de ces bulles confirme au pricier messin Hugues, les possessions et libertés du chapitre cathédral le 25 mai 1179 : Wolfram [1903b], n°14, p.302-305. Des discussions ont sans doute eu lieu à cette occasion à propos des problèmes de l'église de Metz.

<sup>3</sup> Duvernoy [1914], n°110 : le comte de Flandre Philippe fait la paix le 2 mai ou le 13 septembre 1179 entre ses deux cousins Simon et Ferry à Ribemont ; éd. Maurice Dieterlen, «Le fonds lorrain aux archives de Vienne », MSAL, 1913, 63, n°1, p.45-46. Simon apparaît en tant que duc dans un acte de Thierry qu'il faut dater des années 1176/9 : Parisse [1971b], n°55, p.101-102.

<sup>4</sup> Duvernoy [1914], n°142, p.155 ; Parmentier [1997], p.62.



possible que Thierry ait repris jusqu'à cette date la tête de la collégiale vosgienne. Les Bénédictins placent sa sépulture dans l'abbaye cistercienne de Clairlieu, aux côtés de son père le duc Mathieu I<sup>er</sup>, mais sans indiquer leur source<sup>1</sup>.

## 2. Bertram le restaurateur des équilibres (1180-1212)

Le nouvel élu s'appelle Bertram ou Berthold, un proche de Frédéric Barberousse. Il est originaire d'une famille noble de Saxe, dont nous ne connaissons pas le nom, ce qui pourrait indiquer qu'il ne s'agissait pas d'un lignage de premier plan<sup>2</sup>. Il apparaît dans la première fois dans les sources en tant que chanoine de Saint-Géréon de Cologne, où il exerce une activité d'enseignement. Il se signale notamment par sa solide culture juridique<sup>3</sup>. En juin 1178, au plus tôt, Bertram est promu au siège de Brême, et cette élection marque le début de ses difficultés. Le nouvel archevêque a pourtant pris soin de se mettre en conformité avec le droit canon. Il a ainsi fait procéder à une deuxième élection après avoir été ordonné sous-diacre. Il sonde dans le même temps la curie romaine, qui ne manifeste pas d'opposition envers le nouvel élu. Bertram se rend donc au 3<sup>e</sup> concile du Latran plein de confiance, et en chemin, il fait étape à Worms auprès de Frédéric Barberousse, qui lui confère probablement l'investiture. A son arrivée à Rome, il est bien accueilli par le pape, et il prend place parmi les autres archevêques, qui se montrent par contre beaucoup plus froids à son encontre, car l'élu n'a pas encore reçu la prêtrise<sup>4</sup>. La situation se dégrade alors très vite, et le jour de la consécration de Bertram vire au cauchemar : Alexandre III, qui s'est entretenu la veille avec un envoyé du duc de Saxe Henri le Lion, refuse de consacrer l'élu sous le prétexte que sa première élection aurait été entachée d'irrégularités. Il refuse même toute discussion directe sur le sujet, et diligente une enquête, qui aboutit à la déposition de Bertram. Günther Voigt pense que, derrière cette scène de *quiproquo*, se cachent des motivations politiques qui

---

<sup>1</sup> *HMB*, II, p.296 ; Gierlich [1990], p.136-137.

<sup>2</sup> Sur Bertram, voir Günther Voigt. «*Bischof Bertram von Metz (1180-1212)*», *JGLGA*, IV/2, 1892, p.1-65 et V/1, 1893, p.1-69 ; Michel Parisse, «supplément au catalogue des actes de Bertram», *ASHAL*, t.63, 1963, p.37-57 ; Henri Tribout de Morembert, «Une des gloires de l'Eglise de Metz : Bertram 1180-1212», dans le *Bulletin de l'œuvre de la cathédrale de Metz*, 3, 1981, p.13-16. Les auteurs allemands comme Albert de Stade ou Arnold de Lübeck ne fournissent pas de renseignements sur la famille de Bertram.

<sup>3</sup> Stephan Kuttner, «*Bertram of Metz*», dans *Traditio*, 13, 1957, p.501-505 ; Paul Gerbenzon, «*Bertram of Metz, the author of "Elegantius in jure divino" (Summa Coloniensis)*», dans *Traditio*, 21, p.510-511.

<sup>4</sup> Albert de Stade, *MGH, SS, XVI, A.1179*, p.348 : «*In eodem concilio Bertoldus, Bremensis electus, petivit consecrationem, certissimus ordinari. Sed pridie sederat in concilio inter episcopos insulatus, cum tamen non esset presbiter. Unde magnam contraxit invidiam.* »

s'enracinent dans la détérioration des relations entre l'empereur et son puissant vassal Henri le Lion<sup>1</sup>. Malgré la montée de l'hostilité entre les deux hommes, le Welf croit toujours en 1178 qu'un règlement pacifique de ses différends avec le Staufen est possible. L'élection d'un proche de Frédéric à Brême, un siège épiscopal qui est sous l'influence d'Henri, serait le signe de sa volonté d'apaisement. En 1179, les dernières illusions du duc se sont dissipées et la conciliation n'est plus de mise. Le Welf aurait trouvé un allié de circonstance en la personne d'Alexandre III, soucieux de fragiliser l'influence de Frédéric sur l'épiscopat impérial. Tout ceci expliquerait l'invalidation de l'élection de Bertram. L'empereur, désireux d'intervenir en faveur de son protégé, aurait alors intercédé auprès du pape pour trouver un autre siège à l'infortuné prélat. Comme les qualités morales de ce dernier n'étaient pas en cause, Alexandre III n'aurait pas fait obstacle à l'élection de Bertram à Metz.

Telle est en tout cas la reconstitution proposée par Günther Voigt, qui a tenté de relier de façon logique les sources à sa disposition. Son analyse de l'annulation de l'élection de Bertram à Brême peut être reprise en ajoutant que là aussi, en plein concile réformateur, Alexandre III a sans doute voulu faire un exemple et promouvoir la discipline au sein de l'Eglise, d'autant que la présence de Bertram parmi les archevêques avait suscité un mouvement de réprobation parmi l'assistance. L' élu n'avait pas reçu les ordres majeurs lors de sa première élection, et il n'était que sous-diacre lors de la seconde. Cela suffisait largement pour casser l'élection<sup>2</sup>. La rancune d'Alexandre III ne devait toutefois pas être trop grande, dans la mesure où nous voyons le nouvel élu collaborer avec un légat pontifical pour donner des institutions solides à la ville de Metz, dès le début de l'année 1180. Comme justement Bertram apparaît pour la première fois en tant qu'évêque (et non plus élu) dans un acte du 21 mars 1180 visant à réformer la désignation du maître-échevin messin, de concert avec Pierre, cardinal de Tusculum, il est probable que le prélat a reçu la consécration des mains de ce légat<sup>3</sup>.

Même si G. Voigt croit que Frédéric de Pluviose n'est mort qu'en septembre 1179 après le concile de Latran III<sup>4</sup>, le savant allemand a raison de penser que le rôle de l'empereur

---

<sup>1</sup> Voigt [1892], p.13-20.

<sup>2</sup> L'affaire est complexe sur le plan canonique car il y a eu deux élections, or avant la première Bertram n'avait pas reçu les ordres majeurs et lors de la seconde, il n'était que sous-diacre, or une controverse existe au sein de l'église aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles sur l'appartenance des sous-diacres aux ordres majeurs : Gaudemet, [1979], p.56. Tous ces éléments expliquent sans doute la réprobation des autres archevêques.

<sup>3</sup> Voigt[1892], p.26, note 3, d'après de savants calculs place la consécration de Bertram entre le 12 et le 21 mars 1180.

<sup>4</sup> Voigt [1892], p.22-23.

a été déterminant dans l'élection de Bertram sur le siège messin<sup>1</sup>. Comment d'ailleurs un prélat sans attaches dans l'espace lorrain aurait-il pu s'imposer à Metz, et prendre aussi rapidement des décisions importantes pour sa cité sans un soutien extérieur ? Cela prouve que Frédéric Barberousse disposait à cette date d'une influence très forte sur le chapitre cathédral, comme l'avait déjà montré l'élection de son neveu Thierry IV en 1173. En ce qui concerne la date de l'élection, nous pouvons seulement préciser que le choix de Bertram est intervenu après la déposition de Thierry IV lors du 3<sup>e</sup> concile du Latran en mars 1179, et avant le 25 janvier 1180, date à laquelle il apparaît dans l'entourage de l'empereur à Würzburg avec le titre d'élus<sup>2</sup>.

Les premières années de l'épiscopat de Bertram vont être marquées par plusieurs réformes majeures pour les destinées de la ville de Metz. Un document de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (rédigé sans doute entre 1153/4 et 1180), *les Rapports de Droits*, donne des indications fort utiles mais partielles sur les pouvoirs des empereurs, des évêques de Metz et du grand-avoué dans la cité<sup>3</sup>. Il en ressort que l'empereur ne peut exercer de prérogatives à Metz que s'il vient en personne. Il ne conserve que des droits éminents sur la ville. L'évêque quant à lui, perçoit les deux tiers des revenus de la justice, contrôle la frappe de la monnaie, et reçoit plusieurs gratifications et autres redevances dues par un certain nombre de métiers. Il partage d'ailleurs ces recettes avec ses officiers. Les droits éminents de l'évêque sont rappelés dans le texte, mais son pouvoir ne semble pas s'exercer directement sur les Messins, à l'instar des 3 maires qui rendent la justice en son nom, mais qui sont choisis par le clergé et les

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet Arnold de Lübeck, MGH, SS, XXI, p.159 .

<sup>2</sup> Voigt [1893], n°6, p.69 ; Ce dernier penche pour une élection en janvier 1180 mais il pense que le siège messin ne s'est libéré qu'après septembre 1179. Or Thierry IV a été demis de ses fonctions vraisemblablement après la mi-mars. Aucun acte cependant de Bertram n'est daté de l'année 1179 et le raisonnement du savant allemand reste valable : Voigt [1892], p.25, note 2.

<sup>3</sup> Ed. Jean Coudert, *Les rapports de droits de la Moselle romane (XIII<sup>e</sup>- début du XVII<sup>e</sup> siècle)*, 2008, Paris, p.189-196 ; La première version est datée des années 1154-1197 par Jean Schneider car elle mentionne le comte de Dabo comme grand-avoué et qu'elle ne fait pas référence aux Amans dont la création date de 1197 : Schneider [1950], p.93, note 68. Or cette fonction, ainsi que le comté de Metz est passé dans le patrimoine de la famille de Dabo entre janvier 1153 et juin 1154. Le document a été rédigé avant 1214, c'est-à-dire avant la mort du dernier comte de Dabo, qui est mentionné dans le texte. La fourchette chronologique peut encore être affinée puisque une mention de la première continuation des GEM qui indique que la cour d'Argancy a été récupérée par Bertram après avoir été aliénée par son prédécesseur Thierry IV : MGH, SS, X, c.5, p.546 : «... et curiam Arkentiacum pro 700 libris ab eodem predecessore suo comiti de Dasburc oppigneratam, per iusticiam imperialem et principum sententiam prudenter et viriliter recuperavit.» Cela s'est forcément produit entre 1180, date de l'élection de Bertram et 1189, date de son exil. De même l'aliénation a eu lieu entre 1173 et 1179, c'est-à-dire sous l'épiscopat de Thierry IV. Or les *Rapports de Droits* mentionnent la cour d'Argancy comme un domaine épiscopal où les fabricants de socs de charrues doivent déposer une redevance en nature. Il probable que le texte a été rédigé quand la cour d'Argancy n'avait pas encore été engagée, donc avant 1179 au plus tard.

citains. *Les rapports de droits* laissent cependant dans l'ombre de nombreux éléments de la gestion de la cité comme l'organisation militaire ou les rouages du gouvernement au quotidien. La mise par écrit des prérogatives épiscopales est toutefois la marque d'un encadrement et d'une limitation de l'autorité de l'évêque dans la cité, qu'il faut peut-être mettre en rapport avec l'affaiblissement des prélats messins lors du schisme (dans les années 1159 et 1179). Il ne faudrait pas en conclure pour autant que les pontifes messins sont exclus du gouvernement de leur ville, car nous ignorons comment se prenaient dans la pratique les décisions les plus importantes.

L'évêque conserve la main dans sa cité et c'est lui qui fixe encore le cadre institutionnel, comme le montre la première mesure initiée par Bertram. Fort de son expérience de juriste, et instruit par la situation de Cologne, le nouvel évêque de Metz décide de réformer la désignation du maître-échevin de la cité, dès le 21 mars 1180<sup>1</sup>. Cet office viager avait été occupé depuis 1149 par Hugues de Port-Sailly, un des représentants des familles messines les plus puissantes. En rendant la fonction annuelle, et en réduisant le collège électoral aux abbés de grands monastères bénédictins et au pricier du chapitre cathédral, Bertram entend certainement limiter l'influence des grandes familles messines et éviter les troubles provoqués par une élection par le clergé et par le peuple. Bertram, malgré son manque d'appuis locaux, a joui de l'aura procurée par sa proximité avec Frédéric Barberousse, ainsi que du soutien d'un légat pontifical, en l'occurrence Pierre de Tusculum<sup>2</sup>.

Le nouvel évêque passe une grande partie de son temps à la cour du Staufen dans les premières années de son épiscopat, où il assiste à la dégradation des relations entre l'empereur et Henri le Lion. Il ne participe cependant pas aux opérations militaires menées contre ce dernier. Bertram est également présent en juin 1183 lors de l'assemblée de Constance, qui aboutit à la paix définitive entre Frédéric Barberousse et les cités lombardes<sup>3</sup>. Le problème de l'élection du nouvel archevêque de Trèves est également évoqué pendant les débats. Deux candidats prétendent avoir été élus : Rodolphe le prévôt du chapitre cathédral trévirois et Folmar, archidiaque des églises de Trèves et de Metz (archidiaconé de Marsal). Frédéric, qui

---

<sup>1</sup> Voigt [1893], n°7, p.69, éd. B Tock, «*La charte de Bertram instituant l'élection annuelle du maître-échevin de la ville de Metz, 21 mars 1180 (n. st.)*», dans Christine Barralis et Michèle Gaillard, *Metz. Les évêques et la ville.*, à paraître ; Schneider [1950], p.100-101; Marianne Pundt, *Metz und Trier. Vergleichende Studien zu den städtischen Führungsgruppen vom 12. Bis 14 Jahrhundert*, Mayence, 1998, p.97-101.

<sup>2</sup> Cette information nous est fournie par la bulle d'Urbain III délivrée à Vérone le 22 avril 1186/7 qui confirme aux Messins la procédure d'élection du maître-échevin : Parisse [1969], n°370, éd. HMB, t.3, p., p.144.

<sup>3</sup> Voigt [1893], n°24, p.70.

utilise les pouvoirs que lui confère le concordat de Worms, décide de procéder à une nouvelle élection qui donne l'avantage à Rodolphe. Ce dernier reçoit rapidement les *regalia*. Folmar décide alors de porter l'affaire devant le pape, et il se rend en Italie. Aucune source ne nous informe sur l'attitude de Bertram pendant ces événements. Il a certainement reconnu Rodolphe et a assisté à la cérémonie. D'ailleurs, les deux hommes sont présents à l'assemblée de Mayence en mai 1184, qui a pour objectif de préparer le voyage de l'empereur en Italie, afin de régler avec Lucius III le problème des biens mathildiques, et de procéder au sacre du jeune Henri<sup>1</sup>. Le souverain et sa suite prennent en septembre la direction de l'Italie où des négociations sont prévues avec le pape, en octobre, à Vérone. Bertram fait partie de la délégation impériale<sup>2</sup>. Il connaît personnellement le souverain pontife depuis sa malheureuse déposition de mars 1179<sup>3</sup>. Mais les négociations achoppent à la suite de la nouvelle de l'accord matrimonial conclu entre le fils de l'empereur, Henri, et Constance, l'héritière du royaume normand de Sicile et d'Italie du sud. Le pape perçoit alors la menace d'encerclement qui pèse sur ses Etats, et il laisse trainer les pourparlers en longueur<sup>4</sup>. Il diffère par exemple la consécration de l'élu de Trèves, Rodolphe. Bertram rentre alors à Metz avec d'autres prélats impériaux, alors que Frédéric Barberousse passe l'hiver dans le royaume d'Italie du nord<sup>5</sup>.

La mort de Lucius III et l'élection d'Urbain III, en novembre 1185, ne modifient en rien la politique de la curie romaine, et l'on assiste même à un durcissement, puisque le nouveau pape est issu d'une famille milanaise qui a souffert de la politique impériale en Lombardie<sup>6</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1186, la rupture est consommée avec l'Empire lorsque le souverain pontife consacre Folmar, l'opposant de Rodolphe, archevêque de Trèves. Malgré les mesures prises par les troupes impériales, Folmar arrive à traverser l'Italie du nord, et il prend la direction de son archevêché en passant par le royaume de France. L'évêque Pierre de Toul refuse de le recevoir dans sa cité, mais à Metz, Bertram fait bon accueil à son ancien archidiacre, qui loge même dans le palais épiscopal. Folmar jouit également de la protection du seigneur de Briey, Thiébaud I<sup>er</sup>, le frère du comte de Bar, qui l'escorte jusqu'à l'abbaye Saint-Pierremont, où il excommunie ses opposants, avant de se replier sur Reims<sup>7</sup>. Parallèlement à ces événements, l'opposition anti-Staufen se réveille dans l'Empire avec à sa tête l'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg. Frédéric Barberousse, sentant le danger,

---

<sup>1</sup> Voigt [1893], n°27, p.70.

<sup>2</sup> Voigt [1893], n°28 à 32, p.70-71.

<sup>3</sup> Arnold de Lübeck, MGH, SS, XXI, p.159.

<sup>4</sup> Sur l'échec de ces négociations, voir Racine [2009], p.328-330.

<sup>5</sup> Voigt [1892], p.31-31, note 1.

<sup>6</sup> Racine [2009], p.332.

<sup>7</sup> *Gesta episcoporum Treverorum*, cont. III, MGH, SS, XXIV, c.8, p.385-386.

repassa les Alpes et rentre en Allemagne en août 1186. Il convoque une assemblée à Kaiserslautern, fin octobre-début novembre. Bertram est présent et il s'excuse pour son comportement lors de la réception de Folmar, ainsi que pour le préjudice causé au souverain. Le fait qu'il ait prêté un serment à cette occasion tendrait à prouver qu'il a publiquement renié tout lien envers Folmar et l'opposition anti-Saufen<sup>1</sup>. L'affaire se déroule dans une atmosphère de tensions exacerbées, qui rappelle les pires heures de la Querelle des Investitures. L'épiscopat allemand se mobilise derrière Frédéric Barberousse alors que le pape déploie de grands efforts pour justifier ses prises de position<sup>2</sup>.

Folmar, quant à lui, convoque à la mi-février 1187 un concile provincial dans la ville de Mouzon, qui fait partie de l'Empire, mais appartient à l'archevêque de Reims<sup>3</sup>. L'évêque Pierre de Toul refuse de s'y rendre et il est excommunié. Henri de Verdun ne paraît pas non plus lors de ce concile, mais coincé entre le marteau pontifical et l'enclume impériale, il préfère démissionner pour éviter les sanctions. Bertram est bien présent, ce qui provoque la colère de l'empereur, lorsqu'il l'apprend<sup>4</sup>. L'évêché de Metz est très rapidement envahi par les troupes impériales et Bertram est obligé de s'enfuir vers Cologne, le foyer de l'opposition<sup>5</sup>. Les biens des évêques de Metz passent alors sous la coupe des ministériaux impériaux, parmi lesquels figure Werner de Bolanden. Ce dernier est un proche de Frédéric, qui connaît bien l'évêché de Metz, puisqu'il avait échangé ses terres d'Haboudange avec des biens épiscopaux dans le Wormsgau, du temps de l'évêque Thierry III. L'exil de Bertram va durer jusqu'au début de l'été 1189, lorsque les successeurs d'Urbain III, Grégoire VIII et Clément III changent de lignes politiques et recherchent l'apaisement avec l'empereur, en vue de l'organisation d'une nouvelle Croisade<sup>6</sup>. Le pape abandonne finalement le parti de Folmar dans l'affaire de Trèves, mais la rancune du Staufen a été particulièrement tenace envers

---

<sup>1</sup> *Gesta episcoporum Treverorum*, cont. III, MGH, SS, XXIV, c.10, p.387 : «*In hac curia Bertrammus Metensis episcopus, cum non esset ante in gratia imperatoris propter sollempnitatem, quam exhibuit Folmaro redeunti de sede apostolica, iuravit, quod indignationem imperatoris tantam adversus eundem Folmarum tempore quo eum recepit non percepisset, quantam postea recognovit, et quaedam alia capitula in eodem iuramento addidit.* »

<sup>2</sup> Les lettres d'Urbain III et des évêques allemands sont éditées : MGH, *Constitutiones*, n°314-317, p.441-449.

<sup>3</sup> Sur la situation particulière de Mouzon, voir Michel Bur, «Recherches sur la frontière dans la région mosane aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Actes du 103<sup>e</sup> congrès international des sociétés savantes (société de philologie et d'histoire jusqu'à 1610)*, Nancy-Metz, 1977, 1979, Paris, p.143-160.

<sup>4</sup> Pour les sources au sujet de cet événement, voir Voigt [1892], p.37.

<sup>5</sup> Bertram est attesté dans l'entourage de l'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg, dès le 22 mars 1187, Voigt [1893], n°55, p.73. La chronologie appelle quelques réserves. Un mois aurait été suffisant pour que la nouvelle du concile de Mouzon mi-février parvienne aux oreilles de l'empereur, qui aurait rassemblé des forces pour occuper l'évêché et pour que Bertram se rende à Cologne où il est attesté le 22 mars. Vu ce délai extrêmement réduit, il est probable que c'est la nouvelle de la présence de Bertram au sein de l'opposition à Cologne qui a provoqué la réaction virulente de Frédéric Barberousse. Selon cette hypothèse, l'occupation de l'évêché se serait produite après le 22 mars 1187.

<sup>6</sup> Racine [2009], p.336-338.

Bertram, car l'évêque de Metz ne rentre pas dans son diocèse avant le mois de juin 1189, alors que l'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg, complètement isolé, avait cessé toute opposition depuis le mois de mars 1188<sup>1</sup>. Le responsable du retour en grâce du prélat messin est sans doute Henri VI, étant donné que Frédéric Barberousse n'est plus à cette date dans l'Empire, mais en route vers la Terre-Sainte. Bertram participe à la consécration du nouvel archevêque de Trèves, Jean, en juin/juillet 1190.

Quelques mois plus tard, en novembre, arrive à Metz la nouvelle de la mort de l'Empereur, le 10 juin. Bertram reconnaît rapidement Henri VI, et il va montrer à partir de ce moment une fidélité indéfectible envers les Staufen. S'il n'accompagne pas le nouveau souverain en Italie en 1191, il est néanmoins attesté dans son entourage à la fin de cette année, et au cours de la suivante<sup>2</sup>. Il assiste ainsi à la dégradation des relations entre le pape et Henri VI. La curie romaine encourage en effet secrètement la révolte de Tancrède, un bâtard du roi Guillaume de Sicile, qui conteste les droits des Staufen à gouverner le royaume normand. Bertram aurait été chargé dans ce contexte d'une mission diplomatique auprès du souverain pontife, au cours de l'année 1192, mais nous sommes très mal renseignés sur ces événements, et il n'est même pas sûr que l'ambassade ait réellement eu lieu<sup>3</sup>. Au mois de novembre de cette même année, éclate une nouvelle révolte contre la dynastie régnante, mais Bertram n'y participe pas, et continue à séjourner régulièrement dans l'entourage de l'empereur.

La mort d'Henri VI, le 28 septembre 1197, ouvre une période d'instabilité dans l'Empire, qui est marquée par la double élection en 1198 de Philippe de Souabe, le second fils de Frédéric Barberousse et d'Otton de Brunswick. Bertram joue un rôle actif au service de la diplomatie du Staufen : il mène vraisemblablement en personne les négociations qui aboutissent à l'alliance entre Philippe de Souabe et Philippe Auguste, le 29 juin 1198 à Worms<sup>4</sup> ; le parti gibelin enregistre alors plusieurs succès et de nombreux ralliements. L'évêque de Metz persiste dans sa fidélité, même lorsque la conjoncture politique s'inverse et qu'Innocent III penche de plus en plus en faveur du Welf. Le pape enjoint en 1202 aux évêques de la province ecclésiastique de Trèves de reconnaître Otton IV comme souverain

---

<sup>1</sup> Bertram délivre encore deux actes à Cologne en faveur de Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz le 9 juin 1189 ; Voigt [1893], n°59 et 60, p.73.

<sup>2</sup> Voigt [1893], n°72, p.74 et n°76-81, p.75

<sup>3</sup> Voigt [1892], p.45-47.

<sup>4</sup> Voigt [1893], n°128, p.79, Bertram jure de respecter l'alliance entre les deux rois. Une clause de l'accord prévoit que si un homme de l'Empire crée des difficultés au roi de France, celui-ci doit en référer à Philippe de Souabe ou à Bertram si le Staufen est en Italie. Cette mission particulière dévolue à l'évêque de Metz a fait dire à Voigt que Bertram est peut-être le négociateur du traité avec l'évêque de Soissons Nivelon de Quierzy : Voigt [1892], p.54.

légitime<sup>1</sup>. Innocent III, le 12 novembre, va même jusqu'à diligenter une enquête sur la santé de Bertram, afin de savoir si ses problèmes oculaires ne l'empêchent pas de remplir ses fonctions épiscopales<sup>2</sup>. Il ne peut s'agir que d'une manœuvre destinée à affaiblir le pouvoir de l'évêque de Metz, car les documents conservés montrent que le prélat messin a été actif durant toute l'année 1202, ce qui n'aurait guère été possible en cas de maladie grave<sup>3</sup>. La démarche du pape reste donc sans résultat. Après de multiples revirements parmi les princes impériaux, les forces des deux prétendants au trône s'équilibrent de nouveau à partir de 1204.

La situation de Bertram est également fragilisée au sein de sa propre cité. La création en 1197 des amans, chargés de conserver dans des arches les contrats et de témoigner en justice en cas de contentieux, semble suivre la même logique que la réforme du maître-échevin en 1180<sup>4</sup>. D'un point de vue juridique, elle montre les progrès de l'acte écrit à Metz, en tant que preuve judiciaire. Elle vise sur le plan politique à concurrencer le monopole juridique des grandes familles messines qui contrôlent l'échevinat<sup>5</sup>. Cette mesure prouve en tout cas que Bertram gardait encore en 1197 la haute-main sur les affaires de la cité. Les choses se dégradent pourtant dans les années qui suivent, mais il est difficile de comprendre l'enchaînement des faits, car nous ne disposons pas de sources narratives. Il est en tout cas certain qu'une nouvelle institution urbaine fait son apparition avant la fin de l'année 1207 : les Treize jurés. La création de ce nouveau pouvoir d'essence communale, qui se juxtapose aux anciens administrateurs (le maître-échevin, les échevins, l'avoué de la cité et les trois maires), remonte sans doute aux années de troubles 1203-1204. La composition de ce collège, qui nous est connue par l'acte de Bertram de 1207 en faveur de Saint-Symphorien, montre que la nouvelle institution est dominée par les grandes familles qui régissent la vie administrative et économique messine depuis plus d'un demi-siècle. La mention des Treize dans un acte de Bertram est en outre la preuve qu'en 1207, l'évêque de Metz a déjà reconnu le nouveau pouvoir.

---

<sup>1</sup> Potthast n°1587, PL, t.214, n°105.

<sup>2</sup> Potthast n°1758, PL, t.214, n°105, col.1103-1104, le pape charge le 12 novembre 1202 son légat le cardinal de Préneste de désigner un coadjuteur si les problèmes de Bertram sont fondés. Celui n'a pas dû être bien reçu puisque le 24 février 1203 reproche aux évêques de Metz et de Cambrai de ne pas aider ce légat dans sa mission dans l'Empire ; Potthast n°1834.

<sup>3</sup> Bertram délivre plusieurs actes en 1202, à Metz, Vic et Marsal : Voigt [1893], n°148, 149, 152-156, p.81-83 ; Parisse [1963], n°40, p.52.

<sup>4</sup> G Cahen, « L'amandellerie, institution messine de « juridiction gracieuse » au Moyen Âge, dans *Mémoires de l'académie nationale de Metz*, t.12, 1966-67, p.89-119 et t.14, 1970-71, p.139-189.

<sup>5</sup> Schneider [1950], p.101 ; Pundt [1998], p.115-117.



Dans quelles circonstances les Treize, qui devaient jouer par la suite un rôle capital dans le gouvernement de la cité, sont-ils apparus ? Pour Jean Schneider, il est clair que les familles messines les plus puissantes ont profité des difficultés de Bertram et de la position incertaine du comte de Metz et grand-avoué de l'évêché, Albert de Dabo, pour étendre leur influence avec la création d'une nouvelle institution<sup>1</sup>. Les deux seigneurs de la ville connaissent en effet des soucis importants qui méritent quelques éclaircissements. Albert II, sans héritier direct, et sentant sa dernière heure approcher, décide en 1204 de régler la succession de son patrimoine qui se compose de terres et de droits en Alsace, dans l'espace lorrain et dans l'ancienne basse Lotharingie. Le comté de Moha devait ainsi revenir à l'évêché de Liège contre une importante somme d'argent, qui ne fut d'ailleurs jamais payée. La même année, le duc Henri de Brabant, le neveu du comte de Dabo, change d'allégeance : il se range sous la bannière de Philippe de Souabe, probablement pour se placer dans le camp du vainqueur présumé de la guerre civile, et pour avoir ainsi son aval au sujet de la succession de Dabo. Albert II s'est en effet ravisé au cours de l'année 1204, et a décidé de léguer ses terres et ses fiefs à son neveu, le duc de Brabant, qui obtient le consentement de Philippe de Souabe. Cette modification devait entraîner une guerre féroce entre Henri de Brabant et l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, pour le contrôle du comté de Moha<sup>2</sup>. Bertram n'apparaît pas dans ces tractations, alors que le comté de Metz est un fief épiscopal, mais il est probable qu'il a donné son accord à cet arrangement, dans la mesure où le duc Henri a fait acte d'allégeance au Staufen. La naissance, lors du premier trimestre de l'année 1206, d'une héritière nommée Gertrude remet en cause les plans préalablement établis<sup>3</sup>. Dès le mois de septembre, Albert fiance sa fille, qui est encore au berceau, avec Thiébaud, le fils du duc de Lorraine Ferry II<sup>4</sup>; cette rapidité s'explique sans doute par les craintes du comte de Dabo de laisser après sa mort, une héritière mineure à la merci des princes environnants. La toute jeune enfant est ainsi placée dans une des plus puissantes familles de l'espace lorrain, qui a les moyens de la protéger et de défendre son héritage.

Là encore l'évêque de Metz n'apparaît pas dans toutes ces tractations, alors que le passage programmé du comté de Metz dans l'escarcelle des ducs de Lorraine devait constituer un changement considérable dans les rapports de force dans la cité mosellane : une des plus puissantes familles de l'espace lorrain, qui avait souvent été en conflit avec les évêques de

---

<sup>1</sup> Schneider [1950], p.104-105.

<sup>2</sup> Le problème et les sources sont analysés par Legl [1998], p.310-317.

<sup>3</sup> Sur la date de la naissance de Gertrude de Dabo voir la démonstration de Legl [1998], p.130-133.

<sup>4</sup> Duvernoy [1914], n°221, p.195 ; éd. Dieterlen [1913], n°2, p.47.

Metz, s'assurait ainsi une position privilégiée dans la cité et dans l'évêché, alors que le comté et l'avouerie avaient été jusque là dévolus à des lignages plus modestes ou moins présents. Bertram a sans aucun doute donné son accord, car nous le voyons allié dès 1207 à Ferry II de Lorraine contre le comte de Bar Thiébaud I<sup>er</sup>. L'évêque, le duc de Lorraine et le comte de Dabo sont d'ailleurs présents à Metz pour fêter Noël cette année là, en compagnie du roi Philippe de Souabe. C'est sans doute la fidélité aux Staufen qui a poussé Bertram à accepter l'accord matrimonial, et il n'est pas impossible que l'évêque de Metz ait vu en Ferry II, un contrepoids à l'affirmation des grandes familles messines. Les opérations militaires ne tournent toutefois pas à l'avantage des coalisés, et le comte de Bar Thiébaud I<sup>er</sup> mène la vie dure au duc et au prélat. Il détruit notamment Vic, le principal point d'appui de la puissance épiscopale dans le Saulnois, et il parvient même à capturer le duc l'année suivante<sup>1</sup>. L'évêque de Metz a donc fort-à-faire lors de ces années charnières, ce dont ont profité les Messins pour créer une nouvelle institution urbaine. Bertram aurait alors temporisé en trouvant un *modus vivendi* avec les Treize et en reconnaissant leur rôle, comme l'atteste la charte de 1207. L'hypothèse de Marianne Pundt selon laquelle le nouveau conseil urbain aurait été créé avec l'accord de Bertram et de Philippe de Souabe, afin de recueillir les pouvoirs sur la ville du grand avoué Albert de Dabo, passé à l'opposition welfe, paraît peu probable au regard des bonnes relations entre le Staufen et son vassal Albert<sup>2</sup>.

Les différents commentateurs n'ont pas utilisé dans leurs démonstrations une information qui permet de donner quelques précisions sur l'apparition des Treize : en 1203/1204, les Messins entreprennent la destruction du château de Freistroff, non loin de Bouzonville, sans que Bertram paraisse impliquer dans ces événements<sup>3</sup>. Nous ne savons pas qui tenait ce point fortifié à cette époque, mais il est à noter qu'il se situe sur une des routes qui permettent de relier Metz à la vallée du Rhin<sup>4</sup>. Une telle action nécessite à la fois un financement et un encadrement militaire, que les officiers épiscopaux comme les maires ou le juge-voué pouvaient difficilement fournir, alors que dans le même temps le grand-avoué Albert de Dabo était absorbé par le problème de sa succession. C'est peut-être à cette occasion que les citains se sont dotés d'un nouvel organe de commandement, qui répondait à

---

<sup>1</sup> Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, p.887-888 ; *Notae Sancti Arnulfi Mettenses*, MGH, SS, XXIV, p.527 ; le duc Ferry II est capturé en février 1208, il fait sa paix avec le comte de Bar le 2 novembre 1208 :Dieterlen [1913], n°3, p.48-51.

<sup>2</sup> Pundt [1998], p.134-146 ; cette thèse a été vigoureusement remise en cause par Jean Schneider [2000], p.453-454 ; Legl [1998], p.309-310 montre que les relations n'ont jamais été mauvaises entre Albert de Dabo et Philippe de Souabe entre 1201 et 1205, époque probable de l'apparition de la nouvelle institutions des 13 jurés.

<sup>3</sup>*Notae sancti Arnulfi*, MGH, SS, XXIV, p.526 : «*a.1203 Fristroph castrum a civibus Metensibus capitur et funditus obruitur.* » ; ces notes ont souvent un an de retard par rapport à la date exacte des événements.

<sup>4</sup> Schneider [1950], p.19.

leurs besoins militaires nouveaux. Jean Schneider a d'ailleurs souligné avant de mourir le rôle joué par les nécessités militaires (la construction des murailles notamment) dans le développement et l'enracinement institutionnel du patriciat messin<sup>1</sup>.

La mort de Philippe de Souabe le 21 juin 1208 marque le triomphe temporaire des Welf dans l'Empire. Bertram ne participe plus à cette époque aux affaires impériales, car il doit faire face à des événements très graves dans sa cité. La situation s'embrase en effet lorsque les citains tentent d'obtenir la contribution du clergé messin, pour financer la construction des nouvelles murailles. Les tensions dégénèrent en émeutes au début de l'année 1209, et les insurgés ont à leur tête les Treize jurés. Les biens des chanoines de la cathédrale et des grandes abbayes bénédictines sont alors pillés. Il ne s'agit pas d'un conflit de classe, puisque la révolte est menée par les représentants de l'élite urbaine, épaulés par les citains ordinaires. Une étincelle a sans doute fait éclater les rancœurs accumulées depuis les réformes de Bertram. Rappelons que ces dernières visaient à restreindre l'influence du patriciat en formation dans les affaires de la cité. Les abbés, qui ont reçu le droit d'élire le maître-échevin en 1180, sont particulièrement visés par les exactions alors que les autres établissements paraissent épargnés. Une partie du clergé messin a d'ailleurs choisi le camp des émeutiers, comme les Templiers et les Hospitaliers, et des prêtres vont même continuer à distribuer les sacrements aux Messins durant toute la crise, malgré les sanctions ecclésiastiques. Les solidarités familiales ont dû jouer à plein, du fait du recrutement local d'une partie du clergé messin.

L'évêque de Metz réagit et excommunie les Treize, qui manifestent alors la volonté de se soumettre. Mais les troubles reviennent dès le 22 février, et Bertram jette l'interdit sur la ville. Il n'est pas impossible que les notables à ce moment de la crise aient été débordés par leur base. Devant la gravité des faits, l'affaire est directement prise en main par Innocent III, qui charge l'archevêque de Mayence, le 9 avril 1209, du renouvellement des sanctions ecclésiastiques fulminées par Bertram. La paix est finalement conclue par l'entremise des abbés cisterciens de Morimond et de Trois-Fontaines, le 15 juillet. Il s'agit d'une victoire complète de Bertram puisque les émeutiers reculent sur tous les points : ils promettent de dédommager leurs victimes et de respecter à l'avenir les privilèges du clergé messin. Le conseil des Treize jurés, qui avait joué un rôle important dans la révolte ne disparaît pas pour

---

<sup>1</sup> Schneider [2000], p.457.

autant, mais il semble avoir perdu beaucoup de son influence passée. Il est cité de plus en plus rarement dans les actes scellés entre 1212 et 1215, et sa mention se place désormais après celle des autres magistrats messins. L'institution ne disparaît toutefois pas, et les Treize vont revenir sur le devant de la scène politique messine après 1220.

Cette hostilité prononcée d'une partie des Messins envers le clergé a peut-être d'autres motifs que ceux que nous venons de mentionner. La cité a en effet été touchée sur le plan religieux par des idées hétérodoxes, sans doute vaudoises, qui ont suscité l'inquiétude des plus hautes autorités de la Chrétienté<sup>1</sup>. Petit rappel des faits : Bertram se plaint au pape en 1199 de la présence dans sa ville et dans son diocèse d'un groupe de laïcs, hommes et femmes, qui se livrent à la prédication, et qui ont entrepris la traduction en français d'une partie de la Bible. Ils se distinguent également par leur manque d'obéissance envers le clergé et par leurs réunions secrètes. Ces caractéristiques indiquent que nous sommes en présence d'un groupe de Vaudois : même si la pratique de la pauvreté n'apparaît pas clairement dans les sources, le zèle pour la prédication, les critiques de l'institution ecclésiastique, et les efforts de traduction, laissent clairement apparaître que les Pauvres de Lyon sont entrés en contact avec la société messine assez rapidement. Rappelons que la prédication de Valdès date des années 1170 et sa condamnation par Lucius III, de novembre 1184<sup>2</sup>. L'existence de Vaudois est attestée à Toul en 1207. Bertram devait être particulièrement bien renseigné sur les Vaudois, puisque Valdès était présent au concile de Latran III en 1179, quand son élection sur le siège de Brême fut cassée. Il se trouvait également dans l'entourage du pape à l'occasion de la rencontre entre Frédéric Barberousse et Lucius III en novembre 1184, au moment de la condamnation du groupe hétérodoxe.

Innocent III réagit en juin 1199 au problème messin, en rédigeant deux lettres : l'une destinée à Bertram pour qu'il enquête sur les sectateurs, et l'autre pour les habitants et les

---

<sup>1</sup> Nous sommes informés sur cette affaire par trois lettres d'Innocent III : les deux premières sont datées du 12 juillet 1199 et sont adressées aux Messins d'une part, et à Bertram de l'autre ; Potthast n°780 et n°781 ; éd. PL, t.214, n°146 et n°147, col. 695-699 ; la troisième date du 9 décembre 1199, elle est adressée aux abbés de Cîteaux, La Crête et de Morimond ; Potthast n°893, éd. PL, t.214, n°235, col. 792-793. Nous disposons également d'une courte notice d'Aubry de Trois-Fontaines qui, en tant que Cistercien, devait être bien informé sur les événements puisque des abbés cisterciens ont joué un rôle important dans la conclusion de cette affaire, MGH, SS, XXIII, a.1200, p.878 ; cela devait également être le cas pour Césaire d'Heisterbach, qui nous a transmis une brève notice sur les déboires de Bertram d'une valeur relative puisque certains éléments paraissent douteux comme le voyage à Montpellier de Bertram : Caesar Heistenbacensis, *Dialogus Miraculorum*, éd. Joseph Strange, 1851, Cologne, Bruxelles, Bonn, t.I, V, c.20, p.299-300.

<sup>2</sup> Gabriel Audisio, *Les Vaudois. Histoire d'une dissidence. XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, 1998, Paris, 2<sup>e</sup> éd., p.15-25.

fidèles du diocèse de Metz. Le pape dans ces missives réfute les pratiques hétérodoxes en justifiant, au moyen de nombreuses citations bibliques, le monopole de l'Église sur la prédication et l'interprétation de la Bible. Il finit sa lettre en menaçant les récalcitrants de sanctions. Le fait que Bertram ait eu recours à l'autorité pontificale montre que le mouvement avait pris une certaine ampleur, et que la situation commençait à échapper à l'évêque de Metz. Si l'on en croit Césaire d'Heisterbach, le prélat aurait été violemment pris à parti par deux Vaudois dans sa propre cathédrale<sup>1</sup>. Il est curieux toutefois que le pape ait demandé un complément d'information, et que Bertram n'ait pas désigné expressément les sectateurs comme étant des Vaudois. Il ne faut pas oublier cependant que les Vaudois n'ont jamais constitué à la fin du XII<sup>e</sup> siècle un groupe structuré et centralisé, professant un corps de doctrine cohérent, mais plutôt une multitude de petites communautés mues par le désir de mener une vie évangélique<sup>2</sup>. Le groupe messin semble d'ailleurs se distinguer au sein de cette nébuleuse par sa radicalité<sup>3</sup>.

Les admonestations du pape n'ont pas porté leurs fruits, puisque Bertram rédige une nouvelle lettre au Saint-Père pour l'informer de la situation, et sans doute exprimer son impuissance. Le prélat messin désigne parmi les sectateurs un prêtre nommé Crispin, ce qui n'est guère étonnant puisque les laïcs, *illiterati*, ont dû recevoir le soutien de clercs afin de mener à bien la traduction de larges passages de la Bible ; Valdès avait d'ailleurs eu recours à Lyon à deux clercs pour faire aboutir ses efforts de traduction, et Césaire indique la présence dans l'entourage des sectateurs messins d'un lettré qui « *aboyait contre Bertram à la manière d'un chien* »<sup>4</sup>. Innocent III envoie le 9 décembre 1199 les abbés cisterciens de Cîteaux, de La Crête et de Morimond afin de prêter main forte à Bertram. Les livres des sectateurs sont brûlés, mais le groupe ne semble pas avoir été complètement éliminé<sup>5</sup>. Le fait que certains

<sup>1</sup> Césaire... I, V, c.20, p.299 : «*Paucis annis elapsis, sub episcopo Bertrammo, viro valde literato, orta est haeresis Valdosianna in civitate Metensi, hoc modo. Cum idem antistes in festivitate quadam populo in ecclesia praedicasset, duos homines ministros diaboli in turba stare conspiciens, ait "Video inter vos nuncios diaboli. Ecce illi sunt", digito eos ostendens "qui me praesente in Monte Pessulano propter haereses damnati sunt et eieci." Qui episcopo durius responderunt ... iniuriis eum lascensciens.* »

<sup>2</sup> Il faut garder à l'esprit que Césaire et Aubry de Trois-Fontaines, les deux auteurs qui désignent les sectateurs comme des Vaudois, écrivent après la condamnation générale de la secte en 1215 pour hérésie et non pour activités schismatiques comme en 1184. Les lettres d'Innocent III ne mentionnent pas une seule fois le mot Vaudois. Après le concile de Latran IV les autorités ecclésiastiques proposent une définition précise du contenu dogmatique du mouvement vaudois qui tend à rassembler sous une même étiquette des pratiques diverses.

<sup>3</sup> Audisio [1998], p.31.

<sup>4</sup> Césaire...I, V, c.20, p.299: «*habentes in comitatu suo scolarem, qui more canino contra eum latrabat...*»

<sup>5</sup> Aubry de Trois-Fontaines mentionne la destruction de la secte, MGH, SS, XXIII, p.878: «*Item in urbe Metensi, pullulante secta, que dicitur Valdensium, directi sunt ad predicandum quidam abbates, qui quosdam libros de Latino in Romanum versos combusserunt et predictam sectam extirpaverunt.* » ; Césaire quand à lui, qui écrit autour de 1220, précise que la secte existait toujours à son époque, Césaire... I, V, ch.20, p.300 : «*... Haereses Valdosianna, ab uno eorum sic dictae, in eadem civitate sunt seminatae, et necdum prorsus extinctae.*»

notables aient porté le surnom de Vaudois, montre que les hautes classes de la société messine ont été sensibles au mouvement évangélique<sup>1</sup>. Césaire d'Heisterbach mentionne d'ailleurs dans son œuvre le soutien des puissants de la cité qui aurait assuré l'impunité aux Vaudois messins<sup>2</sup>. Si les liens entre les événements de 1199-1200 et la révolte de 1209 sont difficiles à établir, il est probable que le développement des idées anticléricales vaudoises, et la répression qui l'a suivi, ont pu attiser les tensions entre le très riche clergé messin et les citains.

La santé de Bertram se dégrade à partir de 1210, et la maladie l'immobilise dans l'abbaye de Sainte-Croix jusqu' à l'été. Son dernier acte est daté du 25 mars 1211. Il passe de vie à trépas le 6 avril 1212, alors que l'opposition gibeline se relève dans l'Empire avec l'appui de la papauté, et se cristallise autour du jeune fils d'Henri VI, Frédéric. Bertram est inhumé dans la chapelle Notre-Dame-la-Tierce dans la cathédrale de Metz, où son épitaphe restaurée est encore visible de nos jours<sup>3</sup>. Son œuvre a été diversement interprétée. Il est célébré dès la fin du Moyen Age par les chroniqueurs urbains, qui ont vu en lui le créateur des institutions communales messines. Soucieux en effet de retrouver dans l'histoire ancienne de la cité les éléments qui permettaient de comprendre la situation de Metz à leur époque, ils ont fait de l'épiscopat de Bertram une étape décisive dans la formation de leur commune. Ainsi Philippe de Vigneulles, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, lui attribue la création des Amans et des Treize, et même celle du maître-échevin<sup>4</sup>. L'époque moderne représente Bertram comme un véritable père-fondateur des institutions messines et comme un grand législateur. Martin Meurisse, au XVII<sup>e</sup> siècle, ne tarit d'ailleurs pas d'éloges à son sujet :

*« Si les druides ont toujours été en singulière veneration parmy les Gaulois, les Gymnosophistes parmy les Indiens, les Mages parmy les Perses, Solon parmy les Atheniens, Licurgue*

---

<sup>1</sup> Outre le témoignage de Césaire vers 1220, Marianne Pundt [1998], p.287, note 804, identifie plusieurs personnages de la famille patricienne des La Cour qui portent le surnom le Vaudois. Jean le Vaudois qui est à l'origine de la construction d'un pont sur la Moselle en 1221/1222 pour relier la cité au quartier d'Outre-Moselle. Le surnom le Vaudois n'est toutefois pas une preuve irréfutable de l'appartenance à la secte. Il peut s'agir d'un sobriquet qui est resté attaché à ces personnages.

<sup>2</sup> Césaire...I, V, c.20, p.300: «*Non enim poterat illis episcopus vim inferre propter quosdam potentes civitatis, qui eos in odium episcopi fovebant, eo quod quendam usuriarum defunctum ipsorum cognatum de atrio ecclesiae eiecisset.* »

<sup>3</sup> Ed. G. Thiriot, *la Cathédrale de Metz. Les épitaphes*, n°14, p.13-14. La sépulture de Bertram a été retrouvée en décembre 1914 lors de travaux dans la cathédrale pour la pose d'un calorifère.

<sup>4</sup> Philippe de Vigneulles, éd. Bruneau [1927-1933], t.1, l.2, p.281-282 ; *la Chronique Rimée* écrite également au XVI<sup>e</sup> siècle ne retient que la création des amans mais Bertram garde néanmoins une place parmi les évêques fondateurs : éd. Jean le Châtelain, *les Chroniques de la noble ville et cité de Metz*, réimp., 1855, Metz, p.71

*parmy les Lacedemoniens, Minos parmy les Cretes, & les autres legislatureurs parmy les peuples qu'ils ont polisez par les belles loix & les ordonnances qui leur ont données, l'Evesque Bertram doit estre parfaitement honoré des Messins pour leur avoir donné des Magistrats, des loix, des statuts & une methode de vivre entre eux honnestement, civilement et vertueusement, au lieu des costumes feroces & barabares qu'ils partiquoient auparavant. Nous ferons voir que ce grand Prelat merite les eloges d'un sage & souverain legislatureur, apres que nous aurons descouvert qu'el il est ; d'où il est venu, quant et comment il a esté eslevé a la Prelature de ceste Eglise.»<sup>1</sup>*

Cette image dithyrambique s'est maintenue dans la mémoire collective, comme le prouvent les Bénédictins qui ont écrit l'histoire de Metz au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> ; Victor Maréchal l'a même choisi en 1852 pour orner un des vitraux du salon de Guise de l'hôtel de ville, qui célèbrent les grandes heures de l'histoire de la ville de Metz. Dans cette optique, l'œuvre de l'évêque de Metz a été pensée comme une étape dans la construction de la communauté civique. Les historiens contemporains ont façonné en réaction une image différente de Bertram : ses efforts pour s'opposer à la montée en puissance du patriciat sont salués, mais leur vanité est soulignée, puisque l'émancipation de la communauté urbaine est présentée comme un mouvement de fond impossible à endiguer<sup>3</sup>. Bertram représenterait donc le passé face aux forces vives du patriciat et de la bourgeoisie. Cette vision téléologique de l'histoire messine de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et du début du XIII<sup>e</sup> a récemment été remise en cause par Marianne Pundt, qui insiste sur la coopération entre les Messins et leur pontife lors des troubles entre Guelfes et Gibelins<sup>4</sup>. L'évolution de la situation de Trèves au XIII<sup>e</sup> siècle montre que les choses n'étaient pas jouées d'avance, et qu'un seigneur ecclésiastique pouvait très bien garder le contrôle de sa ville.

En complément, Il est intéressant d'analyser comment la mémoire de l'épiscopat de Bertram s'est maintenue parmi les générations de clercs qui l'ont immédiatement suivi. Force est de constater que l'historiographie épiscopale n'a pas souligné après sa mort le rôle majeur qu'il joua. L'auteur de la seconde continuation des GEM, qui écrit en 1260, soit moins d'un demi-siècle après la mort de Bertram en 1212, n'a pas jugé utile de compléter sa notice, qui

---

<sup>1</sup> Meurisse [1634], t.II, p.427.

<sup>2</sup> HMB, t.II, p.300 : «*Ce prélat, dont le nom seul imprime encore aujourd'hui le respect parmi le peuple messin, peut être regardé comme un des Evêques le plus accompli de son siècle & comme un des plus sages politiques. C'est sous ces deux points de vue que nous le considérerons, & que nous traiterons ce qui s'est passé durant son épiscopat. Le changement fait de son temps dans l' Magistrature, & la création de nouveaux officiers pour rendre les engagements plus solides, demandent sur-tout d'être traités avec soin.* »

<sup>3</sup> Les deux autres personnages qui ont été choisis sont un maître-échevin du XV<sup>e</sup> siècle et le duc François de Guise qui défendit la ville de Metz contre les troupes de Charles Quint lors du siège de 1552/3.

<sup>4</sup> Pundt [1998]

s'achevait en 1189, à la fin de la première continuation<sup>1</sup>. Les 23 dernières années de l'épiscopat sont ainsi passées sous silence, et la mort de Bertram, en 1212, n'est même pas rapportée. Au rebours, le premier continuateur, en 1189, avait eu le souci de reprendre la notice d'Etienne de Bar qui s'achevait en 1131 dans les GEM, et de la mener jusqu'à son décès en 1162, car ce prélat incarnait aux yeux de ses contemporains le modèle accompli du prince-évêque.<sup>2</sup> Bertrand de Coblençe, qui est le responsable du remaniement des GEM et de leurs continuations entre 1376 et 1379, s'est contenté d'indiquer la durée de l'épiscopat de Bertram, sans fournir d'informations complémentaires sur les combats menés après 1190, alors que dans le même temps il est capable d'apporter des détails sur des évêques plus anciens<sup>3</sup>. Le traducteur de la *Chronique des Evesques de Mets*, qui travaille à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, n'a pas non plus cherché à mettre en relief l'épiscopat de Bertram : il reprend les éléments fournis par le texte latin et ajoute seulement, à la fin de sa notice, l'épithète latine du pontife défunt<sup>4</sup>. Finalement, tout se passe comme si les clercs messins n'avaient pas pris conscience de l'importance de l'épiscopat de Bertram. Il est vrai que tous ces historiens écrivent à une époque où les évêques ont perdu tout pouvoir réel dans leur cité, et la réforme du maître-échevin ou la création des amans ne devaient guère revêtir une grande importance pour des auteurs, dont l'attention s'est surtout focalisée surtout sur la principauté épiscopale et ses variations dans le temps.

Il reste que le prélat saxon, complètement étranger aux affaires de la cité mosellane, et dépourvu d'appuis locaux, a su imposer son pouvoir sur sa ville et son évêché, malgré les tempêtes qui ont soufflé lors de son épiscopat : opposition entre Frédéric Barberousse et Alexandre III, hérésie vaudoise, lutte entre Guelfes et Gibelins, et affirmation du pouvoir des grandes familles messines. Bertram ne semble pas avoir laissé de dettes importantes à sa mort, et la gestion de son temporel a été plutôt pacifique, d'après les sources que nous avons conservées. La situation dans la cité a même tourné à son avantage après les troubles de l'année 1209. Le règlement de ce conflit apparaît comme un triomphe pour le vieux prélat. Si la position des évêques de Metz se détériore par la suite, la cause de ce déclin ne peut être

---

<sup>1</sup>MGH, SS, X, p.547

<sup>2</sup>MGH, SS, X, c.1, p.544.

<sup>3</sup>Wolfram [1898], p.313: «*Huius felici regimine Metensis ecclesia annis triginta duo bus gubernata obiit anno Domini millesimo CC duodecimo. Nec desit qui loco et tempore sequencia eius tradat annali bus gesta.*»

<sup>4</sup>Metz Bm 855, f.222v-223r. Outre la transcription de l'épithète, la seule information qui s'écarte de la version latine est la suivante: «*et ot tres grans gueres contre lempereur Hanry et en ot lhonneur* » ; il est impossible de savoir de quelle source est tirée cette mention qui sera reprise par Philippe de Vigneulles, d'autant que Bertram a entretenu de très bonne relation avec les fils de Frédéric Barberousse, dont Henri VI.



imputée à Bertram, mais plutôt aux politiques malheureuses menées par ses deux successeurs, Conrad de Scharfenberg et Jean d'Apremont.

## **B. Affirmation de l'autonomie messine et affermissement de la principauté ecclésiastique (1212-1260)**

### **1. Les évêques de Metz écartés de leur cité (1212-1239)**

Nous pouvons partir d'un constat simple pour présenter la période qui va de 1212 à 1238, et qui couvre les deux évêchés de Conrad de Scharfenberg et de Jean d'Apremont. En 1212, l'évêque est incontestablement le maître dans sa cité, comme l'a montré la répression des troubles de 1209. En 1239, lorsque Jacques de Lorraine monte sur le trône de saint Clément, l'évêque de Metz, même s'il reste le seigneur éminent de la cité, n'exerce dans les faits quasiment plus aucun pouvoir politique sur les habitants de la ville. Les Messins ont bâti dans l'intervalle une commune dominée par plusieurs familles puissantes, qui vont marquer de leur empreinte la vie politique jusqu'à la fin du Moyen Âge. Metz est alors une des plus grandes villes de l'Empire, avec environ 25 000 habitants. Malgré sa situation en marge des grandes routes du commerce international, une frange de sa population s'est enrichie grâce au service de l'évêque et au commerce du sel, avant que les activités financières ne viennent renforcer l'influence de quelques familles de banquiers. Metz rayonne alors sur tout l'espace lorrain, et Strasbourg au XIII<sup>e</sup> siècle, ne soutient guère la comparaison<sup>1</sup>. Avec plus de cinquante critères de centralité, elle ne peut-être mise en parallèle qu'avec Cologne<sup>2</sup>. Le patriciat naissant va se structurer de façon originale en paraiges, c'est-à-dire en groupes de familles liées par le sang et par des affinités géographiques<sup>3</sup>. Ces paraiges sont au nombre de

---

<sup>1</sup> Odile Kammerer, «Métropoles épiscopales sans évêques : essai de comparaison entre Metz et Strasbourg », dans Jean Kerhervé et Albert Rigaudière (dir.), *Finances, pouvoirs et mémoire. Hommage à Jean Favier*, 1999, Paris, p.170-184.

<sup>2</sup> Fray Jean-Luc, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, 2006, Clermond-Ferrant, p.209-300; l'auteur applique les concepts de la nouvelle géographie pour tenter de déterminer le rayonnement d'une ville médiévale. Metz passe de 37 critères de centralité en 1200 à 49 vers 1300.

<sup>3</sup> Schneider [1950], p.115-148 ; Pundt [1998], p.269-291.

cinq au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : Port-Sailly, Outre-Seille, Porte-Moselle, Jurue et Saint-Martin. Sur le plan institutionnel, les paraiges vont réussir à s'assurer le quasi monopole des magistratures communales. L'histoire de ces groupements de patriciens a été faite depuis deux siècles, avec comme aboutissement le livre magistral de Jean Schneider intitulé *la Ville de Metz, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*. Il n'est donc pas utile de reprendre le dossier, qui a d'ailleurs été complété récemment par Marianne Pundt. Nous aimerions plutôt centrer notre travail non pas sur ces patriciens, mais sur le rôle joué par les évêques de Metz dans ce processus d'émancipation communale. Présenter ces derniers comme les grands perdants de l'histoire communale serait un peu réducteur, et il est légitime de se demander dans quelle mesure les prélats messins ont accompagné de façon pacifique le mouvement, et jusqu'à quel point ils ont tenté d'y résister.

Conrad de Scharfenberg (1212-1224)

L'année 1212 marque le réveil des luttes à l'intérieur de l'Empire entre les deux dynasties rivales. Le siège messin devient dans ce contexte un enjeu stratégique majeur pour les partisans des Staufen, qui entendent garder ce bastion occidental pour maintenir les communications avec leur allié, le roi de France Philippe Auguste. Ce contexte explique l'élection à Metz de Conrad de Scharfenberg, un des personnages les plus influents de l'Empire<sup>1</sup>. Ce dernier est né vers 1165 dans une famille de ministériaux d'Empire, possessionnée dans le nord des Vosges. Il fait sans doute son éducation au sein de l'école cathédrale de Spire, réputée pour la qualité de ses maîtres et pour son attachement aux Staufen. Il franchit alors les différents échelons de la carrière ecclésiastique très rapidement. Il devient, vers 1186/7, prévôt de la collégiale Saint-Germain, à la suite de la nomination de Jean, l'ancien responsable de la communauté à la fonction de chancelier de l'Empire par Frédéric Barberousse<sup>2</sup>. A la fin de l'année 1186 ou au début de la suivante, il accède à la dignité de doyen du chapitre cathédral. L'élection de Philippe de Souabe à la royauté à la suite

---

<sup>1</sup> L'étude de base sur Conrad de Scharfenberg est toujours celle de Friedrich Bienemann, *Bischof von Speier und Metz und kaiserlicher Hofkanzler (1200-1224)*, 1887, Strasbourg; cette monographie, qui s'intéresse surtout à l'activité politique de Conrad, en tant que chancelier impérial, mériterait d'être reprise sur plusieurs points de détails. Quelques hypothèses de Bienemann ont été reprises après comme des certitudes comme l'accession de Conrad au poste de prévôt de la collégiale Saint-Germain de Spire. L'auteur a dressé un itinéraire de Conrad mais il n'a pas numéroté les actes.

<sup>2</sup> Jean devient par la suite archevêque de Trèves en date mettant fin à la situation de crise ouverte par la double élection de 1183.

de l'assemblée de Mülhausen, le 8 mars 1198, va jouer un rôle important dans la destinée de Conrad, qui apparaît dès cette année en tant que protonotaire de la chancellerie royale. Il travaille notamment sur le traité d'alliance du 29 juin 1198, qui lie Philippe de Souabe et Philippe Auguste. Il fait sans doute connaissance à cette occasion avec l'évêque de Metz Bertram, qui semble avoir joué un rôle important dans les négociations. L'évêque de Spire étant décédé le 3 mars 1200, Conrad est élu pour le remplacer, et il apparaît dans les sources comme le nouveau titulaire du siège dès le mois d'avril.

Le nouvel évêque se révèle être un des soutiens les plus solides de Philippe de Souabe dans l'ouest de l'Empire, alors que la guerre avec Otton IV fait rage, et il est très souvent attesté dans l'entourage du Staufen durant ces années de lutte. Cette fidélité ne se dément pas, même lorsque la conjoncture se retourne à partir de 1201, avec l'intervention de plus en plus importante d'Innocent III en faveur des Welfs. Otton IV assiège même son rival qui s'est réfugié à Spire en compagnie de Conrad, mais cette offensive se solde par un échec. L'attitude de l'évêque de Spire provoque l'ire d'Innocent III, qui convoque alors Conrad à Rome afin qu'il s'explique. Friedrich Bienemann pense que le prélat rhénan s'est réellement rendu dans la Ville Eternelle, en 1203, pour se justifier devant le Souverain Pontife. Si les rapports entre Conrad et Innocent III se normalisent après cette date, l'évêque de Spire reste fidèle au roi Philippe, et il joue un rôle important en 1204 dans les négociations visant à entériner le ralliement de plusieurs dignitaires du parti guelfe, comme le duc Henri de Brabant. La situation tourne à l'avantage de Philippe de Souabe, qui se fait à nouveau sacrer au mois de janvier 1205, à Aix, comme le veut la tradition, en présence de Conrad. Les opérations militaires se concentrent dans les années qui suivent autour de Cologne, qui constitue le dernier bastion des Guelfes dans l'ouest de l'Empire. La ville se rend, et Conrad est encore aux côtés du fils de Frédéric Barberousse pour recueillir la soumission des Colonnais lors de l'hiver 1207.

Alors que la victoire définitive du parti gibelin semble proche, Philippe est assassiné le 21 juin par Otton Wittelsbach à Bamberg. Conrad est présent lors de l'entrevue dramatique entre les deux hommes, mais il ne peut intervenir pour empêcher le drame. Il recueille cependant les insignes impériaux, et prend sous sa protection les deux filles du défunt. Les actions des Staufen sont alors au plus bas dans l'Empire, et l'évêque de Spire se rallie très rapidement à Otton IV. Les raisons politiques de ce revirement ne sont pas claires : volonté de sauvegarder la paix ou pur opportunisme ? Le réalisme politique de l'évêque de Spire ne fait en tout cas aucun doute. Le Welf décide en signe d'apaisement d'accepter Conrad dans le

cercle de ses premiers conseillers, et il lui confie même la direction de la chancellerie impériale. Il apparaît dans ses nouvelles fonctions le 11 novembre 1208, alors qu'Otton renouvelle son sacre à Francfort. La cour se déplace en Italie dans la seconde moitié de 1209. Le chancelier mène plusieurs missions diplomatiques pour préparer les couronnement impérial d'Otton. La cérémonie a lieu finalement le 4 octobre à Rome, et les relations entre le Welf et Innocent III sont alors à leur zénith. La politique hégémonique menée par l'empereur en Italie pendant l'année 1210 ranime cependant l'hostilité du pape, qui excommunie Otton, le 18 novembre, et l'opposition gibeline commence doucement à relever la tête. Conrad reste dans l'entourage d'Otton, alors que la plupart des autres évêques allemands sont rentrés dans leurs diocèses. Il regagne l'Empire à la fin de l'année, sans doute chargé d'une mission d'information et de pacification. Alors que l'opposition gagne de plus en plus de partisans tout au long de l'année 1211, l'évêque de Spire adopte une politique prudente et attentiste, et finit par rejoindre l'empereur en Italie du nord en janvier-février 1212, ce qui est la preuve qu'il reste encore à cette date fidèle au parti guelfe. Conrad fait son chemin de Damas au début du printemps 1212, alors qu'il revient dans l'Empire. Il participe alors à une réunion de l'opposition à Mayence, et prononce une violente diatribe contre Otton, qui est accusé de vouloir créer de nouvelles taxes. Encore une fois, il est difficile de dire si le chancelier a agi au nom de son ancienne fidélité aux Staufen, ou s'il a fait preuve dans l'affaire d'opportunisme et de cynisme. Disons seulement qu'en cette année 1212, l'issue de la guerre civile dans l'Empire est rien moins qu'incertaine. L'empereur ne manque à cette date, ni de soutiens, ni d'atouts pour reprendre le contrôle de la situation malgré les progrès de l'opposition, et dès son retour d'Italie, il entreprend une politique active pour mettre au pas les opposants.

C'est dans ce contexte que Bertram meurt le 6 avril 1212, laissant le siège épiscopal messin inoccupé, dans un contexte d'extrêmes tensions. Le choix se porte sur Conrad entre le 28 avril et le 28 juillet<sup>1</sup>. Les partisans des Staufen avaient intérêt à conserver un fidèle à la tête de la principauté épiscopale : la cité avait été un bastion gibelin sous l'épiscopat de Bertram, qui avait soutenu Philippe de Souabe et s'était rallié à contrecœur à Otton IV après 1208.

---

<sup>1</sup> La *Gallia Christiana* et les Bénédictins, HMB, t.2, p.410, rapportent d'après l'histoire manuscrite de Metz de Benoît Picart, que Guillaume de Joinville, l'évêque de Senlis aurait posé sa candidature mais qu'il n'aurait pu obtenir son élection des chanoines messins. Cette information a été longuement commentée par Bienemann [1887], p.54-55, qui voit derrière cette candidature l'influence du roi de France. Aucune source médiévale toutefois, ne livre une telle information que l'on ne retrouve d'ailleurs pas chez Martin Meurisse au XVII<sup>e</sup> siècle.

Metz représentait une place stratégique de première importance pour les partisans du Staufen, car elle permettait de maintenir les communications avec leur allié le roi de France. Le chapitre messin devait d'ailleurs compter un certain nombre de fidèles décidés de la cause gibeline, pour désigner et accepter un personnage extérieur au diocèse, alors que rien n'était encore joué dans l'Empire, et qu'Otton IV conservait à la fin du printemps et au début de l'été de nombreux appuis. Mais rien n'aurait pu être possible dans cette affaire sans le soutien d'Innocent III et de ses légats, qui ont permis à Conrad de cumuler de façon inédite deux évêchés et la charge de chancelier de l'Empire. Le jeune Frédéric II, par contre, n'a pas dû jouer un grand rôle dans ces événements, étant donné qu'il était encore en Italie à cette date et qu'il possédait une connaissance indirecte des affaires de l'Empire. Le pape a certainement voulu renforcer la position d'un homme influent, qui venait de quitter le parti guelfe, et qui pouvait avoir un rôle crucial dans les luttes qui s'annonçaient. Cumuler les évêchés permet en effet d'augmenter les revenus de Conrad, et donc d'agrandir ses marges de manœuvres et sa capacité à recruter des fidèles<sup>1</sup>.

Ce cours résumé de la carrière de Conrad de Scharfenberg jusqu'à son arrivée sur le siège messin montre que le nouvel évêque est un personnage de premier plan, dont les horizons et les ambitions dépassent très largement le cadre du diocèse mosellan, ce qui fera à la fois le bonheur et le malheur de la principauté épiscopale. Le premier problème vient des absences prolongées de Conrad, qui va continuer à jouer un rôle majeur sur l'échiquier international après 1212. Il se trouve le plus souvent dans l'entourage du jeune Frédéric, dont il est devenu l'un des principaux conseillers, et il est ainsi présent lors de l'entrevue de Vaucouleurs entre le Staufen et le fils de Philippe Auguste, le futur Louis VIII, le 18 novembre. Frédéric étant encore novice dans les affaires de l'Empire, le nouvel évêque de Metz a dû jouer un rôle de premier plan dans ces négociations. C'est certainement à cette occasion que le chancelier a effectué une recherche sur les fiefs que le comte de Champagne tient de l'Empereur<sup>2</sup>.

Il est attesté à Metz en juillet 1214, et à la fin de la même année, dans les premiers mois de 1215, ainsi qu'en août<sup>3</sup>. Il revient dans sa cité en mars 1216<sup>4</sup>. On ne trouve plus sa trace sur les bords de la Moselle dans les années suivantes, même si Conrad a dû séjourner à

---

<sup>1</sup> Bienemann [1887], p.55-56. Innocent III accorde également à Conrad plusieurs privilèges et exemption par rapport aux pouvoirs du métropolitain de Trèves, et ce uniquement pendant la durée des luttes dans l'Empire.

<sup>2</sup> Auguste Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie. 1171-1361*, t.1, *les fiefs*, n°2283, p.83 ; voir l'analyse de Michel Bur [1979], p.167.

<sup>3</sup> Bienemann [1887], p. 154-155.

<sup>4</sup> Bienemann [1887], p. 156-157

Metz quelques semaines en 1219 et en 1220<sup>1</sup>. Sa longue légation en Italie, qui va durer de juillet 1220 à février 1221, va l'écartier un peu plus encore des affaires lorraines. On le retrouve à Metz en avril 1221, mais ce séjour ne dure que quelques jours<sup>2</sup>. Il revient en Lorraine en octobre 1222, et surtout en 1223. Il s'agit de la dernière année de son épiscopat, durant laquelle Conrad a mis un soin particulier à régler les affaires de ses Eglises<sup>3</sup>.

Cette longue énumération montre que la présence de l'évêque dans son diocèse est plus une exception qu'une habitude. Certes, la cour de Frédéric II réside souvent en Alsace (à Haguenau par exemple) ou dans les pays rhénans, non loin de la ville mosellane. Cette gestion à distance de la principauté épiscopale a néanmoins créé un certain nombre de difficultés, comme nous allons le voir, même si le siège épiscopal n'a pas été complètement vide durant ces années charnières. Le chancelier a clairement privilégié Spire, comme lieu de résidence et Metz n'a pas absorbé autant son attention que la cité rhénane. C'est d'ailleurs à Spire qu'il a choisi d'établir sa dernière demeure, après son décès survenu le 24 mars 1224. Il faut par contre noter que dans les actes qui sont conservés, le titre d'évêque de Metz apparaît plus souvent que celui d'évêque de Spire dans la titulature choisie par Conrad, ce qui pourrait indiquer une prééminence du siège mosellan<sup>4</sup>. Les séjours du chancelier sur les bords de la Moselle sont en fait liés à la conjoncture internationale, qui conditionne son action. Conrad fait plusieurs apparitions dans l'espace lorrain dans les premières années de son épiscopat, alors que la région a une importance stratégique majeure dans les luttes entre Frédéric et Otton IV. Une fois le danger Welf écarté après 1214, le chancelier s'occupe encore de la querelle entre le Staufen et le duc Thiébaud de Lorraine, qui se termine au printemps 1218. Mais à la même époque, le jeune fils de Frédéric, Henri, est élu roi par les princes de l'Empire à Francfort en présence de Conrad, et les préoccupations du chancelier se déplacent alors vers l'Italie afin d'essayer de convaincre Honorius III de ne pas s'opposer à cette élection. Il joue un rôle important pour préparer le chemin du couronnement impérial, et pour rappeler aux communes et aux potentats transalpins les droits régaliens du Staufen. Après cette longue absence, Conrad joue encore un rôle important mais plus discret dans l'entourage du jeune Henri (VII), alors que Frédéric est parti prendre possession de son royaume de Sicile. Ce n'est que dans les derniers mois de sa vie que le chancelier consacre une part plus importante de ses

---

<sup>1</sup> Bienemann [1887], p. 160-163.

<sup>2</sup> Bienemann [1887], p. 173-174.

<sup>3</sup> Bienemann [1887], p.180-181.

<sup>4</sup> Lorsqu'il écrit au pape en juillet 1220 Conrad s'intitule évêque de Metz sans référence à Spire ; de même Frédéric II dans sa correspondance avec Philippe Auguste désigne Conrad comme évêque de Metz. Voir les références, cf. note 3, p.392 de notre travail.

activités à la gestion de ses diocèses, comme si, sentant sa fin arrivée, il avait voulu remettre de l'ordre dans ses Eglises.

L'action de Conrad de Scharfenberg a surtout été envisagée dans le contexte de la guerre civile qui déchire l'Empire. Son épiscopat messin mérite pourtant un réexamen, car le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle est une période riche en événements à Metz, et dans l'espace lorrain. Conrad a-t-il réussi à faire prévaloir la puissance des prélats messins ou ses absences répétées se sont-elles traduites par un affaiblissement irrémédiable du pouvoir des évêques de Metz ? Le premier défi de Conrad est de maîtriser la montée en puissance des élites messines. Dans les années qui suivent son élection, les citains de Metz auraient profité des troubles qui agitent l'Empire pour s'émanciper de la tutelle épiscopale. Voici les faits qui ont donné lieu à plusieurs interprétations<sup>1</sup> :

- Au début de l'année 1212, mort du comte de Metz et grand-avoué de l'évêché, Albert II de Dabo, suivie par celle de Bertram.
- Une nouvelle rédaction des *Rapports de droits* intervient pour tenir compte de la mort du dernier comte de Dabo. Les revenus de la justice dans la cité, qui devaient revenir à ce dernier, sont versés à l'évêque<sup>2</sup>.
- Election de Conrad de Scharfenberg entre la fin avril et la fin juillet 1212.
- Thiébaud devient duc de Lorraine à la mort de son père Ferry II, au début du mois d'octobre 1213.<sup>3</sup> Il prend le titre de comte de Metz au nom de sa fiancée Gertrude de Dabo<sup>4</sup>.
- Le duc Thiébaud signe une alliance avec plusieurs citains de Metz, membres des groupes de Porte-Moselle et Outre-Seille et de la famille de Vry, qui s'engagent à l'aider en cas de conflit, sauf contre l'évêque de Metz et l'empereur, terme qui désigne expressément Otton IV en juin 1214, puisque Frédéric II n'a pas encore été couronné par le pape.<sup>5</sup>
- Le duc Thiébaud combat aux côtés d'Otton IV à Bouvines le 27 juillet 1214.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Jean Schneider [1950], p.107-108, accorde une importance certaine aux luttes dans l'Empire et au devenir du comté de Metz et du titre de grand-avoué pour expliquer les événements de 1215 ; voir les précisions de Marianne Pundt [1998], p.149-154 ; réponse de Jean Schneider [2000], p.453-454.

<sup>2</sup> Coudert [2008], p.197-206.

<sup>3</sup> Duvernoy [1914], p.208.

<sup>4</sup> C'est le cas dans un acte daté de 1213 qui se trouve dans le cartulaire de Saint-Pierre-Aux-Nonnains de Metz : J. Bernhaupt, *Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre-Aux-Nonnains de Metz*, mémoire dact., 1948, Nancy, n°39.

<sup>5</sup> AD Meuse B 256, f.256v ; Duvernoy [1914], n°258, p.217.

<sup>6</sup> Guillaume le Breton, *Philippide*, MGH, SS, XXVI, p.355, v.381-388 : «*Excitat ex alia Lothoringos parte bilingues/ Dux suus, aurivolis replicantes aera signis/ Qui cum simplicibus soleant sermonibus uti/ Non tamen in factis ita delirare videntur ;/ Quos inter Gallos et Theutonicos speciosa/ et facunda magis tellus alit ubere*

- Le duc conclut un traité d'alliance avec Conrad de Scharfenberg, le 20 décembre 1214, et il est présent lors du séjour de Frédéric II à Metz pour Noël.<sup>1</sup>
- Frédéric II envoie de Saint-Avold deux lettres de mise en garde aux magistrats messins, les 22 et 23 août, et il vient en personne à Metz « pour châtier les rebelles » au mois d'août 1215.<sup>2</sup>
- Frédéric II, lors d'un de ses deux séjours à Metz, donne son assentiment à la *Commune paix*, et ajoute plusieurs articles à ce texte de procédure pénale, qui définit notamment les attributions d'une nouvelle institution : les *Wardours* de la paix. Ce document n'est pas daté et n'a été conservé que dans une traduction française<sup>3</sup>.

Que nous apprennent ces événements sur les rapports de force dans la cité de Metz et sur les pouvoirs de l'évêque dans sa ville? Le duc Thiébaud I<sup>er</sup> a changé de camp peu après son accession à la tête du duché en 1213, et il a rejoint le parti d'Otton IV, comme l'atteste sa présence sur le champ de bataille de Bouvines. Plusieurs membres de l'élite messine en ont-ils fait autant? La question est d'importance car en cette année 1214, se prononcer pour l'empereur signifie s'opposer à Conrad de Scharfenberg. La clause de sauvegarde en faveur de l'évêque de Metz, dans le traité qui est scellé entre le duc et quelques citains issus des familles messines les plus puissantes, a dû être introduite à la demande de ces derniers, dans la mesure où cette précaution avait peu de sens pour Thiébaud I<sup>er</sup> : son ralliement au Welf signifiait très clairement son hostilité envers l'évêque Conrad, un des principaux conseillers de Frédéric II. Le duc, par cette alliance avec les Messins, a certainement voulu couvrir ses arrières face au comte de Bar, alors qu'il s'apprêtait lui-même à entrer en campagne aux côtés

---

*glebe./ Milibus a Mosa distans ubi Mosula paucis/ Leucos et Methes speciosa irrigat undis.* » ; E. Duvernoy [1914], p.219, ne pense pas que le duc ait réellement participé à la bataille mais Guillaume qui est un témoin direct de la bataille, s'il ne nomme pas explicitement le duc, cite Metz et la Moselle or Thiébaud est également comte de Metz. Cette affirmation a également ses détracteurs, voir pour un récapitulatif Pundt [1998], p.149-151 et Legl [1999], p.348-350, qui conclut bien à la participation du duc à la bataille.

<sup>1</sup> Duvernoy [1914], n°260, p.218; un diplôme royal délivré à Metz le 29 décembre 1214 nous apprend que Thiébaud a été chargé d'enquêter avec l'archevêque de Trèves pour savoir si les marchands de Huy et d'autres villes avaient droits à une exemption de tonlieu à Metz s'ils détenaient une résidence dans la cité. La réponse de Frédéric II est négative éd Georg Wolfram, «*Ungedruckte Kaiser-Urkunden des Metzzer Archive*», dans *JGLGA*, 1, 1888-1889, n°5, p.160. Ce document est intéressant car il donne une définition de qu'est un Messin : il doit avoir une résidence, y entretenir un foyer, avoir une femme et des enfants, et accomplir un service de garde.

<sup>2</sup> La lettre du 22 août n'est connue que par une traduction du XIV<sup>e</sup> siècle : éd. Wolfram [1888/9], n°6, p.161 ; Pour la lettre du 23 août aux échevins de Metz : éd. Edouard Winckelmann, *Acta Imperii inedita*, 1880, Innsbruck, t.I, n°132, p.111-112 ; pour les mises en garde de Frédéric II : Régner, *Annales*, MGH, SS, XVI, a.1215, p.673 : «*Fredericus Coloniam exivit, et Mettis venit, pacem inter eos non sine damno eorum qui dissidebant fecit. Septembri mense...* » ; la présence de Frédéric II à Metz par un diplôme daté du 31 août : G. Wolfram, «*Eine unbekannte Urkunde Koenig Friedrichs II*», dans *JGLGA*, 1895/2, p.169-170.

<sup>3</sup> Le texte est édité par les Bénédictins, *HMB*, III, pr. p.177-179. Il s'agirait du premier règlement juridique rédigé en français : Gilbert Cahen, «*La plus ancienne charte française de l'est rédigée à Metz?* », dans *Principautés et territoires et études d'histoire lorraine. Actes du 103<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1977. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, 1979, p.271-284, p.281.



d'Otton IV<sup>1</sup>. Les citains mentionnés dans le traité d'alliance ne représentent pas l'ensemble de l'élite messine, et la puissante parentèle de Port-Sailly n'apparaît pas dans le document. On peut donc penser à bon droit que plusieurs grandes familles messines ont cherché à travers ce traité un soutien extérieur dans les luttes qui les opposaient aux gens de Port-Sailly<sup>2</sup>. Les habitants de la ville sont donc divisés, mais rien ne prouve que la source de leurs différends soit la lutte pour le trône impérial, plutôt que des problèmes internes à la cité. Certes, les clivages dans l'Empire se sont peut-être greffées sur des tensions internes, mais nous ne pensons pas qu'ils aient joué un rôle déterminant dans les rapports de force à l'intérieur de la ville. Comment expliquer autrement qu'une partie de l'élite messine, alliée pourtant à un ennemi des Staufen et donc de Conrad, tienne à conserver en juin 1214 sa neutralité avec son évêque et seigneur. La ville de Metz, lors de cette année cruciale, n'est donc pas en pleine insurrection contre Conrad de Scharfenberg, son évêque.

Après Bouvines, Thiébaud I<sup>er</sup> vient très rapidement à repentance, comme l'atteste sa présence dans l'entourage du Staufen, dès le début du mois de septembre<sup>3</sup>. Il n'est donc pas étonnant de le retrouver à Metz pour Noël 1214, en compagnie de Conrad et du jeune roi Frédéric. La situation paraît apaisée au début de l'année 1215, mais des troubles importants ont dû se produire au cours des mois suivants, qui ont abouti au retour « vengeur » de Frédéric II à Metz, en août. De quelle nature sont ces troubles ? S'agit-il d'une remise en cause de l'autorité épiscopale ? La querelle pour le trône paraît jouée après la défaite d'Otton IV à Bouvines, et il est peu probable que les Messins aient entrepris de soutenir une cause perdue, alors que dans le même temps les villes de l'Empire ouvrent leurs portes au jeune roi Frédéric les unes après les autres (Aix où il est sacré de nouveau, Cologne, longtemps rétives aux Staufen etc.). De même, le comté de Metz ne semble plus être un enjeu majeur depuis que le duc Thiébaud de Lorraine a joué la carte de l'apaisement après Bouvines, et s'est rallié au Staufen.

Les lettres des 22 et 23 août orientent notre réflexion vers d'autres pistes. La première demande aux échevins, aux maires et aux Messins de respecter le tonlieu que le chapitre de la cathédrale perçoit. Les Messins devaient en effet payer le grand tonlieu, sans exemption, lors de la semaine allant du 15 au 22 août<sup>4</sup>. Devant la mauvaise volonté des citains, les chanoines

---

<sup>1</sup> Le comte de Bar Henri s'est battu du côté de Philippe Auguste à Bouvines où il s'est illustré. La paix est conclue le 13 novembre 1214, Duvernoy [1914], n°262, p.220.

<sup>2</sup> Schneider [1950], p.118-120.

<sup>3</sup> Duvernoy [1914], n°260, p.218-219.

<sup>4</sup> Schneider [1947], p.79.

ont sans doute envoyé un émissaire au-devant du roi pour lui demander de confirmer par écrit leur privilège. La seconde, dans laquelle le roi prend sous sa protection les églises de Metz, montre que le clergé a sans doute été une nouvelle fois la cible de la colère des Messins, comme en 1209<sup>1</sup>. Une information peu exploitée peut jeter quelques lumières sur ces événements : les Messins ont participé avec le comte de Bar à la prise et à la destruction du château de Riste, non loin de Briey, à la fin du mois de mai 1215<sup>2</sup>, alors que Conrad de Scharfenberg n'est pas dans la région, puisqu'il se trouve en compagnie de Frédéric II à Kaiserslautern<sup>3</sup>. Ces opérations militaires sur lesquels nous sommes très mal renseignés, ont dû avoir un coût important, et le problème du financement a pu diviser les citains et les clercs, et ranimer les vieilles querelles qui étaient nées avec la construction des murailles de la ville quelques années auparavant. Quant à la punition évoquée par le chroniqueur Rénier de Saint-Jacques, elle n'est pas précisée dans les sources, mais il est intéressant de constater que le roi a insisté pour faire interdire les confréries au sein de la cité, ce qui laisse penser que des associations de ce type ont joué un rôle pendant les troubles<sup>4</sup>.

Le roi, lors d'un de ses deux séjours, a donné son assentiment à la *Coummune paix*. Ce texte prévoit l'établissement de nouvelles règles en matière de procédure pénale avec l'apparition d'un nouveau collège de magistrats urbains : les *wardours de la paix*. Quand ce texte a-t-il été rédigé ? Les articles ajoutés en supplément indiquent que le roi a complété le document soit à Noël 1214, soit à la fin août 1215, lors de son second passage dans la cité. Un élément fait pencher selon nous la balance en faveur de la première hypothèse. Plusieurs exilés sont cités dont certains membres de la parentèle de Port-Sailly. Ceci nous renvoie à l'alliance conclue entre Thiébaud de Lorraine et plusieurs membres de l'élite messine en juin 1214. Nous avons vu que cette alliance ne comportait pas de représentants de Port-Sailly et

---

<sup>1</sup> Winckelmann [1880], t.I ; n°132, p.111-112 : «*Volumus igitur, ut personas, homines, villas, predia, domos et omnes possessiones ecclesie iam dicte tam extra civitatem Metensem quam infra positas in omni iure et libertate antiqua illesas et indempnes et omnimoda exactione vel custumia liberas et penitus absolutas conservetis...*»

<sup>2</sup> *Notae Sancti Arnulfi Mettenses*, MGH, SS, XXIV, p.526 : «*a.1214 Castrum de Ristre a civibus Metenses obruitur.* » ; les notes sont souvent en décalage d'une année ; la prise du château a eu lieu le 29 mai 1215 comme le confirme Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, a.1215, p.903 : «*Castrum quod dicebatur Rista in dyocesi Metensi, ipsi civitati iniuriosum satis et damponum, comes Barri Henricus in ascensione Domini potenter cepit et subertit.* ». Conrad de Riste est un cadet de la famille de Blieskastel-Lunéville ; le château est un fief tenu des comtes de Bar. En 1214 le comte de Bar Thibaut I<sup>er</sup> modifie son testament pour tenir compte de la mort de son fils Renaud et attribue à son autre fils Henri les châteaux de Briey et de Riste. Une querelle a pu éclater avec Conrad après ce changement ; voir Gérard Giuliano, « Grandeur et décadence d'un lignage lorrain : les sires de Riste (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), dans Patrick Corbet et Jackie Lusse, *Ex animo. Hommages d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, 2009, Langres, p.277-315, p.296. Aucun membre de la famille de Riste n'est devenu évêque de Metz.

<sup>3</sup> Conrad de Scharfenberg est témoin d'un diplôme royal scellé à Kaiserslautern le 29 mai 1215 pour le monastère d'Otterberg : Bienemann [1887], p.155.

<sup>4</sup> Schneider [1950], p.107-108;

quelle était très vraisemblablement dirigée contre ce groupement. Les adversaires des Port-Sailly ont peut-être triomphé momentanément et forcé, avec l'appui du duc, plusieurs membres de ce groupe à quitter la cité. Le texte viendrait donc selon nous sanctionner la paix et la réconciliation parmi les élites urbaines, approuvée et complétée par le roi Frédéric, aux alentours de Noël 1214.

Le texte de la *Commune Paix* est difficile à interpréter en ce qui concerne les pouvoirs de l'évêque, d'autant que l'éviction de la puissance épiscopale hors de la cité dans les décennies suivantes, incite trop facilement à voir dans ce document les prodromes d'un affaiblissement irrémédiable. Contre cette vision téléologique, rappelons que les *wardours* sont nommés à la Chandeleur par le prélat, et qu'il lui appartient de trancher en cas de désaccord entre ces administrateurs<sup>1</sup>. Mais dans le même temps, les évêques ne reçoivent plus qu'un tiers du produit des amendes, alors que d'après les *Rapports de droits*, qui datent de la seconde moitié du XII<sup>e</sup>, ils percevaient les deux tiers des revenus de la justice. Le comte et grand-avoué conserve un tiers d'après le texte de 1214/5, et la ville se voit gratifiée pour la première fois d'un tiers. Malgré l'appui du pouvoir royal incarné par Frédéric, venu en personne pour aider son chancelier, les revenus des prélats messins auraient donc été amoindris ?

Cela paraît peu vraisemblable et il est possible que la diminution de la part des profits générés par la justice ne date pas de 1214/5 mais d'une époque antérieure. La rédaction de la deuxième version des *Rapports de droits*, dans lesquels le prélat messin a tous les revenus de la justice, se place inmanquablement entre la mort du comte de Dabo, au début de l'année 1212 (le texte fait référence à cet événement) et la rédaction, en 1214/1215, de la *Commune paix*, qui n'accorde plus à l'évêque de Metz qu'un tiers<sup>2</sup>. Bertram a peut-être profité du décès du grand-avoué pour récupérer sa part, mais sa propre mort en avril de la même année, et les prétentions du jeune Thiébaud de Lorraine au comté de Metz allait rebattre les cartes. Conrad de Scharfenberg, étranger aux affaires messines, a sans doute procédé à un nouveau partage dans les mois qui ont suivi son accession au siège messin pour mieux se faire accepter par les citains et par la famille ducale. Il aurait divisé, selon cette hypothèse, les revenus de la justice

---

<sup>1</sup> HMB, III, pr., 178 : «*Si li wardours de la pais se descordoient, ensi qu'il fussent mei parti, hom seuroit celi partie ov li Eveskes, ou li chantré se tenroit.* »

<sup>2</sup> Coudert [2008], p.204 : «*De trestous les forfais et de toutes les justices et de totes les amandes c'on fait en ceste ville, les II pairs en sont monsignor l'avecke et li tiers estoit monsignor lou conte de Dabour ; or est tout monsignor l'avecke.* »

dans la cité en trois parts égales (une pour le comte de Metz et futur duc Thiébaud, une pour les citains, afin de les rallier à la cause des Staufen, et une part restant aux évêques).

Il est difficile pour conclure de dire si la *Commune paix* représente un recul de la puissance épiscopale dans la cité, car la justice est toujours rendue au nom de l'évêque par ses agents. On peut également se demander pourquoi c'est le chantre du chapitre cathédral qui est censé remplacer l'évêque absent pour trancher les différends, alors qu'on aurait plutôt attendu des dignitaires plus prestigieux et plus habitués aux affaires judiciaires, comme le princier, le doyen ou un archidiacre. L'évaluation de la part jouée par l'évêque dans la rédaction du document pose également problème, puisque Conrad n'était vraisemblablement pas à Metz, mais dans l'entourage du roi, et qu'il est entré avec ce dernier dans sa cité<sup>1</sup>.

Conrad est occupé en Lorraine dans les années qui suivent par la guerre qui oppose Frédéric II au duc de Lorraine et comte de Metz Thiébaud I<sup>er</sup>. Rappelons que l'évêque est allié avec le duc depuis un traité scellé en décembre 1214. Les relations se détériorent cependant entre le duc et le roi de France au sujet de la succession du comté de Champagne, que conteste Erard de Brienne au nom de sa femme Philippine, une des filles du comte Thiébaud III. Le duc de Lorraine s'oppose à la régente Blanche de Navarre, qui défend les droits de son fils Thiébaud IV. Thiébaud I<sup>er</sup> choisit de s'allier avec Erard, mais il s'attire alors les foudres de Philippe Auguste, ce qui déclenche automatiquement l'hostilité de son allié Frédéric II. Le duc et le Staufen sont également en conflit à propos du bourg de Rosheim en Alsace, que le roi a engagé à son père Ferry II en 1212<sup>2</sup>. Le mariage avec l'héritière des Dabo a renforcé les intérêts du duc pour cette région. Cette localité se trouve sur la route de Metz à Strasbourg. La situation tourne au désastre lorsque Frédéric II entre dans le duché, au printemps 1218, et prend Nancy, puis bloque le duc dans son château d'Amance<sup>3</sup>. Thiébaud est alors obligé de se rendre, et Conrad est présent lorsque l'accord de paix est conclu. Il y a fort à parier que l'évêque de Metz a joué un rôle important dans les négociations, étant donné ses bons rapports avec le duc. Le prélat se porte d'ailleurs caution pour une créance de Thiébaud envers le Staufen l'année suivante<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Conrad a dû assister au couronnement de Frédéric à Aix le 25 juillet ; il est attesté le 22 août à Sain-Avoid dans la suite royale.

<sup>2</sup> Duvernoy [1914], n°238, p.205.

<sup>3</sup> Sur cette guerre voir Legl [1999], p.352-353.

<sup>4</sup> 24 mai 1219 Würzburg ; aucune copie de cet acte n'est parvenu jusqu'à nous. L'information est donnée par Dom Calmet, *HL*, t.III, p.13 ; Duvernoy [1914], n°315, p.247 ; l'information paraît vraisemblable dans la mesure où la présence de Conrad à Würzburg le même jour est attestée par une autre source : Bienemann [1887], p.161.

C'est vraisemblablement à la suite de cette défaite, que le duc décide d'inféoder, au cas où son mariage avec Gertrude de Dabo serait stérile, l'alleu de Turquestein, le château de Thicourt, et l'abbaye de Hesse, près de Sarrebourg, aux évêques de Metz<sup>1</sup>. Nous pensons que cet accord a été passé le 1<sup>er</sup> janvier 1219 ou 1220 et non en 1215 ou 1216 : le document qui porte la date fautive MCCXC, mentionne que Gertrude est l'*uxor* du duc, or les noces n'ont sans doute pas été célébrées en 1215 ou 1216, alors que la comtesse n'avait que 8 ou 9 ans, mais plutôt en 1219 ou 1220, même si Thibaut porte depuis 1213 le titre de comte de Metz. L'accord est très favorable à l'évêque, puisque Turquestein est un alleu qui provient du patrimoine des comtes de Dabo, sans lien avec le comté de Metz<sup>2</sup>, et le château de Thicourt fait partie de l'héritage des ducs de Lorraine et n'a rien à voir avec les Dabo<sup>3</sup>. Il ne figure d'ailleurs pas dans le douaire de Gertrude, constitué par le duc Mathieu II après la mort de son frère Thibaut<sup>4</sup>. Ce dernier a donc fait d'importantes concessions pour obtenir la reconnaissance de ses droits par l'évêque de Metz, ce qui est sans doute la conséquence de sa défaite militaire durant l'année 1218. Cette opération est dans tous les cas de figure une brillante réussite pour le prélat messin, qui a su habilement monnayer son accord pour la succession de Dabo. Tout ceci prouve que Conrad garde un intérêt certain pour les affaires de son diocèse, et qu'il surveille particulièrement l'avenir du comté de Metz.

Les affaires impériales détournent après cette date Conrad des problèmes messins. Ce n'est sans doute pas un hasard si le conseil des Treize, qui avait été marginalisé depuis la révolte de 1209, recommence à exercer un pouvoir de premier plan au sein de la cité. Quand il fait sa réapparition dans les sources, en juillet et en octobre 1220<sup>5</sup>, l'évêque de Metz est en Italie afin de préparer le couronnement impérial de son maître. Est-ce un acte de défiance à l'encontre du seigneur épiscopal de la ville ? Le duc Thiébaud I<sup>er</sup> est mort criblé de dettes et sans héritier, au mois de février ou de mars 1220, ce qui pose une nouvelle fois la question du devenir du comté de Metz et du titre de grand-avoué. Sa veuve Gertrude de Dabo ne reste pas longtemps seule, puisqu'en mai, elle a déjà retrouvé un nouveau mari en la personne du comte Thiébaud IV de Champagne. Le maître d'œuvre de cette nouvelle alliance matrimoniale

---

<sup>1</sup> Acte daté du 1<sup>er</sup> janvier à Bruyères, Marichal [1903], t.1, n°221, p.496-497 ; Duvernoy [1914], n°271, p.227, penche pour 1216 et Legl [1998] pour 1115 et Pundt [1998] et Schneider [1950] pour 1115. Le duc Thiébaud est à Toul, non loin d'Amance en janvier 1220 : Duvernoy [1914], n°326, p.252, et rien ne s'oppose à la présence de Conrad à cette époque.

<sup>2</sup> Turquestein se situe à l'ouest de Dabo, voir Legl [1999], p.480-483.

<sup>3</sup> Legl [1999], p..

<sup>4</sup> Lors de l'arrangement passé en mai 1220 entre le nouveau duc Mathieu II et la comtesse de Champagne Blanche et son fils, le douaire accordé à Gertrude est constitué par Nancy et Gondreville, voir Le Mercier de Morière [1893], n°1 et 2, p.103-104.

<sup>5</sup> Pour les références Pundt [1998], note 378, p.156.

est Mathieu II, le frère du duc défunt, qui trouve ainsi une solution pour éponger le passif financier laissé par son prédécesseur<sup>1</sup>. Ce passage de fiefs impériaux à un prince du royaume de France provoque le mécontentement de Frédéric II, qui s'en est personnellement ouvert à Philippe Auguste et au pape Honorius III, le 13 juillet 1220, en nommant expressément parmi le différentes parties de l'héritage, les fiefs messins<sup>2</sup>. On apprend dans le même texte que Conrad aurait dû se rendre plus tôt en Italie, mais qu'il en avait été empêché par la maladie<sup>3</sup>. Il faut rester prudent dans l'analyse de cette lettre car le Staufen, à cette époque utilise toutes les occasions pour tenter de faire diversion et ainsi excuser l'ajournement de son vœu de Croisade<sup>4</sup>. Il n'en reste pas moins que la succession de Dabo a retenu l'attention de Frédéric II et de son chancelier Conrad.

Nous sommes très mal informés sur les événements postérieurs, mais Frédéric II semble avoir donné son accord au mariage champenois après des négociations serrées. Le Staufen a sans doute lâché du lest, afin de ne pas créer une nouvelle source de tensions avant son départ pour le couronnement impérial. Les Messins par contre ne semblent pas avoir goûté ce changement de seigneur, et la situation semble avoir créé des tensions au sein de la communauté urbaine, car des familles appartenant aux paraiges d'Outre-Seille et de Porte-Moselle concluent alors une alliance avec le duc Mathieu II, le 17 septembre 1220. Cet accord précise bien que les citains n'hésiteraient pas à se battre contre le paraige de Port-Sailly, si ces derniers s'en prenaient au duc<sup>5</sup>. Le parti de la résistance au nouveau seigneur a dû l'emporter, car le nouveau comte de Metz et grand avoué de l'évêché ne peut rentrer en possession de ses biens, et Thibaut IV de Champagne doit venir en personne faire le siège de Metz en 1222, avec l'aide des comtes Henri II de Bar, et Valéran de Luxembourg, mais sa tentative reste

---

<sup>1</sup> Legl [1999], p.357-360.

<sup>2</sup> Winkelmann [1880], t.I, n°180, p.158 : «*Factum etiam comitisse Campanie nostrum non minus prepedivit adventum, que contra voluntatem et beneficio rum nostrorum magnitudinem, sicut vestra sanctitas non ignorat, postquam illus rei regi Francorum ad ipsum significavimus, de filio suo cum relicta ducis Lotharingie matrimonium consummavit, qui ad usurpandum sibi quedam feuda patrimonii nostri et imperii et, que tenemus a Metensi ecclesia, extendebat temere manus suas. De quo principes moti non modicum et turbati, eo quod alienigena bona imperii invadebat, consuluerunt nobis humiliter supplicantes, ut in tantum itineris nostri differemus adventum, donec super hoc sanum et utlie consilium pro conservando honore imperii haberemus.* »

<sup>3</sup> Winkelmann [1880], t.I, n°180, p.157 : «*Nihilominus tamen disposuimus; quod dilectus familiaris noster C. Metensis episcopus, imperialis aule cancellarius, propter hoc ad pedes vestros accederet; qui etiam annuens votis nostris, cum esset ad instantiam nostram ad iter accinctus, quodam sibi superveniente languore huc usque distulit iter suum.* » Cette information se trouve également dans la lettre de Conrad au pape Honorius III, délivrée à Mantoue 31 juillet 1220 : MGH, *epistolae saeculi XIII...*, n°127, p.92-94.

<sup>4</sup> Legl [1999], p.360-361.

<sup>5</sup> L. le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine*, dans *Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, XVII, 1893, Nancy, n°18, p.110.

vaine<sup>1</sup>. Le retour aux affaires des Treize est sans doute une conséquence de ces événements, et du passage des fiefs messins au comte de Champagne. Ces magistrats exercent sans doute des prérogatives militaires, alors que la ville refuse de reconnaître depuis 1220 le nouveau comte de Metz, qui est en principe leur chef militaire. Les citains ont dû en effet organiser de façon autonome la défense de la ville.

L'attitude de Conrad lors du siège de 1222 n'est pas claire, et il ne semble pas avoir participé directement à la guerre, même s'il a soutenu les Messins. Il est pourtant rentré d'Italie à cette date, et sa présence est attestée à Aix et dans les pays rhénans, avant un séjour à Metz en automne<sup>2</sup>. Le chancelier impérial n'était sans doute pas mécontent de voir échouer les tentatives champenoises visant à installer solidement l'influence des comtes dans les pays de la Moselle. Le règlement des dernières séquelles de la guerre montre que l'évêque de Metz a joué un rôle d'arbitre et s'est porté garant des indemnités dues par les Messins. L'accord de paix définitif entre les citains les comtes de Bar et de Champagne est signé le 12 septembre 1224 par Jean d'Apremont, le successeur de Conrad, quelques semaines après son élection, en présence du roi de Jérusalem, Jean de Brienne, de l'archevêque de Reims, Guillaume de Joinville, et de l'évêque de Langres, Hugues de Montréal<sup>3</sup>.

Ce traité de paix amène à s'interroger sur un autre problème qui devait marquer lourdement l'histoire des évêques de Metz, durant les deux siècles suivants : l'endettement croissant des finances épiscopales<sup>4</sup>. Avant Conrad, nous n'avons que des mentions éparses de difficultés financières, mais les montants en jeu sont relativement modestes et l'épiscopat de Bertram paraît avoir été une période d'assainissement<sup>5</sup>. Conrad, engagé dans des actions diplomatiques de grande envergure, a dû financer sa politique grâce aux revenus fournis par l'évêché messin. Les besoins d'argent du chancelier, même s'ils ne sont pas connus dans le

---

<sup>1</sup> Ce siège est connu par les *Annales de Saint-Vincent*, MGH, SS, III, p.159 : «*a.1222. Suburbium Mettense a comite Campanie , a comite Barrensi et a comite Lucelenburgensi cum omni potestate eorum obsessum est; et confusi recesserunt.* » ; par les continuations de la Chronique Universelle de Jean de Mailly, MGH, SS, XXIV, p.524 : «*a.1222. obsessa fuit civitas Metensis a Theobaldo comite Campanie et Henrico comite Barriducis* » ; et dans les *Notae Sancti Arnulfi*, MGH, SS, XXIV, p.527 : «*Metis civitas a comitibus Campanie et Barri obsidetur, sed minime capitur.* » ; nous avons également conservé l'accord de paix scellé le 12 septembre 1224 : AD MM 626 n°151.

<sup>2</sup> Bienemann [1887], p.178-179.

<sup>3</sup> AD MM. B 626 n°151 : «*usque ad diem qua pax fuit factam coram Conrado episcopo et ante Mettim et ad tres leucas citra civitatem mettensem* » ; de même Conrad était vraisemblablement garant de la paix puisque le comte de Bar lui réclame des indemnités pour les pertes qu'il a subi pendant les trêves : «*et pro centum et viginti lib. met. monete ablati militibus et servientibus comitis Barri infra treugas...* »

<sup>4</sup> Approche commode du problème des dettes épiscopales chez Jean Schneider [1950], p.295-300, qui fait remonter les difficultés à l'épiscopat de Conrad.

<sup>5</sup> Aucune mention de dette ou d'engagère n'est signalée sous l'épiscopat de Bertram dans les catalogues établis par Voigt et Michel Parisse.

détail, ont dû être très importants, et Conrad a utilisé tous les moyens à sa disposition pour se procurer du numéraire. Son vœu de Croisade lui a par exemple servi pour obtenir certains privilèges du pape Honorius III, le 1<sup>er</sup> décembre 1220 : il a pu temporairement mettre en gage les revenus de sa mense<sup>1</sup>. N'allons pas trop loin cependant dans le cynisme. Conrad avait sans doute l'intention d'accomplir le pèlerinage à Jérusalem, et ces liquidités devaient lui permettre de financer son voyage. Les atermoiements de Frédéric II et sa mort en 1224 l'ont empêché d'exécuter sa promesse. Il ne faut pas cacher cependant que l'évêque de Metz et de Spire s'est montré extrêmement dépensier comme le rappelle Aubry de Trois-Fontaines, qui près de vingt ans après le décès du prélat, rappelle cyniquement que les revenus des deux évêchés ne suffisaient pas à assurer son train de vie<sup>2</sup>.

Les dettes du chancelier se sont accentuées dans les dernières années de son épiscopat, comme nous l'apprend le traité de paix de 1224 : les comtes de Bar et de Champagne réclament en effet 1500 livres de deniers messins à Jean d'Aprémont sur le château de Conflans-en-Jarnisy et pour la cour d'Argancy<sup>3</sup>. Comme Jean n'est monté sur le trône de saint Clément que depuis quelques semaines, ces dettes sont à imputer à Conrad, qui avait sans doute engagé ces deux domaines. Dans le même registre, le texte évoque la somme de 500 livres réclamée par Henri de Bar pour la libération (*quitatio*) de l'évêché, sans plus de précisions<sup>4</sup>. Nous apprenons également que le même prince demandait 80 livres pour la garde de l'évêché pendant trois ans<sup>5</sup>. Quand le chancelier impérial a-t-il sollicité la protection du comte de Bar ? Certainement lors de la mission de Conrad en Italie en 1220/1. Le prélat s'est inquiété lors de son séjour transalpin du sort de son temporel et de ses églises, comme l'indique une lettre du pape Honorius III, qui l'autorise à prendre des sanctions ecclésiastiques contre les pillards qui s'attaqueraient à des domaines épiscopaux situés hors de ses deux diocèses<sup>6</sup>. Conrad a pu compléter ces mesures en demandant au comte de Bar sa protection pour les possessions épiscopales. Ainsi s'expliquerait la durée de trois ans indiquée dans le

---

<sup>1</sup> Wiegand [1893], n°12, p.150.

<sup>2</sup> Aubry de trois-Fontaines : «*anno 1210 Bertrannus Metensis episcopus anno 33 pontificatus moritur, cuius successor successor factus Conradus Spirensis episcopus imperatoris cancellarius, qui quamdiu vixit, utrumque episcopatum tenuit, nec uterque tamen illi suffecit ad indiscretas expensas.* »

<sup>3</sup> AD MM. B 626 n°151 : «*cum discordia esset inter venerabilem Iohanem episcopum mett. ex una parte et nobiles vires Th. comitem campanie et H. comitem Barri ex altra super mille et quingentis lib. mett. Monete quas dicti comites petebant super castrum de Conflans cum eius pertinentiis et super curiam Arkenceio...* » ; Aubry se trompe sur l'année de mort de Bertram qui est 1212 et non 1210.

<sup>4</sup> AD MM. B 626 n°151 : «*Et pro quingentis lib. mett. monete quas comes barri petebat pro quitatione episcopatus Mettensis...* »

<sup>5</sup> AD MM. B 626 n°151 : «*... et pro quintaviginti lib. mett. monete pro episcopatum mettensem quod comes barri habebat in custodia per tres annos.* »

<sup>6</sup> Wiegand [1893], n°16, p.161. Le pape fait peut-être référence à Saint-Trond qui appartient à l'église messin mais ne se trouve pas dans le diocèse de Metz.



traité de paix de 1224. Le chancelier impérial était également débiteur des financiers messins, comme nous l'apprenons une nouvelle fois du traité de 1224, dans lequel Jean d'Apremont s'engage à rembourser une créance contractée auprès de Simon Bellegré et inscrite dans un acte de Conrad, dont le comte Henri II de Bar s'est porté caution<sup>1</sup>. Les problèmes financiers des évêques de Metz, qui pèseront si lourd sur le destin de la principauté épiscopale, datent donc vraisemblablement des dernières années de l'épiscopat de Conrad de Scharfenberg.

Conrad a également tenu à marquer sa cité de sa présence. Il est peut-être à l'origine de la reconstruction de la cathédrale ottonienne, qui devait aboutir un siècle plus tard à l'élévation de la nef gothique : le pape, alors que le chancelier se trouve dans son entourage après le couronnement de Frédéric II, décide d'affecter, le 2 décembre 1220, les revenus des bénéfices vacants au sein du chapitre cathédral, pendant dix ans, au financement des travaux dans la cathédrale<sup>2</sup>. Il fait vraisemblablement déposer dans le trésor de cette dernière le manteau que Frédéric II portait lors de son couronnement impérial<sup>3</sup>. D'origine palermitaine, le vêtement présente plusieurs analogies avec d'autres habits portés par l'empereur lors de cette cérémonie, comme les gants. Ce manteau se trouve encore aujourd'hui dans le trésor de la cathédrale de Metz, sous le nom de chape de Charlemagne. Il lance enfin la construction d'un nouveau pont sur la Moselle en 1223 avec l'accord des Messins, pour le financement duquel le plus beau vêtement des morts, clercs et laïcs, devait être prélevé. A la même époque, les citains ont confié la construction d'un autre pont enjambant le grand bras de la Moselle à l'un des leurs : Jean le Vaudois<sup>4</sup>. A la suite de Marianne Pundt, Il est tentant de voir dans

---

<sup>1</sup> AD MM. B 626 n°151 : «*Preterea de dinariis Symonis Bellegree de quibus mentio sit in carta domini Conradi mett. episcopi ...* »; Simon Bellegré est un financier messin très actif dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est maître-échevin en 1218 et il participe l'année suivante au paiement de la rançon du duc de Lorraine Thiébaud I<sup>er</sup> après sa capture par Frédéric II : Schneider [1950], p.274 et p.526.

<sup>2</sup> Wiegand [1893], n°14, p.150 ; d'autres privilèges financiers sont accordés au chapitre le même jour -151 ; le rôle de Conrad dans ce projet est relativisé par Christoph Brachmann, *Gotische Architektur in Metz unter Bischof Jacques de Lorraine (1239-1260). Der Neubau der Kathedrale und seine Folgen*, 1998, Berlin, p.34-37.

<sup>3</sup>C'est l'hypothèse développée par Bettina Pferschy-Maleczek, «*Zu den Krönungsinsignien Kaiser Friedrichs II. Herkunft und Bedeutung des nimbierten Adeler auf den Krönungshandschuhen und des Metzger "chape de Charlemagne"* », dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 100, 1992, Oldenbourg, p.214-236; les empereurs de cette époque ont l'habitude d'offrir les objets qu'ils ont portés lors de leur couronnement à des églises. Les gants et le manteau ont en commun notamment le motif des aigles nimbés qui est original. Le vêtement a été utilisé par la suite pour la fête de saint Marc le 25 avril. Le nom chape de Charlemagne, vient d'une confusion avec un autre manteau liturgique utilisé à Saint-Arnoul lors de la fête de Charlemagne et qui a disparu ; pour la description voir aussi Marie-Agnès Sonrier, «Chape de Charlemagne », dans Isabelle Bardiès, *le chemin des reliques. Témoignages précieux et ordinaires e la vie religieuse à Metz au Moyen Âge*, 2000, Metz, p.55.

<sup>4</sup> 8 mars 1223, *HMB*, t.III, p.185-186. Les dispositions sont prises pour une durée de cinq ans Pundt [1998], p.312-314.

l'initiative de Conrad, une tentative pour reprendre la main dans la cité. Ces quelques exemples montrent que Conrad de Scharfenberg a été particulièrement actif dans et pour sa cité dans les dernières mois de son épiscopat. Ses absences répétées et sa politique impériale ont cependant permis aux Messins d'agir avec toujours plus d'autonomie et de s'affirmer en tant que puissance politique et force militaire. L'évêque reste en pratique le seigneur des Messins, mais ses moyens d'action dans la ville sont de plus en plus limités, et sa dépendance envers les financiers messins tend à s'accroître. Cette situation pleine d'ambiguïté devait connaître son dénouement sous Jean d'Apremont.

### Jean d'Apremont (1224-1238)

Le successeur de Conrad de Scharfenberg est Jean d'Apremont, le titulaire du siège de Verdun, qui est attesté dans ses nouvelles fonctions dès la fin du mois de juillet 1224<sup>1</sup>. Le pape Grégoire IX fait référence, en 1229, à des troubles survenus au moment de sa nomination<sup>2</sup>, mais nous n'avons pas de détails au sujet de ces événements. Il s'agit peut-être de la poursuite de la guerre entre les Messins et les comtes de Bar et de Champagne. Tout se passe comme si les électeurs, après les splendeurs impériales symbolisées par Conrad, avaient porté leur choix sur un prélat jeune, énergique et capable de défendre son diocèse efficacement. L'opération s'est faite avec l'accord du pape, comme l'atteste Aubry de Trois-Fontaines<sup>3</sup>, et l'évêché de Metz, bien plus opulent que celui de Verdun, devait être particulièrement attrayant pour un jeune prélat. Le pape a donné son accord, puisque les électeurs n'ont fait que postuler Jean, et que l'assentiment pontifical était nécessaire pour le transfert d'un siège vers un autre. Le nouvel évêque est issu d'une famille de seigneurs de l'ouest de l'espace lorrain, qui a construit sa fortune et sa renommée grâce à plusieurs avoueries d'églises et d'abbayes messines et verdunoises<sup>4</sup>. Ces sires deviennent,

---

<sup>1</sup> Sur l'épiscopat de Jean d'Apremont voir François Ramm, *catalogue des actes de Jean d'Apremont, évêque de Metz (1224-1238)*, mém dact., 1948, Nancy.

<sup>2</sup> Wiegand [1893], n°32, p.156-157 : «*Metensis episcopus statim, postquam fuerit per sedem apostolicam Metensem tunc collapsum graviter de Viridunensi translatus...* »

<sup>3</sup> Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, p.913 : «*anno 1224... Mortuo Conrado Spirensi et Metensi episcopo, factus est Spirensis episcopo Berengarius eiusdem ecclesie decanus, episcopus, autem Viridunensis Iohannes postulatus est Metis et concessus de permissione summi pontificis.* »

<sup>4</sup> Parisse [1982], p.140-144 ; Mathias Auclair, *Politique lignagère et ambitions comtales en Lorraine. Famille et seigneurie d'Apremont des origines au début du XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'école des Chartes, 1999 ; Mathias Auclair, « Grandeur et décadence d'une famille seigneuriale lorraine. Le lignage d'Apremont des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. », dans *Lotharingia*, X, 2001, p.127-177.

vraisemblablement au cours du XI<sup>e</sup> siècle, vassaux des évêques de Metz pour le château d'Apremont, qui commande la route reliant Metz à la Champagne par la vallée du Rupt-de-Mad<sup>1</sup>. Par une habile politique matrimoniale, et grâce à la protection des comtes de Bar, ce lignage va connaître une ascension rapide, qui va le hisser quasiment au niveau des familles comtales au XIII<sup>e</sup> siècle. L'élection de Jean à Metz est à la fois la manifestation la plus éclatante de cette promotion sociale, et un formidable accélérateur, puisque le nouvel évêque va lui-même contribuer au mouvement en menant une politique lignagère dynamique.

Jean est le premier fils de Joffroi I<sup>er</sup> d'Apremont, si l'on en croit la *Vita* consacrée à son frère Gobert, mort en odeur de sainteté, après avoir pris l'habit cistercien dans l'abbaye de Villers-en-Brabant<sup>2</sup>. Son père l'aurait jugé moins apte que son cadet au maniement des armes. Ce choix est inhabituel mais ce n'est pas la première fois qu'un aîné devient évêque de Metz ; au X<sup>e</sup> siècle, Adalbéron I<sup>er</sup> avait occupé le siège avant que son cadet, Frédéric, ne reçût le duché de Haute-Lotharingie<sup>3</sup>. Mais les temps ont bien changé et les frères d'Adalbéron étaient encore mineurs lorsque le siège messin s'était libéré. Plutôt que de spéculer sur une possible infirmité de Jean, comme l'évoque Mathias Auclair<sup>4</sup> (argument qui est démenti par son activité guerrière durant son épiscopat), il faut plus sûrement remettre en doute le témoignage de l'hagiographe qui de façon traditionnelle décrit dans la première partie de son œuvre la tension intérieure vécue par Gobert, déchiré entre ses obligations séculières et militaires et son refus du monde. Le présenter comme un cadet permet de montrer que le futur saint, a été forcé par ses parents de choisir la voie des armes, malgré l'ordre de naissance voulu par Dieu. Si Jean avait réellement été l'aîné destiné à recevoir l'héritage paternel, il est curieux que son nom ne soit pas attesté dans le stock patronymique de la famille d'Apremont, qui compte surtout des Gobert et des Joffroi. Un changement de nom à l'adolescence est certes possible, mais nous n'en n'avons aucune trace. Ajoutons enfin que la *Vita*, rédigée par un moine extérieur aux affaires messines, est imprécise sur d'autres points de la carrière séculière de Gobert VI, comme nous le verrons par la suite. Jean a très tôt des contacts avec le diocèse de

---

<sup>1</sup> Cette allégeance n'est attestée que dans une notice de 1156/7 mais Mathias Auclair [2001], p.134-136, avance l'hypothèse que l'inféodation a eu lieu sous l'évêque Thierry II lors de ses démêlés avec Henri II dans les années 1010.

<sup>2</sup> AA SS, aug. IV, c.1, p.379 : «*Pater autem ejus, Gaufridus nomine, duos habuit filios. Primogenitus vocabatur Joannes et alter Gobertus. Erant enim ambo pueri elegantes, pulchri et robusti inter omnes suae pubertatis coetaneos. Quadam ergo die respiciens pater filios suos, et diligenter considerans, perpendit juniorem filium scilicet Gobertum secundum morem saeculi probiorem et magis aptum esse militiae : dedit ei, quod tamen contra morem est seculi, omnia bona sua possidenda haereditario jure. De fratre vero ejus Joanne primogenito, qui minus videbatur aptus militiae saeculari, fecit clericum : qui primum Viridunensis ac postea Metensis factus est episcopus.* »

<sup>3</sup> cf. p.158 de notre travail

<sup>4</sup> Auclair [1999], t.2, p.13-14.

Metz, puisqu'il apparaît comme grand-archidiacre en 1109<sup>1</sup>. Il est élu à Verdun à la suite de la mort de Robert de Grandpré en 1217. On sait que Jean n'avait pas atteint à cette date l'âge canonique de 30 ans<sup>2</sup>. Il est notamment à l'origine de la fondation de la collégiale Saint-Nicolas-du-Pré, à proximité de Verdun<sup>3</sup>.

Le nouveau pontife va avoir à gérer trois problèmes importants dès les premiers mois de son épiscopat, dont deux concernent directement la principauté épiscopale messine : la liquidation de la guerre entre les Messins et les comtes de Bar et de Champagne ; l'élection épiscopale verdunoise, et surtout la succession de Dabo, après le troisième mariage de la comtesse Gertrude. Dans la première affaire Jean d'Apremont profite de la présence à Metz du roi de Jérusalem, Jean de Brienne, venu dans l'Empire pour marier sa fille à Frédéric II. La paix est conclue le 12 septembre 1214.

Autre problème brûlant pour Jean : la succession du comté de Metz et de la charge de grand-avoué de l'évêché. Gertrude, l'héritière des Dabo a été répudiée par Thibaut IV de Champagne en 1222 ou 1223<sup>4</sup>, et s'est remariée, entre le mois d'octobre 1223 et le mois de septembre 1224 avec Simon, le fils du comte de Linange Ferry II<sup>5</sup>. A cette date, elle confirme l'accord conclu du temps de Conrad de Scharfenberg, qui prévoyait l'inféodation de Turquestein, Thicourt et de l'abbaye de Hesse. Elle ajoute également Sarralbe qui est un alleu des comtes de Dabo dans l'est de la Moselle, avec une rente annuelle de 100 livres de deniers messins<sup>6</sup>. Jean a donc habilement manœuvré pour augmenter la part devant revenir aux évêques de Metz, au cas où la comtesse mourrait sans héritier.

Gertrude passe de vie à trépas dans le premier quart de l'année 1225, à peine âgée d'une vingtaine d'années. Ce décès excite les appétits de nombreux princes qui lorgnent sur

---

<sup>1</sup> Mentionné dans le cartulaire de Saint-Mihiel du XVII<sup>e</sup> siècle ; Herbomez [1898], p.XXXVIII ;

<sup>2</sup> Selon le témoignage des GEM cont.2, MGH, SS, X, c.2, p.547 : «*Qui cum esset in flore iuventutis sue constitutus, citra annos qui in electionibus episcoporum requiruntur, immaculata eius vita defectum elatis in eo plenius supplente, cleri concordia et leticia populi pariter accedente, assumptus est in episcopum Vridunensem.*»

<sup>3</sup> Sur l'épiscopat verdunois de Jean d'Apremont voir les pages assez datées du Chanoine Souplet, *Le bienheureux Gobert sire d'Aspremont en pays verdunois, moine de Villers-en-Brabant*, 1952, Verdun, p.111-122.

<sup>4</sup> Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XIII, p.910, évoque une parenté trop proche entre les deux conjoints ; Richer de Senones, évoque lui la stérilité de Gertrude pour expliquer sa répudiation, MGH, SS, XXV, l.4, p.312. Cet argument paraît bien léger pour une jeune femme à peine âgée de 18 ans et après deux de mariage seulement. Cette répudiation paraît être plutôt le fruit de des déceptions de Thibaut IV de Champagne, incapable de se mettre en possession de l'héritage de sa femme, comme le prouve le siège avorté de Metz.

<sup>5</sup> Legl [1999], p.363-365.

<sup>6</sup> Marichal [1903], n°147, p.343-344, ce dernier place de façon erronée la rédaction de cet acte sous Conrad de Scharfenberg ; Sur Sarralbe voir Legl [1999], p.470-471.

l'héritage de Dabo. La liste des candidats est aussi longue que prestigieuse, avec notamment les évêques de Liège et de Strasbourg, le duc de Brabant, le margrave de Bade, et même l'empereur Frédéric II et son fils Henri (VII), sans oublier bien sûr le veuf, Simon de Linange<sup>1</sup>. Jean d'Apremont déclare dès le mois de mai 1225 entrer en possession de la partie du patrimoine de Dabo qui relève de l'évêché de Metz<sup>2</sup>. L'évêque n'a pas à affronter tous les compétiteurs, car la plupart se concentrent en réalité sur les biens des Dabo en Alsace, et dans les pays de la Meuse. La principale opposition vient de Simon de Linange et de ses parents. Il s'allie donc avec le duc Henri de Brabant, dès le mois de mai, contre les Linange<sup>3</sup>, mais cette union se révèle rapidement infructueuse car le duc est retenu par les luttes qui se déroulent dans l'ancienne basse Lotharingie. Jean d'Apremont se tourne alors vers le comte de Bar, Henri II, avec lequel il s'est réconcilié depuis peu, après la discorde survenue au sujet de l'élection épiscopale de Verdun. Il promet, le 5 octobre 1225, de lui concéder en fief les châteaux de Fribourg et de Thicourt en échange de son aide<sup>4</sup>. La démarche est astucieuse puisque Thicourt est un ancien château ducal passé aux Dabo. Il fait partie des domaines à récupérer après la mort de Gertrude, et que Simon de Linange continuait à tenir. Cela ne coûtait donc rien à l'évêque de promettre d'inféoder un bien qu'il ne possédait pas encore. Mais le comte de Bar est bientôt capturé par le comte Jean de Chalon à la fin de l'année, et il reste prisonnier jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante. L'évêque de Metz semble avoir tenté de bloquer Simon dans Dabo, en construisant une fortification devant le château, sans toutefois arriver à ses fins<sup>5</sup>. La libération d'Henri II coïncide avec une intensification des opérations militaires, qui tournent finalement à l'avantage de Jean d'Apremont<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour une approche générale sur les conflits nés de l'héritage de Dabo, voir Legl [1999], p.365-390 ; Ingo Toussaint, *Die Grafen von Leiningen. Studien zur leiningschen Genealogie und Territorialgeschichte bis zur Teilung von 1317/18*, 1982, Sigmaringen, p.118-130.

<sup>2</sup> AD Mos. G 152 : «*Noverit... quod nos retinimus ad usum episcopatus nostri comitatum Mettensem et omnia quod comicissima de Daborc nuper de medio sublata incivitate Mettensi cum appenditiis possidebat, debemus etiam retinere Tihecort, Sareborc, Hesse cum appenditiis.* »

<sup>3</sup> Ed. C. Butkens, *Trophées, tant sacrés que profanes de la duché de Brabant*, 1634, t.I, p.71 : «*contra comitem de Linenges et filium ejus quondam comitem de Dasbore et contra omnes illos qui tenent allodia quae comitissa de Dasbore nuper defuncta tempore obitus sui inter Renum et Mosellam possidebat.* »

<sup>4</sup> AD MM, B 590, 5 ; Marichal [1903], n°187, p.401-403.

<sup>5</sup> C'est ce qui ressort de l'accord de paix entre Jean d'Apremont et Simon de Linange : Marichal, [1903], I, n°4, p.5 : «*consensi etiam quod castrum, quod dominus episcopus firmavit ante Daubroc, predicto matrimonio destruat.* » ; ce point fortifié était donc en possession de Simon au moment de la paix.

<sup>6</sup> Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, p.918 : «*Longam concertationem habuit Metensis episcopus contra comites, qui castra comitisse sibi vendicabant maxime ex vicinitate, et ille de Linengis ex dote vel remanentia uxoris, que recipere debebat de manu episcopi, qui per comitem Barri de ipsis triumphum optinuit.* »

La guerre se termine officiellement le 29 août 1227 par la reddition de Simon, qui s'engage à épouser une nièce l'évêque de Metz et à lui offrir en dot le château de Dabo<sup>1</sup>. Jean lie habilement les intérêts de son lignage et ceux de son Eglise. Les gains pour l'évêché se révèlent être considérables : les anciens châteaux épiscopaux, tenus en fiefs, comme Sarrebourg et Herrenstein font retour à la mense épiscopale<sup>2</sup>. Les châteaux de Turquestein et de Sarralbe, dont l'inféodation est beaucoup plus récente, viennent arrondir la principauté épiscopale. Les évêques renforcent solidement leurs positions sur le cours supérieur de la Sarre. La victoire de Jean d'Apremont est même saluée par le pape Grégoire IX, qui évoque, dans une lettre du 26 octobre 1229, les châteaux recouverts par l'évêque de Metz, et précise que l'un d'entre eux avait même la puissance d'une cité (Il doit s'agir probablement de Sarrebourg)<sup>3</sup>. Par contre, les châteaux de Thicourt (qui fait partie de l'héritage de Dabo) et de Fribourg sont inféodés au comte Henri II de Bar, en récompense de son aide militaire. L'accord de 1227 avec Simon de Linange n'aborde pas le problème du comté de Metz, mais un traité postérieur, scellé en 1234, déclare que Simon abandonne ses prétentions sur ce titre. Ce document montre que le fils du comte de Linange avait perdu le comté de Metz dès 1227, mais qu'il n'avait pas renoncé à faire valoir ses droits lors des années de troubles 1232-1234<sup>4</sup>. 1234<sup>4</sup>. La lettre du pape Grégoire IX, par contre, atteste bien de la récupération de ce comté par l'évêque de Metz.

La guerre de Dabo n'a pas eu que des conséquences positives pour la principauté ecclésiastique, et les opérations militaires ont lourdement grevé les finances de l'évêché, déjà bien mal en point. C'est dans ce cadre qu'il faut évoquer un événement qui a eu un grand retentissement en son temps. Jean d'Apremont échange avec le chapitre Saint-Lambert et l'évêque de Liège, en juin 1227, les domaines de Saint-Trond, de Waulsort et d'Hastière dans le diocèse mosan, contre Maidières, non loin de Pont-à-Mousson, et 2000 livres de deniers

<sup>1</sup> Marichal [1903], t.I, n°4, p.4-6 : «... et teneor ducere in uxorem filiam fratris sui G., domini de Asperomonte, dans ei in dotem castrum de Dauborc cum appenditiis...»

<sup>2</sup> Outre les GEM, cont.2, MGH, SS, X, c.2, p.547, l'événement a aussi trouvé un écho chez Richer de Senones, MGH, SS, XXV, c.23, p.312 : «*Nam Metensis episcopus Iohannes audiens defectum heredum illius comitatus, quedam castra, scilicet Hernestem et Turquestem, et quedam opida peroptima, videlicet Albam et Saloborc, et comitatum civitatis metensis et terras et homines, que omnia comes de Daxporc a priscis temporibus nomine feodi possederat ab eodem episcopo, ad ius et proprietatem Metensis episcopii resumpsit et xavit.*» ; Sur Sarrebourg Legl [1999], 471-474; sur Herrenstein [1999], p.429-430.

<sup>3</sup> Wiegand [1893], n°32, p157 : «*quod post multos labores et pericula gravia pacem dedisset ecclesie supradicte ac comitatum metensem, et cum eo quatuor nobilia castra, quorum unum civitati equipollet, cum pertinentiis acquisivisset...* »

<sup>4</sup> 16 mars 1234 Kaiserslautern; Marichal [1903], t.I, n°130, p.317-320 : «*Ego Simon, comes de Dauborc, notum facio omnibus quod ego super querela quam movebam domino meo J., Metensi episcopo, de comitatu videlicet Metensi et aliis terris, et eciam omnibus rebus aliis, que ab ipso petebm tamquam hereditatem uxoris mee, quam habueram, comitisse de Dauborc, filie Alberti comitis, que mihi dictus episcopus reddiderat in feodum, pacem feci cum ipso, et omnia predicta sibi, et successoribus suis, spontaneus penitus acquittavi...*».

messins<sup>1</sup>. La transaction paraît complètement disproportionnée : Saint-Trond est une des plus anciennes possessions des évêques de Metz, qui a fait son entrée dans le temporel messin au VII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, alors que le bourg de Maidières, même s'il possède une certaine importance stratégique grâce à son pont sur le Moselle, n'est qu'un champ de ruines<sup>3</sup>. Les Messins ont en effet mené, avant le 18 février 1226, une attaque dévastatrice contre Maidières, probablement dirigée contre l'avoué du lieu, le comte Henri II de Bar. Nous ne connaissons par contre, ni la date exacte, ni les motifs qui ont poussé les habitants de la cité à mener une telle expédition<sup>4</sup>. Il faut peut-être y voir une des conséquences du siège de 1222, avant que la paix définitive ne soit conclue en septembre 1224. Après octobre 1225, le comte de Bar est allié avec Jean d'Apremont dans le cadre de la guerre de Dabo, et une action contre le premier paraît peu vraisemblable, car elle aurait signifié un geste d'hostilité envers l'évêque de Metz. Il est possible cependant que les Messins aient profité de la longue captivité d'Henri II, dans les geôles du comte de Chalon, pour détruire un bourg et son pont sur la Moselle, qui leur faisaient de la concurrence sur le plan économique.

Cet échange asymétrique est sans doute une conséquence des difficultés financières de Jean d'Apremont. En 1224, comme nous l'avons vu, Jean s'est engagé à dédommager les comtes de Bar et de Champagne après le siège de 1222, pour la somme de 1100 livres de deniers messins, qui constitue le passif laissé par Conrad de Scharfenberg. Les montants dus au messin Simon Bellegrée n'ont pas été résorbés en totalité puisqu'en 1227, le comte de Bar, Henri II, se porte à nouveau garant pour une somme de 391 livres<sup>5</sup>. La détresse financière du prélat messin apparaît également dans un autre document : en janvier 1226, l'évêque aliène à un écuyer nommé Ancelin de Groningue, Haboudange contre 250 livres, qui sont destinées à la réfection des fortifications d'Albestroff et de Rambervillers<sup>6</sup>. La somme versée par l'évêque de Liège en 1227, apporte donc du numéraire à Jean, qui doit solder les dépenses militaires engendrées par la guerre de Dabo. Les deux lettres des papes Honorius III et

---

<sup>1</sup> Tous les actes concernant cette affaire sont référenciés dans Depoux [1954], t.1, p.298-300.

<sup>2</sup> cf. p.72 de notre travail

<sup>3</sup> Le pont de Maidières, au pied du château de Mousson, est le premier pont qu'on peut rencontrer sur la Moselle à cette époque au sud de Metz après le pont de Moulins. C'est un carrefour nord-sud et est-ouest entre le Barrois et la Champagne d'une part et le Saulnois de l'autre, voir Jean-Luc Fray, «Ponts et bacs attestés avant 1300 en Haute-Lorraine », dans *Tonlieux, foires et marchés avant 1300 en Lotharingie. Actes des 4<sup>e</sup> journées lotharingiennes*, 1988, Luxembourg, p.63-84, p.79.

<sup>4</sup> L'affaire n'est connue que par une sentence d'arbitrage rendue par le pape Honorius III le 18 février 1226 en faveur du chapitre Saint-Lambert de Liège : MGH, *epistolae saeculi XIII...*, I, n°293, p.214-215 ; comme les Messins ont fait appel à Rome de la sentence prononcée par les abbés d'Echternach et de Luxembourg et par le prieur de Luxembourg, la destruction de Maidières ne semble pas récente en février 1226.

<sup>5</sup> Bnf coll. Lorraine msc. 228 n°1

<sup>6</sup> Ramm [1948], p.9.

Grégoire IX , datées de 1227 et 1229 nous renseignent également sur les problèmes d'argent du prélat messin, en les reliant directement aux luttes autour des dépouilles de la défunte comtesse Gertrude.

Comme Jean ne peut pas vendre une partie de son temporel, cet échange masque sans doute une aliénation, l'évêque cédant en réalité Saint-Trond contre une forte somme d'argent (et un village en ruine). Il est possible que les financiers messins aient joué un rôle important dans cette affaire : nous avons vu que les habitants de la cité mosellane ont été condamnés à une amende pour dédommager le clergé liégeois après la destruction de Maidières. Il est tentant de voir dans l'aliénation de Saint-Trond, une tentative d'épuration des dettes épiscopales envers les financiers de la cité. L'affaire ne s'est pas faite sans difficultés car le chapitre messin a montré quelques réticences<sup>1</sup> ; de même, le comte Henri de Bar, en sa qualité d'avoué de Maidières a manifesté son mécontentement en occupant le bourg, selon le témoignage d'Aubry de Trois-Fontaines<sup>2</sup>. Un accord final est conclu avec le comte le 23 juillet 1228 : Henri II rend le fief épiscopal de Fribourg, contre la pleine et entière possession de Maidières (à l'exception des dîmes)<sup>3</sup>. Il ne faut pas juger trop durement Jean d'Apremont, mais saluer au contraire son habileté, car il récupère un ancien domaine de son temporel, contre un bourg situé en face du château barrois de Mousson, donc difficilement défendable. Précisons que le château de Fribourg se trouve à proximité de l'ancienne voie romaine menant de Metz à Strasbourg par Saverne. Laisser une telle fortification entre les mains du comte de Bar aurait créé un obstacle entre les possessions épiscopales du Saulnois et la ville de Sarrebourg, revenue dans le giron épiscopal, après la mort de Gertrude de Dabo<sup>4</sup>.

La perte de Saint-Trond, même si elle paraît catastrophique, doit être relativisée dans la mesure où les évêques de Metz ne contrôlaient plus vraiment ces possessions éloignées et menacées par la mauvaise volonté des autochtones, et par les ambitions des avoués. Nous n'avons d'ailleurs conservé aucun acte délivré par un prélat messin en faveur de Saint-Trond

---

<sup>1</sup> Alors qu'un premier accord a été conclu en avril, le chapitre messin émet des réserves. L'affaire a également trouvé un écho chez Gilles d'Orval, *Gesta Episcoporum Leodiensium*, MGH, SS, XXV, c.95, p.120-121 : «*Cuius rei contractus cum ab apostolico confirmatio quereretur et iam ipsa Metensis ecclesia quod fecerat satageret revocare, nichilominus, quod Domino disponente pene consummatum fuerat, omnino in reliquum non potuit irritari.* »

<sup>2</sup> Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, a.1227, p.920 : «*At contra comes Barri cum sit hereditario iure advocatus de Maderiis, huic commutationi per multum tempus contradixit et totum, quicquid episcopus Metensis per excambium in Maderiis adquisierat, saisivit, ita quod per annum unum et ultra totum vendicavit, donec viris honestibus mediantibus pax intervenit et ecclesia Metensis decimas ibi retinuit...* »

<sup>3</sup> AD MM B 527/9 manquant.

<sup>4</sup> Le château se trouve sur la commune actuelle de Réchicourt-le-Château près de Sarrebourg, Giuliano [2009], p.50-51.



depuis Bertram. Ce domaine n'a d'ailleurs jamais été considéré comme un des fondements du temporel, comme le prouve l'historiographie épiscopale : ni Paul Diacre, ni les GEM du XII<sup>e</sup> siècle, ni les deux premières continuations ne le mentionnent. Les œuvres hagiographiques ne sont pas beaucoup plus prolixes, s'il on excepte la *Vita Trudonis* carolingienne dont un des buts est justement de montrer les droits de propriété de l'Église messine sur ce domaine, et la *Vita Chlodulfi* qui l'utilise comme source. Cette cession témoigne sans doute également de la volonté des prélats messins de regrouper leurs domaines pour en faire un ensemble cohérent et donc plus facilement défendable ; logique qui était déjà apparue sous Thierry III avec la cession des derniers droits des évêques dans le Wormsgau, contre le domaine d'Haboudange. C'est sans doute dans cette optique que Jean d'Apremont achète les possessions de l'abbaye de Senones à Moyen, permettant ainsi de faire le lien entre les domaines épiscopaux du Saulnois et ceux situés dans le piémont des Vosges<sup>1</sup>.

Les années qui suivent sont marquées une nouvelle fois par les troubles champenois, qui trouvent un prolongement dans l'espace lorrain. Le comte de Bar soutient, en 1229, les prétentions de la reine de Chypre Alix et des barons français révoltés contre Thiébaud IV, qui s'est allié au duc de Lorraine Matthieu II. Les opérations militaires ensanglantent la région jusqu'au 12 décembre 1230 : le duc détruit notamment Thicourt et le pont de Mousson, le comte ravage plus de 70 villages. Jean d'Apremont s'est lié au duc et au comte de Champagne, d'après un accord scellé le 22 octobre 1229<sup>2</sup>, mais il ne semble pas prendre une part active au combat, alors que dans le même temps les Messins ont participé à la destruction du pont de Mousson<sup>3</sup>. Le prélat et les citains ne sont pas mentionnés dans les accords de paix<sup>4</sup>. Les *Annales de Saint-Vincent* indiquent pour l'année 1229 que l'évêque de Metz a assiégé la *Domus de Staples*, c'est-à-dire la maison forte de Grande-Tappes dans la commune actuelle de Woippy, au nord de Metz<sup>5</sup>. Ce domaine appartient à l'abbaye de Saint-Vincent, qui a décidé de le fortifier en 1219<sup>6</sup>. Il s'agit d'une position stratégique, située non loin du domaine épiscopal d'Argancy, qui permet de gêner l'accès de la cité par le nord. Nous ne connaissons

---

<sup>1</sup> Depoux [1954], p.269-270 ; Giuliano [2009], p.89-90.

<sup>2</sup> Le Mercier de Morière [1893] n°102, p.143

<sup>3</sup> Aubry de Trois-Fontaines, a.1230, p.926 : «*Item Metenses duci Matheo confederati pontem de Maydiers contra comitem Barri confregerunt.* »

<sup>4</sup> Le Mercier de Morière [1893] n°121, p.150, éd. A. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, 1866, Paris, t.II, p.191-192.

<sup>5</sup> *Annales de Saint-Vincent*, MGH, SS, III, p.159 : «*a.1229. Domus de Staples obsessa est a Iohanne episcopo Mettensi.* »

<sup>6</sup> *Annales de Saint-Vincent*, MGH, SS, III, p.159 : «*a.1219. Domus de Staples fundata est* » ; sur ce domaine voir Gisela Minn, *Kathedralstadt und Benediktinerkloster. Die Abtei st. Vinzenz und die Stadt Metz in Mittelalter*, 2002, Trèves, p.402-403.

malheureusement pas les motivations exactes de Jean d'Apremont dans cette affaire, mais il est possible que cette opération ait un lien avec les rivalités qui déchirent les grandes familles messines, comme nous allons le voir. L'évêque de Metz est surtout occupé durant cette période à régler ses créances avec l'aide de la papauté. Grégoire IX, le 26 octobre 1229, évoque un montant de 7500 marcs (de deniers sterlings) et charge l'archevêque de Trèves de répartir la créance entre les abbés et les clercs du diocèse de Metz<sup>1</sup>. Le 8 novembre, il affecte pendant trois ans les revenus de la plupart des bénéfices vacants au remboursement des dettes de l'évêché<sup>2</sup>.

L'épisode le plus dramatique de l'épiscopat de Jean d'Apremont intervient dans les années 1230. Il s'agit des luttes qui vont l'opposer aux Messins, et que l'on désigne généralement sous le nom de *Guerre des Amis*. Il faut comprendre par le terme ami, la parenté de l'évêque, et notamment les membres du paraige messin de Port-Sailly. L'évêque de Metz a en effet mené une politique lignagère extrêmement active, dont a profité sa famille. Il entendait ainsi faire d'une pierre deux coups, puisqu'il comptait en retour sur le soutien de ses proches pour appuyer sa politique. Nous avons vu qu'au terme de la guerre de Dabo, Jean a eu le projet de marier l'une de ses nièces à son ennemi Simon de Linange, même si cette union matrimoniale n'a pas apporté les avantages escomptés. Entre 1227 et 1235, il marie Lorette, l'héritière du comté de Sarrebruck, avec son neveu et futur seigneur d'Apremont, Joffroi ; les Apremont auraient ainsi accédé au rang comtal si cette union n'avait pas été stérile<sup>3</sup>. Jean est également lié avec les élites messines, et notamment avec le puissant paraige de Port-Sailly. Gautier de Prény, un parent de l'évêque, marie en novembre 1231 sa fille avec Perrin, le fils du financier messin Garsire Noise, apparenté aux Port-Sailly<sup>4</sup>. Un mariage en grande pompe a pu montrer aux familles de l'élite messine à quel point les Apremont et les Port-Sailly étaient liés. Les évêques Bertram et Conrad de Scharfenberg, d'origines allemandes et clients des Staufen, avaient joué un rôle d'arbitre dans la cité entre 1180 et 1224, tout en défendant leur clergé ; Jean d'Apremont a pu apparaître au contraire à plusieurs membres de l'élite urbaine comme un partisan dans les luttes entre citains.

---

<sup>1</sup> Wiegand [1893], n°32, p.157.

<sup>2</sup> Wiegand [1893], n°35, p.158.

<sup>3</sup> Auclair [1999], t.2, p.32.

<sup>4</sup> Michel Parisse [1982], p.76-77, indique quelques pistes pour montrer que les liens entre les Apremont et le paraige de Port-Sailly sont plus anciens et remontent au moins au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les activités militaires de Jean d'Apremont autour de Metz ont pu également susciter quelques inquiétudes parmi les habitants de la cité : en 1229, il fait le siège de la maison forte de Grande-Tappes au nord de la ville ; en 1231 il restaure (ou édifie) le château de Châtel-Saint-Germain, tout en chassant les moines du prieuré<sup>1</sup>. Le château situé au sud-ouest de la ville et à proximité de la Moselle est attesté dans les sources de façon certaine à partir de 1140<sup>2</sup>. Les documents conservés permettent d'établir que les moines de Saint-Vincent ont cherché à étendre leur influence sur ce domaine dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, avec notamment la construction d'un prieuré. Les fortifications, qui remontent vraisemblablement au haut Moyen Age devaient être dans un état de délabrement plus ou moins avancé au début du XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui expliquerait les travaux de Jean d'Apremont. Le château permet de contrôler le pont de Moulins sur la Moselle, cependant que de l'autre côté de la rivière, le Châtel-Saint-Blaise ou Neufchâtel, qui est entre les mains d'une famille de vassaux épiscopaux, commande la rive orientale. Ce pont avait déjà provoqué un conflit entre les Messins et leur pontife, réglé finalement en 1227 en faveur des citains, puisque Jean avait abandonné toute idée de taxation à cette date<sup>3</sup>. Notons que ce compromis est intervenu alors que l'évêque de Metz avait encore les mains liées par la guerre de Dabo, et par l'affaire de Maidières. Il est possible que cette renonciation épiscopale s'intègre dans le règlement plus large des dettes de Jean envers les Messins. Les chroniqueurs de la fin du Moyen Age ont gardé le souvenir d'un accord passé entre le paraige de Port-Sailly et Jean d'Apremont à propos de la cession des quatre mairies du Val-de-Metz : Châtel, Ars, Ancy et Scy<sup>4</sup>. Ces quatre domaines appartenaient déjà aux évêques de Metz, mais l'affaire n'a peut-être concerné que des terres à Châtel avec pour conséquence la construction ou la restauration d'un château. L'intérêt de Jean pour Châtel-Saint-Germain s'était d'ailleurs manifesté dès le début de son épiscopat, puisqu'il avait racheté le 12 décembre 1225 les biens d'un certain

---

<sup>1</sup> *Annales de Saint-Vincent*, MGH, SS, III, p.159 : «a.1231. Apud Castrum Germanum castrum unum edificatur Iohanne Mettensi episcopo et monachi a prioratu eiciuntur. » Sur ce château voir Emile de Bouteiller, «Châtel-Saint-Germain », dans *Mémoires de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 9, 1867, p.17-52 ; Hubert Collin, «De Toul à Metz. Le regroupement des seigneuries sur la Moselle au Moyen Âge et l'apparition des châteaux », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques (jusqu'à 1610), année 1967*, Paris, 1969, t.1 p.687-716, p.714-715.

<sup>2</sup> Parisse [1979], n° 51, p.117 ; plusieurs confirmations pontificales permettent de suivre l'emprise de plus en plus grande des moines de Saint-Vincent sur Châtel-Saint-Germain avec notamment l'implantation d'un prieuré ; Bouteiller [1867], p.15-17.

<sup>3</sup> Compromis du 3 avril 1227, *HMB*, t.3, pr., p.187 : «nous faïxons nostre raïpport en teil manière que li Pont à Molin est frans à toutes gens, ne nostre Sr li eveques de Metz n'y eut, ni ait, ne nian n'i doit penre, ne iln ni aultres pour lui. »

<sup>4</sup> Philippe de Vigneulles... éd. Bruneau [1927-1933], t.1 : «Item, j'ay oy dire à aulcuns que celluy pairaige de Porsailly, lequell alors estoit le plus gros et le plus riche pairaige de la cité, vandirent à celluy evesque Jehan, leur parans, les mairies de Vault, telz comme Aïrs, Ansey, Sciey et Chaistel, et tout ce qui c'en despant. Parquoy il cheurent en judication de toute la signorie d'icelle.»

Henri et de son fils Huon, avec l'aide des habitants du lieu, auxquels il avait accordé une charte de franchise, ce qui prouve que les moines de Saint-Vincent étaient loin d'être les seuls propriétaires à Châtel<sup>1</sup>.

Le lieu possédait donc un grand intérêt stratégique pour l'évêque de Metz, et c'est de là que devaient partir les troubles. Du côté des citains, la politique dynamique de Jean d'Apremont a certainement suscité l'inquiétude d'une partie des élites urbaines. Le domaine de Grandes-Tappes et le prieuré de Châtel-Saint-Germain sont des possessions de l'abbaye de Saint-Vincent, qui entretient à l'époque des liens étroits avec certains membres du paraige d'Outre-Moselle ; paraige qui s'est signalé en 1214 et 1221 par son hostilité envers le paraige de Port-Sailly<sup>2</sup>. Alors que Conrad de Scharfenberg, du fait des multiples fonctions qu'il assumait, n'avait séjourné qu'épisodiquement dans la cité pendant les 12 ans de son épiscopat, les habitants de la ville retrouvent avec Jean un prélat jeune, beaucoup plus présent, et concentré essentiellement sur la défense de sa principauté épiscopale et de son lignage. La cohabitation était donc certainement plus difficile. On ne sait pas, d'autre part, quels changements la disparition du comté a provoqués dans la cité. *La Commune Paix* a laissé peu de prérogatives aux comtes et aux pontifes dans la ville, même si Jean a probablement récupéré le tiers des profits de la justice dévolu au comte de Metz<sup>3</sup>. La disparition de ce dernier a cependant laissé face-à-face les Messins et leur seigneur épiscopal, sans possibilité d'arbitrage par le comte ou par un pouvoir central de moins en moins présent. La peur des Messins n'est donc pas sans fondement, car tous ces éléments vont dans le sens d'un renforcement de l'emprise épiscopale sur la cité ; emprise d'autant plus insupportable pour beaucoup de citains qu'elle est liée au puissant paraige de Port-Sailly. Fort de ce soutien, et tout auréolé de son succès dans la guerre de Dabo, l'évêque Jean n'allait-il pas revenir sur l'autonomie dont jouissaient les Messins sous l'épiscopat de Conrad de Scharfenberg ?

---

<sup>1</sup> 12 décembre 1225, Bnf Coll. Lorr. 322, n°28 ; éd. Natalis de Wailly, *Notices sur les actes en langue vulgaire du XIII<sup>e</sup> siècle contenus dans la collection de Lorraine, à la bibliothèque nationale*, 1878, Paris, n°5, p.17-18 ; Ramm [1948], p.8.

<sup>2</sup> Le domaine des Tappes a fait l'objet d'un règlement entre le cité et l'abbé Warin de Saint-Vincent le 12 août 1226, qui a obtenu satisfaction au sujet des droits de pâtures sur ce domaine grâce à ses *paranz et amis*, probablement des notables de la ville : AD Mos. H 2106/1 : «*faisons encor a savoir ke dedans tout lo porpris de lour grainge com dist a es Tapples na point de pasture...* » ; sur les liens entre Warin et les membres du paraige de Porte-Moselle, voir Min [2002], p.213-216.

<sup>3</sup> Les *Rapports de Droits*, mis par écrit après 1212, montrent que les comtes conservaient des pouvoirs de police dans la ville ainsi qu'un tiers des revenus de la justice. Ces droits passent vraisemblablement à l'évêque qui empêche ainsi tous les profits judiciaires. La deuxième version des *Rapports de Droits* éditée par Coudert [2008], p.197-206, est postérieure à 1214 car plusieurs articles prennent en compte la disparition du denier comte de Dabo.

Examinons un dernier problème avant d'aborder le déroulement de la crise. Michèle Depoux a invoqué parmi les facteurs qui ont conduit à la *Guerre des Amis*, la politique anti-communale de l'empereur Frédéric II, qui aurait encouragé les ambitions de Jean d'Apremont<sup>1</sup>. Le Staufien promulgue en effet au début de l'année 1232 un édit qui supprime toutes les institutions communales qui auraient vu le jour sans le consentement des évêques ou des archevêques. Ce texte était connu à Metz, puisqu'un exemplaire daté du mois de mai et rédigé à Pordenone dans le Frioul était conservé dans les archives messines jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Nous sommes trop mal renseignés sur les prodromes de la guerre pour évaluer quelle importance le texte de l'édit a joué dans le déclenchement des hostilités. Si le contenu de l'édit était sans doute connu dès le début de 1232, l'exemplaire messin rédigé en mai a sans doute été délivré après le début de la crise. Dans ces circonstances, l'évêque de Metz a peut-être demandé à la chancellerie impériale une copie du texte afin d'affermir sa position contestée par une grande partie des citains.

C'est dans ce contexte orageux que survient en 1232 l'incident qui met le feu aux poudres : les Messins attaquent le bourg de Châtel-Saint-Germain et aveuglent un clerc<sup>3</sup>. Jean doit quitter la cité et se réfugier dans son château de Châtel, après avoir frappé les rebelles d'excommunication, et la cité d'interdit<sup>4</sup>. Il est bientôt rejoint par les membres du paraige de Port-Sailly, dont les biens dans la ville font l'objet de déprédations importantes. Les institutions messines sont complètement désorganisées, comme le prouve l'absence de maître-échevin durant ces années de crise. La communauté continue cependant à fonctionner et à lever des contributions pour financer la guerre, malgré l'absence du paraige le plus prestigieux<sup>5</sup>. Les sanctions ecclésiastiques n'ayant pas porté leurs fruits, comme en 1209, Jean d'Apremont fait appel, pour réduire les dissidences, à l'aide du duc de Lorraine Mathieu II et du comte de Bar Henri II. Les trois princes viennent mettre le siège devant Metz<sup>6</sup>. Mais cette

---

<sup>1</sup> Pundt [1954], t.2, p.317.

<sup>2</sup> MGH, *Const.*, t.II, n°156, p.191-194; les différents exemplaires, qui ont subsisté, ont été délivrés entre janvier et mai 1232. L'exemplaire messin était conservé en 1906 à Nuremberg.

<sup>3</sup> Les détails sur le déclenchement du conflit sont principalement connus par le récit de la seconde continuation des *Gesta Episcoporum Mettensium*, MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.548-549 ; le rôle central du château de Châtel-Saint-Germain est souligné par Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, a.1232, p.930 : «*De civitate Metensi non est pretereundum, quomodo episcopus Iohannes per quoddam castrum Sancti Germani cum coadiutoribus suis fere per biennium cives impugnaverit...* »

<sup>4</sup> L'information de la 2<sup>e</sup> continuation des GEM est corroborée par la quatrième continuation des *Gesta Episcoporum Treverorum*, MGH, SS, XXIV, c.5, p.402 : «*Per idem tempus bellum fuit Metensium cum Iohanne episcopo ipsorum. Sed et archiepiscopus Treverensis eosdem excommunicavit propter contumaciam et inobedientiam, quam exhibebant eidem episcopo ; sicut et idem episcopus ipsos excommunicaverat.*»

<sup>5</sup> Atour de 1232 : éd. HMB, t.III, pr., p.187-188; Mendel [1932], n°44, p.427

<sup>6</sup> L'information de la 2<sup>e</sup> continuation des GEM est confirmée par les *Annales de Saint-Vincent* : MGH, SS, III, p.159 : «*a.1232. Civitas Mettensis a Iohanne Mettensi episcopo et a duce Lotharingie et a comite Barrensi*

belle unanimité vole rapidement en éclat, et le comte abandonne le parti de l'évêque, corrompu, selon la rumeur, par l'argent des Messins<sup>1</sup>. Il s'allie même dans la foulée, le 5 octobre 1232, aux citains contre le duc de Lorraine, Jean d'Apremont et les gens de Port-Sailly<sup>2</sup>.

La cupidité du comte n'est pas seule en cause, car la querelle se déroule également à une autre échelle. Il est certain qu'Henri (VII), le roi de Germanie, est intervenu pour pousser Henri II à s'allier aux Messins contre Jean d'Apremont. La lettre, que le fils de Frédéric II a adressée en janvier 1233, à saint Louis jette quelques lumières sur le revirement du comte de Bar<sup>3</sup>. Nous apprenons par ce document qu'Henri (VII) a rendu un arbitrage en faveur des Messins auquel l'évêque de Metz ne s'est pas soumis<sup>4</sup>. Cette sentence a certainement été prononcée à la fin de l'été 1232, après le siège de Metz et avant le traité du 5 octobre entre le comte et les Messins. Le Staufen n'a pas de mots assez durs pour fustiger le pontife messin, et il enjoint à Henri II et aux habitants de la cité de résister à Jean. La lettre est adressée à saint Louis pour lui demander de dissuader ses vassaux d'intervenir en faveur de l'évêque de Metz. Le texte original est perdu, mais son contenu a été repris par une lettre du roi de France, qui a été conservée dans les archives des comtes de Champagne<sup>5</sup>. On peut donc en déduire que saint Louis, par peur d'une extension du conflit au royaume de France, a interdit au comte de Champagne Thibaut IV de rentrer en guerre aux côtés du prélat messin, qui avait

---

*obsessa est, nec potuerunt praevalere contra civitatem* », et par Jean de Mailly, MGH, SS, XXIV, p.521, a.1232 : *«Metis civitas ab episcopo Iohanne et duce Lotharingie et comite Barrense obsidetur sed non capitur* ».

<sup>1</sup> Outre la seconde continuation des GEM, cette information se trouve également sous la plume d'Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, p.930 : *«a.1232. De civitate Metensi non est pretereundum... quomodo comes Barri episcopum deseruit et mediante pecunia Metensibus, quos inpugnabat, reconciliatus et eis associatus... »*

<sup>2</sup> HMB, t.III, pr., p.188-189. L'alliance est dirigée expressément contre l'évêque de Metz, le duc de Lorraine et Port-Sailly: *«Je Hanris, cuens de Bar, fas savoir ...que je sui alliez au Maistre escheving, et a tout lou commun de Mes, que je les aiderai en bone foi, a mon poiir, encontre monseignor Jehan levesque de Mez et encontre le duc de Loherainne et ceus de Port Saillis, qui sont issu de Mez et isiront ancore... »* ; plusieurs vassaux du comte de Bar, dont le comte de Vaudémont s'engagent également dans cette alliance.

<sup>3</sup>Bnf 500 Colbert, n°56 f.26r-27v, Arbois de Jubainville [1863], t.IV, n°2224, p.320 ; Grosdidier de Matons [1922], n°461, p.116, éd. J.L.A. Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, 1855, Paris, t.IV/2, p.595-596.

<sup>4</sup> Huillard-Bréholles [1855], t.IV/2, p.595-596: *«Cum nos de providentia nostri [consilii] principi nostro Metensi episcopo, velut tenemur autoritate imperii, de fidelibus nostris civibus Metensibus plenam de quibuslibet lesionibus satisfactionem voluissemus justitiam exhibere, idem episcopus boni non consentiens, sed omnia volens in strenuitate sua et malitia tractare, a jamdictis civibus recusabat justitiam acceptare. Propter quod mandavimus dilecto fideli nostro comiti Barrensi et rogavimus eundem ut amore nostri memoratis civibus assisteret, ipsos contra dictum episcopum pro viribus adjuvando. Sane quod veridico cognovimus ex relatu quod prelibatus episcopus ad nocumentum predictorum civium nostrorum magnatum ac baronum regni vestri auxilium invocet et reliquat, sinceritatem vestram rogamus cum instantia et monemus quatinus sepedicto episcopo contra nos et comitem Barrensem ex civem Metenses nullum prorsus consilium vel auxilium impendatis aut hominibus regni vestri impendere permittatis... »*

<sup>5</sup> Michel Depoux [1954], p.317-320, a cru à l'existence dans les fonds d'archives de deux actes : celui de Henri VII et celui de saint Louis. En fait seule la lettre de saint Louis est conservée et nous renseigne sur les événements.

probablement tenté de le rallier. Les opérations militaires se poursuivent et Simon de Linange, qui avait pris le parti des Messins, pour tenter de faire valoir ses droits sur le comté de Metz, est capturé par le duc de Lorraine et par l'évêque en Alsace, à Detwiller, entre Sarrebourg et Saverne<sup>1</sup>. Les conditions de sa reddition, rappelées dans un acte daté du 16 mars 1234, sont extrêmement sévères, et Simon abandonne toutes ses prétentions sur l'héritage de son ancienne femme Gertrude de Dabo<sup>2</sup>. Il s'agit d'un succès sans lendemain car le duc, durement éprouvé par les menées des Messins et des Barrois, renonce à soutenir Jean d'Apremont et fait la paix avec le comte Henri II, en août 1233<sup>3</sup>. Il ne tarde pas à changer de camp et à rallier les opposants de l'évêque de Metz<sup>4</sup>. Ce dernier se trouve dangereusement isolé sur le plan diplomatique, car trois des quatre plus grandes puissances militaires de l'espace lorrain se trouvent unies contre la principauté épiscopale. La situation militaire de Jean se détériore rapidement, car ses ennemis décident d'en finir avec le Château de Châtel-Saint-Germain et les membres du paraige de Port-Sailly. Jean s'est tourné vers sa parentèle pour trouver de l'aide ; il compte sur l'évêque de Verdun, Raoul de Thourotte, mais sa démarche n'aboutit pas. La cause est peut-être à rechercher dans les lourdes dettes que le prélat verdunois a accumulées auprès de financiers messins<sup>5</sup>. Son frère Gobert est envoyé dans le royaume de France afin de trouver des alliés, d'après la 2<sup>e</sup> continuation des GEM, mais cette information se réfère peut-être aux efforts entrepris par Jean pour sceller une alliance avec le comte de Champagne, et qui échouèrent au début de l'année 1233.

<sup>1</sup> Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXXIII, p.933 : «*a.1233. ... et episcopus cepit comitem Theodoricum de Linengiis cum multis annis...* » ; Aubry s'est trompé sur le nom du comte de Linange qui est Simon et non Thierry ; le traité de paix mentionne la participation du duc de Lorraine à ces événements : Marichal [1903], t.I, n°130, p.318 : «*Insuper dictum dominum, et ducem Lothoringie, necnon et omnes auxiliares et homines eorum, de omnibus dempnis que michi et omnibus illis qui mecum erant, quando captus fuit apud Teltewilre, acquittavi*»

<sup>2</sup> 16 mars 1234 (n. st.), Kaiserslautern; Marichal [1903], t.I, n°130, p.317-320 ; Michèle Depoux [1950], t.1, p.320-321, indique l'existence d'un autre traité daté du 17 avril 1233 dont la teneur serait identique à celui du 16 mars 1234 ; il s'agit en fait d'une méprise car le traité consigné dans le cartulaire est daté du 16 mars 1233 a. st. et le document auquel renvoie Michèle Depoux, B 2341, n°64, est la copie réalisée du même traité pour le compte de la chambre de réunion de Metz en 1663 qui indique 17 avril 1233 : le copiste a mal lu le jour et le mois (le 17 avril pour le 16 mars) et a donc conservé l'année 1233 puisque l'acte était d'après lui postérieur au 25 mars.

<sup>3</sup> Bn coll. Lorr 719 f.160 ; Grosdidier de Matons [1922], n°467, p.117 ; deux mentions chez Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, p.930 : «*a.1232. comes Barri... episcopum et ducem Matheum nepotem suum impugnavit, donec dux ipse, relicto episcopo de necessitate, reconciliatus est avunculo suo, et ita factus est Metensium adiutor* » ; p.933 : «*a.1233. In Lotharingia dux Matheus fecit et cum avunculo suo comite Barri et simul cum Metensibus Sanctum Germanum contra episcopum obsederunt.* »

<sup>4</sup> deux mentions chez Aubry de Trois-Fontaines, MGH, SS, XXIII, p.930 : «*a.1232. comes Barri... episcopum et ducem Matheum nepotem suum impugnavit, donec dux ipse, relicto episcopo de necessitate, reconciliatus est avunculo suo, et ita factus est Metensium adiutor* » ; p.933 : «*a.1233. In Lotharingia dux Matheus fecit et cum avunculo suo comite Barri et simul cum Metensibus Sanctum Germanum contra episcopum obsederunt.* »

<sup>5</sup> Une lettre de Grégoire IX de février 1235 nous apprend que l'évêque de Verdun est retenu prisonnier à Metz à cause de dettes contractées auprès de financiers messins dont Garsire Noise, Wiegand [1893], n°40, p.189.

Jean d'Apremont se rend alors en Allemagne pour lever une nouvelle armée composée de ses vassaux germanophones<sup>1</sup>, et de mercenaires. Sa présence à Kaiserslautern, le 16 mars 1234, est certainement à mettre en rapport avec celle d'Henri (VII), qui est attesté au même endroit le 15 et le 18<sup>2</sup>. Jean apparaît d'ailleurs comme témoin dans le second acte délivré en faveur des chanoines de Maastricht contre l'évêque de Liège. Le prélat est certainement venu chercher le pardon ou au moins la neutralité du monarque, qui s'était montré hostile quelques mois plus tôt. Le roi a sans doute contribué à trouver un accord avec Simon de Linange, même si Henri (VII) n'est pas mentionné dans le traité du 16 mars. La plupart des personnages qui se portent caution pour le captif se retrouvent dans la liste des témoins des diplômes royaux.

La démarche a été positive puisque le rassemblement par Jean d'une armée composée de vassaux et de seigneurs allemands, comme le comte d'Eberstein, n'a pu se faire qu'avec l'accord tacite du roi. Il est tout aussi intéressant de constater que le duc de Lorraine est présent à Kaiserslautern, le 18 mars, dans l'entourage du Staufen en même temps que Jean<sup>3</sup>. Nous ne connaissons pas la date exacte où Mathieu II est passé de la neutralité à l'hostilité ouverte envers l'évêque de Metz, après la conclusion d'une paix séparée avec le comte de Bar, en août 1233. Nous ignorons donc si le duc et l'évêque étaient déjà en guerre en mars 1234. Une tentative d'arbitrage en présence du roi a pu avoir lieu entre le duc Matthieu II et Jean lors de ce séjour, d'autant que l'évêque de Toul, Roger de Mercy se trouve également à Kaiserslautern, lui qui devait jouer un rôle important dans la conclusion de la paix. Inversement, cette rencontre a pu provoquer la rupture entre les deux hommes, à cause par exemple du partage de la rançon de Simon de Linange.

Après une traversée mouvementée de la Moselle par Jean et par ses troupes, les deux armées se font face, mais la bataille n'a pas lieu car les deux camps acceptent l'arbitrage de l'évêque de Toul, Roger de Mercy<sup>4</sup>. La paix est conclue avant le 23 novembre 1234<sup>5</sup>, alors

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.548-549.

<sup>2</sup> Huillard-Bréholles [1855], t.IV/2, p.643-645.

<sup>3</sup> Le Mercier de Morière [1893] n°178, p.170.

<sup>4</sup> Le rôle de l'évêque de Toul est confirmé par Aubry de Trois-Fontaines : «*Metenses etiam cum comite Barri Metensi episcopo Deo dante reconciliati sunt, mediante episcopo Rogero Tullensi.* »

<sup>5</sup> Dans un acte daté du 23 novembre 1234, le duc de Lorraine et le comte de Bar accordent une remise sur les sommes dues par l'abbaye de Saint-Symphorien d'après les accords de paix conclus entre les Messins et leur évêque, éd. Jean Schneider, « A propos de la Guerre des « amis » (Metz, 1231-1234), un document inédit », dans *Retour au sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, 2004, Paris, p.349-353.



que le château de Châtel-Saint-Germain s'était rendu quelques temps auparavant<sup>1</sup>. C'est peut-être dans ce contexte qu'il faut placer le curieux passage de la *Vita Goberti* qui raconte comment Gobert d'Apremont, déguisé en palefrenier (la description, empreinte d'un mépris tout aristocratique, est très drôle) vient au secours de son frère et des Messins et pénètre dans la cité assiégée par le comte de Bar, et par de nombreux autres princes. Grâce à la terreur qu'inspire le frère de l'évêque, les ennemis sont amenés à composer, et la paix est rétablie<sup>2</sup>. L'auteur de la *Vita* est un moine brabançon, étranger aux affaires messines. Il est possible qu'il évoque non pas le siège de la cité mais celui de Châtel-Saint-Germain. Les Messins du côté de l'évêque ne seraient autres que les membres du paraige de Port-Sailly. Gobert se serait interposé pour trouver une issue au siège. Le récit hagiographique aurait donc, selon cette hypothèse, gardé le souvenir du rôle de conciliation joué par le seigneur d'Apremont pour négocier la reddition des gens de Port-Sailly, dans l'ultime phase du conflit.

Malgré les efforts désespérés de Jean d'Apremont, le conflit se solde donc par une défaite, et la *Guerre des Amis* constitue un tournant dans l'histoire des évêques de Metz, et ce, pour plusieurs raisons. Les prélats perdent définitivement la main dans leur cité, et les Messins vont pouvoir mener à partir de cette date leurs propres affaires de façon autonome, sans interventions épiscopales. Le symbole de cette perte d'influence est la destruction du château de Châtel-Saint-Germain, non loin de Metz, qui menaçait les intérêts des citains, et qui était à l'origine de la crise<sup>3</sup>. Les membres du paraige de Port-Sailly ont été obligés de se rendre, et même s'ils ont pu faire leur retour dans la ville, leur position dominante dans les affaires de la cité est définitivement ruinée<sup>4</sup>. D'une façon plus générale, la guerre a durement éprouvé les vassaux de l'évêque, comme le prouve la destruction de plusieurs châteaux et

---

<sup>1</sup> La reddition est mentionnée par les *Annales de Saint-Vincent*, MGH, SS, III, p.159 : « a.1234. Castrum edificatum a Iohanne episcopo Mettensi apud Sanctum Germanum, a Mettensibus et a comite Barrensi expugnatur et redditur » ; Jean de Mailly ne mentionne que la destruction du château : MGH, SS, XXIV, p.521 : « a.1234. Castrum Sancti Germani destruitur. »

<sup>2</sup> AA. SS., aug., t.IV, c.29, p.383 : « Huic viro nobilissimo, pio scilicet Goberto, corde, mente, verbo et opere carnalis frater erat Joannes Metensis episcopus ; qui quodam tempore a comite de Barro, multisque aliis principibus sic infestabatur, ut ab eis Metensis civitas ex uno latere fuisset obsessa, sic quod Metenses quaererent vix viribus enses. Hanc adversitatem Metensium episcopus nuntiavit fratri suo pio Goberto exorans ut ei in tam districto periculo non differat subvenire; quo audito, pius Gobertus non audebat gentem suam Metas ducere... » ; c.30 : « Igitur fama velocissima volante per totam patriam et civitatem Metensem, advenas armiferos perterruit, quia ipsa per castra et tentoria exercitus velociter evolavit, ex eius adventu coeperunt episcopus et cives Metenses attolli, et gaudere, eorum adversarii deflecti et timere... Sic itaque Metensium adversarii peradventum viri Dei robustissimi Goberti tanto sunt stupore perterriti, quod cum Metensi episcopo pace sibi gratuita composuerunt. Qua pace composita, pius Gobertus a fratre suo, scilicet Metensi episcopo, licentia accepta, reversus est ad propria... »

<sup>3</sup> Sur les ruines voir Edgard Wendling, *Châtel-Saint-Germain. Glanés*, Châtel-Saint-Germain, 1975, Châtel-Saint-Germain, t.2, p.334-337.

<sup>4</sup> Schneider [1950], p.133.

maisons fortes comme le Neufchâtel ou encore Ennery<sup>1</sup>. Jean a également demandé aux abbayes de son diocèse de contribuer à ses dettes de guerre, ainsi que le montre l'exemple de Saint-Symphorien, qui doit verser une somme d'argent à Henri II de Bar. Les redevances que prélève le comte de Bar sur les biens du chapitre cathédral, qui sont mentionnées en 1238, ont peut-être une origine similaire<sup>2</sup>.

Une autre conséquence du conflit est l'accroissement des dettes de l'évêché, comme nous l'apprend toute une série de lettres du pape Grégoire IX, rédigées en 1237 et en 1238<sup>3</sup>. Le ton a bien changé par rapport à la lettre bienveillante de 1229, et le souverain pontife est agacé par l'absence de remboursement du passif. Les créanciers qui sont nommés dans ces textes, sont des Romains et des Messins. Les sommes en jeu sont considérables et n'ont pas une origine unique. Certaines sont vraisemblablement anciennes et remontent au début du pontificat, puisque le nom d'un financier romain nommé en 1227 revient en 1237. D'autres résultent certainement des frais occasionnés par la *Guerre des Amis*, comme les dettes contractées envers les Messins ; d'autres enfin proviennent des ennuis du chapitre cathédral. Le pape demande à différents intermédiaires ecclésiastiques de mettre sous tutelle financière l'évêché de Metz : 500 marcs d'argent sont laissés à l'évêque chaque année, le reste des revenus devant servir à rembourser les créanciers. Cette solution, acceptée par tous les protagonistes, ne débouche finalement sur rien, et le pape doit même menacer de saisir la rente de 500 marcs ; Grégoire IX propose à ses procureurs de se faire aider par le duc de Lorraine et par les Messins, au cas où le titulaire du siège messin ne coopérerait pas. Ces menaces, comme les précédentes, sont restées en grande partie lettre morte, et le problème de l'endettement allait gravement affecter le début de l'épiscopat de Jacques de Lorraine, le

---

<sup>1</sup> Aubry de Trois-Fontaines mentionne les destructions de façon générale : MGH, SS, XIII, p.930 : « a.1232. ...quomodo comes de Bari reconciliatus et eis [Mettensibus] associatus, multa castra urbi contraria deiecit... » ; c'est le cas également de la 4<sup>e</sup> continuation des *Gesta Treverorum*, qui avance le nombre de dix châteaux : MGH, SS, XXIV, p.470 : « At illi de excommunicatione minus curantes, potenter episcopo eiusque cooperatoribus per biennium restiterunt ; quibus etiam circiter castella effringentes... » ; les *Annales de Saint-Vincent* sont plus précises, MGH, SS, III, p.159 : « a.1233. Castrum de Florienges, Ennirey, Morin[...], Vireyum, Novum Castrum ante Mettin, Saney, Cu[...] a Mettensibus et a comite Barrensi expugnantur et [...]juntur » ; *Notae Sancti Arnulfi*, MGH, XXIV, p.527 : « a.1232. Eodem anno comes iuvatus Metensibus civibus prostravit Novum Castrum ; Vireium, Morinvile, Anerei, Conflans, Tihecurt, Anservilhe et Gondrevillam. » Cette liste mélange des domaines et des châteaux relevant de l'évêque comme Conflans-en-Jarnisy, Ancerville, Neuchâtel, Ennery et des domaines et des châteaux ducaux comme Gondreville. Il est curieux de retrouver Thicourt dans cette liste étant donné que d'après l'accord de 1228 entre Jean d'Apremont et Henri II ce château devait revenir au comte de Bar. Il est probable dans cette optique que l'évêque n'a pas rendu Thicourt et l'a gardé, sans doute dans le contexte de la guerre qui oppose à partir de 1229 entre le comte de Bar d'un côté et le comte de Champagne, le duc de Lorraine, qui sont liés à Jean.

<sup>2</sup> AD Mos. G 467 ; Arweiler-Ferry [1957], n°65 : le comte Henri accepte de transformer la redevance annuelle qu'il prélevait en pains sur les domaines de Saint-Paul par une somme de 7 deniers sur chaque maison, ce qui représente une lourde imposition.

<sup>3</sup> Wiegand [1892/1], n°42 ; n°43 ; n°44 ; n°45 et n°46.

successeur de Jean d'Apremont. L'un des deux prélats a certainement réussi à rembourser au moins les créanciers messins, qui n'apparaissent plus par la suite dans la correspondance pontificale. Une transaction est certainement intervenue entre les deux partis. Nous savons en effet par un document de 1244, qu'à cette date l'évêque de Metz n'avait plus aucune part des revenus de la justice dans la cité<sup>1</sup>, alors que le texte de la *Commune-Paix* de 1214-1215, lui accordait encore un tiers de ces derniers. Jean ou Jacques ont peut-être vendu les derniers profits judiciaires qu'ils détenaient, afin de satisfaire les prêteurs messins et d'éponger les dettes de l'évêché. Jean d'Apremont meurt le 10 décembre 1238. Il est inhumé dans le chœur de la cathédrale de Metz<sup>2</sup>.

## 2. Jacques de Lorraine, second bâtisseur de la principauté épiscopale (1239-1260)

Le choix des électeurs messins se porte sur Jacques de Lorraine, qui est élu avant le 29 mars 1239, et reçoit la consécration avant le 17 avril<sup>3</sup>. Le nouveau prélat appartient à la fine fleur de l'aristocratie lorraine, puisqu'il est le troisième fils du duc de Lorraine, Ferry II et d'Agnès de Bar, la fille du comte Thibaut I<sup>er</sup>. Après une éclipse d'un demi-siècle, les deux grands lignages lorrains réussissent à regagner l'influence perdue sous les Staufen, qui avaient imposé des hommes tels que Bertram ou Conrad de Scharfenberg à la tête de la principauté épiscopale messine. C'est la première fois depuis 1179, que la famille ducale réussit à placer un de ses rejetons sur le siège de saint Clément ; la maison de Bar, quant-à-elle, n'avait pas eu cet honneur depuis 1173. Jacques de Lorraine a peut-être été élevé auprès de son oncle maternel, Renaud de Bar, évêque de Chartres, mort en 1217, comme le suggère Christoph Brachmann. Le seul indice confirmant cette assertion se trouve dans le testament de Jacques, rédigé en 1260, qui demande d'instituer une messe annuelle en la mémoire de Renaud<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Atour du 27 décembre 1244, Ed. *HMB*, t.3, pr., p.196-197.

<sup>2</sup> (891 marcs, 7 sous et 8 deniers sterlings )

<sup>3</sup> Deux actes du duc Mathieu II le désigne comme élu le 29 mars 1239 : Renaud de Delme passe de la vassalité du duc à celle de Jacques : Marichal [1903], I, n°249 et 250, p.558-559.

<sup>4</sup> Pour la mention dans le testament, éd. Brachmann [1998], p.163 : «*In anniversario domini Renaldi Carnotensis episcopi bonae memoriae, quondam avunculi mei, sexaginta solidos...* » Il n'y a pas d'obstacle chronologique à cette hypothèse, puisque le frère aîné de Jacques, le duc Thiébaud I<sup>er</sup> est majeur en 1213, ce qui indique qu'il est né peu avant 1200, au plus tard. Comme Jacques et le second frère de Thiébaud, il faut certainement placer sa naissance autour de 1200. Il était donc assez âgé pour séjourner auprès de son oncle maternel, l'évêque de Chartres Renaud, mort en 1217. Jacques apparaît dans notre documentation comme princier de Metz en 1223, ce qui veut dire qu'il avait une vingtaine d'années à cette époque.

Outre cette illustre ascendance, Jacques possède une solide expérience des affaires ecclésiastiques, puisqu'il a collectionné les prébendes avant son élection : il est attesté en tant qu'archidiaque de l'église de Trèves, et en tant que princier du chapitre messin en 1223. Il apparaît également en tant que prévôt du chapitre Saint-Lambert de Liège en 1230<sup>1</sup>. Dès cette époque, le jeune homme est destiné aux plus hautes fonctions dans l'Eglise, comme le prouve le testament de la duchesse de Lorraine, Agnès de Bar, qui mentionne le 8 juin 1226 la future promotion de son fils à un siège épiscopal ou archiepiscopal<sup>2</sup>. D'après ce document, Jacques devait renoncer à sa part d'héritage, une fois promu, mais la renonciation arrive beaucoup plus tôt que prévu, puisque dès le 25 juin, un accord est scellé entre Jacques et son frère, le duc Mathieu II<sup>3</sup>. Le prélat, fort de ses nombreuses prébendes, n'avait sans doute pas besoin de l'héritage de sa mère pour survivre. Il avait peut-être également la conviction que son élection à un siège épiscopal ne devait pas tarder. Jacques a aussi été princier de l'église de Verdun, mais il aurait échoué à se faire élire sur le trône de saint Mansuy, laissé libre en 1230 par la démission du vieux Garin, et ce, malgré les efforts de son frère Mathieu II. Cette dernière information ne repose cependant que sur le récit de l'érudit Benoit Picart, qui se montre souvent extrêmement imprécis<sup>4</sup>. Ces différentes fonctions ont permis à Jacques de se familiariser avec la gestion d'une principauté ecclésiastique : il joue un rôle dans l'échange entre Saint-Trond et Maldières en 1227-1228<sup>5</sup>, il a été le témoin des efforts des bourgeois liégeois pour former une commune en 1232-33<sup>6</sup>, et il a peut-être représenté Jean d'Apremont

<sup>1</sup> Arveiler-Ferry [1957], n°1 pour la charge de princier de Metz et Arveiler-Ferry [1957], n°2 pour l'archidiaconat de Trèves ; 23 mai 1230, Arveiler-Ferry [1957], n°25, pour la charge de prévôt de Saint-Lambert. <sup>2</sup>8 juin 1226, Arveiler-Ferry [1957], n°12 ; Ed. HL, 1<sup>ère</sup> éd., pr. col. 428-429 : «*Praeterea legavi ecclesiae Sancti Petri Trevirensis villam meam Capuete, ita quod filius meus Jacob Metensis primicerius, donec Domino providente, si ei placuerit, ad honorem episcopalem promoveretur, et si non promoveretur, dictam Capuete toto tempore vitae suae possidebit... Si autem Domino providente ipsum ad honorem episcopatus vel archiepiscopatus contingeret promoveri, haec omnia quae de predictis allodiis dedimus ad manum Ducis libere et integraliter reverterentur.* »

<sup>3</sup> Arveiler-Ferry [1957], n°13.

<sup>4</sup> Benoit Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1707, Toul, p.443 : «*On lit en effet dans nos manuscrits que Mathieu II duc de Lorraine avoit fortement pressé le chapitre d'élire Jaques, son frère chanoine de cette église, et princier de celle de Metz. Henri comte de Luxembourg sollicitoit d'un autre côté pour Robert de Vienne son parent ; mais les brigues puissantes de ces deux princes ne purent diminuer le nombre des suffrages, que Roger s'étoit attiré par sa vertu et par sa science Il ne fut sacré que 18 mois après son élection. Je ne sçai si le intrigues de Jaques de Lorraine, qui eut quelques voix dans cette élection, causèrent ce retardement, et s'il prétendoit que le pape favorable à ses désirs suppléeroit par son autorité au défaut des suffrages.* » Aubry de Trois-Fontaines mentionne bien plusieurs candidats sans toutefois donner de nom, MGH, SS, XXIII, a.1230, p.926 : «*Apud Tullum episcopus Garinus se deposuit, et post multos qui ibi fuerunt nominati factus est episcopus Rogerus primicerius Viridunensis, vir nobilis et litteratus.* »

<sup>5</sup> Arveiler-Ferry [1957], n°17, n°18, n°19.

<sup>6</sup> Arveiler-Ferry [1957], p.3-5.

auprès de ses créanciers en 1236-37<sup>1</sup>. Tous ces atouts suffisent à expliquer que le choix des électeurs se soit porté sur une telle personnalité.

Il est difficile de présenter un aperçu chronologique de l'épiscopat de Jacques de Lorraine, en raison des sources qui traitent de cette période. Cette situation n'est pas sans rappeler les problèmes rencontrés pour broser la biographie d'Etienne de Bar, un des grands prédécesseurs de Jacques, au XII<sup>e</sup> siècle. Nous perdons en effet la précieuse contribution d'Aubry de Trois-Fontaines à partir de 1241, et cette perte inestimable n'est comblée ni par les *Annales de Saint-Vincent*, qui sont de plus en plus concises au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ni par la chronique universelle de Jean de Mailly, ni par Richer de Senones qui s'intéresse surtout à son monastère vosgien. La seconde continuation des *Gesta Episcoporum Mettensium* offre certes un récit assez fourni de l'activité de Jacques, mais la notice ne suit pas un plan chronologique. Toutes les chroniques messines en langue vernaculaire ne deviennent véritablement intéressantes pour l'établissement de l'histoire de Metz et de ses évêques qu'à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, les actes de Jacques de Lorraine, conservés sont très nombreux et ils permettent heureusement de compléter nos connaissances. Ajoutons enfin une dernière série de difficultés : plusieurs points importants reposent sur les assertions d'érudits de l'époque moderne comme Benoit-Picart, dom Jean François, dom Nicolas Tabouillot, ou encore Dom Calmet qui prétendent s'appuyer sur des pièces qui ont aujourd'hui disparu.

Jacques est confronté, dans les premières semaines de son épiscopat, à l'épineux problème des dettes léguées par son prédécesseur Jean d'Apremont. Malgré les arrangements approuvés par ce dernier, les créanciers romains n'ont pas reçu les sommes escomptées, et ils continuent à faire pression sur la curie romaine et sur Grégoire IX, afin de recouvrer les sommes engagées. Il s'ensuit toute une série de lettres pontificales, qui ont pour objet de forcer Jacques de Lorraine à commencer les remboursements, sous la menace de sanctions ecclésiastiques<sup>2</sup>. Comme l'évêque de Metz ne donne pas suite à ces demandes, et qu'il ne se rend pas à Rome afin de plaider sa cause, il est excommunié entre avril 1239 et juin 1241. Cet événement exceptionnel montre à la fois l'importance du problème des dettes épiscopales,

---

<sup>1</sup> Wiegand [1892/1], n°44, le procureur de Jean d'Apremont est Jacques de Trèves, or Jacques de Lorraine est archidiacre de l'Eglise de Trèves.

<sup>2</sup> 26 avril 1239, Wiegand [1893], n°47, Arweiler-Ferry [1957], n°74; 26 juin 1240, Wiegand [1893], n°48, Arweiler-Ferry [1957], n°87; 20 juin 1241, Wiegand [1893], n°49, Arweiler-Ferry [1957], n°92; 17 août 1243, Wiegand [1892/1], n°50, Arweiler-Ferry [1957], n°115.

et l'influence des banquiers romains, capables d'obtenir la condamnation d'un évêque. La situation s'améliore avec le successeur de Grégoire IX, Innocent IV, qui demande à l'archevêque de Mayence de lever la sentence en janvier 1244, alors que Jacques s'est engagé à verser cent marcs d'argent à ses débiteurs chaque année<sup>1</sup>. Il est possible que les Messins aient couvert de leur poche une partie du déficit épiscopal contre le dernier tiers des revenus de la justice que les prélats possédaient encore dans la cité, comme nous l'avons évoqué précédemment.

Plusieurs commentateurs ont vu dans ce changement d'attitude de la papauté, une concession liée au retour des affrontements entre Innocent IV et les Staufen. Petit rappel des faits : le pape a quitté l'Italie menacée par les troupes impériales en décembre 1244, et il s'est réfugié à Lyon. Le concile qui se tient dans cette ville, au début de l'été 1245, aboutit à la déposition de l'empereur Frédéric II. Dans ce contexte troublé, Innocent IV aurait cherché à se faire des alliés au nord des Alpes, ce qui expliquerait que le problème des dettes de l'évêché de Metz soit passé au second plan<sup>2</sup>. Une étude attentive de la chronologie montre que la levée des sanctions contre Jacques de Lorraine, en janvier 1244, est antérieure à la rupture entre le Sacerdoce et l'Empire, qui elle, ne date que du mois de mars. L'analyse reste valable cependant pour les mois qui suivent, puisque le souverain pontife accorde à l'évêque de Metz plusieurs privilèges, comme la perception des revenus de certains bénéfices vacants<sup>3</sup>. Indiquons également qu'Innocent IV s'est montré extrêmement généreux pour se faire des alliés, et qu'il a notamment délié les cordons de la bourse pontificale pour s'attacher les services du duc de Lorraine, Mathieu II, qui s'est vu gratifié de la somme énorme de 4000 marcs d'argent, comme il ressort d'un document daté d'avril 1248<sup>4</sup>. L'évêque de Metz, le propre frère du duc, a pu également profiter de ces générosités, même s'il n'en reste aujourd'hui pas de traces. En échange, Jacques va se montrer durant toute la crise un fidèle soutien de la politique pontificale. On le retrouve notamment dans les mois qui suivent dans l'entourage des antirois : il participe à l'élection d'Henri Raspe, le 22 mai 1246, près de

---

<sup>1</sup> 23 janvier 1244, Wiegand [1892/1], n°51, Arveiler-Ferry [1957], n°123.

<sup>2</sup> Brachmann [1998], p.118-120.

<sup>3</sup> 17 juin 1247 pour tous les bénéfices vacants dans les 5 ans, Jacques de Lorraine peut percevoir les revenus pendant 2 ans, Wiegand [1892/1], n°65, Arveiler-Ferry [1957], n°159 ; la mesure est renouvelée le 31 janvier 1254 pour une durée de 3 ans, Wiegand [1892/1], n°85, Arveiler-Ferry [1957], n°226 ; 10 mai 1247, Jacques de Lorraine reçoit l'administration de l'abbaye Saint-Martin-de-Glandières, Wiegand [1892/1], n°63, Arveiler-Ferry [1957], n°155 ; confirmation de cette mesure le 5 novembre 1247, Wiegand [1892/1] n°66, Arveiler-Ferry [1957], n°161.

<sup>4</sup> Le Mercier de Morière [1893], n°322, éd. Calmet, 1<sup>ère</sup> éd, II, pr., coll. 446-447.

Würzburg<sup>1</sup>. Sa présence n'est attestée qu'épisodiquement auprès de son successeur, Guillaume de Hollande, comme par exemple le 21 septembre 1253, où il intervient en faveur de Gilles de Sorcy, élu de Toul<sup>2</sup>. Jacques de Lorraine, avec l'aide d'Innocent IV, rallie son frère le duc Matthieu II, afin qu'il rejoigne le camp pontifical au printemps 1247<sup>3</sup>. Il participe aux opérations menées en Allemagne contre Conrad IV, le fils de Frédéric II, même si les détails de son engagement militaire sont mal connus<sup>4</sup>. Le moine anglais Mathieu Paris évoque la participation de l'évêque de Metz à la campagne de 1248, qui a pour objet de bloquer l'arrivée de Conrad IV, venu perturber le siège d'Aix-la-Chapelle, mené par les troupes de Guillaume de Hollande<sup>5</sup>. La ville tombe finalement, et Guillaume peut renouveler son couronnement le 1<sup>er</sup> novembre. La mort de Frédéric II en décembre 1250, et le départ de son fils Conrad IV, qui passe en Italie en octobre 1251 pour revendiquer l'héritage paternel, ne mettent pas fin à la guerre dans l'Empire puisque plusieurs cités, comme Spire et Francfort, continuent à soutenir la cause des Staufen. Jacques est d'ailleurs chargé par Innocent IV d'obtenir la soumission de partisans de Conrad IV, qui tiennent encore des châteaux impériaux<sup>6</sup>. La pacification de l'Empire n'intervient qu'après la mort du fils de Conrad IV, le 21 mai 1254<sup>7</sup>. Jacques continue à participer aux affaires de l'Empire, puisqu'il adhère dès le 13 juillet de la même année à la ligue formées par les plusieurs villes et seigneurs rhénans pour maintenir la paix<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Ellenhard de Strasbourg, *Chronicon*, MGH, SS, XVII, p.121: «*Principes vero Alemanie, scilicet archiepiscopus Maguntinus, Coloniensis, Treverensis cum ceteris episcopis Argentinensi, Spyrensi, Metensi et aliis elegerunt apud Herbipolim Heinricum lantgravium Turynge in regem.* »

<sup>2</sup> da 21 septembre 1253 à Montalbert, copie en français dans un cartulaire du XVI<sup>e</sup> siècle, AD MM, AC 527/1, f.220, Arweiler-Ferry [1957], n°217 ; éd. Gerold Bönnen, «*Die Regalienverleihung König Wilhelms von Holland an der Elekten von Toul (1253)* », dans *Archiv für Diplomatik*, 41, 1995, p.155-164, l'édition se trouve p.164.

<sup>3</sup> 31 mai 1247, éd. Marichal [1903-1905], I, n°21, Arweiler-Ferry [1957], n°157; Mathieu II fait hommage pour ses fiefs de Sierck et de Port à Jacques qui relève le duc de son vœu de croisade. L'amende prévue en cas de non respect de l'accord est considérable : 4000 marcs d'argent. Le fief de Sierck où se trouve un important château ducal avait été inféodé par Matthieu I<sup>er</sup> en faveur de son fils Thierry IV devenu évêque de Metz.

<sup>4</sup> Cette participation est attestée de façon générale par la 2<sup>e</sup> continuation des GEM, MGH, SS, X, c.3, p.550 ; Monique Arweiler-Ferry [1957], p.15, a douté de cet engagement.

<sup>5</sup> Mathieu Paris, *Chronica Maiora*, MGH, SS, XXVIII, p.300 : «*cui exercitui preferunt Maguntinus, de Mescia in Lotharingia et de Stratheburg archiepiscopi cum innumerabilibus suorum aciebus et infinitis legionibus de Friscia, de Gocia... cruce signatis, qui omnes uno animo successi, quasi unus homo, ipsum Conrardum impetuose repellentes cum universo exercitu Frethericali et suo, fugam triumphaliter inire coegerunt* » ; Monique Arweiler-Ferry [1957], p.15 cite ce passage sans donner sa source.

<sup>6</sup> 19 janvier 1252, Arweiler-Ferry [1957] n°200 ; éd. MGH, ep. saec. XIII pont. select., III, n°130, p.110-111; les deux personnages visés sont le père et le frère d'Anselme de Fleckenstein, chanoine de Spire.

<sup>7</sup> Sur le règne de Guillaume de Hollande et les dernières luttes contre les Staufen, voir Eva-Maria Engel, «*Beziehungen zwischen Königtum und Städtebürgertum unter Wilhelm von Holland (1247-1256)* », dans Bernhard Töpfer, *Stadt und Städtebürgertum in der deutschen Geschichte des 13. Jahrhunderts*, 1976, Berlin, p.63-107.

<sup>8</sup> Les documents de cette ligue ont été édités par Julius Weizsäcker, *Der Rheinische Bund 1254*, 1879, Tübingen, p.15-41 ; le nom de Jacques de Lorraine apparaît également dans la liste du 2 octobre 1256.

Les relations de l'évêque de Metz avec les habitants de la cité sont difficiles à saisir durant ces années de crise, en partie à cause des assertions des érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui renvoient à des documents perdus. Dom Calmet évoque un conflit entre le prélat et les citains, avec pour toile de fond les luttes dans l'Empire. Il mentionne à ce propos un diplôme de Guillaume de Hollande, délivré à Utrecht, et conservé dans la chancellerie épiscopale de Vic, qui confirmerait à Jacques de Lorraine la possession des droits régaliens dans la cité. L'érudit lorrain fait également référence à une alliance offensive et défensive, conclue en 1251, avec la duchesse de Lorraine Catherine, le comte de Bar Thiébaud II, et l'évêque de Toul, Gilles de Sorcy, contre les Messins<sup>1</sup>. Les Bénédictins qui s'appuient sur l'histoire de Metz de Benoît Picart, restée manuscrite, se montrent plus concis et plus circonspects lorsqu'ils mentionnent eux aussi un diplôme analogue à celui invoqué par dom Calmet. Leur récit présente d'ailleurs une différence notable avec le précédent : le lieu de rédaction serait Liège au lieu d'Utrecht<sup>2</sup>. Nous aurions donc à faire à deux actes de Guillaume de Hollande. Un premier problème concerne l'existence de ces deux diplômes, qui a été acceptée par la plupart des auteurs contemporains comme Monique Arveiler-Ferry, et les éditeurs des actes de Guillaume de Hollande pour les *Monumenta Germaniae Historica*. La confirmation de tels privilèges par le nouveau roi n'est pas étonnante en soi, car Guillaume a délivré un grand nombre de diplômes pour s'attacher de nouveaux alliés, dans sa lutte contre la dynastie régnante, et nous avons déjà mentionné celui destiné à l'évêque de Toul, Gilles de Sorcy en 1253. L'archevêque de Besançon, Guillaume de la Tour, se voit gratifié d'un tel diplôme quelques jours après la date indiquée pour le diplôme messin. Rappelons que d'autres textes de cet acabit ont existé pour la période antérieure, car les évêques se sont montrés soucieux de faire confirmer leurs pouvoirs par l'autorité impériale et royale. Ainsi Frédéric Barberousse, un siècle plus tôt, avait déjà confirmé les pouvoirs des évêques de Verdun, en août 1156<sup>3</sup>. On peut penser d'autre part, que si Jacques de Lorraine a intercedé auprès de Guillaume de Hollande, pour obtenir une confirmation des droits de Gilles de Sorcy sur la ville de Toul, en 1253, c'est qu'il avait lui-même reçu précédemment un tel document pour la cité de Metz.

---

<sup>1</sup> *HL*, 2<sup>e</sup> éd., t.III, p.82-83 : « la ville de Metz continua néanmoins à tenir le parti de Frédéric contre Guillaume et se sépara ainsi de son évêque, qui reçut les régales ou l'investiture du temporel des mains du roi Guillaume à Utrecht, en présence d'Othon qui en étoit Evêque, et obtint du même prince la confirmation de tous les biens de son évêché. Dans la lettre que Guillaume en fit expédier, il reconnoît que Jacques est après lui, souverain seigneur de la ville et du pays de Metz [En note chancellerie de Vic].

<sup>2</sup> *HMB*, t.II, p.440 : « il se trouva avec lui [Guillaume] à la consécration du maître-autel de la cathédrale de Liège, faite le 1<sup>er</sup> mai 1250, par Pierre archevêque de Rouen, légat du saint Siège et reçut dit-on dans cette occasion, un diplôme, par lequel Guillaume lui confirmoit tous les biens de son église, et le déclara après lui, souverain seigneur de la ville de Metz et du Pays Messin ».

<sup>3</sup> Ed., *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., t.II, pr., col.350-351.



Il est plus curieux en revanche que le ou les diplômes accordés à Jacques de Lorraine aient échappé à la fois aux officiers royaux chargés de l'inventaire des archives épiscopales de Vic, en 1634 et à Martin Meurisse, auteur d'une histoire très documentée des évêques de Metz, et bon connaisseur de la chancellerie épiscopale. Rappelons que ce dernier entendait appuyer les droits du roi de France sur la ville de Metz. L'existence d'un tel document aurait assurément fait son bonheur<sup>1</sup>. Son œuvre repose en effet sur le postulat que les évêques de Metz ont reçu les droits régaliens sur la ville des mains des empereurs, à partir de Charlemagne et des Ottoniens, et qu'ils ont remis ces mêmes droits à Henri II, en 1556. Les inventaires postérieurs, comme celui de 1767, ne font pas non plus état de ces diplômes, et il est évident que les Bénédictins ne l'ont pas eu sous les yeux au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'ils ont fait l'édition de plusieurs actes émanant de la chancellerie de Vic. Ils ont en réalité déduit le lieu de confection du document, Liège, à partir de l'œuvre des érudits Edmond Martène et Ursin Durand qui mentionnent bien la présence de Jacques de Lorraine aux côtés de Guillaume de Hollande, à la consécration de l'autel de la cathédrale de Liège, en 1250, mais sans faire référence à un quelconque acte royal<sup>2</sup>. Finalement on peut se demander si dom Calmet ne renvoie pas à Benoit Picart qui lui-même aurait opéré une confusion à partir du diplôme du 21 septembre 1253, en faveur de l'évêque de Toul, et dans lequel Jacques de Lorraine est mentionné. Décidément, les diplômes concédant les droits régaliens aux évêques messins resteront pour longtemps le serpent de mer de l'histoire de Metz !

Reprenons maintenant les informations transmises par les sources médiévales qui sont encore conservées, pour essayer d'y voir plus clair. Jacques de Lorraine a-t-il été en conflit avec les habitants de la cité ? Les Messins semblent avoir pendant un certain temps soutenu la cause des Staufens, comme l'indique la chronique d'Ellenhard, dans une énumération qui n'est pas d'une grande précision chronologique, juste après le récit de la prise d'Aix-la-Chapelle par Guillaume de Hollande, en novembre 1248<sup>3</sup>. C'est cette source que Dom Calmet a indirectement utilisé pour mettre en exergue la fidélité des citains envers la dynastie régnante. S'il n'y a pas de raisons de récuser le témoignage d'Ellenhard, la date appelle quelques remarques. La ville a peut-être proclamé sa fidélité à Frédéric II en 1245, à la suite du concile

---

<sup>1</sup> Hari [2009], p.347-365.

<sup>2</sup> E. Martène, U. Durand, *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum dogmaticorum moralium amplissima collectio*, 1729, Paris, t.IV, Coll.1103-1104: «Anno Domini MCCL cal. Maii a Petro Rothomagensi archiepiscopo apostolicae sedis legato maius altare Leodiensis ecclesiae, rege Wilhelmo, Sifredo Maguntino, Arnolde Treverensi, Conrado Coloniensi archiepiscopis, necnon Iacobo Metensi... praesentibus »

<sup>3</sup> Ellenhard, *Chronicon*, MGH, SS, XVII, p.121 : «Colonia, Maguntia, Argentina ecclesie assistebant, sed Wormatia, Spira et alie civitates et opida Reni et Swevie, Bawarie et Metis favebant Frederico et filio suo sub vinculo excommunicationis et favore eorum. »

de Lyon, mais elle semble vite s'être rangée derrière la bannière pontificale : Innocent IV cherche très rapidement à gagner l'estime des Messins, puisqu'il défend, à la fin de l'année 1245, à ses représentants de jeter l'interdit sur la ville et d'excommunier les Messins, sans son ordre explicite. Il interdit également que les Messins soient poursuivis en justice hors de la cité par des lettres apostoliques<sup>1</sup>. La concession de tels privilèges est impensable dans l'hypothèse d'un engagement total des habitants de la cité envers Frédéric II. Ces avantages constituent sous doute le prix payé par la papauté pour rallier les habitants de la cité.

Un autre document permet d'affirmer que les Messins ont rapidement cessé leur hostilité envers l'opposition antistaufen dans l'Empire. En avril 1248, le duc Mathieu II rappelle en présence du légat Pierre, cardinal de Saint-Georges-du-Vélabre, sa fidélité et son soutien à la cause de l'Église et de Guillaume de Hollande, contre Frédéric II et son fils<sup>2</sup>. Il accorde dans le même document la liberté de transiter par ses terres aux marchands, mais il excepte les commerçants de Worms et de Spire. Ce détail s'explique par l'attachement de ces deux villes pour les Staufen. Il n'est en revanche aucunement question d'une quelconque hostilité envers les Messins, qui continueraient à soutenir l'empereur. Un autre indice de cette allégeance au parti pontifical est fourni par la tenue à Metz du chapitre général des Dominicains en 1251<sup>3</sup>. Cette réunion n'aurait pas pu avoir lieu, si les Messins avaient conservé leur fidélité aux Staufen, lorsque l'on songe au rôle joué par les Mendians dans la lutte menée par la papauté contre Frédéric II et son fils. Certes, certains citains ont pu soutenir à un moment ou à un autre les Staufen, ce qui pourrait expliquer l'existence d'un règlement de paix urbaine élaboré en 1250, par les représentants du patriciat. Dans cette optique, les luttes intestines au sein de la cité auraient eu pour arrière-fond la question impériale. Metz ne figure cependant pas parmi les principales cités fidèles à Conrad IV, qu'énumère Innocent IV dans les deux missives, datées du 19 février 1251, et destinées aux rebelles afin de les ramener dans le giron de l'église<sup>4</sup>.

Jacques de Lorraine a certainement adopté face aux Messins une attitude prudente, et il ne semble pas impliquer dans les troubles qui agitent la cité durant cette période. Le règlement de paix de 1250 est d'ailleurs conclu sans aucune mention de l'évêque. Cet engagement est reconduit en 1254, ce qui montre qu'entre les deux dates, les problèmes dans

---

<sup>1</sup> 1<sup>er</sup> privilège : 9 novembre 1245, Wiegand [1892/2], n°53 ; confirmation le 13 décembre 1245, Wiegand [1892/2], n°56 ; 2<sup>e</sup> privilège : 13 décembre 1245, Wiegand [1892/2], n°57.

<sup>2</sup> 23 Avril 1248, Strasbourg, Le Mercier de Morière [1893], n°322, éd. Calmet, 1<sup>ère</sup> éd, II, pr., coll. 446-447.

<sup>3</sup> L'événement est notamment signalé par Jean de Mailly, MGH, SS, XXIV, p.523.

<sup>4</sup> MGH *ep. pont. sel.*, III, n°74 et 75, p.60-61 ; les villes citées sont Worms, Spire, Oppenheim, Francfort, Gelnhausen et Fribourg.

la ville n'avaient pas cessé. Mais les citains règlent désormais leurs litiges entre eux, sans l'arbitrage de l'évêque. Aucune preuve d'hostilité entre les Messins et leur pasteur n'est parvenue jusqu'à nous, et le ou les diplômes de Guillaume de Hollande, s'ils ont vraiment existé, ne constituent pas un acte d'hostilité envers les libertés urbaines, mais un simple rappel que l'évêque de Metz reste le seigneur nominal de la cité. Les Messins s'accommoderont d'ailleurs très bien, jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, de cette souveraineté théorique, sans véritable portée réelle.

Car les citains et leur pontife semblent suivre des voies divergentes au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Alors que Jacques de Lorraine est absorbé par les affaires de l'Empire, et joue un rôle marginal dans sa ville, les Messins sont impliqués dans les événements qui secouent la cité de Toul. Les érudits de l'époque moderne ont certes établi des connexions entre les affaires impériales et le problème toulinois, mais leurs conclusions ne reposent pas sur des bases solides, comme l'a fait remarquer Gerold Bönnen<sup>1</sup>. Benoit Picart a soutenu que les habitants des deux cités s'étaient associés pour soutenir Frédéric II et pour lutter contre Guillaume de Hollande<sup>2</sup>. Or, une source peu connue, des annales rédigées dans l'entourage des comtes de Bar au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle et copiées par Nicolas de Heu au début du XVI<sup>e</sup> s., indiquent au contraire que les Messins aidèrent Thiébaud II de Bar à prendre Toul, en 1252<sup>3</sup>. Benoit Picart a d'ailleurs peut-être été victime d'une confusion avec le traité de 1257 entre les deux cités<sup>4</sup>. D'autre part, Marcel Grosdidier de Mâtons a indiqué que le conflit entre le comte et les

---

<sup>1</sup> Gerold Bönnen, *Die Bischofsstadt Toul und ihr Umland während des hohen und späten Mittelalters*, 1995, Trèves, p.346-347 et p.410-413.

<sup>2</sup> Benoit-Picart [1707], p.446-447 : « ils prétendirent que le gouvernement de la ville dependoit immediatement de l'empereur, et que l'evêque ne pouvoit faire aucun reglement, sans sa permission et leur avis. Ils envoierent a Metz, Nemic Barât chevalier, qui étoit alors maître échevin de Toul pour faire une ligue offensive et deffensive avec les Messins et elle fut conclue l'an 1250 par Isambert Gromont, l'un des magistrats de Metz. Il y fut arrêté que les bourgeois des deux villes s'aideroient receiproquement contre leurs ennemis, et sur tout contre Guillaume comte d'Hollande, qui vouloit disputer l'Empire à Frederic II. » Il n'y a pas d'Issembart Gromont attesté dans les sources messines de cet époque.

<sup>3</sup> Jean de Pange, *Introduction au catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303)*, 1904, Paris, p.101-102 : « L'an Mil LII Thiebault conte de Barre a l'aide de la citez de Mets il print la citez de Toulle. » ; ces annales se trouvent aux f.194-197 du manuscrit Vienne *Österreichische Nationalbibliothek cod. 3336*, copié au XV<sup>e</sup> siècle, qui contient l'armorial d'André de Rineck. Le copiste a réalisé une compilation de plusieurs annales en latin et en français. La dernière partie provient d'annales rédigées dans l'entourage des comtes de Bar à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du siècle suivant ( la dernière entrée concerne l'année 1294), voir Auguste Prost, « Notice sur quelques manuscrits concernant l'histoire de Metz et de la province, qui se trouvent dans les bibliothèques de Coblenz, Stuttgart, Munich, Vienne, Dresde et Berlin », dans *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 29,1848, p.90-144, p.109-111 ; Jean-Christophe Blanchard, *L'armorial d'André de Rineck : un manuscrit messin du XVe siècle (Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 3336)*, 3 vol., Thèse de doctorat, Université Nancy 2, 2003, t. III Annexes, p.22-27.

<sup>4</sup> 26 septembre 1257, éd. *HMB*, t.3, pr., p.212-213.

Toulois avait eu lieu en juin 1251, ce qui paraît peu probable<sup>1</sup>. L'année 1252 est d'ailleurs indirectement attestée dans un acte du 11 avril de la duchesse Catherine de Lorraine pour son fils mineur, Ferry III, « *qui n'a point de scel* ». La princesse interdit dans cet acte à ses hommes d'aider ceux de Toul, comme elle est tenue de le faire envers le comte de Bar<sup>2</sup>. Dom Calmet fait quant à lui référence à une ligue constituée par Jacques de Lorraine, la duchesse Catherine de Lorraine, le comte de Bar et l'évêque de Toul, Gilles de Sorcy, en 1251, contre les bourgeois révoltés<sup>3</sup>. Tout ceci ne tient pas : Gilles de Sorcy n'est devenu évêque de Toul qu'en 1253 à une époque où nous voyons Jacques de Lorraine et les Messins en bons termes<sup>4</sup>. Plusieurs traités ont bien été signés, le 10 avril 1252, entre les princes lorrains au sujet des affaires touloises et des conflits qui opposaient la duchesse de Lorraine aux comtes Thiébaud II de Bar et Henri de Luxembourg, mais Jacques de Lorraine n'apparaît dans aucun de ces documents<sup>5</sup>. Certes, une clause concerne la cité de Metz, qu'aucun de ces princes ne pourra prendre sous sa garde, et qui ne pourra s'allier à aucune des parties en cas de conflit entre la duchesse et les comtes, mais rien n'indique dans le texte que les Messins aient fait la guerre au comte de Bar durant les mois précédents<sup>6</sup>. Laissons ici les affaires touloises, qui sont d'une d'une redoutable complexité, et contentons-nous pour conclure de remarquer que les Messins et l'évêque de Metz n'ont pas eu de conflit grave, malgré les crises dans l'Empire. Jacques de Lorraine est complètement absent du litige relatif à la cité de Toul, en 1252. Le prélat messin devait être trop occupé à soutenir Guillaume de Hollande à cette époque.

Jacques de Lorraine a également été un bâtisseur, tant sur le plan religieux, que sur le plan militaire. Son épiscopat représente une étape importante dans la construction de la principauté épiscopale messine. L'effort pour fortifier les possessions épiscopales a en effet été considérable. Le réseau castral est complété par la construction de Hombourg-l'Evêque, près de Saint-Avold, qui fera l'admiration des contemporains, et qui permet de couvrir les

---

<sup>1</sup> Grosdidier de Mâtons [1921], p.326, indique que le comte de Bar aurait pris la ville de Toul le 3 juin 1251, alliée aux citains de Metz. Ses sources sont Benoit Picart et le catalogue des actes des comtes de Champagne d'Arbois de Jubainville au numéro 3000. Or après vérification, Arbois de Jubainville [1863], t.IV, n°3000, p.459, renvoie au document suivant Bnf 500 Colbert 56 f.234v-238r, qui n'est autre qu'une copie du traité de paix passé entre la duchesse de Lorraine et les comtes de Bar et de Luxembourg qui ne mentionne pas la prise de Toul sous l'égide du comte de Champagne, De Pange [1930], n°17, 18, 19 ; éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., pr., col.369-371.

<sup>2</sup> De Pange [1930], n°20, éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., pr., t.2, col.371.

<sup>3</sup> *HL*, 2<sup>e</sup> éd., t.III, p.82-83 : « *Pour se fortifier contre les entreprises des bourgeois de Metz et des environs, Jacques fit en 1251 une ligue offensive et défensive avec Catherine de Limbourg duchesse de Lorraine sa belle-sœur, avec Thiébaud II comte de Bar et Gilles de Sorcy évêque de Toul* ».

<sup>4</sup> 19 septembre 1253, AD Meuse B 256 f.203, Arveiler-Ferry [1957], n°216.

<sup>5</sup> De Pange [1930], n°17, 18, 19 ; éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., pr., col.369-371.

<sup>6</sup> AD Meuse, B 256, f.303v : « *Et est encor assavoir que nuns ne nulle de nos ne peaus panre en garde la citei de Mez, ne ne nos peaus aidies de guerre luns vers lautre de nos de ceaus de Mez, ne de la communetei, ne de partie, ne nuns de nos ne puet aidies a cesuis de Mez encontre lautre* »

possessions épiscopales du côté septentrional. Les autres châteaux sont restaurés à grands frais comme Sarralbe, Turquestein, Herrenstein et Conflans-en-Jarnisy, certainement pour les adapter aux progrès de la poliorcétique. Mais dans le domaine des fortifications, l'apport le plus important de l'épiscopat de Jacques a été la construction d'enceintes urbaines qui viennent doubler et renforcer le réseau castral. Les bourgs d'Epinal, de Hombourg et de Marsal sont ainsi protégés. L'évêque termine aussi les fortifications de Sarrebourg, que son prédécesseur, Jean d'Apremont, avait commencé. Il améliore enfin celle de Rambervillers et de Vic-sur-Seille<sup>1</sup>.

Jacques de Lorraine tente également de s'assurer le contrôle absolu des salines du Saulnois. Il accentue en fait un mouvement commencé avant lui et qui devait trouver son aboutissement au début du XIV<sup>e</sup> siècle, avec l'élimination de la plupart des autres propriétaires et exploitants<sup>2</sup>. Le prélat messin a fort bien compris l'intérêt économique et financier de la production et du trafic du sel ; il acquitte même parfois ses dettes avec du sel<sup>3</sup>. Ses tentatives pour s'implanter à Dieuze et à Rosières-aux-Salines s'avèreront sans lendemain, mais Jacques réussit à renforcer son emprise sur Moyenvic<sup>4</sup>. Les trois grands centres de production sur l'axe de la Seille, Vic, Moyenvic et Marsal se trouvent ainsi sous la dépendance de plus en plus étroite des évêques de Metz. On comprend mieux, dans ce contexte, les efforts de Jacques pour protéger ces trois bourgs par des enceintes urbaines. Parallèlement, il tente également de devenir, mais sans succès, le seul maître des salines de Sarralbe, dans la haute vallée de la Sarre.

L'évêque de Metz s'efforce aussi de donner plus de cohérence à sa principauté, en achetant les terres de plusieurs propriétaires<sup>5</sup>. Beaucoup de ces acquisitions ne concernent que

---

<sup>1</sup> La seconde continuation des GEM est la principale source littéraire, MGH, SS, X, p.550 ; les données archéologiques confirment la plupart du temps les informations fournies par les textes : Gérard Giuliato, «Enceintes urbaines et villageoises en Lorraine médiévale », dans Michel Bur (dir.), *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux*, 1993, Nancy, p.139-190.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet Hiegel [1981], p.40-47 ; Charles Hiegel, «*les nouvelles salines du Saulnois au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* », dans *ASHAL*, 80,1980,p.51-67.

<sup>3</sup> Les financiers messins Richard de Sus-les-Murs et Nicole Chatel sont ainsi gratifiés le 11 novembre 1253 de 3500 muids de sel à prélever à Vic, Arveiler-Ferry [1957], n°218.

<sup>4</sup> Dieuze est le quatrième centre de production de sel par ordre d'ancienneté en Lorraine. Jacques obtient Dieuze à titre viager lors du règlement de son héritage avec son neveu Ferry III de Lorraine le 22 novembre 1259, Arveiler-Ferry [1957], n°304 ; en ce qui concerne Rosières où l'apparition de salines est attestée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Jacques obtient d'abord un partage avec son frère le duc Mathieu I<sup>er</sup> le 31 juillet 1249, Arveiler-Ferry [1957], n°178 ; après la mort du duc Mathieu, un litige s'est élevé avec le nouveau duc Ferry III qui est réglé le 30 mai 1256 : Jacques abandonne ses biens à Rosières contre les possessions ducales à Moyenvic, Ferry III se reconnaît toutefois vassal de Jacques pour Rosières, Arveiler-Ferry [1957], n°260-262.

<sup>5</sup> Toutes ces transactions sont recensées dans Depoux [1954], II, p.348-352.

que des domaines modestes, mais qui sont contigus à la mense épiscopale<sup>1</sup>. Le litige autour de la part d'héritage de Jacques, qui l'a opposé à son neveu le duc Ferry III, permet d'illustrer cette politique de remembrement : après de longs arbitrages, l'évêque obtient pour sa vie durant, ce que la famille de Lorraine possède à Dieuze. Il récupère d'autre part les derniers biens et droits ducaux dans le Saulnois à Vic et à Marsal, dans le but de s'arroger le contrôle exclusif des salines de cette région. Il prend d'ailleurs le soin dans son testament, de bien préciser que ces terres doivent revenir à la mense épiscopale après sa mort. Le prélat messin reçoit en outre, par droit d'héritage, un certain nombre de domaines situés au sud-ouest du cœur de la principauté épiscopale, autour de Buissoncourt et Sornéville non loin de Nancy, que les successeurs de Jacques auront bien du mal à conserver.

L'évêque de Metz agrandit également sa sphère d'influence en s'attachant un nombre important de vassaux. En plus de l'hommage de grands seigneurs, qui sont liés depuis longtemps à la principauté ecclésiastique, comme Joffroi, comte de Sarrebruck et sire d'Apremont<sup>2</sup>, Jacques obtient l'allégeance de plusieurs nobles dans la vallée de la Sarre, dont les deux plus importants sont le comte Henri des Deux-Ponts, qui avait tenté de se dégager de la ligesse de l'évêque, et son neveu le comte Eberhard d'Eberstein<sup>3</sup>. Jacques de Lorraine profite également des dettes et des problèmes successoraux rencontrés par les comtes de Salm pour resserrer son emprise sur l'une des familles les plus puissantes des Vosges. Il joue ainsi la carte de Ferry de Blâmont, en guerre contre son neveu Henri IV, au sujet de l'héritage du comté de Salm, pour faire entrer dans la mouvance épiscopale, en 1247, le château de Blâmont, contre une somme de 500 livres de deniers messins<sup>4</sup>. Il profite aussi de la détresse financière d'Henri IV de Salm, pour reprendre en fief, moyennant finances, les châteaux de Salm et de Pierre-Percée, situés sur des alleux, et même y installer des hommes à lui<sup>5</sup>. Jacques parvient également à obtenir la ligesse de sires moins puissants mais dont les châteaux ont une importance stratégique non négligeable pour la principauté ecclésiastique.

---

<sup>1</sup> Arveiller-Ferry [1957], n°301 ; n°302 ; n°303 ; n°304 ; n°305 ; n°306 ; n°307 ; n°310 ; n°314 ; n°319.

<sup>2</sup> Joffroi d'Apremont a épousé Lorette, l'héritière du comté de Sarrebruck ; reconnaissance pour le château d'Apremont 11 février 1244 et pour le comté de Sarrebruck, 20 mai 1247, Arveiller-Ferry [1957], n°124 et n°156

<sup>3</sup> Pour les deux comtes : 8 et 29 septembre 1243, Arveiller-Ferry [1957], n°117 et 119 ; liste des autres vassaux germanophones, Depoux [1957], t.2, p.369-372.

<sup>4</sup> Arveiller-Ferry [1957], n°154 ; n°162 ; n°163 ; sur les luttes de succession au sein de la famille de Salm, voir Schaudel [1921], p.148-160 ; Parisse [1995], p.29-31.

<sup>5</sup> 9 décembre 1258, Arveiller-Ferry [1957], n°292bis ; Richer de Senones précise bien qu'il s'agit d'une vente d'hommage et que les châteaux étaient à la disposition de l'évêque de Metz qui y séjourna et y installa des gardes des portes et des tours: MGH, SS, XXV, c.8, p.335.

Ainsi Thierry de Réchicourt fait allégeance pour ses châteaux alleutiers de Marimont-en-Bourdonnais et de Réchicourt, situés dans le sud du Saulnois <sup>1</sup>.

Une politique territoriale aussi ambitieuse a eu un coût important, qui va peser lourd sur les finances épiscopales. Des difficultés pécuniaires vont en effet assombrir les dernières années de l'épiscopat de Jacques de Lorraine. Elles ressurgissent, ici et là, dans la documentation durant les années de lutte contre les Staufen<sup>2</sup>. Les prêteurs sont des Messins mais les montants en jeu sont relativement faibles. Les vrais problèmes se manifestent à partir de juin 1257, lorsqu'Alexandre IV donne l'autorisation d'affecter plusieurs revenus au remboursement des dettes de l'église de Metz (par exemple le rachat des vœux de pèlerinage ou les revenus des prébendes des clercs absents)<sup>3</sup>. Une lettre d'Alexandre IV, datée de décembre 1258, nous apprend que l'évêque de Metz avait été excommunié à cause de sommes dues à des marchands siennois, mais qu'un accord étant intervenu grâce aux bons offices du cardinal Hugues de Sainte-Sabine, la sentence devait être levée<sup>4</sup>. Les problèmes d'argent de Jacques étaient donc suffisamment graves pour provoquer sa condamnation. Après la parenthèse des années de lutte contre le Staufen, les difficultés financières revenaient ainsi sur le devant de la scène, et l'accord conclu en 1258, ne devait pas mettre fin au fardeau de la dette, comme les évêchés des successeurs de Jacques vont le montrer.

### **Conclusion : l'apogée de la principauté épiscopale**

L'histoire des évêques de Metz durant la période charnière qui va de 1160 à 1260, c'est-à-dire de la mort d'Etienne de Bar, à celle de Jacques de Lorraine appelle quelques remarques. Les prélats ont réussi dans un premier temps à maintenir une certaine autorité sur la ville de Metz jusqu'à la fin du règne de Bertram en 1212. Ce dernier reste encore le maître du jeu politique dans le cité. L'épiscopat de Conrad de Scharfenberg ne se traduit pas par une hostilité ouverte entre l'évêque et les Messins, qui restent en bons termes car les deux partis ont des intérêts communs : il faut éviter qu'un prince français, en l'occurrence le comte de

---

<sup>1</sup>Novembre 1242 : Arveiller-Ferry [1957] n°105 ; 19 septembre 1255 : n°246 ; n°247 et n°251.

<sup>2</sup> Arveiller-Ferry [1957], n°153: 1247, 100 livres de deniers messins auprès d'Aubertin de Champel ; n°219 : 1253, 600 livres de deniers messins auprès de Richard de Sus-les-Murs et Nicole Châtel ; n°254, 1255, 200 livres de deniers messins envers Simon Poujoise.

<sup>3</sup> Wiegand [1893/1], n°116 et 118.

<sup>4</sup> Wiegand [1893/2], n°125.

Champagne, ne devienne le nouveau comte de Metz et le grand-avoué de l'évêché. D'autre part, le chancelier a sans doute besoin de l'argent messin pour financer sa politique impériale. Même si le siège épiscopal n'a pas été vide durant l'épiscopat de Conrad, les absences répétées du prélat ont permis aux élites messines d'adopter un comportement de plus en plus autonome, comme l'atteste la réapparition du conseil des Treize durant cette période. La situation est lourde d'ambiguïtés et c'est paradoxalement le renforcement de la puissance temporelle des évêques de Metz, à la suite de la victoire de Jean d'Apremont dans la guerre de succession de Dabo, en 1225-1227, qui va conduire à une clarification des relations entre les citains et leur pasteur. Fort de ses succès, l'évêque tente de réaffirmer sa position dans la ville et ses alentours par plusieurs gestes, dont le plus significatif est la construction du château de Châtel-Saint-Germain. La Guerre des Amis qui se déroule de 1232 à 1234 se solde par une défaite de Jean d'Apremont et de ses partisans dans la cité, le paraige de Port-Sailly. Les pouvoirs épiscopaux dans la ville sont désormais réduits : un droit de regard sur la nomination des Treize, la monnaie, et quelques privilèges et redevances que les Messins vont supprimer dans les décennies qui suivent. Nous voyons ainsi les citains profiter de la vacance épiscopale qui suit la mort de Jacques de Lorraine, pour supprimer le 30 novembre 1260, la redevance en poissons que les Treize devaient verser à l'évêque de Metz<sup>1</sup>. Jacques de Lorraine a très intelligemment compris que le rapport de force dans la cité était désormais défavorable aux évêques, et il a abandonné l'idée de restaurer la puissance épiscopale dans la ville.

Car dans le même temps, se dessinent avec toujours plus de fermeté les contours d'une principauté épiscopale solidement ancrée dans l'est de l'espace lorrain. Les évêques de Metz, dans la période comprise entre 1160 et 1260, ont en effet poursuivi une politique d'enracinement territorial dont l'apogée se situe justement sous Jacques de Lorraine, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. La mense gagne en cohérence avec l'abandon des possessions les plus périphériques dans le Wormsgau ou dans le diocèse de Liège, et avec l'acquisition de terres et de châteaux situés à proximité des domaines épiscopaux. La politique de Jean d'Apremont est de ce point de vue exemplaire, puisqu'il se sépare de Saint-Trond et que dans le même temps il récupère plusieurs villes et châteaux dans l'est de l'espace lorrain. Le centre de gravité de la puissance épiscopale se déplace irrémédiablement vers l'est, c'est-à-dire vers les hautes vallées de la Seille et de la Sarre, même si les évêques continuent à séjourner régulièrement dans leur cité. Le premier réseau castral, qui s'était mis en place sous

---

<sup>1</sup> 30 novembre 1260, éd. *HMB*, t.3, pr., p.214.



l'épiscopat d'Etienne de Bar, est complété tout au long de la période étudiée et se voit doublé au XIII<sup>e</sup> siècle par un réseau de villes fortifiées.

Une telle politique d'expansion demande forcément des assises financières solides. Les évêques en sont conscients et ils renforcent leur emprise sur les salines du Saulnois, en écartant progressivement les autres propriétaires, et en étendant leurs propres domaines. Mais cette manne salée ne permet pas de couvrir les immenses besoins en liquidité des prélats. Le remboursement des dettes contractées devient un problème récurrent, à partir de l'épiscopat de Conrad de Scharfenberg. La question est de savoir si ces dettes ont gravement entravé l'action des évêques. Certes, la papauté est intervenue à plusieurs reprises pour tenter de trouver des solutions et pour défendre les intérêts de plusieurs banquiers romains et siennois. Mais force est de constater que les prélats messins ont pu continuer sans gêne leur politique de fortification, malgré les sanctions ecclésiastiques, comme le prouve l'exemple de Jacques de Lorraine, grand bâtisseur malgré ses deux excommunications. Néanmoins, les nombreuses constructions mises en chantier par ce prélat ont épuisé les capacités financières de la principauté, qui en 1260 est véritablement exsangue. Ses successeurs vont être rapidement confrontés à ce lourd passif.

## II. Déclin, décadence ou stagnation ?

(1260-1376)

L'histoire des évêques de Metz dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle est mal connue, car nous ne disposons pas de récit fiable permettant de donner unité et cohérence à une époque particulièrement troublée et riche en événements. Les historiens comme Aubry de Trois-Fontaines et Richer de Senones ne sont plus d'aucun secours, et les chroniques urbaines messines n'apportent des informations de première main qu'à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce vide aurait pu être comblé par les continuations 3, 4 et 3b des *Gesta episcoporum Mettensium*, or il n'en est rien. Les deux premiers textes sont très concis, alors que le troisième accumule les erreurs et les imprécisions, comme nous le verrons en détail ultérieurement. Il a donc fallu reconstituer le cours des événements en privilégiant une approche très chronologique, indispensable pour remettre en perspective l'évolution de l'historiographie épiscopale messine. Nous avons pu heureusement compter sur une source exceptionnelle : le recueil des actes du duc de Lorraine Ferry III, qui a été copié au XIV<sup>e</sup> siècle, et qui est de nos jours conservé aux archives départementales de la Meuse, sous la cote B 256. Avec les quelques données collectées dans les annales messines, dans la correspondance des papes, et dans le cartulaire de l'évêché de Metz, copié au milieu du XV<sup>e</sup> s. dans le manuscrit Bnf lat. 10 021, il est possible de proposer à grands traits l'histoire de la principauté épiscopale messine de 1260 à 1302 ; une période qui a généralement été jugée comme une phase de déclin.

Le brillant épiscopat de Jacques de Lorraine ne doit pas en effet cacher l'existence de problèmes structurels, qui vont gravement affecter l'équilibre de la principauté épiscopale lors du demi siècle suivant. Le fardeau de la dette et les ambitions des princes laïcs deviennent de

plus en plus préoccupants, d'autant qu'avec la chute des Staufen, et l'effondrement du pouvoir impérial, les prélats perdent toute possibilité de recourir à une instance supérieure pour refréner les convoitises des potentats régionaux<sup>1</sup>. L'influence toujours plus grande du pape dans les affaires lorraines n'est pas en mesure de contrebalancer les ambitions des ducs de Lorraine et des comtes de Bar, qui n'entendent pas seulement placer un de leurs rejetons sur le siège de saint Clément, mais encore dépecer le temporel de l'évêché messin, en s'emparant de ses plus belles pièces.

Avant de passer au récit de ces interminables guerres qui reviennent chaque printemps, posons quelques bases en guise d'introduction. L'espace lorrain s'organise dans la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup>, autour de trois entités territoriales en voie de consolidation : le comté de Bar, le duché de Lorraine et la principauté épiscopale messine. Le comté de Bar à l'ouest, s'étend de part et d'autre de la Meuse, le long d'un axe est-ouest Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Bar-le-Duc. Les comtes contrôlent les passes de l'Argonne et détiennent également des terres dans le nord-ouest de la Lorraine actuelle, autour de Briey<sup>2</sup>. Le duché de Lorraine est organisé autour de trois pôles : la rive gauche de la Sarre autour de Bitche avec des extensions vers le Saulnois, les vallées de la Meurthe et le cours moyen de la Moselle avec notamment Nancy et Amance, et une large bande qui traverse le département actuel des Vosges d'ouest en est avec Neufchâteau, Châtenois, Mirecourt, Remiremont et Saint-Dié, où les ducs connaissent des conflits permanents avec les nonnes et les chanoines de ces deux dernières villes<sup>3</sup>. Le cœur de la principauté épiscopale messine se trouve dans le Saulnois, le long de l'axe constitué par la Seille, de Nomeny à Sarrebourg, en passant par Vic, Moyenvic et Marsal. Les évêques contrôlent ainsi le passage vers l'Alsace par le col de Saverne. Deux noyaux secondaires s'ajoutent à cet ensemble: le premier situé au nord-est de l'espace lorrain, autour de Hombourg et de Saint-Avold, qui permet de contrôler la route allant de Metz à Sarrebruck (et la haute vallée de la Sarre avec Sarralbe). Sur le versant occidental des Vosges, les évêques possèdent également Moyen et Rambervillers. Ces reconstitutions ne doivent pas éclipser la grande complexité qui régnait sur le terrain à l'époque, en raison de l'éparpillement des seigneuries et de l'enchevêtrement des pouvoirs. Les prélats messins possèdent ainsi par exemple plusieurs enclaves éloignées du cœur de leur

---

<sup>1</sup> Pundt [1998], p.380-381.

<sup>2</sup> Description commode du comté de Bar chez Michel Parisse, « Philippe le Bel et le Barrois Mouvant », dans *Cahiers de l'association interuniversitaire de l'est*, 1978, n°19, p.234-246.

<sup>3</sup> Description commode du duché de Lorraine au début du XIV<sup>e</sup> siècle dans . Levallois, *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine (1329-1346)*, Thèse manuscrite de l'école des Chartes, 1902, msc. Nancy Bm 1185, t.1, p.1-10.

principauté : Epinal sur la Moselle, encastrée dans les terres ducales, Condé-sur-Moselle (Custines) sur l'axe fluvial de la Moselle, et Conflans-en-Jarnisy, au nord-ouest, au contact des terres des comtes de Bar et de Luxembourg.

L'espace lorrain est bordé au nord par le comté de Luxembourg et par la principauté des archevêques de Trèves, qui entrent souvent dans les coalitions complexes formées par les trois principautés lorraines. A l'ouest, les comtes de Champagne laissent la place au roi de France, qui s'affirme de plus en plus comme un partenaire politique incontournable. Au sud, les relations avec les comtes de Bourgogne sont dans l'ensemble assez paisibles, et à l'est, le principal voisin du prélat messin est l'évêque de Strasbourg, qui est en train de construire sa propre principauté ecclésiastique sur l'autre versant des Vosges. L'espace lorrain est faiblement urbanisé en dehors de la ville de Metz, qui comme nous l'avons vu est l'une des premières villes de l'Empire. Cette dernière concentre les hommes et les richesses, et ses banquiers fournissent les liquidités indispensables au financement des campagnes des grands princes lorrains. Les autorités communales adoptent une politique plutôt pacifique dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et se mêlent peu des affaires des princes. A l'échelle inférieure, on retrouve la principauté épiscopale de Toul, qui n'a jamais eu les moyens de jouer un rôle politique important, et celle de Verdun, de plus en plus encastrée dans le comté de Bar, qui n'a plus les moyens d'en jouer un. Il existe également une foule de potentats laïcs, qui sont souvent les vassaux des trois grands princes lorrains (ils prêtent parfois hommage à deux de ces princes). Ces vassaux sont particulièrement nombreux dans l'est de la Lorraine, et notamment dans la Sarre. On peut citer du nord au sud, parmi ces potentats germanophones, les comtes et les seigneurs de Sarrebruck, de Deux-Ponts, de Blieskastel, de Lichtenberg, de Sarrewerden, de Lutzelburg et de Gérolsdeck. Plus au sud, les comtes de Salm et leur branche cadette des sires de Blâmont sont solidement implantés sur le versant occidental des Vosges. Tous ces potentats oscillent au gré de combinaisons compliquées entre la fidélité au duc de Lorraine, ou celle due à l'évêque de Metz.

Les luttes entre les trois grandes principautés remplissent entièrement la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour des raisons géopolitiques, le principal ennemi des évêques de Metz est le duc de Lorraine, qui tente de s'implanter solidement dans le Saulnois pour profiter des richesses de ce pays de salines, et qui cherche à étendre son influence sur les petits comtés sarrois. La guerre entre le duché et la principauté épiscopale est donc endémique. Les trois principautés se rejoignent sur le cours moyen de la Moselle, là où les trois princes ont érigé trois châteaux dans la deuxième partie du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> : Condé par

l'évêque, Frouard par le duc et l'Avant-Garde (Pompey) pour une branche cadette des comtes de Bar : les sires de Pierrefort<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs dans cette zone qu'aura lieu une bataille décisive entre les trois princes en 1313.

Tous ces conflits vont rapidement tourner au désavantage des évêques de Metz, malgré la résistance acharnée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle de plusieurs d'entre eux, comme Laurent ou Bouchard d'Avesnes. Le XIV<sup>e</sup> siècle voit ainsi l'affaiblissement durable de la principauté épiscopale après le gouvernement calamiteux de deux prélats mal avisés : Renaud de Bar et Henri Dauphin, dont la politique dynastique est la cause de l'abaissement momentané de la puissance épiscopale. Leurs successeurs, comme Adémar de Monteil et de Thierry Bayer de Boppard vont s'efforcer d'enrayer ce déclin, voire de reconquérir le terrain perdu, avant que le Grand Schisme ne viennent déstabiliser une nouvelle fois la principauté épiscopale. La période est-elle marquée pour autant par un déclin irrémédiable de la puissance épiscopale, comme l'a affirmé Michèle Depoux<sup>2</sup>? L'évêque de Metz devient-il un prince secondaire ? Et dans l'affirmative, pourquoi les prélats messins ont-ils échoué dans la stabilisation de leur principauté, là où les comtes de Bar et les ducs de Lorraine ont réussi à maintenir leur statut, et même à accroître leur puissance ? Deux périodes se distinguent assez clairement : de 1260 à 1302 les prélats maintiennent au prix d'efforts incessants leur pouvoir. De 1302 à 1376, la principauté connaît une période de stagnation, voire de déclin prononcé.

---

<sup>1</sup> Gérard Giuliato, «Frouard, Condé-sur-Moselle, Pompey : un réseau castral au confluent de la Meurthe et de la Moselle du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Gérard Giuliato, *Habitats princiers et seigneuriaux*, 2009, Nancy, p.117-136.

<sup>2</sup> Idée développée notamment dans le chapitre consacré à l'épiscopat de Renaud de Bar ; Depoux [1954], t.2, p.544-592

## A. Les évêques de Metz sur la défensive (1260-1302)

### 1. Philippe de Florange (1260-1263)

La mort de Jacques de Lorraine inaugure une période de turbulences qui va durer plus de vingt ans. La cause de cette déstabilisation est à rechercher en premier lieu dans l'élection contestée qui aboutit, à la fin de l'année 1260, à la promotion du trésorier du chapitre cathédral messin, Philippe de Florange. Lors de ce scrutin, une partie des électeurs a exprimé son mécontentement et a porté ses suffrages sur le chantre du chapitre cathédral Thiébaud de Port-Sailly. L'épisode est assez bien documenté : nous disposons de plusieurs lettres pontificales rédigées entre 1263 et 1267<sup>1</sup>, ainsi que d'une partie du dossier généré par l'enquête menée par les instances pontificales, dans les premiers mois de la controverse<sup>2</sup>. Le récit des événements se trouve également dans l'œuvre de l'historien vosgien Richer de Senones, éparpillé à trois endroits différents<sup>3</sup>. Quelques données tirées des continuations des *Gesta episcoporum Treverensium* permettent de compléter notre information<sup>4</sup>. Cette abondance de sources ne doit toutefois pas masquer le fait que ces documents ne concordent pas toujours entre eux, et qu'il est parfois difficile de marier le récit de Richer avec les

---

<sup>1</sup> Wiegand [1893/2], n°132 ; n°135 ; n°136 ; n°138 ; n°140 ; n°150 ; n°151 ; il faut ajouter à cela trois une lettre adressée par Urbain IV à Henri élu de Trèves le 24 septembre 1264, la défense de ce même Henri en 1267 face aux accusations portés par le pape Clément IV, et les réfutations de ces arguments la même année : Jean-Nicolas Hontheim, *Historia Treverensis diplomatica*, Trèves, 1750, t.1, n°523, p.754-755 ; n°535, p.767-773 et n°536 et p.773-784.

<sup>2</sup> H. V. Sauerland, «Zwei Aktenstücke zur Geschichte des Metzzer Bischofs Philipps von Flörchingen (30 December 1260- 24 september 1263) », dans *JGLGA*, XIV, 1902, p.431-448 ; les pièces relatives à la procédure couvrent la période allant de décembre 1261 à mars 1262, la suite n'a pas été conservée ; Sauerland donne à la suite l'édition d'une lettre d'Urbain IV datée du 29 avril 1264 dans laquelle le pape accorde une partie des revenus de la mense épiscopale à Philippe de Florange après sa déposition ; Wiegand [1893/2], n°150 , n'en n'avait donné qu'un bref résumé.

<sup>3</sup> Richer de Senones, *Gesta Senoniensis Ecclesiae*, MGH, SS, XXV, 1.5, c.10, p.335-337 et c.18, p.343-345 ; l'ouvrage de Richer a été composé entre 1258 et 1267 ; la narration s'arrête en 1264 ; l'historien vosgien est mort au plus tard en 1270, voir à ce sujet Dantand [1975], p.63-70 ; éd. et trad. Dominique Dantand, *Chronique de Richer moine de Senones (XIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Nancy II, 1996.

<sup>4</sup> Les *Gesta Henrici archiepiscopi Treverensis*, MGH, SS, XXIV, p.444-448, contiennent une lettre du pape Clément IV datée du 19 décembre 1267 qui revient en partie sur l'affaire de la double élection en donnant quelques détails inédits ; H.V. Sauerland, « *Vatikanische Regesten zur Geschichte Deutsch-Lothringens* », dans *JGLGA*, X, 1898, n°197.

sources épistolaires et judiciaires. Les faits méritent quelques éclaircissements, dans la mesure où la seconde continuation des *Gesta episcoporum Mettensium* a été composée durant cette période agitée. Il s'agit de la première élection contestée connue à Metz depuis la Querelle des Investitures, et l'évêché va mettre 20 ans à s'en relever.

Philippe de Florange appartient à une branche cadette de la famille ducale, qui remonte à Robert, le quatrième fils du duc Simon I<sup>er</sup> (mort en 1139)<sup>1</sup>. Il devient en 1247 prévôt de Saint-Dié-des-Vosges, une charge généralement dévolue à un rejeton de la famille ducale, où il tente, avec l'aide de Jacques de Lorraine, de pacifier les tensions entre les chanoines et les ducs Mathieu II et Ferry III<sup>2</sup>. Il est apparaît dans les sources avec le titre de chapelain pontifical<sup>3</sup>. Son concurrent Thiébaud de Port-Sailly est issu d'une famille patricienne messine, et il est mentionné régulièrement dans les documents en tant que chantre du chapitre cathédral. Richer le décrit comme un personnage opulent dans tous les sens du terme ; on sait qu'il était en possession d'au moins six prébendes<sup>4</sup>. Il est par exemple attesté comme prévôt de la collégiale Saint-Sauveur en 1247<sup>5</sup>. Thiébaud de Port-Sailly est un proche de Jacques de Lorraine, comme l'atteste sa présence parmi les témoins du testament de l'évêque défunt, avec le qualificatif de « *vir discretus* »<sup>6</sup>. Son nom indique sans doute un lien de parenté avec la famille ou le paraige de Port-Sailly, que nous n'avons pas pu élucider.

Richer de Senones avance qu'après l'élection contestée, les deux candidats auraient comparu devant l'élus de Trèves Henri de Fénétrange, qui aurait ramené la paix et la concorde dans l'Eglise de Metz, en reconnaissant Philippe, et en faisant accepter son échec à Thiébaud de Port-Sailly. Philippe aurait alors reçu la consécration des mains de son métropolitain<sup>7</sup>. L'historien vosgien évoque également les menées du comte de Bar, Thiébaud II, pour

---

<sup>1</sup> G. Save, «Philippe de Florange, grand prévôt de Saint-Dié», dans *Bulletin de la société philomatique vosgienne*, 21, 1896, p.239-264.

<sup>2</sup> Sur la mainmise ducale, voir Parmentier [1997], p.40-41. Il est rare cependant qu'une branche collatérale de la famille ducale soit représentée.

<sup>3</sup> Ce fait est rappelé dans la défense d'Henri de Fénétrange élu de Trèves, en 1267 : Hontheim [1750], t.1, n°535, p.773.

<sup>4</sup> Richer, MGH, SS, XXV : «*Teobaldum nomine de Porcellis, divitem nimis, sed grossum et gravem corpore* » ; le 7 février 1264 Urbain IV, accorde une des six prébendes restées vacantes après la mort de Thiébaud, à Etienne doyen du chapitre de Toul, Wiegand [1893/2], n°147. Comme l'a montré Jean Schneider [1950], p.135-6, Thiébaud porte bien le nom de Port-Sailly et non de Porcelets, comme l'atteste un acte de 1283 relatif aux revenus affectés pour célébrer l'anniversaire de sa mort.

<sup>5</sup> *Cartulaire de Saint-Sauveur*, Bnf lat.10 029, f.52r.

<sup>6</sup> Brachmann [1998], p.164 : «*In cujus rei testimonium praesenteis feci litteras sigilli mei, nec non... viri discreti Th. Cantoris Metensis...* »

<sup>7</sup> Richer, MGH, SS, XXV, c.11, p.337 : «*...post diutinas altercaciones electi Metenses, Philipus scilicet et Theobaldus, ad presenciam archiepiscopi Treverensis vocati sunt. Cuius industria nescio quo pacto dicti electi ita pacificati sunt, ut ipse Theobaldus cederet et Philipus confirmaretur episcopus. Et postea consecratus episcopatum optinuit.* »

empêcher le scrutin de se tenir, et pour détourner les suffrages de Philippe de Florange<sup>1</sup>. Le comte de Bar, toujours selon Richer, se serait rendu à Rome et aurait intrigué auprès d'Urbain IV, l'ancien évêque de Verdun Jacques de Troyes, afin d'obtenir de la papauté la démission de l'élu messin pour cause de simonie. Thiébaud II aurait agi en secret, en appuyant les démarches de certains chanoines messins. L'enquête aurait été confiée à l'archevêque de Reims, qui n'aurait pas pu la mener jusqu'à son terme. Toutefois, le prélat champenois, après avoir reçu les adversaires de l'évêque de Metz, aurait quand même rédigé un réquisitoire contre Philippe de Florange pour plaire au comte de Bar. La mort aurait en effet interrompu la procédure ; une mort suspecte d'ailleurs que l'historien vosgien rapproche de celle du chef de file des chanoines messins, venus à Rome afin de faire injustement condamner Philippe. Richer suggère ainsi au lecteur, sans l'affirmer explicitement, que ces deux décès seraient une punition divine. Les adversaires de Philippe de Florange seraient revenus avec une sentence de déposition signée de la main du pape, et l'élu messin aurait alors renoncé à sa charge épiscopale. Il aurait pris le chemin de Rome pour clarifier sa situation. Richer avoue ne pas connaître le résultat de cette démarche, ce qui place la rédaction de son récit en 1264 ou peu après, comme nous allons le voir<sup>2</sup>. Richer n'est cependant pas un chaud partisan de Philippe : il le présente comme un être grossier, indolent, sans énergie, ni parole, au moment où le prévôt de Saint-Dié vient réclamer son aide contre le comte de Salm<sup>3</sup>.

Les autres documents conservés, le dossier romain avec les procès-verbaux des premières auditions des procureurs des deux partis, et la correspondance de l'élu de Trèves, Henri de Fénétrange, donnent une version différente des événements. La double élection a

<sup>1</sup> Richer, MGH, SS, XXV, c.10, p.336: «*Canonici vero Mettenses convenientes, ut episcopum eligerent; sed non sunt concordati, licet sepius ad eligendum convenirent, quia comes Barrensis, ut ferebatur, eorum impediabat electionem.*»... C.18, p.344: «*Cum igitur comes Barrensis electioni Philippi Metensis resistere non valeret, mirabilem nocendi viam advenit.*»

<sup>2</sup> Richer, MGH, SS, XXV, c.18, p.343-344: «*Et quia Urbanus papa de novo sedem apostolicam occupaverat, cui idem comes plurimum confidebat, eo quod cum idem papa episcopus fuisset Verdunensis, quo tempore idem episcopus compater dicti comitis effectus est. Qui comes latenter iter arripiens, Romam profectus est. Quem ipse papa libenter excepit. Sed quia idem comes noluit publice se obicere, per quosdam canonicos Metenses ipsum episcopum de vitio simonie aggressus est. Et super hoc archiepiscopum Remensem inquisitorem a papa obtinuit. Et sicut nihil profecisset, cum silentio ad propria rediit. Canonici qui hanc causam procurando susceperant ad archiepiscopum Remensem venerunt et omnia ei indicaverunt. Archiepiscopus vero, prout potuit, ipsam inquisitionem fine debito non terminavit. Sed ad favorem comitis quecumque voluit domino pape rescipit. Sed antequam causa ipsa finiretur, ipse archiepiscopus iudicio Dei lecto decubuit et mortuus est. Similiter et unus canonicorum illorum qui causam terminandam susceperant, qui inter illos maior videbatur, etiam in curia pape mortuus est... subito adversarii ipsius episcopi cum litteris suis ipsum Philippum de sede sua detruderunt. Quid plura? Philippus, accersitis sibi paucis, curiam petit, sed quid sibi profecerit, ignoramus.*»

<sup>3</sup> Richer, MGH, SS, XXV, c.11, p.337: «*Domnus vero B et quidam fratrum nostrum ipsum episcopum adierunt et ei omnes calamitates nostras de verbo ad verbum, sicut supra dictum est, intinaverunt. Qui episcopus ita rudis et segnis a nostris inventus est, ut crederes, eum nullius vigoris esse virum. Set tamen quedam vebis promisit, que facta non fuerunt.*»



lieu le 30 décembre 1260, soit peu de temps après la mort de Jacques de Lorraine, survenue le 24 octobre de la même année<sup>1</sup>. Il est possible et même vraisemblable que le comte de Bar ait manifesté de l'intérêt pour le processus électoral, afin de s'assurer de la bienveillance du futur évêque, mais nous ne connaissons malheureusement pas assez les liens entre le comte Thiébaud II et les membres du chapitre cathédral pour aller plus loin dans l'analyse. La courte vacance épiscopale (à peine deux mois alors que le délai canonique est de trois mois au maximum) indique que l'élection s'est faite rapidement, et que les entraves posées par le comte de Bar, selon Richer, n'ont guère porté leurs fruits<sup>2</sup>. Les nombreuses intrigues de Thiébaud II, que l'historien vosgien s'est plu à rapporter, doivent d'ailleurs être reconsidérées à la lumière du dossier romain. Rien par ailleurs ne prouve d'autre part que le duc Ferry III ait soutenu son lointain parent Philippe de Florange, comme certains auteurs l'ont supposé, en écho à l'aide qu'aurait apporté le comte de Bar à Thiébaud de Port-Sailly. L'élu messin scelle d'ailleurs, dès la fin du mois de mars 1261, une alliance avec le comte de Bar, qui lui interdit d'aider le duc de Lorraine ou le comte de Luxembourg lors d'une guerre avec le Barrois<sup>3</sup>.

Dès le lendemain de l'élection contestée (soit le 31 décembre), les chanoines favorables au candidat malheureux, Thiébaud de Port-Sailly, se sont réunis et ont décidé de porter l'affaire à Rome, avec comme représentant le chanoine Herbert de Vry<sup>4</sup>. Ils se déclarent être la *sanior pars* ; on retrouve parmi eux plusieurs dignitaires du clergé messin et même lorrain comme l'archidiacre Jean, le princier de Verdun Geoffroi, le prévôt de Montfaucon Jean, le doyen du chapitre de Strasbourg Berthold, le prévôt de la collégiale Saint-Pierre-aux-Images Berthold, le chantre de Saint-Sauveur Fulcon, l'archidiacre de l'Eglise de Strasbourg Henri, ou encore l'official du chapitre messin Nicolas de Neufchâtel. Les opposants renouvellent la même démarche en janvier, dans une lettre où l'archidiacre Jean rappelle les doléances formulées précédemment, et la procuration octroyée à Herbert de Vry. Il ajoute quelques détails peu flatteurs au sujet de Philippe de Florange, en le déclarant inapte à l'épiscopat à cause des déficiences de sa culture et de ses mœurs<sup>5</sup>. Malgré les

---

<sup>1</sup> La date exacte est fournie par les pièces de la procédure : Sauerland [1902], p.442 : «*vacante ecclesia Metensi post mortem bone memorie Jacobi quondam Metensis episcopi anno Domin M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup>LX<sup>o</sup> primo [sic] feria quinta post nativitatem Domini celebrate fuerunt due electiones in ecclesia Metensi...* »

<sup>2</sup> Le Concile de Latran IV en 1215 précise que l'élection doit avoir lieu dans les trois mois après la mort de l'évêque en titre pour éviter une trop longue vacance épiscopale : Gaudemet [1979], p.63.

<sup>3</sup> AD MM 872/12, 29 mars 1261 : «*desormais nous ne poons estre contre nostre ameï et nostre feal Thiebaut conte de Bar ne pourchacier sa genance pour le duc de Loherraine ne pour le conte de Lucembourg...* »

<sup>4</sup> Sauerland [1902], p.435-436.

<sup>5</sup> Sauerland [1902], p.436-437 : «*dictus autem thesaurarius non solum propter morum et scientie, circumspectionis, providentie defectum ad predicti episcopatus regimen sit inutilis sed etiam propter vitiorum et criminum , quibus ipsum irretitum esse certum,multiplicitatem, ad tante dignitatis apicem sit ineligibilis et indignus...* ». Cette seconde procuration est datée du sixième jour après l'octave de l'Epiphanie.

dénégations du camp adverse, Philippe réussit à s'imposer dans un premier temps, puisqu'il reçoit au cours de l'année 1261 l'hommage de plusieurs vassaux, ce qui prouve qu'il disposait de solides appuis à Metz, et dans la principauté ecclésiastique<sup>1</sup>. Nous savons par deux libelles lus par Herbert de Vry, le jeudi 8 décembre 1261 et le mardi 24 janvier 1262, devant le cardinal Octavien Ubaldini<sup>2</sup>, chargé de l'affaire par le pape Alexandre IV, que Philippe de Florange, par l'entremise de l'archidiacre Werry et du chanoine Albéric, avait lui aussi porté l'affaire devant la curie romaine, car il refusait (d'après ses adversaires) de se soumettre à l'enquête du métropolitain de Trèves Henri Fénétrange<sup>3</sup>. C'est même la plainte engagée par Philippe, arrivée à la curie romaine avant celle de Thiébaud de Port-Sailly, qui a déclenché toute la procédure romaine, et qui a abouti à la nomination comme juge du cardinal Ubaldini.

Alors que l'enquête romaine a déjà commencé, l'élu de Trèves, Henri de Fénétrange convoque les deux clercs messins. Il tranche le litige en faveur de Philippe de Florange et le consacre évêque de Metz, alors que dans le même temps, Thiébaud de Port-Sailly abandonne ses prétentions. Cette cérémonie est intervenue entre la fin mars, car Philippe à cette époque porte encore le titre d'élu, et le mois d'août, quand il s'intitule lui-même évêque. Henri de Fénétrange a participé au règlement de la guerre entre le prélat messin et les seigneurs de Lichtenberg, en mai<sup>4</sup>. C'est peut-être à cette occasion, ou peu avant, que la consécration a eu lieu. L'affaire n'est pas fini pour autant, car les autorités pontificales dénie à Henri, qui n'est qu'élu, le droit de trancher un litige qui faisait déjà l'objet d'une procédure en cour de Rome. Herbert de Vry le chanoine messin, chargé de représenter Thiébaud de Port-Sailly, décide de maintenir son appel, le 14 décembre 1261, malgré la renonciation de son candidat malheureux<sup>5</sup>.

D'après les actes de la procédure judiciaire et les lettres pontificales, deux charges principales pèsent sur le nouvel évêque de Metz : son inaptitude à diriger un diocèse et la simonie, notamment au moment de sa consécration par l'archevêque de Trèves, lors du printemps ou de l'été 1261. Cette accusation d'ignorance apparaît dans les pièces de l'enquête comme nous l'avons vu ; elle est également rappelée en 1267 parmi les reproches que fait le pape Clément IV à l'élu de Trèves, Henri de Fénétrange, coupable d'avoir consacré un

---

<sup>1</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°258, n°132, n°81, n°135, n°148, n°355.

<sup>2</sup> Cardinal-diacre de Sainte-Marie in *Via Lata*, Conrad Eubel, *Hierarchia catolica Medii Aevi*, 1913, t.1, p.7.

<sup>3</sup> Sauerland [1902], p.438-440, rappel dans la lettre d'Urbain IV le 24 décembre 1263; Hontheim [1750], t.I, n°525, p.754.

<sup>4</sup> Marichal [1903-1905], I, n°132, p.321-322.

<sup>5</sup> Sauerland [1902], p.439; l'enchaînement des faits est rappelé par Urbain IV le 24 décembre 1263; Hontheim [1750], t.I, n°525, p.754.

homme *dépourvu de lettres*<sup>1</sup>. Il ne s'agit pas d'un reproche purement rhétorique, destiné à discréditer un adversaire, en montrant son inaptitude à exercer l'épiscopat, car Richer de Senones évoque également dans un autre contexte la rudesse et l'ignorance de Philippe de Florange.

L'accusation de simonie figure dans le premier libelle, que Herbert de Vry lit en présence du cardinal Octavien Ubaldini, le 8 décembre 1261: Philippe aurait acheté la bienveillance de l'archevêque Henri de Fénétrange, afin d'obtenir la validation de son élection et sa confirmation<sup>2</sup>. Les choses sont complexes et s'intègrent dans le conflit plus général qui oppose l'élu de Trèves et le pape Urbain IV<sup>3</sup>. Henri de Fénétrange a été doyen du chapitre cathédral de Metz pendant 12 ans, et il est devenu chapelain pontifical sous Alexandre IV. Ce pape l'a placé en 1260 à la tête de l'archevêché de Trèves, à la suite d'une élection contestée. Alors qu'il n'a pas encore reçu la consécration et le *pallium*, un violent contentieux s'engage, à partir de l'automne 1261, entre Henri et le nouveau pape Urbain IV. Un des griefs avancés par le souverain pontife a trait à la consécration de Philippe de Florange. Urbain IV juge en effet inadmissible que le métropolitain trévirois ait consacré un suffragant alors que lui-même ne portait que le titre d'élu, et qu'il savait très bien qu'une procédure était engagée en cour de Rome. Il lui est également reproché de n'avoir pas procédé lui-même à l'examen de Philippe de Florange, et d'avoir consacré un ignorant, qu'il connaissait pourtant bien puisqu'Henri avait été doyen du chapitre cathédral de Metz. Rappelons que le concile de Latran III précise que le candidat à un siège épiscopal doit se recommander « *par sa vie et par sa science* », et que des évêques ont été déchus de leurs fonctions pour leur méconnaissance du latin.

---

<sup>1</sup> *Gesta Henrici archiepiscopi Treverensis*, MGH, SS, XXIV, p.446: «*Tercio videbatur inexcusabilis qui, prout confessus est coram nobis, Philippum quendam Metensem episcopum confirmavit et consecrari mandavit, quem negare non poterat pati intollerabilem in litteratura defectum, cum id esset in partibus illis notorium, nec eum latere poterat, qui decanus Metensis ecclesie fuerat multo tempore, in qua idem Philippus erat canonicus cum eodem; nec sufficere videbatur ad excusacionem ipsius, quod non ipse examinaverat, sed examinandum commiserat personis providis et discretis...* »

<sup>2</sup> Sauerland [1902], p.438 : «*Verum dictus Philippus post huiusmodi appellationes et post iter arreptum et pendente huiusmodi negotio coram vobis, ut superius est expressum, procuravit de facto, cum de iure nequiverit, per dictum electum Treverensem a cuius iurisdictione huiusmodi causa erat exempta, per surreccionis [sic] astuciam et per symoniacam pravitatem, ut dicitur, confirmari et etiam consecrari.* »

<sup>3</sup> L'archevêque Arnoul est mort en novembre 1259. Henri de Fénétrange, ancien doyen du chapitre cathédral de Metz, a été placé sur le siège de Trèves par le pape Alexandre III à la suite d'une élection contestée, alors qu'il se trouvait fort opportunément à Rome au moment où le litige électoral devait être tranché. Un conflit violent oppose le nouvel élu à une partie du clergé de la métropole, mené par l'abbé de Saint-Matthias, Thierry de Varsberg et son frère Simon, le prévôt du chapitre cathédral. Les deux hommes ont transmis leurs plaintes à Rome au milieu de l'année 1161 ; voir Pundt [1998], p.413-420.

L'examen des qualités d'un élu est une obligation dévolue au métropolitain en personne, qui encourt de graves sanctions ecclésiastiques, s'il entérine l'élection d'un incapable<sup>1</sup>.

Alors que les poursuites à son encontre ne sont toujours pas éteintes en 1267, Henri tente de se justifier, et ses arguments ne manquent pas de piquant. Il prétend en effet avoir connu Philippe de Florange, mais il précise qu'ils se fréquentaient peu, car ce dernier était encore au *studium* alors que lui était absorbé par les affaires de la *curia*, c'est-à-dire la cour de l'évêque de Metz. Il ajoute également que lorsqu'ils se voyaient, les échanges se faisaient de façon *vulgariter* et non *litteraliter*, ce qui signifie qu'ils ne parlaient jamais entre eux en latin. Il ajoute que Philippe lisait et chantait bien lors de l'office. Il poursuit avec beaucoup d'ironie en évoquant le fait que Philippe est un chapelain pontifical, et qu'il supposait donc qu'il était instruit et digne de foi. Il conclut en affirmant qu'il a confié l'examen de l'élu messin à des personnes honnêtes et compétentes. La dernière remarque est la plus caustique puisque Henri tente de se dédouaner en avançant qu'il a vu beaucoup de clercs comme Philippe, consacrés en Allemagne et dans d'autres régions, alors qu'ils ont la réputation de ne pas être suffisamment instruits. En résumé, il aurait agi dans toute cette affaire pour éviter une longue et dangereuse vacance à l'Église de Metz<sup>2</sup>.

La réponse de la curie romaine est cinglante. Nous apprenons les noms des trois examinateurs qu'Henri aurait choisis dans trois provinces ecclésiastiques différentes pour plus d'équité : il s'agit du prieur de Dessay (Aix ?) dans la province de Cologne, du prévôt de Saint-Castor de Coblenz, dans celle de Trèves, et de l'official de Strasbourg, dans celle de Mayence. Ces trois vautours (selon les mots de l'enquête) sont passés par Metz et ont eu un comportement simoniaque. Ils ne se sont même pas rendus à Trèves pour rendre compte de

---

<sup>1</sup> Gaudemet [1979], p.56 et p.63.

<sup>2</sup> Hontheim [1750], n°535, p.772 : «*Circa articulum confirmationis domini Philippi electi Metensis episcopi, hoc addit Trverensis electus, quod etiamsi ambo fuerint canonici in Metensi ecclesia, non tamen steterunt simul, immo pro maiori parte dictus Philippus fuit in studio, et dictus electus in curia ; et quando erant Metis, raro videbant se ; et quando videbant se ad invicem, non litteraliter, sed vulgariter loquebantur : sed nec tunc attendebat electus ad litteraturam ipsius Philippi, quia nec de hoc multum curebat : nec est consuetum, quod ad experientiam scientiae alterius habendam quis se reddat multum sollicitum et attentum, cum nec sibi illius examinatio sit commissa, sed ipsum videat in ecclesia bene legere, et cantare. Sed etiam quando fuit confirmatus dictus Philippus, sciebat ipsum esse capellanum domini papae, unde et supponebat, quod competentis esset litteraturae. Et etiam audivit ab aliquibus, quod non erat examinandus, quia ex quo quis per dominum papam in capellanum recipitur, approbatus, et idoneus reputatur, nec indiget examinatione. Ipse tamen nihilominus commisit examinationem personis discretis, idoneis et honestis, sicut in cedula quam dominationi vestrae fecit porrigi, continetur ; de quibus nihil sinistri, nil fraudis sive malitiae, vel negligentiae sive ignorantiae poterat suspicari. Nec hoc fevit dictus electus in fraudem, immo ad exorationem sui, et onus ipsius Philippi examinandi, quia illi, quibus hoc commisit, et illi quos secum assumerunt, tanta pollent scientia, quod ipse tunc electus credebat, quod melius examinaretur per eos, et rectius quam si ipse in propria persona examinaret eundem. Scit etiam et vidit multos confirmari in Allemannia, et in aliis partibus, qui forsitan non ita sufficientes reputantur, sicut idem Philippus. »*

leur mission. Le prévôt de Dessay est, d'après la contre-enquête, un parent d'Henri de Fénétrange, et il n'était même pas tonsuré au moment des faits. Le prévôt de Saint-Castor était débiteur de l'élu de Trèves. Ces deux hommes possédaient en tout 14 bénéfices avec charge d'âmes, sans avoir de dispenses. L'officialité de Strasbourg n'est pas occupée par des lettrés et tous étaient ignorants. Les 12 ans passées par Philippe au sein du chapitre cathédral messin en tant que doyen sont rappelées, et les autorités romaines se servent de ce détail pour affirmer avec beaucoup de mordant qu'Henri devait parfaitement connaître le niveau de culture de Philippe de Florange<sup>1</sup>.

Les pièces du dossier romain, se concentrent pour leur part sur le rôle joué par le chanoine Herbert de Vry dans toute cette affaire. Les points évoqués concernent avant tout la procédure, et les autorités romaines tentent de déterminer quand et dans quelles conditions les plaintes ont été portées en cour de Rome. Le document est incomplet, le reste figurant sur un autre quaternion disparu, et nous ne connaissons pas la suite de l'enquête, mais l'on peut juger de la longueur de la procédure, puisque les auditions s'échelonnent dans le quaternion conservé du 5 décembre 1261 au 2 mars 1262.

A la lumière de ces documents, il reste peu de place pour les machinations du comte de Bar : les deux partis ont porté l'affaire rapidement à Rome devant Alexandre IV, et l'enquête suivait déjà son cours au moment où Urbain IV, l'ancien évêque de Verdun, est monté sur le trône de Saint-Pierre. Faire d'Urbain IV et de Thibaut II les initiateurs de la procédure contre Philippe de Florange, comme le fait Richer, est faux. L'hypothèse selon laquelle le comte de Bar serait intervenu dans un second temps, c'est-à-dire après l'élection

---

<sup>1</sup> Hontheim [1750], n°536, p.775-776 : «*De facto domini Philippi facti qualitas malitiam electi non sinit occultari. Dicit enim electus, quod ipse examinavit negotium electionis, et ne propter vacationem diutinam Metensis eccelsiae in spiritualibus et temporalibus pateretur detrimentum, impeditus trinam examinationem personae tribus hominibus exquisitis, scilicet, de tribus provinciis commisit, ut dicit : de Coloniensi dioecesi praeposito Deissey, distanti a Treverensi ultra quatuor dietas, de dioecesi Trevirensi praeposito S. Castoris in Confluentia, distanti ultra duas dietas, de diocesi Maguntina illi Argentinensi, distanti ultra tres dietas, ut ultimus a primo ad septem dietas [distaret] ne postmodum cum Metensem devorassent ecclesiam, possent isti tres vultures convenire ac dicere super hoc veritatem, et ipsimet electus, ut dicit, electionem eiusmodi confirmavit. Sed cum examinatio personae fiat quasi in momento, quomodo propter tantam morulam Metensis perire debebat ecclesia... Insuper praepositus Deissey consanguineus electi, qui nondum erat in clericum tonsuratum tonsuratus, particeps criminis simoniae Metensis, in prosecutione causae decessit apud Urbem-Veterem ; et praepositus S. Castoris in Confluentia erat electo ad ratiocinia obligatus, propter quod de patria modo fugit : istique duo sine dispensatione habebant quatuordecim eccelsias cum cura animarum, que possent, si necesse est, cum calculo numerari. Officialitas autem Argentinensis non datur aliquoties litteratis et omnes erant notorii idiotae, quod patet, quia dicit electus, quod jurisperitos secum sumpserant et addit alios, id est, penitus alienos praetendit ; quodque in Alemannia etiam Philippo in culminibus dignitatum deteriores Philippo sint quamplures de consuetudine, sicut dicit, praedictos tres vero nominat, vel quia non sunt in rerum natura, vel quia non possent de facili reperiri. Item si ductus Philippus duodecim annis, quibus iste electus fuit Metensis dicanus, hic subdecanus, magis quoque scire debuit insufficientiam Philippi, qui cum simplex canonicus in scholis studuit, videtur modicum profecisse. »*

d'Urbain IV à la fin du mois d'août 1261, paraît peu vraisemblable également, car aucun document ne permet de confirmer la véracité du voyage romain du comte de Bar. D'autre part, Philippe de Florange et Thiébaud II entretiennent des relations amicales dès les premiers mois de 1261. En mars, l'élu messin aurait reconnu, d'après dom Calmet, une dette envers le comte de 400 marcs<sup>1</sup>. Le 29 du même mois, le comte de Bar et l'élu messin conviennent d'une alliance, qui devra être définitivement scellée dès que Philippe aura reçu la confirmation de son élection<sup>2</sup>. Si l'on suit Richer lui-même, Thiébaud II aurait même envoyé des troupes pour aider le prélat messin en conflit avec les seigneurs de Lichtenberg, au sujet de l'abbaye de Neuwiller<sup>3</sup>. Or, ce conflit est réglé par des actes datés de mai 1261<sup>4</sup>. En août de la même année, Philippe de Florange et Thiébaud II scellent en bonne et due forme l'alliance évoquée précédemment<sup>5</sup>. Le comte et l'évêque renouvellent leur traité d'alliance le 18 juin 1263, et l'étendent aux Messins<sup>6</sup>. Selon Richer, Thiébaud II aurait même reçu d'un Philippe accablé par les soucis, la garde de l'évêché messin<sup>7</sup>.

Dans ces conditions, et alors que son emprise se renforçait de mois en mois sur la principauté épiscopale, pourquoi Thiébaud II aurait-il cherché à pousser Philippe de Florange à la démission ? Le comte aurait fait preuve d'un machiavélisme extrême en s'associant ouvertement à l'évêque, tout en essayant d'obtenir sa perte auprès du pape, des chanoines messins, et de l'archevêque de Reims. Certes, l'élévation de Guillaume de Traînel, un parent du comte de Bar, en lieu et place de Philippe de Florange en 1264, constituerait un mobile intéressant. Mais l'emprise du comte était déjà totale sur l'évêché messin, et Thiébaud II ne pouvait guère espérer beaucoup plus d'un changement de titulaire, sans parler des incertitudes

<sup>1</sup> *HL*, 2<sup>e</sup> éd., t.III, p.183 ; ces lettres de créances ne sont pas conservées.

<sup>2</sup> AD MM 872/12: «*Nous Philippes sires de Florehenges Joffroi de Wissembourc Colars de Florehenges et Bruns de Rosieres faisons savoir a tous que messire Philippe par la grace de dieu esleuz de Mez a tey convenances au noble baron Thiebaut conte de Bar et nous pour lui qui li sommes tenu a faire faire et sceller si tost comm li elections qui de lui est faite de estre évesque en leglise de Mes sera confirmee...* » ; l'acte est datée du mardi après la fête de Notre Dame en mars soit le 29 mars 1261.

<sup>3</sup> Richer, MGH, SS, XXV, c.14, p.340: «*Episcopus vero mandavit comiti Barrensi, ut in armis ad ipsum veniret. Qui misit episcopo cuneum armorum sed in propria persona non venit.* »

<sup>4</sup> Mai 1261 les frères Henri et Louis de Lichtenberg reconnaissent leurs torts et promettent indemnisation pour Neuwiller. Marichal [1903-1905], t.1, n°565 ; mai 1261 promesse des mêmes de ne pas fortifier la montagne de Wadenberg 1 367 ; Mai 1261 promesse de Walter de Géroldseck E de Stras de ne pas fortifier cette montagne que ses neveux avaient commencé 1 64

<sup>5</sup> AD MM B 858 n°4 : l'acte, qui est original, ne précise pas le jour exact.

<sup>6</sup> *HL.*, pr, t.II, 1<sup>ère</sup> éd., col.490-491. L'alliance, qui doit être renouvelée chaque année, reste valable si un des trois partis se retire.

<sup>7</sup> Richer, MGH, SS, XXV, c.18, p.344: «*Episcopus vero Philippus videns sibi episcopatus et honoris sui periculum imminere, presertim quia duc Fridericus Lotharingie iunior ipsum episcopum super magnis expensis, quas pro ipso episcopo se fecisse asserebat, valde infestaret, inito consilio, ut breviter loquar, totius episcopatus custodiam comiti Barrensi contulit; et ita Metenses cum episcopo et comite Barrense, corporali iuramento interposito, dictum factum confirmarunt.* »

provoquées par la vacance épiscopale. Dans le traité qui est conclu entre le comte de Bar et le comte de Flandre, Guy de Dampierre, le 24 février 1264 (alors que la nomination de Guillaume n'est pas encore officielle puisqu'elle a été actée par le pape à Rome le 12 février), l'évêque de Metz figure parmi les ennemis potentiels du comte de Bar, au même titre que le duc de Lorraine ou encore le duc de Luxembourg, comme si Thiébaud II avait voulu prendre le plus de précautions possibles<sup>1</sup>. Thiébaud II de Bar n'est donc pas à l'origine de la non-reconnaissance de Philippe de Florange, mais rien n'empêche de penser qu'il a fait jouer ses accointances romaines afin de placer un parent sur le siège de Metz, dès lors que la cause de l'infortuné prélat messin semblait entendue. On comprendrait mieux dans ce contexte les assertions de Richer, et l'entrée des annales de Nicolas de Heu, qui mentionnent à la fois la résignation de Philippe de Florange, et la nomination de Guillaume de Traînel par Urbain IV, pour plaire au comte de Bar<sup>2</sup>.

Il n'y a aucune attestation d'autre part du rôle joué par l'archevêque de Reims Thomas de Beaumetz dans l'affaire, mais il est possible qu'il ait été chargé de collecter des informations en vue d'éclairer les juges pontificaux. Le récit de Richer de Senones n'est toutefois pas sans fondement, notamment lorsqu'il évoque la mort à Rome du chef de file de l'opposition contre Philippe de Florange, Herbert de Vry. Le principal soutien de Thiébaud de Port-Sailly, est vraisemblablement décédé dans la ville éternelle : Urbain IV en parle au passé en novembre 1263 alors qu'il était encore en vie en septembre au moment du jugement définitif de l'affaire en cour de Rome<sup>3</sup>.

La mort de Thiébaud de Port-Sailly, survenue avant le mois de mai 1263, ne met pas fin à la procédure, et nous apprenons même qu'il faisait lui-même l'objet d'une condamnation pour simonie<sup>4</sup> : ses biens mobiliers et ses prébendes ont été confisquées et leur gestion confiée confiée après sa mort au doyen Simon, et au chantre Pierre de Vry. Le pape accusait sans doute l'ancien candidat d'avoir cédé trop rapidement et contre espèces sonnantes et trébuchantes à Philippe de Florange. L'étau de resserre autour de l'évêque de Metz lors de l'année 1263, ce qui explique peut-être que nous ne possédions plus d'actes de Philippe après le mois de septembre 1262. Urbain IV se décide finalement le 24 septembre 1263 à donner raison à Herbert de Vry : il casse la confirmation et annule la consécration de Philippe de

---

<sup>1</sup> Bnf coll. Lor. 251, n°116 ; éd. Wailly [1878], n°85, p.70-71.

<sup>2</sup> Blanchard, [2003], t.3, annexes, p.25 : «*Philippus dictus resignavit episcopatum papae Urbani favore comitis Theobaldi Barrie succedit Guillelmus de Triaynel* »

<sup>3</sup> Le pape Urbain IV confie une partie des prébendes de Herbert à son neveu Barthélémy, Wiegand [1893/2], n°137.

<sup>4</sup> Cette information provient de la lettre d'Urbain IV du 28 mai 1263, Wiegand [1893/2], n°132.

Florange par Henri de Fénétrange. Il délivre tous les vassaux épiscopaux de leur serment de fidélité envers Philippe<sup>1</sup>. L'évêché est dès lors vacant et le 26 septembre, le pape en confie la gestion au doyen Simon et au chantre Pierre de Vry, le neveu d'Herbert, jusqu'à la désignation d'un nouvel évêque. Le pape demande également au comte de Bar d'apporter son soutien à ces deux clercs<sup>2</sup>. Philippe de Florange s'est soumis aux ordres pontificaux assez rapidement, puisqu'il n'est pas nommé dans le traité de paix qui est signé entre le duc de Lorraine, Ferry III, et l'évêché de Metz, en janvier 1264, par l'entremise du comte de Bar Thiébaud II<sup>3</sup>.

Le 12 février 1264, Urbain IV place Guillaume de Traînel sur le trône de saint Clément<sup>4</sup>, et le 14, il confirme tous les actes de Philippe de Florange durant son épiscopat, pourvu qu'ils aient été accomplis canoniquement<sup>5</sup>. L'infortuné prélat est rentré en possession de ses anciennes prébendes, dont la charge de trésorier du chapitre, le 13 du même mois<sup>6</sup>. Il reçoit en outre une rente de 600 livres de deniers tournois à prélever sur les revenus de l'évêché qui se décompose de la façon suivante : 400 livres qui correspondent aux revenus du ban de Remilly et 200 livres ( 100 livres de deniers messins) qui représentent la taxe annuelle que les bourgeois de Sarrebourg versent aux évêques de Metz<sup>7</sup>. Philippe est d'ailleurs venu en personne à Rome pour plaider sa cause au début de l'année 1264, accompagné par quatre clercs, parmi lesquels se trouve sans doute l'archidiacre Julien. Philippe de Florange garde d'ailleurs le titre honorifique d'*episcopus* dans les lettres qu'Urbain IV continue à lui envoyer tout au long de l'année 1264.

Durant son bref épiscopat, Philippe a poursuivi une politique traditionnelle de défense et même d'extension de la principauté épiscopale messine. Il s'est opposé, avec l'aide du duc de Lorraine et du comte de Bar, aux seigneurs de Lichtenberg, pour défendre l'abbaye et le bourg de Neuwiller. Il n'a pas détruit le château de Lichtenberg comme l'affirme son

---

<sup>1</sup> Wiegand [1893/2], n°135.

<sup>2</sup> Wiegand [1893/2], n°136.

<sup>3</sup> AD Meuse B. 256, f.257v ; de Pange [1930], n°226 : «*Je Tiebaus cuens de Bar fais savoir a tous que la paix est teile de Ferri duc de Loreigne et des siens et de leveschie de Mez et de touz de leveschie... »*

<sup>4</sup> Wiegand [1893/2], n°149.

<sup>5</sup> Wiegand [1893/2], n°151.

<sup>6</sup> Wiegand [1893/2], n°150.

<sup>7</sup> 29 avril 1264, Wiegand [1893/2] n°172; éd. Sauerland [1902], p.446-448.



épitaphe<sup>1</sup>, mais une fortification édifée à la hâte par ces seigneurs sur la colline de Wadenberg, en face du château d'Herrenstein, comme l'attestent Richer de Senones et plusieurs actes de 1261<sup>2</sup>. Il est en revanche à l'initiative de la construction du château de Condé-sur-Moselle, près des confluent de cette rivière avec la Mauchère et la Meurthe. Il s'agit d'un point d'appui destiné à contrôler la vallée de la Moselle, là où se rejoignent les seigneuries des ducs de Lorraine, des comtes de Bar et des évêques de Toul<sup>3</sup>. Cette opération, dont le projet fut peut-être ébauché par Jacques de Lorraine, est extrêmement audacieuse, car les évêques de Metz n'ont jamais joui d'un grand pouvoir sur l'axe fluvial, et ils ne possédaient pas de châteaux entre Châtel-Saint-Blaise (possédé par un vassal) au sud de Metz et Epinal. Les prélats ne conservèrent d'ailleurs pas longtemps le contrôle de ce site stratégique.

Philippe a également participé aux guerres du comte de Bar, Thiébaud II, contre le duc de Lorraine Ferry III. Ici les sources diplomatiques s'accordent avec le récit de Richer de Senones, qui évoque la dévastation des terres de l'évêché, l'occupation de Hombourg et Turquestein (par des troupes lorraines avec l'aide de certains parents de l'évêque, mécontents du non-remboursement de plusieurs créances), et le siège malheureux du château de Prény par le comte de Bar et l'évêque de Metz<sup>4</sup>. Après cinq semaines passées devant la place forte sans résultats, le comte aurait même demandé à l'évêque s'il était opportun de continuer à entretenir une grande armée, composée en partie de gens d'armes venant du royaume de France. L'évêque aurait répondu que Thiébaud II pouvait faire comme bon lui semblerait, car l'évêché était entièrement sous sa coupe<sup>5</sup>. L'accord scellé entre Guillaume de Traînel et le comte de Bar, le 11 juillet 1264, a pour but notamment de liquider les conséquences financières de cette expédition, et nous apprenons qu'il n'y a pas eu un mais deux sièges, et

---

<sup>1</sup> Thiriot [1928], n°20, p.17 : «*Castrum destruxit Liestemberg...* » ; la plus ancienne attestation de cette épitaphe dans la littérature historiographique se trouve dans la *Chronique des Evêques de Metz* au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

<sup>2</sup> Richer, MGH, SS, XXV, c.14, p.339 : « *et cum his omnis quendam montem [dominus de Lichtenberg] ascendit, qui situs est iuxta castrum quod Herneste apellatur, ibique in fundo episcopatu castrum erexit et de lapidibus et lignis que de supradicto opido tulerat illud edificari iussit* » ; c.15, p.340 : « *Denique [dominus de Lichtenberg] promisit episcopo, quod... castellum quod edificaverat penitus destrueret... Unde et castellum in fundo episcopatus erexerat, in continenti totaliter eversum est et destructum.* » En mai 1261 les frères Henri et Louis de Lichtenberg font la paix et prêter hommage à Philippe de Florange et s'engagent à le dédommager à Neuwiller et à l'évêché : Marichal [1903-1905], t.1, n°132, p.321-322. Ils s'engagent le même jour sans doute le même jour à ne pas fortifier la colline de Wadenberg près Herrenstein, Marichal [1903-1905], t.1, n°166, p.367 ; l'évêque de Strasbourg, Gauthier de Geroldseck, à la même date certainement, se porte garant de la promesse faite par ses deux neveux.

<sup>3</sup> Giuliano [2009], p.119-122.

<sup>4</sup> Richer de Senones, MGH, SS, XXV, c.18, p.344.

<sup>5</sup> Richer de Senones, MGH, SS, XXV, c.18, p.344 : « *Mandavit, ut fertur, episcopo Metensi, si placeret tantum exercitum cum tam magnis sumptibus diutius retinere. Cui ille respondit, quia tota terra episcopatus in manu sua esset, quod expedire videret, hoc faceret.* »

que le comte réclamait des sommes importantes pour couvrir ses frais<sup>1</sup>. Des préliminaires de paix ont lieu à Brin-sur-Seille, avant la conclusion d'un accord définitif le 4 janvier 1264, sur la base du *statu quo ante bellum*<sup>2</sup>.

Philippe de Florange devait connaître une longévité assez exceptionnelle, puisqu'il survécut à ses quatre successeurs sur le siège épiscopal, pour mourir le 20 décembre 1297, à un âge bien avancé (lui qui était devenu prévôt de Saint-Dié en 1247). Il aurait donc atteint l'âge vénérable 70 ans environ. Nous le retrouvons encore parmi les noms des chanoines messins, lors de l'élection contestée qui suit la mort de Bouchard d'Avesnes, à la fin de 1296 ou au début de 1297<sup>3</sup>. Un chanoine messin, Arnould Drouet, et Philippe de Vigneulles ont laissé plusieurs croquis du corps du prélat et des objets retrouvés dans sa sépulture, au moment de la destruction de l'ancien chœur de la cathédrale en 1521<sup>4</sup>. Le lieu, les vêtements, comme la mitre, et les objets (crosse, anneau), montrent clairement que Philippe de Florange a été inhumé avec tous les honneurs dus à un évêque. La croix de plomb, retrouvée autour du cou de la dépouille, ne laisse d'ailleurs aucun doute puisqu'elle porte l'inscription *episcopus*. La localisation de la sépulture dans la chapelle Saint-Nicolas ne doit pas non plus nous étonner puisque le prestigieux prédécesseur de Philippe, Jacques de Lorraine, avait choisi ce lieu pour y reposer. Toutes ces informations nécrologiques confirment bien qu'un arrangement à l'amiable est intervenu en 1264 entre l'évêque déchu et le pape Urbain IV, et

---

<sup>1</sup> AD MM B 801 n°1 : « ...que por les constanges les despens et les mises quil a faites por nos et por les besongnes de levesche de mez devant prignei par dous fois... »

<sup>2</sup> AD Meuse B 256, f.257v ; de Pange, n°226: « Je Tiebaus cuens de Bar fais savoir a tous que la paix est teile de Ferri duc de Loreigne et des siens et de leveschie de mez et de touz de leveschie que seli duc neli sien ont dessaizi leveschie de Mez ne ceuz de leveschie de lor tenour ne de lour gangiere puez que levekes Jaikes fu mors. Il les doit resaizir et sceoil de leveschie ne autres par leveschie dessaizi lou duc ne les siens de lor tenours nede lor gaigiere puez la mort leveke Jaikes devant dit il les doivent aussi resaizir et quant il seroient en lor tenour et en lour saizme li uns doivent faire droit as autres uz et as costumes dou paiz et dou fait de Broart et des autres choses aussi comme elles furent devisees a Brin elles doivent estre tenues. En tesmoignaige de laquel chose et por ceu que ferme soit et establie ai-je scelei ces lettres demon scel qui furent faites lan de graice mil CC et sexante et trois jeudi apres les ocatves de Noel »

<sup>3</sup> Michel Parisse, « Une élection épiscopale disputée à Metz en 1296-1297 : de Bouchard d'Avesnes à Gérard de Reninge », dans *Zwischen Saar und Mosel. Festschrift zum 65. Geburtstag Hans Walter Hermanns*, 1995, Sarrebrück, p.77-83.

<sup>4</sup> Le croquis de la tombe du chanoine Arnould Drouet se trouve dans le manuscrit Bm Saint-Dié 38 A, G. Save [1896], p.256-263, en a fait une copie minutieuse avec une description et une analyse de tous les objets retrouvés ; la plaque de plomb de l'évêque a été reproduite par Philippe de Vigneulles, Bruneau [1927-1933], IV, p.372 et Thiriot [1928], n°21, p.18 ; Elzbieta Dabrowska, « La découverte des tombes épiscopales dans la cathédrale de Metz en 1521 », dans Mireille Chazan et Gérard Nauroy (dir.), *Ecrire l'histoire à Metz au Moyen Âge*, à paraître

qu'à côté des revenus prélevés sur la mense épiscopale, Philippe a pu conserver un certain nombre d'honneurs et de privilèges inhérents à la dignité d'évêque. L'épithète de Philippe de Florange, gravée « *sur la tombe en une taube* » selon les mots de Philippe de Vigneulles, fait bien référence à la démission de l'évêque, mais elle ne donne pas d'explications supplémentaires<sup>1</sup>. Son adversaire malheureux, Thiébaud de Port-Sailly avait eu dès 1263 le privilège de se faire ensevelir dans la cathédrale, mais sans que les titres d'élu ou d'évêque ne soient mentionnés<sup>2</sup>.

## 2. Guillaume de Traînel (1264-1270)

Une première difficulté, qui n'a guère retenu l'attention jusqu'à présent, concerne l'origine familiale du nouvel évêque de Metz. Les sources donnent régulièrement les formes Guillaume de *Treygnel*, *Traïgnel*, *Traygnel* ou en latin *Triangulo*. Traînel est une localité de Champagne, non loin de Châlons-en-Champagne, dont les seigneurs sont des vassaux des comtes de Champagne<sup>3</sup>. Il est sûr que Guillaume est un parent Thiébaud II de Bar, car les actes conservés présentent le nouvel évêque de Metz tantôt comme le cousin, tantôt comme le neveu du comte de Bar<sup>4</sup>. Or, Guillaume ne peut pas être le fils d'un des frères ou d'une des sœurs de Thiébaud II : Henri, le cadet de la fratrie est mort en 1249 sans héritier, Renaud est né vers 1225, et il est impossible qu'il est donné naissance à Guillaume qui est attesté comme archidiacre de l'église de Verdun en 1243. Des deux sœurs de Thiébaud II, la première Jeanne a épousé Ferry de Blâmont, le second fils du comte Salm Henri, puis en secondes noces le comte Louis de Chiny entre 1255 et 1257. Quant à la benjamine de la fratrie, Marguerite, son destin s'est joué loin de la Champagne, puisqu'elle a été mariée au comte de Luxembourg Henri V le Blond. Aucun Guillaume n'est connu parmi les descendants de ces différents personnages.

---

<sup>1</sup> Thiriot [1928], n°20, p.17 : «*Si verum dicere vultis,/ Pluraque ferisse,/ Si sedem plus tenuisset.* »

<sup>2</sup> L'épithète a été retrouvée en 1914, et elle précise bien la dignité de chantre de Thiébaud, Thiriot [1928], n°19, p.16.

<sup>3</sup> Sur les seigneurs de Traînel voir l'abbé Defer «Histoire de Traînel », dans les *Mémoires de la société académique d'agriculture, de sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 48, 1884, p.121-361 ; la généalogie de la famille se trouve p.272-296.

<sup>4</sup> Acte du comte de Bar Thiébaud II du 9 juillet 1264, AD Meuse B. 256, f.298v : «*Je Th cuens de bar fais cognissant a touz que se mes sires et mes coisois Guill. par la graice de deu eveskes de Metz...* » ; acte de Guillaume de Traînel du 11 juillet 1264, AD MM B 801 n°1 : «*Nos Guill. par la grace de deu evesques de Mez facons savoir a touz que nos devons a nostre ch... uncle Th conte de Bar...* »

Il n'existe pas d'autre part de liens de parenté directs attestés entre les seigneurs de Traînel et la maison de Bar à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le seul contact connu est bien mince, puisque le comte Thiébaud I<sup>er</sup> a épousé la veuve d'Anseau II de Traînel, Ermesinde de Bar-sur-Seine, mais cette dernière est répudiée par le comte de Bar en 1196-1197. Elle est la mère du comte de Bar Henri II, et donc la grand-mère paternelle de Thiébaud II<sup>1</sup>. Il est peu probable cependant que Guillaume de Traînel soit le fils de cette Ermesinde ; aucune source ne permet de l'affirmer et il n'est guère envisageable que le prélat ait accédé au siège épiscopal messin à l'âge de 70 ans. Ajoutons au dossier qu'un rejeton de la branche cadette des seigneurs de Traînel, Guy, a été un éphémère évêque de Verdun en 1245<sup>2</sup>.

Pour élucider ce mystère, Il faut revenir une, voire deux générations en arrière . Le comte Henri II, le propre père de Thiébaud II, a eu une sœur, Agnès, qui a été mariée à un prince champenois, en l'occurrence Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol et de Blois, et bouteiller de Champagne. Le mariage a été conclu en 1216, et Agnès est morte avant 1225, date à laquelle Hugues de Châtillon a convolé en justes noces avec Marie d'Avesnes. Guillaume de Traînel est peut-être le fruit de cette union, et il a donc une cinquantaine d'années lorsqu'il accède à l'épiscopat messin en février 1264. Tout ceci concorde avec la première mention de Guillaume comme chanoine du chapitre cathédral de Sens, en 1147<sup>3</sup>.

Sa carrière ecclésiastique se déroule à Sens où il est reçu au sein du chapitre de la cathédrale, et à Verdun où il occupe les fonctions d'archidiacre de la Woëvre, et de prévôt de la collégiale Sainte-Marie Madeleine<sup>4</sup>. Il est attesté comme chapelain pontifical, le 22 septembre 1263, dans une lettre d'Urbain IV, qui lui confère une prébende au sein du chapitre cathédral de Metz<sup>5</sup>. Le pape le nomme à la tête de l'Eglise de Metz, le 14 février 1264, exerçant ainsi son droit de trancher une élection contestée en nommant un tiers<sup>6</sup>. Guillaume se se trouve alors dans l'entourage d'Urbain IV, puisque sa présence est attestée en mars à

---

<sup>1</sup> Léon Germain, «Observations relatives à Thiébaud I<sup>er</sup> comte de Bar, 1192-1214 », dans *Mémoires de la société de la société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, p.253-266, p.255-256 ; Michel Parisse, «Les trois mariages du comte de Bar Thiébaud I<sup>er</sup>. A propos de l'interprétation d'une charte de Thiébaud de Briey», dans *Annales de l'Est*, 1961, 1 p.57-61.

<sup>2</sup> Defer [1884], p.291 ; Guy est le fils de Garnier III de Traînel, seigneur de Marigny. Il a été doyen de Laon avant d'être placé par la papauté sur le siège de Verdun mais il est mort à Hatton châtel lors de son arrivée dans diocèse.

<sup>3</sup> Vincent Tabbagh, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*. t.11, Diocèse de Sens, Turnhout, 2009, p.287.

<sup>4</sup> Parisse [1982], p.260-261.

<sup>5</sup> Wiegand [1893/2], n°134, p.142.

<sup>6</sup> Wiegand [1893/2], n°149, Urbain IV même s'il utilise le titre *electus* pour désigner Guillaume de Traînel ne laisse aucun doute dans le rôle qu'il a joué dans l'affaire ; le 3 juin 1264 il évoque d'ailleurs la provision apostolique qu'il a accordé à Guillaume, Wiegand [1893/2], n°178 ; la continuation 3b des GEM confirme également cette information : «*Huic successit Guillemus de Traînel, missus a sede apostolica* »

Orvieto où réside la cour pontificale<sup>1</sup>. Cette provision apostolique n'a pas été du goût de tous les chanoines, comme le prouve une lettre comminatoire d'Urbain IV, qui demande à l'abbé de Saint-Mihiel, le 3 juin, de ramener les opposants à la raison, et de les excommunier s'ils persistaient dans leur refus d'obéissance<sup>2</sup>. Nous n'en savons pas plus sur ces chanoines récalcitrants, mais il ne s'agit pas de Philippe de Florange et des clercs de son entourage, qui profitent à la même époque des bonnes grâces d'Urbain IV<sup>3</sup>.

Le premier souci de Guillaume de Traînel est de trouver une solution aux dettes qui grèvent l'évêché de Metz, ce qui va nous permettre de prendre la mesure des difficultés de la principauté épiscopale. Suivant un schéma bien connu, les premiers mois de l'épiscopat sont occupés par de multiples tractations avec les différents créanciers du prélat messin. Les premiers cités sont des banquiers romains, et le pape et les milieux curiaux prennent plusieurs décisions afin de soulager les finances épiscopales. Pour rembourser les 10 000 marcs d'argent qui restent à payer sur une créance totale de 13 000 marcs, Guillaume de Braio cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc<sup>4</sup>, obtient un étalement des paiements sur dix ans, à raison de 1000 marcs par an, payables à la Toussaint<sup>5</sup>.

Pour une juste évaluation de ce fardeau financier, rappelons que les besoins annuels de l'évêque pour assurer son train de vie avaient été évalués à 500 marcs en 1237<sup>6</sup>. Il s'agit en fait de créances qui n'ont jamais été payées, et qui se sont accumulées depuis l'épiscopat de Jean d'Apremont. Quelques jours auparavant, le 23 février, Urbain IV avait permis à l'évêque de Metz de percevoir pendant un an les revenus des salines des Cisterciens et des Bénédictins à Vic, Moyenvic et Marsal, en précisant bien que le même privilège avait été octroyé à plusieurs de ses prédécesseurs<sup>7</sup> ; de même le 26 février, le souverain pontife avait affecté le produit de la première année des bénéfices vacants au remboursement des dettes de l'église de Metz, pour une durée de trois années<sup>8</sup>. En vain ! En 1266, Clément IV charge l'official de Trèves de s'assurer que l'évêque de Metz va bien acquitter les 4000 livres de deniers tournois

---

<sup>1</sup> Wiegand [1893/2], n°168.

<sup>2</sup> Wiegand [1893/2], n°178.

<sup>3</sup> Par exemple, Urbain IV le 18 mai 1264 permet à Philippe de percevoir les revenus de sa prébende messine, même s'il n'est pas physiquement présent : Wiegand [1893/2], n°177 ; le 27 juin 1264, il intervient pour que le neveu de Philippe, Barthélémy, reçoive une prébende dans l'église de Toul.

<sup>4</sup> Eubel [1913], t.1, p.8.

<sup>5</sup> Wiegand [1893/2], n°168.

<sup>6</sup> Wiegand [1893/1], n°42.

<sup>7</sup> Wiegand [1893/2], n°156.

<sup>8</sup> Wiegand [1893/2], n°158.

qu'il doit à Bernardin Bonaventure et à d'autres marchands siennois pour le compte de la chambre apostolique<sup>1</sup>. Cette somme cette fois, correspond peut-être aux services communs que l'évêque aurait dû payer à la papauté lors de son avènement.

Le prélat doit également régler plusieurs affaires avec des financiers messins en juin et en juillet, mais les montants restent relativement modestes<sup>2</sup>. Guillaume est également débiteur débiteur des princes lorrains, ce qui est bien plus grave, car ces derniers ont les moyens d'exiger un remboursement *manu militari*. Sans entrer dans le détail minutieux des règlements qui interviennent au cours du mois de juillet 1264<sup>3</sup>, retenons que l'évêque de Metz est de plus en plus dépendant financièrement du duc de Lorraine qui réclame 10 000 livres, et surtout du comte de Bar, qui s'est porté garant pour les dettes épiscopales, et qui demande quant-à-lui 20 000 livres. Plus grave encore, le prélat messin laisse en gage les salines de Vic et de Marsal, et le château de Conflans-en-Jarnisy, en attendant le paiement total de la somme<sup>4</sup>. Une des principales sources de revenu de la principauté épiscopale se trouvait ainsi entre les mains d'un prince puissant et ambitieux. Les débuts de l'épiscopat de Guillaume de Traînel sont donc marqués par la tutelle qu'exerce Thiébaud II, son parent, sur l'évêché. Les deux hommes renouvellent d'ailleurs leur alliance le 16 février 1265<sup>5</sup>.

Guillaume est entraîné dans la guerre de Ligny-en-Barrois, qui rassemble tous les ingrédients d'une guerre féodale typique<sup>6</sup>. Suite à des querelles d'héritage, le comte Thiébaud II de Bar est en conflit avec son frère puiné Renaud, depuis l'année 1265. Le cadet a cherché

---

<sup>1</sup> Sauerland [1898] n°194, p.197.

<sup>2</sup> 6 juin 1264 envers Jean de la Cour, Wailly [1878], n°87 et 4 juillet 1264 envers Colignon, Jennat et Jacquemin le Gronnais, Wailly [1878], n°89.

<sup>3</sup> Voir de Pange [1930], n°239 ; n°240 ; n°241 ; n°242 ; n°243 ; n°244.

<sup>4</sup> 11 juillet 1264, AD MM B 801 n°1 : «*Nos Guill par la grace de deu evesques de Mez facons savoir a touz que nos devons a nostre ch effacé uncle Th. conte de Bar que por la dette levesque jaque... que por la ... levesque phelippe qui fu quil li durent dont il avoit lor lettres pendnes que por les constanges les despens et les mises quil a faites por nos et por les besongnes de levesche de mez devant prignei par dous fois et alors en noz chevauchiees por le pren (ou preu) de leglise de mez vint mile livres de fors. Ne plus ne nos puet demander de ce ior en arrier de dette que noz ne nostre) li deussiens unques et volons et otroions que ces deniers demandiz il reprangne en noz rentes de vy et de marsal et es salines et alors et quil sen tangne a nos<sup>e</sup> chastiaul de conflans et puisse penre dou nostre par tout et tenir par notre grei sens meffaire tant que toute la dette soit paiee. Et li devons paier de la saint Remei qui vient en dous ans ceste dette cinc mile livres et a lautres saint Remei en suiant cinc mile livres et apres chascun an a teil terme cinc mile livres tant que la dette soit toute paiee. En tesmongnage de la queil chose nos avons mis nostre seel en ces presentes lettres que furent faites lan de grace mil cc et sexante quatre le vendredi devant la division des apostres »*

<sup>5</sup> L'information n'est fournie que par les Bénédictins : *HMB*, t.2, p.459.

<sup>6</sup> La guerre de Ligny a été étudiée par Grosdidier de Matons [1921], p.355-387 ; l'arbitrage du conflit par saint Louis, a donné lieu à l'écriture de plusieurs mémoires par les comtes de Bar et de Luxembourg, qui ont été déposés dans le trésor des chartes; Arch. Nat. J 582, n°16 ; n°17 ; n°19 ; n°20 ; n°21bis et n°22; éd. Elie Berger, *Layettes du trésor des chartes*, 1902, Paris, n°5357 ; n°5358 ; n°5359 ; n°5360 ; n°5361 et n°5362, p.256-261.

appui et protection auprès du roi de Navarre, Thiébaud V de Champagne. Dans le même temps des désaccords sont apparus entre le comte de Bar et le comte de Luxembourg Henri V, au sujet du fief de Ligny-en-Barrois. La situation se dégrade lorsqu'Henri V prête hommage au roi de Navarre pour Ligny. Thiébaud II de Bar profite alors de l'absence de Thiébaud V de Champagne, parti dans son royaume navarrais, pour se saisir du fief en litige, cependant que le comte de Luxembourg et le duc de Lorraine Ferry III resserrent leur alliance contre le comte de Bar, le 14 août 1266<sup>1</sup>. Henri V rentre en campagne pour faire valoir ses droits sur Ligny, et pour aider son allié lorrain. Il dirige ses troupes dans la vallée de la Moselle où la forteresse ducale de Prény est assiégée par Guillaume de Traînel. Les hostilités entre Ferry III et l'évêque de Metz précèdent donc la guerre Bar-Luxembourg, mais nous n'en connaissons pas les véritables raisons. Le problème des dettes à sans doute joué un rôle : le prélat messin n'a peut-être pas tenu ses engagements antérieurs, à moins que le duc n'ait abusé de son droit de se servir sur les terres de l'évêché. Comme les années précédentes, les hostilités se concentrent dans la vallée de la Moselle, autour du verrou constitué par la forteresse ducale de Prény, qui rappelons-le est une enclave ducale dans le comté de Bar, au nord de Pont-à-Mousson.

Le conflit est donc d'abord local, mais le duc étant allié avec le comte de Luxembourg, et l'évêque ayant pour soutien Thiébaud II de Bar, une extension de la guerre est inévitable, au moment où les hostilités entre les deux comtes ont commencé. Ligny est en effet occupée par les troupes de Thiébaud II, le 5 juillet 1266. Le comte de Bar arrive alors à l'improviste avec une armée conséquente pour prêter main forte à Guillaume de Traînel contre le duc et Henri V de Luxembourg. Une bataille décisive se déroule devant Prény, le 14 septembre, et se transforme en déroute complète pour le comte de Luxembourg, qui est capturé dans l'engagement<sup>2</sup>. Les opérations militaires ne sont pas terminées pour autant, et les campagnes sont ravagées par les différents belligérants. Le pape et Louis IX décident alors d'intervenir

---

<sup>1</sup> De Pange [1930], n°299, éd. *HL*. 1<sup>ère</sup> éd., t.IV, pr., col.492-493.

<sup>2</sup> La date de la bataille est donné par le mémoire du comte de Bar, J 582 n°19, Berger [1902], n°19 : «*Li cuens de Bar entent et s'ofre a prouver que le mardi le jor de la Sainte Crois, que li cuens de Luxembourg fut pris, le lundi devant, treves fallies...* », le fête de la Sainte Croix correspond au 14 septembre et elle tombe bien un mardi en 1266 ; la participation de l'évêque de Metz à ces événements est attestée par le mémoire du comte de Luxembourg adressé à saint Louis : *Arch. Nat.* J 582, n°22, Berger [1902], n°5362 : «*De rechief que la terre l'evesque de Mez et de ses aides, contre qui il alloit aidier le duc de Loreines... De rechief que l'evesque de Mez qui or est ala assegier Pregni... De rechief, que de ce secont siege fu pais faite entre l'evesque et le duc de Lorraine...* » ; ce mémoire a été rédigé en mars-avril 1268 et il tient compte des accords de paix entre le comte Bar, le duc de Lorraine et l'évêque de Metz qui ont été scellés le 1<sup>er</sup> février 1268 ; ces événements sont mentionnés dans les annales du manuscrit de Vienne *cod.3336*, éd. Blanchard [2003], t.1, p.27 : «*L'an mil II<sup>c</sup> LXVI Hanry de Lusanbour fust prisonie par une ans et ung moys à chasteaux de Bar par le dict conte Thiebalt de Bar despuis fust allee Barre et Lygney*».

pour calmer les différends et éviter que le conflit n'embrase le royaume de France. C'est la première fois que le Capétien intervient comme arbitre d'un conflit mettant aux prises l'ensemble des princes lorrains. Il reprend ici le rôle traditionnellement dévolu à l'empereur, alors que le Grand Interrègne n'est pas terminé. Il s'agit d'un pas important dans le processus d'intégration des principautés lorraines dans la sphère d'influence française.

Cette victoire militaire ne marque pas la fin des tracasseries de l'évêque de Metz, loin s'en faut. Dès l'année suivante, le comte de Bar et le duc de Lorraine Ferry III scellent une alliance dirigée contre Guillaume de Traînel<sup>1</sup>. Parallèlement le duc réussit à débaucher un des principaux vassaux de la principauté épiscopale, le comte de Linange, dès le mois de janvier 1267<sup>2</sup>. Comment expliquer ce renversement d'alliance ? Malgré la victoire de Prény, la guerre contre le duc n'était sans doute pas finie. Les différents commentateurs ont interprété la volte-face du comte de Bar, en invoquant un litige autour du partage de la rançon du comte de Luxembourg<sup>3</sup>. Si cette hypothèse est plausible, puisque seul Thiébaud II a perçu quelque chose dans cette affaire<sup>4</sup>, cette alliance doit cependant être analysée à la lumière des autres actes de l'année 1267 que nous avons conservés. Nous apprenons par des documents des 17, 19 et 20 juillet que le comte de Champagne Thiébaud V a été choisi par Ferry III et par l'évêque Guillaume, pour régler leurs litiges. Cette démarche débouche sur la mise en place d'un processus de paix<sup>5</sup>. Le duc a également pris comme arbitre le sire de Blâmont et le comte Henri des Deux-Ponts, qui sont à la fois vassaux de l'évêché de Metz et du duché de Lorraine. Or, l'alliance entre Ferry III et Thiébaud II de Bar contre Guillaume de Traînel est scellée le 21 juillet. Cet acte n'est donc pas le signe d'une reprise des hostilités, puisqu'il a été rédigé quelques jours après la mise en place d'un processus de paix. Les termes de l'accord entre les deux princes lorrains précisent qu'ils doivent rester solidaires dans les affaires financières qui les opposent à l'évêque de Metz<sup>6</sup>. Le duc et le comte se sont donc alliés pour faire pression sur l'évêque afin qu'il rembourse ses dettes.

---

<sup>1</sup> 21 juillet 1267, AD Meuse B.256, f.263v ; éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., pr., col.496-497.

<sup>2</sup> Janvier 1267, AD Meuse B.256, f.354v-355r.

<sup>3</sup> *HMB*, t.2, p.459 ; Grosdidier de Matons [1921], p.368 ; Depoux [1954], p.408.

<sup>4</sup> La comtesse Marguerite de Luxembourg déclare le 14 mars 1267 que le duc de Lorraine s'est porté garant de la somme de 5000 livres auprès du comte de Champagne pour la rançon de son mari, AD Meuse B.256, f.314v-f.315 ; de Pange [1930], n°293, place faussement l'acte le 10 mai 1266 ce qui est impossible puisque le comte de Luxembourg a été pris en septembre 1266 ; voir Grosdidier de Matons [1921], p.367.

<sup>5</sup> Arbois de Jubainville [1866], t.6, n°3427 et n°3428, p.24-25 ; De Pange [1930], n°314 ; n°315 ; n°316 et n°317.

<sup>6</sup> *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., pr., col.496-497 : « ...nos somes allié ensemble, en teil manière que li uns de nos doit aidier l'autre de grande force et de petite loialment, et en bonne foy por loues, et por avoir l'eveskes de Mez et l'aveschie, sauf ces de Mez, que nos nan poions waigier nos dettes et nos plogenei, et nos chastes por nous et



Dès lors, rien ne prouve que la guerre ait continué, et qu'elle ait tourné à l'avantage de l'évêque de Metz comme l'affirment les Bénédictins<sup>1</sup>. L'accord de paix scellé le 1<sup>er</sup> février 1268 est plutôt défavorable au prélat messin, qui doit remettre son château de Condé-sur-Moselle aux deux princes en gage de ses dettes. Les arbitres dans cette affaire sont l'évêque de Verdun, Robert de Milan, et le comte Ferry de Salm, qui garderont quelques mois la forteresse avant de la céder aux créanciers, si les remboursements n'ont pas été effectués<sup>2</sup>. Le comte de Bar et le duc sont bien entrés en possession de Condé-sur-Moselle, mais les tensions ne semblent pas s'être apaisées dans les mois qui ont suivi cette affaire, puisqu'un nouvel accord de paix est nécessaire pour pacifier les relations entre le duc Ferry III et Laurent, le successeur de Guillaume, dès le début de son épiscopat<sup>3</sup>. La raison en est fort simple : l'évêque de Metz est incapable de rembourser ses dettes. L'accord de paix signé en 1274 entre le comte de Bar et Laurent, évêque de Metz, récapitule l'ensemble des sommes que réclame le prince pour s'être porté garant pour Guillaume de Traînel<sup>4</sup> : 10 000 livres tournois sans autre spécification, 6000 envers deux marchands de Provins et leurs associés florentins, 1600 livres envers Aimé de Montfaucon, 400 livres et 20 sous envers le marchand parisien Herbert de Saint-Martin et 10 000 livres envers Valéran de Juliers pour le compte du duc Ferry III. Le total s'élève ainsi à 28 000 livres tournois et 20 sous. Rappelons à titre de comparaison que les revenus du ban de Remilly, un domaine épiscopal important, sont estimés à 400 livres de deniers tournois par an.

---

*por nos hommes, et les domaiges qui en sont venu por la raison des choses devant dittes li uns de nos sans l'autre, ne faire alliance a l'Eveske de Mez... »*

<sup>1</sup> Les Bénédictins mentionnent sans indiquer leur source, le secours apporté par Guillaume par l'évêque de Liège et l'archevêque de Cologne. L'évêque de Metz aurait remporté deux victoires à Domèvre et à Epinal *HMB*, 2<sup>e</sup> éd., t.2, p.461.

<sup>2</sup> AD MM B 621 n°14 : « *Nos R. par la grace de deu evesques de Verdun et nos Henris cuens de Salmes faisons congnoissant a tous que Ferris duc de Lorr. et marchis et Th cuens de Bar se sont en teil maniere accordei dou chastel de condei sus monzele que li devandiz chastels est mis en noz mains iusquau samedi devant pasques flories prochenement a venir ansi que se dedans ce samedi desusnommes Guill par la grace de deu evesques de mez il ou autres ne sestoit apaisiez au duc de lorr et au cuens de bar devandiz et fait lor grei des querelles des dettes et des plegeries dont il est tenuz à auls et a lor homes, nos le devandit chastel de condei delivrerrons au duc de lorr et au conte de bar devandiz ou a lor mesage que lor lettres pendens poorteront. Et se li sires dapremont reportant par son sarement que li duz et li cuens de bar se fussent accordei que nos le temrens en nostre main iusqua la pentecoste ensuivant apres nos le temrons iusquadonc et plus nos le porriens tenir ne ne denriens ams (ou anis) lor delirriens adonc a auls ou a lor mesage qui lor lettres pendnes aporeroit. Et li duz et li cuens de bar tenroient le devandit chastel de condei et la chastelerie aussi iusquatant que li devandiz evesques de mez il ou autres se seroit apaisiez a auls et fait lor grei de ce dont il est tenuz a auls et a lor homes. Et est asavoir que li duz et li cuens ne pueent ne ne doivent abatre le devandit chastel. En tesmognage de la queil chose nos avons saelees ces lettres de noz saeles que furent faites le mercredi la vigile de la chandelor lan mil dous cens et sexante et sept.»*

<sup>3</sup> Paix entre l'écu Laurent et le duc Ferry III, 27 janvier 1271, de Pange [1930], n°402 éd. Marichal [1903-1905], t.1 n°224, on retrouve ainsi l'information suivante : «...je dux qui avoie grans kereles anvers la devancieres doudit esleu et notaire... »

<sup>4</sup> Vidimus du 23 août d'une bulle du 8 août 1274, éd. Marichal [1903-1905], t.2, n°95.

Guillaume de Traînel semble avoir eu une fin misérable. La continuation 3c des GEM indique qu'il serait mort à la suite de sévices infligés à l'instigation du comte de Bar, près de Clermont-en-Argonne. Il aurait succombé à ses blessures à Châlons-en-Champagne<sup>1</sup>. Cette information est corroborée par la continuation 3 écrite entre 1296 et 1302, qui place la sépulture du prélat dans l'église des Dominicains de la ville champenoise<sup>2</sup>. Les Bénédictins, qui ont écrit l'histoire de Metz au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont vu avant la Révolution Française, une tombe épiscopale dans cette église sans pouvoir affirmer ni infirmer qu'il s'agissait bien de la sépulture de Guillaume de Traînel<sup>3</sup>. Les annales de Nicolas de Heu évoquent également une mort violente, puisqu'elles indiquent que « *l'an mil II<sup>e</sup> LXIX fust tue l'esvesque Guilhâme de Mets* »<sup>4</sup>.

Une dernière source permet de conforter l'idée d'une attaque dans l'Argonne du prélat messin. Le comte de Bar Thiébaud II et Philippe le Bel entrent en conflit, à partir de 1286, à propos de la garde de l'abbaye de Baulieu-en-Argonne, non loin de Sainte-Menehould. Rappelons que ce litige devait empoisonner les relations entre la principauté barroise et le royaume, et aboutir à la définition du Barrois mouvant, relevant du roi de France, après le traité de Bruges de 1301<sup>5</sup>. Le Capétien n'a pas de visées expansionnistes sur l'espace lorrain, mais en tant qu'héritier des comtes de Champagne, il entend sécuriser la frontière et y faire valoir ses droits. Il diligente une enquête, confiée au Parlement de Paris, contre le comte. Ce dernier se tourne alors vers le chapitre cathédral verdunois et vers Rodolphe de Habsbourg, qui envoie trois enquêteurs recueillir des témoignages sur la frontière de l'Argonne<sup>6</sup>. Plus de 80 témoins sont ainsi interrogés parmi lesquels le premier, un certain Jean, prêtre et membre

---

<sup>1</sup> André Duchesne, *Histoire des Maisons de Dreux, de Bar-le-Duc, de Luxembourg et de Limbourg, du Plessis de Richelieu, de Broyes et de Chasteauvillain*, Paris, 1631, preuves, p.38 : « ...versus Clarummontem in Argonna spoliatus a comite Barrensi, seu mandato eius, nimio dolore afflictus, Cathalaunum ductus ibidem moritur anno Domini MCCLXIX vacante sede apostolica. »

<sup>2</sup> GEM, cont.3, MGH, SS, X, c.2, p.551: «...corpus eius in ecclesia fratrum predicatorum Cathalaunensium sepulture devotissime commendatur. »

<sup>3</sup> HMB, t.4, p.463-464.

<sup>4</sup> De Pange [1904], p.101-102.

<sup>5</sup> Grosdidiers de Matons, [1921], p.434-446 ; Bur [1979], p.171-176.

<sup>6</sup> AD MM 527 n°15 A; éd. Julien Havet, «*La frontière d'Empire dans l'Argonne. Enquête faite par ordre de Rodolphe de Habsbourg à Verdun, en mai 1288*», dans Julien Havet, *Opuscules divers*, 1896, Paris t.2, p.195-245 ; les trois enquêteurs sont Anselme de Porroie, chanoine de Liège, et les deux chevaliers Hartmann de Ratzenhausen et Eberhard de Landsberg ; ils ont séjourné à Verdun du 14 au mars 1288 voir Charles Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, 1910, Paris, p.36 ; Grosdidier de Matons [1921], p.369.

de la communauté de Dieu-s'en-Souviennne, de l'ordre du Val-des-Ecoliers<sup>1</sup>, âgé de 60 ans, livre une anecdote intéressante. Le roi de France, informé par ses enquêteurs aurait refusé de poursuivre une affaire concernant l'évêque de Metz, Guillaume de Traînel, car les faits se seraient déroulés sur la rive droite de la Biesme, du côté de Verdun<sup>2</sup>. Cette rivière de direction méridienne, qui est un affluent de l'Aisne, servait traditionnellement de limite entre le royaume de France et l'Empire. Ce témoignage fait certainement référence à l'agression subie par Guillaume de Traînel. Louis IX, informé des faits, aurait renoncé à toute poursuite car l'affaire était hors de sa juridiction.

La région et les passes de l'Argonne se trouvent bien dans l'orbite des comtes de Bar, mais le mobile de l'attaque nous échappe en partie. Nous avons vu qu'une paix avait été conclue en le 1<sup>er</sup> février 1268, et que l'évêque avait dû remettre au comte de Bar et au duc de Lorraine son château de Condé-sur-Moselle, en attendant le règlement définitif des dettes de l'évêché. Nous savons également que la forteresse était bien entre les mains de Thiébaud II dans les années suivantes. La guerre a repris par la suite avec l'évêque Laurent, car l'accord était trop défavorable à l'évêché. Ceci n'explique toutefois pas pourquoi Guillaume de Traînel se trouvait dans l'Argonne. La continuation 3c explique que l'évêque se rendait à Rome après avoir été excommunié à la demande des abbés messins, excédés par son insolence<sup>3</sup>. Force est de constater cependant que la route de Rome, au départ de Metz, ne passe pas vraiment par l'Argonne. L'évêque voulait-il se rendre en Champagne, sa région d'origine, ou se allait-il voir le roi à Paris? Quant à l'année de mort de Guillaume, la plupart des textes d'époque donnent l'année 1269, sans plus de précisions<sup>4</sup>. Le prélat était encore vivant le 21 septembre 1268, si l'on en croit les Bénédictins qui ont vu dans les archives de la chancellerie de Vic, un

---

<sup>1</sup> Sur ce prieuré voir Catherine Guyon, *Les écoliers du Christ. L'ordre canonial du Val des Ecoliers 1201-1539*, 1998, Saint-Etienne, p.119.

<sup>2</sup> Havet [1902], p.219-220 : «*Premiers, freres Jehans de Dieu-en-savengne, prestes de l'ordre dou Vaul-des-Ecoliers, anciens prodom de l'eage de lx ans, qui at demorei ou pais lx ans ou plus, ensi comme il le dit, dit par son sarement... Et dit encor que por i fait qui fuit fais saenarrier de son temps, de l'avesque Guillaume de Mes, li enqueror le roy de France, qui trovarent que li fais avoit estei fais par desai le dit ru de Byeme devers Verdun, le raportarent au roy de France, por la queil chose li dis roy de France ne se mellat puis dou fait, por ce que on avoit trovei qu'il avoit estei fais en l'Empire, ensi comil l'at oï dire.* »

<sup>3</sup> Duchesne [1631], p.38 : «*...Guillemus de Traînel, missus a sede apostolica, qui ob insolentiam eius conquerentibus de eo abbatibus civitatis Metensis domino papae, ab officio et beneficio suspenditur et excommunicatur. Cumque Romam iter dirigeret...* »

<sup>4</sup> Annales de Nicolas de Heu, manuscrit Vienne ON cod.3336, éd. De Pange [1904], p.101-102 ; *Annales de Saint-Vincent*, MGH, SS, III, p.160 ; GEM, cont.3b, éd. Duchesne [1631], p.38 ; la chronique universelle de Jean de Mailly, MGH, SS, XXIV, p.523, indique que Guillaume de Traînel est mort la quatrième année de son épiscopat donc entre le 12 février 1264 et le 12 février 1268, ce qui paraît peu probable puisque le prélat est encore en vie le 1<sup>er</sup> février 1268 lorsque la paix est signée avec le comte de Bar et le duc de Lorraine.

acte de Guillaume, qui promet aux habitants de Moyenvic une somme de 700 florins pour réparer les dégâts subies par la ville lors des guerres précédentes<sup>1</sup>.

### 3. Laurent (1270-1279)

Le successeur de Guillaume de Traînel est Laurent, notaire du pape et administrateur du diocèse de Trèves. Les historiens de l'époque moderne ont vu en lui un Italien sur la foi de la continuation 3b des GEM, qui accorde notamment au personnage le titre de protonotaire du pape<sup>2</sup>. Or, cette continuation est peu fiable pour les évènements de Guillaume de Traînel et de Laurent, qui sont confondus, et elle n'a donc que peu de valeur comme source d'information sur les événements. Le terme protonotaire est utilisé à partir du XIV<sup>e</sup> siècle pour distinguer les notaires qui travaillent véritablement au sein de la chancellerie romaine, des autres notaires créés *auctoritate apostolica*, que l'on retrouve dans toute l'Europe<sup>3</sup>. Si Laurent avait réellement été protonotaire, la thèse de ses origines italiennes aurait gagné en consistance, mais force est de constater que dans les premiers actes où il apparaît, il n'utilise pas le terme protonotaire mais tout simplement celui de notaire du pape<sup>4</sup>. Si les protonotaires sont au nombre de sept et travaillent effectivement à Rome pour le compte de la curie, le titre de notaire du pape, au XIII<sup>e</sup> siècle, est attribué à des hommes chargés d'exercer la juridiction gracieuse dans les affaires concernant les bénéfices ecclésiastiques dans tout l'Occident chrétien<sup>5</sup>. La terminologie n'est pas encore fixée à cette époque, mais au siècle suivant, ces personnages apparaissent dans les sources avec le titre de notaires apostoliques. Plusieurs de

---

<sup>1</sup> HMB, t.4, p.461.

<sup>2</sup> Wolfram [1898], p.316 : « *Post decessum domini Wilhelmi anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> LXXI magister Lauurentius protonotharius domini pape in episcopatum Metensem preficitur in ordine LXIII* » ; Martin Meurisse [1634], t.2, p.473-474, qui suit la continuation 3c des GEM recopiée par André Duchesne, pense que Laurent est italien ; c'est le cas également pour Dom Calmet, 2<sup>e</sup> éd. t.3, col.194 ; des Bénédictins HMB, t.2, p.464 qui ne rentrent pas dans la discussion.

<sup>3</sup> Ces problèmes de terminologie ne sont malheureusement pas abordés par l'ouvrage de Paul-Maria Baumgarten, *Von der apostolischen Kanzlei. Untersuchungen über die päpstlichen Tabellionen und die Vizekanzler der Heiligen römischen Kirche im XIII. XIV. und XV. Jahrhundert*, 1908, Cologne.

<sup>4</sup> Voir Marichal [1903-1905], t.1, n<sup>o</sup>117 et n<sup>o</sup>224.

<sup>5</sup> Sur les notaires apostoliques voir l'article de Paulius Rabikauskas, « Notaire apostolique », « Protonotaire » dans le *Dictionnaire historique de la Papauté*, p.1190 et p.1405-1406.

ces notaires sont par exemple attestés à Metz dans les toutes premières années du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ajoutons enfin que si Laurent avait été un officier de la curie placé à la demande du pape au sein du chapitre cathédral de Trèves, son titre de notaire du pape serait apparu dès son entrée dans cette communauté en 1249, or ce n'est pas le cas.

Les sources permettent de retracer à grands traits la carrière de Laurent au sein du très aristocratique chapitre de la métropole ecclésiastique. Il entre dans cette communauté en tant que chanoine avec le qualificatif de *magister*, le 30 avril 1249, à la faveur des troubles qui opposent Frédéric II à la papauté<sup>2</sup>. Puis il est attesté en tant qu'official de Trèves à partir du 22 octobre 1253, en mai 1254, et le 29 avril 1256, dans le testament de l'écolâtre Thimar<sup>3</sup>. Laurent succède vraisemblablement à ce dernier, puisqu'il apparaît en tant qu'écolâtre du chapitre cathédral dans un acte daté du 6 juillet 1258<sup>4</sup>. Cette carrière au sein du chapitre cathédral de Trèves, et l'absence de références à un quelconque lien avec Rome durant ces premières années, montrent bien que Laurent n'est pas un Italien promu grâce au pape, mais un natif de la région. Ses liens avec la papauté ne sont attestés dans plusieurs documents, qu'à partir de 1258 : une lettre du pape Urbain IV explique qu'Alexandre IV avait obtenu une prébende canoniale au sein du chapitre cathédral de Metz pour Laurent, mais que cette nomination avait été annulée ; le 18 janvier 1258 le pape lui restitue cette prébende<sup>5</sup>. En avril 1264, nous apprenons que Laurent a reçu, à titre de bénéfice pour son canonicat messin, les revenus du ban de Remilly, mais il y renonce à la demande du pape, car ce domaine doit fournir une rente à l'évêque déchu, Philippe de Florange<sup>6</sup>. Le 20 novembre 1263, Urbain IV charge l'archidiacre Jean de Toul d'examiner le litige qui divise le chapitre de Trèves : Laurent revendique le droit de conférer les ordres mineurs aux membres de la communauté, mais certains chanoines n'ont pas tenu compte de ce privilège. Laurent porte dans ce document les titres d'écolâtre et pour la première fois de notaire du pape<sup>7</sup>. Le 6 novembre 1266, Clément IV demande à Laurent de ne pas laisser les chanoines qui n'ont pas reçu régulièrement les ordres mineurs participer aux réunions capitulaires<sup>8</sup>. Ces relations avec

---

<sup>1</sup> Un catalogue des notaires apostoliques a été dressé par Henri Tribout de Morembert, «Essai de répertoire des notaires apostoliques et impériaux de Metz (1300-1600) », dans *ASHAL*, 69, 1969, p.107-113.

<sup>2</sup> Leopold Eltester et Adam Görtz, *Urkundenbuch zur Geschichte des jetzt die Preussischen Regierungbezirke Coblenz und Trier bildenden mittelrheinischen Territorien*, 1874, Coblenz, t.3, n°998, p.746-747 ; nous sommes alors en pleine lutte entre les Staufens et la papauté et les électeurs qui choisissent Laurent sont guelfes.

<sup>3</sup> Eltester [1874], n°1222, p.998-999 ; n°1251, p.915 et n°1342, p.967-968.

<sup>4</sup> Eltester [1874], n°1452, p.1052-1053.

<sup>5</sup> Wiegand [1893/2], n°122.

<sup>6</sup> 29 avril 1264, Wiegand [1893/2] n°172; éd. Sauerland [1902], p.446-448.

<sup>7</sup> A. Görtz, *Mittelrheinische Regesten oder chronologische Zusammenstellung des Quellen-materials für die Geschichte des Territorien des beiden Regierungsbezirke Coblenz und Trier*, 1881, Coblenz, t.3, n°1928, p.432

<sup>8</sup> Görtz [1881], n°2204, p.498.

avec la papauté permettent à Laurent de devenir administrateur de l'église de Trèves, après la suspension de Henri de Fénétrange le 19 décembre 1267<sup>1</sup>.

Depuis Georg Wolfram et Georg Eubel, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les chercheurs contemporains rattachent Laurent aux sires de Lichtenberg<sup>2</sup>. Il s'agit d'une famille famille de seigneurs alsaciens, qui tiennent l'avouerie de l'abbaye de Neuwiller pour le compte des évêques de Metz<sup>3</sup>. Les usurpations répétées de Louis et d'Henri de Lichtenberg déclenchèrent l'intervention décidée de Philippe de Florange, au printemps 1262. Plusieurs rejetons de cette maison ont fait une brillante carrière au sein de l'église de Strasbourg, comme les frères Conrad et Frédéric, qui se sont succédés sur le siège rhénan de 1273 à 1306. Le dernier nommé a d'ailleurs été archidiacre de l'église de Metz, avant d'accéder à l'épiscopat.

Le problème est qu'aucun document ne permet d'établir un lien certain entre Laurent et les Lichtenberg. Les deux noms ne sont ainsi jamais associés dans les sources diplomatiques et littéraires, et même lorsque plusieurs membres de la famille des Lichtenberg sont mentionnés dans le même acte que Laurent, aucune connexion familiale n'apparaît. Alfred Hessel et Manfred Krebs qui ont établi le catalogue des actes des évêques de Strasbourg au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui se sont intéressés à la généalogie de la famille de Lichtenberg, puisque deux rejetons de cette famille, Conrad et son frère Frédéric, se sont succédés sur le siège épiscopal entre 1273 et 1306, n'ont trouvé aucun lien de parenté avec Laurent<sup>4</sup>. En 1272 par exemple, Conrad de Lichtenberg, qui était alors chantre du chapitre cathédral de Strasbourg, et son frère Frédéric, ont tenté de porter secours à Laurent, dans sa guerre contre le duc Ferry III et contre le comte de Bar Thiébaud II. Mais la campagne militaire s'est transformée en désastre, car l'évêque de Metz et les deux clercs de la famille de

---

<sup>1</sup> Dans un premier temps l'administration de l'archidiocèse a été confiée par Clément IV au nonce et chapelain pontifical Bernard de Castanetto le 13 avril 1268 : Görz [1881], n°2346, p.531 ; ce n'est sans doute que dans un second temps que Laurent a été chargé de cette mission

<sup>2</sup> D'après nos recherches le premier à accoler Lichtenberg au nom de Laurent est P Creutzer en 1852, dans «*Statistique du canton de Bitché* », dans *Mémoires de l'académie impériale de Metz*, 33-2, 1853, p.83-390, p.157; cet auteur est un compilateur qui ne donne pas ses sources ; la mention suivante se trouve chez G. Wolfram [1898], p.316, note 3 ; il évoque des sources tardives qui ne sont pas spécifiées ; Marichal qui a édité le cartulaire de l'évêché de Metz entre 1903-1908 a suivi les informations fournies par Wolfram tout comme Eubel [1913], t.1, p.338, même si Grosdidier de Matons [1921], p.389, penche encore pour une origine italienne, l'idée d'une appartenance de Laurent à la famille de Lichtenberg va se diffuser ; on la retrouve dans la thèse de M. Depoux [1954], t.2, p.411.

<sup>3</sup> Frédéric Eyer, «*Le comté de Hanau-Lichtemberg en Basse-Alsace : Genèse et constitution* », dans *Principautés et territoires et études d'histoire lorraine. Actes du 103<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1977. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, 1979, p.161-168.

<sup>4</sup> Alfred Hessel et Manfred Krebs, *Regesten der Bischöfe von Strasburg vom Jahre 1202-1305*, t.2, 1928, Innsbruck, p.280 et p.408.

Lichtenberg ont été capturés par le duc. Conrad a été libéré après avoir laissé en otage son neveu Louis de Lichtenberg, et avoir versé la somme de 800 marcs d'argent. Il est devenu évêque de Strasbourg en 1273, ce qui a permis à son frère Frédéric de récupérer la dignité de chantre du chapitre cathédral de Strasbourg. En plein concile de Lyon, le 7 juin 1274, les Lichtenberg liquident les séquelles de la guerre avec le duc Ferry III. L'accord de paix rappelle l'origine de la guerre et mentionne l'évêque de Metz Laurent deux fois, sans qu'apparaisse un quelconque lien de parenté avec la famille alsacienne<sup>1</sup>. C'est peut-être une mauvaise lecture de cet acte qui est à l'origine du rattachement de Laurent à la maison de Lichtenberg. On pourra toujours rétorquer que les deux frères de Lichtenberg se sont mobilisés pour venir en aide à un parent engagé dans une guerre difficile, mais Frédéric le puîné faisait déjà partie du chapitre cathédral de Metz, et il a peut-être tout simplement suivi son évêque et seigneur dans ses opérations militaires<sup>2</sup>. Les Lichtenberg sont des vassaux de l'évêché, au même titre que leurs cousins les Géroldseck, et leur présence dans l'ost épiscopal ne doit pas surprendre.

Il est sûr, en tout cas, qu'il y a eu une élection comme le mentionne la continuation 3c des GEM<sup>3</sup>, car la promotion de Laurent a eu lieu durant la vacance du siège romain entre novembre 1268 et septembre 1271. Certes, Laurent faisait partie du chapitre cathédral, mais son entrée était récente, et il ne semble pas avoir exercé de dignité au sein de la communauté. On pourrait mettre en avant les liens que Laurent devait entretenir avec Rome : la nomination d'un homme ayant des appuis au sein de la curie romaine pouvait être un bon moyen de dissuasion contre les ennemis de l'église de Metz, mais en pleine vacance du siège romain, ces soutiens perdaient singulièrement de leur importance. L'appartenance à une famille de l'aristocratie lorraine pourrait expliquer le choix de Laurent, dans des temps troublés, après la mort violente de Guillaume de Traînel. Nous n'avons toutefois pas réussi à identifier l'origine

---

<sup>1</sup> De Pange [1226], n°475, Ed. Jean-Daniel Schöpflin, *Alsatia diplomatica*, 1775, Mannheim, t.2, n°694, p.5-6: «*Suborta materia questionis inter venerabilem patrem dominum Conradum Argent. episcopum ex parte una, et illustrem virum dominum Fridericum ducem Lotharingiae et marchionem ex altera, super eo quod idem dux eundem episcopum tunc cantorem ecclesie Argent. in auxilio rev. patris domini Laurentii episcopi Metensis apud Himingenn captivavit ac eundem recepta cautione octingentarum marcarum argenti sibi statutis terminis persolvendarum captivitate absolvit, Lodowico de Lichtenberg, nepote suo, dicto domino duci loco ipius domini Cunradi nunc episcopi obside presentato, quibusdam etiam super hiis fidejussoribus deputatis. Item super eo quod dictus dominus dux dominum Fridericum nunc cantorem ecclesie Arg. in auxilium prefati domini L. episcopi Metensis convenerunt, ibidem captivavit...* »

<sup>2</sup> Ferry est attesté comme chanoine de Metz le 19 janvier 1273 dans un acte où le comte Henri des Deux-Ponts se porte garant de la rançon des deux frères de Lichtenberg ; AD Meuse, B 256 f.432v : «*...pro Conrado cantore Argent. et Ferricio fratre suo canonico Metensis...* » ; de Pange [1930], n°442 ; Frédéric devait occuper par la suite les fonctions d'archidiacre de l'église de Metz et de chantre puis de prévôt du chapitre de Strasbourg, avant de succéder à son frère Conrad sur le siège rhénan.

<sup>3</sup> Duchesne [1631], p.38 : «*Post hunc Guillelmum anno Domini MCCLXX. Magister Laurentius domini papae notarius in episcopatum eligitur...*»

familiale de Laurent. Aussi, devons-nous avouer très humblement que l'élection de ce dernier reste une énigme. Laurent est attesté en tant qu'élu du siège messin en 1270 dans les sources littéraires et à partir de janvier 1271 dans les documents diplomatiques<sup>1</sup>. Son épiscopat est presque uniquement rempli par la guerre contre le duc de Lorraine Ferry III.

Suivant un schéma désormais bien connu, le nouvel évêque est confronté à ses créanciers, et il doit s'efforcer de liquider le passif laissé par ses devanciers. Il s'y attèle dès le mois de janvier 1271, puisqu'il s'accorde avec le duc Ferry III afin de ramener la paix. Les termes du traité prévoient un rééchelonnement de la dette épiscopale, et en contrepartie le duc promet de se retirer du château de Condé-sur-Moselle, à condition que le comte de Bar en fasse de même<sup>2</sup>. Ces éléments renvoient aux accords de février 1268 entre les deux princes et l'évêque Guillaume de Traînel, qui n'avaient probablement pas été respectés. Ce traité n'a pas de suites pratiques, car la guerre reprend rapidement entre l'évêque de Metz et ses deux principaux créanciers, le duc de Lorraine et le comte de Bar. Laurent n'est pas resté passif, et il déploie une politique énergique, afin de faire prévaloir les droits de son Eglise. Il intervient ainsi dans le nord de l'évêché et réclame à Mahaut de Montfaucon, la sœur de la comtesse Lorette de Sarrebruck, morte sans héritier, les châteaux de Sarrebruck et de Varsberg, n'hésitant pas à brandir la menace d'une excommunication, alors que les droits de l'évêque sont discutables<sup>3</sup>. Il fait entrer dans sa vassalité le seigneur de Riste, un vassal du comte de Bar, et lui confie même la garde du château de Vic pendant trois mois par an<sup>4</sup>. Les annales de Nicolas de Heu évoquent la prise des châteaux de Condé et de Conflans-en-Jarnisy par Laurent en 1271<sup>5</sup>. Si ces informations sont vraies, cela veut dire que le prélat messin a tenté

---

<sup>1</sup> HMB, t.2, p.464.

<sup>2</sup> 27 janvier 1271, de Pange [1930], n°402 éd. Marichal [1903-1905], t.1 n°224 ; l'évêque doit verser aux deux Noël's suivants 5000 livres de Provins forts, et 3000 livres de fort aux deux Noël's suivants si le duc en voit la nécessité. Il est intéressant de noter que deux vassaux épiscopaux le comte Henri des Deux-Ponts et le seigneur Henri de Blâmont se trouvent du côté du duc Ferry III ; il s'agit pourtant de deux vassaux épiscopaux : «*et noumeement pour le conte de Dous Pons et Hanri de Blanmont qui ont estei en l'aide de moi duc devant dit...* »

<sup>3</sup> 8 octobre 1271, Marichal [1903-1905], t.1, n°110 et n°111 ; Mahaut de Montfaucon est la sœur de la comtesse Lorette de Sarrebruck qui est morte sans enfants après un mariage avec Joffroi d'Apremont. Laurent réclame un droit de regard sur la transmission des deux châteaux car d'après la coutume germanique, les fiefs sont uniquement transmissibles par les hommes, mais l'évêque de Metz oublie dans cette affaire l'accord conclu en 1227 par Jean d'Apremont et le comte Simon de Sarrebruck qui prévoit qu'au cas où sa première fille Lorette mourrait sans héritier, le comté pourrait revenir à l'une des ses autres filles, Marichal [1903-1905], t.2, n°146.

<sup>4</sup> Avril 1272, Marichal [1903-1905], t.1, n°52.

<sup>5</sup> Blanchard [2003], t.3, p.26 : «*L'an mil II<sup>c</sup> LXXI Lauran, esvesque de Mets, print Condé et le chasteaux de Conflans*» ; à la suite de l'accord conclu en janvier 1271 le duc de Lorraine devait se retirer de la moitié du château de Condé qu'il détenait mais avec la réserve qu'il pouvait attendre que le comte de Bar en fasse de même. Le duc a dû s'exécuter car il n'est plus mention de Condé dans les traités suivants. En avril 1272, Laurent accorde d'ailleurs 60 livres de deniers messins à l'écuyer Robin de Bratte pour la garde de Condé pendant l'année qui suit : Marichal [1903-1905], t.2, n°31 ; Il n'est pas facile de déterminer si le comte de Bar en a fait autant ou si l'évêque a pris le château par la force car en 1274 Thiébaud II restitue Condé à Laurent, preuve qu'à cette date il en détenait au moins la moitié. Soit les annales se trompent, soit Laurent a repris le château par la



de reprendre le château de Conflans-en-Jarnisy, que l'évêque Guillaume de Traînel avait laissé en gage au comte de Bar en 1264, et la moitié du château de Condé-sur-Moselle, que détenait le même prince après les accords de février 1268.

Laurent a donc tenté d'affirmer par la force son autorité. Mais la configuration militaire du nouveau conflit lui est défavorable sur le plan militaire, puisqu'il est confronté à l'alliance du duc de Lorraine et du comte de Bar. La campagne qui s'ensuit est désastreuse pour l'évêque de Metz : Laurent est capturé avec une partie de ses vassaux à Hadigny-les-Verrières, au nord-est d'Epinal, par le duc et par le comte, peu avant le 25 septembre 1272. L'évêque venait certainement au secours de la ville, qui constitue une enclave épiscopale au milieu des domaines ducaux<sup>1</sup>. La situation de l'évêché est alors catastrophique, puisque c'est la première fois qu'un évêque de Metz est pris et rançonné, depuis que les prélats messins sont devenus des princes territoriaux.

Cette prise de choix sème d'ailleurs la zizanie au sein du camp des vainqueurs, qui se chamaillent à propos du partage de la future rançon<sup>2</sup>. Les sommes en jeu sont énormes car nous avons vu que Frédéric de Lichtenberg et son frère Conrad, alors chantre du chapitre cathédral de Strasbourg, ainsi que le seigneur Burckhardt de Géroldseck, ont également été pris par le duc<sup>3</sup>. Le comte revendique la moitié des prises, ce à quoi le duc s'oppose.

---

force à la suite d'un accord avec Thiébaud II, mais le comte de Bar s'en est ressaisi à la suite de la captivité de l'évêque.

<sup>1</sup> Une confusion apparaît parfois chez les commentateurs à propos du lieu de capture de l'évêque : s'agit-il d'Hadigny-les-Verrières dans les Vosges non loin d'Epinal ou Hattigny dans le Saulnois près de Vic et de Marsal ? La forme qui est reproduite dans les chartes de cette époque est *Hatigney* ou *Hattengney*. La continuation latine 4b des GEM, dom Calmet, *HL*, 2<sup>e</sup> éd., t.3, col.195 ont penché pour Hattigny dans le Saulnois ; ils ont été suivis par M. Grosdidier de Matons [1921], p.390 et par Michel Depoux [1954], t.2, p.412 ; les Bénédictins, *HMB*, t.2, p.467 penchent pour la première solution de même que de Pange [1930] et nous pensons que ce choix est le bon : Les accords conclus entre le comte de Bar et le duc de Lorraine sont scellés non loin d'Epinal le 25 septembre 1272. Il est fort probable que ces conventions relatives au partage de la rançon ont été signées juste après la bataille pour faciliter le partage. Or nous savons également que le duc avait entrepris le siège d'Epinal, car il dédommage le 18 février 1275 le chapitre de Remiremont pour les destructions devant Epinal, B 876 n°41, (copie de 1566), De Pange [1930], n°491 ; l'hypothèse la plus simple est de considérer que l'évêque est venu au secours d'Epinal et qu'il a été pris dans une embuscade en chemin à Hadigny-les-Verrières à quelques kilomètres au nord-est de la ville vosgienne; un seul texte historiographique évoque ces événements : les annales de Nicolas de Heu, dans le msc. Vienne O.N., *cod.3336*, éd. Blanchard [2003], t.3, p.26 : «*L'an mil II<sup>c</sup>LXXII fust prin l'esvescque Lorrain de Mets par le duch de Lottering.* »

<sup>2</sup> 25 septembre 1272, De Pange [1930], n°437 et 438, éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., *pr.*, col.501-502 ; De Pange [1930], n°445, a pensé qu'un autre acte relatif au partage a existé daté du 27 février 1273, à partir d'une copie d'époque moderne : AD MM B 424, f.2v. Après vérification, il s'avère qu'il s'agit du même traité que celui du 25 septembre 1272.

<sup>3</sup> Les historiens modernes et contemporains : Dom Calmet, *HL*, 2<sup>ème</sup> éd., t.3, col.195, les Bénédictins, *HMB*, t.2, p.468, Grosdidier de Matons [1921], p.391 et Michèle Depoux [1954], t.2, p.412, avancent que l'évêque de Strasbourg aurait été fait prisonnier et confié à la garde du duc de Lorraine lors du partage des captifs. Il est erroné de dire que l'évêque de Strasbourg a participé aux combats aux côtés de son collègue de Metz et qu'il s'est retrouvé dans les geôles du duc car rien ne prouve l'implication directe d'Henri IV de Géroldseck dans ces

Finalement les deux princes s'accordent pour désigner quatre arbitres chargés de régler le différend. En attendant, l'évêque de Metz est confié au seigneur Liébaut de Bauffremont et au chevalier Jacques de Bayon. Le cours des événements suivants n'est pas facile à reconstituer : le 24 février 1273, Laurent absout et pardonne le duc de Lorraine pour son alliance sacrilège avec le comte de Bar, contre l'Eglise de Metz<sup>1</sup>. Nous apprenons par la suite que l'évêque de Metz s'est échappé et qu'il a été repris par le comte de Bar<sup>2</sup>. Cet épisode est à l'origine d'un refroidissement des relations entre les deux princes lorrains, car Ferry a l'impression d'avoir été dupé dans toute cette affaire par le comte et par les deux gardiens de l'évêque, ce qu'il exprime avec beaucoup d'ironie dans le traité qu'il signe avec le prélat messin le 20 juin 1274 :

*«De ceu que li eveskes eschapaît le seignor Jaike de Baon et le seignor Liébaut de Boffroimont, je, dus, ne leur en demande noiant, et eus en acquist, et l'evesque et l'eveschié ; car chascun prison eschappe voluntiers : mais de ceu qu'il fut repris, donc il me pesai, car par ce ay-je esté grevées, requirrent bien lor convenance, ou il doiens, fors qu'a l'eveskes et a l'eveschie, et je m'en tang a aus tant com je dois, de ceu qu'ils n'en n'ont pas fait ce qu'ils doivent, ne requis si com il devient a comte de Bar lor convenances »<sup>3</sup>.*

L'explication la plus probable est que le comte de Bar a eu peur d'une réconciliation entre le duc et l'évêque de Metz, amorcée par les accords de février 1273. Il s'est peut-être arrangé avec les gardiens de l'évêque pour qu'ils le remettent en liberté, ce qui lui a permis de facilement capturer le malheureux Laurent dès sa libération.

Pendant ce temps, la principauté épiscopale est mise en coupe réglée : en décembre 1272 le comte de Bar se fait remettre par les bourgeois d'Epinal, la ville et le donjon, et il obtient le droit de percevoir les revenus épiscopaux jusqu'à la conclusion d'un accord entre Thiébaud II et Laurent<sup>4</sup>. En décembre 1273, le duc Ferry III reçoit une grande partie des

---

événements. Il s'agit d'une confusion avec Conrad de Lichtenberg qui est devenu évêque de Strasbourg après sa libération en 1273. Aucun n'acte n'évoque la captivité d'Henri IV de Géroldeck.

<sup>1</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°117.

<sup>2</sup> Ces faits sont rappelés dans la bulle d'Innocent X datée du 31 juillet 1274 : Sauerland [1898], n°209.

<sup>3</sup> De Pange [1930], n°474, éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., *pr.* col.504-505 ; Cela ressort également à la fois de la bulle d'Innocent X évoquée dans la note précédente qui interdit au duc de s'en prendre au comte de Bar et aux gardiens de l'évêque, ce qui constitue la condition *sine qua non* pour que le pape lève l'excommunication du duc ; Arrivés au concile à Lyon, le comte et le duc confient à Othon de Bourgogne et à Aimé de Montfaucon le soin de régler leurs différends pour éviter une guerre entre les deux princes : 8 juillet 1274, De Pange [1930], n°477.

<sup>4</sup> *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., *pr.* col.502-503 : «*Nous faisons savoir a tous que nous avons mis notre donjon d'Espinaux et notre ville d'Epinaux en la main noble home Thiebaud comte de Bar et li devons bailler et aider a lever les chateis et les issues d'Espinaux et de la chatellerie, et quant il sera appaisie a l'evesque et sera paye de ses debtes devent qui en averat, les convenances qu'il ai a nos et nos a lui seront nulles... »*

revenus que percevaient les évêques de Metz à Vic, Marsal et Moyenvic<sup>1</sup>. Ajoutons à cela l'occupation par le duc du château de Deneuvre, dont la libération est une des conditions des accords de paix du 20 juin 1274. Si l'on fait le total, les villes et châteaux de Deneuvre, Epinal, Condé-sur-Moselle, Vic, Marsal et Moyenvic ont été aliénés, ce qui représente en réalité une grande partie de la principauté ecclésiastique.

Alors que les choses sont dans l'impasse depuis plus d'un an et demi, Grégoire X et la curie, en pleine préparation du concile de Lyon, décident d'intervenir afin de rétablir la paix. Le pape est alors préoccupé par les problèmes de la Terre Sainte, et il déploie de grands efforts pour rétablir l'ordre dans l'Empire, en poussant les princes à élire un nouveau roi (en l'occurrence Rodolphe de Habsbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1273)<sup>2</sup>. Tous les acteurs de la querelle lorraine sont convoqués au printemps 1274 dans la métropole rhodanienne afin de s'expliquer, et cette démarche aboutit à la signature de nombreux accords de paix<sup>3</sup>. Un premier traité est conclu entre Laurent et le duc de Lorraine, le 20 juin, qui prévoit la libération des otages et la restitution de Deneuvre et de Réméréville sous conditions ; deux arbitres, le pricier du chapitre messin Bohémond, et Jean de Varsberg, sont désignés pour régler les différends entre Ferry III et Laurent<sup>4</sup> ; le duc garde les otages de Vic et de Marsal en attendant le rapport de ces arbitres. Afin d'apaiser les tensions entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, Grégoire X menace Ferry III de renouveler son excommunication, qu'il venait juste de lever, s'il continue à inquiéter Thiébaud II, Jean de Bayon et le seigneur de Bauffremont, au sujet de l'évasion de l'évêque de Metz<sup>5</sup>. Les termes de l'accord entre le duc et l'évêque ne semblent pas avoir été respectés dans un premier temps, car Laurent et Ferry III conclut une nouvelle paix le 7 décembre 1274 à Lyon<sup>6</sup> : deux arbitres, Liébaut de Haute-Pierre et Thierry avoué de Watzelein se voient remettre le château épiscopal de Deneuvre, et les lettres relatives aux otages de Vic et de Marsal, jusqu'à la pacification définitive. En attendant, le prélat lève les

---

<sup>1</sup> De Pange [1930], n°456 et n°457.

<sup>2</sup> Robert Folz, «Le deuxième concile de Lyon et l'Allemagne », dans *1274 année charnières. Mutations et continuités*, 1977, Paris, p.449-479.

<sup>3</sup> Le concile s'est ouvert le 6 mai et la liste exacte des participants ne nous est pas parvenue ; essai de reconstitution par Louis Carolus-Barré, «Les pères du II<sup>e</sup> concile de Lyon (1274) », dans *1274 année charnières. Mutations et continuités*, 1977, Paris, p.377-423. Laurent ne fait pas partie des prélats allemands (3 archevêques et 8 évêques) qui se portent garants le 6 juin 1274 des promesses faites par le chancelier Otton au nom du nouveau roi Rodolphe de Habsbourg. L'évêque de Metz n'était peut-être pas encore arrivé à Lyon à ce moment ; la première trace de sa présence date du 20 juin. Début juillet, Laurent figure parmi les évêques qui ont apposé leurs sceaux aux cédules approuvant la constitution *Ubi periculum* sur l'élection pontificale.

<sup>4</sup> De Pange [1930], n°474, éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., *pr.*, col. 404-406.

<sup>5</sup> 31 juillet 1274, Lyon, Sauerland [1898], n°209, de Pange [1930], n°479.

<sup>6</sup> 7 décembre 1274, Lyon, de Pange n°489, éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., *pr.*, col.507-508.

sanctions ecclésiastiques à l'encontre du duc, et le prince s'engage à libérer les otages qu'il détenait encore.

Le 8 août, la paix est scellée entre le comte de Bar et l'évêque de Metz : Thiébaud II rend Condé-sur-Moselle et Epinal à Laurent, en échange, le prélat s'engage à payer les dettes de son prédécesseur Guillaume de Traînel<sup>1</sup>. Le montant des sommes réclamées s'élève à 28 000 livres de deniers tournois, et le prélat promet de rembourser 20 000 livres de deniers messins, à raison de 1000 livres chaque année à Noël, pendant vingt ans. Il ne s'agit pas d'un dégrèvement, mais au contraire d'un alourdissement du fardeau financier, car, comme le rappelle la bulle, il faut compter deux deniers tournois pour un denier messin, et la somme à payer représente donc 40 000 livres de deniers tournois<sup>2</sup>. Même si l'acte ne fait pas mention de la rançon due par l'évêque, il faut sans doute voir dans le surplus de 12 000 livres, le montant de cette rançon.

Le processus de paix entre le duc Ferry III et l'évêque Laurent ne devait pas être mené jusqu'à son terme. Un nouveau conflit éclate dès l'année 1275, à propos du comté de Blieskastel (ou Castres dans sa forme francisée), qui se trouve dans la Sarre, entre Sarrebruck et Zweibrücken (Deux-Ponts)<sup>3</sup>. Les comtes de Blieskastel appartiennent à la même souche que les anciens comtes de Metz, et ils ont pour cousins les comtes de Lunéville et de la Petite-Pierre<sup>4</sup>. Le comte Henri I<sup>er</sup> est mort après ses deux fils en 1237. Le comté est alors revenu au mari de sa première fille Elisabeth, c'est-à-dire Renaud, seigneur de Bitche et oncle du duc de Lorraine Ferry III. Renaud, de par sa femme, porte le titre de comte de Blieskastel. Son décès en 1274 pose une nouvelle fois le problème de la succession de ce comté, qui est un fief épiscopal. En 1275, cinq filles d'Henri I<sup>er</sup> sont encore en vie. Le duc de Lorraine revendique un cinquième de l'héritage au nom de son oncle défunt. Il est rejoint par Louis de Arnesberg, dont le père a épousé Adélaïde, une des cinq sœurs de Blieskastel<sup>5</sup>. Un autre prétendant se manifeste en la personne d'Henri II, comte des Deux-Ponts, qui quant-à-lui, n'a pas épousé

---

<sup>1</sup> 8 août 1274, Lyon, Sauerland [1898], n°210 ; vidimus du 23 août, éd. Marichal [1903-1905], t.2, n°95.

<sup>2</sup> Marichal [1903-1905], n°95 : «*quod si cotingat eandem monetam metensem legitimo pondere, vel aliter, defraudari, dictus episcopus prefato comitti duos turonenses pro metensi quolibet solvere teneatur...* »

<sup>3</sup> L'affaire a été étudiée de façon exhaustive mais avec quelques imprécisions par Jean Gayot, «Contribution à l'histoire de la succession de Blieskastel au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la société des amis des pays de la Sarre*, 3, 1926, p.150-173, et par Walter Mohr, *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, Sarrebruck, 1979, t.3, p.104-108.

<sup>4</sup> Parisse [1982], p.104-108.

<sup>5</sup> Le 3 avril 1275 Louis déclare devant Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, que Ferry III sera son procureur pour le comté de Blieskastel, De Pange [1930], n°496.

une des héritières, mais a pour oncle Folmar II, mort avant 1223, le père d'Henri I<sup>er</sup> de Blieskastel et donc le grand-père des héritières. Henri II des Deux-Ponts fait alliance avec Ferry III, le 3 avril 1275, pour faire valoir ses droits sur un cinquième du comté<sup>1</sup>. Cette alliance est directement dirigée contre le comte de Salm Henri IV, qui a épousé Laurette, une des cinq filles de Blieskastel.

L'évêque de Metz a dû choisir dès l'été 1275 le parti du comte de Salm, puisque nous voyons Simon de Commercy, l'héritier du comté de Sarrebruck, s'allier au duc de Lorraine à propos de Blieskastel<sup>2</sup>. Or, Simon n'a pas d'intérêt direct dans l'affaire, mais sa mère et lui sont en conflit avec l'évêque de Metz, qui refuse depuis 1271 de leur reconnaître la possession du comté de Sarrebruck. Il s'agit donc d'une alliance de circonstances, dirigée contre l'ennemi commun des deux hommes, l'évêque de Metz. Ajoutons à cela que les deux comtes sarrois (Sarrebruck et Deux-Ponts) se sentent certainement concernés au premier chef par le devenir de ce comté qui sépare leurs possessions. Le doute n'est plus permis sur l'attitude du prélat messin en octobre 1275, puisque le 21 de ce mois, Laurent et Henri IV de Salm se mettent d'accord sur le comté de Blieskastel<sup>3</sup> : soit le droit permet à l'évêque de récupérer l'ensemble du comté, et dans ce cas la moitié sera donnée en fief au fils du comte de Salm, soit les cinq sœurs conservent leurs droits, et dans ce cas l'évêque et le comte de Salm s'entendent pour racheter le comté et se le partager. Cet accord est dirigé contre le duc de Lorraine et contre son allié le sire de Blâmont. Deux camps se sont donc constitués : d'un côté Laurent, le comte de Salm et l'évêque de Strasbourg, Conrad de Lichtenberg<sup>4</sup>, de l'autre le duc, le comte de Sarrebruck et le sire de Blâmont. Comme l'a bien fait remarquer Michèle Depoux, deux des plus grands vassaux de l'évêché sont en conflit avec leur suzerain<sup>5</sup>. Henri II des Deux-Ponts a par contre rapidement quitté la coalition rassemblée contre l'évêque, car il prête hommage au prélat messin le 6 juillet 1275<sup>6</sup>. Le comte sarrois est à la fois vassal du duc et de l'évêque, ce qui lui permet de pratiquer une politique de bascule entre ses deux suzerains. Ce revirement est peut-être motivé par la peur d'une implantation renforcée du

---

<sup>1</sup> AD MM, B 565, n°6 ; De Pange [1930], n°495 ; les cousins d'Henri des Deux-Ponts, Les comtes Henri de Luxembourg et Ferry de Linange sont garants de cet accord.

<sup>2</sup> De Pange [1930], n°500, éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd, *pr.*, col.508 : « *encontre tous ceux qui riens li demandent, et vourroient demander en ceu que il clame et demande en la comtei de Caistres* » .

<sup>3</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°104.

<sup>4</sup> La participation de l'évêque de Strasbourg à la guerre est attestée notamment par les *Annales Basileenses*, MGH, SS, XVII, p.200 : « *a.1277... Episcopus Metensis et Argentinensis ducem Lothoringiae impugnant ; dux duodecim currus episcopo Argentinensi abstulit. Postea res composita est.* »

<sup>5</sup> Depoux [1954], t.2, p.431.

<sup>6</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°15.

pouvoir ducal dans les pays de la Sarre<sup>1</sup>. A partir de ce moment, Henri II va être un dès plus fidèles soutiens de l'évêque de Metz dans la guerre qui s'annonce.

Nous sommes mal renseignés sur les opérations militaires qui se déroulent lors des années 1276-1277, mais il est certain que l'évêque a remporté quelques succès. Les *Annales Basileenses* évoquent pour 1276 une bataille entre le duc et le comte des Deux-Ponts, dans laquelle Ferry III aurait eu le dessous<sup>2</sup>. D'autres sources font référence à une bataille livrée à Marimont-les-Bénéstroff dans le nord du Saulnois, tout près de la source de l'Albe, entre le château épiscopal d'Haboudange et le village de Fénétrange. Lors de cette rencontre, le duc de Lorraine a été vaincu et Jean, seigneur de Choiseul, a été capturé par Laurent<sup>3</sup>. Cette bataille a eu lieu entre le 28 novembre 1276 et le 22 mai 1277<sup>4</sup>. Il est possible que la victoire du comte de Deux-Ponts et celle de Laurent ne soit qu'un seul et même événement. Le château de Marimont est en effet partagé entre les descendants de Simon I<sup>er</sup> de Sarrebruck et de Mathilde de Spontheim. Il s'agit des comtes de Linange et des comtes de Deux-Ponts, qui ont prêté hommage au duc de Lorraine pour ce fief en 1255<sup>5</sup>. Or, il se trouve qu'en 1276-1277, le comte Henri II des Deux-Ponts est en guerre contre son suzerain Ferry III. Le duc a peut-être tenté de remettre la main sur le château de son vassal indocile, et il s'est heurté aux troupes de l'évêque de Metz venues aider leur allié Henri II.

Le 21 octobre 1277, un acte du comte Ferry III de Linange nous apprend qu'il a repris en fief de l'évêque Laurent le quart de Marimont-les-Bénéstroff, un ancien alleu, et qu'il est

---

<sup>1</sup> Charles Hiegel, « Les relations des comtes de Deux-Ponts avec les ducs de Lorraine et les évêques de Metz au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », dans les *Cahiers Lorrains*, 17-2, 1965, p.67-80., il ne peut pas s'agir d'une peur de se faire encercler comme l'a écrit Charles Hiegel car Deux-Ponts se trouve au nord-est du bastion ducal de Bitche et de Blieskastel et donc ces deux lieux ne peuvent pas prendre en tenaille le comté de Deux-Ponts.

<sup>2</sup> MGH, SS, XVII : «*a. 1276... Dux Lotharingie victus a comite Gemine Pontis, utrimque ceciderunt multi et equi et homines.* »

<sup>3</sup> Le lieu de cette bataille nous est connu par les accords passés entre Jean de Choiseul et le duc Ferry III pour payer la rançon du premier ; De Pange [1930], n°636, a mal compris l'acte du 18 octobre 1280 et a pensé à une capture du sire de Choiseul par le duc ; de même Henri Tribout de Moremberg, « la bataille de Morsberg », dans la *Revue historique de la Lorraine*, 1933, n°77-1, p.84-90, place la bataille en 1279 ; information reprise par Walter Mohr [1979], t.3, p.105 et p.108 qui évoque deux batailles de Mörsberg ; l'acte de 1280 précise que éd. HL, 1<sup>ère</sup> éd., pr. col. 511 : « *Je Jehan sire de Chozuel, fais savoir a tous que de ma reanson que je demans a mon chier signor le noble baron Ferri duc de Lorreigne et marchis c'est assavoir de la prison ou je fuis pris a pougney de Moresperch* » ; l'accord du 23 juin 1277 entre les deux hommes ne laisse pourtant aucun doute sur le déroulement de la bataille en 1277 : De Pange [1930], n°546, éd. HL, 1<sup>ère</sup> éd., pr. col. 509 : « *Je Jeahans sire de Choiseul, fais savoir a tous que comme je demandaisse a mon chier signour Ferri Duc de Lorreigne et marchis, mes perdes dou pougnis ou je fut avec luy, de mes depens de ma prison, et ma ranson...* ». L'acte de 1277 et 1280 font donc référence à la même bataille et nous savons par ailleurs que Jean de Choiseul était prisonnier en mai 1277 de l'évêque de Metz.

<sup>4</sup> Le 28 novembre 1276 Jean de Choiseul conclut un échange de terre et d'hommage avec Ferry III ce qui prouve que le premier n'avait pas encore été capturé : De Pange [1930], n°527 ; le 22 mai 1277 Jean de Choiseul s'accorde avec l'évêque de Metz Laurent pour sa libération ; Marichal [1903-1905], t.1, n°71.

<sup>5</sup> Sur ce château, voir Giuliano [1994], p.230 ; sur l'hommage du comte de Deux-Ponts Henri II en août 1255, De Pange [1930], n°80.

astreint à un service de deux mois de garde par an au château de Hombourg<sup>1</sup>. On voit qu'après la bataille, le prélat messin a été soucieux d'affirmer son pouvoir sur cette région stratégique, qui couvre le nord du Saulnois, le cœur de la principauté épiscopale. La rançon de Jean de Choiseul s'élève à 5000 livres de deniers tournois et à 120 livres de deniers messins. Une partie de cette somme (3000 livres) est affectée à l'achat de l'hommage du seigneur de Choiseul pour ses biens patrimoniaux situés à proximité de Hombourg. Pour les 2000 livres qui restent, le captif peut demander l'aide du duc, son ancien allié, mais dans ce cas, un supplément de 1000 livres est exigé par l'évêque. Le catalogue des actes du duc de Lorraine Ferry III nous fait connaître d'autres prisonniers célèbres : les seigneurs Gilles de Rodemack et Liébaut de Bauffremont (le même qui avait été chargé de la garde de l'évêque en 1272 !) <sup>2</sup>.

La guerre continue cependant. Le duc Ferry III enregistre ainsi, le 22 janvier 1277, le renfort du comte Henri de Vaudémont qui s'engage à aider le duc, même si l'évêque de Metz lui rembourse ses créances<sup>3</sup>. En juin, un acte ducal nous apprend que le conflit est toujours actif<sup>4</sup>. L'évêque aurait réussi à détruire Dieuze et Morhange, selon les annales de Nicolas de Heu<sup>5</sup>. La première localité est le siège des salines duciales ; la seconde est un fief du comte de Salm qui relève du duc de Lorraine. L'accord entre l'évêque et le comte de Salm daté du 21 octobre 1275 précise que Morhange est entre les mains du duc et que le comte de Salm projette de faire annuler son hommage, afin de reprendre ce fief des évêques de Metz<sup>6</sup>. Si les informations fournies par les annales de Nicolas de Heu sont exactes, il faut imaginer que Ferry III aurait gardé le contrôle de Morhange pour punir son vassal le comte de Salm de son opposition, et de son alliance avec l'évêque de Metz. Ce dernier aurait alors tenté de reprendre ce château.

---

<sup>1</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°257 ; l'accord est rappelé dans un acte de l'évêque Bouchard d'Avesnes en 1283 : Marichal [1903-1905], t.1, n°262 : «*c'est assavoir tous ce que je ay et puis avoir a Morespech, et en toute l'appandise, rendable a lui et a tous les evesques de Mets que seront après lui, et dou queil fié je et mi hoir, que ledit fié tanront, devons la warde a Hombourc, ensi com les lettres que dou dit fiez et de la dicte waerde furent faictes a tans reverant peire Loran, per la graice de Deu evesque de Metz, que fut, le devisent...* » ; voir également Toussaint [1982], p.167-169.

<sup>2</sup> De Pange [1930], n°624 et 625.

<sup>3</sup> 22 janvier 1277, De Pange [1930], n°532, éd. *HL*. 1<sup>ère</sup> éd., *pr.*, col.508.

<sup>4</sup> Le 10 juin 1277, Ferry III accorde au chevalier Lanfrid quelques terres en échange de son aide dans la guerre qui oppose le duc et l'évêque de Metz ; De Pange [1930], n°545.

<sup>5</sup> De Pange [1904], p.101 : «*L'an mil II<sup>e</sup> LXXVII l'esvescque de Mets print par forscie Mohrange et destruit deuse...* »

<sup>6</sup> Morhange est évoqué dans le plan de rachat complexe de Blieskastel entre le comte de Salm et l'évêque de Metz, Marichal [1903-1905], t.1, n°104, p.271 : «*ens seroit nostre quittement après de Morhanges, que li dus ait enforcié a moy, conte devantdit, se je m'en puis osteir de l'ommaige don duc devntdit par droit, je lou rebranray de monseigneur l'evesque devantdit ou d'autre qui evesque seroit, lige et rendable...* » ; De Pange [1930], n°505, a vu dans cette mention une garantie que le comte de Salm resterait dans l'hommage du duc pour Morhange.

Parallèlement à cela, plusieurs tentatives d'arbitrage se succèdent durant toute l'année 1277, et une partie de l'année 1278. Les négociations de paix sont menées dans un premier temps par l'intermédiaire du comte Henri de Luxembourg, dès le mois de janvier 1277. Le 7 mars, un nouvel arbitre est mentionné : Henri de Blâmont pourtant en guerre précédemment avec Laurent. Dès le 5 juin à Metz, le comte de Vaudémont, sur le point de partir pour l'Italie, rappelle que son fils doit fidélité au prélat messin pour les fiefs que la famille tient de l'évêché (il s'agit de Chaligny)<sup>1</sup>. Cette chartre montre que les relations entre le comte de Vaudémont et l'évêque se sont apaisées depuis le mois de janvier. C'est le cas également pour Simon de Sarrebruck, qui est reconnu comme comte par Laurent le 2 juillet, en présence des comtes de Salm et de Vaudémont. Le règlement des derniers litiges concernant le fief de Sarrebruck est confié à deux arbitres<sup>2</sup>.

A la mi-juillet, une première assemblée se tient entre les principaux belligérants, sans doute devant le château épiscopal de Deneuvre<sup>3</sup>. Le 13, les deux camps se mettent d'accord sur la personne de Gobert d'Apremont (ou de l'évêque de Langres s'il échouait) pour régler leurs différends<sup>4</sup>. Le même jour, Laurent reconnaît devoir 3000 marcs d'argent au duc, pour lesquels il engage le fief de Réchicourt<sup>5</sup>. Une autre assemblée se tient devant Schaumburg dans la Sarre, près de Tholey, aux alentours du 19 août 1277<sup>6</sup>. Schaumburg fait partie de l'héritage de Blieskastel et constitue donc une pomme de discorde entre les différents belligérants. Parmi les partis représentés se trouvent l'archevêque de Trèves, les évêques de Metz et de Strasbourg, le duc de Lorraine et les comtes de Deux-Ponts et de Salm. Les arbitres désignés sont le prévôt Pierre de Mayence et le comte Ferry de Linange, qui agissent avec l'appui du roi Rodolphe de Habsbourg.

Ces efforts de conciliation n'ont pas porté immédiatement leurs fruits, et l'on assiste même à une crispation au début de l'année 1278. Plusieurs alliances sont scellées le 7 et le 8 janvier, entre le comte Henri Thiébaud II de Bar et son fils Henri d'une part, et le duc de

---

<sup>1</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°174.

<sup>2</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°9 et n°122 ; les deux arbitres sont Eudes de Sorcy et Louis de Jeandelaincourt.

<sup>3</sup> Un acte daté de la deuxième moitié d'août 1277 fait référence à un acte de conciliation rédigé à Deneuvre par les différents protagonistes : Carl Pöhlmann et Anton Doll, *Regesten der Grafen von Zweibrücken*, 1962, Spire, n°244, p.78, cet acte a échappé à la sagacité de de Pange ; il se trouve pourtant dans le recueil des actes des ducs de Lorraine recopiés au XIV<sup>e</sup> siècle, AD Meuse, B 256, f.130v.

<sup>4</sup> De Pange [1930], n°548.

<sup>5</sup> De Pange [1930], n°550 ; le même jour l'évêque de Metz et le seigneur de Blâmont décident de régler leurs différends Marichal [1903-1905], t.1, n°28.

<sup>6</sup> Deux actes sont parvenus jusqu'à nous : le 19 août, Hessel [1928], t.2 n°2014, p.299 et dans les jours qui suivent Pöhlmann [1962], n°244.



Lorraine Ferry III et son fils Thiébaud d'autre part<sup>1</sup>. Ces accords ont une vocation défensive, dans le cas d'une reprise des hostilités, car les alliés s'interdisent d'aider l'évêque de Metz contre un des contractants. Ces actes permettent de savoir que le prélat messin est toujours allié à cette date à l'évêque de Strasbourg, et aux comtes de Deux-Ponts et de Vaudémont. Nous apprenons que le seigneur de Chiny fait également partie de cette coalition. Pendant ce temps, Gobert d'Apremont reprend sa mission, et le 19 avril 1278, il définit le cadre de son arbitrage<sup>2</sup>. Finalement le 24 août, la paix est conclue entre l'évêque Laurent et le duc de Lorraine Ferry III<sup>3</sup>. Les otages sont libérés et les sanctions ecclésiastiques sont levées. Le duc abandonne ses prétentions sur Lay, Réméréville et Velaine-sous-Amance. Alors que Ferry III réclamait 4000 livres de deniers messins, le seigneur d'Apremont décide que Laurent ne payera que 2000 livres en deux fois<sup>4</sup>.

Cet accord a été interprété par Walter Mohr et Michèle Depoux notamment, comme une victoire de l'évêque, mais il faut noter d'une part que nous ne connaissons pas le montant des remboursements opérés par Laurent depuis 1274 et la paix conclue à Lyon ; les 2000 livres ne sont peut-être que le reliquat de sommes déjà versées. D'autre part, plusieurs domaines ont été aliénés au duc comme nous l'avons vu. Enfin, le problème de la succession du comté de Blieskastel n'est pas réglé, et Ferry III de Lorraine n'a pas abandonné ses prétentions. Malgré ces nuances, il est certain que Laurent a opéré un redressement spectaculaire. Alors que les actions de la principauté épiscopale étaient au plus bas après les aliénations consenties par Guillaume de Traînel, et la désastreuse défaite d'Hadigny en 1272, Laurent a su neutraliser les deux principales menaces qui pesaient sur l'évêché : l'isolement diplomatique face à l'alliance entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, et les dettes contractées auprès de ces deux princes, qui leur permettaient d'intervenir à leur guise dans les affaires de la principauté ecclésiastique. L'évêque de Metz a su bâtir une puissante coalition contre le duc, et a réussi à retourner la situation militaire à son avantage, tout en empêchant l'entrée en guerre du comte de Bar. Lorsque les deux princes se sont rapprochés en janvier 1278, le prélat a eu l'intelligence de conclure la paix. Le dernier acte connu de Laurent est rédigé le 14 décembre 1278, en faveur du comte de Linange pour rémunérer ses services :

---

<sup>1</sup> De Pange [1930], n°572, n°573 ; n°574 et n°575.

<sup>2</sup> De Pange [1930], n°582, éd. Wailly [1878], n°188, p.133.

<sup>3</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°227.

<sup>4</sup> De Pange [1930], n°599, n'évoque pas la réduction de la somme demandée de 4000 à 2000 livres et met le montant en rapport avec la rançon après la capture de Laurent à Hadigny en 1272, le texte est moins précis: Marichal [1903-1905], t.1, n°227 : «*Et des quatre mille livres de Meceins que li dus demandoit a l'eveske, et dont il avoit lettre patans, je rapport que li eveske en paieroit dous mille livres de Meceins, a dous payemens...* »

l'évêque lui assigne une rente de 10 livres de deniers messins, et les revenus de Réméréville et de Velaine-sous-Amance, en compensation des services et des frais supportés par Ferry IV de Linange durant la guerre<sup>1</sup>. Ici encore, la politique astucieuse de Laurent se manifeste au grand jour, puisqu'il engage des domaines dont la propriété est contestée par le duc de Lorraine Ferry III, en espérant que le comte de Linange, désireux de récupérer son argent, en assurera la protection. Ces possessions devaient d'ailleurs continuer à empoisonner les relations entre la famille ducale et les évêques de Metz lors des décennies suivantes.

Il est un domaine par contre dans lequel l'évêque a rencontré moins de succès : les dettes envers les créanciers italiens soutenus par la papauté. Laurent est mort à Rome en 1279, comme le rappelle une lettre de Nicolas III à l'élu de Toul Conrad<sup>2</sup>. Etant donné que le document épistolaire est daté du 7 octobre, la mort du prélat est intervenue quelques semaines, voire quelques jours auparavant. Les raisons du voyage semblent être en rapport avec les dettes de l'évêché : nous apprenons en effet par une lettre d'Honorius IV, datée du 15 mai 1286, que Laurent a été condamné par Nicolas III et son représentant, l'évêque de Spolète Roland de Parme, entre 1277 et 1279, à cause de créances non remboursées. L'évêque de Metz a sans doute obéi à une injonction du pape, et il s'est rendu sur les bords du Tibre afin de plaider sa cause et d'obtenir un énième moratoire<sup>3</sup>.

#### **4. Jean de Flandre (1279-1282)**

Laurent étant mort à la curie, le pape Nicolas III use de son droit de réserve qui lui permet de contourner le principe électif, et de placer sur le siège de Metz le candidat de son choix. Il nomme Jean, le troisième fils du comte de Flandre, Guy de Dampierre, et de Mahaut de Béthune<sup>4</sup>. Né vers 1250 et diplômé en droit canon, il collectionne les prébendes : prévôté de Saint-Donatien de Bruges, alors qu'il n'a que douze ans, trésorier de Notre-Dame de Tournai, et prévôté de Saint-Pierre de Lille. Il est nommé sur le siège messin, le 7 octobre 1279. Les actes conservés de Jean de Flandre sont fort peu nombreux, même au regard de son

---

<sup>1</sup> Toussaint [1982], p.168, note 329.

<sup>2</sup> Sauerland [1898], n°230.

<sup>3</sup> Sauerland [1898], n°254.

<sup>4</sup> Alain Marchandisse, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Etude de politologie historique*, 1998, Genève, p.155-162 ; Alain Marchandisse, « un prince en faillite, Jean de Flandre, évêque de Metz (1279/1280-1282), puis de Liège (1282-1291), dans *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 1997, p.1-75.

très court épiscopat. Jean ne participe pas directement à la guerre qui oppose le duc Ferry III aux Messins en 1281 : le 27 mai, le duc et le comte de Bar Thiébaud II s'allient contre les habitants de la ville et contre une éventuelle entrée de l'évêque de Metz dans le conflit<sup>1</sup>. Jean de Flandre n'apparaît pas non plus dans les accords de paix conclus le 26 juillet<sup>2</sup>.

L'évêque de Liège, Jean d'Enghien meurt le 24 août 1281, et le 30 septembre, les chanoines divisent leurs suffrages entre deux candidats, Bouchard d'Avesnes, prévôt de Saint-Lambert, et Guillaume d'Auvergne, archidiacre de Famenne. L'affaire est alors portée devant le Saint-Siège. Le comte de Flandre Guy de Dampierre profite de cette situation pour obtenir du pape Martin IV le transfert de son fils Jean, de Metz vers la cité mosane, le 9 juin 1282. Cette nomination n'est pas, selon Alain Marchandisse, un nouvel épisode de la querelle séculaire entre les familles de Dampierre et d'Avesnes, mais plutôt la conséquence de l'influence grandissante de la monarchie capétienne dans le comté de Flandre. Guy de Dampierre a toujours été un ferme soutien de Philippe le Hardi, et le pape Martin IV n'est autre que Simon de Brion, l'ancien chancelier et garde du grand sceau de saint Louis. Charles d'Anjou a d'ailleurs joué un rôle important dans son élection. Le pape et le comte de Flandre se seraient donc facilement entendus pour transférer Jean de Metz vers Liège ; cette opération aurait permis de placer un client du roi de France sur un siège important, à un moment où les tensions entre l'Aragon et les deux branches de la dynastie capétienne sont à leur sommet, après les Vêpres Siciliennes. Jean de Flandre fait son entrée à Liège le 30 octobre 1282. Il devait présider aux destinées de l'église de Liège jusqu'au 14 septembre 1291.

## 5. Bouchard d'Avesnes (1282-1296)

Bouchard d'Avesnes est le troisième fils du comte de Hainaut, Jean I<sup>er</sup> d'Avesnes et d'Alix, la fille du comte de Hollande Florent IV. Il a pour frère le comte de Hainaut Jean II. Bouchard est prévôt de Saint-Lambert de Liège et de Saint-Servais de Maastricht, et chapelain pontifical<sup>3</sup>. Il est élu sur le siège liégeois en 1279, mais le scrutin est contesté et il renonce finalement à la demande de Martin IV. Le pape n'est pourtant pas opposé au frère du comte

---

<sup>1</sup> De Pange [1930], n°658, éd. *HL.*, 1<sup>ère</sup> éd., col.513.

<sup>2</sup> De Pange [1930], n°660 bis, éd. *HL.*, 1<sup>ère</sup> éd., col.512.

<sup>3</sup> Sur les origines de Bouchard d'Avesnes, A. E. Despret, « Bouchard d'Avesnes. 67<sup>e</sup> évêque de Metz », dans *Mémoires de la société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*, 8, 1910, p.291-292 ; Marchandisse [1998], p.156-157.

de Hainaut, puisque Bouchard obtient le siège messin en remplacement de Jean de Flandre, le 9 juin 1282<sup>1</sup>. Le nouvel élu reçoit le privilège de conserver plusieurs de ses anciennes prébendes, dont la prévôté de Saint-Lambert de Liège<sup>2</sup>. De même, le pape Martin IV lui offre une dispense de trois ans pour se faire consacrer, et Honorius IV prolonge ce privilège d'une année, le 29 novembre 1285<sup>3</sup>. Bouchard pouvait donc attendre jusqu'au 29 novembre 1286 pour recevoir la consécration. La cérémonie eut lieu finalement entre le 28 décembre 1286 et le 19 août 1287, soit quelques semaines après le délai prescrit<sup>4</sup>.

Bouchard prend rapidement les affaires de sa principauté en main, car son procureur Cornélius d'Alost, demande dès le 13 juin, soit quatre jours après la nomination du nouvel élu, une bulle obligeant les clercs et les laïcs qui détiennent des terres et des droits relevant de l'évêché de Metz, dans les diocèses de Toul et de Trèves, à payer ce qu'ils doivent au prélat. Martin IV acquiesce et il révoque le 30 juin toutes les ventes et inféodations de biens de l'évêché effectuées sans le consentement de l'évêque de Metz<sup>5</sup>. Ces mesures n'étaient pas directement dirigées contre le duc Ferry III de Lorraine, mais les difficultés avec le principal adversaire de la principauté épiscopale ne devaient pas tarder à réapparaître, car la succession de Blieskastel n'était toujours pas réglée<sup>6</sup>. Le duc n'a jamais lâché prise dans cette affaire, car le 10 avril 1280, Louis de Arnsberg, un des héritiers potentiels, en tant que petit-fils du comte Henri I<sup>er</sup>, remet son alleu situé dans le comté de Blieskastel entre les mains de Ferry III de Lorraine<sup>7</sup>. Cette cession s'effectue à la cour de Rodolphe de Habsbourg, à Kaiserslautern, ce qui prouve que l'opération s'est faite avec l'accord du roi.

Plusieurs tentatives de conciliation interviennent au printemps 1284 : le duc et l'évêque s'accordent sur la somme que Laurent avait promis de payer en 1278, pour obtenir la paix : le 11 mai, le prélat reconnaît devoir encore 1200 livres de deniers messins sur les 2000 réclamés<sup>8</sup>. Le même jour, les deux princes s'en remettent à un arbitrage pour régler l'épineux problème posé par l'étang de Buissoncourt et par d'autres domaines, qui font partie de l'héritage de Jacques de Lorraine, légué à la principauté épiscopale<sup>9</sup>. Parallèlement à cela,

---

<sup>1</sup> Sauerland [1898], n°234.

<sup>2</sup> 13 novembre 1282 ; Sauerland [1898], n°236.

<sup>3</sup> Sauerland [1898], n°248.

<sup>4</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°26 et n°64.

<sup>5</sup> Nous connaissons cette bulle et la demande de Bouchard grâce à sa copie dans le cartulaire AD Meuse B 256, f.225r-226v, car le 7 juillet le procureur du duc de Lorraine a demandé que les droits ducaux soient pris en compte, ce qu'a accepté le parti épiscopal : de Pange [1930], n°718.

<sup>6</sup> Sur cette deuxième phase de la guerre de Blieskastel, voir Mohr [1979], p.110-119.

<sup>7</sup> De Pange [1930], n°629.

<sup>8</sup> De Pange [1930], n°739

<sup>9</sup> De Pange [1930], n°738 et n°741.

Bouchard conclut un accord au sujet de l'héritage de Blieskastel avec le comte de Salm : l'évêque rachète au comte, pour 2000 livres de deniers messins, le bourg et le château, et Henri V de Salm obtient pour toujours Hunolstein et Schaumburg. Il garde également Puttelage qu'il doit tenir en fief de l'évêque<sup>1</sup>. Cet acte est daté du 19 mai 1284, et une clause prévoit que le prélat doit intercéder auprès du duc, afin qu'il reconnaisse les droits de propriété du comte de Salm. Si Ferry III ne donnait pas son accord, Bouchard aurait l'obligation de soutenir Henri V de Salm. Le prélat messin a-t-il joué double jeu en ce printemps 1284, en négociant d'un côté avec le duc et de l'autre avec le comte de Salm ? Bouchard ne pouvait pas ignorer que Ferry III avait toujours des prétentions sur Blieskastel, Schaumburg et Puttelage, et que l'accord conclu avec le comte de Salm allait contre les prétentions ducales<sup>2</sup>. Bouchard a-t-il tenté d'endormir le duc par de belles paroles et des promesses d'arbitrage équitable ? Ferry III a peut-être lâché du lest, car dans les mois suivants, le duc a fort à faire à l'est où il a des difficultés avec l'évêque et la ville de Strasbourg, et à l'ouest face au nouveau dirigeant de la Champagne, Philippe le Bel<sup>3</sup>. Un état de guerre perdure dans l'espace lorrain. En février 1286, le duc règle les litiges qu'il a avec l'évêque de Strasbourg, Conrad de Lichtenberg. Dans ce document, le duc reconnaît au prélat le droit d'aider les comtes de Luxembourg et de Salm et l'archevêque de Trèves dans la guerre qu'ils ont contre Ferry III, sans rompre la paix qui vient d'être scellée entre le duché de Lorraine et la principauté strasbourgeoise. Il est par contre interdit à l'évêque de Strasbourg d'apporter une quelconque aide à l'évêque de Metz Bouchard d'Avesnes<sup>4</sup>. Le duc Ferry III

---

<sup>1</sup> L'acte a été rédigé à Haboudange ; Marichal [1903-1905], n°12 : «*Encore est a savoir ke nous, elleüs dessus dits, devons requerre a noble homme F., duc de Lorreingne et marchi, qu'il exurse arriere droit le conte et ses filz desus nommés, et se il ce ne faisoit, nous le devons aidier et soustenir en chief encontre lou duc desus dit.* » le *Dictionnaire de l'ancienne Langue française* de F. Godefroy, t.1, p.443, donne pour traduire l'expression, *exurse arriere droit*, la traduction, *mettre en possession tranquille* ; le 8 juin 1284 la moitié de la somme due par Bouchard est payée : Marichal [1903-1905], t.1, n°47 ; le 7 septembre l'ensemble de la somme est acquittée Marichal [1903-1905], t.1, n°39 ; le 12 le comte de Salm demande aux habitants de Blieskastel de prêter serment de fidélité à l'évêque de Metz, Marichal [1903-1905], t.1, n°20.

<sup>2</sup> Dans les accords qui règlent la vassalité des deux frères Eberhard et Valéran envers le duc , après la mort de leur père Henri II des Deux-Ponts, une clause évoque la possibilité que Ferry III de Lorraine devienne seigneur du bourg et du château de Blieskastel : AD MM, B 565 n°19, de Pange [1930], n°746 ; Pöhlmann [1962], n°289, p.93-94.

<sup>3</sup> Mohr [1979], p.111-113 ; De Pange [1930], n°987.

<sup>4</sup> 18 février 1286, de Pange [1930], n°789 ; Hessel [1928], t.2, n°2173, p.328-229 ; éd. Schöpflin [1775], t.2, n°751, p.36 : «*Fuit etiam inter partes expressum specialiter , quod dominus episcopus ante dictus consilium et auxilium prestabit, si voluerit, venerabili domino Treverorum archiepiscopo, illustris viris de Luzelburc et de Salmen comitibus in discordiis sive guerris, quas habent dominum ducem antea dictum, nec per hoc potest dici pacem supradictam infringere sed licite potest eis vel culibet eorum consilium et auxilium prestare qualitercumque voluerit, dummodo venerabili domino Burcardo Metensi episcopo contra dictum dominum ducem nullum prestet auxilium vel juvamen.* » ; Mohr [1979] pense que l'acte n'est pas de février 1286 mais 1287.

était donc bien en conflit à cette date avec le comte de Salm et le prélat messin, sans doute pour les dépouilles de Blieskastel.

Ce contexte difficile explique sans doute les accords de septembre 1286, qui marquent un réel apaisement entre le duché et la principauté ecclésiastique. Les 15 et 16 de ce mois, le duc reconnaît les droits de propriété de l'évêque de Metz sur le bourg et le château de Blieskastel, et Bouchard avoue qu'il n'a aucun droit sur Morhange. En ce qui concerne les autres parties contestées de l'héritage des comtes de Blieskastel, c'est-à-dire quelques droits et terres situés dans cette seigneurie, ainsi que Puttelange et Schaumburg, le prince et l'évêque s'en remettent à la cour de justice épiscopale<sup>1</sup>. Le 19, Bouchard acquitte les sommes dues par son prédécesseur Laurent, qu'il avait promises de régler en 1284<sup>2</sup>. Les dettes contactées auprès du duché de Lorraine depuis l'épiscopat de Philippe de Florange, et qui avaient tant pesé sur la gestion de la principauté ecclésiastique, sont désormais éteintes. Le prélat est bien en possession de Blieskastel le 23 novembre 1286, puisqu'à cette date il délivre une charte de franchise aux habitants de sa nouvelle seigneurie<sup>3</sup>. Les bonnes relations continuent entre le duc et l'évêque durant la fin de l'année 1286, car Ferry III se porte garant pour quelques dettes épiscopales d'un faible montant.

L'année 1287 est marquée par des opérations militaires de grande envergure contre le comte de Bar : Bouchard a en effet réuni une grande armée qui a impressionné les contemporains. D'après les *Annales Colmarienses Miores*, l'évêque aurait mobilisé presque tous les seigneurs et les évêques rhénans, et aurait ainsi réuni une immense armée de 4000 cavaliers, dont l'entretien aurait coûté 700 livres de deniers messins par jour, avec une consommation quotidienne de 50 mesures de vins. A titre de comparaison, les quatre puissants seigneurs qui attaquèrent la ville de Metz en 1324, à savoir le roi de Bohême et comte de Luxembourg Jean l'Aveugle, son oncle l'archevêque de Trèves Bauduin, le duc de Lorraine Ferry IV et le comte Edouard de Bar ont aligné 2000 cavaliers, soit la moitié de la force réunie par Bouchard.

---

<sup>1</sup> Le 15 septembre 1286, conventions entre le duc et l'évêque sur Morhange et Blieskastel, Marichal [1903-1905], t.1, n°139 ; le duc renonce au château et au bourg de Blieskastel, Marichal [1903-1905], t.1, n°3 ; le 16 septembre remise à deux arbitres des lettres relatives à l'affaire Marichal [1903-1905], t.1, n°241 ; Michèle Depoux, [1954], p.468, a mal lu ces actes et a pensé que Bouchard avait immédiatement remis Blieskastel au duc, à la lumière des actes suivants elle a estimé la valeur du bourg et du château à 800 livres de deniers messins.

<sup>2</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°112 ; il s'agit des 1200 livres de deniers messins qui résultent des accords de paix de 1278 et que Bouchard avait promis de payer le 11 mai 1284 : De Pange [1930], n°739.

<sup>3</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°112.

Devant un tel déploiement de force, le comte de Bar aurait imploré la pitié du prélat<sup>1</sup>. Les annales de Nicolas de Heu ont également gardé le souvenir de cette grande expédition, en précisant que Bouchard aurait eu pour alliés le comte de Hainaut, l'évêque de Cambrai, le comte de Luxembourg et 22 comtes allemands. Un acte de 1291 nous apprend que le comte de Linange Ferry IV a également participé à cette expédition<sup>2</sup>. Cette puissante armée aurait assiégé le comte de Bar dans le château de La Chaussée, sans réussir toutefois à le prendre<sup>3</sup>. Les documents diplomatiques permettent d'apporter quelques précisions : le duc de Lorraine a participé aux opérations du côté de l'évêque de Metz. Le 8 juin, Bouchard promet qu'il remettra Schaumburg entre les mains de Ferry III. Or le prélat messin avait déjà assuré au comte de Salm, la possession de ce château en 1284<sup>4</sup>. Ce retournement ne peut s'expliquer que par la volonté de ménager le duc, en vue d'une expédition commune.

Les causes de cette guerre entre Bouchard et le comte de Bar ne sont pas connues. La continuation 3b des GEM, qui est peu fiable pour la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, évoque des insultes envers l'évêque, attribuées de manière fallacieuse au comte de Bar<sup>5</sup>. Les Bénédictins ont exploité cette piste en remontant au grand-père de l'évêque de Metz, appelé lui-aussi Bouchard qui se serait uni de façon illégitime avec Marguerite, l'héritière des comtés de Flandre et de Hainaut<sup>6</sup>. Il ne s'agit certes que d'une hypothèse avancée par les deux grands érudits messins du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais cette explication pourrait avoir un fond de vérité. Les familles de Dampierre et d'Avesnes descendent toutes les deux de Marguerite de Flandre (morte en 1280), et sont en conflit durant une grande partie du XIII<sup>e</sup> siècle pour le contrôle de son héritage. Or, le comte de Bar Thiébaud II est apparenté aux Dampierre depuis son mariage avec la sœur du comte de Flandre, Guy de Dampierre, même si cette union est restée stérile. Plusieurs indices laissent à penser qu'il s'agit d'un conflit lignager, plutôt que d'une guerre touchant aux intérêts territoriaux de la principauté épiscopale. La zone des

---

<sup>1</sup> *Annales Colmarienses maiores* MGH, SS, XVII, p.214 : «a.1287... Dominus episcopus Metensis omnes pene Rheni episcopos et omnes dominos, quos poterat, precio conducebat, et congregavit exercitum magnum, scilicet quatuor milia militum cum equis phalleratis, et omni die quinquaginta vas vini et septingentas libras Metensis monete stipendiariis ministravit, et coegit comitem Barenssem eius misericordiam suppliciter invocare. »

<sup>2</sup> Le 4 mai 1291, Ferry de Linange renonce aux sommes qu'il réclamait à Bouchard pour sa participation à l'expédition de la Chaussée : Marichal [1903-1905], t.1, n° 59.

<sup>3</sup> Blanchard [2003], t.3, p.26 : « *L'an mil II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> et VII l'esvesque de Mets, le conte de Lusanbourg, le conte de Hanaw, l'esvesque de Cambray et XXII conte d'Allemaigne vindrent assigier le duch de Barre à La Chausie et ne ly firt rien* »

<sup>4</sup> AD Meuse B 256, f.235r-235v ; De Pange [1930], n°848.

<sup>5</sup> Wolfram [1898], p.318 : «*Nam accidit quod ipse una cum duce Lothoringie obsederat Calcye comitis Barensis, quamvis adhoc tradiciose inductus eo quod quidam eum ad guerram inducentes dabant intelligere comitem obprobria episcopo dixisse, quod tamen compertum est non fuisse verum...* »

<sup>6</sup> HMB, t.2, p.479 ; cette analyse a été reprise par les commentateurs suivants et notamment G. Wolfram [1898], p.318, note n° 5.

opérations est inhabituelle : La Chaussée se situe dans la Meuse, très loin du centre de gravité de l'évêché. Il y avait bien longtemps d'ailleurs que les évêques de Metz n'étaient pas intervenus aussi loin à l'ouest. Parmi les alliés de l'évêque, se trouvent ses deux frères, le comte de Hainaut, Jean II ,et l'évêque de Cambrai, Guillaume d'Avesnes.

La campagne ne semble pas avoir débouché sur une victoire décisive de l'un ou de l'autre camp. Les conséquences financières d'une telle expédition ont par contre été considérables, comme l'a bien fait remarquer l'auteur des annales de Colmar. Nous connaissons les frais engendrés par une telle expédition, grâce aux négociations qui sont déroulées le 24 septembre 1287. Bouchard reconnaît devoir 18 000 livres au duc Ferry III, qui devront être dépensées en accroissement de fief. Comme nous avons vu que les anciennes dettes de l'évêché envers le duc de Lorraine avait été réglées, il ne peut s'agir ici que d'une avance destinée à financer les frais occasionnés par les opérations militaires. A titre d'exemple, le comte de Linange réclame pour ses frais et pertes durant l'attaque de La Chaussée, pas moins de 800 livres de deniers messins. Le prélat, n'ayant pas de telles sommes en réserve, engage au duc, dans un premier temps, les châteaux et les terres de Condé-sur-Moselle, de Rambervillers et de Deneuvre<sup>1</sup>. Cet acte est scellé par les deux frères de Bouchard : le comte Jean II et l'évêque de Cambrai Guillaume. Comme ces gages semblent insuffisants, l'évêque de Metz ajoute le même jour les domaines de Réméréville,

---

<sup>1</sup> AD Meuse B 256 f.235-236 De Pange [1930], n°856 : «*Nos Bouchars par la grace de deu eveskes de Mes faisons assavoir a tous que nos donnons et avons donnei a noble baron nostre ami et feaul Ferri duc de Lorreigne deiz et oit mile livres de tournois noirs pour rason domaige et en nom de fie en accroissance des autres fies quil tient ia de nos et pour le proffit de nostre eglise et pour ceu quil nos aidist a maintenir nostre rason et li promettons a paier la dite somme dargent en leu et en tens quant nos pourrons et pour ce que maintenant ne li poons paier len metens nos en gaigiere et en mein et faisons meintenent evant (ou evant ou cunant) en nom de gaigiere Ramberviller Deneuvre et Condei les chaseauls et la terre et quaqui appent pour tout faire et pour tout panre sans riens a retenir et les homaiges des wardeins et des voetz et la faultei daus et des homes de poestei des leus devant dis tant com il tanroit la gaigiere desus dite tant quil fut paieez entierement da some dargent desus dite et donons encor a devant dit duc a lui et a ses hoirs se de lui defailloit les chateil quil panroit et leveroit es leus desus desus dis en fie et en homaige tant quil tanroit la gagiere desus dite ensi quil chiete riens de la somme dargent desus dite par rason des chateis quil en leveroit ou averoit levei il ou sui hoir. Et est assavoir que nos sommes alloiei et alloions a devant dit duc toute nostre vie encontre noble home Thiebaut conte de Bar toute sa vie et devons aidier le devant dit duc encontre le devant dit conte de Bar a grant et a petite toute les fois quil nos an requereit en bone foi et loialement et nos sommes encor alloie et alloions a devant dit duc encontre Thomes princier de Verdun en la forme et en la manière que nos sommes alloie encontre la conte de Bar desus dit. Et est encor assavoir que toutes celles fois que nos requerens le duc desus dit encontre le conte ou le princier desus dit le dis dus et sa gent doivent este a nos cens et a nos deppens tantost com il vanroeint en nostre anen (ou aven ou onen) terre de guerre et est encor assavoir que nos ne nos poons ne devons apaisier a devant dit conte tant com de ceste guerre sans la vonlonte le devant dit duc et toutes ces choses desus dites prometons nos a tenir et a guerder loialement et en bone foi... En tesmoignaige de ces choses desus dites avon nos mis nostre scel a ces presentes lettres a avons pries et requis a nobles homes nos chiers freres Willaume par la graice de deu eveske de Cambrai et Jehan cuens de Heinnaulz quil metent lor seel a ces presentes lettres avec le nostre en tesmoignaige de veritei et nos Willaumes eveskes de Cambrai et Jehans cuens de Heinnaulz desus dis avon mis nos sceelz a ces presentes lettres en tesmoignage de veritei a la priere et a la requeste nostre chier frere Bouchars eveskes de Mes desus dis. Ce fut fait lan de graice mil deus cens quatre vins et sept le marcredi prochien apres la feste seint Matheu lapostre.» .*



Buissoncourt et Velaines-sous-Amance, et il promet même d'engager une partie de sa châtellenie d'Epinal, en cas de problème<sup>1</sup>. A la même date, Bouchard choisit également le duc pour régler les différends qu'il a avec Henri de Blâmont, son vassal<sup>2</sup>. Cette mention est intéressante car le propre frère d'Henri de Blâmont, le princier de Verdun, Thomas, est nommé dans les actes précédents comme l'un des principaux ennemis de l'évêque et du duc. Le 1<sup>er</sup> octobre, Bouchard promet d'indemniser le duc pour les frais et autres dommages provoqués par la chevauchée<sup>3</sup>. Le 15 novembre, en présence de son frère, Jean II, et du duc de Bourgogne, Robert, l'évêque de Metz choisit le duc de Lorraine Ferry III comme garant dans son litige avec le comte de Bar<sup>4</sup>.

Les conséquences de cette chevauchée devaient entraîner à moyen terme une guerre de grande ampleur entre le duc de Lorraine et l'évêque de Metz<sup>5</sup>. Dans l'immédiat, Bouchard et Ferry III continuent à entretenir de bonnes relations, mais les choses vont rapidement changer, car l'héritage de Blieskastel constitue toujours une mèche prête à rallumer le fléau de la guerre entre les princes lorrains. Le 30 juin 1288, l'évêque de Metz et le comte de Salm s'entendent au sujet de Schaumburg et de Morhange<sup>6</sup>. Le 4 août, Bouchard réussit à s'imposer comme arbitre, entre le comte Henri de Salm et le duc de Lorraine, dans le litige relatif à Morhange et à Schaumburg<sup>7</sup>. Le problème est que le prélat messin a promis ce château aux deux parties. Le choix de Bouchard se porte alors sur son fidèle vassal, le comte Henri de Salm. Un accord entre les deux hommes prévoit le 6 février 1289, que l'évêque rendra au comte Schaumburg, moyennant 1000 livres et la promesse du paiement d'une autre somme. Cet acte porte les sceaux des frères de Lichtenberg, Conrad évêque de Strasbourg et Ferry, prévôt du chapitre cathédral de Strasbourg et archidiacre de l'église de Metz<sup>8</sup>. Ainsi se reformait la même alliance qu'en 1272 et qu'en 1276-78, contre le duc de Lorraine. Ajoutons à cela que l'occupation d'une grande partie de la principauté ecclésiastique par les agents du

---

<sup>1</sup> De Pange [1930], n°858.

<sup>2</sup> De Pange [1930], n°857.

<sup>3</sup> AD Meuse B 256, f.237 : « Nos Bouchars par la grace de deu eveskes de Mes faisons a savoir a toz que nos avons convent a honorable baron nostre amei et feauble Ferri duc de Lorreigne et marchis que nos li randerons et paierons toutes les constanges et tous les deppens que il est sa gent ont fait et feront en nostre chevachie et des dis deppens et costanges devons nos croire le dit duc par sa loiaultei sans nul debat et ce li doiens nos faire et assenir jusques a ceste feste Martin en hyver qui or vient prochienement et se nos ne li paiens et teniens ces choses dessus dites si com desus est devisei il nos an pourroit gaiger et faire gaiger par lui et par autrui par toute nostre evsechie par nostre loi et par nostre grei et sil li costoit riens a gagner ou a faire gagner nos sommes tenu dou rendre et en seroit creuz li dis dus par sa loiaultei... » ; De Pange [1930], n°858.

<sup>4</sup> De Pange [1930], n°862.

<sup>5</sup> Plusieurs actes attestent que le duc de Lorraine pendant la première partie de l'année 1288 a prêté de petites sommes à Bouchard et que l'évêque s'est engagé à payer ces dettes : De Pange [1930], n°869 et n°878.

<sup>6</sup> De Pange [1930], n°879.

<sup>7</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°24.

<sup>8</sup> De Pange [1930], n°887 ; éd. Wailly [1878], n°293, p.205.

duc a dû peser lourd dans la détérioration des rapports entre Ferry III et Bouchard : l’allié de la veille, redevenu créancier, devenait bien encombrant.

Les opérations militaires reprennent donc dans l’espace lorrain, et Ferry III n’est pas avare de ses efforts, durant le printemps 1289, pour battre le rappel de ses vassaux et se créer de nouveaux alliés, parmi lesquels on retrouve les comtes Thiébaud de Ferrette (Pfirt), Henri de Blâmont, Eberhard des Deux-Ponts et Ferry IV de Linange<sup>1</sup>. Non seulement le duc met en place une puissante coalition, mais il affaiblit gravement l’évêque de Metz, dans la mesure où les comtes de Deux-Ponts, de Blâmont et de Linange sont aussi des vassaux de la principauté épiscopale. Après une courte trêve, du 19 juin au 8 septembre<sup>2</sup>, les armées se mettent en campagne, et malgré un rapport de force assez défavorable au prélat messin, puisqu’une partie de ses châteaux est occupée par son ennemi, et que plusieurs de ses grands vassaux se sont retournés contre lui, Bouchard d’Avesnes remporte une brillante victoire le 1<sup>er</sup> octobre à Berviller-en-Moselle, dans la forêt de Warndt, entre Berus, près de Sarrelouis, et Saint-Avold<sup>3</sup>. Le duc est mis en fuite, et le comte Ferry IV de Linange et son fils, le futur Ferry V, sont faits prisonniers par les troupes épiscopales. La liste des captifs est d’ailleurs très longue et comprend essentiellement des seigneurs sarrois<sup>4</sup>. Le comte de Linange règle sa situation avec Bouchard le 4 mai 1291 ; la rançon se serait élevée à 4200 livres de deniers messins<sup>5</sup>.

Bouchard, fort de ce succès, décide le 2 février de racheter à son allié et vassal, le comte de Salm, le château de Schaumburg, qui est une des principales causes de la guerre en

---

<sup>1</sup> De Pange [1930], n°899, n°900 et n°907 bis ; l’alliance de Ferry IV de Linange se déduit de sa captivité après la défaite de Berviller-en-Moselle; le traité d’alliance entre le comte de Deux-Ponts est daté du 5 octobre et la bataille s’est déroulée le 1<sup>er</sup> mais sa participation au combat est assurée car le 3 mai 1293 Henri II de Deux-Ponts et le duc Ferry III règle les dernières conséquences de la journée de Berviller : De Pange [1930], n°1104, la date de l’acte est peut-être erronée ; l’évêque de Metz avait sans doute pour allié le comte Egeno de Fribourg car il est fait prisonnier par le duc de Lorraine *Annales Colmarienses Maiores*, MGH, SS, XVII, p.216 : «*a.1289... Dux Luttringie cepit comitem, scilicet de Fryburch...* »

<sup>2</sup> De Pange [1930], n°902.

<sup>3</sup> La date exacte est fournie par les annales de Nicolas de Heu : Blanchard [2003], t.3 : «*L’an mil II<sup>C</sup> IIII<sup>XX</sup> et IX à la Saint Remy fust une grande rancontre à Sentafor enter l’esvevque de Metz et Ferry, duch de Lorraine, en laquel fust esté prin le conte de Ligney et son filz, et duch Ferry honsteusemant s’en enfoit* » ; le lieu est précisé par les actes émanant des prisonniers qui demandent un dédommagement au duc, par exemple dans une charte du comte Ferry IV de Linange datée de janvier 1291, de Pange [1930], n°979, éd. *HL*. 1<sup>ère</sup> éd. col. 504 : «*in conflictu qui fuit apud Beuvenges subtus Belreins, in sylva quae vocatur Varant* » ; la capture des deux comtes de Linange est mentionné dans les *Annales Colmarienses Maiores*, MGH, SS, XVII, p.216 : «*a.1289... Episcopus Metensis cepit comites duos de Liningin...* ».

<sup>4</sup> Le relevé des captifs à été fait par Henri Tribut de Morembert à partir du catalogue des actes du duc de Lorraine Ferry III : Henri Tribut de Morembert, « un épisode de la guerre entre le duc de Lorraine et l’évêque de Metz : la bataille de Beuvaignes-sous-Belrain », dans *les Cahiers Lorrains*, 9, novembre, 1930, p.163-165.

<sup>5</sup> Le cartulaire de l’évêché de Metz, Bnf Paris lat. 10 021 et donc l’édition de Paul Marichal ne donnent que la première partie de l’acte ; une copie de l’acte complet existe : AD Mos. G 446 n°6 ; voir Toussaint [1982], p.193-194.

cours<sup>1</sup>. Le lendemain, l'évêque de Metz notifie que ce château pourra être racheté dans les 5 ans par le comte de Salm, moyennant 1000 livres de deniers messins. Henri de Salm a peut-être été obligé de donner son accord à cette transaction, à cause de l'état médiocre de ses finances. Bouchard s'est sans doute senti obligé d'aider son principal soutien, épuisé par un si long conflit<sup>2</sup>. Car la guerre continue : le duc cherche de nouveaux alliés : il parvient à rallier le comte Egeno de Fribourg, qu'il libère, et dont le fils Conrad épouse la fille de Ferry III, Catherine. Même l'évêque de Strasbourg, Conrad de Lichtenberg, lorsque son alliance avec le prélat messin sera arrivée à son terme, promet de soutenir Ferry III, au cas où son arbitrage serait refusé par Bouchard<sup>3</sup>. Plusieurs seigneurs germanophones, parmi lesquels, le sire de Géroldseck et le comte Henri d'Eberstein, se rangent également sous l'étendard ducal<sup>4</sup>. L'intervention des Lichtenberg (l'évêque Conrad et son frère Ferry archidiacre de Metz et prévôt de Strasbourg) pour engager des négociations de paix a sans doute été décisive.

Le 24 août 1290, les deux partis se mettent d'accord sur deux arbitres : Ferry de Lichtenberg, archidiacre de l'église de Metz et frère de l'évêque de Strasbourg, et Jacques de Bayon. Un troisième arbitre est désigné au cas où les deux premiers n'auraient pas pu s'entendre. Il s'agit de Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier<sup>5</sup>. Une partie des prisonniers de Berviller est libérée, le premier septembre, par l'entremise de l'évêque de Strasbourg, Conrad de Lichtenberg<sup>6</sup>. Le 7, le maître-échevin de Metz et les Treize se mettent d'accord avec le duc pour la libération de plusieurs citains détenus dans les geôles ducal<sup>7</sup>. Ce document tendrait à prouver qu'une partie des bourgeois messins s'est tenue aux côtés de l'évêque de Metz lors du conflit. Le prélat et les financiers messins ont tissé des liens solides, qui permettent au prince ecclésiastique de trouver facilement des liquidités, et aux banquiers de renforcer leur emprise dans la cité, et de profiter des problèmes d'argent de Bouchard<sup>8</sup>. Ce dernier vend ainsi pour cinq ans, le 30 janvier 1292, la frappe de la monnaie dans la ville pour

---

<sup>1</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°245.

<sup>2</sup> Wailly [1878], n°293, p.205-206.

<sup>3</sup> 2 mars 1290, De Pange [1930], n°917 éd. partielle dans *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., col.529-531 ; l'alliance entre l'évêque de Metz et l'évêque de Strasbourg est rappelée en ces termes : « *Est etiam conventum quod dominus Argentin. debet auxiliari domino Duci contra dominum Metensem, cum terminus expiraverit, de quo termino dominus Argiten. habet confoederationem cum domino episcopo Metensi* »

<sup>4</sup> 4 avril 1290, De Pange [1930], n°925.

<sup>5</sup> AD Mos. G 446 n°2 ; De Pange [1930], n°945.

<sup>6</sup> De Pange [1930], n°946 et n°947.

<sup>7</sup> De Pange [1930], n°949.

<sup>8</sup> C'est notamment le cas de la famille de banquiers messins des Gronnais, voir Marianne Pundt, « *Metzer Bankiers in Spätmittelalter, Die Familie Le Gronnais (1250-1350)* », dans Friedhelm Burgard et Alfred Haverkamp, Trèves, 1996, p.153-178.

une somme de 500 livres de deniers messins<sup>1</sup>. Il s'agit là de l'aliénation d'une des dernières prérogatives effectives de l'évêque dans sa cité. Les négociations traînent en longueur et le délai accordé à Jean de Saint-Dizier est repoussé plusieurs fois<sup>2</sup>. Finalement, ce dernier rend son arbitrage le 8 février 1291<sup>3</sup> : le duc doit abandonner les châteaux épiscopaux qu'il occupe, occupe, à savoir Blieskastel, Condé-sur-Moselle, Deneuvre, Baccarat, Rambervillers, ainsi que les domaines de Réméréville et Buissoncourt. L'évêque s'engage quant à lui à rendre à Ferry III, Dieuze. Les droits ducaux sur Puttelage et sur Schaumburg sont rappelés, de même que ceux de Bouchard sur le bourg et le château de Blieskastel, mais aucune décision précise n'est proposée par l'arbitre, qui se contente de renvoyer les deux parties aux accords antérieurs.

L'acceptation de ce compromis par les différentes parties va prendre du temps, et le roi Rodolphe de Habsbourg, le 19 juin 1291, relance les pourparlers de paix à Haguenau, en nommant de nouveaux arbitres<sup>4</sup>. Bouchard a d'ailleurs mis entre les mains de l'archevêque de Trèves, Bohémond, le château de Schaumburg, ce qui peut s'expliquer par la position très excentrée de ce domaine septentrional, qui devait le rendre difficile à défendre, la principauté tréviroise étant beaucoup plus proche (Schaumburg se situe près de Tholey)<sup>5</sup>. De même, Blieskastel, autre pierre d'achoppement entre le duc et le prélat messin, est occupée par l'évêque de Strasbourg, Conrad de Lichtenberg. On peut donc penser que ces deux domaines contestés ont été remis entre les mains d'arbitres, en attendant le règlement définitif du conflit. Celui-ci est scellé le 7 novembre 1291. Il reprend dans ses grandes lignes les termes de l'arbitrage proposé par Jean de Dampierre en février : libération des captifs ; annulation des dettes sous condition ; renonciation aux indemnités ; restitution des châteaux épiscopaux et de Dieuze<sup>6</sup>.

Ces dispositions sont complétées par la paix conclue entre Henri de Blâmont et Bouchard d'Avesnes, le 27 février 1292 : Henri doit tenir en fief de l'évêché les châteaux de Blâmont et de Deneuvre. Ce dernier faisait partie des biens occupés par le duc et recouverts

---

<sup>1</sup> *HMB*, t.3, pr., p.236-237.

<sup>2</sup> De Pange [1930], n°971 ; n°972 et n°981.

<sup>3</sup> De Pange [1930], n°985, éd. Marichal [1903-1905], t.1, n°27.

<sup>4</sup> De Pange [1930], n°999.

<sup>5</sup> Cette information est fournie par le traité conclu entre l'archevêque de Trèves et duc de Lorraine le 25 août 129, AD Meuse B 256, f.338v-339v : « ...et comme nous taigniens le chasteal de Xomberg en nostre mein que li éveskes de Mez nous i eit mis, nous avons convent a duc desus dit que nos li rendrons quand li évesques de Mes le nous direit... » ; De Pange [1930], n°1005.

<sup>6</sup> De Pange [1930], n°1023, éd. *HL.*, 1<sup>ère</sup> éd., col. 536 ; dès le 4 le comte de Salm et le duc de Lorraine ont trouvé une solution pour Morhange qui reste un fief ducal : De Pange [1930], n°1021 et n°1022.

par l'évêque en novembre 1291<sup>1</sup>. Le château de Deneuvre a été tenu un temps par les comtes de Salm, les ancêtres des seigneurs de Blâmont<sup>2</sup>, avant de revenir à la mense épiscopale dans des circonstances mal connues, puisque Jacques de Lorraine est en possession de la seigneurie en 1253<sup>3</sup>. Deneuvre avait déjà été occupée par Ferry III après la défaite de l'évêque Laurent en 1272, et libérée après le traité du 20 juin 1274<sup>4</sup>. Il s'agit d'une perte pour la principauté épiscopale, puisque ce château est livré au vassal le plus indocile de l'évêché. Cette perte explique probablement la construction au pied de la butte qui porte Deneuvre du château épiscopal de Baccarat, qui est mentionné pour la première fois dans le traité de novembre 1291<sup>5</sup>. Malgré ces accords, la guerre continue pourtant dans les années qui suivent, sans que nous soyons bien renseignés sur les causes de ce conflit. Il s'agit certainement d'une reprise des hostilités, car les termes de l'accord de 1291 n'ont pas dû être respectés. Bouchard, les citains et les Lichtenberg, sont une nouvelle fois alliés contre le duc Ferry III, qui subit, avant août 1293, un nouveau revers militaire, entre Bitche et Stuzelbronn, dans le nord-est de la Moselle, où un nombre important de ses partisans sont faits prisonniers<sup>6</sup>.

La dernière partie de l'épiscopat de Bouchard s'insère dans le grand conflit qui oppose à partir de la fin de l'année 1293, Philippe le Bel à une coalition regroupant le roi d'Angleterre, Edouard I<sup>er</sup>, le roi des Romains, Adolphe de Nassau, le comte de Flandre, et le comte de Bar Henri III (qui s'est marié avec la princesse anglaise Eléonore). Une des pommes de discorde est notamment la frontière entre l'Empire et le royaume de France, qui inquiète tout particulièrement le comte de Bar, qui se sent menacé par les empiètements français<sup>7</sup>. Henri III occupe l'année 1294 à se chercher des alliés, et c'est dans ce cadre qu'il conclut un accord avec Bouchard d'Avesnes le 26 mai 1294<sup>8</sup>. Même si l'adversaire n'est pas nommé, il est facile de constater que cette alliance est dirigée contre la France, car les princes qui ne

---

<sup>1</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°194 et n°210 ; un précédent accord avait été conclu sur les mêmes bases le 16 octobre 1290 en présence de plusieurs vassaux épiscopaux comme les comtes de Sarrebruck, de Deux-Ponts et de Salm.

<sup>2</sup> Erpelding [1979], n°24 : en janvier 1221, Henri III de Salm donne à son fils Henri le château de Deneuvre et l'avouerie de Vic pour qu'il les transmette en dot à sa femme Marguerite de Bar. Cet acte ne fait pas référence à la suzeraineté des évêques de Metz.

<sup>3</sup> Le 11 novembre 1253 Jacques de Lorraine engage son château pour rembourser une dette de 600 livres contractée auprès d'un financier messin : Arveiler-Ferry [1957], n°219.

<sup>4</sup> De Pange [1930], n°474, éd. *HL*, 1<sup>ère</sup> éd., *pr.* col.504-505 .

<sup>5</sup> Sur Baccarat voir Giuliano [1994], p.117-132.

<sup>6</sup> Nous ne connaissons ces événements que par les actes qui libèrent des prisonniers : le 11 août 1293 libération des Messins prisonniers du duc et conclusion de la paix : de Pange [1930], n° 1115 éd. Wailly [1878], n°319, p.231; le 16 août 1293, libération des prisonniers lorrains faits par les Lichtenberg par l'entremise de Bouchard : De Pange [1930], n°1116 ; Bouchard délivre les prisonniers lorrains capturés à la bataille livrée entre Bitche et Stuzelbronn le 14 octobre 1293, De Pange [1930], n°1120 ; sur ces faits voir Mohr [1979], p.120-121.

<sup>7</sup> Les événements sont exposés par Grosdidier de Matons [1921], p.473 et s.

<sup>8</sup> Marichal [1903-1903], t.1, n°182.

peuvent faire l'objet d'une attaque commune (comte de Flandre, sire de Blâmont, duc de Brabant) sont tous des adversaires de Philippe le Bel. Pourquoi l'évêque de Metz prend-t-il fait et cause pour les ennemis du roi de France ?

La querelle entre Jean II de Hainaut, son frère, et Philippe le Bel, à propos de Valenciennes, pourrait expliquer en partie cette attitude, mais le conflit s'est apaisé à l'automne 1293<sup>1</sup>. L'or anglais, distribué à pleines mains par le comte de Bar, a sans doute joué un rôle, tout comme l'opportunité de s'allier à l'ennemi principal du duc de Lorraine, qui rappelons-le, reste à cette époque le prince le plus dangereux pour la principauté épiscopale. Bouchard, dans ce cadre, tente de réconcilier, le 2 septembre 1294, Henri III de Bar et Henri de Luxembourg, qui est un allié du roi de France<sup>2</sup>. Philippe le Bel, en sa qualité de comte de Champagne, met la pression sur les citains de Metz, qui se sont embarqués dans un contentieux avec le marchand troyen Jean Soler<sup>3</sup>. Le manque de solidité de la coalition anti-française, le rapprochement entre le Capétien et le comte de Hainaut, au cours de l'année 1295, et les efforts du pape pour trouver une solution pacifique au conflit, vont pousser Bouchard à changer de camp. Le 5 avril 1296, Boniface VIII demande à l'évêque de Metz, ainsi qu'à d'autres prélats allemands, d'intervenir diplomatiquement pour qu'Adolphe de Nassau cesse ses actes d'hostilité contre le roi de France<sup>4</sup>. Or, l'évêque messin est redevable envers le pape, qui s'est efforcé de trouver une solution efficace au problème des dettes de la principauté épiscopale, comme nous allons le voir. Bouchard se reconnaît donc, le 24 août 1296, comme le fidèle du roi de France, dont il accepte une pension. Même si l'allégeance envers l'Empire reste supérieure, l'évêque de Metz promet d'apporter son aide au souverain français, si le roi des Romains envahit le royaume capétien<sup>5</sup>. La suite des événements devait donner raison au prélat messin, car les opérations militaires tournent en 1297 au désastre pour les ennemis de Philippe le Bel. Constatons pour conclure que jamais l'influence française sur les évêques de Metz n'a été aussi forte que lors de ces années.

---

<sup>1</sup> Alphonse Wauters, « Le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes (1290-1297) », dans *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, t.II, n°6, : le comte de Hainaut a des difficultés avec la ville de Valenciennes et avec Philippe le Bel qui réclame l'hommage du comte pour l'Ostrevant situé entre la Scarpe et l'Escaut. Jean de Hainaut subit revers sur revers dans le domaine militaire et il est même emprisonné à Paris par Philippe le Bel. La donne change cependant et Jean revient en grâce en 1296 lorsque le comte de Flandre Guy de Dampierre fait le projet de marier sa fille avec le fils du roi d'Angleterre..

<sup>2</sup> Éd. Wailly [1878], n°329.

<sup>3</sup> Pundt [1998], p.396-398.

<sup>4</sup> Henrich Volbert Sauerland, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, dans *Quellen zur Lothringischen Geschichte*, 1901, Metz, t.1: (1294-1342), n°18.

<sup>5</sup> *Arch. nat.* J 580, n°2.

Bouchard, comme ses prédécesseurs, a été confronté au fardeau de la dette. Il a pu compter, pour ses besoins en argent frais, sur les financiers messins, et notamment sur les membres de la famille Le Gronnais, qui sont les plus puissants banquiers de la ville<sup>1</sup>. Les évêques antérieurs avaient été obligés de composer avec de puissants créanciers capables de faire valoir leurs droits par la force (le comte de Bar et le duc de Lorraine), ou par la menace de sanctions ecclésiastiques (les financiers romains). Bouchard a su juguler le premier danger, en ramenant à la raison Ferry III, après une très longue période de lutte. Quant au comte de Bar, qui depuis les accords de 1274, devait toucher pendant 20 ans une rente annuelle de 1000 livres de deniers messins, la solution a été encore plus radicale, car ni Jean de Flandre, ni Bouchard d'Avesnes n'ont continué les paiements après la mort de Laurent en 1279<sup>2</sup>. Face aux créanciers romains, qui réclament le remboursement de plusieurs dettes depuis la fin des années 1220, la situation est différente, car ces derniers ont le soutien de la papauté, comme le prouve une nouvelle fois la bulle du 15 mai 1286<sup>3</sup> : Honorius IV rappelle que depuis l'époque de Jacques de Lorraine les évêques de Metz sont débiteurs de marchands romains, et qu'ils doivent encore la somme de 10 000 marcs de deniers sterlings, 13 sous et 4 deniers. Le prélat messin doit rembourser chaque année 500 marcs jusqu'à l'extinction de la dette, sous peine d'excommunication. Rien de neuf sous le soleil donc, puisque cette lettre comminatoire en rappelle bien d'autres. Le 15 juillet 1295, Bouchard est encore sommé de payer aux trois Pâques suivantes 531 marcs de deniers sterlings à un membre de la famille romaine des Manetti<sup>4</sup>, qui apparaissent dans les sources en tant que créanciers de l'évêché depuis le mois de janvier 1227<sup>5</sup>!

La nouveauté est ailleurs, car l'évêque de Metz a su mettre à profit ses relations avec la curie romaine, où il s'est sans doute rendu à la fin de l'été et au début de l'automne 1295 (peut-être pour appuyer son frère Guy, élu contesté de l'église de Liège). Il obtient ainsi le 4 septembre l'incorporation, au sein de l'évêché, du temporel de l'abbaye de Gorze, la plus riche de l'espace lorrain<sup>6</sup>. Cette concession a été consentie au moins pour la durée de la vie du

---

<sup>1</sup> Pundt [1996], p.160-168; Thomas Grafen et Marianne Pundt, «*Der Metzger Bürger Philippe le Gronnais (1314): zwischen Geld, Glaube und Gemeinde*», dans Gisela Minn (dir.), *Porträt einer europäischen Kernregion : Der Rhein-Maas Raum in historischen Lebensbildern* », Trèves, 2005, p.101-109 ; cet article ne contient pas de notes critiques.

<sup>2</sup> Sauerland [1898], n°254, p.216-217.

<sup>3</sup> Sauerland [1898], n°254.

<sup>4</sup> Henrich Volbert Sauerland, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, dans *Quellen zur Lothringischen Geschichte*, 1901, Metz, t.1: (1294-1342), n°3.

<sup>5</sup> Wiegand [1893/1], n°31.

<sup>6</sup> Marichal [1906-1908], t.2, p.11-13.

du prélat messin, et après sa mort jusqu'à ce que le Saint-Siège en décide autrement<sup>1</sup>. Le pape entend par la même occasion que la discipline soit rétablie dans la vieille et vénérable abbaye fondée par Chrodegang, alors que l'abbatiate est vacant et que son temporel est mal géré. En tout cas, la méthode consistant à faire rembourser les dettes de la principauté par une des abbayes bénédictines du diocèse devait montrer son efficacité sous le successeur de Bouchard, Gérard de Reninghe. Les relations entre l'évêque de Metz et le pape demeurent excellentes par la suite, et l'évêque de Metz obtient plusieurs privilèges<sup>2</sup>. Le 28 octobre 1295, le pape donne son accord pour que le prélat messin emprunte 1600 florins, sans doute pour couvrir ses dépenses à la curie romaine<sup>3</sup>.

## 6. Gérard de Reninghe (1287-1302)

Après la mort de Bouchard d'Avesnes, une élection contestée oppose un membre de la famille de Bar, Thiébaud, à un membre de la famille ducale de Lorraine, Ferry, déjà évêque d'Orléans. Nous sommes bien informés sur le processus électoral, car nous avons conservé une partie du procès-verbal de l'élection, qui s'est déroulée à la fin de 1296, ou au début de 1297<sup>4</sup>. L'affaire est portée devant le pape, qui refuse de trancher en faveur d'aucun des deux candidats, mais décide, le 24 avril 1297, de placer sur le siège messin, Gérard de Reninghe, archidiacre de Brabant dans le diocèse de Cambrai<sup>5</sup>. Cette élection a dû se dérouler dans un climat de tensions extrêmes, puisque les hostilités sont sur le point de commencer entre le roi de France (soutenu indirectement par le duc de Lorraine) et le comte de Bar, appuyé par son beau-père le roi d'Angleterre, et par le roi des Romains Adolphe de Nassau. Chacune des deux grandes maisons princières lorraines a essayé de placer un de ses rejetons sur le trône de

---

<sup>1</sup>Marichal [1906-1908], t.2, p.11-13 : «... *quamdiu vixeris, apostolica auctoritate concedimus, volentes omnino quod etiam post mortem tuam huiusmodi nostra concessio teneat, et plenum robur obtineat firmitatis, donec super hoc per apostolicam sedem aliud contigerit ordinari.* »

<sup>2</sup>Bouchard obtient le 21 octobre 1295 le droit de suivre l'office dans un lieu placé sous l'interdit ; il ne peut être excommunié ou suspendu pendant trois ans sans ordre direct du pape ; il peut nommer deux personnes convenables à l'office de tabellion : Sauerland [1901], n°6 ; n°7 et n°8 ; ces documents vont à l'encontre de la thèse d'Alain Marchandisse [1998], p.170, selon laquelle le pape était peu favorable durant cette période à la famille d'Avesnes, trop proches des Capétiens. Boniface VIII a refusé de ratifier l'élection à Liège de Guy, le frère de Bouchard et a nommé un autre clerc à sa place, le 12 décembre 1295.

<sup>3</sup>Sauerland [1901], n°11.

<sup>4</sup>Michel Parisse, «Une élection épiscopale disputée à Metz en 1296-1297 : de Bouchard d'Avesnes à Gérard de Reninghe », dans *Zwischen Saar und Mosel. Festschrift zum 65.Geburtstag Hans Walter Hermanns*, 1995, Sarrebrück, p.77-83.

<sup>5</sup>Sauerland [1901], t.1, n°28.



saint Clément, en vue sans doute de la guerre à venir. Même Edouard d'Angleterre s'est mêlé de l'affaire, et a intercédé auprès du pape en faveur du frère de son gendre, Thiébaud de Bar, comme le prouve une lettre datée du 28 mars 1297<sup>1</sup>. Le contrôle de la principauté épiscopale messine, encore puissante à cette époque, est en effet un enjeu de première importance. C'est sans doute dans ce contexte qu'il faut comprendre le geste de Boniface VIII, qui choisit de ne donner raison à aucun des deux candidats, et qui porte son choix le 24 avril 1297 sur une personnalité neutre et étrangère au diocèse : Gérard de Reninghe<sup>2</sup>. Le pape a donc agi dans cette affaire dans l'intérêt de la paix, sans pour autant mettre fin à ses bonnes relations avec la maison de Bar : le malheureux Thibaut continue à recevoir de nombreuses prébendes dans les mois qui suivent<sup>3</sup>. Avec la désignation de Gérard, c'est peut-être tout simplement l'influence de la famille d'Avesnes qui réussit à se maintenir à Metz. Nous voyons en effet, dans les années qui suivent, Gérard en très bons termes avec le comte Jean II de Hainaut, le frère de l'évêque défunt Bouchard<sup>4</sup>.

Le nouvel évêque de Metz est un flamand ; il est le fils du seigneur Jean II d'Ypres et de Mathilde d'Aire<sup>5</sup>. Gérard a joui très rapidement de la confiance de Philippe le Bel, qui demande à ses officiers de Champagne d'aider le prélat en cas de besoin<sup>6</sup>. D'après les Bénédictins, qui ont écrit l'histoire de Metz au XVIII<sup>e</sup> siècle, Gérard aurait conclu un traité d'alliance avec le comte de Bar en 1299. Mais les érudits de Lumières n'ont pas édité cet acte, et il est introuvable de nos jours<sup>7</sup>. Faut-il pour autant rejeter cette information ? En 1299, la situation d'Henri III de Bar semble désespérée : le roi d'Angleterre se réconcilie avec le Capétien par le biais de deux mariages princiers, et il abandonne le comte de Flandre à son triste sort. Adolphe de Nassau a été déposé, et le nouveau roi Albert de Habsbourg négocie avec Philippe le Bel au sujet des limites de leurs Etats. Gérard a d'ailleurs reçu les régales le 14 mars, mais il n'a pas pu se rendre à la cour à cause de son état de santé, et c'est le comte de Hainaut Jean II d'Avesnes qui a prêté serment pour lui<sup>8</sup>. Un de ses clercs a été délégué à Bringen, le 20 février, afin d'acquitter les services dus à la chancellerie impériale<sup>9</sup>. Le comte

---

<sup>1</sup> Thomas Rymer, *Foedera ; conventiones, literae et cuiuscunque generis acta publica inter reges Angliae et alios quosvis*, 1727, Londres, t.2, p.763-764.

<sup>2</sup> Sauerland [1901], t.1, n°28.

<sup>3</sup> Sauerland [1901], t.1, n°29, n°31.

<sup>4</sup> C'est Jean d'Avesnes comte de Hainaut qui prête hommage le 14 mai 1299 au roi des Romains Albert en lieu et place de Gérard, excusé pour raisons de santé : *HL*. 1<sup>ère</sup> éd., *pr.*, col.551.

<sup>5</sup> Parisse [1995], p.77-80.

<sup>6</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°179.

<sup>7</sup> *HMB*, t.2, p.498.

<sup>8</sup> *HL*. 1<sup>ère</sup> éd., *pr.*, col.551 : Gérard devait se rendre dans les deux ans à la cour pour prêter lui-même le serment de fidélité dû à Albert. Nous ne savons pas si il a réellement entrepris cette démarche.

<sup>9</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°202.

de Bar reste seul en lice contre le roi de France, et l'alliance barroise ne devait pas valoir grand-chose. La date de l'alliance entre le comte et l'évêque est donc un problème, mais d'un autre côté, on ne peut rejeter complètement les assertions des Bénédictins, car plusieurs éléments montrent qu'un rapprochement s'opère à partir de 1300 entre l'évêque de Metz et la famille de Bar, dont l'aboutissement va être l'accession à l'épiscopat messin de Renaud, le propre frère du comte de Bar. Finalement, le règne de Gérard a été plutôt paisible car les deux puissances ennemies de la principauté épiscopale sont temporairement affaiblies : le duc Ferry III achève un règne de près d'un demi-siècle, qui va se conclure en 1303, et le comte de Bar Henri III a de gros soucis avec le roi de France, qui l'empêchent de mener une politique d'expansion territoriale dans l'espace lorrain. L'évêque de Metz peut donc jouir d'une courte période de répit au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Après avoir connu une crise importante durant une quinzaine d'années (1260-1275), marquée par des défaites militaires, par un endettement croissant envers les ducs de Lorraine et les comtes de Bar, et par des aliénations répétées du temporel messin, Laurent et Bouchard d'Avesnes ont su rétablir la puissance des évêques de Metz. Leurs victoires militaires en sont à la fois la cause et la conséquence la plus éclatante. Le contexte politique a pourtant été particulièrement défavorable pour les princes ecclésiastiques : l'autorité impériale n'est plus d'aucun secours, et l'influence du roi de France n'est pas encore assez forte pour proposer une protection. Les princes de la région se combattent entre égaux, sans instance arbitrale forte. Certes, les papes sont devenus des acteurs incontournables du jeu politique, comme le prouvent les nominations de protégés de la curie sur le siège messin, qui deviennent quasiment la norme à partir de 1264. La période est cruciale dans l'histoire de la lignée épiscopale, car elle voit le passage, dans les années 1260, d'un épiscopat dominé par les empereurs et/ou les grands lignages lorrains, à un épiscopat dominé par l'influence de la papauté. Certes, la curie apporte une aide ponctuelle et non négligeable aux prélats messins. Elle a, par exemple, grandement contribué à la libération de Laurent en 1274. Pour autant, cette protection lointaine ne suffit pas à dissuader les appétits barrois et lorrains, d'autant que les nouveaux évêques sont des étrangers au diocèse, et qu'ils ne peuvent pas faire jouer avec régularité leurs réseaux familiaux dans la région, pour obtenir une protection durable. Ajoutons à cela que les épiscopats ont été plutôt brefs (6 évêques en 42 ans, 5 en 28 ans si l'on excepte le règne de Bouchard d'Avesnes)

Les raisons du redressement sont avant tout à chercher dans l'habileté de Laurent et de Bouchard, prompts à diviser les deux principaux ennemis de la principauté épiscopale que

sont Ferry III de Lorraine et Thiébaud II de Bar. Malgré quelques crises aussi violentes que ponctuelles, le comte de Bar n'est plus en effet un réel danger après 1275. Le duc reste par contre un redoutable adversaire, qui cherche également à construire une principauté solide dans l'est de la Lorraine, mais les deux évêques ont su bâtir contre lui de puissantes coalitions.

La politique des évêques dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle se trouve dans la lignée de celle inaugurée par Jacques de Lorraine entre 1239 et 1260. Le centre de gravité de la puissance épiscopale se situe dans le Saulnois, où les évêques s'assurent du contrôle quasi exclusif des salines. L'objectif essentiel a été de défendre cette zone coûte-que-coûte contre les empiètements extérieurs. Les prélats ont aussi été attentifs à défendre les deux noyaux secondaires de leur Etat, au sud-est sur le versant occidental des Vosges et au nord-est le long de la haute vallée de la Sarre. La puissance épiscopale a encore les moyens d'étendre son emprise dans les directions qu'avaient privilégiées Jacques de Lorraine. Ce dernier avait élargi le cercle de ses vassaux germanophones et il n'est pas étonnant que ses successeurs aient fait l'acquisition du comté de Blieskastel dans la Sarre. De même, ils ont tenté de prendre pied sur le cours moyen de la Moselle, autour du château de Condé-sur-Moselle, dont Jacques avait sans doute ébauché la construction. La ville de Metz, trop excentrée par rapport au cœur de la principauté, n'occupe plus une place de premier rang dans les considérations stratégiques des prélats. Ces derniers, même s'ils gardent plusieurs moyens d'action dans la cité dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ont renoncé à faire valoir leurs anciens droits sur le gouvernement de la ville. Ils ont préféré entretenir de bonnes relations avec les citains, dont les réserves financières constituent une source importante de financement pour la politique épiscopale. L'état des finances s'est enfin amélioré, et même si les comptes de l'évêque ne sont pas dans un état très brillant, disons cependant qu'ils vont moins mal en 1302 qu'en 1260 ou qu'en 1275. Les victoires militaires y sont sans doute pour beaucoup, de même que l'exploitation plus intensive des salines du Saulnois, qui permet à l'évêque d'étendre sa clientèle, en distribuant les fiefs-rentes. Le duc de Lorraine et le comte de Bar ont renoncé à réclamer de grosses sommes les armes à la main. De même, les évêques de Metz, qui sont sous le coup de sanctions ecclésiastiques depuis les années 1220, à cause du non-remboursement de financiers italiens proches des papes, ont su retourner cette menace à leur avantage, en faisant passer une partie de leur fardeau financier sur le dos des « riches » moines de Gorze. L'impression que laisse cependant la principauté épiscopale à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, est celle d'un ensemble solide et bien protégé, mais épuisé par les années de

luttés. Le temps des agrandissements est terminé et les gains obtenus dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle vont être rapidement perdus : Blieskastel passe sous le contrôle des archevêques de Trèves, malgré les plaintes répétées des prélats messins tout au long du siècle suivant<sup>1</sup> ; Condé-sur-Moselle ne va pas rester longtemps entre les mains des successeurs de Bouchard d'Avesnes.

## **B. Le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle : Affaiblissement ou effondrement ?**

Sous les évêchés de Renaud de Bar et d'Henri Dauphin, entre 1302 et 1325, la principauté épiscopale va connaître une période de déclin prononcé, dont la cause principale est à rechercher dans la politique désastreuse de ces deux prélats. La prépondérance des intérêts lignagers, les défaites militaires, ainsi que le retour du fardeau de la dette vont considérablement affaiblir la puissance des évêques de Metz, comme l'ont bien montré plusieurs chercheurs<sup>2</sup>. Doit-on pour autant parler d'un affaiblissement irrémédiable de la principauté ecclésiastique, qui cesserait à partir de ce moment d'être l'égale du duché de Lorraine ou du comté de Bar ? Les évêques de Metz deviennent-ils des princes de second ordre dans l'espace lorrain ? Fournir un exposé exhaustif de l'activité des prélats messins au XIV<sup>e</sup> siècle aurait été une gageure, tant le volume des sources est important<sup>3</sup>. A titre d'exemple, aucun catalogue des actes des évêques de Metz n'a été dressé pour les évêchés du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Aussi avons-nous choisi de présenter la politique territoriale des pontifes mosellans dans ses grandes lignes.

### **1. Renaud de Bar (1302-1316)**

Renaud de Bar est le quatrième fils du comte Thiébaud de Bar et de Jeanne de Toucy. Il est destiné très jeune à l'Église, et il collectionne les prébendes grâce notamment à

---

<sup>1</sup> Les évêques se sont même plaints au pape de la perte de Blieskastel mais malgré les admonestations pontificales d'octobre 1356 et de juin 1264, le château est resté entre les mains des archevêques de Trèves : Sauerland [1905], n°1261 et n°1473.

<sup>2</sup> Les évêchés de Renaud de Bar et d'Henri Dauphin ont été étudiés par Heinrich V. Sauerland qui a également dressé en partie les registres : Heinrich V. Sauerland, «*Geschichte des Metzzer Bistums*», JGLGA, 1894, p.119-176 et 1895/2, p.69-168.

<sup>3</sup> Panorama des sources disponibles au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, dans Schneider [1977], p.9-13.

<sup>4</sup> Marie Thérèse Mazerolles, *Catalogue des actes de Renaud de Bar, évêque de Metz, (1302-1306)*, DES, 1947-1948, Nancy, introuvable

l'intercession de son frère le comte Henri III, qui est à Rome au printemps 1298, pour traiter des différends entre le roi de France Philippe le Bel et ses ennemis. Il obtient pour son frère puîné une prébende et une provision pour un archidiaconat dans le diocèse de Cambrai<sup>1</sup>. Le jeune homme possède ainsi des canonicats et des dignités dans les diocèses de Cambrai (archidiaconat de Bruxelles), Reims, Beauvais, Laon et Verdun (collégiale Sainte-Marie-Madeleine, dont il devient prévôt au début de 1302<sup>2</sup>). Il reçoit le titre de princier du chapitre cathédral de Metz le 11 juin 1301<sup>3</sup>. Les ambitions de Renaud se font jour lorsqu'il reçoit de l'évêque Gérard de Reninghe, le 8 juillet 1300, la concession à titre viager du château de Condé-sur-Moselle, après la mort du prélat messin<sup>4</sup>. Cet acte prouve qu'il faisait partie du chapitre cathédral messin à cette date. Ce type d'accord est exceptionnel et montre le pouvoir ainsi que l'influence de la maison de Bar sur Gérard de Reninghe, qui aliène ainsi un des rares points d'appui de la principauté ecclésiastique sur la Moselle (avec Epinal). Cette concession laisse percer les préoccupations lignagères de Renaud, qui renforce ainsi l'emprise de sa famille sur le grand axe fluvial lorrain. Le jeune homme devait d'ailleurs être un peu trop impatient de s'emparer du château avant la mort de Gérard, car ce dernier demande en mai 1301 au châtelain de Condé, nommé Perrot, de ne pas accepter de garnison placée par autrui<sup>5</sup>.

A la mort de l'évêque en titre, Boniface VIII, qui s'était réservé la nomination de son successeur, consent le 29 septembre 1302 à ratifier l'élection par le chapitre de Renaud de Bar<sup>6</sup> (ce qui permet d'exiger du nouvel élu les services communs<sup>7</sup>). Son frère, Thiébaud, candidat malheureux au siège messin en 1296-1297, devient évêque de Liège, à la suite d'une élection ratifiée par Boniface VIII, le 13 mars 1303. Faut-il voir dans ces événements une conséquence de la dégradation des relations entre le roi de France et la papauté, qui atteint un point critique avec les bulles *Ausculda filii*, le 5 décembre 1301, et *Unam Sanctam*, le 18 novembre 1302 ? Selon Alain Marchandisse, plutôt enclin à expliquer la nomination des évêques de Liège par le contexte international, Boniface VIII aurait favorisé Thiébaud pour pouvoir disposer d'un allié dans sa lutte avec le Capétien<sup>8</sup>. C'est oublier que le comte Henri III est mort en septembre 1302, dans le sud de l'Italie. Son héritier n'est encore qu'un enfant, ce qui affaiblit immanquablement la principauté barroise et l'aide qu'elle pourrait apporter au

---

<sup>1</sup> 19 juillet 1298 ; Sauerland [1901], t.1, n°42.

<sup>2</sup> Confirmation par le pape, 13 février 1302, Sauerland [1901], t.1, n°63.

<sup>3</sup> Sauerland [1901], t.1, n°59.

<sup>4</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°348.

<sup>5</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°254.

<sup>6</sup> Sauerland [1901], t.1, n°66.

<sup>7</sup> Sauerland [1901], t.1, n°67 et n°69.

<sup>8</sup> Marchandisse [1998], p.174-177.

pape. Il y a eu dans les deux cas élections, qui ont été ratifiées après-coup par le Saint-Siège. Les nouveaux élus avaient été favorisés par Boniface VIII lors des années précédentes, et le pape a tout simplement continué dans cette voie, sans pour autant qu'il y ait eu une politique concertée de sa part pour peupler les sièges épiscopaux de l'ancienne Lotharingie avec des rejetons de la maison de Bar. Renaud occupait d'ailleurs une position importante dans le diocèse de Metz depuis 1300, et il devait apparaître comme le favori pour remplacer l'évêque Gérard. Les deux élus n'ont fait preuve d'aucun acte d'hostilité ou de défiance durant leurs épiscopats envers le Capétien, bien au contraire, et Philippe le Bel a recherché l'amitié de l'un comme de l'autre<sup>1</sup>. Il ne semble pas non plus que Renaud de Bar ait été tuteur du comté de Bar pendant la minorité de son neveu Edouard 1<sup>er</sup>. Aucun document conservé ne lui donne ce titre, ce qui ne veut pas dire que l'évêque n'a pas eu d'influence sur le jeune comte, comme le prouve la guerre de 1313 contre le duc de Lorraine, que nous étudierons ultérieurement.

Renaud de Bar va être confronté à deux problèmes principaux, qui divisent son évêché en deux parties : dans la première, le prélat est en butte à l'hostilité des Messins et d'une grande partie de son clergé ; après 1308 les guerres entre les princes lorrains reprennent et le conflit avec le duc Ferry IV va avoir des conséquences particulièrement désastreuses pour la principauté épiscopale messine. Les difficultés avec la ville de Metz sont assez complexes et s'insèrent dans le cadre de la montée des tensions entre les citains et les princes voisins, dont ils sont souvent les créanciers. Alors que la cité s'était plutôt tenue à l'écart des guerres entre princes lorrains dans la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle, sans toutefois adopter une neutralité complète, comme le prouve la guerre de Blieskastel, la période suivante est marquée par plusieurs conflits de grande ampleur, qui vont opposer la ville aux grands seigneurs qui l'entourent, et qui convoitent ses ressources financières. Cette animosité culmine avec la Guerre des Quatre Seigneurs en 1324-1326, qui dresse contre la cité une formidable coalition composée de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, de son oncle Baudouin archevêque de Trèves, du comte de Bar Edouard 1<sup>er</sup> et du duc de Lorraine Ferry IV. Ces guerres à répétition fragilisent le patriciat messin et encouragent les velléités d'émancipation d'une partie des classes populaires. Les évêques ont cessé d'exercer une influence sur la vie politique messine depuis la défaite de Jean d'Apremont, lors la Guerre des Amis, dans les années 1230, mais ils restent les seigneurs en titre de la ville, et ils possèdent encore plusieurs leviers pour peser sur les autorités urbaines : ils ont le pouvoir

---

<sup>1</sup> Bnf lat. 11 853, fol.5-6 : Philippe le Bel demande en 1304 à Thiébaud de Bar de lui procurer l'amitié de son frère Renaud.

d'entériner la désignation des Treize. Ils peuvent également influencer sur les électeurs ecclésiastiques qui désignent le maître-échevin. Force est de constater cependant que les évêques de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ont préféré vivre en bonne entente avec la ville, afin de profiter de son soutien militaire et surtout financier.

Parallèlement à cela, la société urbaine messine est traversée par des tensions qui opposent une partie du clergé aux autorités communales. Ces dernières ont pour ambition d'imposer leur pouvoir normatif et judiciaire sur tous les habitants de la ville, y compris les clercs<sup>1</sup>. Elles légifèrent ainsi pour protéger les intérêts économiques du patriciat et des bourgeois face à la concentration des richesses entre les mains des établissements ecclésiastiques, à une époque où la conjoncture est de plus en plus difficile ; elles interviennent notamment en matière d'héritages et de cens. Elles s'aventurent même dans le domaine spirituel pour rétablir la discipline dans les établissements religieux trop laxistes à leur goût. Ces empiètements répétés allaient se révéler être une pomme de discorde récurrente entre l'évêque, protecteur des clercs de son diocèse, et les citains.

Ajoutons enfin que le clergé messin n'est pas un bloc monolithique et connaît lui-aussi des divisions. Ainsi le clergé paroissial et les ordres mendiants ont un grave conflit en 1302-1303, à propos de l'application de la bulle *Super cathedram*, qui réserve notamment un quart des legs destinés aux Mendiants aux clercs des paroisses<sup>2</sup>. Les Franciscains et surtout les Dominicains occupent une position assez ambiguë dans la ville. Les Prêcheurs sont en effet proches du patriciat messin et des familles de grands banquiers, qui choisissent volontiers de se faire inhumer dans leur couvent. Etant souvent les conseillers des mourants et des exécuteurs testamentaires, ils sont accusés de détourner une partie des héritages en leur faveur. En somme, on leur reproche d'avoir trop bien réussi dans une période de marasme, c'est pourquoi la législation communale est particulièrement rigoureuse à leur égard : le nombre de frères est limité dans les couvents de Mendiants, il leur est interdit d'acquérir des cens dans la ville, et de sortir sans l'autorisation de leur supérieur. Il y a là un terreau fertile pour l'évêque de Metz qui aurait pu jouer de toutes ces divisions pour imposer ses arbitrages, voire son autorité. Or, c'est le contraire qui va se produire.

Un changement intervient en effet dans les relations entre la ville et son seigneur éminent, l'évêque de Metz, avec l'arrivée sur le trône de Saint-Clément de Renaud de Bar.

---

<sup>1</sup> Mac Curry [1985], ch 2, p.1-8.

<sup>2</sup> Mac Curry [1985], ch 2, p.18-24.

Les prédécesseurs de ce prélat, depuis Jacques de Lorraine, s'étaient abstenus d'intervenir trop ouvertement dans les affaires de la cité, occupés qu'ils étaient à défendre et à fortifier leur principauté ecclésiastique. Renaud est jeune, et il appartient à l'un des plus puissants lignages de l'espace lorrain, qui est très dépendant des financiers messins. Les intérêts de cette famille la portent vers l'ouest et la vallée de la Moselle, alors que ceux de la principauté ecclésiastique se situent plutôt dans la partie orientale de l'espace lorrain. Fort du soutien de ses parents, et très conscient des intérêts de son lignage, le nouvel évêque va rompre avec la politique prudente de ses devanciers, quitte à engager l'épreuve de force avec les Messins<sup>1</sup>. La crise éclate en 1306-1308. Les détails concernant les opérations militaires sont assez flous, mais il est certain qu'en juin 1307 la cité subit un blocus de la part des troupes épiscopales et des troupes barroises. La ville a réussi à obtenir l'alliance du comte Henri de Luxembourg le 29 juin<sup>2</sup>.

La politique de Renaud de Bar a fait rapidement l'unanimité contre elle, et le jeune prélat a réussi à unir citains et clercs dans l'opposition à sa personne. La crise éclate sans doute lorsque les autorités promulguent un atour qui interdit aux citains, (clercs compris) de venir porter plainte pour une affaire de propriété sur les degrés de la place de Chambre, où se tient la cour de l'évêque<sup>3</sup>. Nous sommes bien informés sur les motifs de mécontentement des Messins durant le conflit, grâce aux lettres adressées par les clercs et les autorités de la ville au pape, dont la plus explicite est celle du 29 avril 1308.<sup>4</sup> L'évêque est décrit comme un prince séculier frivole et peu porté sur ses devoirs religieux. La principauté est en danger car elle est passée sous la coupe des Barrois, qui l'administrent suivant leurs propres intérêts. L'évêque, nonchalant, est responsable de l'aliénation de nombreux biens et châteaux. Il néglige de recevoir l'hommage de ses grands vassaux. Ses hommes se livrent au pillage, et les routes ne sont pas sûres. Tous les moyens lui sont bons pour se procurer de l'argent : la prise en otage de vassaux, la levée de contributions énormes et non fondées sur son clergé et sur ses sujets, (200 000 livres en 4 ans !), la confiscation de biens des clercs morts malgré l'existence d'un testament, la vente des offices communaux à des gens indignes, le recours à des financiers lombards et étrangers, et enfin la levée de sanctions ecclésiastiques contre espèces sonnantes et trébuchantes. Le clergé lui reproche en outre d'avoir déplacé l'officialité de Metz

---

<sup>1</sup> Cette guerre a été étudiée avec minutie par Sauerland [1895], p. ; Mac Curry [1985], ch.2, p.8-24, le dossier documentaire a été complètement repris par Pundt [1998], p.473-482, qui a découvert des documents inédits.

<sup>2</sup> *HMB*, t.3, pr., p.286.

<sup>3</sup> *HMB*, t.3, pr., p.174-175.

<sup>4</sup> *HMB*, t.3, pr., p.290-296.



à Vic. Les réfractaires, qui ne veulent pas se rendre dans le Saulnois, sont frappés d'excommunication.

Il ne faut pas bien sûr prendre pour argent comptant toutes ces plaintes, qui émanent des ennemis de l'évêque, et qui dressent un portrait bien noir du prélat, décrit non seulement comme un piètre pontife, mais en plus comme un prince indolent, trop préoccupé par les intérêts de son lignage. Ces documents montrent en tout cas que les clercs du début XIV<sup>e</sup> siècle appréhendent leur pasteur avant tout comme un prince-évêque, et les préoccupations territoriales occupent dans leurs récriminations une place plus importante que les critiques d'ordre spirituel (quelques mots seulement sur les perturbations des services liturgiques dans la ville). Cette représentation de l'évêque de Metz n'est pas nouvelle, elle se retrouve depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle dans les continuations des GEM, mais sa présence dans une lettre signée par une grande partie du clergé messin, montre qu'elle était partagée par la plupart des contemporains. Quelques éléments permettent d'atténuer ce tableau peu reluisant de l'épiscopat de Renaud de Bar. D'une part, nous ne possédons que les documents à charge, qui ne sont pas exempts d'exagérations (pensons aux 200 000 livres extorquées en quatre ans), alors que la défense de l'évêque de Metz ne nous est pas parvenue. Une partie des clercs et surtout des moines messins sont issus des familles patriciennes et bourgeoises de la cité, et il n'est pas étonnant de les voir lutter aux côtés de leurs parents contre Renaud de Bar. Le transfert de l'officialité à Vic n'est peut-être qu'une mesure de guerre, décidée après le déclenchement des hostilités avec la ville. Certains clercs semblent avoir été obligés de témoigner contre Renaud sous la contrainte, comme l'abbé de Saint-Symphorien<sup>1</sup>. De même lorsque les autorités de la cité interdisent le 23 mars 1308 de prêter de l'argent à l'évêque et aux Barrois, elles étendent cette mesure à l'abbé de Gorze, ce qui prouve que ce dernier s'était rangé derrière l'étendard épiscopal<sup>2</sup>. L'influence des citains est moins forte sur cette abbaye, car elle se situe à 18 km de la ville. Les Mendiants, sans doute traumatisés par le conflit de 1302-1303, n'ont pas participé à la lutte contre l'évêque. La paix a été conclue au plus tard en 1309, et nous sommes mal renseignés sur les conditions du retour au calme. Il est certain en tout cas que les magistrats messins ont continué à renforcer leur emprise sur le clergé messin, après cette date, et qu'ils ont mis à profit la vacance survenue après la mort de Renaud de Bar, pour changer le mode d'élection du Maître-échevin en introduisant, en novembre 1316, une

---

<sup>1</sup> L'abbé Jacques avoue avoir témoigné sous la contrainte le 9 octobre 1307, Marichal [1903-1905], t.1, n°102, ce qui ne l'empêchera pas d'ailleurs de figurer parmi les signataires de la lettre du 29 avril 1308.

<sup>2</sup> *HMB*, t.3, pr., p.289.

part de hasard, pour diminuer les risques de corruption<sup>1</sup>. Ils étendent également de plus en plus leur juridiction aux bourgs abbatiaux situés en périphérie de la ville<sup>2</sup>.

La seconde partie de l'épiscopat de Renaud est marquée par la lutte contre les ducs de Lorraine, Thiébaud II et son fils Ferry IV. Le premier a tout d'abord eu des différends en juin 1307 avec le frère de l'évêque de Metz, Thiébaud de Bar, lui-même titulaire du siège liégeois<sup>3</sup>. Renaud apparaît comme arbitre dans ce litige, ce qui montre qu'à cette date les relations ne s'étaient pas encore détériorées entre le duc et le prélat messin. La situation se dégrade en 1311, à propos du fief de Volmerange dans le nord de la Moselle<sup>4</sup>. Les difficultés se poursuivent après la mort du duc et la prise de pouvoir de son fils Ferry IV, en 1312. Les causes de ce nouveau conflit, qui va se terminer de façon catastrophique pour l'évêque de Metz, ne sont pas claires. Le continuateur de Guillaume de Nangis évoque des raisons futiles sans plus de précisions<sup>5</sup>. Les Bénédictins font référence à l'animosité de Renaud contre le duc, qui aurait obtenu du pape Clément V, le privilège de lever lui-même une décime sur ses propres Etats, mais le document a disparu et il est impossible de vérifier les assertions des érudits du Siècle des Lumières<sup>6</sup>. Quelle que soit le *casus belli*, les relations étaient suffisamment tendues depuis quelques années entre la famille ducale et l'évêque de Metz pour qu'une simple étincelle remette le feu aux poudres, l'opposition entre les deux principautés étant d'ordre structurel. Une bataille décisive a lieu le 8 novembre 1313, à Pougny, devant la forteresse ducale de Frouard, qui verrouille la vallée de la Moselle. Malgré la supériorité numérique de la coalition assemblée par le prélat messin, les troupes ducalès profitent de l'avantage tactique que leur donne une colline, et réussissent à semer la panique en chargeant à pied, et en accablant leurs adversaires d'une pluie de pierres<sup>7</sup>. Tout ceci ressemble en réalité

---

<sup>1</sup> Schneider [1950], p.149-150.

<sup>2</sup> Mac Curry [1985], p.28.

<sup>3</sup> 13 juin 1307, Marionnet, *Catalogues des actes de Thiébaud II, duc de Lorraine (1303-1312) et introduction à ce catalogue*, DES Nancy, 1948, n°116.

<sup>4</sup> 27 février et 15 août 1311, Marionnet [1948], n°192 et n°202.

<sup>5</sup> *Continuatio Chronici Guillelmi de Nangiaco*, RHFG, éd. Daunou et Naudet, 1891, Paris t.20, p.608 :«*Orta est dissensio maxima,quamvis ex occasione minima vel modica, et quae de facili sedari potuisset a principio, inter duces Lotharingiae et Metensem episcopum...* »

<sup>6</sup> HMB, t.2, p.501. L'information des Bénédictins, qui ne repose sur aucune source, ne tient guère car ni avant, ni pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, les collectes pour le Saint-Siège n'ont été confiées dans l'espace lorrain à des princes laïques.

<sup>7</sup> *Continuatio Chronici Guillelmi de Nangiaco*, RHFG, éd. Daunou et Naudet, 1891, Paris t.20, p.608 :«*tandem utriusque partis excitibus congregatis juxta castrum quod Fleve dicitur die Jovis ante festum sancti Martini hyemalis, inter eos acre bellum committitur, et episcopus, cum suo exercitu, licet in multitudine, virtute et potentia exercitum ducis excederet, adversariorum industria et prudenti astutia superatur. Episcopi namque exercitu per villas, planiciem vel districtum contra ducis exercitum properante, ducis exercitus, qui jam adversae partis capitibus eminebat, montem ascendens, et illico de equis descendens, tanto impetu cum calculis et lapidibus quorum illic ingens abundabat copia, aliisque vexilibus utensilibus aptis peditibus potenter in hostes irruit, quod eorum quampluribus quasi ducentis vel circiter interfectis, reliqui fugere sunt compulsi, et nonnullos*

plus à une grosse embuscade qu'à une bataille rangée. La déconfiture du parti épiscopal est totale : le comte de Bar Edouard, neveu de l'évêque de Metz, est fait prisonnier, de même que le comte de Salm.

Un accord de paix est scellé à Bar-sur-Aube, le 20 mai 1314, en présence de tous les belligérants et du fils aîné de Philippe le Bel, Louis, en sa qualité de comte de Champagne et de suzerain du fief de Frouard<sup>1</sup>. Le roi de France s'impose désormais comme le principal arbitre des conflits lorrains. Les conditions de la libération des captifs sont drastiques : la rançon s'élevant à 90 000 livres de deniers tournois. Le comte de Bar est obligé d'engager un certain nombre de châtelainies, et il transfère à titre temporaire sa suzeraineté sur le comté de Vaudémont au duc de Lorraine. Si les sommes ne sont pas remboursées dans les deux ans, toutes ces cessions deviendraient définitives. Après la mention de ces sommes vertigineuses, plusieurs clauses annexes nous ramènent vers une réalité bien plus terre-à-terre, puisque le sire de Blâmont, allié du duc, et Renaud de Bar règlent un certain nombre de différends relatifs à des dettes anciennes et aux limites de leurs seigneuries, ce qui donne une série d'articles très concrets sur les problèmes de voisinage entre l'évêque et son vassal<sup>2</sup>. Les seigneuries de ces deux personnages sont en contact autour de Deneuvre et de Baccarat et le cartulaire des évêques de Metz est rempli de tentatives de délimitation de plus en plus précises des deux ensembles politiques (qui ont été rarement respectées).

Le prélat messin ne va pas ménager ses efforts pour obtenir le règlement de la rançon de son neveu : il est urgent de sauver Edouard pour ne pas affaiblir durablement le comté. Renaud, en tant que responsable de la guerre, se voit dans l'obligation de soulager le fardeau de ses alliés et des ses vassaux, qui ont été faits prisonniers. Dans le traité du 20 mai, l'évêque de Metz engage au duc, pour 10 000 livres de deniers tournois, sa suzeraineté sur la seigneurie de Blâmont, cette somme devant être défalquée des 90 000 livres dues par le comte. Un acte du troisième successeur de Renaud, Adémar de Monteil, scellé en 1328, nous apprend que l'évêque avait engagé à son neveu le comte de Bar, à la suite de la défaite, les châtelainies de

---

*in proximo decurrens fluvius fugiendo submersit. Illic etiam comes Barri Metensis episcopi nepos, comes de Salmis, ejus filius, et alii nobiles, qui partem praefati fovebant episcopi capiuntur, qui tamen postmodum multa pecunia sunt redempti, et sic de carcere, et tandem de diuturna ducis custodia liberati.* » ; sur cette bataille Henri Levallois, « Recherches, à propos d'une liste des vassaux de Bar, de l'an 1311, sur les débuts du règne du comte Edouard 1<sup>er</sup> », BSAL, 1901, p.197-202.

<sup>1</sup> Ed. incomplète dans André Duchesne, *Histoire des Maisons de Dreux, de Bar-le-Duc, de Luxembourg et de Limbourg, du Plessis de Richelieu, de Broyes et de Chasteauvillain*, Paris, 1631, preuves, t.3, pr., p.45-46 ; Analyse du traité : Hubert Collin, « un important document historique entré aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle », dans le *Pays Lorrain*, 61, 1980, p.159-162.

<sup>2</sup> Tous les actes relatifs à la rançon du comte de Bar sont référencés dans Jean Bridot, *Catalogue des actes de Ferry IV, duc de Lorraine (1312-1329)*, DES Nancy, 1949.

Condé-sur-Moselle et de Rambervillers pour 12 000 et 6000 livres<sup>1</sup>. L'évêque n'a pas dû recevoir d'argent pour ces engagements puisque le comte est lui-même sans le sou, mais le but de l'opération est certainement de concéder les revenus de ces châtelainies pour aider à payer la rançon. Il serait facile dans un deuxième temps de lever l'engagée, d'autant que les domaines restaient dans la famille de Bar. Renaud engage également la seigneurie de Conflans-en-Jarnisy, non loin de Briey, au seigneur d'Apremont, mais cette engagée sera rachetée par le comte de Bar, sans doute aussi dans la même logique d'entraide familiale.

Les commentateurs ont été très durs avec Renaud de Bar, qui aurait préféré favoriser les intérêts de sa famille plutôt que ceux de son évêché. Michèle Depoux oppose même deux évêques de la maison de Bar : Etienne au XII<sup>e</sup> siècle, le fondateur de la principauté épiscopale et Renaud au XIV<sup>e</sup> son liquidateur<sup>2</sup>. Ces jugements sévères doivent être cependant nuancés. Le dédommagement d'alliés et de vassaux capturés lors d'une guerre menée par un seigneur est un principe assez général, qui est rappelé dans les traités de l'époque, et Renaud de Bar n'a pas innové dans ce domaine. D'autres évêques, qui jouissent d'une bien meilleure réputation, ont engagé plusieurs châtelainies de leur principauté comme Bouchard d'Avesnes, qui aliéna plus de châteaux en 1287 que Renaud durant tout son épiscopat. Mais le premier prélat cité avait réussi à reprendre le contrôle de ses domaines, ce qui ne fut pas le cas de Renaud qui est mort en 1316, trop rapidement pour tenter de restaurer sa puissance. Le prélat préparait sans doute sa revanche, comme le montre un acte de février 1315, dans lequel Ulrich, comte de Ferrette, se reconnaît le vassal de l'évêque et précise les conditions de son entrée en guerre contre le duché de Lorraine<sup>3</sup>. Rien ne prouve cependant que le conflit ait réellement repris.

Si les évêques suivants n'ont pas réussi à lever toutes ces engagées, ce n'est certes pas la faute de Renaud, mais plutôt celle de ses successeurs dont la gestion financière a été des plus médiocres. D'ailleurs, le rachat a failli avoir lieu en 1361, mais la mort de l'évêque Adémar a mis un terme à cet espoir. Observons enfin que deux des trois châtelainies sont excentrées par rapport au cœur de la principauté ecclésiastique. Les évêques de Metz ont toujours eu beaucoup de mal à s'implanter dans la vallée de la Moselle, face au duc de Lorraine et au comte de Bar, et le château de Condé avait souvent été engagé par le passé.

---

<sup>1</sup> AD Mos. B 2342 n°80, «pour plusieurs pertes que le dit conte fist deavnt Frouard et pour la raison de son corps et de plusieurs gentilhommes qui furent prins avec luy qui lors estoient avec reverend père en Dieu Regnaud de Bar par la grace de Dieu jasis evesque de Metz pour aider a deffendre l'endroit de nostre ditte evesché. » ; sur ces engagées voir Depoux [1954], t.2, p.593-599.

<sup>2</sup> Depoux [1954], t.2, p.590-592.

<sup>3</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°197.

Située dans le nord-ouest de la Lorraine, à proximité de Briey, la seigneurie de Conflans-en-Jarnisy était menacée depuis longtemps par les empiètements de plusieurs vassaux, dont les comtes de Bar et de Luxembourg. La perte de ces deux points d'appui ne remet donc pas fondamentalement en cause l'équilibre de la principauté centrée sur le Saulnois et ses salines. L'aliénation de Rambervillers est plus problématique car ce domaine constitue le centre de la puissance épiscopale dans le sud-est vosgien, et c'est pour cette raison que cette châtelainie est très rapidement récupérée par l'évêque Adémar. Il ne faut pas dissimuler non plus que l'absence de rachat est un signe de faiblesse du pouvoir épiscopal. Une catastrophe militaire a suffi pour montrer au grand jour la fragilité financière de la principauté.

## **2. Henri Dauphin (1319-1325)**

Après la mort de Renaud de Bar, le chapitre procède à une élection, mais les chanoines sont incapables de se mettre d'accord sur un candidat, et deux dignitaires du chapitre sont élus : Philippe de Sierck, archidiacre de Ligny dans le diocèse de Verdun, et archidiacre de Sarrebourg, qui est lié au duc de Lorraine Ferry IV<sup>1</sup> ; Pierre de Trèves, archidiacre de Marsal et de Salins, dans le diocèse de Besançon, et chanoine de Verdun<sup>2</sup>. L'affaire est portée devant le pape, et une lutte d'influence se déroule en coulisse, puisque le roi de France intervient auprès de la curie en faveur de Philippe<sup>3</sup>. Après une longue attente, les deux prétendants se désistent et l'élection est cassée. Le Souverain Pontife décide alors de placer sur le trône de saint Clément Henri Dauphin de Vienne, le 4 mai 1319<sup>4</sup>. Philippe de Sierck, devait mourir la même année, lors de son séjour à Rome<sup>5</sup>.

Le nouvel élu est issu du mariage d'Humbert de la Tour et de Jeanne, qui est devenue l'héritière du Dauphiné après la mort de son frère. Né vers 1296, il est le dernier des quatre fils du couple. Sa famille étant proche de Clément V et des papes d'Avignon, une pluie de prébendes et de privilèges s'abat rapidement sur Henri, alors qu'il n'est encore qu'un enfant;

---

<sup>1</sup> Bridot [1949], n°30 et n°173.

<sup>2</sup> 3 février 1304, Benoît IX lui confère une prébende dans le diocèse de Metz : Sauerland [1901], t.1, n°90. Sur ces deux personnages voir Sauerland [1895], p.75.

<sup>3</sup> 8 septembre 1318 : Sauerland [1901], t.1, n°262, le nom du candidat soutenu par le roi de France n'est pas cité mais il s'agit sans aucun doute de Philippe de Sierck puisque dans la seconde partie de la bulle on apprend que la Capétien s'enquière de la confirmation d'un autre de ses protégés : le nouvel élu d'Utrecht Frédéric de Sierck.

<sup>4</sup> Sauerland [1901], t.1, n°291.

<sup>5</sup> Information donnée par la bulle du 16 juin 1319 : Sauerland [1901], t.1, n°299.

la liste des diocèses où ce dernier possède des bénéfices est impressionnante : Vienne, Lyon, Rouen, Cambrai, Valence et Worcester<sup>1</sup>. Il obtient même la possibilité de continuer ses études de droit civil pendant sept ans, sans perdre tous ces revenus<sup>2</sup>. Jean XXII lui confie, le 3 juin 1317, l'évêché de Passau, alors qu'il n'a que 20 ans et qu'il n'a reçu que les ordres mineurs<sup>3</sup>. Cette situation ne semble pas avoir contenté le jeune homme, puisqu'il revient en France en décembre 1318<sup>4</sup>, et il est désigné comme évêque de Metz par Jean XXII en mai 1319 (les services communs s'élevant à 6000 florins<sup>5</sup>). Cette nomination s'explique peut-être par les troubles qui agitent l'Empire et qui opposent le roi Louis de Bavière et son compétiteur Frédéric de Habsbourg. Dans ce contexte, le pape aurait placé un homme sûr à la tête d'un évêché stratégique. Jean XXII devait avoir de bonnes raisons en tout cas de préférer Henri au candidat du roi de France, Philippe de Sierck. Le nouvel élu n'est pas complètement étranger à la région, puisqu'il est parent à un degré assez éloigné des comtes de Luxembourg<sup>6</sup> ; il nomme également le duc de Lorraine Ferry IV son cousin<sup>7</sup>. Malgré les dispenses pontificales, Henri n'a jamais été consacré.

Il faut dire que le jeune homme a d'autres problèmes et d'autres ambitions. Il est tout d'abord frappé durant l'été par la maladie à telle point que Jean XXII lui envoie une lettre de consolation<sup>8</sup>. D'autre part, le frère aîné du prélat, Jean, est mort le 5 mars 1319, laissant deux héritiers mineurs Guy et Humbert, dont la tutelle est confiée à Henri, ainsi que le gouvernement du Dauphiné. Ce dernier va se révéler être un homme d'Etat énergique et avisé, capable de mettre au pas le comte Amédée de Savoie<sup>9</sup>. Il négocie et finalise par exemple le mariage de son neveu Guy avec Isabelle, la fille du roi Charles IV, le 17 mai 1323. Ces responsabilités expliquent en grande partie les absences prolongées d'Henri, obligé de rester dans les domaines de sa famille, la gestion spirituelle du diocèse messin étant confiée à trois

---

<sup>1</sup> La Liste complète avec les références aux sources se trouvent dans Sauerland [1895], p.77 et dans Tribout [1930], p.90-92 ; le jeune âge d'Henri, qui n'a reçu que les ordres mineurs a soulevé certaines objections de la part du clergé de Rouen où il possède la trésorerie du chapitre ; ces plaintes ont été vite balayées par la papauté : Sauerland [1901], t.1, n°180.

<sup>2</sup> 6 avril 1313, Sauerland [1901], t.1, n°216.

<sup>3</sup> Sauerland [1901], t.1, n°257.

<sup>4</sup> Sauerland [1901], t.1, n°283.

<sup>5</sup> 18 juin 1319 Sauerland [1901], t.1, n°300.

<sup>6</sup> Sauerland [1895], p.78.

<sup>7</sup> Sauerland [1895], p.78.

<sup>8</sup> 28 août et 31 août 1319 : Sauerland [1901], t.1, n°305 et n°306.

<sup>9</sup> M. Vidal « Le pape Jean XXII. Son intervention dans le conflit entre la Savoie et le Dauphiné (1319-1334) », dans la *Revue des questions historiques*, 1900, 34, p.324-387.

clercs messins, et celle du temporel à trois familiers du prélat<sup>1</sup>. La politique suivie par Henri Dauphin et par ses représentants prend le contre-pied de celle pratiquée par son prédécesseur Renaud de Bar : l'heure est au calme et à la paix avec le duc de Lorraine et le sire de Blâmont ; plusieurs traités en 1319 et 1320 viennent sanctionner cette bonne entente<sup>2</sup>, malgré une brouille passagère avec Ferry IV en 1324<sup>3</sup>.

Henri Dauphin est surtout resté dans les mémoires pour son attitude durant la Guerre des Quatre Seigneurs, lors de laquelle les citains de Metz ont dû résister à la coalition formée par Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, l'archevêque de Trèves Baudouin de Luxembourg, le duc Ferry IV, et le comte de Bar Edouard I<sup>er</sup>. Cette alliance se forme le 25 août 1324, sans doute à l'instigation du roi de Bohême, et la cause profonde de cette guerre est à rechercher dans les rapports houleux qu'entretiennent les princes avec les financiers messins<sup>4</sup>. Ce conflit a donné lieu du côté messin à la rédaction d'un récit rimé en langue vernaculaire, qui est la première œuvre historiographique conservée, émanant des milieux urbains<sup>5</sup>. Les tentatives d'arbitrage des Messins ayant échoué, les troupes coalisées font leur jonction au mois de septembre et pillent méthodiquement le pays messin, en accomplissant une chevauchée qui décrit un cercle autour de la ville. Les princes offrent la bataille aux Messins, qui malgré ou à cause du recrutement de nombreux mercenaires, refusent de prendre un tel risque. Les princes se séparent alors en octobre, mais ils ne renoncent pas à leur projet. Ils cherchent de nouveaux alliés et se tournent vers le roi de France, Charles IV.

L'évêque de Metz n'a pas participé aux opérations militaires, car il ne se trouve pas dans la région, en raison des tensions entre le Dauphiné et le nouveau comte de Savoie Edouard<sup>6</sup>. Dans le même temps, le clergé messin a de nombreux griefs contre les autorités communales et c'est tout naturellement qu'Amblard Noir de Beaumont, qui administre l'évêché au nom d'Henri Dauphin conclut un accord avec les princes le 15 novembre 1324. Le document récapitule les motifs de mécontentement de l'évêque et de ses clercs : demande de suppression du collège des prud'hommes, qui parasitent l'action des Treize investis par

---

<sup>1</sup> Vicaires (*vicarii generales in spiritualibus*) : le couteur Jean de Réchicourt, le chancelier Pierre de Beaufremont et l'official Bertrand et pour administrer l'évêché (*vicarii generales temporalibus*) Amblard de Beaumont, Guy de Grolée et André de Grenoble ; voir Sauerland [1895], p.80 ; Tribout [1930], p.92.

<sup>2</sup> Bridot [1949], n°236 et n°242.

<sup>3</sup> 16 juin 1324, Sauerland [1901], t.1, n°412.

<sup>4</sup> Sauerland [1895], p.104-110.

<sup>5</sup> E. de Bouteiller (éd.), *La Guerre de Metz en 1324. Poème du XIV<sup>e</sup> siècle*, 1875, Paris ; le poème s'arrête avant le départ définitif d'Henri pour le Dauphiné au printemps 1325.

<sup>6</sup> Vidal [1900], p.372-373.

l'évêque<sup>1</sup>, accaparement de fiefs épiscopaux et des églises sans l'accord et sans respect pour les droits de l'évêque, mépris pour les sanctions ecclésiastiques, usurpations de la justice communale, notamment dans les affaires de cens et d'héritages. Le texte revendique même une part des revenus de la justice dans la ville, alors que l'évêque ne perçoit plus rien depuis 1244<sup>2</sup>. L'interdit est jeté sur la cité et ses magistrats sont excommuniés. Les citains sentent le danger d'un isolement complet sur le plan diplomatique et militaire, et décident de négocier avec l'évêque de Metz, car ils voient en lui leur protecteur naturel, et surtout le prince le moins exigeant pour la conclusion d'une alliance. Henri Dauphin est de retour au début de l'année 1325 ; il flaire tout le parti qu'il peut tirer de la situation. Il fait la paix et conclut une alliance avec les Messins les 29 et 31 mars<sup>3</sup>. Les citains aux abois font de grosses concessions, et promettent de respecter les privilèges du clergé messin et la justice de l'évêque : les prudhommes sont supprimés et les droits épiscopaux sur les biens mobiliers des clercs intestats qui ont charge d'âmes sont reconnus ; le poème sur la guerre parle d'une véritable humiliation<sup>4</sup>. Henri a aussi obtenu des Messins une grosse somme d'argent pour prix de cette alliance (peut-être 15 000 livres)<sup>5</sup>. Mais l'aide attendue ne vient pas, et Henri Dauphin reprend à la fin du printemps le chemin du Dauphiné, où la guerre recommence avec la Savoie en août<sup>6</sup>. L'argent des Messins et les ressources de l'évêché allaient en fait servir à financer ce conflit<sup>7</sup>. Le prélat va même plus loin, puisqu'il met à la disposition des ennemis de la ville, les domaines les plus importants de l'évêché : le duc de Lorraine entre ainsi en possession de Hombourg et de Rambervillers, d'après la continuation 3b des GEM<sup>8</sup>. Cela est sujet à caution, car la châellenie de Rambervillers a été donnée en gage au comte de Bar, à la suite de la défaite de l'évêque Renaud en 1313, et l'évêque Adémar ne l'a pas encore rachetée en 1328. Il est sûr par contre que le comte de Bar s'est établi à Vic, mais les habitants se soulèvent rapidement contre la domination barroise, et la soldatesque met à feu et à sang la

---

<sup>1</sup> Sur ce collège de magistrat aux attributions mal définies mais qui constitue un contrepois face aux Treize, nommés par l'évêque et qui sont surtout des patriciens, voir Mac Curry [1985], ch.2, p.26-28 ; Pundt [1998], p.462-464.

<sup>2</sup> Tous ces points ont été minutieusement étudiés par Sauerland [1895], p.120-135.

<sup>3</sup> HMB, t.4, p.8-10 ; Marichal [1903-1905], t.1, n°235.

<sup>4</sup> Bouteiller [1875], XIV, 286, p.252 : « *La justice tant s'umilie/De la citeit que li evesque/A nous citains se joint et lie.* »<sup>4</sup>

<sup>5</sup> Les sources de l'époque mentionnent la somme sans en indiquer le montant. Les chroniques urbaines de la fin du Moyen Age font référence à 15 000 livres).

<sup>6</sup> Vidal [1900], p.373-375.

<sup>7</sup> Henri engage par exemple à Simon de Maxéville son château de Moyen et le village de Vathiménil pour 2000 livres de petits tournois, le 25 mai 1325 juste avant de rentrer en Dauphiné : Marichal [1908], t.2, p.9. Nul doute que cet argent est destiné à financer son effort de guerre dans son pays natal.

<sup>8</sup> Wolfram [1898], p.323.



ville, le 2 février 1325. Cet épisode est attesté par le *Credo de Henreis de Heis*, un poème composé avant la conclusion de la paix en mars 1326 :

*« Tercia die devant feste  
Sainte Agathe ont fait grant tempeste,  
A ceux de Vy et en pou d'oure,  
Laissies n'y ont ne cler ne preste,  
Femme n'enffant, borgoy n'agreste ;  
C'est tout perdu, nulz n'y demoure...*

*A mortuis a grant pitieit,  
Petis enffans n'ont respitiez,  
Femme gisant, ne pucelettes,  
Or est bien Vy a grant viteit,  
Duchaulx contaulex l'ont avitiez,  
Chargies y ont maintez cherettes<sup>1</sup> »*

L'écu, d'après Dom Calmet, aurait élevé une protestation et quatre arbitres auraient été désignés<sup>2</sup>. Henri Dauphin renonce à l'épiscopat et revient à l'état de laïc, entre le 5 et le 26 août 1325. Cet abandon de la vie cléricale a sans doute été évoqué dès l'année précédente, car le duc d'Autriche et de Styrie, Léopold, le beau-frère de Ferry IV de Lorraine, a proposé un candidat au siège messin, mais Jean XXII, le 15 septembre 1324, n'a pas donné suite<sup>3</sup>. Lorsque l'on connaît la bienveillance du pape à l'égard d'Henri, avant et après cette date, on comprend qu'il n'a pas existé de menace de destitution, mais que l'écu avait très certainement évoqué son retour au siècle bien avant sa démission. Henri se fait chef de guerre et remporte une brillante victoire contre le comte de Savoie à Varey. L'ancien prélat revient régulièrement dans la correspondance pontificale après août 1325, et le dernier document connu qui le mentionne est son testament qui date de mars 1329<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Bouteiller [1875], p.374, v.151-156 et v.163-168.

<sup>2</sup> HL, 2<sup>e</sup> éd., t.3, p.306.

<sup>3</sup> Sauerland [1901], t.1, n°416.

<sup>4</sup> Sauerland [1901], t.1, note 1, p.236-237.

### 3. Louis de Poitiers (1325-1327)

Le pape nomme évêque de Metz, en lieu et place d'Henri, le 26 août, Louis de Poitiers, le fils du comte Adémar de Valentinois<sup>1</sup>. Les deux hommes sont proches parents puisque le frère du premier, Adémar, a épousé en première noce une sœur du second, morte en 1310. Jean XXII poursuit donc sa politique consistant à pourvoir le siège messin avec des rejetons des familles dauphinoises proches de la curie avignonnaise, malgré les sollicitations de plusieurs princes importants, comme le roi de Bohême Jean de Luxembourg, ou encore le duc d'Autriche, Léopold de Habsbourg ( qui agit sûrement pour le compte de son beau-frère le duc de Lorraine Ferry IV)<sup>2</sup>. Louis apparaît comme le chapelain de François Cajetan, cardinal de Sainte-Marie-in Cosmedin et reçoit de nombreuses prébendes à Lyon, Viviers et Annecy<sup>3</sup>. Le 27 août 1306, il obtient de Clément V l'évêché de Viviers où il a été postulé ; Louis a alors 27 ans<sup>4</sup>. Le 26 janvier 1319, Jean XXII le transfère à Langres, où il ne tarde pas à avoir des problèmes avec le chapitre et son doyen<sup>5</sup>. Louis a une certaine connaissance du diocèse de Metz, puisqu'il a été chargé par le pape de pousser les administrateurs de l'évêché à rendre des comptes, lors de la vacance de trois ans survenue après la mort de Renaud de Bar<sup>6</sup>.

L'épiscopat de Louis a été assez bref, mais l'évêque a réussi à remplir la première mission que lui avait confiée le pape : réconcilier les Messins avec les quatre princes qui leur faisaient la guerre. Il est dans son diocèse à la fin de l'année 1325, et il réunit à Marsal, à la fin du mois de décembre, les représentants des principaux belligérants<sup>7</sup>. La paix est conclue finalement sous l'égide du prélat le 3 mars 1326, et les Messins s'en tirent avec une indemnité à payer aux princes d'un montant de 15 000 livres de deniers tournois<sup>8</sup>. L'évêque renonce à

---

<sup>1</sup> Sauerland [1901], t.1, n°438; Vidal [1900], p.382.

<sup>2</sup> 2 octobre 1325, Sauerland [1901], t.1, n°463 et 6 octobre 1325, Sauerland [1901], t.1, n°465.

<sup>33</sup> Sauerland [1901], t.1, n°55.

<sup>4</sup> Sauerland [1901], t.1, n°119.

<sup>5</sup> Sauerland [1901], t.1, n°286 et n°329.

<sup>6</sup> Sauerland [1901], t.1, n°318.

<sup>7</sup> HMB t .4, pr., p.13-18.

<sup>8</sup> HMB t .4, pr., p.19-24.

demander des réparations pour les dommages subis pendant la guerre<sup>1</sup>. Les sacrifices financiers du prélat sont rappelés dans un poème écrit avant sa mort, lors de l'été 1327 :

*«Car pour plaisir la gent crueire,  
Et pour faire la paix entiere  
Sa propre terre ait mis en gaige<sup>2</sup>»*

La guerre a créé des tensions au sein de la cité : à l'intérieur du groupe dirigeant d'une part, et entre les élites et le reste de la population urbaine d'autre part. Plusieurs membres du patriciat, dont le maître-échevin, sont obligés de quitter la ville et font alliance avec les princes environnants<sup>3</sup>. Alors que la guerre civile menace les Messins, le pape se tourne une nouvelle fois vers Louis de Poitiers<sup>4</sup>. Mais ce dernier n'est pas en mesure d'assumer le rôle d'arbitre et de conciliateur, car il est malade, et il demande au pape la permission de rentrer dans sa terre natale, où l'air serait plus sain<sup>5</sup>. Après avoir reçu les serments du nouvel abbé de Saint-Arnoul, Bertrand, le 24 décembre 1326<sup>6</sup>, l'évêque se retire en Dauphiné, où il connaît une longue agonie<sup>7</sup>. Il expire le 16 août 1327, dans l'abbaye de Saou, au nord-est de Montélimar, dans le diocèse de Die. Sa succession était préparée bien à l'avance, puisque cinq jours plus tard, le 21, Jean XXII nomme sur le siège messin le neveu de Louis, Adémar de Monteil<sup>8</sup>.

#### **4. Adémar de Monteil (1327-1361)**

Adémar de Monteil (ou Montélimar) est le fils de Hugues, seigneur de Montélimar et de Sybille, la sœur de Louis de Poitiers. Le pape place ainsi encore une fois un évêque issu d'une famille dauphinoise pour garder un point d'appui dans une région plutôt favorable à Louis de Bavière, à une époque où le Wittelsbach a ceint la couronne de Fer des rois

---

<sup>1</sup> Bouteiller [1875], n°14, p.404.

<sup>2</sup> Bouteiller [1875], p.388, v.58-60.

<sup>3</sup> Schneider [1950], p.464-471.

<sup>4</sup> 1<sup>er</sup> octobre 1326 ; Sauerland [1901], t.1, n°505.

<sup>5</sup> Réponse positive de Jean XXII le 28 novembre 1326, Sauerland [1901], t.1, n°510.

<sup>6</sup> 24 décembre 1326 ; Sauerland [1905], t.2, n°820

<sup>7</sup> Le 9 mars 1327, Jean XXII envoie son propre médecin au chevet de Louis malade : Sauerland [1901], t.1, n°518.

<sup>8</sup> Sauerland [1901], t.1, n°532.

lombards, le 31 mai 1327 à Milan, et s'apprête à prendre le chemin de Rome pour son couronnement impérial. La carrière d'Adémar au sein de l'église est documentée à partir du 12 juillet 1312, date à laquelle il reçoit une prébende dans le Vivarais, à l'âge de 14 ans<sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre 1325, il reçoit les prébendes laissées vacantes par Aymon de Savoie, qui est revenu à l'état de laïc ; il devient alors archidiacre de l'Eglise de Reims<sup>2</sup>. Lorsqu'il est choisi pour succéder à son oncle Louis de Poitiers, Adémar a 28 ans, et n'a pas reçu les ordres majeurs.

Le nouvel élu va occuper le siège messin pendant plus d'un tiers de siècle, ponctué par de nombreuses vicissitudes. Par souci de clarté, nous avons choisi de suivre un plan thématique pour retracer cet épiscopat agité, en commençant par les relations d'Adémar avec les trois grands pouvoirs qui sont à la tête de la Chrétienté : l'empereur, le pape, et le roi de France. Nous avons déjà évoqué les progrès de l'influence française dans l'espace lorrain, depuis le règne de Philippe le Bel, avec notamment la signature du traité de Bruges en 1301. Les évêques de Metz n'étaient pas restés insensibles à ce mouvement, puisque Bouchard d'Avesnes et Gérard de Reninghe étaient rentrés en contact avec le Capétien, le premier étant même devenu le vassal du roi de France. Philippe le Bel avait également recherché l'amitié de Renaud de Bar au début de son épiscopat. L'avènement des Valois, et le conflit franco-britannique ne mettent pas fin à ce processus, loin s'en faut, et l'intégration des principautés lorraine dans l'orbite française se poursuit durant tout le XIV<sup>e</sup> siècle. Désormais les ducs de Lorraine et les comtes de Bar résident de plus en plus fréquemment à Paris, et se retrouvent assez régulièrement dans l'ost du roi de France. Le duc Raoul va même trouver une mort héroïque sur le champ de bataille de Crécy, en compagnie du roi de Bohême et comte de Luxembourg, Jean l'Aveugle. Un pas supplémentaire est franchi avec Adémar de Monteil, qui se reconnaît, le 2 février 1338, comme le vassal et l'allié de Philippe VI (sauf contre le pape et Louis de Bavière), et reçoit une pension annuelle d'un montant de 1400 livres<sup>3</sup>. En 1342, l'évêque s'est rendu auprès de Philippe VI pour accomplir ses devoirs militaires, et pour négocier la fin des hostilités dans le conflit qui ravage l'espace lorrain<sup>4</sup>. L'alliance et

---

<sup>1</sup> Sauerland [1901], t.1, n°198.

<sup>2</sup> Sauerland [1901], t.1, n°460.

<sup>3</sup> Arch. nat. J 524 n°14, Aimond [1910], p.141

<sup>4</sup> Cette information est connue par une lettre d'Adémar au pape Clément VI, le 5 avril 1343 à moment critique pour l'évêque alors qu'il est lâché par ses grands vassaux et par ses villes. Il évoque son absence causée par l'appel du roi de France qui a demandé son aide militaire et pour négocier la paix entre les trois grands princes lorrains : Sauerland [1905], t.2, n°864 ; or nous savons par un autre document que les habitants de Vic et de Moyenvic ont conclu une trêve le 5 novembre 1342 avec le duc de Lorraine Raoul jusqu'au retour de l'évêque : H. Levallois, *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de*

l'hommage sont renouvelés à Paris le 19 avril 1354 avec le roi Jean<sup>1</sup>. Il n'est donc pas étonnant de voir le Valois requérir l'aide militaire d'Adémar en 1352<sup>2</sup>.

Les rapports avec Louis de Bavière ont été beaucoup plus difficiles. Le pape Jean XXII et ses successeurs poussent plusieurs fois l'évêque de Metz à s'engager dans la lutte armée contre l'empereur. Ces mandements pontificaux sont nombreux, et reviennent à intervalles réguliers durant les années 1330<sup>3</sup>. L'idée est de former une alliance entre les évêques de Metz, Laon, Constance et Strasbourg, pour lutter plus efficacement contre le Wittelsbach, mais il ne semble pas qu'Adémar se soit engagé directement dans la guerre. Le 13 avril 1346, Clément VI demande aux évêques de Metz, Toul et Verdun d'aider à l'élection d'un nouveau roi ; démarche qui aboutit le 11 juillet à la désignation de Charles de Luxembourg, le fils de Jean l'Aveugle<sup>4</sup>. Adémar assiste vraisemblablement au sacre, qui a lieu le 26 novembre à Bonn (Aix et Cologne tiennent pour Louis de Bavière), où il reçoit les régales<sup>5</sup>. Comme l'a bien décrit Heinz Thomas, l'influence française sur l'espace lorrain est contrebalancée pendant quelques années par les efforts déployés par Charles IV pour imposer sa paix aux différents princes de cet espace<sup>6</sup>. Ces efforts ont avant tout un but conservatoire, pour assurer le calme et laisser ainsi les mains libres à l'empereur dans ses entreprises orientales<sup>7</sup>. Charles IV a d'ailleurs peu de moyens matériels (terres, vassaux) pour peser sur la région. Les éléments les plus spectaculaires de cette politique, qui n'a guère été continuée après 1358, sont d'une part l'érection, lors d'un premier séjour à Metz, en mars 1354, du comté de Luxembourg en duché, au profit de Wenceslas, le demi-frère du roi, et la promotion de la châtellenie de Pont-à-Mousson en marquisat, d'autre part. Yolande de Bar et son jeune fils Robert revendiquent le titre ducal cette même année<sup>8</sup>. Charles IV revient à Metz au tournant des années 1356-57, où se tient un important *Reichstag* en présence de nombreux princes de l'Empire et du dauphin Charles de France, venu demander aide et conseil à l'Empereur son oncle, après la désastreuse bataille de Poitiers, et la réunion houleuse des

---

*Lorraine (1329-1346)*, Thèse manuscrite de l'école des Chartes, 1902, msc. Nancy Bm 1185, 2 vol., t.2, n°315 ; Adémar a donc quitté l'espace lorrain avant le mois de novembre 1342.

<sup>1</sup> Arch. nat. J 527 n°14, voir Heinz Thomas, «*Zwischen Regnum und Imperium. Die Fürstentümer Bar und Lothringen zur Zeit Kaiser Karls IV*, 1973, Bonn, p.82.

<sup>2</sup> Thomas [1973], p.56-62.

<sup>3</sup> Sauerland [1901], t.1, n°616, 18 mai 1330 ; 11 février 1333, n°686 ; 4 octobre 1333 n°693 ; 17 février 1339, n°762

<sup>4</sup> 13 et 28 avril 1346, Sauerland [1905], t.2, n°970 et n°971.

<sup>5</sup> *R.I.*, VIII, n°264a.

<sup>6</sup> Thomas [1973], p.339-344.

<sup>7</sup> Schneider [1977] ; p.7.

<sup>8</sup> Sur ce titre ducal, voir en dernière analyse les réflexions de Jean Schneider [1977], p.8, qui voit une influence française et un parallèle avec la création des duchés d'Orléans, d'Anjou et de Berry.

Etats-Généraux, sur fond d'agitation parisienne. C'est durant cette assemblée qu'est proclamé solennellement le texte composé de 34 articles, qui réforme la « constitution » de l'Empire et qui est passé à la postérité sous le nom de Bulle d'Or. Adémar de Monteil est bien évidemment présent lors des deux passages de Charles IV dans la cité mosellane, mais les sources laissent à penser qu'il a joué un rôle assez effacé durant ces événements. Ces deux épisodes lui ont cependant permis de réinvestir quelque peu sa ville épiscopale, et de montrer, au moins sur le plan formel, qu'il est toujours au sommet de la société messine, puisqu'en 1354 et en 1356, c'est lui qui accueille l'empereur, à la tête d'une grande procession partie de la cité<sup>1</sup>. Adémar a subi comme les autres princes lorrains l'influence luxembourgeoise durant ces années, puisqu'on le retrouve dans la suite de Charles IV, lors de son *Romfahrt* de 1354-1355<sup>2</sup>. Aucun évêque de Metz n'avait participé à une telle expédition depuis Conrad de Scharfenberg, au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

Adémar a eu fort à faire sur le plan intérieur. Le problème le plus préoccupant dans les premières années de son épiscopat concerne les dettes de l'évêché, que ses prédécesseurs Renaud de Bar et Henri Dauphin avaient laissées. L'évêque de Metz subit un rappel tragique au cours de l'année 1330, lorsque plusieurs créanciers, avec à leur tête Simon de Maxéville, seigneur de Parroy, s'emparent du prélat, alors qu'il se rendait paisiblement de Vic à Rambervillers<sup>3</sup>. Jean XXII s'est ému de cette situation et a demandé aux princes et évêques de de l'espace lorrain, ainsi qu'à la ville de Metz, d'intervenir en faveur d'Adémar pour sa libération<sup>4</sup>. La somme extorquée au prélat se serait élevée à 16 000 livres de petits deniers tournois. Dix ans après le coup de force, l'affaire n'est toujours pas terminée, mais on peut suspecter l'évêque d'avoir utilisé cet épisode tragique comme une excuse, pour essayer de gagner du temps auprès de ses créanciers avignonnais<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur le souvenir de cet événement, voir au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Philippe de Vigneulles, Bruneau [1927-1933], t.2, p.36-37.

<sup>2</sup> *R.I.*, VIII, n°1934c.

<sup>3</sup> Le 14 juin 1307, l'évêque Renaud de Bar a engagé Buissoncourt pour 400 livres de deniers tournois à Simon de Maxéville, Marichal [1906-1908], t.2, p.10 ; Henri Dauphin engage pour 700 livres de deniers tournois au même personnage les terres de Réméréville etc. qui se trouvent dans le même secteur, le 8 décembre 1324, Marichal [1906-1908], t.2, p.8 ; Henri Dauphin engage à Simon le 15 mai 1325 pour la somme de 2000 livres de deniers tournois, la châteltenie de Moyen et Vathiménil, Marichal [1906-1908], t.2, p.9 ; Louis de Poitiers fait un arrangement avec Simon le 13 juin 1326 à propos d'une dette de 6700 livres ; Simon consent un rabais de 2300 livres Marichal [1903-1905], t.1, n°58.

<sup>4</sup> 3 novembre 1330, Sauerland [1901], t.1, n°635 et n°636.

<sup>5</sup> 10 juin 1339, Sauerland [1901], t.1, n°764 et 7 juillet 1341, Sauerland [1901], t.1, n°780 ; les plaintes d'Adémar au sujet des biens spoliées de son église sont peut-être aussi destinées à gagner du temps, 10 juin 1339, Sauerland [1901], t.1, n°766.

Car, le prélat est également confronté aux réclamations de la Chambre Apostolique. Les sommes réclamées dans les années 1330 sont très préoccupantes. Ni Henri Dauphin, ni Louis de Poitiers n'ont payé l'intégralité de leurs services communs et de leurs menus services, et ces dettes s'ajoutent au montant dû par Adémar : en tout 16 378 florins, sur lesquels l'évêque n'a payé que 6000 florins. Benoit XII se montre beaucoup plus intransigent que ses prédécesseurs, et nous apprenons, par une lettre du 13 janvier 1336, que l'évêque (ou son représentant) est cité à comparaître dans les deux mois à Avignon, et qu'il fait l'objet de sanctions ecclésiastiques<sup>1</sup>. Ces dernières ne sont levées que le 3 mai 1340, après un effort financier du prélat, qui verse la somme de 700 florins pour les services communs et 300 pour les menus services<sup>2</sup>. La stratégie d'Adémar, qui s'est efforcé de trouver de bonnes excuses pour différer les paiements, a bien fonctionné puisque c'est la dernière quittance conservée dans les archives pontificales avant 1356, ce qui est la preuve que l'évêque de Metz a certainement bénéficié d'une remise. La mort de Benoit XII en 1342 a également joué un rôle, car Clément VI se montre beaucoup plus indulgent ; il accorde même à l'évêque le droit de lever une taxe sur son clergé<sup>3</sup>.

Le prélat est également débiteur des Messins, auxquels plusieurs domaines sont engagés. Ceux-ci reçoivent souvent en gage des biens épiscopaux situés à proximité de la ville. L'évêque doit aussi de l'argent aux princes voisins<sup>4</sup>. Un des premiers actes d'Adémar, comme nous l'avons vu, a été de clarifier en 1328, les engagements consentis par son prédécesseur Renaud, à la suite de la défaite de Frouard. Si Rambervillers est rentrée rapidement dans le temporel épiscopal, le problème du rachat des châteaux de Conflans-en-Jarnisy et de Condé-sur-Moselle va perdurer durant tout l'épiscopat. L'évêque n'a pas renoncé à récupérer ces biens engagés, et il reprend même par la force le château de Conflans-en-Jarnisy. Un accord est finalement trouvé avec le duc Robert de Bar, au début de l'année 1361, qui prévoit le rachat des deux châtelainies pour la somme de 20 000 florins, payable en deux fois (la seconde traite de 13 000 florins étant exigée pour le 1<sup>er</sup> octobre), mais Adémar décède en mai 1361<sup>5</sup>. Il n'y eu jamais de rachat, mais les évêques suivants continueront à

---

<sup>1</sup> Sauerland [1901], t.1, n°725.

<sup>2</sup> Sauerland [1901], t.1, n°771.

<sup>3</sup> 20 avril 1344, Sauerland [1901], t.1, n°917 et n°918.

<sup>4</sup> Le récapitulatif des opérations financières des banquiers messins concernant l'évêque Adémar de Monteil se trouve dans Schneider [1950], p.298.

<sup>5</sup> 1, 14, 16 et 17 janvier 1361, Marichal [1903-1905], t.1, n°80, n°84, n°83, n°75, n°74.

recevoir les hommages du duc de Luxembourg Wenceslas, pour les fiefs situés dans la seigneurie de Conflans<sup>1</sup>.

Il n'est pas facile de suivre Adémar à travers les nombreuses guerres qui ensanglantent l'espace lorrain au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, mais il semble que l'évêque ait tenté de mener avec plus ou moins de bonheur une politique de bascule entre le comte de Bar et le duc de Lorraine, comme l'attestent les événements de 1342/43<sup>2</sup>. Au début, Adémar est en bons termes avec le duc Raoul, comme le prouve le traité d'alliance scellé entre l'évêque, le duc de Lorraine et le roi de Bohême Jean de Luxembourg les 31 et 2 mai 1339<sup>3</sup>. Cet accord est ostensiblement dirigé contre le comte de Bar, Henri IV. Dans les années qui suivent, Adémar continue à entretenir de bonnes relations avec Raoul, et les deux hommes règlent pacifiquement les litiges existants entre leurs vassaux et entre les habitants de leurs seigneuries<sup>4</sup>. Mais lorsque la guerre se rallume entre Lorrains et Barrois en 1342, le prélat choisit le camp du comte contre son ancien allié<sup>5</sup>. Adémar a avec lui ses principaux vassaux : les frères Simon et Nicolas de Salm, Valéran des Deux-Ponts, Jean d'Apremont-Forbach, Simon de Lichtenberg et Bouchard de Fénétrange. Mais en pleine lutte, il s'absente au cours de l'automne, pour aller servir le roi de France (selon les propos rapportés au pape par Adémar). Les vassaux refusent alors de rendre les châteaux épiscopaux qu'ils contrôlent, en raison des frais occasionnés par la guerre. Alors que les belligérants sont venus à Metz, au début de l'année 1343, pour mettre un terme au conflit<sup>6</sup>, Adémar opère un brusque revirement : il se réconcilie et s'allie avec le duc Raoul, qui lui apporte son aide dans le différend avec ses fidèles ; il tente également de bénéficier de l'aide du pape<sup>7</sup>. Le soutien du duc de Lorraine n'est pas gratuit ; Raoul exige pour ses services et pour les dommages subis pendant la guerre 15 000 livres de petits deniers tournois, avec pour gage Rambervillers et Epinal<sup>8</sup>. De façon assez astucieuse, l'évêque va faire traîner les choses, en gagnant du temps, et en proposant d'autres châtelainies moins puissantes, jusqu'à l'arbitrage final, rendu par Jean de Bohême le 23 août 1344, qui ramène l'indemnité à 10 000 livres, avec des gages beaucoup moins importants : le château de Turquestein et l'hommage dû par le comte de

---

<sup>1</sup> Reprise de Wenceslas de Luxembourg le 10 avril 1377, Marichal [1908], t.2, p.20.

<sup>2</sup> Cette guerre a été étudiée avec précision par Henri Levallois [1902], t.1, p.58-67.

<sup>3</sup> Levallois [1902], t.2, n°164 et n°166.

<sup>4</sup> Levallois [1902], t.2, n°170, n°192, n°193, n°237, n°243, n°284.

<sup>5</sup> 12 juin 1342, Levallois [1902], t.2, n°294 : l'évêque promet de rentrer en guerre contre le duc de Lorraine, huit semaines après la Saint-Jean Baptiste (24 juin).

<sup>6</sup> La paix est conclue le 3 janvier 1343, Levallois [1902], t.2, n°325.

<sup>7</sup> Tous ces éléments sont exposés dans la lettre de Clément VI le 13 avril 1343 : Sauerland [1905], t.2, n°864.

<sup>8</sup> 6 janvier 1343, Levallois [1902], t.2, n°328.



Vaudémont pour le fief épiscopal de Chaligny, ainsi qu'une rente sur les salines épiscopales<sup>1</sup>. Le moins que l'on puisse dire est que le duc s'est fait duper dans ces négociations.

Adémar ne manque donc pas d'habileté, mais il n'a pas les moyens de poursuivre une politique de grande envergure. Il se trouve la plupart du temps sur la défensive, tant sur le plan militaire que sur le plan financier, et il doit sans cesse user d'expédients afin de maintenir sa situation. L'évêque est donc condamné à une politique à court-terme et uniquement défensive. Cette impuissance s'affiche de façon spectaculaire le 23 octobre 1343, lors de la conclusion de la *Commune Trêve* (une *Landfriede*), qui réunit les plus grands princes de l'espace lorrain<sup>2</sup>. Michel Parisse a fait remarquer qu'il s'agissait d'une tentative pour réduire l'influence du roi de France, en promouvant une instance collective et autonome d'arbitrage des conflits, et Jean Schneider a mis en exergue le rôle des légats pontificaux venus réconcilier le duc et le comte au début de l'année 1343<sup>3</sup>. Il faut surtout remarquer que l'évêque de Metz n'est pas présent parmi les signataires, où l'on retrouve le roi de Bohême, le duc de Lorraine, le comte de Bar, les villes de Metz, Toul et Verdun et les principaux vassaux de l'évêché. Les représentants des principales villes épiscopales, Vic, Marsal, Epinal et Sarrebourg, sont également partie-prenante de l'accord et agissent sans aucune référence à leur seigneur ecclésiastique. Or, ces villes se sont révoltées contre l'évêque, à la suite de sa conduite lors de la guerre de 1342. Leur présence au sein de la *Commune Trêve* est donc la reconnaissance officielle de la marginalisation d'Adémar par ses pairs. Les deux régences qui interviennent après les morts du comte de Bar Henri IV, à la fin de décembre 1344, et du duc Raoul, en 1346, auraient pu ouvrir une ère de calme dans les affaires lorraines, mais Adémar se laisse entraîner dans les guerres pour le contrôle du comté de Bar, entre la régente Yolande, et les représentants des branches cadettes de la maison de Bar, les Pierrefort et les Pierrepont<sup>4</sup>. Pierrepont<sup>4</sup>.

L'œuvre de renforcement de la principauté a donc été continuée avec peu de moyens, comme l'atteste l'effort modéré de fortification entrepris par Adémar, qui se résume surtout aux constructions chargées de couvrir le Saulnois, le cœur de la principauté épiscopale : Lagarde<sup>5</sup> et Beaurepaire notamment. Ce château est d'ailleurs le nœud d'un imbroglio entre

---

<sup>1</sup> Levallois [1902], t.2, n°398.

<sup>2</sup> Jakob Schwalm, «*Reiseberichte 1894-1896 mit Beilagen II.*», dans *Neues Archiv der Gessellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 23, 1897, p.291-374.

<sup>3</sup> Michel Parisse, «*Les Communes Trêves de 1343-1348 et la définition de l'espace lorrain*», dans les *Cahiers Lorrains*, 1992, p.257-264 ; Schneider [1977], p.20-22.

<sup>4</sup> Thomas [1973], p.46-52.

<sup>5</sup> Sur la rivière Sanon, dans le département, sur ce château voir Giuliano [1996], p.87.

l'évêque de Metz et le duc Raoul, puis après sa mort, la duchesse Marie de Blois, pour le contrôle des bans de Coutures et d'Amélecourt, dans une région de salines très convoitée<sup>1</sup>. Le duc de Lorraine a fait édifier Château-Salins vers 1340, et l'évêque a répondu à cette initiative ducale en 1346, avec la construction de Beaurepaire. Après de multiples conflits et autres tentatives d'arbitrage, qui impliquent aussi bien le roi de France (qui réclame même Château-Salins pour lui) que la *Commune Trêve*, les deux châteaux sont détruits par les belligérants en 1351. L'évêque a au moins réussi à limiter ces empiètements. Il apparaît toujours comme un des princes les plus puissants de l'espace lorrain, et il conclut à ce titre une alliance avec les duchés qui l'entourent pour lutter contre une nouvelle menace : les Grandes Compagnies qui commencent à ravager les principautés lorraines à partir de 1360<sup>2</sup>.

Les rapports d'Adémar avec la ville de Metz et son clergé marquent un tournant. L'évêque a certes promulgué les premiers statuts diocésains conservés pour le diocèse de Metz en 1355<sup>3</sup>. Il a encore la capacité d'exiger des services des abbayes messines en cas de guerre, comme le prouve un acte de 1355<sup>4</sup>. Mais, alors que Renaud de Bar et Henri Dauphin étaient intervenus dans la cité pour peser sur le patriciat, et défendre le clergé, force est de constater qu'Adémar a abandonné ces ambitions. Le traité de 1325, conclu entre Henri Dauphin et la ville, avait sanctionné un recul temporaire de l'influence des autorités municipales sur les clercs messins. Le patriciat va mettre à profit l'épiscopat d'Adémar pour reconquérir le terrain perdu. La ville avant la Guerre des Quatre Seigneurs s'était préoccupée de limiter l'expansion économique des établissements religieux messins, pour limiter la concentration des richesses entre leurs mains; après 1326, elle s'immisce de plus en plus dans la gestion des monastères et de collégiales, en s'efforçant des les intégrer juridiquement à la communauté formée par les bourgeois<sup>5</sup>. L'évêque laisse faire et ne se pose plus comme le défenseur de son clergé, mais comme un arbitre : en 1332, il reconnaît les dispositions prises par les autorités communales pour punir les moines qui ne respecteraient pas leur règle<sup>6</sup>. La justice laïque est considérée comme une auxiliaire de l'évêque en matière de discipline

---

<sup>1</sup> Cet épisode a été traité avec une grande précision par Thomas [1973], p.97-103 ; et surtout Hiegel[1980], p.60-64.

<sup>2</sup> 4 mai 1360, éd. *HMB*, t.4, pr., p.186-189 ; sur l'irruption des Grandes Compagnies dans l'espace lorrain, le plus souvent à la demande de potentats locaux comme le comte de Vaudémont, Thiébaud de Blâmont ou Pierre de Bar-Pierrefort, voir Geoffrey Grill, « les Grandes Compagnies en Lorraine et en Alsace. De la paix de Brétigny à la mort de Charles V (1360-1380), dans le *bulletin de la société académique du Bas-Rhin pour le progrès des sciences, des lettres, des arts et de la vie économique*, 2006, t.125, p.1-207.

<sup>3</sup> Sauerland [1905], t.2, n°1225 et n°1254.

<sup>4</sup> 7 novembre 1345, éd. *HMB*, p.186-189 p.106-108 : l'évêque défend ses agents de commettre des excès et rappelle les services dues en temps de guerre : quatre chevaux et un chariot.

<sup>5</sup> Mac Curry [1985], ch.2, p.43.

<sup>6</sup> 16 sept 1332, éd. *HMB*, t.4, p.70-71.

ecclésiastique. La crise de 1340-1343 montre bien le rôle qu'occupe désormais le prélat. Il s'agit au départ d'un banal problème de dîmes sur les vignes de Plantières, entre des citains et des membres du chapitre cathédral<sup>1</sup>. Les autorités municipales prennent en charge l'affaire, mais deux clercs s'opposent à cette décision : le chancelier Gauthier Albert, licencié *in utroque* et conseiller du Parlement de Paris, et Alard de Thiaucourt, chanoine de Saint-Sauveur, lui aussi licencié *in utroque*. Le pricier du chapitre cathédral les soutient, et excommunie les laïcs les plus récalcitrants. Le 21 janvier 1341, les magistrats prennent une décision très sévère, destinée à faire peur au clergé de la ville : désormais les clercs perdent le droit de poursuivre un laïc devant l'un des tribunaux de la cité. Les ecclésiastiques se trouvent ainsi démunis de toute protection juridique, et ils finissent par céder : les sanctions ecclésiastiques sont levées, et les clercs messins doivent s'acquitter de plusieurs amendes. C'est seulement à ce moment précis qu'Adémar apparaît en compagnie d'un patricien, Poince de Vy, en tant qu'arbitre entre les partis<sup>2</sup>. Gauthier Albert et Alard de Thiaucourt s'enfuient à Verdun. Ils font appel au pape et tentent de rallier l'évêque de Metz, en rappelant habilement que la justice communale n'est qu'une émanation de la justice épiscopale, et que l'évêque en tant que seigneur de la ville, a le pouvoir d'investir les principaux magistrats<sup>3</sup>. Le prélat n'a toutefois pas été sensible à cet appel du pied. Benoit XII se saisit de l'affaire et diligente une enquête. Le règlement définitif intervient sous son égide le 15 août 1343, et l'évêque prend à sa charge les dommages subis par le chapitre, pour lesquels il engage les revenus de son sceau<sup>4</sup>. L'attitude discrète de l'évêque peut s'expliquer par deux facteurs. En premier lieu, Adémar est débiteur des financiers messins, qui l'ont aidé en mai 1340 à satisfaire les exigences pécuniaires de la chambre apostolique, et à faire lever les sanctions ecclésiastiques qui pesaient sur sa personne. En second lieu, le prélat est embarqué, à partir de 1342, dans la guerre entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, qui tourne sur le plan diplomatique à la catastrophe pour lui. Il est donc extrêmement affaibli en août 1343 par la défection de ses vassaux et de ses villes fortes. Adémar renonce à exercer une quelconque influence dans la cité par la ratification des Treize, et préfère déléguer ce pouvoir à des particuliers, contre des liquidités. De même, il aliène son droit de battre monnaie pour deux ans en 1334<sup>5</sup>. Il n'y a donc plus opposition, mais collaboration, entre les citains et leur seigneur ecclésiastique, comme dans la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Mac Curry [1985], ch.2, p.40-59.

<sup>2</sup> 20 août 1341, *HMB*, t.4, pr., p.97-98.

<sup>3</sup> 20 novembre 1341, Sauerland [1901], n°782.

<sup>4</sup> Sauerland [1905], t.2, n°896, Mac Curry semble avoir ignoré cet acte.

<sup>5</sup> *HMB*, t.4, pr. p.72.

L'évêque a quand même voulu laisser son empreinte dans la ville. Alors que ses prédécesseurs n'avaient pas entrepris de constructions d'envergure dans leur cité depuis plus d'un siècle, il commence l'érection d'une chapelle avant 1357, destinée à commémorer le souvenir de son oncle, Louis de Poitiers, et de tous les pontifes du passé<sup>1</sup>. Ce projet commémoratif est né plusieurs années auparavant, lorsqu'Adémar a fondé une messe en l'honneur de son prédécesseur<sup>2</sup>. La cathédrale de Metz est dans les années 1350 un immense chantier et les travaux de voûtement, après de nombreuses années de marasme, ont repris. Le prélat ne pouvait pas rester à l'écart d'une telle entreprise, et il a voulu rappeler symboliquement la présence épiscopale dans la ville. C'est dans cette chapelle, achevée par son successeur Thierry Bayer de Boppard, et appelée chapelle des évêques (ou chapelle du Saint-Sacrement) que repose son tombeau aujourd'hui. Adémar est mort le 12 mai 1361<sup>3</sup>.

## 5. Jean de Vienne (1361-1365)

Jean de Vienne, archevêque de Besançon, est alors déplacé de son siège franc-comtois vers Metz le 15 novembre 1361<sup>4</sup>. Il est le fils de Vauthier de Vienne, seigneur de Mirebel et d'Achillande, fille de Jean, comte de la Roche et seigneur de Châtillon-sous-Maîche<sup>5</sup>. Ces deux familles comptent parmi les plus hauts lignages de la noblesse franc-comtoise : le père de Jean exerce en 1346 le gouvernement de la Comté au nom de son héritière, Jeanne, la fille du roi de France Philippe V, et la femme de Eudes IV de Bourgogne. Son oncle paternel, Hugues est archevêque de Besançon à partir de 1333. Son oncle maternel, Androuin de la Roche, est abbé de Cluny et cardinal à partir de 1361. Jean fait ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique au sein du chapitre cathédral bisontin, dont il devient le trésorier ; il est également prévôt de la collégiale de la Madeleine. Le 8 juin 1355, il succède à son oncle sur le siège archiepiscopal par la volonté d'Innocent VI<sup>6</sup>. Les raisons de son transfert à Metz ne sont pas claires, son oncle, le cardinal Ardouin a peut-être joué un rôle, lui qui avait été

---

<sup>1</sup> La décision a été prise avant le 3 décembre 1357, date à laquelle le projet est mentionné par le pape Innocent VI, Sauerland [1905], t.2, n°1284. Dans les actes précédents il n'est mentionné que des chapelains.

<sup>2</sup> 20 juillet 1342, Sauerland [1905], t.2, n°864.

<sup>3</sup> Son épitaphe est conservée : Thiriot [1928], n°38, p.31-32.

<sup>4</sup> Sauerland [1905], t.2, n°1389.

<sup>5</sup> Morret [1911], p.46 ; Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Race capétienne avec des documents inédits et des pièces justificatives*, t.8, 1903, Dijon, p.14.

<sup>6</sup> Sauerland [1905], t.2, n°1224.

chargé d'une mission pour le compte du pape auprès de Charles IV, et qui se trouvait à Metz à la fin de l'année 1356.

L'épiscopat de Jean a été bref puisqu'il obtient le 13 août 1365 son transfert à Bâle, à la suite de la mort de Jean de Münsingen<sup>1</sup>. Le nouvel évêque n'a pas eu de graves conflits avec les autres princes de l'espace lorrain. Jean participe même avec eux à la lutte contre les Grandes Compagnies, comme le prouve l'accord scellé vers 1362 avec les ducs de Lorraine, de Bar et de Luxembourg, l'évêque de Strasbourg et plusieurs villes d'Alsace<sup>2</sup>. Sa brève expérience messine a été marquée par un conflit avec les citains de Metz : d'après les chroniqueurs urbains des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le scelleur de l'évêque se serait emparé d'un certain Jean Saulge, coupable de plusieurs méfaits<sup>3</sup>. Certains membres des Treize auraient alors libéré le captif. En représailles, l'évêque aurait transféré sa cour de justice et celle de l'archidiacre à Vic, pendant plus d'un an. Les curés, qui ne se seraient pas déplacés en personne, auraient été excommuniés et auraient fait appel à Avignon. Il s'agit d'un nouvel épisode dans la lutte qui oppose durant tout le XIV<sup>e</sup> siècle les juridictions communales et ecclésiastiques, puisque le point de départ du conflit est le refus de voir un citain arrêté et jugé par les assesseurs de l'évêque. Ces faits se seraient déroulés durant l'année 1364. Jean de Vienne n'a pas vu la fin de l'affaire, en raison de son départ pour Bâle lors de l'été 1365, où de gros soucis avec la cité de Berne l'attendaient<sup>4</sup>. Son manque d'appuis dans le diocèse de Metz, et son dur conflit avec les citains expliquent sans doute sa volonté de se rapprocher de son pays natal. Il meurt en 1382.

## 6. Thierry V Bayer de Boppard (1365-1384)

Dès le 13 août 1365, Urbain V place sur le trône de saint Clément, Thierry Bayer de Boppard, qui est alors évêque de Worms depuis mars 1359. Ce dernier est issu d'une famille attestée dans les sources du XII<sup>e</sup>, parmi les témoins des diplômes des Staufen<sup>5</sup>. Il s'agit de

---

<sup>1</sup> Sauerland [1905], t.2, n°1501.

<sup>2</sup> *HMB*, t.4, p.196-197.

<sup>3</sup> Sauerland [1905], t.2, n°1502.

<sup>4</sup> Sur Jean, évêque de Bâle, voir le livre assez vieilli d'Auguste Quiquerez, *Jean de Vienne ou l'évêché de Bâle au XIV<sup>e</sup> siècle*, 1836, Porrentruy.

<sup>5</sup> Il n'y a pas d'étude approfondie sur cette famille, voir Prost [1861], p.72-74, et surtout l'article de Etienne Masson, « les Bayer de Boppard : évolution socio-économique d'une famille issue de la ministérialité

ministériels chargés de gérer le fisc royal de Boppard sur le Rhin, à une vingtaine de kilomètres au sud de Coblenche (avec notamment ses péages et son marché). Les Bayer profitent de l'ascension sociale de la ministérialité au cours du XIII<sup>e</sup> siècle pour s'intégrer dans la noblesse rhénane. Ils deviennent écoutes (*scultli imperii*) du domaine de Boppard, et sont désormais désignés par le titre de *milités*. Ils vont bénéficier d'une autre opportunité lorsque l'Empire passe aux Luxembourg : Henri VII engage le domaine de Boppard à son frère Baudouin, archevêque de Trèves, qui s'attache les Bayer, en leur confiant des fiefs et des offices, afin de surveiller la frontière orientale de sa principauté ecclésiastique. Les relations avec ce nouveau suzerain ne sont pas toujours bonnes, et un grave conflit éclate en 1352, lorsque Henri Bayer de Boppard veut augmenter les vieux péages sur le Rhin et en créer de nouveaux. Ce dernier est condamné, mais il parvient à conserver Boppard grâce à l'intercession du comte palatin Robert. Les liens avec les Luxembourg ne sont pas pour autant rompus, et Henri ainsi que Simon (les personnages sont sans doute frères ou cousins), apparaissent à plusieurs reprises comme conseillers et comme créanciers de Jean l'Aveugle et de Charles IV, qui leur accordent en retour plusieurs privilèges<sup>1</sup>.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la carrière ecclésiastique du fils de Simon, Thierry Bayer de Boppard, qui va être le point de départ de l'implantation de sa famille dans l'espace lorrain. Après des études à Liège, Thierry se met à collectionner les prébendes à Worms, Trèves et Mayence (chantre du chapitre)<sup>2</sup>. Il est également chapelain pontifical en 1359<sup>3</sup>. A la demande des Luxembourg, il est nommé par Innocent VI, le 16 avril 1359, comme coadjuteur de l'évêque Saleman de Worms<sup>4</sup>. Après la mort de ce dernier, quelques semaines plus tard, il devient évêque du diocèse rhénan, le 15 mai<sup>5</sup>. Le prélat remplit des missions diplomatiques pour le compte de Charles IV dès 1357<sup>6</sup>, non sans périls d'ailleurs, comme on peut le percevoir à travers la lettre de l'empereur aux villes de haute et basse Alsace, datée du 18 octobre 1364, qui leur demande d'apporter leur aide à Thierry. Ce

---

impériale », dans *Le Pays Lorrain*, 2003, 84, p.190-192, qui a travaillé à partir des archives ducales à Luxembourg.

<sup>1</sup> *R.I. VIII*, n°291 ; n°858, n°2617 ; n°2812 et n°2813.

<sup>2</sup> Sur les premiers pas de Thierry dans la carrière ecclésiastique, voir Andreas-Urban Friedmann, Burkard Keilmann, Paul Warmbrunn, Hans Ammerich, *Das Bistum Worms*, Würzburg, 2007, p.104-111 ; sa première apparition dans les sources date du 1<sup>er</sup> juillet 1342, date à laquelle il reçoit une provision pour un canonicat, à la demande de Jean l'Aveugle : Heinrich Volbert Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem vatikanischen Archiv*, t.3, (1342-1352), 1905, Bonn, n°19.

<sup>3</sup> Heinrich Volbert Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem vatikanischen Archiv*, t.4 (1353-1362), Bonn, n°553.

<sup>4</sup> Sauerland [1907], n°545.

<sup>5</sup> Sauerland [1907], t.4, n°558.

<sup>6</sup> Sauerland [1907], t.4, n°429.

dernier s'est fait dérober les missives impériales destinées au pape<sup>1</sup>. Le souverain lui attribue même le titre de *princeps consiliarus* dans un diplôme de juin 1364<sup>2</sup>. Il fait partie de la suite de Charles IV, qui se fait couronner roi de Bourgogne à Arles en juin 1365 ; le séjour de la cour impériale à Avignon n'est pas étranger à sa nomination à Metz. Alors que l'influence des Luxembourg sur le clergé messin est restée assez modeste durant tout le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, le transfert d'un évêque fidèle sur le siège de saint Clément est un succès pour Charles IV, qui lui permet de prendre le contrôle d'une principauté ecclésiastique qui borne au sud ses Etats patrimoniaux. Cette translation doit être rapprochée de celle de Jean de Heu, qui est aussi un client de Charles IV, et qui devient évêque de Toul en 1363<sup>4</sup>.

Durant ses premières années d'épiscopat, le nouvel évêque continue à séjourner assez fréquemment à la cour. Il se trouve à Prague au mois d'avril 1366<sup>5</sup>. Il répète la même expérience en 1368, lors de l'expédition de l'empereur contre le duc de Milan, Barnabé Visconti<sup>6</sup>. Le prélat a sans doute joué un rôle dans la libération du duc de Luxembourg Wenceslas, le demi-frère de l'empereur, après sa défaite de Bastweiler, le 22 août 1371, face au duc de Juliers Guillaume, dans le cadre de la guerre de succession de Brabant<sup>7</sup>. On retrouve la trace de Thierry V à Prague, durant les fêtes de Pâques 1372<sup>8</sup>. Après une éclipse de plus de trois années, l'évêque de Metz réapparaît au service du souverain : une lettre de Grégoire XI, datée du 2 décembre 1375, nous apprend que Thierry est porteur d'une missive pontificale pour Charles IV, dont la teneur est inconnue, mais qui était peut-être destinée à préparer le terrain en vue de l'élection royale de Wenceslas, le fils de l'empereur<sup>9</sup>. Il se trouve au printemps suivant à la cour qui réside à Francfort, lorsque le fils de Charles est élu le 10 juin<sup>10</sup>. Il est tout naturellement présent lors du sacre de Wenceslas à Aix le 6 juillet<sup>11</sup>. Les reliques de saint Etienne, offertes par Charles IV à l'évêque de Metz, et qui sont déposées

---

<sup>1</sup> *R.I. VIII*, n°4083 ; Le rôle de Thierry a été minoré dans la recherche puisque plusieurs synthèses ne le citent pas : ainsi Ferdinand Seibt, *Karl IV. Ein Kaiser in Europa. 1346-1378*, 1978, Munich ; Frantisek Kavka, *Am Hofe Karls IV*, 1990, Stuttgart.

<sup>2</sup> Confirmation des privilèges de l'église de Worms : Johannes-Friedrich Schannat, *Historia episcopatus Wormatiensis*, 1734, Francfort, t.2, n°201, p.179-180 : «*Theodoricus episcopus ecclesiae Wormatiensis, princeps consiliarus...* »

<sup>3</sup> Mac Curry [1985], ch 5, p.62. A part quelques réussites spectaculaires comme Simon de Marville, conseiller d'Henri VII et trésorier du chapitre, le nombre de prébendes accordées à des clients des Luxembourg est resté relativement limité durant tout le XIV<sup>e</sup> siècle. Le point culminant de cette influence se situe sous Henri VII.

<sup>4</sup> Mac Curry [1985], ch V, p.56-57.

<sup>5</sup> *R.I. VIII*, n°4282 ; n°4299 ; n°4298.

<sup>6</sup> *R.I. VIII*, n°7256 ; n°7271b ; n°4653a ; n°4672 ; n°4685.

<sup>7</sup> Cette mention se trouve dans la continuation latine 3b des GEM : Wolfram [1898], p.333.

<sup>8</sup> *R.I. VIII*, n°5030 ; n°5032.

<sup>9</sup> Mirot [1957], n°3861 ; Thierry n'apparaît pas pourtant dans l'étude consacrée à l'élection de Wenceslas : Wilhelm Klare, *Die Wahl Wenzels von Luxemburg zum Römischen König. 1376*, 1990, Munster.

<sup>10</sup> *R.I. VIII*, n°5603.

<sup>11</sup> *R.I. VIII*, n°5636b.

en grande pompe lors de la procession des Rameaux en avril 1376, sont sans doute la récompense des efforts accomplis par le prélat au service de l'Empire et des Luxembourg, lors de l'hiver 1375/1376. L'empereur a toujours été un collectionneur de reliques, qui a mené une véritable politique de redistribution pour assurer son pouvoir et étendre son influence<sup>1</sup>. C'est sans doute au cours de son séjour à Rome, en 1368, qu'il a obtenu les précieux restes de saint Etienne. Le don d'un trésor aussi prestigieux en dit long sur l'estime de l'empereur pour son conseiller.

Sur le plan intérieur, Thierry Bayer de Boppard a été soucieux de préserver la paix dans l'espace lorrain, pour le bien de l'Empire et pour pouvoir s'adonner en toute tranquillité à ses missions diplomatiques. Il agit durant les premiers mois de son épiscopat avec les ducs de Lorraine et de Bar pour mettre au pas Pierre de Bar-Pierrefort, un seigneur particulièrement ambitieux, qui appartient à une branche collatérale de la maison ducale de Bar<sup>2</sup>. Ces accords tripartites et ces actions communes montrent que les contemporains considèrent toujours que l'espace lorrain est dominé par trois grands ensembles politiques : les duchés de Bar et de Lorraine, et la principauté épiscopale messine. Les relations de Thierry V avec les Messins ont été bonnes dans l'ensemble, malgré plusieurs crises graves. Il a d'abord abandonné les poursuites à l'encontre des habitants de la ville, que son prédécesseur avait engagées, dès les premiers mois de son épiscopat<sup>3</sup>. Les années 1365-1373 sont marquées par les interminables querelles entre la ville de Metz et les sires de Pierrefort, qui n'hésitent pas à faire appel aux Grandes Compagnies, et notamment au fameux archiprêtre Arnaud de Cervolles<sup>4</sup>. En 1368, le duc Robert de Bar, qui s'est rangé dans le camp de son cousin Pierre de Bar-Pierrefort, est même capturé par les citains, qui exigent une rançon énorme pour sa libération. Malgré la conclusion d'accords de paix en 1370, et la fin de la captivité du duc Robert, les hostilités reprennent l'année suivante, et Pierre de Bar-Pierrefort, aidé par son nouvel allié le duc de Lorraine Jean, vient mettre le siège devant Metz.

---

<sup>1</sup> Petit [2003], p.30-35.

<sup>2</sup> Sur les sires de Pierrefort voir H. Lefebvre, «*Les sires de Pierrefort de la maison de Bar*», dans *Mémoire de la société d'archéologie de la Lorraine*, 1902, 52, p.208-487 ; Gérard Giuliato, «*Pierre de Bar : un aventurier est se châteaux dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*», dans *Habitats princiers et seigneuriaux en Lorraine médiévale*, 2009, Nancy, p.159-174 ; les trois princes ont fait le siège de Pierrefort comme le prouve un acte du 27 août 1366, éd. Lefebvre [1902], n°37.

<sup>3</sup> 24 janvier 1366 ; éd. *HMB*, t.4, p. 227-228 .

<sup>4</sup> Sur ces guerres voir Lefebvre [1902], p.320-360 ; Thomas [1973], p.201-214.



Dans un premier temps, l'évêque intervient peu, en raison de ses absences. Il participe néanmoins au règlement de ces conflits en mars 1373<sup>1</sup>. Plusieurs années après les faits, les Messins rendront hommage aux efforts déployés par leur évêque pour les aider<sup>2</sup>. Les relations avec les citains ne restent pas bonnes très longtemps, et de nouvelles difficultés surviennent entre le clergé messin et les habitants de la cité. Les autorités municipales ont utilisé leur arme favorite contre le clergé du diocèse : ils ont banni l'abbé de Saint-Avold, Thilman, et le moine de Saint-Clément, Pierre Topetti. Les trois monastères de femmes ont également fait l'objet de déprédations, et les clercs messins ont dû acquitter plusieurs impositions. Après une longue période de luttes, les autorités communales ont sans doute mis à contribution les établissements religieux de la ville, comme cela avait déjà été le cas après la Guerre des Quatre seigneurs. La cité est placée sous le régime de l'interdit le 20 juin 1373, et un certain nombre d'excommunications sont prononcées<sup>3</sup>. Grégoire XI intercède auprès du duc Wenceslas, le 19 novembre, afin qu'il apporte son aide à Thierry V dans sa lutte pour les libertés de l'Eglise et pour la protection de son évêché<sup>4</sup>. Le pape mentionne que la ville est encore sous le régime de l'interdit dans une lettre du 15 avril 1374<sup>5</sup>. Les deux partis se décident finalement à traiter. Le 22 septembre 1374, ils choisissent deux arbitres, les abbés Renaud de Saint-Arnoul et Simon de Saint-Symphorien, et fixent une amende de 6000 florins, en cas de non-respect de la procédure d'arbitrage<sup>6</sup>. Le règlement complet du litige a cependant cependant traîné, puisque l'interdit n'est pas levé dans les mois suivants ; l'accord définitif n'intervient que le 2 juin 1376<sup>7</sup>. Plusieurs motifs peuvent être allégués pour expliquer ce retard : si un premier pas en faveur de la paix a été fait dès septembre 1374, deux actes nous montrent que plusieurs griefs subsistaient : la guerre menée par la ville contre le duc de Lorraine a provoqué des dommages collatéraux dans l'évêché, pour lesquels l'évêque demandait réparation ; de même ce dernier s'estimait peut-être mal payé de ses efforts pour mettre un terme à la guerre entre la cité et Pierre de Bar-Pierrefort. Sur tous ces points Thierry V a gain de cause : le 1<sup>er</sup> juin, les Messins acceptent le principe d'une indemnisation

---

<sup>1</sup> 23 et 24 mars 1373, Pont-à-Mousson : le duc de Lorraine Jean, le duc de Bar Robert et l'évêque de Metz se portent garant des accords de paix entre la cité de Metz et Pierre de Bar-Pierrefort et s'allient à la ville de Metz : éd. *HMB*, t.4, p.176-179 ; Lefebvre [1902], n°52 et n°53, p.465.

<sup>2</sup> 2 juin 1376 : éd. *HMB*, t.4, p.304-305 : *«pour cause d'ayde et confort que révérent père en Dieu, monsignour Thiedit, par la grace de Dieu et don Saint Siege de Rome, evesques de Mes, nous ait fait encontre Pierre de Bar et ses aidans, en tant que nous aviens guerre ad eulx, et eulx a nous, et pour plussieurs gros et grans despens, frais, coustenges et missions qu'il ait fais en cestui cas et en autres pour nous... »*

<sup>3</sup> L'acte a été édité par Meurisse [1634], p.522-523.

<sup>4</sup> Mirot [1957], n°3130.

<sup>5</sup> Mirot [1957], n°3343.

<sup>6</sup> *HMB*, t.4, p.290-293.

<sup>7</sup> éd. *HMB*, t.4, p.305-306.

pour les dommages subis par l'évêché, et le 2, les autorités communales promettent 2000 mille florins d'or au prélat pour services rendus à la ville<sup>1</sup>. C'est dans ce double contexte, local et international qu'il faut comprendre la procession des Rameaux du 6 avril, qui voit Thierry V rentrer en grande pompe dans sa cité et y prêcher. L'évêque a sans doute profité du prestige conféré par son rôle de diplomate impérial, et par la présence des reliques de saint Etienne, pour arriver à un compromis avec les Messins et régler les affaires pendantes, avant de repartir à la cour pour préparer l'élection et le sacre de Wenceslas. La manœuvre a réussi, car les chroniques urbaines du XV<sup>e</sup> siècle, qui d'habitude prêtent peu d'attention aux faits et gestes des évêques, s'arrêtent longuement sur l'événement, qui a dû fortement impressionner les contemporains<sup>2</sup>.

Cette procession a peut-être été le point de départ d'une tentative de Thierry V pour regagner une influence politique sur la ville<sup>3</sup>. Mais cette démarche ne provoque pas de nouveaux conflits : les actes postérieurs du prélat montrent qu'il entend comme ses prédécesseurs agir en bonne entente avec les Messins, et collaborer avec eux pour maintenir la paix et profiter de leurs liquidités. La preuve en est qu'il aliène la frappe de la monnaie, qui est l'une des dernières prérogatives épiscopales réellement exercée dans la cité, dès le 14 août 1376, soit quelques semaines après son entrée solennelle dans la cité<sup>4</sup>. L'évêque cherche par contre durant cette même année à réinvestir ses fonctions pastorales dans la ville, par la visite des établissements religieux messins, et par la consécration d'églises. Ces efforts vont conduire à plusieurs conflits avec la partie la plus puissante du clergé messin, peu habitué à voir le pontife intervenir dans ce domaine. Les ordres mendiants n'ont pas participé à la procession épiscopale le jour des Rameaux et les chanoines de Saint-Sauveur déniaient au prélat le droit de visiter leur établissement. Mais les tensions les plus importantes surviennent avec

---

<sup>1</sup> éd. HMB, t.4, p.304-305.

<sup>2</sup> *Chronique des Maîtres-Echevins*, Charrette [1991], p.74 : a.1376 : « En celle année vint l'evesque Thiedris et bénit l'esglise de Saint Vincent et celle des Cordeliers et la chappelle Burtand le Hungre qui sciet on Champaissaille entre le champs Paissaille et le viez semetierere que on appelle l'esglise des Cellestins que Burtand le Hungre fit fonder. Et visitait toutes les abbeyes de Mets et...fit faire une processions generale le dimenches de Palmes a Saint Atnoul. Et fist on ung sermon bien matin en la crowe et la pourtout on le chiest de Saint Estenne la premier foys comme il es contenus es cronicques des evesque. » Malgré ces derniers mots, ces informations ne sont pas tirées de la version française des GEM ; autre récit concordant dans la Chronique du doyen de Saint-Eucaire, Marot [1926], t.1, p58-59, a.1376 « en celle année vint ly evesques Thiedry de Bopart et begnit l'esglise de Saint Vincent et celle des Cordeliers et fist ordres ou grant mostier de Mets, le sabmedi des scientes, tout pour nyant et visitait toutes les abbees de Metz de moinne et de nonnains et fist faire une procession generale le dimenche des Palmes et fist on ung sermon bien matin en la grant crowe qui est entre Serpenoize et y furent toute la clergie de Mets forcque que les mendiens ».

<sup>3</sup> C'est l'opinion soutenue par Matthieu Perru, « Le livre des droits Monseigneur de Metz ou Saint-Juratoire : le manuscrit 796 de la bibliothèque municipale de Metz », dans Mireille Chazan et Gérard Nauroy (dir.), *Ecrire l'histoire à Metz au Moyen Âge*, à paraître.

<sup>4</sup> éd. HMB, t.4, p.306-307.

le chapitre cathédral, en réponse aux nouveaux statuts promulgués par l'évêque<sup>1</sup>. Cette communauté gère ses affaires avec une grande indépendance. L'influence du pape sur le chapitre est modérée, et celle des princes laïcs (empereur, rois et ducs) est très faible. Les serviteurs de l'évêque sont peu nombreux en son sein. Ce climat délétère entre Thierry V et une partie de son clergé ne devra pas être oublié lorsque nous aborderons l'analyse de la continuation latine 3b, rédigée durant cette période.

Une coupure intervient dans l'épiscopat de Thierry V avec l'irruption du Grand Schisme en 1378, qui va fragiliser la position de l'évêque de Metz, très indécis. Ce dernier choisit, tout comme la grande majorité de son clergé, le pape Clément VII, tout en gardant une attitude louvoyante jusqu'à la fin de sa vie<sup>2</sup>. La position de l'évêque est d'autant plus fragile que son principal protecteur, Charles IV est mort, et que son successeur Wenceslas opte quant à lui pour le pape de Rome. La position de Thierry V est donc peu confortable à une époque où les querelles avec le clergé messin vont redoubler, alors que dans le même temps, l'évêché fait l'objet de plusieurs assauts menés par les princes voisins. Thierry décède finalement le 18 janvier 1384<sup>3</sup>. Son gisant est toujours visible aujourd'hui dans la chapelle des évêques de la cathédrale de Metz.

## **Conclusion : un repli plutôt qu'un déclin**

La période allant de 1260 à 1376 n'est pas la chronique d'un déclin annoncé. Les évêques de Metz ont encore les moyens de mener une politique ambitieuse jusqu'à la mort de Bouchard d'Avesnes, en 1296. Ils résistent dans la douleur, mais finalement assez bien à la

---

<sup>1</sup> Mention dans les registres capitulaires le 19 septembre 1377 : AD Mos., 2G 1, fol.62v ; Les Bénédictins font référence à une protestation du chapitre datée du 5 novembre 1376 contre les nouveaux statuts promulgués par l'évêque : *HMB*, t.4, pr., p.580 ; Ehlen [1909], p.11-12 ; les Chroniqueurs urbains placent cette querelle en 1377 : *Chronique des Maîtres-Echevins*, Charrette [1991], p.75 : a.1377 : « *En celle année l'evesque Thiefris de Bopart olt discord entre les chanoine de la grant esglise et les chanoine de Saint Saulveur pour raixon qu'il les volloit visiter et il appellont. Et quant il portent les premiere croix les moignes ne les nonnains n'allont mie avec eux et az seconde croix les moignes le nonnains et les curey clorent les uxe et ne sonnont mie cloiches a lour venue. Chronique du doyen de Saint-Eucaire* », Marot [1926], t.1, .59 : a.1377 : « *En celle meyme année, ly evescques Thiedrich de Bopairt olt son escord encontre lez chanonne de la grant Esglise de Metz et de ceulx de Saint Saulveur pour la raison qu'il les volloit viziter et il appellont a court et quant il pouront lez premier creux, ly moignes ne les nonnains n'allent mie avec eulx, et au seconde creux les moignes et les nonnains et les curés leur cloient les uxe et ne sonnont nulle cloches a leur venues.* »

<sup>2</sup> Leo Ehlen, « *Das Schisma im Metzger Sprengel bis zum Tode des Bischofs Theodorich Beyer von Boppard* », dans *JGLGA*, 1909, 21, p.1-69.

<sup>3</sup> Son épitaphe est conservée : Thiriot [1928], n°46, p.38-39.

poussée des autres princes lorrains dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'espace lorrain est quasiment livré à lui-même pendant une cinquantaine d'années. Le contexte leur est pourtant défavorable, et les problèmes qu'ils ont surmontés nombreux : dettes contractées auprès de princes puissants, captivité de l'évêque Laurent, apparition de prélats extérieurs au diocèse, épiscopats courts, fin de la protection impériale. Leurs principaux atouts restent les salines du Saulnois, source inépuisable de ressources pour rassembler une clientèle puissante, et le contrôle des cols vers l'Alsace, notamment le col de Saverne. Une ébauche d'administration, sur le modèle français vient sanctionner les progrès de la principauté ecclésiastique, avec l'apparition des baillis à partir de 1275, et des prévôts chargés de la garde des châteaux épiscopaux<sup>1</sup>. Le système est pourtant loin de se généraliser à l'ensemble des fortifications contrôlées par les évêques, qui ont toujours recours à d'autres pratiques pour contrôler leur territoire, comme l'inféodation. D'autre part, les mises en gage récurrentes empêchent l'apparition d'une administration rationnelle dans la longue durée. Le délabrement des finances épiscopales rend l'ensemble de l'édifice fragile, et réduit la marge de manœuvre des prélats. Une impression générale d'épuisement se dégage au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Après 1302, il n'est plus question d'agrandissements, et l'on assiste plutôt à un repli sur le cœur de la principauté : le Saulnois. Les possessions périphériques comme Blieskastel, Condé-sur-Moselle ou encore Conflans-en-Jarnisy sont perdues, mais la vallée de la Seille, c'est-à-dire l'essentiel, reste entre les mains des titulaires du siège. Les évêques traitent toujours d'égal à égal avec les ducs de Lorraine et les comtes, puis ducs de Bar. Ils sont désormais pour la plupart des rejetons des grandes familles dauphinoises, proches des papes d'Avignon. Ils disposent de peu d'appuis parmi la noblesse lorraine et ils regardent de plus en plus vers le roi de France en espérant de lui, aide, subsides et protection. Les Capétiens, puis les Valois, sont loin d'exercer une réelle mainmise sur l'évêché, et l'influence impériale n'a pas complètement disparu. On assiste même au retour d'un modèle épiscopal ancien avec Thierry Bayer de Boppard, à la fois évêque de Metz et grand serviteur de l'empereur, comme jadis Bertram ou Conrad de Scharfenberg.

Vic-sur-Seille s'affirme comme le centre de la puissance épiscopale, avec les séjours de plus en plus fréquents des prélats, l'ouverture d'un dépôt d'archives dans les années 1330, et le transfert temporaire de l'officialité à plusieurs reprises. Les prélats n'ont toutefois pas rompu complètement le lien qui les unissait à la ville de Metz. Le XIV<sup>e</sup> siècle est même

---

<sup>1</sup> Marichal [1903-1905], t.1, n°62 : le premier bailli que nous avons retrouvé est Jean de Marsal. Un Simon est attesté en 1283 : Marichal [1903-1905], t.1, n°118.

marqué par deux tentatives éphémères, en 1306-8 et en 1325, pour reprendre pied dans la cité. Il s'agit avant tout de réactions face à la politique menée par la communauté des citains et à son désir d'intégrer le clergé messin dans la cité. Malgré plusieurs crises graves, les relations ont été plutôt bonnes entre les Messins et leur pasteur, car les deux partis ont des intérêts convergents : l'évêque a besoin des liquidités des Messins et de leur aide pour assurer la discipline ecclésiastique dans la cité, comme le prouve l'exemple d'Adémar de Monteil en 1332, qui reconnaît officiellement le droit aux magistrats urbains de rétablir l'ordre dans les établissements religieux ; les citains tiennent à leur autonomie et ils profitent des besoins financiers de l'évêque pour étendre leur influence sur le pays messin, en reprenant en gage des biens épiscopaux autour de Metz. Ils ont aussi besoin de leur pasteur pour jouer le rôle d'intercesseur auprès des autres princes. Louis de Poitiers a très bien rempli cette mission en 1326, ainsi que Thierry V en 1373. Les sources littéraires et notamment l'historiographie épiscopale ont tendance à dramatiser les conflits entre la ville et son évêque, souvent pour des raisons idéologiques, mais il faut garder à l'esprit que les bonnes relations laissent moins de traces dans les sources que les litiges. Quatre crises seulement peuvent être recensées pour la période allant de 1260 à 1376, avec d'ailleurs des intensités variables (1306-1308 ; 1324-1325 ; 1364-1366 et 1373-1376.)

Tentons pour conclure de comparer l'évolution de la principauté ecclésiastique messine aux autres Etats en formation dans et autour de l'espace lorrain. Une première constatation s'impose : la présence de trois ensembles aux forces à peu près égales, le duché de Lorraine, le comté de Bar et l'évêché de Metz, a créé les conditions d'une instabilité structurelle qui s'est manifestée par un état de guerre permanent, d'autant que l'empereur n'a plus les moyens de jouer le rôle de pacificateur, et que le roi de France ne peut assurer cette fonction que par intermittence. Les efforts de la papauté pour ramener la paix ont été réels, comme en 1274, mais trop ponctuels. L'espace lorrain est trop loin de Rome ou d'Avignon. Dans ce jeu à trois, aucun des trois ensembles territoriaux n'est vraiment gagnant et l'existence de deux rivaux gêne toute expansion de grande ampleur. Il faudra attendre le XV<sup>e</sup> siècle et la réunion des duchés de Lorraine et de Bar pour voir l'apparition d'un Etat capable de dominer l'espace lorrain.

Deuxième constatation, là où les deux autres princes lorrains rassemblent leurs seigneuries et agrandissent leurs domaines, les évêques stagnent. Plusieurs raisons expliquent cette faiblesse structurelle de la puissance épiscopale : l'ère des donations impériales est définitivement révolue, les évêques, souvent étrangers au diocèse, ne peuvent pas comme les

princes laïcs mener de politique lignagère à long terme, par le biais de mariages par exemple. Ils ne reçoivent pas d'héritages. Ils peuvent certes recruter de nouveaux vassaux, mais il leur est pas permis de reprendre des fiefs d'un autre prince. Ils sont à la fois dans et en dehors de l'ordre féodal, comme l'a fait remarquer Michel Parisse<sup>1</sup>. Sur le plan financier, ils n'ont pas la possibilité non plus de vendre des terres pour se procurer des liquidités, d'où le recours aux engagères qui pèsent si lourd sur leur temporel.

Troisième et dernière constatation, l'évolution des principautés ecclésiastiques n'a pas été similaire dans toutes les régions qui ont composé l'ancienne Lotharingie. Les évêques de Toul et de Verdun n'ont jamais eu, ou n'ont plus les moyens de jouer dans la cour des grands. Ces évêchés sont de plus en plus sous l'influence de leurs voisins barrois, lorrains et bientôt français. Alors que la puissance des évêques de Metz stagne dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, celle des archevêques de Trèves connaît une expansion remarquable sous la houlette de Baudouin de Luxembourg, qui est à l'origine de la création d'un Etat puissant. Ce dernier a profité de sa proximité avec le trône pour donner une structure cohérente à ses seigneuries dispersées<sup>2</sup>. La menace des comtes de Luxembourg qui planait, telle une épée de Damoclès, au-dessus de la tête des prélats trévirois, s'est dissipée à partir de la promotion de la famille à l'Empire. Les Luxembourg regardent de plus en plus vers l'est, et ils sont les obligés de Baudouin sur le plan financier, pour le plus grand bonheur de la principauté ecclésiastique. L'archevêque dote ainsi le territoire qu'il contrôle d'un réseau castral cohérent, et il diversifie ses sources de financement avec, par exemple, le recours aux usuriers juifs. A Liège, les évêques ont fort à faire avec les ducs de Brabant, et ils doivent aussi composer avec le puissant chapitre cathédral Saint-Lambert, ainsi qu'avec les villes de la principauté, qui s'attaquent volontiers aux châteaux épiscopaux et exigent un droit de regard sur les affaires internes de la principauté (apparition d'une assemblée représentative en 1316)<sup>3</sup>. Les liens politiques entre les citains et leur pasteur sont restés beaucoup plus forts qu'à Metz, et les deux partis participent d'une identité commune. La principauté liégeoise est donc sur la défensive, mais elle maintient assez facilement ses positions. Finissons par une incursion de l'autre côté des Vosges. L'évêque de Strasbourg a perdu ses prérogatives sur la ville à la suite de la bataille de l'Oberhausbergen en 1262. Malgré les fréquents conflits avec les villes, il exerce dans les faits les pouvoirs de Landgrave de basse Alsace. Il fortifie ses positions sur le

---

<sup>1</sup> Parisse [1993], p.79-82.

<sup>2</sup> Wolf-Rüdiger Berns, *Burgenpolitik und Herrschaft des Erzbischofs Balduin von Trier (1307-1354)*, 1980 Sigmaringen, p.185-190.

<sup>3</sup> René Deprez, «La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *le Moyen Âge*, 1959, n°65/4, p.501-539.

Rhin et sur le versant oriental des Vosges, en contrôlant Saverne<sup>1</sup>. Les principautés épiscopales sont donc loin d'être en pleine décadence, malgré l'évanouissement de l'autorité impériale, qui avait été l'élément constitutif de leur naissance et de leur développement. Dans ce tour d'horizon, l'archevêque de Trèves connaît même une ascension très rapide. La principauté messine occupe une position médiane, sur la défensive, malgré ses nombreux atouts initiaux (salines, contrôle des routes stratégiques). Cette stagnation est due à la concurrence féroce qui règne dans l'espace lorrain.

### **III. Etude des continuations des *Gesta Episcoporum Mettensium***

#### **A. Première continuation latine**

##### **1. Période couverte**

La première continuation commence avec l'élection et le sacre d'Etienne de Bar en 1120, et se termine avec le retour d'exil de Bertram en 1189. Elle contient les notices de 5 évêques : Etienne de Bar (1120-1162), son neveu Thierry de Bar (1163-1171), Frédéric de Pluviose (1171-1173), Thierry de Lorraine (1173-1179) et Bertram (qui devint évêque en 1180). La période qui est traitée s'étend donc sur environ 70 ans.

##### **2. Manuscrits (date de copie de la continuation)**

- A: Paris Bnf lat. 5357, XIV<sup>e</sup> s.

---

<sup>1</sup> Odile Kammerer, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein, 1250-1350*, 2001, Paris, p.72-81.

- B: Paris Bnf lat. 13896, XIV<sup>e</sup> s.
- C: Paris Bnf lat. 5532, XIV<sup>e</sup> s.
- D: Saint Omer Bm 297, XV<sup>e</sup> s.
- E: Metz Bm 796, XIV<sup>e</sup> s.
- F: Paris Bnf Baluze 57, XVII<sup>e</sup> s.
- G: Metz Bm 797, XVIII<sup>e</sup> s.
- H: Metz Bm 901, XVIII<sup>e</sup> s. Disparu en 1944.
- I: Metz Bm 798, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. Version abrégée. Disparu en 1944.
- J: Abbaye de Saint-Vincent de Metz. XIV<sup>e</sup> s. ? Disparu

### 3. Edition

L'édition de référence est G. Waitz, MGH, SS, X, p.544-547.

### 4. Contenu et sources

Intéressons-nous tout d'abord à la transition entre les GEM et la première continuation. Alors que les *Gesta Episcoporum Mettensium* s'achèvent sur l'élection d'Etienne de Bar, et sur une invitation à narrer ses hauts faits, le premier continuateur n'a pas repris le récit exactement en 1120. Il a choisi de revenir en arrière, et de présenter plus



précisément l'illustre ascendance du prélat messin, en donnant quelques informations sur sa carrière, sans chercher à ménager une transition entre le noyau originel des GEM et la partie ajoutée. Il offre donc non pas une suite mais une nouvelle notice d'Etienne de Bar. Les origines prestigieuses de l'évêque de Metz, qui n'étaient pas développées dans le premier texte, expliquent largement ce petit retour en arrière. Etienne a en effet pour oncle maternel, le pape Calixte II, et la noblesse de sa famille paternelle, la lignée des comtes de Bar, est bien mise en valeur. Il est peu probable par contre qu'Etienne ait jamais porté le titre de cardinal, comme l'affirme le texte. Aucune source à notre disposition ne vient corroborer cette information, et il s'agit sans aucun doute d'une confusion avec un autre Etienne contemporain de l'évêque de Metz<sup>1</sup>. Les déboires des premiers mois de l'épiscopat d'Etienne sont présentés avec assez de précision : la ville, fidèle à Henri V, refuse d'accepter en son sein le nouvel évêque de Metz jusqu'à la conclusion du concordat de Worms. Il n'est pas fait mention de l'évêque schismatique Adalbéron IV, mais l'auteur avance qu'Etienne aurait officié pendant un peu plus de deux ans sur le mont Saint-Quentin, en attendant que la situation politique ne s'apaise<sup>2</sup>. La durée indiquée est exacte, puisque l'élection d'Etienne a eu lieu peu de temps après la mort de Theoger, à la fin du mois d'avril 1120, et que le concordat de Worms a été conclu en septembre 1122.

Le reste de la notice est consacré à la principauté épiscopale et à sa gestion par Etienne de Bar. Il s'ensuit une liste assez longue de fortifications prises ou détruites, et de châteaux acquis et fortifiés pour l'évêché, sans références chronologiques précises. Ce canevas donne le ton à la suite de la continuation, puisque les notices des évêques suivants se présentent également sous la forme d'une énumération d'acquisitions, de destructions et de travaux de fortification. La question qui se pose est de savoir si l'auteur s'est appuyé sur une source écrite pour dresser ces catalogues. Observons tout d'abord que ces hauts-faits militaires ne semblent pas être classés dans l'ordre chronologique, comme cela aurait été le cas s'ils avaient été puisés dans un document de type annalistique. Il existe en effet plusieurs épisodes dans la notice d'Etienne de Bar, que l'on peut dater assez précisément, et qui permettent d'étayer cette constatation. Certes, la reprise en main du Saulnois, qui est évoquée en premier lieu, a dû avoir lieu dans les premières années après la conclusion du concordat de Worms

---

<sup>1</sup> *Gesta Episcoporum Mettensium, continuatio I*, MGH, SS, X, p.544 : « *In urbe romana ab eodem pontifice summo [Calixto] consecratus est et tam pallii dignitate quam cardinalis titulo honoratus.* » ; cf. note p.212 de notre travail.

<sup>2</sup> GEM, cont.1, MGH, SS, X, c.1, p.544 : « *Hic a civitate Metensi biennio et eo amplius, quia prememorati principis gratiam necdum habebat, exclusus, primos ordines in loco qui Sancti-Quintinis Mons dicitur, celebravit.* »

comme le suggère le texte : l'opposition dans cette région du comte de Metz, Folmar, qui est mentionnée dans ce passage, se place certainement avant septembre 1125, date à laquelle ce dernier réapparaît de façon régulière dans les chartes épiscopales<sup>1</sup>.

Il n'en va pas de même pour d'autres épisodes qui n'ont pas été rapportés dans l'ordre chronologique. La mention du différend entre Etienne de Bar et le duc Mathieu à propos du château de Hombourg, à la mort du comte Hugues, fait référence à des événements qui se sont déroulés entre 1151 et 1154, vraisemblablement en lien avec la succession du comté de Metz<sup>2</sup>. De même, la destruction du château de Thicourt a vraisemblablement eu lieu après 1152<sup>3</sup>. Or, ces informations sont placées par le continuateur avant l'attaque ajournée du château ducal de Prény par l'évêque de Metz, à la suite de l'intervention de son frère le comte Renaud I<sup>er</sup>. Cet épisode se situe avant 1147, car le comte est parti à la Croisade, et il a trouvé la mort sur le chemin du retour, en 1149. Tous ces éléments permettent de conclure que le continuateur s'est appuyé sur des témoignages oraux, voire sur sa propre expérience. C'est l'impression qui ressort d'ailleurs des autres notices, comme le montre l'exemple du récit des donations et de l'hommage du duc Mathieu I<sup>er</sup>, du temps de l'évêque Thierry IV :

*« Son père, le duc Mathieu, aussitôt après l'intronisation de son fils, concéda à Saint-Etienne de Metz le château de Sierck, qu'il tenait en alleu, lors d'une donation solennelle faite sur l'autel. Il déposa également dans les mains de son fils l'avouerie d'Epinal que le seigneur Etienne lui avait conférée, et il l'a repris entièrement <sup>4</sup> »*

Rappelons que le duc de Lorraine Mathieu a installé en grande pompe son fils, après le mois de septembre 1173, avec l'aide de son beau-frère Frédéric Barberousse. Les donations et les actes d'allégeance qu'il accomplit sont sans doute la contrepartie offerte au chapitre pour l'élection du jeune homme sur le siège de Saint-Clément, mais aucun document diplomatique faisant référence à de telles donations n'est parvenu jusqu'à nous. Si la mention de l'avouerie d'Epinal ne pose pas de problèmes, il n'en est pas de même pour le château de Sierck, car la première continuation évoque très clairement une donation. Ce lieu fortifié constitue en effet un des principaux points d'appui des ducs dans le nord de l'espace lorrain. On pourrait penser que ce château représente la part d'héritage de Thierry IV, mais il est peu probable que

---

<sup>1</sup> cf. p.218 de notre travail

<sup>2</sup> cf. p.222 de notre travail

<sup>3</sup> cf. note 1 p.431 de notre travail

<sup>4</sup> MGH, SS, X, c.4, p.546 : *«Cuius pater dux Matheus statim post filii intronizationem castrum suum Syrke, quod iure allodii tenebat, beato Stephano Metensi, facta sollempniter super altare donatione, contulit, et Spinalensem advocatiam, quam ei dominus Stephanus contulerat, in eiusdem filii sui manum deposuit et penitus wirpivit. »*

Mathieu se soit départi définitivement d'un château aussi stratégique. Sierck a peut-être été cédée à titre-viager à l'évêque de Metz, ou repris en fief par le duc, même si le continuateur n'en dit rien. Le château apparaît en effet en 1247 comme un fief que le duc Matthieu II remet entre les mains de son frère l'évêque Jacques de Lorraine<sup>1</sup>. Le vocabulaire utilisé, avec la mention de la donation faite sur l'autel de Saint-Etienne, renvoie plutôt à une source orale émanant d'un témoin oculaire de la cérémonie, qu'à un texte diplomatique.

Les autres notices apportent d'une façon générale une confirmation à ces premières constatations. Aucune des actions des évêques de Metz mentionnées dans la première continuation ne trouve d'écho dans les sources diplomatiques, à l'exception notable de l'acquisition d'Haboudange, mais les faits ne sont pas présentés de la même façon dans le diplôme de Frédéric Barberousse et dans le texte historiographique comme nous le verrons. Inversement, certains documents issus des archives messines font référence à des acquisitions et à des confirmations de biens qui ne figurent pas sous la plume du continuateur. Ainsi Frédéric de Pluviose obtient en 1171 la confirmation par Frédéric Barberousse de la possession du comté de Sarrebruck<sup>2</sup>. Or, il n'y a aucune trace de ce diplôme dans la première continuation, et l'auteur est bien en peine pour évoquer l'activité de l'évêque Frédéric, dont la notice est très concise. L'évocation d'un document aussi prestigieux aurait certainement pu permettre de compléter la notice du vieux prélat. Celle de Bertram, le prélat contemporain de la rédaction, fait peut-être référence à des documents écrits concernant la récupération des vignes de l'évêché et celle de la cour d'Argancy, engagée pour 700 livres au comte de Dabo, grâce à *la justice impériale et par la sentence des princes*<sup>3</sup>. Mais si un ou plusieurs diplômes ont réellement existé, ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

La notice d'Etienne de Bar permet de dégager le deuxième thème cher à l'auteur. Ce dernier fait explicitement référence à l'orthodoxie du prélat lors du schisme entre Alexandre III et Victor IV, en précisant que l'évêque de Metz mourut « catholique ». Or nous avons vu précédemment qu'Etienne de Bar avait rallié dans un premier temps le camp de Victor IV, comme une bonne partie de l'épiscopat impérial, avant de se ranger du côté d'Alexandre III.

---

<sup>1</sup> Monique Arveiler-Ferry, *catalogue des actes de Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1239-1260)*, 1957, Metz, n°157, p.63 ; éd. Marichal [1903-1905], t.1, n°21.

<sup>2</sup> cf. p.457 de notre travail

<sup>3</sup> MGH, SS, X, c.5, p.546 : «*Vineas suas fere omnes creditoribus a suo predecessore expositas, citius quidem et facilius quam credi aut sperari posset, ad manum et mensam suam revocavit et curtim Arkentiacum pro 700 libris ab eodem predecessore suo comiti de Dasburc oppigneratam, per iusticiam imperialem et principum sententiam prudenter et viriliter recuperavit.* »

Le pape n'était d'ailleurs plus très sûr de l'attitude du prélat messin, au point de diligenter, quelques années après sa mort, une enquête confiée à Thierry III sur le sujet<sup>1</sup>. Le continuateur cependant, ne donne pas de détails sur les revirements du prélat messin. Son objectif est en effet de présenter les évêques mosellans comme des fidèles soutiens du pape légitime, comme le montre la notice du successeur d'Etienne, Thierry III. L'épisode de l'expulsion des cardinaux envoyés par Victor IV et du légat impérial, qu'il faut placer au début de l'année 1163, peu après l'élection de Thierry, est décrit comme un acte de résistance courageux, voire un vrai morceau de bravoure, qui eut un grand retentissement dans le reste de l'Empire :

« *De même, il résista de face et courageusement aux cardinaux de l'hérésiarque Octavien qui, avec un légat de l'Empereur, s'avançaient assez pompeusement vers la cité de Metz et qui voulaient pousser l'ensemble du clergé à prêter le serment d'allégeance à leur idole. Il les fit lui-même repartir avec honte et confusion et sans avoir rien conclu de l'affaire pour laquelle ils étaient venus. A partir de son action, plusieurs cités de l'Empire désirent rivaliser de vertu, prirent l'exemple et l'audace de les mépriser de la même manière.* <sup>2</sup> »

Ce récit appelle quelques réserves, car le nouvel élu est en bons termes dans les premiers mois de 1163 avec Frédéric Barberousse, le principal soutien de Victor IV, ce qui paraît incompatible avec la réaction véhémement contre les émissaires impériaux, qui est exposée dans le texte. Il est vraisemblable que les partisans de l'antipape ont fait pression sur le nouvel évêque, qui a dû temporiser en adoptant une attitude attentiste. Ceci explique l'absence de sacre de Thierry III, qui est resté un simple élu durant tout son épiscopat. Confronté à cette politique louvoyante et peu glorieuse, le continuateur a préféré transformé l'épisode en un acte héroïque. Ces quelques exemples nous ont permis de mettre en relief les deux idées qui structurent la première continuation des *Gesta episcoporum Mettensium* : les évêques de Metz sont les défenseurs actifs de leur principauté ecclésiastique ; ils sont fidèles au pape, malgré les désagréments provoqués par cette loyauté.

---

<sup>1</sup>cf. p.249 de notre travail, ces informations nous sont fournies par une lettre d'Alexandre III adressée entre 1168 et 1170, à l'archevêque Henri de Reims qui recevait de recevoir un prêtre Jean. Ce dernier avait été ordonné par Etienne de Bar qu'Henri accusait d'avoir été schismatique : Parisse [1969], n° éd. PL, t.200, n°660, col.626-627.

<sup>2</sup> MGH, SS, X, c.2, p.545 : « *Idem cardinalibus Octoviani heresiarchae civitatem Metensem cum nuntio imperatoris satis pompose ingressis et clerum universum ad sacramentum obedientiae ydolo suo prestandum cogere volentibus, viriliter in facie restitit, ipsoque, infecto prorsus propter quod venerant negocio, cum pudore et confusione omnimoda fecit recedere. Ex quo eius facto quam plures imperii civitates aemulandae virtutis eosque similiter contempnendi et exemplum sumpserunt et audaciam.* »

Le paradigme du prélat bâtisseur et défenseur de ses seigneuries est un leitmotiv qui revient dans toutes les notices. Il se traduit par une accumulation de noms de châteaux pris ou construits, qui a pour objet de créer chez le lecteur l'impression d'une inlassable activité, toujours couronnée de succès. Le champ lexical de la guerre emplit tout le texte : l'action des évêques de Metz se résume surtout à l'emploi des verbes : « *destruxit, complanavit, firmavit, adquisivit, perdomuit, clausit, cepit, diruit, subvertit...* » pour ne s'en tenir qu'à la notice d'Etienne de Bar ; des adverbes et des expressions tels que *viriliter* ou *in manu valida* viennent qualifier le comportement des pontifes messins<sup>1</sup>. Ces expressions font partie du répertoire des hagiographes depuis l'époque ottonienne<sup>2</sup>. L'évêque se doit de défendre son temporel avec courage et vigueur, mais ce trait est poussé à l'extrême dans la première continuation, puisque l'évêque de Metz devient, pour préserver les biens de son église, un véritable chef de guerre.

L'image du prince ecclésiastique se dégage de toutes ces notices, même de la courte partie consacrée à Frédéric de Pluviose, pourtant cacochyme :

«*Il souffrit autant d'un âge décrépité que d'une maladie incurable mais il ne manqua jamais ni d'un esprit courageux, ni de générosité, ni de courtoisie à laquelle il était dévoué depuis le berceau. La miséricorde divine veilla particulièrement à ce que lui-même conservât indemnes ses biens et ceux des églises qui lui avaient été confiées, de telle sorte qu'ils n'éprouvèrent aucune diminution ni absolument aucun dommage sous son épiscopat.*»<sup>3</sup>

Ce passage est particulièrement intéressant, car il permet de constater que les qualités qui caractérisent Frédéric de Pluviose, selon l'auteur, sont des vertus chevaleresques : courage, libéralité, courtoisie. Le continuateur a en effet été confronté à un paradoxe : les évêques de Metz ne sont plus simplement de doux pasteurs, depuis qu'ils ont reçu les droits comtaux sur leur cité au X<sup>e</sup> siècle. Ils ont bâti une vaste principauté ecclésiastique, sans doute la plus puissante de l'espace lorrain, qu'ils gouvernent comme de véritables princes territoriaux. Ils doivent la défendre *manu militari*, en dirigeant des expéditions militaires de grande envergure, car ils ne peuvent plus s'en remettre simplement au droit ou à l'aide des saints pour recouvrer des domaines usurpés. Ce rôle de seigneur exige des qualités qui ne font

<sup>1</sup> MGH, SS, X, c.1, p.544 : «*Rebelliones Danubrii et Asperi Montis... viriliter perdomuit* » ; «*simulque castrum comitis de Hoemburc... in manu valida destruxit et complanavit.* »

<sup>2</sup> Vauchez [1981], p.333.

<sup>3</sup> MGH, SS, X, c.3, p.545-546 : «*Cui tam aetate decrepita quam incurabili aegritudine laboranti, sed numquam virilem animum, numquam liberalitatem, numquam curialitatem, cui a cunabulis deservierat, deponenti, optime divina in hoc providit miseratio, quod ipse suas et ecclesiarum sibi commissarum possessiones ita conservavit indemnes, ut nullam sub regimine eius diminutionem nullumque prorsus detrimentum sentirent.*»

pas partie de prime abord du profil de l'évêque idéal, mais que l'on retrouve chez les princes laïcs de l'époque. L'auteur de la première continuation des GEM a très bien compris la nature duale des pontifes messins, et il s'est attaché à tracer le portrait d'un personnage original, le prince-évêque, qui apparaît déjà dans les biographies d'évêques de l'époque ottonienne, mais avec un caractère militaire moins prononcé. L'éphémère épiscopat de Frédéric de Pluviose, un vieillard, est utilisé dans cette optique, comme une toile blanche, sur laquelle le continuateur a tenté de projeter la figure du prince ecclésiastique idéal, qui se doit avant tout de défendre les possessions de sa seigneurie. Cette double nature apparaît encore plus clairement dans une phrase destinée à louer l'épiscopat de Thierry III :

*«Celui-ci veilla à la paix et à la tranquillité des églises et aux avantages de tous ceux qui s'en étaient remis à lui avec une telle diligence que le soldat, le clergé et le peuple le craignaient comme un seigneur et l'aimaient comme un père.<sup>1</sup> »*

Ce passage offre une belle illustration de la tripartition de la société médiévale chère à Georges Duby, dans laquelle l'élément militaire est placé de façon originale devant le clergé. Ce détail et l'utilisation du verbe *craindre*, renforcent le rôle de seigneur joué par l'évêque de Metz, à côté de ses missions pastorales.

Les autres notices montrent que la défense de l'évêché n'est qu'un programme *a minima*, car le prince-évêque a également le devoir d'agrandir les biens de sa seigneurie et de les protéger au moyen de fortifications. Aussi, le verbe *adquirit* est un des plus employés par l'auteur de la première continuation. C'est le cas notamment de la notice consacrée à Thierry III, qui fait une large place à sa gestion de la principauté épiscopale. L'une des acquisitions mentionnées, celle du château d'Haboudange, dans l'est de la Moselle, est particulièrement intéressante puisque nous possédons un diplôme impérial qui nous renseigne sur l'opération, et nous permet de mettre en perspective les informations fournies par le premier continuateur. Le 25 septembre 1166, Frédéric Barberousse acte l'échange conclu entre l'élu messin et Werner de Bolanden, qui abandonne son château contre les derniers droits des évêques de Metz dans le Wormsgau. Il s'agit d'une inféodation avec des obligations quasiment nulles pour le vassal<sup>2</sup>. Le continuateur n'indique pas de date et il ne mentionne pas la fin de la présence des évêques de Metz dans le Wormsgau. Il décrit l'opération comme une action préventive destinée à préserver l'évêché d'éventuels dangers :

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, c.2, p.545: *«Hic paci et tranquillitati ecclesiarum omniumque sibi creditorum commodatibus ea providit diligentia, ut eum miles clerus et populus vererentur ut dominum et ut patrem diligerent.»*

<sup>2</sup> Marichal [1903-1905], n°213 ; Sibertin-Blanc [1947], p.271-287.

« Celui-ci devança avec précaution et sagesse les maux et les préjudices qu'on aurait pu faire subir quotidiennement à l'évêché à travers le château d'Haboudange, si n'importe quel autre homme puissant l'avait acquis. Il en fit l'acquisition pour lui et pour ses successeurs et il édifia en ce lieu une belle résidence. <sup>1</sup>»

La réalité, telle que nous pouvons la saisir à partir du diplôme impérial, est un peu différente. L'échange a sans doute profité à l'évêché, avec l'abandon de droits sur des terres lointaines contre une place stratégique en Lorraine, mais il a dû surtout apporter des avantages substantiels à l'autre partie, en l'occurrence Werner de Bolanden. Il est en effet peu probable que l'opération se soit faite au détriment d'un des ministériaux préférés de l'empereur, un des relais importants de Frédéric Barberousse dans l'ouest de l'Empire, qui a certainement profité de sa position auprès du Staufen pour conclure la transaction<sup>2</sup>. L'évêque est également un bâtisseur qui, outre les châteaux, se construit des résidences dans sa principauté comme à Conflans sous Thierry III, et à Vic sous Bertram<sup>3</sup>.

La seconde idée qui revient dans la première continuation concerne les relations entre le pape et les différents évêques de Metz. Le continuateur, comme nous l'avons dit, s'est appliqué à montrer que les prélats mosellans sont restés orthodoxes pendant le schisme, en ajoutant la mention « *catholicus* » après la mort d'Etienne de Bar, de Thierry III et de Frédéric de Pluviose, alors que leur attitude n'a pas été aussi ferme que le laisse apparaître le texte. Les pontifes messins sont surtout présentés comme des victimes de la lutte entre l'Empereur et Alexandre III, qui ne peuvent pas recevoir la consécration à cause des dangers qui les guettent<sup>4</sup>. La déposition de Thierry IV par le pape est présentée comme une sanction sévère par le continuateur, qui déplore que cet évêque n'ait pas pu continuer son œuvre<sup>5</sup>. D'ailleurs, l'absence de son *dies natalis* et de son lieu de sépulture, qui ne sont pas indiqués dans le texte, n'est probablement pas la marque d'une *damnatio memoriae*, même si en 1189 Thierry IV

---

<sup>1</sup>MGH, SS, X, c.2, p.545: «*Hic malis et nocumentis, quae per castrum Habudanges, si alius quis homo potens adeptus illud fuisset, episcopatu cotidie possent inferri, provide et sollerter occurens, sibi ac suis ipsum adquisivit successoribus, domumque ibi aedificavit egregiam.* »

<sup>2</sup>  
<sup>3</sup> Sur les résidences des évêques de Metz, voir Gérard Giuliano, «Les résidences fortifiées des évêques de Metz en Lorraine au Moyen Âge.», dans Annie Leroux, *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, 1996, Le Mans, p.117-132.

<sup>4</sup> Cela est bien précisé dans la notice de Thierry III : MGH, SS, X, c.2, p.545 : «*Et propter pericula, quae ex scismate adhuc durante imminebant, ad sacerdotii gradum et consecrationem pontificem conscendere veritus, electus tantum et levita 3. Idus Augusti, inter tot illius magni scismatis turbines et procellas scuto armatus fidei, catholicus decessit.* »

<sup>5</sup> MGH, SS, X, c.4, p.546 : «*Qui et alia fortasse annalibus digna gessisset, nisi eiudem Alexandri III manum sensisset validam, sua ob hoc electione cassata ab illo, quia infra ordines fuerat celebrata.* »

était mort de façon certaine. En juin 1188, la charge de prévôt de la collégiale de Saint-Dié, qu'il occupait depuis 1167 est détenue par son neveu Matthieu de Bitche<sup>1</sup>.

## **5. Le contexte de rédaction ; le retour d'exil de Bertram**

La présence de ces deux thèmes principaux, c'est-à-dire l'émergence de la figure du prince-évêque, et l'obéissance au souverain pontife, trouve en fait son origine dans la situation de Bertram en 1189<sup>2</sup>. Ce dernier doit à cette date composer avec une situation difficile : Il rentre d'un exil qui a duré plus de deux ans, en raison de son attitude ambiguë dans l'affaire de l'élection épiscopale contestée de Trèves. Rappelons brièvement les faits. Bertram s'est fort bien accommodé dans un premier temps du candidat impérial Rodolphe, avant d'effectuer une volte-face et d'apporter son soutien à l'archidiacre de l'église de Metz, Folmar de Blieskastel, qui a obtenu la consécration des mains du pape. Le prélat messin fait grand accueil au candidat pontifical à l'été 1186, ce qui le met dans une position délicate lors de l'assemblée de Kaiserslautern, convoquée par Frédéric Barberousse fin octobre/début novembre. Bertram est obligé de se disculper publiquement et de nier toute appartenance à l'opposition anti-Staufen. L'évêque de Metz se parjure rapidement, puisqu'à la mi-février 1187, il se rend au concile convoqué par l'archevêque de Trèves, Folmar. Il est probable que Bertram ait sciemment menti lors de l'assemblée de Kaiserslautern. Frédéric Barberousse réagit rapidement à cette provocation en faisant occuper l'évêché messin par ses ministériaux, et notamment par Werner de Bolanden. Le prélat est obligé de fuir et de trouver refuge auprès de l'archevêque de Cologne, Philippe, qui est à la tête de l'opposition dans l'Empire. La rancœur du Staufen a dû être particulièrement tenace puisque Bertram ne peut rentrer dans son diocèse avant le mois de juin 1189, alors que l'opposition a cessé dans l'Empire depuis plus d'un an, et que Frédéric est parti à la Croisade.

Le premier continuateur a pris la plume peu après cette date pour défendre le prélat messin, puisque son récit se clôt sur son retour d'exil<sup>3</sup>. Bertram devait traîner derrière lui une réputation de parjure liée aux palinodies des années 1186/1187. Aussi, l'auteur s'efforce-t-il

---

<sup>1</sup> cf. p.462 de notre travail

<sup>2</sup> cf. p.466-470 de notre travail

<sup>3</sup> Il est difficile de donner une date limite à la rédaction mais il est à noter que le texte ne fait pas mention de la mort de Frédéric Barberousse dont la nouvelle est parvenue dans les régions occidentales de l'Empire en novembre 1190.



de montrer que l'évêque de Metz, en restant fidèle aux préceptes pontificaux, a été la victime des luttes entre le pape et l'empereur :

« Alors qu'il avait en effet reçu le seigneur Folmar, élu de Trèves et consacré par le souverain pontife Urbain III, contre la volonté de l'empereur Frédéric, par l'ordre du pape, auquel il ne dut et n'osa pas s'opposer, et comme il lui avait témoigné le respect qui lui était dû, car il désirait rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu, le prince excité jusqu'à la colère et à l'indignation, fit confisquer l'ensemble de ses biens et saisir tout l'évêché de Metz par ses ministériaux en châtement de cet acte, comme si obéir au pape et craindre Dieu plus que l'homme était un sacrilège énorme et détestable. <sup>1</sup>»

Il n'est fait aucune mention des revirements de l'évêque de Metz et de son ralliement à l'opposition impériale. C'est ainsi que le prélat messin est comparé à deux illustres figures d'homme juste persécuté : Job et Athanase. Le texte souligne l'obéissance respectueuse des évêques de Metz et la sévérité du pape. Cette sévérité apparaît également au début du passage consacré à Bertram, lorsque son élection au siège de Brême est cassée<sup>2</sup>. Or, ces éléments se retrouvent déjà dans les notices de ses prédécesseurs, à propos de leur attitude orthodoxe durant le schisme au début du pontificat d'Alexandre III, et au moment de la déposition de Thierry IV en 1179. Tout se passe comme si le continuateur avait déjà préparé le terrain et projeté dans le passé les problèmes de l'infortuné Bertram, pour donner plus de poids à sa défense.

L'autre caractéristique de cette première continuation, à savoir l'accent mis sur la gestion de l'évêché par les princes-évêques, s'explique par la situation matérielle de Bertram en juin 1189. Les domaines épiscopaux ont été saisis par l'empereur, et gérés pendant plus de deux ans par ses ministériaux, qui se sont montrés d'une extrême rapacité. Il ne s'agit pas d'un banal lieu commun. L'attitude des subordonnés de l'empereur, lorsqu'ils exercèrent les droits de régale du souverain à la mort de l'archevêque de Trèves Arnold en 1183, est là pour

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, c.5, p.546 : «Cum enim dominum Folmarum Trevirensis electum, a summo pontifice Urbano III contra voluntatem Friderici imperatoris consecratum, de ipsius summi presulis mandato, cui nec debuit nec ausus fuit contraire, recipisset, et quae Caesaris Caesari, quae Dei sunt Deo reddere cupiens, debitam ei exhibuisset reverentiam, ad iram et indignationem princeps concitatus, bona eius universa confiscari fecit, totumque episcopatum Metensem per ministeriales suos in facti huius vindictam sasiri; quasi enorme et detestandum esset piaculum summo obedire pontifici et plus Deum vereri quam hominem.»

<sup>2</sup> MGH, SS, X, c.5, p.546 : «Senserat et ipse, cum Bremensis esset electus, Alexandri III severitatem, eius quoque electione sub causae huius pretextu cassata ab illo, quia fuerat infra ordines celebrata. Quod magis in odium Friderici imperatoris, cui ipse carus admodum et familiaris erat, quam amore iusticiae factum publice fama predicabat.»

l'illustrer<sup>1</sup>. Or, cette situation a duré pendant plus de deux ans dans le diocèse de Metz. Bertram a donc dû, dès son retour, remettre de l'ordre :

« *Lui qui avait en effet laissé en partant du vin dans les celliers, du grain dans les greniers et ailleurs des biens en abondance, trouva toutes ces ressources à son retour vidées et entièrement épuisées de telle sorte qu'il dut s'employer à des soins et à des efforts renouvelés et se préparer à l'acquisition de toutes les choses qui sont nécessaires aux besoins humains, comme si c'était nouveau*<sup>2</sup> »

La rédaction de la première continuation accompagne donc cette œuvre de restauration destinée à effacer une situation de faiblesse passagère. Dans cette optique, le parallèle devient évident entre Etienne de Bar, le premier évêque évoqué par le narrateur, qui s'est retrouvé dans une situation comparable alors que les derniers soubresauts de la Querelle des Investitures l'avaient empêché de rentrer dans sa cité pendant deux ans, et que les biens de son évêché avaient été usurpés. Il avait dû mener une politique très active pour reconstituer le patrimoine de son Eglise. On comprend dès lors que la notice d'Etienne de Bar soit la plus longue de la première continuation. Ce prélat a connu une belle longévité, mais son épiscopat offre surtout un modèle à Bertram, et à ses successeurs qui connaîtraient des difficultés dans la gestion de leur principauté.

Il est intéressant de constater que le premier continuateur n'a retenu, dans la notice d'Etienne de Bar, que des événements relatifs à son œuvre de prince-évêque. Son œuvre ecclésiastique n'a pas attiré l'attention de l'historien des évêques de Metz, pas plus que sa participation active à la Seconde Croisade, lors de laquelle il joua un rôle d'intermédiaire et de traducteur entre le roi de France Louis VII, et l'empereur Conrad III. Comment expliquer l'absence d'un tel épisode dans le texte alors qu'Etienne de Bar est le seul évêque de Metz à être parti sur les chemins de Jérusalem ? Le souvenir de cette expédition ne s'était pas complètement perdu dans la cité mosellane, puisque une œuvre quasiment contemporaine, *la Chronique Universelle de Saint-Clément*, mentionne très clairement le départ outremer de

---

<sup>1</sup>*Gesta Episcoporum Treverorum, cont.III, MGH, SS, XXIV, c.5, p.383 : «Siquidem Werner de Bolanden cum aliis nuntiis imperatoris omnia ubique invaserunt et copiosas eius divitias in potestatem imperatoris redegerunt. »*

<sup>2</sup>*MGH, SS, X, c.5, p.547 : «Qui enim vinum in cellariis, frumentum in horreis, alioque habundanter bona discedens reliquerat, ita in reditu suo evacuata omnia et penitus exhausta invenit, ut rursus eum redivivis vacare curis et laboribus oporteret, et ad omnium quae humanis necessaria sunt usibus acquisitionem quasi de novo accingi. »*

l'abbé Simon avec l'évêque messin<sup>1</sup>. Nous avons vu que le continuateur a rédigé ses notices en 1189-1190, soit moins d'un demi-siècle après les faits<sup>2</sup>. Il existait encore au sein du clergé messin des hommes qui avaient côtoyé les anciens croisés, comme le princier Hugues, qui est attesté en tant qu'archidiacre de Vic au temps de l'évêque Etienne.

Une seconde solution serait de considérer que l'auteur ne s'est focalisé que sur l'histoire de la principauté ecclésiastique, et que les autres événements ne méritaient pas d'être relatés. On peut facilement rétorquer que la rédaction de la première continuation est contemporaine de la grande mobilisation de la Chrétienté pour libérer les Lieux Saints, réoccupés par Saladin en 1187. Le contexte de la troisième Croisade était l'occasion idéale pour réactiver le souvenir du pèlerinage accompli jadis par Etienne de Bar. La raison de ce silence est peut-être à rechercher dans la situation de Bertram en 1189. Ce dernier aurait souffert d'une comparaison entre Etienne, parti en Croisade pour le Chrétienté et assis à la table du roi et de l'empereur, alors que lui-même n'est que le dernier des exilés à être rentrer dans ses pénates, après avoir plus ou moins trahi Frédéric Barberousse. Son exil l'a écarté des préparatifs de l'expédition, et de toute la ferveur qui l'a accompagnée. Si l'historien messin a voulu faire dans son œuvre d'Etienne de Bar le modèle à imiter par ses successeurs, il devenait difficile dans ces conditions d'évoquer sa participation à la Croisade, car le commanditaire de la première continuation, Bertram, aurait souffert de la comparaison, lui qui s'est retrouvé complètement marginalisé au moment où l'Occident s'ébranlait une nouvelle fois pour reconquérir Jérusalem.

## 6. L'auteur

Le nom du premier continuateur est inconnu. Le fait qu'il écrive dans un latin simple et plutôt correct sur le plan grammatical, montre qu'il appartient au groupe des *litterati*, qui est toujours composé essentiellement de clercs à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le clergé messin,

---

<sup>1</sup> *Chronicon Sancti Clementis Mettense*, MGH, SS, XXIV, p.501 : «a.1143 Secundum iter Iherosolimitanum beato papa Eugenio dispositum atque ab abbate Clarevallis nomine Bernardo signaum, ab imperatore Conrado atque a rege Philippo Francorum atque duce Herchembaldo Burgundie et Stephano Mettensi episcopo, cum quibus Symon abbas huius loci peregrinatus est... » ; les dernières entrées de cette chronique universelle concernent les années 1191 et 1193 ; l'erreur qui s'est glissée dans le texte au sujet du nom du roi de France (Philippe au lieu de Louis VII) est peut-être le fruit d'une confusion avec la troisième croisade et le départ de Philippe Auguste.

<sup>2</sup>Guenée [1980], p.78-85.

puissant et nombreux, devait compter de nombreux personnages susceptibles de donner une première continuation aux *Gesta episcoporum Metensium*. Deux chartes de Bertram, délivrées en 1190 en faveur de la collégiale Saint-Thiébaud et des changeurs dans la cité, offrent une liste intéressante de clercs qui gravitent alors dans l'entourage de l'évêque de Metz, au moment où le continuateur travaille<sup>1</sup>. Nous rencontrons tout d'abord le princier Hugues de Clermont, qui représente la continuité au sein du chapitre messin, puisqu'il est attesté en 1158 en tant qu'archidiacre de Vic, avant sa promotion à la princerie, qu'il va conserver jusqu'à sa mort en 1200<sup>2</sup>. Cette très longue carrière lui a permis de côtoyer tous les pontifes qui sont mentionnés dans la première continuation. Son auteur a pu se renseigner auprès de lui, notamment au sujet des événements relatifs au schisme et à l'arrivée de cardinaux favorables à Victor IV, sous l'épiscopat de Thierry III.

D'autres clercs semblent particulièrement actifs aux côtés de Bertram, comme le cerchier du chapitre cathédral, Guillaume, qui apparaît souvent dans les chartes du prélat et qui est apparenté à une famille patricienne du paraige de Saint-Martin<sup>3</sup>. La présence dans l'entourage de l'évêque de Metz de son neveu, nommé également Guillaume, est particulièrement intéressante, puisque ce dernier appartient à la chancellerie messine, où il exerce ses talents de notaire sous la direction du chancelier Simon<sup>4</sup>. Rappelons que Bertram a joué un rôle majeur dans la réorganisation de la chancellerie épiscopale, qui devait connaître

---

<sup>1</sup> Deux actes datés de 1190, un pour régler les changeurs 21 décembre 1190 : témoins : princier Hugues doyen Albert Pierre abbé de Gorze et Francon de St Vincent Broscard de St Arnoul Hugues de Ste Croix Guillaume cerchier (1169-92 il est aussi chambrier) Gerard Coûtre Rodolphe dapifer et son frère Anselme. Raoul pincerna (1163-1196). Siegfried de Neuchateau 12 Calendes de janvier HMB, t.3, pr., p.147-148 :

Hugues archidiacre de Vic 1158 et Princier en 1171 mort en 1200

1190 pour cession de poids de la laine de la bourre et du chanvre à Saint Thiébaud Hugues princier (1158-1200) Albert doyen Gérard archidiacre majeur (peut-être en 1173 comme chanoine) Guillaume cerchier Gérard subcustos (pê en 1173 comme chanoine) maître Robert, Grossus Richardus maître Robert scolasticus Guillaume junior major elemosinarius Salierus maître Deamicus (attesté le 26 déc 1176)

Puis chanoines de st Sauveur dont un maître Falco (chanoine de St Sauveur en 1173) et un maître Jean et Deodat  
Puis prêtre des paroisses : Simon Archiprêtre puis st Martin Simplicie Jacques Victor Gorgon Croix Ferroy Hilaire Maximin Livier Julien

Rodolphe Dapifer et son frère Anselme et Rodolphe Pincerna Siegfried de Neuchateau

Simon chancelier

<sup>2</sup> Parisse [1971], p.28 : Hugues est le fils de Clémence de Bar, la propre sœur de Thierry III, et du comte Renault de Clermont en Beauvaisis. Il est attesté comme archidiacre de Vic en 1158, comme grand couteur du chapitre en 1169, comme princier en 1171 et à la même époque comme prévôt de la collégiale Saint-Sauveur à Metz. Il apparaît enfin en 1186 comme archidiacre de Ligny dans le diocèse de Toul. Il meurt le 28 mai 1200.

<sup>3</sup> Le cerchier Guillaume est attesté entre 1169 et 1192. Il est également chambrier du chapitre cathédral.

<sup>4</sup> Simon est attesté entre 1176/9 et 1190 à la tête de la chancellerie messine. Il est également attesté comme doyen de Saint-Lambert de Liège en 1171. Il meurt en 1195 à Rome alors qu'il fait partie de la suite de l'évêque de Liège Albert, mais il avait à cette date abandonné la chancellerie messine puisque Guillaume des Saint-Martin est attesté dans ces fonctions en 1194.

un grand rayonnement dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Fort de son expérience colonaise, il a su fédérer les compétences qui existaient déjà au sein du clergé messin, pour donner aux actes épiscopaux une très grande qualité<sup>2</sup>. Guillaume le jeune devait connaître une brillante carrière ecclésiastique au sein de l'église de Metz : il est attesté pour la première fois en tant que grand aumônier en 1190, et l'année suivante comme archidiacre. Il est doyen de la collégiale Saint-Thiébaud en 1192, dont il devient le prévôt en 1200. Il apparaît pour la première fois en tant que chancelier en 1194. Il meurt le 13 ou 14 mars 1208<sup>3</sup>. Guillaume a donc connu de nombreuses promotions dans la décennie 1190, et ce grâce à Bertram. Parallèlement à son activité, un autre notaire, désigné par les lettres MA, se distingue particulièrement dans ces années 1185 et 1221<sup>4</sup>.

Ces quelques données permettent de mesurer la grande activité de la chancellerie messine sous Bertram, et la question est de savoir si l'auteur de la première continuation des GEM est issu de ce groupe ? Nous avons vu que l'historien des évêques de Metz utilise peu ou pas du tout les archives épiscopales pour composer son œuvre, ce qui écarte tout lien avec ce milieu. Un membre de la chancellerie aurait certainement mis à profit les documents diplomatiques à sa disposition. D'autre part, Guillaume de Saint-Martin, est apparenté à l'élite urbaine, et il aurait sans doute eu à cœur de centrer le récit sur les événements messins, alors que la première continuation a pour cadre géographique la principauté ecclésiastique, et qu'elle s'intéresse peu aux affaires de la cité mosellane.

On ne peut toutefois éluder le lien qui existe entre l'épanouissement de la chancellerie messine, dans les années 1180, et la rédaction d'un texte narratif à la gloire de la lignée épiscopale en 1189/90. Nous avons constaté le même phénomène lors de la rédaction des GEM dans les années 1130, peu après la réorganisation de la chancellerie avec l'arrivée aux affaires du notaire Liébaut en 1128/1129. Nous sommes en fait dans les deux cas en présence d'évêques forts, qui ont su s'appuyer sur des serviteurs efficaces et dévoués (malgré la

---

<sup>1</sup> Les deux études majeures sur la chancellerie épiscopale messine au XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> sont : Peter Acht, *Die Cancellaria in Metz. Eine Kanzlei und Schreibschule um die Wende des 12. Jahrhunderts*, 1940, Francfort, Michel Parisse, *Les chartes des évêques de Metz au XII<sup>e</sup> siècle. Etude diplomatique et paléographique*, dans *Archiv für Diplomatik*, t.22, 1976, p.272-316.

<sup>2</sup> Un scribe, que Michel Parisse a désigné par les lettres SA, a officié entre 1157 et 1173 avec une remarquable écriture. Les notaires suivants ont peut-être fait leurs gammes sous sa direction. Le chancelier Simon a pris ses fonctions entre 1176 et 1179. Les compétences étaient donc là avant l'arrivée de Bertram, mais l'évêque de Metz a ramené la stabilité dans son diocèse et a stimulé l'activité de sa chancellerie par son dynamisme et ses nombreux champs d'intervention, Parisse [1976], p.282 et p.311-314.

<sup>3</sup> Sur la carrière de Guillaume, voir Acht [1940], p.29-32 ; Parisse [1976], p.277-278.

<sup>4</sup> Peter Acht a recensé 105 actes écrits par la main de ce notaire qui a travaillé pour la chancellerie messine et pour d'autres institutions ; Acht [1940], p.85-92.

faiblesse passagère de Bertram en raison de son exil des années 1187/89). Les clercs issus de ce milieu, étaient sans doute animés par un sens élevé de leur fonction et des intérêts des prélats messins, qui a pu déboucher sur la composition de textes historiographiques à la gloire des évêques de Metz.

Quittons la chancellerie messine pour nous intéresser aux maîtres et autres écolâtres des chapitres canoniaux messins. Les deux chartes de 1190 nous font connaître le nom de plusieurs individus issus de ce milieu : l'écolâtre Robert, maître Deamicus et maître Fulcon pour le chapitre cathédral, maître Jean et maître Déodat pour la collégiale Saint-Sauveur<sup>1</sup>. Bertram avait donc à sa disposition plusieurs hommes capables de mener à bien la rédaction de la première continuation des GEM. Nous savons que l'évêque de Metz était également en contact avec d'autres lettrés éminents: un moine de l'abbaye cistercienne de Haute-Seille, nommé Jean, lui a dédié une œuvre littéraire connue sous le titre de *Dolopathos sive de rege et septem sapientibus*, qui constitue la première version latine en Occident de la légende orientale des sept sages, transposée aux temps de l'empereur Auguste et sous le roi de Sicile Dolopathos<sup>2</sup>. Jean a travaillé sous l'abbatiate d'Henri, ce qui situe la composition de son œuvre entre 1184 et la mort de Bertram en 1212<sup>3</sup>. L'existence de cet ouvrage montre que la plus haute érudition habitait même une petite abbaye du Saulnois. Même si les relations semblent avoir été particulièrement bonnes entre Bertram et les Cisterciens de Haute-Seille<sup>4</sup>, il est peu probable cependant que Jean soit l'auteur de la première continuation des GEM, car les deux œuvres relèvent de genres vraiment très différents.

Un aspect important du travail du continuateur peut nous fournir d'autres pistes. L'étude de son œuvre permet en effet d'établir qu'il s'agit d'un personnage particulièrement bien informé sur les variations territoriales de la principauté épiscopale, ce qui veut dire que le continuateur est certainement proche du groupe des serviteurs laïcs de l'évêque, au sein

---

<sup>1</sup> HMB, t.3, pr., p.148-151.

<sup>2</sup> Jean de Haute-Seille, *Dolopathos ou le roi et les sept sages*, éd et trad de Yasmina Foehr-Janssens et Emmanuelle Métry, 2000, Turnhout.

<sup>3</sup> La dédicace de l'ouvrage ne laisse aucun doute sur l'identité de Bertram : Yasmina Foehr-Janssens [2000], p.48 : «*Reverendo patri ac domino Bertrando, Dei ordinatione Metensi episcopo, frater Johannes, qualiscumque in Alta Silva monachus...* » ; L'abbé Henri est mentionné dans la suite de la dédicace *Ibidem*, p.50: «*Accipiat vesra dignacio libellum vestro nomini consecratum, accidia inquam primos fructus plante, quam plantavit amicus vester, dominus Henricus, monasterii mei venerabilis dispensator...* » ; l'abbé Henri apparaît dans un acte du comte de Salm Henri III délivré en faveur de l'abbaye voisine d'Orval en 1216 : Erpelding [1979], n°21, p.27 ; nous ne connaissons pas la date exacte du début de l'abbatiate d'Henri mais il a dû commencer après 1184, puisqu'un abbé Fulcon est mentionné à cette date : Erpelding [1979], n°5.

<sup>4</sup> Bertram s'est préoccupé à plusieurs reprises de l'abbaye de Haute-Seille dans la décennie 1180 et au début des années 1191 : en 1184, 1186 (2 fois), 1191 et 1194 Voigt [1893], n°35 ; n°46 et n°70 ; Parrisé [1964], n°11 et n°24.

duquel le souvenir des opérations militaires d'Etienne de Bar et de ses successeurs a dû se perpétuer. Au XII<sup>e</sup> siècle, les officiers palatins des évêques de Metz sont au nombre de quatre : le sénéchal (*dapifer*), l'échanson (*pincerna*), le maréchal (*masceraldus*) et le chambrier (*camerarius*)<sup>1</sup>. Il s'agit de ministériaux, dont la fonction est devenue héréditaire, probablement à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Cette transmission des charges palatiales au sein des mêmes familles a pu créer une éthique du service épiscopal, et une mémoire collective conservant le souvenir des principales actions menées par les prélats messins ; mémoire qui s'est transmise de génération en génération. C'est certainement au sein de ce groupe que l'auteur a puisé le récit des opérations militaires dirigées par les différents évêques, puisqu'il s'appuie, comme nous l'avons démontré, sur des sources principalement orales. De là découle un certain nombre d'imprécisions, puisque les ennemis des pontifes messins ne sont pas toujours nommés, comme c'est le cas par exemple pour les adversaires d'Etienne de Bar.

Si le chambrier et le maréchal apparaissent peu dans les sources du XII<sup>e</sup> siècle, il n'en va pas de même des deux autres officiers, le sénéchal et l'échanson. Un certain Poince a occupé l'office de sénéchal pendant une longue période qui s'étend de 1158/1162 à 1189, et il a donc connu tous les évêques qui apparaissent dans la première continuation, y compris Etienne de Bar, le plus ancien<sup>2</sup>. Il apparaît très souvent dans les actes des pontifes messins, ce qui prouve qu'il fait partie du premier cercle des serviteurs et des conseillers, et qu'il suit son maître dans la plupart de ses voyages. Il devait donc avoir une connaissance très approfondie de la principauté épiscopale. Son rôle dans la logistique des opérations militaires apparaît clairement dans les *rapports de droits*, rédigés entre 1151 et 1197, car il est chargé de collecter les marteaux que les *fèvres* de Metz doivent fournir à l'évêque en cas de siège<sup>3</sup>. Le passage qui relate l'abondance des réserves de grain et de vin accumulées par Bertram lors du début de son épiscopat, et leur disparition à la suite de l'exil de l'évêque de Metz, est particulièrement intéressant, car l'une des tâches du sénéchal consiste justement à alimenter la table de son maître. Tous ces éléments laissent penser que le sénéchal Poince a été l'une des

---

<sup>1</sup> Jean Schneider, « Bourgeois et officiers épiscopaux. La fin de l'avouerie et de la ministérialité épiscopale à Metz », dans *ASHAL*, t.48, 1947, p.75-95.

<sup>2</sup> Poince apparaît pour la première fois dans une charte d'Etienne de Bar datée par Michel Parisse des années 1158-1162, Parisse [1977], n°114, p.249-250 ; il apparaît six fois dans l'entourage de Thierry III, deux fois sous Frédéric de Pluviose et deux fois sous Thierry IV.

<sup>3</sup> Coudert [2008], c.10, p.192 : « *Messire l'evesque ait teil droit en ceste ville que c'il vait devant fort maisons pour abatre, chacun des fevres de Mes qui thient a son conduit ly doit ung pic martel. Se chagent on le senechal monsignour l'evesque et, au revenir de la chevaulchie, doit rendre chacun le sien. ; et s'aulcun y ait cui il nez rande, ne li doit aultre foyes et, c'il ly rant, aultre foyes ly redoit.* »

principales sources d'information de l'auteur. L'échanson Raoul, le frère de Poince, a également pu tenir ce rôle, lui qui est attesté dans les sources entre 1163 et 1196<sup>1</sup>.

L'auteur se trouve donc à la jonction de deux groupes de serviteurs de l'évêque : les clercs de son entourage et ses grands officiers, et c'est pour ce public qu'il travaille vraisemblablement. Le cas n'est pas unique puisque les *Gesta Treverorum*, composés au tout début du XII<sup>e</sup> siècle, rapportent des anecdotes qui émanent des ministériaux et des vassaux de l'archevêque<sup>2</sup>. Peut-être faut-il attribuer en dernière analyse la première continuation des GEM aux chapelains de Bertram, Gérard d'Aleise et Guillaume de Saint-Pierre, qui devaient l'accompagner dans ses déplacements, et qui étaient amenés à fréquenter au quotidien les vassaux et les officiers épiscopaux. Ces deux personnages sont particulièrement actifs au moment de la rédaction du texte en 1189. Nous les voyons en effet, à travers plusieurs documents, régler les affaires de l'évêque Bertram, qui vit alors ses derniers mois d'exil. Ils reçoivent ainsi en lieu et place du prélat absent, les droits que possédait en fief le comte de Salm, Henri, sur l'église Sainte-Marie de Retonfey<sup>3</sup>.

Quelle que soit l'identité réelle de l'auteur, il faut une dernière fois souligner l'aspect le plus novateur de son œuvre : le changement du cadre géographique qui sert de toile de fonds à l'évocation de l'histoire des évêques messins. Alors que Paul Diacre et les GEM offraient une histoire de la lignée épiscopale centrée sur la cité de Metz, avec pour corollaire la liste de toutes les fondations d'églises et d'abbayes initiées par les prélats, la première continuation change d'échelle et délaisse désormais la ville pour s'intéresser en priorité à la principauté épiscopale, avec l'énumération de châteaux pris, défendus ou fortifiés. Seuls les lieux des sépultures épiscopales rattachent encore dans le texte les prélats messins à leur cité. L'historiographie épiscopale s'est muée en histoire de l'évêché. L'histoire de la cité et celle de la lignée épiscopale sont désormais deux choses distinctes, même si elles ne sont pas complètement séparées.

Il est remarquable qu'un clerc de la fin du XII<sup>e</sup> siècle raisonne à l'échelle de la principauté, et non plus de la cité, alors que les évêques gardent des droits éminents et

---

<sup>1</sup> Le lien de parenté de Poince et Raoul est notamment attesté dans un acte de Thierry III daté de 1171 : Parisse [1972b], n°32, p.59-60

<sup>2</sup> Le rédacteur de ce texte s'étend longuement par exemple sur la lutte entre un vassal de l'archevêque Poppon (1016-1047) et un homme d'arme appelé Adalbert ; MGH, SS, VIII, p.172-174, Krönert [2009], p.306 et p.312-314.

<sup>3</sup> AD Mos. G 1250/4 : «*Domino ac patri suo Karissimo B dei Gratia mettensium episcopo, G de Alisei et W iunior homines et capellani ipius...* » ; Voigt [1893], n°57,58 et 59, p.73. Gérard d'Aleise est chapelain de Saint-Jean et Guillaume est prévôt de la collégiale Sainte-Marie AD Mos. G 1250/3B Gérard pour Saint-Jean et Guillaume pour Saint-Pierre-le-Vieux.



d'importantes prérogatives dans leur cité : Bertram a réformé en 1180 l'élection du maître-échevin, et il a été loué pour cette intervention dans l'organisation des pouvoirs urbains par les auteurs de la fin du Moyen Âge, de l'époque moderne, et même du XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier continuateur, toutefois, n'accorde pas une ligne à cet épisode, et ne tente jamais de mettre en valeur le rôle de législateur joué par son héros dans la ville. L'exil du prélat en 1187/9 a peut-être affaibli sa position dans la cité, mais il n'a pas mis fin à ses interventions dans la vie urbaine, comme le montre sa réorganisation du milieu des changeurs en décembre 1190, soit quelques mois après la rédaction du texte<sup>1</sup>. Cet élément prouve que Bertram n'avait pas renoncé à intervenir dans les affaires messines, et qu'il gardait encore les moyens de le faire. Ce dernier continue d'ailleurs à résider dans son palais urbain assez régulièrement, lorsqu'il est présent dans son diocèse<sup>2</sup>. Bien avant que les évêques ne soient écartés du gouvernement de leur cité, dans les années 1230, à la suite de la Guerre des Amis, le récit proposé par la première continuation montre donc que certains clercs proches de Bertram n'assignaient plus à la ville de Metz une place de premier plan dans les activités des évêques. Ce découplage devait perdurer, avec des nuances, chez les autres continuateurs.

Ce changement ne résulte pas selon nous d'une évolution dans la nature du pouvoir exercé par les évêques de Metz : l'épiscopat de Bertram n'est guère différent de celui d'Etienne de Bar une soixantaine d'années auparavant, au moment de la rédaction des GEM. L'évêque est toujours un prince qui administre ses domaines pour le compte du souverain, qui lui prête son aide à l'occasion de litiges avec d'autres seigneurs. Les causes, qui expliquent la transformation de la nature profonde de l'historiographie épiscopale, sont à rechercher ailleurs, et notamment dans le domaine littéraire. L'auteur des GEM est un historien qui s'est efforcé de travailler sur le temps long, c'est-à-dire sur plus d'un millénaire, puisqu'il a commencé son ouvrage par une évocation de l'arrivée de Saint-Clément, l'évangéliste des Messins, à Metz. Cette perspective l'a conduit à privilégier le modèle de l'évêque défini comme un pasteur et un fondateur d'églises et de monastères dans son diocèse et dans sa cité, comme les *vitae* des premiers évêques et Paul Diacre l'y invitaient. Il est resté fidèle à l'image de l'évêque ottonien, à la recherche de l'équilibre entre la *cura interiorum* et la *cura*

---

<sup>1</sup> Voigt [1893], n°64, p.74, éd. *HM*, t.III, pr., p.147-148.

<sup>2</sup> Les registres dressés par Voigt et Parisse montrent que Bertram lorsqu'il est dans son diocèse, réside le plus souvent à Metz : Vic qui allait devenir la résidence préférée des évêques de Metz au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, ne se retrouve que 3 fois dans ces registres : en 1186, 1200 et 1202 : Voigt [1893], n°46 et 152 et Parisse [1963], n°36, p.51.

*exteriorum*, fidèle serviteur du prince et de son Eglise<sup>1</sup>. Ce modèle se retrouve notamment dans la *Vita Adalberonis* II (début XI<sup>e</sup> s.) et dans les deux biographies consacrées à l'archevêque de Trèves, Adalbéron de Montreuil, composées au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. L'évêque accomplit ses devoirs pastoraux, il fonde des églises et il rétablit la discipline. Il protège son clergé et son temporel, parfois les armes à la main. L'évolution est intéressante dans ces textes entre Adalbéron II de Metz qui détruit un petit nombre des forteresses adultérines, alors que la plus grande partie de son activité est d'essence religieuse, et Adalbéron de Montreuil qui passe une grande partie de son temps à guerroyer pour protéger son archevêché.

La première continuation se place dans le droit fil de cette évolution, en la poussant jusqu'à ses conséquences extrêmes. Il n'est plus question de présenter un portrait équilibré de l'évêque ; la fonction de protection l'a emporté sur toutes les autres. Cela tient peut-être à la situation de l'évêché en 1189, qui est occupé par les ministériaux de l'empereur. Face aux rapines de ces personnages peu scrupuleux, un besoin de protection s'est sans doute fait sentir au sein du clergé messin. Le premier continuateur, d'autre part, n'a pas eu besoin de se plonger dans un passé lointain pour ressusciter la figure des premiers évêques, et n'a donc pas été influencé par le modèle épiscopal dominant durant le haut Moyen Âge. Travaillant sur le temps court, et sans réelle volonté d'harmoniser son œuvre avec le noyau des GEM, il a pu donner un portrait beaucoup plus réaliste des évêques contemporains, en les représentant comme des princes ecclésiastiques. Il prend un soin tout particulier à exposer leur politique territoriale, surtout tournée vers la guerre et la défense de leurs possessions. La sainteté de la lignée épiscopale s'efface désormais devant les exigences politiques et militaires. L'image du prince ecclésiastique, compris avant tout comme un administrateur efficace, l'emporte largement sur la figure du saint et du bon pasteur. L'historiographie épiscopale messine s'écarte donc radicalement des modèles hagiographiques hérités des siècles passés, ce qui n'est guère étonnant à une époque où la sainteté épiscopale est en crise, selon les mots d'André Vauchez<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le travail fondateur d'Oskar Köhler, *Das Bild des geistlichen Fürsten in den Viten des 10., 11., und 12., Jahrhunderts*, col. *Abhandlungen zur mittleren und Neueren Geschichte*, n°77, 1935, Berlin, p.135-139.

<sup>2</sup> Vauchez [1981], p.352.

## **B. Seconde continuation latine**

### **1. Période couverte**

La seconde continuation commence avec l'épiscopat de Conrad de Scharfenberg en 1212. Elle contient trois notices : Conrad (1212-1224), Jean d'Apremont (1224-1239) et Jacques de Lorraine mort en 1260. La période traitée s'étend donc sur 48 ans.

### **2. Manuscrits (date de copie de la continuation)**

- B: Paris Bnf lat. 13896, XIV<sup>e</sup> s.
- C: Paris Bnf lat. 5532, XIV<sup>e</sup> s.
- D: Saint Omer Bm 297, XV<sup>e</sup> s.
- E: Metz Bm 796, XIV<sup>e</sup> s.
- F: Paris Bnf Baluze 57, XVII<sup>e</sup> s.
- G: Metz Bm 797, XVIII<sup>e</sup> s.
- H: Metz Bm 901, XVIII<sup>e</sup> s. Disparu en 1944.
- I: Metz Bm 798, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. Version abrégée. Disparu en 1944.
- J: Abbaye de Saint-Vincent de Metz. XIV<sup>e</sup> s. ? Disparu.

### 3. Edition

L'édition de référence est G. Waitz, MGH, SS, X, p.544-547.

### 4. Contenu et sources

Les trois notices qui composent cette continuation sont de longueurs inégales. Si l'auteur se montre très prolix au sujet de Jean d'Apremont et de Jacques de Lorraine, les deuxième et troisième pontifes, il a en revanche fort peu de choses à dire sur Conrad de Scharfenberg, malgré le faible intervalle qui sépare la mort de ce prélat, en 1224, de la rédaction de la seconde continuation, en 1260 ou peu après. Seules les fortifications de Vic, le principal bastion de la principauté épiscopale dans le Saulnois, sont évoquées<sup>1</sup>. Les absences répétées du prélat sont mises sur le compte des missions politiques qui sont liées à sa charge de chancelier impérial, mais au lieu de stigmatiser cette faible présence de l'évêque dans son diocèse, le continuateur constate que cela n'a pas eu de conséquences sur l'évêché :

*« Et bien qu'il fût entraîné pour la plus grande partie de son temps vers les affaires de l'Empire qui lui avaient été confiées, et qu'il ne pouvait montrer sa présence dans son diocèse de Metz que rarement et modérément, en son absence cependant, sa renommée de probité, de prévoyance et de vertu militèrent pour lui, et il protégea la terre de son évêché avec courage contre les forts et les puissants, et il la défendit comme s'il était présent. Il arrêta aussi la violence des rebelles avec sagesse autant par les armes que par son intelligence. »<sup>2</sup>*

La tonalité de cette seconde continuation n'est guère différente de la précédente : la première mission de l'évêque est toujours de défendre la principauté épiscopale et l'auteur,

---

<sup>1</sup> Gérard Giuliano, «les fortifications urbaines de Vic-sur-Seille au Moyen Age », dans *les Cahiers Lorrains*, juin 1994, p.117-135.

<sup>2</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.1, p.547 : *«Et licet ad negotia imperii sibi commissa pro maxima parte temporis traheretur, nec posset in Metensi dyocesi nisi raro et modice suam presentiam exhibere, tamen in eius absentia fama probitatis providentie et virtutis eius militante, terram episcopatus Metensis contra fortes et potentes viriliter protexit et defendit tamquam presens, et rebellium violentiam cum armis tum prudentia sagaciter refrenavit.»*

comme son prédécesseur, utilise l'épiscopat d'un prélat peu présent dans son diocèse, pour exprimer sa vision des missions principales dévolues au prince-évêque. Il consacre même plusieurs lignes à légitimer les guerres menées par les prélats messins. Ainsi, dans la notice de Jean d'Apremont, il explique clairement que les activités guerrières de ce dernier résultent de la nécessité de défendre les droits bafoués de l'église, et de sauver ses fidèles alliés assiégés dans la forteresse de Châtel-Saint-Germain :

«[Jean] plaçant le refuge de son espoir dans le Seigneur, choisit d'exposer lui et les siens au péril de Mars plutôt que de laisser le droit de son église sans défense et de soumettre ses 'amis' assiégés au danger de la mort. <sup>1</sup> »

Ainsi se trouve justifié le recours à la force, et apaisées les tensions qui résultent des différentes missions assumées par le prince-évêque, d'autant que son rôle de chef de guerre est encore accentué au gré des vicissitudes de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Les guerres menées sont pour l'auteur des guerres justes, des guerres défensives face à des usurpateurs, les *fautores*, qui par exemple veulent s'accaparer une part de l'héritage des Dabo, en 1225-1227, malgré les accords conclus entre les évêques de Metz, le comte Albert de Dabo, et sa fille Gertrude. L'auteur nomme même des adversaires comme le duc de Limbourg et le comte de Luxembourg, dont l'hostilité n'est pas attestée dans les autres sources. Il est peu probable d'ailleurs que le premier cité ait réellement participé à des opérations dans l'espace lorrain, car ses intérêts le portaient plutôt à convoiter les dépouilles des Dabo dans le diocèse de Liège et sur la Meuse inférieure<sup>2</sup>. Le second continuateur utilise donc des procédés d'amplification pour grossir les dangers encourus par les évêques de Metz dans cette affaire de succession. Ainsi les *multi alii nobiles et potentiores de imperio*, qui menacent la part devant revenir à la principauté épiscopale, se résument surtout à Simon, le fils cadet du comte de Linange et le dernier époux de la comtesse Gertrude. Les alliés de Jean d'Apremont, comme le duc de Brabant et surtout le comte de Bar, qui joua un rôle décisif dans la victoire de l'évêque, ne sont pas évoqués.

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.549: «... ponens in Domino anchoram sue spei, elegit potius, se et suos committere Martis discrimini, quam ius ecclesie sue relinquere indefensum et amicos suos obsessos mortis periculo subiacere. »

<sup>2</sup> cf. p.497-498 de notre travail

L'évêque a donc le droit et le devoir de mener des guerres contre des agresseurs qui s'en prennent à l'Eglise. Il a recours à la force à l'instar de l'empereur ou du roi afin de préserver la paix. Encore faut-il que la cause soit juste et que l'évêque soit la victime et non le responsable d'éventuelles agressions. C'est pourquoi l'historien messin a subtilement façonné son récit de la *Guerre des Amis*, pour ne pas faire de Jean d'Apremont le responsable du déclenchement du conflit. Le coupable serait l'*homo inimicus*, qui aurait semé la zizanie et suscité le fléau de la discorde entre l'évêque et les Messins<sup>1</sup>. Cette explication religieuse cache en fait les initiatives du prélat messin, lors des mois précédents le déclenchement des hostilités : le siège de la maison-forte de Grandes-Tappes au nord de Metz, le mariage d'un des parents de Jean avec un membre du pariage de Port-Sailly, et la construction ou reconstruction d'un château à Châtel-Saint-Germain, au sud de la cité en 1231. Il n'est pas possible de dire avec certitude si Jean d'Apremont comptait réellement reprendre le contrôle de la cité, ou s'il entendait seulement renforcer ses positions, mais ses menées ont certainement créé un climat délétère, et ont suscité l'inquiétude chez les citains. L'évêque porte donc une lourde responsabilité dans les prodromes du conflit. Pour que le prélat messin apparaisse comme une victime, l'auteur se devait également de présenter ses ennemis comme des êtres peu vertueux. La suite du récit s'y emploie en rendant les Messins responsables de l'éclatement de la guerre, à la suite de l'aveuglement d'un clerc et de la destruction de la localité de Châtel :

« Assurément les citains déjà évoqués, chez qui l'iniquité procède de l'indolence, élevés par l'orgueil, brûlèrent la ville de l'évêque que l'on appelle Châtel devant Metz, aveuglèrent un clerc et infligèrent de nombreuses autres insultes, qu'il serait trop long de confier à la mémoire des lettres. »<sup>2</sup>

Les habitants de la cité sont ainsi affublés de nombreux vices tels que l'iniquité, l'orgueil et l'indolence, qui les conduisent à la violence. Le comte de Bar et le duc de Lorraine ne sont pas épargnés par l'historien des évêques, qui évoque crûment leur avarice et leur appât du gain pour expliquer leur changement de camp, et leur ralliement aux Messins, après plusieurs mois de guerre. Leur trahison, malgré les obligations imposées par la vassalité, les alliances et les serments, s'oppose à la fidélité de l'évêque envers ses parents et amis

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.548 : «...*inimicus homo seminavit zizaniam, ac inter ipsum et cives suos Metenses pestem discordie suscitavit.* »

<sup>2</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.548 : «*Cives quidem predicti, de quorum adipe processit iniquitas, elevati superbia, villam episcopi quae Castelz dicitur ante Metim combusserunt, clericum unum excecaverunt, et multas alias irrogarunt iniurias, quas longum esset litterarum memorie commendare.* »

assiégés dans la forteresse de Châtel-Saint-Germain, durant de longues semaines<sup>1</sup>. Or, si l'argent des Messins a joué un rôle dans le revirement du comte de Bar, le comte s'est également soumis à la sentence du roi Henri (VII), qui a rendu, à la fin de l'année 1232, un arbitrage défavorable à l'évêque de Metz<sup>2</sup>. L'auteur de la seconde continuation passe bien évidemment cet épisode sous silence, car il était important pour lui de montrer que le droit et la justice étaient du côté de l'évêque.

La figure de l'évêque comme chef de guerre évolue également par rapport aux textes précédents, et présente quelques différences avec la première continuation. Jean d'Apremont et Jacques de Lorraine n'apparaissent pas dans la seconde continuation comme de brillants poliorcètes, au travers de la liste des châteaux qu'ils auraient pris et détruits, comme les évêques de la première continuation, mais en campagne, luttant à la tête de leurs troupes contre des ennemis aussi puissants que la coalition formée par les Messins, le comte de Bar et le duc de Lorraine, ou encore le roi Conrad IV. Le continuateur s'est évertué à nous laisser un récit vivant de l'inlassable activité militaire du prélat messin, comme le montre bien la relation de la dernière phase de la *Guerre des Amis* en 1234 :

*«Le même homme [Jean], recouvrant les forces du courage, se tourna vers les peuples étrangers en Allemagne où il implora l'aide d'hommes illustres, les comtes d'Evrestein et de Dabo et de beaucoup d'autres nobles qui étaient puissants grâce à leurs troupes nombreuses. Et ceux-ci, s'attachant unanimement à lui par la prière d'une part et par l'argent d'autre part, rassemblèrent une grande armée et le suivirent en bon accord. Ils s'avancèrent tellement qu'ils atteignirent la Moselle et s'y abritèrent. C'est pourquoi certains des siens conseillèrent de ne pas traverser le cours d'eau cette nuit là ; l'évêque ne permettrait pas que les hommes fatigués par un long voyage ne souffrissent en traversant de l'autre côté cette nuit là, mais il repousserait au lendemain et donnerait du repos aux hommes et aux bêtes. Alors que ses adversaires tenaient pour sûr qu'il ne traverserait pas la Moselle, lui-même, qui était plus guidé par son instinct et par son intelligence que par ceux des autres et qui se fiait plus à lui-même qu'à autrui, traversa, avec l'admiration de tous, la Moselle, qui avait alors des bords pleins, avec une armée nombreuse, de telle sorte qu'il ne resta même pas un homme qui ne*

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.548 : «... invocavit auxilium brachii secularis duces videlicet Lotharingie et comitem Barrensem, fideles suos, quos cum iure fidelitatis, qua sibi tenebantur, in auxilium suum contra cives Metenses confederationis vinculo et interpositione iuramenti, quia triplex funiculus difficile rumpitur colligavit. Se quoniam nusquam tuta fides, fratrum quoque gratia rara est, dicti nobiles, corrupti etiam pecunia, que ipsos videntes sepius excecat, non solum episcopum ipsum, quem fovere debebant, non sine nota proditionis reliquerunt, verum etiam eidem se opponere presumpserunt. »

<sup>2</sup> cf. p.508 de notre travail

*traversât pas. Chose incroyable ! S'ils n'avaient pas traversé cette nuit là, ils n'auraient eu aucun moyen de le faire le matin suivant car le cours d'eau grossit durant cette nuit.* <sup>1</sup> »

On retrouve dans ce passage les qualités propres à un bon capitaine : le courage, le coup d'œil, l'intelligence et l'esprit d'initiative. Dans cette optique, les conflits ne peuvent pas tourner au désavantage de l'évêque. La guerre de succession de Dabo, en 1225-1227, est selon cette logique un grand succès, et les concessions faites au comte de Bar pour prix de son alliance, comme l'inféodation de Thicourt et la perte de Maidières, ne sont pas mentionnées<sup>2</sup>. Le phénomène est encore plus criant en ce qui concerne la conclusion de la *Guerre des Amis* en 1234<sup>3</sup>. On sait que les vassaux de l'évêque ont été durement éprouvés par les attaques des Messins et du comte de Bar, et beaucoup de leurs châteaux ont été détruits. De même, les membres du paraige de Port-Sailly ont dû se rendre à la suite du siège de Châtel-Saint-Germain, et ils ne devaient plus jamais retrouver la position politique qu'ils occupaient dans la cité, avant le déclenchement des hostilités. Le château de Châtel-Saint-Germain, dont la construction est vraisemblablement à l'origine du conflit, est d'ailleurs détruit par les Messins et les abbayes bénédictines sont mises à contribution pour payer des indemnités au comte de Bar et au duc de Lorraine. Il s'agit donc d'une défaite assez sévère de l'évêque de Metz, qui perd définitivement la main dans sa cité. L'auteur ne donne bien évidemment pas cette version des faits, et il évite soigneusement de détailler les conséquences de la paix avec les Messins et les autres princes. Il conclut seulement son récit du conflit en indiquant que l'évêque et les membres du paraige de Port-Sailly purent rentrer en possession de leurs biens<sup>4</sup>. Ce souci de présenter les prélats messins comme des princes toujours victorieux peut même faire naître des doutes sur la relation des derniers épisodes de la *Guerre des Amis*, qui ne sont détaillés dans aucune autre source. Ainsi, le sursaut de Jean d'Apremont, parti chercher des

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.548-549: «*vir idem resumens vires animi, in Theutonium ad gentes extraneas se convertit, ubi illustrium virorum de Evrestein et de Saborc comitum et aliorum multorum nobilium, qui in habenda milicia potentes erant, auxilium imploravit. Qui sibi cum prece tum precio unanimiter adherentes, collecto magno exercitu ipsum sunt secuti, et in tantum processerunt, quod se super Moselle fluvium receperunt. Quibusdam igitur de suis laudantibus, ut illa nocte fluvium non transirent, nec permetteret episcopus, longo itinere fatigatos laborare ulterius transeundo illa nocte, sed procrastinaret transitum et daret requiem hominibus et iumentis : idem, qui plus suo quam aliorum sensu et ingenio regebatur, plus sibimet ipsi credens quam aliis, licet adversarii sui pro certo tenerent quod Mosellam de cetero non transirent, Moselle fluvium, qui tunc plenis erat alveis, cum exercitu copioso in admirationem multorum transvadavit, ita quod nec unus quidem remansit qui fluvium non transiret. Mira res ! Si enim illa nocte non transissent, sic excrevit fluvius nocte ipsa, quod in mane nullo modo transire potuissent.* »

<sup>2</sup> cf. p.502 de notre travail

<sup>3</sup> cf. p.510-512 de notre travail

<sup>4</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.549: «*Idemque episcopus fidelis et robusta et constans de Porta-Salis parentela cum gaudio ad propria sunt reversi.* »



troupes fraîches en Allemagne, sa traversée audacieuse de la Moselle, et le face-à-face des deux armées, occupent une large part dans la seconde continuation, avec une dramatisation évidente jusqu'à la conclusion de la paix, grâce à l'intervention *in extremis* de l'évêque de Toul. Or, il faut nuancer ce récit, si l'on considère que des négociations avaient vraisemblablement déjà été engagées en mars 1234, à la cour d'Henri (VII) entre le duc de Lorraine, Matthieu II, et Jean d'Apremont, en présence de l'évêque de Toul.

Le premier continuateur, en 1189/90, avait évoqué rapidement les châteaux édifiés par Etienne de Bar et ses successeurs ; l'historien messin qui écrit dans les années 1260 a consacré une place plus large encore à la politique castrale des prélats des deux premiers tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. La figure de l'évêque bâtisseur émerge ainsi bien plus nettement dans cette seconde continuation que dans les textes précédents. Alors que Paul Diacre et le rédacteur des GEM avaient insisté sur les fondations d'établissements religieux, le second continuateur a surtout mis en avant les constructions et les rénovations de châteaux et de murailles urbaines, qui occupent une grande partie de la notice de Jacques de Lorraine. La liste des sites est impressionnante : Sarrebourg, Sarralbe, Herrenstein, Turquestein, Rambervillers et Conflans-en-Jarnisy, Epinal et Hombourg-l'Evêque. Cette longue énumération a bien évidemment pour objectif de montrer le dynamisme de Jacques de Lorraine, et son souci continu de défendre sa principauté. Il en ressort une impression de puissance des évêques de Metz, profondément ancrée dans le territoire, grâce à ces innombrables fortifications.

Il n'en va pas de même pour les travaux et les aménagements concernant les établissements ecclésiastiques du diocèse, qui ne sont pas décrits en détail. La création d'une collégiale à Hombourg et les embellissements apportés aux abbayes de Salival et de Beaupré sont bien mentionnés dans la seconde continuation, mais elles occupent une place secondaire par rapport aux grands travaux de fortification menés par Jacques. L'auteur ne donne d'ailleurs pas une liste exhaustive des établissements ecclésiastiques qui ont bénéficié des bienfaits de l'évêque, et il se contente d'évoquer *aliqui loci*. Il est même curieux que le grand chantier de la cathédrale de Metz, avec la reconstruction de la nef suivant les canons de l'art gothique, n'a pas laissé une seule trace dans la notice de Jacques de Lorraine. Le récit des constructions accomplies à Hombourg par ce prélat, permet de bien mesurer qu'elles étaient les priorités du narrateur :

«En outre, il édifia près de Hombourg le Vieux, tour d'observation du monde entier, un nouveau château pour la défense de tout l'évêché, au sommet d'une colline déserte, qu'on appelle encore Hombourg, au moyen d'un chantier extrêmement couteux et d'incalculables dépenses. Là, les quartiers fortifiés des chevaliers, des bourgeois, des habitants et de l'évêque, qui sont séparés les uns des autres, resplendissent par la hauteur des murs, par la solidité des tours et par la beauté remarquable des édifices. Il institua également sur les revenus de la mense épiscopale des chanoines séculiers destinés au culte de la puissance divine avec des moyens suffisants. Et il enrichit cette église par la création d'étangs et de moulins. <sup>1</sup> »

La fondation de la collégiale est donc considérée comme un complément spirituel à l'édification du château. Par contre, l'installation des nouveaux ordres religieux (notamment les Mendiants) n'a pas trouvé non plus sa place dans la seconde continuation. Pourtant Metz a accueilli très tôt les Prêcheurs, qui ont reçu dès 1221 une charte de l'évêque Conrad de Scharfenberg<sup>2</sup>. La ville a été le théâtre de plusieurs chapitres généraux, dont le premier s'est tenu en 1250<sup>3</sup>. Nous trouvons même plusieurs dominicains dans l'entourage de l'évêque Jacques de Lorraine peu avant sa mort, comme nous l'apprend son testament<sup>4</sup>. Et pourtant, les Mendiants n'ont pas eu droit à une seule ligne. Les continuations ne sont pas une histoire du diocèse, mais bien de la principauté épiscopale.

Une autre différence non négligeable existe avec la première continuation : l'effacement du rôle de l'empereur comme auxiliaire du pouvoir épiscopal. Le premier continuateur avait évoqué à plusieurs reprises l'aide de Frédéric Barberousse dans la défense de la principauté épiscopale, et avait fait de la rupture de la bonne entente entre Bertram et le Staufen la cause de tous les maux. Dans la seconde continuation, seules les vertus de Conrad de Scharfenberg ont protégé les possessions messines, malgré sa proximité avec Frédéric II. Il

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.3, p.550: «*Insuper iuxta veterem Homborc, speculam totius mundi, castrum de novo construxit in cacumine cuiusdam montis deserti, quod Homborc adhuc nominatur, opere nimium sumptuoso et inestimabilibus expensis, ad totius episcopatus tuitionem; ubi militum, civium, incolarum et episcopi castra prefulgent ab invicem separata, murorum altitudine et turrium fortitudine ac edificiorum decore insignata; ubi de redditibus mense episcopalis seculares canonicos instituit cum sufficientibus redditibus ad cultum numinis deputatos; ipsumque oratorium stagnorum et molendinorum edificatione adornavit.* »

<sup>2</sup> Ed. Meurisse [1634], II, p.443, sur l'installation des ordres mendiants à Metz, voir G. Thiriot, «Recherches sur l'ordre des frères-prêcheurs à Metz », dans *JGLGA*, 1892, 2, p.232-240 ; Parisse [1979], p.211-213 ; Carsten Blauth, «*Dominikaner und Dominikanerinnen in Metz* », dans Friedhelm Burgard, Christoph Cluse et Alfred Haverkamp, *Liber Amicorum necnon et amicorum für Alfred Heit. Beiträge zur mittelalterlichen Geschichte und geschichtlichen Landeskunde*, 1996, Trèves, p.171-187.

<sup>3</sup> Voir Jean de Mailly, MGH, SS, XXIV, p..

<sup>4</sup> Les dominicains Jacques et Bertrand, ancien chantre de la cathédrale, sont ainsi témoins de ce testament, éd. Brachmann [1998], p.164.

ne s'agit pas d'un simple oubli, mais l'ensemble du texte est marqué par une certaine indifférence envers les Staufen. Il faut dire que Jacques de Lorraine, en l'honneur duquel cette deuxième continuation a été rédigée, a été un fervent adversaire de la dynastie souabe durant son épiscopat<sup>1</sup>. Il a notamment participé aux élections des antirois Henri Raspe et Guillaume de Hollande, et a même fait pression auprès de son frère, le duc de Lorraine Matthieu II, afin de le rallier au camp pontifical. Jacques a même participé aux opérations militaires menées contre le fils de Frédéric II, Conrad IV.

Cet antagonisme avec la maison royale explique sans doute que le rôle joué par Henri (VII), le premier fils de Frédéric II, pendant *la Guerre des Amis*, a complètement été occulté. Le roi des Romains s'est ouvertement opposé à la fin de 1232 et au début de 1233 à la politique de Jean d'Apremont contre les citains messins. De tout cela, le second continuateur ne dit mot, et la dimension suprarégionale du conflit n'est pratiquement pas évoquée dans son récit. Tous ces éléments expliquent que l'historien messin ne se montre pas vraiment nostalgique de la coopération entre pouvoir royal et pouvoir épiscopal, au moment où débute le Grand Interrègne.

Un des grands problèmes des prélats messins, l'inflation des dettes de l'évêché durant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, n'est pas complètement passé sous silence, mais le second continuateur apporte subtilement une nuance financière à chaque nouvelle construction, ou à chaque victoire remportée par les pontifes messins. Ainsi il explique que Jean d'Apremont

« ...sans relâche, sua si longtemps dans la longue durée des guerres, dans le vacarme des armes et dans le labyrinthe des dépenses que la Divine Providence, qui ne faillit pas dans la disposition à son égard, conduisit l'affaire à un terme heureux. <sup>2</sup> »

Cette expression inhabituelle fait peut-être référence aux montages financiers compliqués qui aboutirent, lors de la guerre de succession de Dabo, à l'échange avec l'évêque de Liège, de Saint-Trond contre une forte somme d'argent et le bourg de Maidières sur la Moselle. Plusieurs commentateurs modernes supputent que derrière cet échange inégal, se cachait l'extinction d'une partie des dettes épiscopales envers les Messins qui étaient

---

<sup>1</sup> cf. p.517 de notre travail

<sup>2</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.2, p.548: «...in longo guerrarum discrimine, in armorum strepente et laberinto expensarum tam diu indefesse insudavit quod divina providentia, que in sui dispositione non fallitur, rei exitum prosperavit. »

débiteurs de l'église de Liège<sup>1</sup>. Le même prélat réussit à convaincre en 1234 plusieurs seigneurs germanophones *cum prece tum precio*, ce qui laisse penser que Jean a dû acheter le ralliement d'une partie de ses nouveaux alliés. La seconde continuation indique également que son successeur, Jacques de Lorraine « *ne s'épargna pas des dépenses innombrables* » (*impensis innumerabilis non parcendo*) pour mettre en fuite Conrad IV, le fils de Frédéric II. Les frais liés à la politique de construction de ce même prélat ne sont pas non plus passés sous silence, puisque l'auteur évoque les grandes dépenses occasionnées par les fortifications du nouveau château de Hombourg-l'évêque<sup>2</sup>. Il en va de même des embellissements apportés à divers établissements religieux, comme les abbayes de Beaupré et de Salival<sup>3</sup>. En résumé, même si le problème des dettes épiscopales n'est pas développé, on peut dire que le second continuateur connaissait la contrepartie financière de la politique très dynamique des évêques de Metz durant les deux premiers tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, et les difficultés qu'elle pouvait engendrer.

---

<sup>1</sup> cf. p.500-501 de notre travail

<sup>2</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.3, p.550: «*quod Homborc adhuc nominatur, opere nimium sumptuoso et inestimabilibus expensis...* »

<sup>3</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.3, p.550: «*Item in abbatis Belli-Prati et Saline-Vallis allisque locis erexit innumerabilia edificia operibus sumptuosis.* »

## 5. Auteur et contexte de rédaction : le chancelier Julien et la double élection de 1260

L'auteur de cette seconde continuation est un lettré qui manie avec élégance la langue latine. Il excelle notamment dans l'art de dresser le portrait des différents prélats, au moyen de catalogues de vertus beaucoup plus étoffés que ceux que l'on retrouve dans les GEM ou dans la première continuation. L'évêque Jacques de Lorraine est présenté de la façon suivante :

*«Cet évêque brillait par sa noble ascendance, mais il fut plus illustre encore par ses vertus et par ses mœurs. Tout ce que les vertus souhaitaient, affluait en lui, c'est-à-dire l'affection de la paix, le désir de chasteté, l'énergie dans le pouvoir, la clarté dans la vaillance, la bonté, la sagesse et la prudence tempérée. Chez lui, la figure innée du bien, privée de jalousie, liait les éléments, et la vertu inhérente de la sainteté resplendit en étouffant les discordes par la force de la paix. Imperturbable, il se dressait entre la prospérité et l'adversité, entouré de tout côté par les distinctions des bonnes mœurs. Le soleil et la lune admiraient la beauté de ses vertus. Lorsqu'il gouvernait, la concorde de toute la patrie applaudissait...<sup>1</sup> »*

Ce portrait est très intéressant car il vient tempérer l'image du prince guerrier qui ressort de l'ensemble du texte. *Benignitas, claritas, sapientia, temperantia, castitas*, sont des vertus qui sont attribuées à l'évêque, en tant que chef d'une communauté de croyants, depuis Saint Paul jusqu'au décret de Gratien, en passant par les *Statuta Ecclesiae Antiqua* de la fin du V<sup>e</sup> siècle et Grégoire le Grand<sup>2</sup>. L'auteur de la seconde continuation a donc juxtaposé dans son œuvre le modèle du prélat traditionnel, qu'il connaissait certainement grâce ses études, et la description de l'action du prince ecclésiastique messin, plus tournée vers les affaires politiques et militaires. Les portraits viennent donc atténuer et compléter le fil de la narration, pour offrir une image plus équilibrée des évêques de Metz.

L'historien messin est également un bon connaisseur des archives de l'évêché. Il indique explicitement avoir eu connaissance de plusieurs documents, comme les pièces

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.3, p.549: *«Qui episcopus de nobili progenie, preclarior virtutibus et moribus prefulgebat; in quo quicquid virtutes desiderant confluebat, videlicet pacis amicitia, pudicitie cupiditas, in potentia strenuitas, in strenuitate claritas, benignitas, sapientia prudentiaque temperata, ac in eodem insita forma boni livore carens elementa ligabat virtusque sanctitatis inserta resplenduit, pacis robore discordias suffocando; imperturbatus perstiterat inter prospera et adversa, morum ornamentis undique circumseptus. Cuius decorem virtutum sol et luna mirabantur; cui regnanti concordia patrie totius applaudebat... »*

<sup>2</sup> Charles Munier, *Les Statuta Ecclesiae Antiqua*, thèse de doctorat, 1958, Strasbourg; André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age, d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Bepar, n°241, 1981, Rome, p.229-230.

réglant le différend entre Jacques de Lorraine et son neveu Ferry III, à propos de l'héritage du duc Matthieu II<sup>1</sup>. Il connaît aussi le testament du prélat messin, daté du 14 septembre 1260, qui fait mention de la donation à l'évêché de Metz des biens acquis à la suite le litige avec le duc Ferry III de Lorraine<sup>2</sup>. D'autres parties de la notice de Jacques de Lorraine sont directement inspirées de chartes, comme la référence à la création du chapitre de Hombourg en 1254<sup>3</sup>. Les nombreuses acquisitions et reprises de fiefs mentionnées à la fin de la notice de ce prélat, qui ont pour objet de montrer sa puissance, grâce à la longue liste de ses vassaux, montrent que le second continuateur était familier de ce type de documents. Sont ainsi évoqués les fiefs de Blâmont<sup>4</sup>, Marimont<sup>5</sup>, Haboudange<sup>6</sup>, Pierre-Percée et Salm<sup>7</sup> et Delme<sup>8</sup>. Il faut ajouter à cette énumération, la mention de l'avouerie de Faux<sup>9</sup>, et même les derniers droits de l'avoué de Metz<sup>10</sup>. Quasiment tous ces actes ont été scellés entre 1254 et 1260.

Cette connaissance des archives les plus récentes de la chancellerie épiscopale nous oriente vers le milieu de techniciens de l'écriture. Or, nous apprenons par plusieurs sources que le chancelier Julien (*Julianus*) fut particulièrement proche de l'évêque Jacques de Lorraine. Il apparaît ainsi en bonne place dans le testament du prélat scellé le 14 septembre 1260, quelques semaines avant son décès. On sait également par ce document, qu'à cette date, Julien est en possession des revenus des dîmes de Maidières sur la Moselle, vestige des possessions perdues par l'évêque Jean d'Apremont dans cette localité en 1228<sup>11</sup>. Après la mort du chancelier, ces dîmes devaient revenir au chapitre cathédral<sup>12</sup>. Julien a donc bénéficié des libéralités de Jacques de Lorraine à une date qui n'est pas indiquée. Sa proximité avec l'évêque apparaît également dans une bulle d'Alexandre IV, datée du 23 janvier 1257, qui demande au doyen de la collégiale Saint-Thiébaud de Metz, de veiller à la provision du neveu de Julien, un chanoine de Toul nommé Nicolas, à une prébende dans l'église de Metz<sup>13</sup>. Julien

---

<sup>1</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°301, n°304, n°305, n°306, n°310 et n°314.

<sup>2</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°319.

<sup>3</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°225

<sup>4</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°162 et n°163.

<sup>5</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°250 et n°251.

<sup>6</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°250 et n°251.

<sup>7</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°292bis.

<sup>8</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°256.

<sup>9</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°229.

<sup>10</sup> Arveiler-Ferry[1957], n°224.

<sup>11</sup> En 1228, Jean d'Apremont a abandonné Maidières, sauf les dîmes, contre le château de Fribourg qu'il avait inféodé au comte de Bar lors de la guerre de Dabo. Il s'agit des dernières séquelles de l'échange des biens de l'église de Metz situés dans le diocèse de Liège. cf. p.500-502 de notre travail

<sup>12</sup> Brachmann [1998], p.163 : « *volo ordino ac dispo, quod Ecclesia Metensis, decimas de Maderiis cum appenditiis et pertinentiis omnibus, quas habet et tenet, ad vitam suam magister Julianus, cancellarius Metensis, habeat libere, et teneat integraliter in perpetuum, post decessum eiusdem cancellarii...* »

<sup>13</sup> Wiegand [1892/2], n°102.

est désigné comme un familier (*familiaris*) de Jacques de Lorraine. Les efforts prosopographiques pour essayer de mieux cerner ce personnage et sa famille sont compliqués par le fait que le nom des témoins, des notaires, et même du chancelier disparaissent dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle dans les chartes épiscopales messines. La lettre d'Alexandre IV prouve que Julien et sa famille étaient assez influents pour obtenir du pape une provision pontificale. Ces liens avec Rome pourraient expliquer la réserve de la seconde continuation vis-à-vis des Staufen, si Julien est bien l'auteur du texte.

Les lettres pontificales mentionnent durant la même période un autre Julien, archidiacre de l'église de Metz, à propos duquel nous sommes un peu mieux renseignés. Nous apprenons, par une missive du 13 juin 1257, que ce personnage est un chapelain pontifical, et qu'Alexandre IV lui a délivré une provision pour obtenir une prébende au sein du chapitre cathédral de Toul<sup>1</sup>. Le 28 janvier 1264, le pape demande à l'évêque de Toul de réaffecter la prébende que Julien détenait au sein de la collégiale de Saint-Dié des Vosges, parce que ce dernier ne pouvait résider dans cet établissement ecclésiastique<sup>2</sup>. Le 27 avril de la même année, nous apprenons enfin que ce Julien est mort à Rome, et que plusieurs de ses biens et de ses prébendes sont transférés à un autre clerc, maître Richard<sup>3</sup>. La question qui se pose est de savoir si les deux Julien sont un seul et même personnage. Charles Mac Curry a opté pour l'affirmative, sans donner d'arguments pour étayer cette hypothèse<sup>4</sup>. Les Julien sont rares au sein de la documentation messine, et le cumul des charges de chancelier et d'archidiacre n'est pas une nouveauté : Guillaume de Saint-Martin avait occupé les deux postes au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Nous ne disposons toutefois d'aucune preuve formelle, mais il y a de fortes chances que Julien l'archidiacre et Julien le chancelier ne soient qu'une seule et même personne, décédée à Rome en 1264.

Nous avons vu que l'auteur de la seconde continuation s'est plu à exalter la puissance temporelle des évêques de Metz, à travers l'évocation de leurs victoires militaires, de leurs acquisitions, de la construction de châteaux et d'enceintes fortifiées, et de l'énumération de leurs vassaux. Derrière ce tableau glorieux pointe une certaine nostalgie :

---

<sup>1</sup> Wiegand [1892/2], n°112.

<sup>2</sup> Wiegand [1893/1], n°144.

<sup>3</sup> Wiegand [1893/1], n°170.

<sup>4</sup> Charles Mac Curry, « *Utilia Metensia: Local benefices for the Papal Curia, 1212-1370* », dans Kenneth Pennington et Robert Somerville, *Law, Church and society. Essays in honor of Stephan Kuttner. Essays*, 1977, Université de Pennsylvanie, p.311-323.

<sup>5</sup> cf. p.635 de notre travail

«Pendant son règne [Jacques de Lorraine], la concorde de toute la patrie l'applaudissait. A présent, lui-même étant disparu, le fléau de la peste n'a pas laissé cette concorde, alors qu'il n'y a personne pour soigner les blessures de la patrie troublée ou pour tendre la main au misérable diocèse de Metz, terrassé et ébranlé, qui sous son ombre avait été la force de la solidité de la patrie. Il est devenu faible par son éclipse, et il est ébranlé sans modération par les bourrasques qui s'enflent. Et le troupeau du seigneur désormais apparaît presque abandonné par le gouvernement pastoral.<sup>1</sup> »

L'auteur fait bien évidemment référence aux troubles qui ont agité la principauté épiscopale après la mort de Jacques de Lorraine. L'élection de Philippe de Florange, le trésorier du chapitre, en décembre 1260, ne fait pas l'unanimité<sup>2</sup>. L'affaire va trainer pendant de longs mois et aboutir à l'annulation par le pape de l'élection de Philippe de Florange en septembre 1263, et à la nomination de Guillaume de Traînel, un parent du comte de Bar. Durant toute cette période incertaine, le manque de légitimité de Philippe attise la convoitise des princes voisins qui entendent dépecer la principauté épiscopale. Ajoutons à ce sombre tableau que le problème des dettes de l'évêché n'est toujours pas résolu, et que le fardeau des créances pèse lourdement sur la politique de Philippe de Florange. Il n'est pas étonnant dans ces conditions, que plusieurs clercs aient ressenti une certaine nostalgie de la puissance et la stabilité de l'épiscopat de Jacques de Lorraine, une époque de calme et d'unité, alors que le chapitre cathédral s'est profondément divisé durant la crise de 1260. On comprend dès lors l'insistance que l'historien messin met sur la notion de concorde, mise à mal durant la crise des années 1260-1264.

Le chancelier et archidiacre Julien, qui pourrait être l'auteur de la seconde continuation, ne semble pas avoir embrassé la cause du chantre Thiébaud de Port-Sailly, alors que les deux hommes étaient proches de Jacques de Lorraine, et apparaissent en bonne place dans le testament de l'évêque défunt. Il ne figure en tout cas pas parmi les partisans du candidat malheureux qui sont mentionnés dans les pièces de la procédure romaine dirigée

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.2, c.3, p.549 : «*cui regnanti [Jacobo] concordia patrie totius applaudebat, quam in presenti, ipso semoto, plaga pestilentie non reliquit, cum non sit qui sanet vulnera patrie conturbate, aut qui iacenti concussoque dextram porrigat miserantis Metensis dyocesis, que sub eius umbra fuerat patrie robur fortitudinis, facta est per eius eclipsim viribus imbecillis ac procellis intumescens non modice conquassatur ; grexque dominicus iam fere apparet pastoralis regimine destitutus...* » .

<sup>2</sup> Voir le chapitre sur Philippe de Florange. p.532-545 de notre travail.



contre Philippe de Florange<sup>1</sup>. Julien paraît plutôt avoir gardé une prudente neutralité, car il n'est cité à aucun moment lors de l'enquête menée par la curie.

Le chancelier a sans doute entretenu des liens amicaux avec Philippe. Nous apprenons par une lettre d'Urbain IV, datée du 14 février 1264, que l'évêque contesté s'est rendu à Rome, probablement pour régler les derniers détails de son abdication, et normaliser sa situation<sup>2</sup>. Le pape précise que Philippe est accompagné de quatre compagnons, qui ne sont pas nommés, et qui n'ont pas encore quitté la Ville Eternelle. Or, nous savons par une autre lettre d'Urbain IV, mentionnée plus haut et datée du 27 avril, que Julien est mort à Rome. Il y a donc de fortes chances que Julien soit un des compagnons de voyage de Philippe de Florange, et qu'il soit décédé durant ce séjour sur les bords du Tibre. Julien aurait donc été un partisan modéré de Philippe durant la crise, et la seconde continuation pourrait refléter son dépit après la destitution et la démission de Philippe en septembre 1263, après une longue procédure engagée à Rome.

Quelle que soit l'identité exacte de l'historien messin, retenons qu'il est un proche de l'évêque Jacques de Lorraine, qu'il cherche à honorer à travers la dernière notice de son œuvre, en énumérant ses victoires et ses grands chantiers. Or, il est intéressant de constater que l'épiscopat de ce prélat n'a pas laissé un souvenir unanime parmi ses contemporains. Richer de Senones, qui écrit dans les années 1260 une histoire de son monastère vosgien, se montre par exemple beaucoup plus sévère et n'hésite pas à exprimer quelques réserves au moment où il aborde la mort de Jacques de Lorraine, en octobre 1260.

*«Et parce que nous avons extrêmement confiance en cet évêque [Jacques], nous fîmes clairement l'expérience qu'il est bon de placer ses espérances dans le Seigneur plutôt que dans les princes. En effet, alors que nous espérions être délivrés par cet évêque des mains du comte de Salm, l'évêque lui-même [Jacques] tomba malade, et les diarrhées s'aggravant, il succomba. Nous fûmes ainsi privés de l'espoir d'un secours. Alors que les chanoines messins avaient appris la mort de leur évêque, ils emportèrent son corps et l'ensevelirent devant un autel dans l'église du protomartyr saint Etienne. Mais parce qu'il est honteux de parler trop longtemps du caractère méprisable et de la misère de sa mort, je vais néanmoins dire brièvement que lui, qui avait pendant sa vie spolié de leurs*

---

<sup>1</sup> cf. p.535 de notre travail

<sup>2</sup> Wiegand [1893/2], n°152.

*propres biens tous ceux placés sous son pouvoir, les moines, autant que les laïcs ou les clercs, il se trouva lui-même dépouillé au moment de sa mort au point qu'on n'eut pu à peine trouver autour de lui, comme je l'ai entendu, quelque chose pour recouvrir son corps. On rapporte toutefois plusieurs faits remarquables à propos de cet évêque, alors qu'il vivait encore.*<sup>1</sup> »

Certes, la déception des moines vosgiens, qui pensaient trouver un appui en la personne de Jacques de Lorraine face aux empiètements du comte de Salm, invite à nuancer le jugement de Richer. Il ne faut pas oublier non plus que le contraste entre le pouvoir des puissants durant leurs vies et la misère de leur mort est un topos largement utilisé dans la littérature médiévale, notamment pour décrire la mort des papes. Il n'empêche que la politique volontariste de Jacques de Lorraine, et les immenses frais qu'elle a pu engendrer, ont certainement provoqué quelques critiques dont Richer s'est fait l'écho. L'auteur de la seconde continuation était certainement au courant de ces réticences, et sa contribution littéraire visait sans doute à faire oublier ces critiques, en proposant une image glorieuse de l'épiscopat de l'évêque de Metz, et en le présentant comme l'apogée de la puissance temporelle des pontifes messins.

Au total, la seconde continuation des *Gesta Episcoporum Mettensium* est une œuvre qui vise à rappeler la puissance séculière des évêques de Metz, dans une période de faiblesse et d'instabilité de la principauté ecclésiastique. Elle ne diffère donc pas fondamentalement de la première continuation, à ceci près qu'en 1189, les perspectives paraissaient bien meilleures, car l'évêque Bertram venaient de rentrer d'exil et commençait déjà à œuvrer à la restauration de la puissance épiscopale, alors qu'en 1260-1264, la situation paraît bien plus incertaine. Jacques de Lorraine est mort et ses successeurs, notamment Philippe de Florange, sont contestés. L'avenir pouvait donc paraître bien sombre. Le contenu des deux textes n'est guère différent sur le fond, car leurs deux auteurs ont choisi de mettre en valeur le prince

---

<sup>1</sup> Richer de Senones..., MGH, SS, XXV, p.335-336 : «*Et quia in ipso episcopo plurimum confidebamus, experti sumus plane, quia bonum est sperare in Domino quam sperare in principibus. Nam cum nos speraremus de manibus domini de Salmis ab ipso liberari, ipse episcopus decedit in lectum, et fluxu ventris ingravescente, mortuus est, et nos ita spe adiutorii fraudati sumus. Cum igitur canonici Metenses mortem episcopi sui percepissent, tulerunt corpus eius et sepelierunt illud ante quoddam altare in ecclesia beati prothomartiris Stefani. Sed quia de mortis eius vilitate vel paupertate diucius loqui pudet, breviter tamen dico, quod, qui in vita sua cunctos in potestate sua positos, monachos, laicos, clericos, rebus propriis spoliaverat, ipse in morte sua ita spoliatus inventus est, ut circa eum vix inveniri potuisset, ut audivi, quo corpus eius valeret cooperiri. Quedam tamen de ipso episcopo, dum adhuc viveret, laudabilia facta referuntur.*»

ecclésiastique, au travers de ses victoires et de ses constructions militaires. Une différence existe cependant entre les deux continuations au niveau de leurs sources : alors que le premier continuateur avait surtout travaillé à partir de témoignages oraux et de sa propre expérience, le second est un familier de la chancellerie épiscopale messine.

## **C . La continuation latine 3**

### **1. Période couverte**

Cette troisième continuation va de l'avènement de Philippe de Florange, élu en décembre 1260, à la mort de Bouchard d'Avesnes, le 29 novembre 1296. Le texte compte cinq notices : Philippe de Florange (1260-1263), Guillaume de Traînel (1264-1269), Laurent (1270-1279), Jean de Flandre (1280-1282), et enfin et Bouchard d'Avesnes (1282-1296). Cette continuation couvre donc une période de 36 ans.

### **2. Manuscrits (date de copie de la continuation)**

C: Paris Bnf lat. 5532, XIVe s.

J: Abbaye de Saint-Vincent de Metz. XIVe s. ? Disparu.

### **3. Edition**

L'édition de référence est G. Waitz, MGH, SS, X, p.551.

#### 4. Contenu et sources

Cette continuation est extrêmement brève et les notices ne dépassent pas deux ou trois lignes, à l'exception notable de la dernière. L'auteur revendique d'ailleurs cette brièveté, lorsqu'il aborde l'épiscopat de Bouchard d'Avesnes :

*« Le nombre et la grandeur des épreuves que lui-même aussi bien que les quatre vénérables hommes cités précédemment ont supportées pour protéger le patrimoine de l'église elle-même, et quels biens ils en ont retirés, bien qu'ils les aient acquis avec quelques désagréments pour les leurs et pour eux, révèlent les temps à venir et sont à confier à la mémoire pour toujours. Ces faits pourront être notés avec d'autres plus largement en leur temps selon l'exigence des mérites, lorsque l'opportunité de la louange sera arrivée au port opportun. <sup>1</sup>»*

On peut voir, à travers cet extrait, que le modèle épiscopal proposé par le texte ne change pas fondamentalement des schémas que l'on retrouve dans les deux continuations précédentes : l'évêque est le gardien du temporel de son église et de sa principauté, qu'il doit agrandir, s'il en a les moyens. Ce qui change cependant, c'est qu'au lieu d'avoir une longue et fastidieuse énumération de châteaux pris et repris et de fortifications construites ou restaurées, la continuation 3 est au contraire d'une très grande sécheresse. Certes, l'auteur ne désire certainement pas s'étendre sur la période de déclin de la principauté épiscopale entre 1260 et 1273, et c'est au contraire l'impression de continuité qui ressort de la lecture du texte : les évêchés s'enchaînent sans heurts dans la plus grande quiétude. Ainsi, il n'est pas fait mention de l'élection cassée de Philippe de Florange en 1263, ni de sa démission. De même, la mort de Guillaume de Traînel, et la captivité de Laurent ne figurent pas dans le texte, pas plus d'ailleurs que les reculs de la principauté épiscopale lors de ces deux évêchés. Le poids écrasant de l'endettement n'apparaît pas non plus sous la plume de l'auteur. Tout se

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, cont.3, c.5, p.551 : *«Qui, quot et quanta, tam ipse quam quatuor venerabiles statim dicti pro ecclesie ipsius re tuenda pertulerint, queve sibi bona, licet cum aliquo suorum et suo gravamine adquisierint, in posterum permansura modernorum tempora manifestant et sunt perpetue memorie commendanda. Poterunt autem suo tempore secundum exigentiam meritorum cum aliis diffusius annotari, cum laudis oportunitas ad portum venerit oportunum.»*

passé comme si le rédacteur avait voulu donner une image de stabilité à une époque profondément troublée.

L'auteur connaissait forcément tous ces problèmes, dans la mesure où il s'est mis au travail une trentaine d'années après les faits. Il a dû être le témoin de plusieurs de ces épisodes, et il a certainement côtoyé plusieurs collaborateurs des évêques mentionnés, qui étaient encore en fonction au sein du chapitre cathédral ou de la principauté ecclésiastique. A titre d'exemple, le plus ancien prélat évoqué dans cette troisième continuation, Philippe de Florange était encore vivant en 1297, et il occupait des fonctions importantes au sein du clergé messin. Or, l'historien épiscopal écrit peu après la fin du mois de novembre 1296, et il ne manque pas de souligner les illustres origines du vétéran du chapitre.

Les informations que distille le troisième continuateur sont assez précises. Il sait par exemple que Guillaume de Traînel est inhumé dans l'église des Dominicains de Châlons-en-Champagne ; or, nous avons vu que ce prélat a vraisemblablement été victime d'une embuscade dans l'Argonne avant d'être inhumé dans la cité champenoise<sup>1</sup> ; il est également capable de rappeler le titre de notaire du pape porté par l'évêque Laurent ; il rappelle enfin les études de droit de Jean de Flandre. La concision de la troisième continuation est donc un choix plutôt qu'une nécessité.

Faire l'impasse sur les épisodes les plus ténébreux de l'histoire épiscopale est une chose, ne pas célébrer les victoires remportées par les évêques en est une autre. Le redressement opéré par Laurent dans la deuxième moitié des années 1270, et la bataille de Marimont-les-Bénéstreff n'apparaissent pas. L'épiscopat de Bouchard, le dernier évêque mentionné, a été plutôt brillant, et aurait pu faire l'objet de plus amples développements : l'acquisition de Blieskastel et la victoire Berviller en 1289 n'ont pas trouvé de place dans la troisième continuation<sup>2</sup>. Le texte ne mentionne en réalité que le rattachement temporaire de l'abbaye de Gorze à la mense épiscopale. Mis à part les vertus du prélat et les informations nécrologiques traditionnelles, la notice ne livre rien de plus sur son épiscopat. Apparemment l'auteur de la continuation 3 a décidé consciemment d'en dire le moins possible. Il relate par contre plusieurs faits divers qui ont peu à voir avec la lignée épiscopale messine :

*« A son époque, c'est-à-dire lors de la 11e et de la 12e année de son épiscopat, il y eut une cherté sans exemple du vin et pour finir une si grande abondance qu'on avait pour trois sous et demi un muid, qu'avant on vendait 26 sous, parce que les vignes avaient gelées en hiver, de telle sorte*

---

<sup>1</sup>MGH, SS, X, p.551.

<sup>2</sup> cf. p.576 de notre travail

*qu'on avait pendant un mois un seul muid pour trois sous avec pour conséquence qu'on avait un muid de vin pour un quart de grain. Il y eut aussi lors de la treizième année de son épiscopat un tel déluge de pluies que beaucoup de collines et de maison s'effondrèrent et que les monts eux-mêmes se scindèrent horriblement<sup>1</sup>»*

## **5. Auteur et contexte de rédaction : la double élection de 1296/1297**

Après la mort de Bouchard d'Avesnes, survenue le 29 novembre 1296, une élection contestée a lieu, à la suite de laquelle deux candidats, issus des deux grandes familles aristocratiques de la région, sont désignés sans pouvoir se départager<sup>2</sup>. Cet épisode a dû créer de graves tensions parmi les clercs messins, qui se sont profondément divisés à cette occasion. N'oublions pas d'autre part que les hostilités continuent entre Henri III de Bar et le roi de France. Il était donc crucial d'installer un évêque fidèle à Metz pour empêcher un encerclement du comté de Bar, pris en tenaille entre le Royaume et la principauté épiscopale.

Aussi, dans ce contexte de crise exacerbée, la troisième continuation a pour but d'offrir une vision apaisée du passé récent de la lignée épiscopale. Le texte a été composé avant le 24 avril 1297, date à laquelle Gérard de Reninghe est nommé à Metz par le pape<sup>3</sup>. Nous avons conservé une partie du procès-verbal de l'élection contestée entre Thiébaud de Bar et Ferry de Lorraine, qui a servi de reliure à un document plus récent. L'auteur se trouve peut-être parmi la liste incomplète des électeurs.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> MGH, SS, X, c.5, p.551 : *«huius etiam temporibus, anno scilicet 11. et 12, inaudita caristia et in ultimo tanta copia vini fuit, ut pro tribus solidis cum dimidio modius haberetur, qui prius, vineis in hieme congelatis, vendebatur 26, ita ut pro tribus solidis infra unum mensem haberetur unus modius vini, ut pro una quarta bladi et pro uno modio vini haberetur. Fuit etiam 13. anno tanta pluviarum inundantia, ut colles et domus multe ruerent et ipsi montes horride finderentur.»*

<sup>2</sup> cf. p.582 de notre travail

<sup>3</sup> Sauerland [1901], t.1, n°28.

<sup>4</sup> Parisse [1995], p.77-83.

## **D. continuation latine 3b**

### **1. Période couverte**

La continuation 3b commence avec l'épiscopat de Philippe de Florange en 1260. Elle contient les notices de 12 évêques : Philippe de Florange (1260-1263) ; Guillaume de Traînel (1264-1269) ; Laurent (1270-1279) ; Jean de Flandre (1279-1282) ; Bouchard d'Avesnes (1282-1297) ; Gérard de Reninghe (1297-1302) ; Renaud de Bar (1302-1316) ; Henri Dauphin de Vienne (1319-1325) ; Louis de Poitiers (1325-1327) ; Adémar de Monteil (1327-1361) ; Jean de Vienne (1361-1365). La dernière notice consacrée à Thierry Bayer de Boppard qui devint évêque de Metz en 1365, s'achève avec la procession des Rameaux, le 6 avril 1376. Cette continuation couvre donc une période de 116 ans.

### **2. Manuscrits (date de copie de la continuation)**

- D: Saint Omer Bm 297, XV<sup>e</sup> s
- E: Metz Bm 796, XIV<sup>e</sup> s.
- F: Paris Bnf Baluze 57, XVII<sup>e</sup> s.
- G: Metz Bm 797, XVIII<sup>e</sup> s.



- H: Metz Bm 901, XVIII<sup>e</sup> s. Disparu en 1944.
- I: Metz Bm 798, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. Version abrégée. Disparu en 1944.

### 3. Edition

L'édition de la continuation 3b a été réalisée à partir du manuscrit M, complété par N par G. Wolfram, «*Chronica episcoporum Metensium* », dans le *JGLGA* , 10, 1898, p.313-335.

### 4. Bertrand de Coblenze, auteur de la continuation 3b

Lorsqu'il entreprit, à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'édition des continuations latines des *Gesta Episcoporum Mettensium* pour le compte de la *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde* , Goerg Wolfram s'est intéressé au manuscrit Metz Bm 796, connu sous le nom usuel de « *Livre des droits monseigneur de Metz* » ou « *Saint juratoire* ». La première partie de ce manuscrit, copiée par une main de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, contient les GEM avec les continuations 1, 2 et 3b jusqu'en avril 1376, ainsi qu'une compilation de textes juridiques rappelant les droits des évêques de Metz sur la cité<sup>1</sup>. Cet assemblage n'est guère étonnant, car l'évêque Thierry Bayer de Boppard, qui sort d'un long conflit contre les Messins commencé en 1373, avait déjà utilisé le même procédé dans sa lutte contre les bourgeois de Worms en 1364 : il avait réuni un dossier juridique composé de plusieurs diplômes impériaux destinés à soutenir les droits de l'Eglise de Worms. Charles IV avait d'ailleurs confirmé tous les privilèges des évêques rhénans<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur ce manuscrit voir Wolfram [1898], p.298-301 ; Matthieu Perru, « Le livre des *droits Monseigneur de Metz* ou *Saint-Juratoire* : le manuscrit 796 de la bibliothèque municipale de Metz », dans Christine Barralis et Michèle Gaillard, *les évêques et la ville*, à paraître.

<sup>2</sup> Schannat [1734], t.2, °201, p.179-180.

Parmi les pièces du manuscrit messin, le copiste a inséré un poème en acrostiche, en l'honneur de la Vierge, qui donne la leçon suivante « *Bertramus episcopus Thefelicensis me fecit* »<sup>1</sup>. La présence d'une telle œuvre poétique dans un recueil de documents juridiques et historiographiques a fait penser au savant allemand qu'il s'agissait là d'une signature, et que Bertrand était responsable à la fois du choix des textes copiés dans le *codex* et de la rédaction de la continuation 3b<sup>2</sup>. Ce Bertrand n'est pas un inconnu, il appartient à l'ordre des Dominicains. Il a été promu par Innocent VI au siège *in partibus* de Tiflis (Tbilissi), le 12 avril 1356, et a reçu la consécration des mains de l'évêque Guy de Porto<sup>3</sup>. Il est attesté en tant que vicaire spirituel de l'évêque Thierry Bayer de Boppard. Le 22 février 1376, il fait don d'un cens sur une maison située rue Mabilie à Metz, près de l'aitre Saint-Euchaire<sup>4</sup>, pour fonder une messe tous les 21 novembre, lors de laquelle doit être chantée *Salve sancta parens* avec la séquence *Ave maris stella*, composée par Bertrand lui-même. L'acte prévoit également que les chapelains devront célébrer une seconde messe annuelle le jour de son décès<sup>5</sup>. Le texte précise bien que Bertrand est « *de l'orde dez freire proichours, evesque de Tefelis, vicquaire an pontificaulz de reverant peire en Deus s. Thiedry, evesque de Mes* ».

Ces données issues des actes diplomatiques font écho à un passage de la notice de Thierry V dans la continuation 3b :

« *Car il [Thierry V] était habitué à veiller assidument sur les frères des ordres. Parmi ces derniers, il choisit frère Bertrand, de l'ordre des Prêcheurs de Coblenz, évêque de Tiflis, pour être son vicaire spirituel à Worms aussi bien qu'à Metz avec un privilège spécial. Celui-ci, pendant qu'il tenait le vicariat messin, composa un psautier de la sainte Vierge selon l'ordre des Psaumes en rappelant n'importe quel Psaume par deux vers pour la louange de la Vierge glorieuse. Il enrichit également la séquence 'Ave Maris stella' dont les vers commencent par les lettres de rappel 'Ave Maria'. Et pour qu'elle soit chantée avec plus de dévotion, ledit seigneur de Metz 40 jours d'indulgences. Donc, bien qu'il fût séculier par l'habit, il se montra cependant dévot en accordant sa faveur au culte divin et aux moines...<sup>6</sup> »*

<sup>1</sup> Bm Metz 796, fol.129-120.

<sup>2</sup> L'ensemble de la démonstration se trouve dans Wolfram [1898], p.302-308.

<sup>3</sup> Sauerland [1905], n°1248 ; sur le personnage, voir Pierre-Edouard Wagner, « Les auxiliaires ou évêques suffragants du diocèse de Metz », à paraître.

<sup>4</sup> Sébastien Wagner, *Dictionnaire historique des rues de Metz*, 2009, Metz, p.197.

<sup>5</sup> éd. Wolfram [1898], note 3, p.305-306.

<sup>6</sup> Wolfram [1898], p.334 : « *Nam fratribus ordinum mendicantium frequenter providere consuevit. Inter quos fratrem Bertrammum ordinis predicatorum de Confluentia episcopum Thefelicensem vicarium suum in pontificibus tam Wormaciensibus quam Metensibus speciali rogativa dilexit. Hic dum vicariatum Metensem teneret, composuit psalterium Beate Virginis secundum ordinem psalmodum quemlibet Psalmum per duos versus in laudem virginis gloriose reducendo. Eciam sequenciam dicitavit : 'Ave Maria' cuius versus incipiunt a litteris*

Cet extrait confirme les informations que nous connaissons déjà par d'autres sources, et nous apprend que Bertrand a accompagné la carrière de Thierry V depuis l'époque de son épiscopat à Worms. Or, comme l'a bien souligné Goerg Wolfram, l'auteur de la continuation 3b connaît très bien Boppard et donne beaucoup de détails sur le premier épiscopat rhénan de Thierry. Tous ces éléments conduisent donc à attribuer la rédaction du texte à Bertrand de Coblenche, ou à un membre de son entourage. Dans cette hypothèse, on ne peut que constater la fierté de Bertrand, qui n'a pas hésité à insérer dans une compilation juridique un poème avec son nom en acrostiche, et à faire mention de son œuvre dans la continuation 3b. Cette démarche se rapproche d'ailleurs de la fondation des messes évoquées précédemment, destinées à recueillir des suffrages pour l'âme du donateur et à perpétuer sa mémoire dans les générations futures.

Un autre argument va dans le sens d'une rédaction par Bertrand. Deux historiens de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup>, Jean Trithème et Antoine d'Esch attribuent à l'évêque auxiliaire un traité de démonologie intitulé de *illusionibus demonum*, ainsi que d'autres ouvrages rédigés pour l'archevêque Cunon de Trèves<sup>1</sup>. Or, nous savons que Bertrand s'est réfugié à Coblenche après l'irruption du Grand Schisme, et qu'il a officié en tant que vicaire pour le prélat trévirois<sup>2</sup>. Rappelons d'autre part que Trithème, abbé de Sponheim, est originaire de l'électorat de Trèves, dont il connaît très bien les bibliothèques et qu'il écrit à peine un siècle après la mort de Bertrand. Même si l'ouvrage sur les démons est perdu aujourd'hui, aucun doute ne plane sur son existence, car l'abbé humaniste donne *l'incipit* du premier livre. Or, un passage de la continuation 3b montre que son auteur était particulièrement bien renseigné sur les créatures démoniaques. Ce dernier écrit avec beaucoup d'acrimonie à propos des Messins :

« *Il est établi qu'on dit habituellement ville de Metz et non cité, parce que la cité est l'union des citoyens mais les Messins n'avaient pas l'habitude d'être unis les uns avec les autres, si ce n'est*

---

*dictionum 'Ave Maria' pro qua devotius cantanda dictus dominus Metensis dedit XL dies indulgentiarum. Licet igitur habitu secularis esset tamen devotum se ostendit dum ad cultum divinum et ad religiosos gratiam habuit... »*

<sup>1</sup> Trithème, *Liber de sriptoribus ecclesiasticis*, 1494, Mayence, p.119v-120 : «*Bertramus episcopus Thefelicensis ordinis fratrum predicatorum natione teutonicus Metensis episcopi in pontificalis vicarius, vir in divinis script. eruditus et inter doctores sui temporis famosissimus, ingenio praestans et clarus eloquio, declamator quoque sermonum egregius. Scripsit ad Cunonem archiepiscopum Treverensem insigne opus praenotatum : de illusionibus daemonum... ad eundem de schismate, sermones varios et alia plura. Moritur sub Wenceslao imperatore et Urbano papa sexto. Anno Domini M CCC LXXXVII, XIII calend. Februarii indictione decima. Sepultus in conventu suo Confluentio.* »

<sup>2</sup> Bertrand, évêque de Tiflis, surnommé Berthold pour l'occasion, apparaît comme vicaire de Cunon de Trèves le 15 février 1282 : Adam Goerz, *Regesten der Erzbischöfe zu Trier von Hetti bis Johann II. 814-1503*, 1861, Trèves, p.116.

contre le clergé et les nobles. Ils sont représentés par ce monstre que tint Apollon sous ses pieds et dont le corps de serpents à trois têtes : une de chien, une de loup et une de lion pour montrer que beaucoup de têtes diverses, celle du chien par sa flatterie, celle du lion par sa cruauté et celle de loup qui fuit, s'unifient fréquemment en une seule et même fourberie. Aussi, à partir du nom villa sont nommés les vilains, qui sont parmi les gens, plus rustres et moins disposés au bien...<sup>1</sup> »

Cet extrait fait référence à la statue du monstre placée dans le Sérapéion, le temple de Sérapis à Alexandrie, que Macrobe a décrit au début du V<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Mais comme nous l'avons vu, l'auteur de la continuation 3b n'associe pas la créature à Sérapis, mais à Apollon. Il ne s'agit pas là d'une erreur mais cela montre que le continuateur connaît Pétrarque, qui est le premier à faire cette association dans son long poème *Africa* composé vers 1338<sup>3</sup>. Dans le passage consacré à la description des palais des rois de Numidie, le poète présente en effet la statue du monstre tricéphale. Chez l'humaniste, comme chez le philosophe de l'Antiquité tardive, la créature est présentée comme un symbole du temps, que l'on retrouve également dans la peinture du Titien. Il n'y a rien de tout cela dans la continuation 3b, mais la présence d'un tel monstre souligne la grande culture de l'auteur, notamment en matière tératologique ; le rapprochement avec Bertrand, l'auteur d'un traité de démonologie est évident. Ce dernier a pu prendre connaissance de l'œuvre de Pétrarque durant un séjour à Avignon, où les ouvrages de l'humaniste italien ont eu un grand succès. Bertrand accompagnait peut-être Thierry Bayer de Boppard lorsque la cour impériale est passée par Arles et Avignon. On sait également que Pétrarque a rempli plusieurs missions diplomatiques auprès de Charles IV, et qu'il a notamment rencontré l'empereur durant son séjour dans le nord de l'Italie à Udine, à la fin du mois d'avril 1368, or, Thierry Bayer de Boppard faisait partie de cette expédition, puisqu'il est attesté dans l'entourage du prince le 27 de ce mois<sup>4</sup>. De là à dire que Bertrand était également présent, il y a un pas que nous n'oserons pas franchir, faute de preuves explicites.

Nous ne connaissons pas les premières années de la vie de Bertrand de Coblence, et il est impossible d'évaluer son niveau d'étude. Son appartenance à l'ordre des Dominicains laisse penser qu'il a fréquenté un *studium*, sans pouvoir préciser lequel (*studium generale* de

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.330 : «*Constat quod usualiter dicitur villa Metensis non civitas, quia civitas est civium unitas, sed Metenses non consueverunt inter se esse concordantes nisi contra clerum et nobiles figurati, per illud monstrum, quod Appollo sub pedibus tenuit, cuius corpus serpentinum tria capita habens, caninum, lupinum et leoninum, in signum quod multa capita diversa caninum blandiendo, leoninum seviendo et lupinum fugiendo frequenter in una conveniunt malicia. Eciam ex villa dicuntur villani, qui inter ceteras gentes magis sunt rudes et minus ad bonum flexibiles...*»

<sup>2</sup> Macrobe, *Saturnalia*, éd. Ludwig von Jan, 1852, Quedlinburg et Leipzig, I.1, XX, 13-15, p.190.

<sup>3</sup> Pétrarque, *Africa*, éd. Louis Pingaud, 1872, Paris, III, 156-164.

<sup>4</sup> *R.I.* VIII, n°7271b.

Cologne, *studium artium* de Worms ?<sup>1</sup>). Remarquons simplement que la postérité a retenu, un siècle après sa mort, sa grande érudition, comme le prouve la notice de Trithème. De toute son œuvre, il ne reste plus que le poème acrostiche à la Vierge du manuscrit Bm Metz 796, et la continuation 3b des GEM, mais il est possible d'affirmer qu'à son époque ses talents de poètes étaient déjà reconnus, comme nous l'avons évoqué. Le Grand Schisme marque une rupture dans la vie du vicaire messin, qui quitte Metz et Thierry V, la ville et l'évêque s'étant ralliés à Clément VII, après l'arrivée du cardinal d'Aigrefeuille. Bertrand se réfugie alors à Coblenche, et officie encore comme suffragant de l'archevêque de Trèves, Cunon, qui a choisi tout comme lui l'obédience romaine. Malgré plusieurs incertitudes sur la date de son décès et sur son lieu de sépulture, il semblerait qu'il soit mort à Coblenche en 1387, et que son corps ait été inhumé dans l'église des Dominicains de cette ville<sup>2</sup>.

Georg Wolfram a mis en parallèle le départ précipité de Bertrand et l'inachèvement du manuscrit Metz Bm 796, copié selon lui entre 1376 et 1379, pour montrer que le dominicain était bien l'auteur de la continuation 3b. La réalité est beaucoup plus complexe, car ce manuscrit ne contient pas l'original de cette continuation et il a existé un archétype qui a servi au XV<sup>e</sup> siècle de modèle au copiste du manuscrit de Saint-Omer Bm 297<sup>3</sup>. Cet archétype a forcément été rédigé après avril 1376 (date de la procession des Rameaux évoquées dans le texte) et il ne contenait pas les notices des évêques Benno et Theoger, qui ont été ajoutées dans le manuscrit Metz Bm 796. L'explication la plus simple serait de considérer que l'archétype a servi en quelque sorte de « brouillon » pour préparer la copie plus soignée du texte dans le prestigieux manuscrit messin.

---

<sup>1</sup> Un *Studium particulare* cistercien a été fondé à Metz en 1332 sur le modèle des *studia* dominicains. Il offre aux étudiants germaniques une formation équivalente à celle prodiguée par une faculté des arts, voir Serge Lusignan, « Vincent de Beauvais, dominicain et lecteur de l'abbaye de Royaumont », dans Serge Lusignan et Monique Paulmier-Foucart, *Lector et compiler. Vincent de Beauvais, frère prêcheur, un intellectuel et son milieu au XIII<sup>e</sup> siècle*, 1997, Nancy, p.295.

Il est peu probable que Bertrand de Coblenche, qui est un dominicain et qui connaît peu le passé de la ville de Metz ait fréquenté cet établissement.

<sup>2</sup> Le dossier a été repris récemment par Pierre-Edouard Wagner, « Les auxiliaires ou évêques suffragants du diocèse de Metz », à paraître.

<sup>3</sup> cf. p.265-271 de notre travail

## 5. Sources et fiabilité de la continuation 3b

Le problème des sources utilisées par Bertrand de Coblençe renvoie à sa façon de travailler, et à la valeur des informations qu'il a collectées. Il s'agit d'un sujet d'une importance majeure car cette continuation 3b, et surtout sa traduction en langue vernaculaire, au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., sont une des sources fondamentales de l'historiographie urbaine qui va s'épanouir au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> s. dans la cité. A titre d'exemple, la *Chronique des Maîtres-Echevins* et Philippe de Vigneulles citent, utilisent, voire retranscrivent ce texte dans sa version française, et ces données sont passées dans l'historiographie moderne, souvent sans critique<sup>1</sup>. Or, être un grand lettré ne signifie pas être un grand historien, et il nous a donc paru nécessaire de confronter ce que nous savons des évêques de Metz aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. avec la reconstitution proposée par Bertrand de Coblençe, afin de déterminer la valeur de cette œuvre comme source de l'histoire messine et lorraine.

Les compléments apportés aux *Gesta Episcoporum Mettensium* et aux deux premières continuations

L'auteur de la continuation 3b ne s'est pas contenté de recopier les GEM et les continuations 1 et 2 ; il a jugé bon d'apporter quelques informations à son modèle. Le plus intéressant est que Bertrand a réintroduit les notices d'évêques qui n'avaient pas trouvé de place dans le texte original. Benno, qui occupa le siège de 927 à 929 avant d'être mutilé et de se retirer, a ainsi droit à quelques lignes<sup>2</sup>. La source ici est clairement la *Vie de Jean de*

---

<sup>1</sup> La *Chronique des Evesques de Mets* est citée dans la *Chronique des Maîtres-Echevins*, rédigée peu après 1475, éd. Emmanuelle Charrette, *Chronique des Maîtres-Echevins de Metz. Edition du manuscrit Metz. B.M. 855*, mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Metz, 1991, p.74, a.1376 : « ...et fist on ung sermon bien matin en la crowe et la pourtout on le chiest de Saint Estenne la premier foyz comme il es contenus es cronicques des evesque. » ; Philippe de Vigneulles au XVI<sup>e</sup>, recopie quasiment intégralement la *Chronique des Evesques de Mets* ; la *Chronique du curé de Saint-Eucaire*, rédigée au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, ne fait par contre pas référence à l'historiographie épiscopale : éd. Marthe Marot, *La Chronique dite du doyen de Saint-Thiébaud (1231-1445). Edition précédée d'une introduction critique*. Thèse de l'Ecole des Chartes, 1926.

<sup>2</sup> Wolfram [1898], p.312; cf. p.148 de notre travail, à ces sources l'épiscopat de Benno et sa fin tragique sont mentionnés par plusieurs textes postérieurs aux GEM : la première partie des *Annales de Saint-Vincent* compilées au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, MGH, SS, III, p.157 ; la *Chronique universelle de Saint-Clément* écrite à la

*Gorze* : les données sont les mêmes dans la *Vita* et dans la continuation : origines souabes de Benno, vie érémitique, aveuglement par des *nefandissimi servuli*, abdication lors d'une assemblée d'évêques<sup>1</sup>. Le continuateur ajoute en outre la durée de deux ans (*biennium*) de l'épiscopat du malheureux prélat, qui se trouve notamment dans la *Vita secunda, translatio et miracula* de Saint Glossinde de Jean de Saint-Arnoul<sup>2</sup>. Cette hypothèse est renforcée par le fait que la *Vie de Jean de Gorze* ne figure que dans un seul manuscrit (Paris Bnf lat.13 766), où figure également l'œuvre consacrée à sainte Glossinde<sup>3</sup>. Il n'y a par contre aucune source qui mentionne le retour à la vie érémitique de Benno. Les Annales de Flodoard rapportent au contraire qu'il a reçu une abbaye après son renonciation à la crosse épiscopale<sup>4</sup>. Il faut croire que nous sommes ici en présence d'une déduction de l'historien épiscopal.

Ce dernier a également retrouvé l'existence de l'épiscopat de Theoger, qui n'avait pas réussi à s'imposer sur le siège messin entre 1117 et 1120, dans la phase finale de la Querelle des Investitures, et qui n'avait pas eu droit à une seule ligne dans les GEM<sup>5</sup>. Le texte de la continuation 3b avance que le prélat aurait été le frère du comte Folmar, dont les ancêtres auraient fondé les établissements religieux de Graufthal et de Lixheim. Alors que Theoger dirigeait la communauté de Saint-Georges-de-la-Forêt-Noire, le comte aurait créé une véritable congrégation monastique en plaçant de nombreux établissements sous la direction de son frère. Theoger aurait également été évêque de Metz pendant deux ans, avant de se retirer et d'entrer dans la communauté de Cluny pour mener une vie contemplative. Il serait ainsi mort en Bourgogne.

Ces données ne concordent pas avec les informations fournies par la *Vita* de Theoger, écrite sous la dictée d'un proche de l'infortuné prélat. Rien ne prouve par exemple que le comte de Metz Folmar et l'évêque de Theoger aient eu des liens de parenté. A deux reprises, dans la *Vita* le prélat est confronté à Folmar et à son fils, sans que l'auteur ne précise l'existence d'un lien familial. Il est par contre exact que le comte et le futur évêque sont entrés en contact notamment au moment de la fondation du prieuré de Lixheim. L'explication la plus

---

fin du XII<sup>e</sup> siècle, MGH, SS, XXIV, p.498 et la *Chronique Universelle* de Jean de Mailly au XIII<sup>e</sup> siècle : MGH, SS, XXIV, p.509 .

<sup>1</sup> Parisse [1999], c.40, p.76.

<sup>2</sup> MGH, SS, IV, p.237, c.46 : «*dum Benno... vixque biennium in sacro ordine exegisset...* »

<sup>3</sup> Les deux œuvres n'étaient pas liées à l'origine: la *Vie de Jean de Gorze* a été copiée à la fin du X<sup>e</sup> siècle et la *Vita secunda* de sainte Glossinde au XI<sup>e</sup>. Les deux *Libelli* ont été réunis au plus tard au XV<sup>e</sup> siècle mais la continuation 3b incite à penser que c'était déjà le cas à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; sur ces problèmes et pour la description du manuscrit voir Jacobsen [1993], p.25-31 ; Parisse [1999], p.29-31 ; Goulet [2006], p.268 et p.288.

<sup>4</sup> Flodoard, *Annales*, a.929 : «*Bennoni quadam abbatia concessa sustentionis tenore.* »

<sup>5</sup> Wolfram [1898], p.312-313 ; cf. p.203-210 de notre travail

plausible, pour éclairer toutes ces contradictions, est de penser que Bertrand de Coblençe n'a pas utilisé de sources écrites, mais a recueilli des traditions auprès de moines de Lixheim, qui ont retenu de leur passé le rôle joué par Theoger et ses liens avec le comte de Metz, Folmar. Avec une déformation de plus de trois siècles, les deux personnages sont devenus des frères. Cette hypothèse est renforcée par l'imprécision qui règne autour de l'abbaye de femmes de Graufthal, près de Lixheim, dont les origines ne sont pas claires, mais qui semble remonter à une époque antérieure à l'activité de Theoger<sup>1</sup>. Située à proximité de Lixheim, il s'agit sans doute d'une fondation des comtes de Metz-Lunéville ; il est sûr en tout cas que le monastère est passé sous le contrôle de Saint-Georges au début du XII<sup>e</sup> siècle. De là à faire du réformateur Theoger, le fondateur, il n'y a qu'un pas que la tradition a vite franchi.

D'autres éléments de moindre importance ont été ajoutés dans certaines notices. La continuation 3b indique ainsi que Thierry I<sup>er</sup> réussit au X<sup>e</sup> siècle à obtenir un anneau de la chaîne de Saint-Pierre<sup>2</sup>. Le grand évêque de l'époque ottonienne avait pris soin de rédiger un texte prouvant l'authenticité des reliques qu'il rapportait d'Italie. Ce document, appelé *Inventio Sanctorum*, consacre un chapitre à l'anneau de la chaîne de saint Pierre<sup>3</sup>. On le retrouve notamment dans le manuscrit Paris Bnf lat.5294, qu'avait utilisé l'auteur des GEM au XII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Il a également été inséré par Sigebert de Gembloux dans sa biographie de l'évêque Thierry I<sup>er</sup>, composée au XI<sup>e</sup> siècle, ainsi que plusieurs développements sur les circonstances de son acquisition<sup>5</sup>. Il est intéressant de constater que les textes historiographiques messins des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ont surtout mis en avant, parmi les reliques ramenées par Thierry I<sup>er</sup>, le corps de la martyre sainte Lucie, alors que l'historien épiscopal du XIV<sup>e</sup> siècle met plutôt l'accent sur la chaîne de saint Pierre, peut-être en référence à l'influence grandissante de la papauté<sup>6</sup>. La continuation 3b complète aussi la notice de Térrence, le 17<sup>e</sup> évêque en précisant le lieu de sa sépulture : Neumünster en Sarre. Cette information se trouve notamment dans la *Vita Adalberonis II* rédigée par l'abbé de Saint-Symphorien Constantin, et copiée dans le manuscrit Bnf lat. 5294<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> François Cuny, « Zur Geschichte des Abtei Graufthal im Mittelalter », dans *Archiv für elsässische Kirchengeschichte*, 1936, 11, p.107-118.

<sup>2</sup> Wolfram [1898], p.312.

<sup>3</sup> MGH, SS, IV, p.474.

<sup>4</sup> Paris, Bnf lat. 5294, f.38v-44v.

<sup>5</sup> Il n'existe qu'un manuscrit de la *Vie de Thierry I<sup>er</sup>* de Sigebert de Gembloux copiée au XII<sup>e</sup> siècle : Wolfenbüttel Aug 76-14, f.1r-6v ; éd. MGH, SS, IV, p.474-475.

<sup>6</sup> Parmi les sources qui ne retiennent que les reliques de sainte Lucie : les *Annales de Saint-Vincent* (milieu XII<sup>e</sup> s.), MGH, SS, III, p.157 ; la *Chronique Universelle de Saint-Clément*, MGH, SS, XXIV, p.498 ; la *Chronique Universelle* de Jean de Mailly (XIII<sup>e</sup> s.), MGH, SS, XXIV, p.510.

<sup>7</sup> MGH, SS, IV, p.662 ; cette biographie se trouve notamment dans le manuscrit Paris Bnf lat.5294, f..59v.



## Les lacunes de la *Memoria* : les évêques de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle

Le texte de la continuation 3b reprend le fil de la narration à partir de la fin de la continuation 2, qui se termine pour mémoire avec la mort de Jacques de Lorraine en 1260, et son récit s'étend jusqu'en 1376. Les continuations 3 (1260-1296) et 3b (1260-1376) abordent donc toutes les deux l'histoire des évêques de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : les évêques Philippe de Florange, Guillaume de Traînel, Laurent, Jean de Flandre et Bouchard d'Avesnes, ont des notices dans les deux textes. Même si la continuation 3 n'est guère prolixe, une comparaison entre les deux récits montre que l'auteur de la continuation 3b ne connaissait pas le premier texte. Plusieurs détails donnés par la continuation 3 ne se retrouvent pas dans la continuation 3b, comme par exemple les études juridiques de Jean de Flandre avant son épiscopat, ou encore la réunion à la mense épiscopale du temporel de l'abbaye de Gorze en septembre 1295, sous l'évêque Bouchard d'Avesnes. Un épisode diffère d'ailleurs fondamentalement dans les deux textes : dans la continuation 3, Philippe de Traînel est enterré dans l'église des Dominicains de Châlons-en-Champagne, alors que dans le second texte, son décès est placé à Rome. Bertrand de Coblençe n'a donc pas lu la continuation 3, puisqu'il ne l'utilise pas. Il faut dire que cette œuvre est très courte et n'est conservée que dans un seul manuscrit.

D'une façon générale, les notices couvrant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle sont peu fiables. Les données généalogiques sont fausses ou réduites à leur plus simple expression : les évêques Guillaume de Traînel et Laurent ne sont pas des Italiens comme l'affirme Bertrand, et les origines aristocratiques de Philippe de Florange, qui appartient à une branche cadette de la famille ducale de Lorraine, n'apparaissent pas dans le texte ; celles de Jean de Flandre et de Bouchard d'Avesnes sont évoquées très brièvement : le premier est le fils du comte de Flandre, et le second le fils du comte de Hainaut, mais le nom de ces princes n'est pas indiqué. Pour finir, rien n'est dit sur la famille de Gérard de Reninghe.

Les informations chronologiques sont également imprécises, alors que l'auteur semble attaché une grande importance à l'écoulement du temps, comme le prouvent ces quelques lignes insérées juste après la fin de la continuation 2 :

*« Remarque que depuis le début du livre jusqu'à Etienne qui devint évêque de Metz l'année du Seigneur 1120, on peut constater un déficit d'années. Je ne sais pas si l'épiscopat fut vacant pendant une telle durée, puisqu'on écrit qu'après la mort de l'évêque Hérیمان, il fut inoccupé pendant quelques temps. Pareillement, depuis Walon, le 42e évêque, les papes sont moins bien mis en relation avec les empereurs. J'ai pris soin de noter cela, moi qui veux conduire à leur fin les chroniques, depuis l'évêque Jacques exclu, jusqu'à Thierry V inclus, afin qu'une erreur d'écriture ne soit pas attribuée à la postérité.<sup>1</sup> »*

Bertrand arrive en fait aux mêmes conclusions que nous sur les lacunes et le manque d'harmonisation des différents catalogues utilisés par l'auteur des GEM, dans les années 1130. Malheureusement l'historien dominicain n'est pas aussi précis et rigoureux qu'il l'affirme : les avènements épiscopaux accusent un décalage, d'une voire deux années, même en tenant compte du fait que le 25 mars marque le changement de millésime dans les actes diplomatiques messins. Bertrand a tenté de donner l'année de la nomination ou de l'élection de chaque prélat, et non celle de sa consécration. Certains évêques n'ont en effet été consacrés que bien plus tard, comme Bouchard d'Avesnes, nommé en 1282, mais consacré à la fin de 1286 ou au début de 1287.

Certains détails sont incompréhensibles : la continuation 2 des GEM se termine avec la mention de l'année de la mort de Jacques de Lorraine en 1260. L'auteur de la continuation 3b n'indique pas de vacance du siège et place l'élection de son successeur Philippe de Florange en 1262 alors qu'elle a eu lieu en décembre 1260. La raison est peut-être à chercher dans le fait que les durées d'épiscopat indiquées dans le texte sont globalement trop courtes pour couvrir la période allant de 1260 à 1297 ( 37 années contre 35 au maximum d'après la continuation 3b). On peut se demander si Bertrand n'a pas pris la première date sûre qu'il possédait, et a compté à rebours, en soustrayant les durées de chaque épiscopat, ce qui l'aurait conduit à placer en dernier lieu l'élection de Philippe de Florange en 1262 au lieu de 1260.

---

<sup>1</sup> Metz BM 796, f.87a ; Saint-Omer BM 297, f.156v, édition Wolfram, *JGLGA*, n°10, 1898, p.313 : « *Nota quod a principio libri usque ad Stephanum episcopum qui creatus est episcopus Metensis anno Domini MCXX, in annis videtur defectus, nescio si tanto tempore episcopatus vacaverit, quia scribitur, quod post mortem episcopi Hermanni per aliqua tempora vacabat. Similiter a XLII episcopo, scilicet Walone minus bene summi pontifices allegantur cum imperatoribus. Hec notare curavi volens a Jacobo episcopo exclusive usque nunc ad Theodericum V inclusive cronicas perficere, ne scripture posteriori error imputetur.* »

<b>Evêque</b> <b>(dates exactes</b> <b>d'avènement et de mort</b> <b>ou d'abdication)</b>	<b>Date d'élection</b> <b>ou de désignation dans</b> <b>la cont.3b</b> <b>(date exacte)</b>	<b>Durée indiquée</b> <b>dans la cont.3b</b>	<b>Autres données</b> <b>chronologiques</b>
<b>Philippe</b> <b>de Florange</b> <b>(1260-1263)</b>	1262  (30 décembre 1260)	inf. à 3 ans	mort en 1297 sous Boniface VIII
<b>Guillaume de Traînel</b> <b>(1264-1269)</b>	1265  (12 février 1263 <i>a. s.</i> )	inf. à 6 ans	vacance de l'Empire vacance de la papauté
<b>Laurent</b> <b>(1270-1279)</b>	1271 (fin 1270)	10 ans	sous Martin IV (1281-1285)
<b>Jean</b> <b>de Flandre</b> <b>(1279-1282)</b>	1281  (7 octobre 1279)	inf. à 2 ans	

<b>Bouchard d'Avesnes (1282-1296)</b>	1283  (9 juin 1282)	14 ans	sous Boniface VIII (1294-1303)
<b>Gérard De Reninghe (1297-1302)</b>	1297  (avril 1297)	5 ans	sous Boniface VIII (1294-1303)

Comme le montre le petit paragraphe de transition que nous avons cité, l'auteur prétend attacher de l'importance à la mention des papes et des empereurs. Toutes les notices ne donnent pourtant pas ces informations ; elles apparaissent seulement quand l'évêque est mort en fonction, et jamais à la suite d'un transfert. La mention des papes est exacte dans l'ensemble, à part une erreur qui fait de Laurent (1270-1279) un contemporain de Martin IV (1281-1285). Trouver un catalogue pontifical remontant un siècle en arrière ne devait pas être une tâche trop ardue en 1376. La référence aux empereurs est plus lacunaire : le texte évoque la vacance de l'Empire après la mort de Frédéric II, et les empereurs ne réapparaissent qu'avec Charles IV (1355-1378). Il ne s'agit pas d'un choix idéologique, car le manuscrit Metz Bm 796 et son archétype comportent à la fin de la plupart des notices *Imp* avec un espace blanc, ce qui indique que l'auteur avait bien l'intention de donner le nom de l'empereur, mais qu'il n'a pas pu mener ce projet à son terme. Il faut dire que le problème était assez épineux, dans la mesure où tous les rois n'ont pas porté le titre d'empereur, et que l'élection et le couronnement impérial sont parfois séparés par plusieurs années. Bertrand a sans doute quitté Metz avant d'avoir trouvé une solution à ce problème.

Examinons maintenant les notices individuellement. Alors que les données présentées par la continuation 3 sont très concises et plutôt exactes, il n'en va pas de même dans la continuation 3b, où les notices couvrant la deuxième partie du XIII<sup>e</sup> siècle n'offrent pas tous

les gages de fiabilité, loin s'en faut. Les quelques lignes consacrées à Philippe de Florange (1260-1263) ne sont pas les plus problématiques, car Bertrand de Coblençe a pu utiliser l'építaphe du prélat qu'il a trouvée dans la chapelle Saint-Nicolas de la cathédrale de Metz, et qui lui a fourni une partie de son information<sup>1</sup>. L'építaphe a été retranscrite au moment de la destruction de l'ancien chœur, lorsque le tombeau de l'évêque Philippe fut redécouvert en 1521<sup>2</sup>. Nous pouvons analyser quel tri l'historien dominicain a opéré à partir des données qu'offraient sa source épigraphique. Il n'évoque pas par exemple les travaux effectués à la cathédrale (alors que la voûte gothique est en voie d'achèvement en 1376), mais il accorde plus d'attention à l'œuvre de fortification du prélat avec la construction de Condé-sur-Moselle et la destruction du château de Lichtenberg<sup>3</sup>. Sur ce point, la continuation 3b reproduit les mêmes imprécisions que son modèle : nous avons vu que Philippe de Florange n'a pas pris le château de Lichtenberg, mais une fortification érigée par les sires de Lichtenberg en face du château épiscopal d'Herrenstein, non loin de l'abbaye de Neuwiller<sup>4</sup>. Les données chronologiques données par Bertrand divergent quelque peu de celles que l'on retrouve dans l'építaphe et sur le tombeau. Si l'année 1297 est correcte, la bordure du tombeau donne le 13 des calendes de janvier, c'est-à-dire le 20 décembre, alors que la continuation 3b indique le 27 novembre<sup>5</sup>. Cette divergence ne peut venir que d'une erreur de transcription. Ces données ont peut-être été complétées par la lecture d'une lettre pontificale accordant au prélat messin, après sa démission, plusieurs biens à Remilly et la charge de trésorier qu'il occupait avant son accession à l'épiscopat<sup>6</sup>. Il n'est pas impossible cependant que le souvenir de Philippe, qui fut trésorier du chapitre pendant près de 40 ans, se soit maintenu à Metz.

La notice la plus éloignée des faits, tels que nous pouvons les reconstituer, est sans doute celle de Guillaume de Traînel (1260-1263) qui contient un grand nombre d'erreurs. Le texte fait de ce personnage un noble romain alors qu'il a une origine champenois, et qu'il est

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.314 : «...unde licet epythafium ad sepulchrum domini Philippi Mettensis in choro sancti Nicholai dicat quod obiit anno domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LXXXXVII die XXVII novembris, scilicet sub papa Bonifacio VIII, hoc longe fuit post resignationem episcopatus, ymmo inter depositionem suam et mortem III<sup>or</sup> episcopi medii fuerunt. »

<sup>2</sup> Ed. Thiriot [1928], n°20, p.17.

<sup>3</sup> Wolfram [1898], p.314 : «Nam castrum Lustenbourc destruxit et Conde construxit » ; l'építaphe mentionne pourtant les travaux à la cathédrale, Thiriot [1928], n°20, p.17: «Amplificans sedem, constructam reddidit aedem... »

<sup>4</sup> cf. p.542-543 de notre travail

<sup>5</sup> Le croquis de la tombe du chanoine Arnould Drouet se trouve dans le manuscrit Bm Saint-Dié 38 A, G. Save [1896], p.256-263, en a fait une copie minutieuse avec une description et une analyse de tous les objets retrouvés.

<sup>6</sup> 29 avril 1264, Wiegand [1893/2] n°172; éd. Sauerland [1902], p.446-448.

un parent du comte de Bar Thiébaud II<sup>1</sup>. De même, tout le récit relatif à la capture de l'évêque de Metz par le duc de Lorraine est infirmé par les autres sources. D'après Bertrand de Coblence, le prélat messin aurait été pris et détenu secrètement pendant un an, alors que dans le même temps le duc assassinait plusieurs compagnons romains de l'évêque, en les enfermant dans une maison sur le point d'être livrée aux flammes. Guillaume aurait été retrouvé par son official, un romain tout comme lui, qui, après moult recherches, aurait réussi à localiser son maître et à entendre le son de sa voix. L'official aurait porté l'affaire à Rome, et le pape aurait jeté l'interdit sur le duché de Lorraine. Il s'agit en fait d'un thème littéraire qui n'est pas sans rappeler le périple du ménestrel parti à la recherche de Richard Cœur de Lion. Les nobles lorrains poussés par la honte auraient forcé le duc à relâcher les captifs. Guillaume serait alors rentré à Rome, où il aurait rassemblé une armée assoiffée de vengeance, à la nouvelle de la mort des compagnons de l'évêque dans l'incendie. Une bataille décisive aurait eu lieu à Varsberg (*Warensperch*), qui se serait soldée par une victoire complète de Guillaume. Le prélat serait alors reparti dans sa patrie en Italie, où il serait mort. Tel est le récit proposé par la continuation 3b.

La plupart de ces informations correspondent en fait à l'épiscopat du successeur de Guillaume de Traînel, Laurent (1270-1279)<sup>2</sup>. Ce dernier a en effet soutenu plusieurs guerres contre le duc de Lorraine Ferry III. L'évêque a été capturé en septembre 1272 à Hadigny-les-Verrières, dans les Vosges, par les troupes duciales, et sa captivité s'est prolongée jusqu'au printemps 1274, ce qui correspond assez bien à la durée indiquée par la continuation 3b. Si l'épisode du fidèle official cherchant à travers toute la Lorraine son maître est invérifiable, nous savons que le duc a bien fait l'objet de sanctions ecclésiastiques. De même, la libération de l'évêque s'est faite à la demande du pape, et a été finalisée durant le concile de Lyon en 1274, mais le texte de la continuation omet de préciser que le prélat n'était alors plus entre les mains du duc, mais entre celles du comte Thiébaud II de Bar. De même le départ de l'évêque pour Rome, où il aurait levé une armée de compatriotes, et son retour vengeur sont purement fantaisistes, dans la mesure où Laurent n'est pas un Italien. Le catalogue de ses actes n'indique d'ailleurs aucun voyage à Rome avant 1279 (le prélat devait mourir lors de ce séjour dans la Ville Eternelle). La continuation 3b présente la poursuite des hostilités comme une vengeance de l'évêque contre le duc après sa captivité, or, si la guerre s'est bien poursuivie, la raison principale est à chercher dans l'épineuse succession du comté de

---

<sup>1</sup> cf. p.545-554 de notre travail

<sup>2</sup> cf. p.554-568 de notre travail

Blieskastel (Castres). Il est par contre exact que les troupes épiscopales ont remporté une victoire, mais le lieu pose problème : la continuation 3b indique *Warenspech* (Varsberg près de Boulay dans l'est de la Moselle) alors que nous avons vu que la rencontre s'est déroulée à Marimont-les-Bénéstroff dans le nord du Saulnois (Morsberg ou Moresperch) . Il s'agit sans doute d'une confusion entre deux toponymes, dont la prononciation est proche. Un évêque de Metz est bien mort à la curie romaine, comme l'avance le texte, et cette information ne peut s'appliquer qu'à Laurent, puisque Guillaume est décédé à Châlons-en-Champagne, où il a été inhumé. Nous sommes donc en présence d'une complète inversion, puisque la notice de Guillaume de Traînel est en réalité celle de Laurent, et malgré quelques imprécisions, tous les faits et gestes attribués au premier doivent être imputés au second.

L'inversion est-elle totale ? La notice de Laurent donne-t-elle un récit de l'épiscopat de Guillaume de Traînel ? La réponse est très clairement négative, et nous avons plutôt une deuxième notice consacrée à Laurent. Ce dernier a bien été administrateur du siège de Trèves, comme le mentionne la continuation 3b, mais il n'a en revanche jamais porté le titre de protonotaire du pape, comme nous l'avons vu. Bertrand de Coblençe a peut-être vu et mal recopié un des actes de Laurent qui se présente lui-même dans ses chartes comme administrateur du siège de Trèves et notaire du pape (*notarius pape*). C'est peut-être cette confusion qui a conduit l'historien du XIV<sup>e</sup> siècle à faire de Laurent un Italien. La continuation 3b est d'ailleurs la première occurrence de cette imprécision.

Le texte rapporte également que le prélat a commencé à fortifier Buissoncourt mais qu'il n'a pas pu mener l'opération à son terme. Cela est plausible, dans la mesure où ce domaine fait partie de la part d'héritage de l'évêque Jacques de Lorraine, que son neveu le duc Ferry III lui a toujours contestée. Ces terres situées à l'est de Nancy ont été au cœur des guerres entre Laurent et le duc de Lorraine, depuis leur acquisition par la principauté épiscopale, à la suite de la donation faite par l'évêque Jacques de Lorraine ; elles sont d'ailleurs mentionnées dans les accords de paix de juin 1274 et d'août 1278.

Il est curieux de constater que Ferry III n'apparaît pas comme le principal ennemi de l'évêque, et il n'est pas cité une seule fois dans cette notice bis, alors que les deux hommes se sont opposés quasiment sans interruption pendant une décennie. La captivité de Laurent de 1272 à 1274 n'est pas non plus évoquée. Le seul conflit qui est mentionné concerne le comte de Bar, à propos des dettes de l'évêché. Bertrand de Coblençe fait référence aux exigences financières du comte de Bar en 1276, fondées sur des lettres de créance. L'évêque aurait

tergiversé, ce qui aurait conduit à la guerre. Le comte Thiébaud II aurait été excommunié mais aurait demandé l'aide des ordres mendiants. Les Franciscains auraient accepté dans un premier temps, avant de se rétracter, mais les dominicains auraient persisté dans leur soutien au comte, d'où la colère de Laurent qui leur aurait interdit de prêcher. Les frères auraient fait appel en cour de Rome, et l'évêque se serait alors rendu en Italie auprès du pape, où il serait mort<sup>1</sup>.

Ce récit est contestable sur bien des points. Premièrement le comte de Bar et l'évêque ont bien eu des différends financiers, qui sont à l'origine de la guerre de 1272, mais les deux hommes ont fait la paix à l'instigation du pape, en août 1274, et aucun conflit postérieur n'est attesté. Le comte de Bar n'a pas participé directement à la guerre pour le comté de Blieskastel, qui a opposé le prélat messin et le duc de Lorraine de 1275 à 1278<sup>2</sup>. Dans ces conditions, quelle valeur accorder au récit de la querelle entre Laurent et les ordres mendiants ? Les sources montrent que le pontife messin est en bons termes avec les prêcheurs puisque *lou priours des proichours* scelle un acte de Laurent le 15 avril 1271, à côté d'autres dignitaires du clergé messin<sup>3</sup>. De même, à l'occasion de la conclusion de la paix entre l'évêque de Metz et le comte de Bar, le 8 août 1274, il est stipulé que les lettres contenant le règlement des litiges financiers entre Laurent et le duc Ferry III devront être remises entre les mains du prieur des frères prêcheurs<sup>4</sup>. En septembre 1275, le prieur des dominicains apparaît comme témoin de la réconciliation entre Laurent et le doyen du chapitre cathédral, Simon de Castres, ce qui montre une nouvelle fois que l'évêque le considérait à cette époque comme un personnage neutre et digne de foi<sup>5</sup>. Le prélat a, d'autre part, joué un rôle dans la mise en place de la communauté des Prêcheresses à Metz<sup>6</sup>. Enfin, si Laurent s'est rendu à Rome, c'est avant tout pour régler les problèmes financiers qui l'opposaient à plusieurs financiers romains.

Il existe bien une chronique des Dominicains de Metz qui corrobore la version de la continuation 3b, mais elle est sujette à caution. Premièrement cette œuvre est perdue et nous ne la connaissons qu'à travers les courts extraits de la notice de Ferry d'Epinal, prieur des

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.316-317.

<sup>2</sup> cf. p.562-568 de notre travail

<sup>3</sup> Il s'agit d'une quittance générale accordée par plusieurs citains messins à Laurent, éd. Marichal [1903-1905], t.2, n°56.

<sup>4</sup> Marichal [1903-1905], t.2, n°95 : «...*dictus episcopus eosdem comitem et fidejussores super hoc de jure deffendere teneatur, et nichilominus deponere penes priorem fratrum predicatorum Metensium litteras compositionis inter eosdem episcopum et ducem habite, quittance quam idem dux super hiis fecisse dinoscitur, inter alia continentes...* »

<sup>5</sup> Marichal [1903-1905], t.2, n°188.

<sup>6</sup> Blauth [1996], p.177-187.



dominicains à Metz, recopiés par Jacques Quétif et Jacques Echart au XVIII<sup>e</sup> siècle, et par une mention dans la chronique d'Antoine d'Esch, au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ce dernier détail prouve que le texte en question est antérieur à cette date. A part la mention de Ferry d'Epinal, le texte n'apporte rien par rapport à la continuation 3b. La biographie de ce personnage n'est pas claire, Ferry aurait également été régent de la Sorbonne. Il n'est en fait attesté qu'à partir de 1295, quand Boniface VIII demande à l'évêque Bouchard d'Avesnes de le punir pour avoir enterré un usurier messin dans l'église des Dominicains<sup>2</sup>. En 1314, il aurait obtenu de Philippe le Gronnais, le plus riche banquier messin de l'époque sur le point de mourir, plusieurs réductions de créances pour ses débiteurs. Les héritiers de Philippe l'auraient mal pris et auraient fait assassiner Ferry, provoquant ainsi un grand scandale et leur bannissement<sup>3</sup>.

D'autres éléments, sans être décisifs, affaiblissent la thèse d'un conflit entre l'évêque Laurent et Ferry d'Epinal. Ce dernier aurait été un prieur actif de 1279 (au plus tard) à 1313, c'est-à-dire pendant 34 ans au moins, ce qui est long, mais pas impossible. Cependant, aucun acte diplomatique n'indique qu'il était en fonction en 1279. Un autre prieur des Dominicains de Metz est attesté en 1303, lors du conflit entre les Prêcheurs et le clergé paroissial messin<sup>4</sup>. Mais les fonctions n'étant pas viagères dans l'ordre de saint Dominique, il est toujours possible que Ferry soit redevenu prieur quelques années après. Que vaut enfin une source d'histoire locale qui place Epinal près de Lunéville, alors que les deux villes sont distantes de 80 km<sup>5</sup> ? Cette chronique perdue est sans doute postérieure à la continuation 3b, et son auteur a vraisemblablement utilisé l'œuvre de Bertrand comme source.

Le continuateur a fort peu de choses à dire sur Jean de Flandre (1280-1282), qui, il est vrai, n'a tenu le siège que quelques mois avant d'être nommé évêque de Liège<sup>6</sup>. Le texte mentionne simplement sa filiation avec le comte de Flandre, et le rôle joué par le souverain pontife dans son arrivée à Metz. La notice de Bouchard d'Avesnes (1282-1296) se signale

---

<sup>1</sup> Jacques Quétif et Jacques Echart, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti*, 1719, Paris, t.1, p.531 : « pluribus annis apud suos Metenses e superiori loco docuerat ut constat ex hoc elogio, quod ex chronico illius domus placet hic referre : '...nam praesulem Metensem Laurentium qui fratribus praedicationis officium interdixerat, ad Romanam citavit curiam, et ad revocandam sententiam constanter agens coegit anno M CC L XXIX, non formidans tanti antistitis potentiam' » ; Schneider [1950], p.269-270.

<sup>2</sup> 24 octobre 1295, Sauerland [1901], t.1, n°10.

<sup>3</sup> Schneider [1950], p.269-270 ; Pundt [1996], p.160.

<sup>4</sup> 18 septembre 1303, Sauerland [1901], t.1, n°81.

<sup>5</sup> Quétif [1719], t.1, p.531 : « Magister Ferricus de Lunarivilla prope Spinalium, regens Parisiensis... ».

<sup>6</sup> cf. p.568-569 de notre travail

comme les précédentes par une imprécision généralisée. Ce prélat n'a jamais été évêque de Liège, comme l'affirme la continuation 3b, mais une élection contestée s'est déroulée le 30 septembre 1281 dans la cité mosane, à la suite de la mort de Jean d'Enghien, et deux candidats, Bouchard et Guillaume d'Auvergne, n'ont pas pu se départager<sup>1</sup>. Le pape Martin IV a profité de l'occasion pour transférer Jean de Flandre de Metz vers Liège, et Bouchard a obtenu en compensation le siège messin.

La grande affaire de l'épiscopat de Bouchard, l'acquisition du comté de Blieskastel, occupe la plus grande partie de la notice, mais le récit de cet épisode est quelque peu simplifié. Le continuateur indique que Bouchard vendit une partie de son héritage pour acheter le château et le bourg de Blieskastel, ce qui est possible puisqu'il y a eu une transaction entre l'évêque de Metz et le comte Henri de Salm en 1284 pour 2000 livres de deniers messins, et que pour une fois, la somme a été payée dans les délais prévus<sup>2</sup>. La suite de la narration mérite un examen attentif<sup>3</sup> : d'après le continuateur Bouchard et le duc de Lorraine Ferry III seraient venus assiéger le comte de Bar dans son château de la Chaussée à cause d'insultes faussement attribuées au comte, et destinées à pousser Bouchard vers un désastre. L'opération aurait été un échec à cause d'une discorde entre le duc de Lorraine et l'évêque de Metz. Ferry III se serait alors retiré à Berus, près de Sarrelouis, et le prince ecclésiastique à Hombourg. Les troupes ducales auraient ravagé les domaines de l'évêché de Metz, autour de Saint-Avold, en enlevant autant de bêtes que d'hommes. Bouchard aurait réagi rapidement et aurait remporté une grande victoire dans la forêt de Warndt, sur le ruisseau appelé *Bebingen*. Parmi les nombreux captifs, se serait trouvé le comte de Linange, d'abord emprisonné à Saint-Avold, avant d'être transféré à Vic. Ce dernier aurait été condamné et aurait perdu les fiefs qu'ils tenaient de l'évêché, c'est-à-dire l'avouerie de Saint-Avold et des biens à Remilly.

Le duc et l'évêque ont bien mis le siège devant la Chaussée en 1287, et derrière les injures imputées au comte, il faut peut-être voir le souvenir du conflit qui opposa les familles d'Avesnes et de Dampierre pour la possession des comtés de Flandre et de Hainaut, car le comte de Bar Thiébaud II était apparenté au premier lignage. Il est par contre faux de dire que l'échec de l'opération est lié à une querelle entre le duc Ferry III et Bouchard. Les deux hommes ont continué à entretenir de bonnes relations jusqu'au milieu de 1288, et l'épisode du

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.318 : «*Cumque nobilis dominus Bochardus episcopus Leodiensis...* » ; sur l'épiscopat de Bouchard d'Avesnes, voir cf. p.569 de notre travail

<sup>2</sup> cf. p.569-582 de notre travail

<sup>3</sup> Wolfram [1898], p.318-319.

repli immédiat de l'évêque vers Hombourg et et du duc vers Berus, après la levée du siège, ne tient guère, car La Chaussée se trouve en Meuse, alors que Berus et Hombourg sont dans l'est mosellan. La guerre entre Ferry III et Bouchard n'a débuté qu'à la fin de 1288, et la victoire de Berviller-en-Moselle, est intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 1289. Par contre, la localisation du lieu du combat est juste, et la capture du comte de Linange est un élément qui est attesté par d'autres sources ; son séjour dans les geôles épiscopales à Vic peut même être vérifié <sup>1</sup>.

La notice de Gérard de Reninghe est très concise. Les origines flamandes de cet évêque ne sont pas précisées, pas plus que sa carrière ecclésiastique dans le diocèse de Cambrai. Bertrand s'attache en fait à la narration de deux éléments : la reprise en main de l'ensemble des salines épiscopales, et la construction d'un château dans les marais entre Vic et Moyenvic. Dans le premier cas, le monopole épiscopal sur les salines du Saulnois, avec la disparition des autres propriétaires est le résultat d'un demi-siècle d'efforts, et il serait téméraire d'attribuer la fin de ce processus à Gérard de Reninghe, qui a contribué au mouvement, mais a aussi distribué généreusement des rentes gagées sur ces salines (par exemple en faveur de Pierre de Bar-Pierrefort avant 1300)<sup>2</sup>. Dans le second cas, l'archéologie a permis de mettre au jour les restes d'un palais épiscopal bâti entre Vic et Moyenvic, au lieu-dit Le Châtry<sup>3</sup>. L'imprécision avec laquelle en parle Bertrand montre que la construction n'était plus en usage dans les années 1370<sup>4</sup>.

Il ressort de toutes ces notices, qui se réfèrent aux six évêques les plus éloignés dans le temps de la rédaction, que l'auteur de la continuation 3b s'est surtout appuyé sur des témoignages oraux, et sur des traditions. Bertrand n'est pas un natif du diocèse, il est originaire des pays germanophones, et il n'est à Metz que depuis une petite dizaine d'années. Il n'est donc un témoin de première main que pour l'épiscopat de Thierry Bayer de Boppard. Il est dépendant des traditions locales, lorsqu'il s'intéresse à des faits qui remontent à une centaine d'années ; limite qui constitue la césure entre les témoignages indirects, collectés auprès de personnes qui ont connu des contemporains des faits, et les récits qui se sont formés sur plusieurs générations. De ces traditions, découle une imprécision générale, et le texte de

---

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> mai Jeanne de Linange, femme du comte Ferry évoque la captivité de son mari à Vic ; De Pange [1930], n°992

<sup>2</sup> Depoux [1954], t.2, p.532-534.

<sup>3</sup> Giuliano [1996], p.89-90.

<sup>4</sup> Wolfram [1898], p.319 : «*Eciam inter Vicum et Medium Vicum in paludibus castellum fieri ordinavit, ut ibidem festinaret et deliciis vacaret.* »

l'historien dominicain donne une vision à la fois déformée et simplifiée de la réalité. La continuation 3b ne peut donc en aucun cas être considérée comme une source de premier ordre pour la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, mais elle nous permet de savoir ce que la mémoire collective en 1376 a retenu de cette époque : de longs conflits comme la guerre de Blieskastel, des victoires militaires souvent mal contextualisées, et quelques constructions. Il faut dire que les évêques en question ont laissé peu de traces de leur gouvernement : cinq des six prélats sont des étrangers au diocèse, les évêchés ont été plutôt courts, et 3 des 6 prélats en question ont peu bâti, et n'ont pas été inhumés à Metz. Ils n'ont donc pas laissé de monument funéraire susceptible d'ancrer à Metz leur souvenir dans la mémoire collective. Philippe de Florange est le parfait contre-exemple, puisqu'il n'a tenu les rênes de l'évêché qu'un peu plus de trois années, mais l'épithète de sa tombe, ainsi que son long séjour au sein du chapitre cathédral, ont permis de maintenir son souvenir.

Il existe dans la continuation 3b un passage qui montre bien la prédominance de l'oralité comme source d'information. Dans la notice de Bouchard d'Avesnes, l'auteur précise qu'à la suite de la défaite du duc Ferry III à Berviller, en 1289, le comte de Linange pour sa félonie aurait perdu l'avouerie de Saint-Avold, le domaine de Remilly, et d'autres biens, qui auraient été remis à Godeman de Torcheville (dans la châtellenie épiscopale d'Albestroff au nord du Saulnois). Selon Bertrand, les descendants de ce personnage tiennent toujours ces biens au moment de la rédaction<sup>1</sup>. Nul doute que l'historien dominicain a été en contact avec cette famille, qui lui a fait part de sa tradition familiale. Godeman est attesté dans les sources épiscopales en 1296 et 1298. Il porte le titre de *miles*, et il semble effectivement avoir été un proche de Bouchard d'Avesnes, qui lui a engagé les châteaux de Hombourg, pour 2200 livres de deniers messins, et d'Albestroff, à titre viager<sup>2</sup>. Mais il n'est pas en possession des châteaux de l'évêque pendant la vacance du siège, à la suite de la mort de Bouchard d'Avesnes, comme aurait pu l'être un bailli de l'évêché. Godeman est mort avant 1317, date à laquelle le pape Jean XXII l'évoque au passé, lorsqu'il accorde à son fils, nommé également Godeman (qui fait partie de la suite du cardinal François de Sainte-Marie-in-Cosmedin), un canonicat au sein du chapitre cathédral de Trèves<sup>3</sup>. Il n'est pas facile de suivre la descendance de Godeman, mais nous savons qu'il avait deux frères : Robert, bailli

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.319 : « *videlicet advocatia de Sancto Nabore et in villa Remely ac aliis locis concessumque est domino Godilamno de Dorswilre militi bellivo episcopi, cuius heredes hodierna tenent et possident.*

<sup>2</sup> Le terme de bailli n'apparaît pas dans ces actes alors que la fonction existe déjà en Juin 1296 et le 2 juin 1298 : Marichal [1903-1905], n°218 et n°14.

<sup>3</sup> 23 janvier 1317, Sauerland [1901], t.1, n°246.

du duc de Lorraine, et Guillaume, châtelain de Marimont-les-Bénéstroff<sup>1</sup>. La famille partage donc sa fidélité entre les évêques de Metz et les ducs, dans une région contestée entre les deux principautés. Guillaume, le fils de Robert réussit même à rassembler contre lui les trois princes lorrains le temps d'un printemps : le duc, le comte et le prélat messin viennent l'assiéger dans sa maison forte en mai 1333<sup>2</sup>. Un des membres de cette famille a certainement renseigné l'historien dominicain.

Reste une question. Pourquoi Bertrand a-t-il utilisé si peu de documents écrits ? La réponse n'est pas simple mais deux facteurs peuvent être avancés en guise d'hypothèses. Le premier tient au fait que l'historien est germanophone, et qu'il a peut-être éprouvé des difficultés avec les chartes en français, qui sont majoritaires à partir de l'épiscopat de Jacques de Lorraine (1239-1260). Le second est sans doute à mettre en rapport avec le conflit entre les chanoines de la cathédrale et l'évêque de Metz, qui éclate en 1376, à cause du droit de visite épiscopal et des nouveaux statuts du chapitre. Les membres de la communauté, mécontents du comportement de leur pasteur, ont peut-être tout simplement empêché l'accès de leur fonds d'archives au vicaire épiscopal. La principauté avait en effet deux dépôts : un à la cathédrale, pour les actes antérieurs au milieu des années 1330, et un à Vic pour les documents postérieurs, or les principales lacunes de Bertrand concernent surtout la période allant de 1260 (date du début de son récit) à 1302 (mort de Gérard de Reninghe).

#### Deux mauvais évêques ? Les notices Renaud de Bar et Henri Dauphin

Avec Renaud de Bar et Henri Dauphin, dont les évêchés couvrent le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, les informations de Bertrand sont un peu mieux assurées, même si un bon nombre d'imprécisions persistent ; imprécisions, qui ne sont sans doute pas toutes à mettre sur le compte d'une tradition défaillante. Cette période a été une phase de déclin pour la principauté épiscopale, même si comme nous l'avons vu, ce déclin a été moins prononcé qu'il n'y paraît. En ce qui concerne la notice de Renaud de Bar, la continuation 3b évoque un long conflit qui se serait déroulé entre la ville et l'évêque, à la suite de la mort d'un clerc intestat. Les deux partis auraient failli en venir aux mains, mais finalement l'évêque aurait eu gain de

---

<sup>1</sup> Parisse [1980], p.442.

<sup>2</sup>14 mai 1333, Lavallois [1902], t.2, n°51.

cause, et il aurait pu faire son entrée solennelle dans la cité<sup>1</sup>. Bertrand de Coblenche semble mélanger plusieurs épisodes : l'archidiacre de Marsal, Albéric, est mort en 1304, et son héritage a effectivement posé problème, car nous retrouvons cette affaire dans la liste des plaintes formulées contre l'évêque en 1308, qui fait mention de 300 livres de petits deniers tournois confisquées par Renaud, malgré la validité du testament, et malgré les privilèges du chapitre. Ce conflit n'oppose donc pas la ville et le prélat, comme l'affirme Bertrand, mais ce dernier et le chapitre cathédral<sup>2</sup>. Il est peu probable que cette affaire à elle-seule, ait provoqué la longue guerre entre la cité et Renaud de 1306-7 à 1309, car les empiètements des magistrats sur les prérogatives judiciaires de l'évêque, et les nombreuses plaintes de la ville et du clergé messins contre leur pasteur sont des *casus belli* plus importants<sup>3</sup>. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que l'évêque a réussi à faire l'unanimité contre lui, chose assez rare au XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque l'on connaît l'animosité d'une partie du clergé messin contre les autorités communales. Nous sommes très mal renseignés sur la fin de cette guerre, pendant laquelle l'évêque a fait le blocus de la ville, mais il est peu probable que le prélat ait eu gain de cause et que, après des années d'hostilité, les Messins aient accepté de laisser pénétrer Renaud en grande pompe dans leurs murs, comme l'affirme la continuation 3b. Nous pensons donc que la procession des Rameaux évoquée par le texte a dû avoir lieu avant la guerre de 1306-7, sans doute à l'occasion de la première entrée de Renaud à Metz. Une dernière question mérite d'être abordée : Bertrand était-il au courant de l'hostilité du clergé messin envers son pasteur ? Le chapitre cathédral messin est une institution stable avec un fort esprit de corps, qui compte 58 chanoines (même si tous ne résident pas). Elle est de plus, très jalouse de ses prérogatives.<sup>4</sup> La résistance des chanoines 70 ans avant la rédaction de la continuation 3b a dû laisser des traces dans la mémoire collective du chapitre, et les contemporains de l'auteur était sans doute au courant de ce litige. Il faut donc en conclure que Bertrand a quelque peu travesti les faits pour gommer l'opposition entre le clergé et son évêque, car l'un de ses buts est justement de présenter les prélats comme les défenseurs des églises messines.

L'autre partie de la notice expose la défaite de Renaud de Bar et de son neveu Edouard contre le duc de Lorraine Ferry IV, devant Frouard le 8 novembre 1313. Bertrand évoque les châteaux engagés par l'évêque pour dédommager son neveu ; ses informations ne proviennent pas d'une source d'époque, mais plutôt de la tentative de règlement intervenue en

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.320.

<sup>2</sup> Sauerland [1894], p.144 ; Mac Curry [1985], ch.2, p.8. Pundt [1998],

<sup>3</sup> cf. p.586-595 de notre travail

<sup>4</sup> Mac Curry [1985], ch.5, p.1-3.

1361 entre l'évêque Adémar de Monteil et le duc Robert de Bar : les châteaux indiqués par la continuation 3b sont Condé-sur-Moselle et Conflans-en-Jarnisy, ce qui correspond à la situation de 1361, mais un acte de 1328 nous apprend que Rambervillers avait été aussi engagée, et que Conflans avait initialement été laissée en gage au sire d'Apremont<sup>1</sup>. De même, la somme de 77 000 livres tournois mise en avant par Bertrand pour le rachat de ces forteresses ne se trouve ni dans les actes de 1328, ni dans ceux de 1361.

La continuation 3b explique que Renaud aurait construit deux forteresses pour son frère Pierre de Bar : Pierrefort et l'Avant-Garde (Pompey). Or les sources diplomatiques sont très claires à ce sujet : Pierre a édifié Pierrefort seul, comme le précise un acte du 18 juin 1306, qui ne fait aucune mention de l'aide de Renaud, alors que ce dernier se trouve pourtant parmi les témoins<sup>2</sup>. Quant à l'Avant-Garde, sa construction ne semble pas antérieure à la bataille de Frouard, en novembre 1313<sup>3</sup>, et après cette date l'évêque est lourdement endetté et n'est guère en mesure d'entreprendre un gros effort de construction, d'autant qu'il doit déjà racheter le château de Condé, situé à proximité. Les bonnes relations entre Pierre de Bar-Pierrefort et l'évêque sont connues et bien documentées durant ces années, et le prélat a pu contribuer de façon modeste au financement de la construction : le 5 juillet 1315, l'évêque assigne à son frère une somme de 1500 livres de petits deniers tournois, à charge pour Pierre de reprendre 150 livrées de terre en fief lige<sup>4</sup>. C'est peut-être le souvenir de cette bonne entente qui a conduit à une simplification, en faisant de l'évêque le constructeur de Pierrefort et de l'Avant-Garde, pour le bénéfice exclusif de son frère Pierre. L'évocation de ces deux châteaux amène l'auteur à porter, pour conclure, un jugement moral sur l'épiscopat de Renaud :

*« Et ainsi il spolia passablement son église tout en prenant soin d'aider les siens sans mérites, oublieux en cela du mot de l'Evangile : 'Rends compte de ton intendance'(Luc, II, 16). Dans toutes ces choses, à ce qu'il semble, il ne se soucia pas de lui-même, mais dans beaucoup d'autres, il gouverna bien. »<sup>5</sup>*

Cette conclusion pleine d'ambiguïté exprime la gêne de Bertrand de Coblençe, qui devait certainement être au courant de la mémoire très négative laissée par Renaud de Bar à

---

<sup>1</sup> cf. p.593-594 de notre travail

<sup>2</sup> Lefebvre [1902], n°4, p.452 ; sur ce château voir aussi Lucien Geindre, « Le château de Pierrefort », dans le *Pays Lorrain* 1980, 61, p.83-90 ; Giuliano [1999b], p.163.

<sup>3</sup> Giuliano [1999a], p.122.

<sup>4</sup> Lefebvre [1902], p.228-232 ; Marichal [1908], t.2, p.10.

<sup>5</sup> Wolfram [1898], p.321 : «*Sicque satis ecclesiam suam spoliavit dum suos sine meritis juvare curavit immemor ewangelici dicti : 'redde rationem villationis tue. In hiis, ut videtur, se neglexit, sed in multis aliis bene rexit. »*

Metz. Il n'est toutefois pas allé jusqu'au bout dans le dénigrement, et il n'a pas rappelé l'affrontement sévère entre l'évêque et son clergé. Ajoutons enfin que le lien entre Renaud et les Bar-Pierrefort n'a pas dû améliorer la popularité du prélat, car au moment de la rédaction de la continuation 3b, en 1376, la ville sort à peine de huit longues années de guerre avec Pierre II de Bar-Pierrefort, qui n'a pas hésité à faire appel aux Grandes Compagnies et à Arnaud de Cervolles, pour venir razzier les alentours de la cité<sup>1</sup>. Ces épisodes douloureux ont certainement ranimé la mauvaise image laissée par Renaud de Bar, le frère du fondateur de la lignée maléfique.

Même le récit de la vacance épiscopale, survenue après la mort de Renaud, en août 1316, présente une imprécision majeure : pour la continuation 3b les deux compétiteurs sont Pierre de Sierck, archidiacre de Marsal et Philippe de Trèves, archidiacre de Sarrebourg<sup>2</sup>. Or, les actes diplomatiques permettent de rectifier les noms des candidats : Pierre de Trèves, archidiacre de Marsal, et Philippe de Sierck, archidiacre de Ligny, dans le diocèse de Verdun, et archidiacre de Sarrebourg<sup>3</sup>. Ce dernier a sans doute été soutenu par le duc de Lorraine comme l'affirme Bertrand de Coblençe, puisque la famille de Sierck est proche de la maison ducale, en revanche, l'intervention du roi de France en faveur de Philippe est complètement passée sous silence, car l'historien dominicain ne la connaissait sans doute pas.

La notice d'Henri Dauphin de Vienne reflète également le souvenir négatif des Messins à propos de ce personnage, qui les a floués en 1325, lors de la Guerre des Quatre seigneurs. La continuation 3b rapporte en effet qu'il s'est allié aux citains dans une position délicate, contre une somme d'argent s'élevant à 15 000 livres. Henri n'a rien fait par la suite pour honorer ses engagements, et il s'est empressé de regagner son pays natal<sup>4</sup>. L'élu est présenté comme un mauvais prélat, qui n'a jamais reçu la consécration après avoir épuisé toutes les dispenses pontificales, et comme un mauvais gestionnaire, qui aurait engagé les terres de son évêché à hauteur de 200 000 livres, pour financer sa politique familiale. Il aurait cédé aux quatre princes en guerre contre la cité les châteaux et les villes de Vic, de Rambervillers, et de Hombourg. Vic aurait fait les frais des exigences fiscales des princes, ce qui aurait provoqué la révolte des habitants, et la mise à sac de la ville.

---

<sup>1</sup> cf. p.614 de notre travail

<sup>2</sup> Wolfram [1898], p.321.

<sup>3</sup> cf. p.595 de notre travail

<sup>4</sup> Wolfram [1898], p.322-323.



Tous ces faits méritent quelques précisions : l'évêque s'est bien allié le 29 août 1325 avec les Messins, qui sont alors isolés sur la scène diplomatique, face à la redoutable coalition formée par le duc de Lorraine Ferry IV, le roi de Bohême Jean l'Aveugle, son oncle l'archevêque de Trèves Baudouin et le comte de Bar Edouard<sup>1</sup>. Henri Dauphin est donc en position de force pour négocier, d'autant que son vicaire temporel a signé une alliance avec les quatre princes le 15 novembre 1324. Le prélat, en fin politique, fait monter les enchères et obtient vraisemblablement les 15 000 livres indiquées dans la continuation 3b. Les Messins aux abois acceptent même de donner gain de cause à l'évêque sur un certain nombre de points litigieux, comme la suppression du collège des Prud'hommes, la fin des interventions de la justice municipale dans les affaires du clergé de Metz, ou encore la reconnaissance des droits de l'évêque sur les biens meubles des clercs intestats ayant charge d'âmes. La colère des Messins est d'autant plus grande qu'Henri Dauphin quitte, après le printemps 1325, l'espace lorrain pour se rendre dans le Dauphiné, qu'il gouverne au moment où s'annonce la reprise de la guerre entre sa famille et le comte de Savoie. Il est probable que dans ce contexte, l'évêque a abandonné plusieurs places de l'évêché aux quatre princes. Ces derniers auraient facilement pu mettre à feu et à sang la principauté épiscopale, en l'absence d'Henri, et il valait mieux traiter avec eux, plutôt que de risquer une guerre ouverte encore plus destructrice. Vic a bien été mise à sac par le comte de Bar, Edouard, comme l'attestent les réclamations de l'évêque et la renonciation à des réparations dans le traité de paix final de 1326<sup>2</sup>. D'ailleurs, les salines de la ville cessent d'être mentionnées à partir de cette date, ce qui tendrait à prouver que les destructions ont été importantes. S'il est indéniable qu'Henri a financé ses guerres dans le Dauphiné avec les ressources de l'évêché, les sommes avancées par la continuation 3b (200 000 livres) sont fantaisistes, comme l'a bien montré H. V. Sauerland<sup>3</sup>. Enfin Rambervillers avait été donnée en gage au comte de Bar, à la suite de la défaite de l'évêque Renaud en 1313. En 1328 l'évêque Adémar n'avait pas recouvré cette châtelainie.

La colère des Messins est donc bien compréhensible. Le poème sur la guerre de Metz, qui s'arrête avant le départ de l'évêque pour le Dauphiné, présente les concessions consenties à l'évêque comme une humiliation :

*« La justice tant s'umilie  
De la citeit que li évesque  
A nous citains se joint et lie<sup>4</sup>. »*

---

<sup>1</sup> cf. p.597-599 de notre travail

<sup>2</sup> cf. p.600-601 de notre travail

<sup>3</sup> Sauerland [1895], p.146.

<sup>4</sup> Bouteiller [1875], XIV, 286, p.252.

Après la disparition d'Henri, parti vers son pays natal, la colère des Messins se renforce, comme le montre un passage du *Credo d'Henreis de Heis*, écrit avant la fin de la guerre en mars 1326 :

*«Judicare puis del Delphin  
Que faire doit autreteil fin  
Comme fist Judas, le fel traitte  
Il empourtait de Mets l'or fin  
Si l'empourtait sens avoir fin  
Il est pire que nulz erite.<sup>1</sup>».*

Après la conclusion de la paix, un poème en l'honneur de l'évêque de Poitiers, qui a contribué à la fin des hostilités, se montre encore très acerbe envers son prédécesseur, Henri Dauphin :

*« Il n'a pais beug d'ung teil brouvaige  
Com fist Henris de Montabant,  
C'est le Daulphin qu'est plein d'oultraige  
Quant Mets debvoit faire souffrage ;  
Mais riens n'en fist, par saint Urbain.<sup>2</sup> »*

C'est cette image extrêmement négative, que Bertrand de Coblençe a recueilli et qu'il n'a pas pu corriger, car il n'a pas fait de recherches dans les archives de la ville ou dans celles de l'évêché, ce qui lui aurait permis de retrouver le traité du 29 mars 1325. Ce document aurait pu en effet lui donner l'occasion de présenter Henri Dauphin sous un autre jour, comme le défenseur de son clergé, capable, une fois n'est pas coutume, de faire plier les citains et leur justice. Au lieu de cela, sa notice d'Henri Dauphin va perpétuer et même amplifier cette image extrêmement péjorative, qui va passer dans *le Chronique des Evesques de Metz* en langue vernaculaire, et par ce biais dans les chroniques urbaines de la fin du Moyen Âge. Bertrand force en effet le trait en précisant à la fin de la notice :

*« Et ainsi on peut dire de cet évêque qu'il préféra la méchanceté à la bonté, mais l'écriture dit (Sap. XV) : 'ceux qui affectionnent les mauvaises choses sont dignes de la mort. De là, il arriva qu'il eut une guerre avec le comte de Savoie dans laquelle l'évêque se fit chevalier et mourut tué le*

---

<sup>1</sup> Bouteiller [1875], p.376-377, v.216-222.

<sup>2</sup> Bouteiller [1875], p.387, v.26-28.

jour même. Le Psalmiste a bien dit à propos de cela : 'J'ai vu le méchant dans toute sa puissance.' Avec la suite : je suis passé et voilà il n'était plus. (Ps. XXVI, 35).<sup>1</sup>»

Les faits rapportés ici sont sujets à caution, car si Henri Dauphin est bien retourné au siècle, il n'est pas mort lors de la guerre contre le comte de Savoie, qu'il a au contraire défait à la bataille de Varey. L'ancien évêque de Metz est d'ailleurs mort au plus tôt en 1329. Cette information devait être connue à Metz en 1376, car le siège épiscopal a été occupé jusqu'en 1361 par des parents d'Henri, qui étaient certainement bien renseignés sur l'histoire de leur famille. Bertrand a donc voulu faire de la mort de l'ancien prélat, une leçon de morale, comme le prouvent deux éléments de la narration : le premier est la mort d'Henri le jour même où il abandonne son statut sacerdotal ; le second est la citation du *Livre de la Sagesse*, qui ne donne pas « dignes de la mort » dans le texte original, mais « dignes de telles espérances » dans un passage qui s'applique aux fabricants d'idoles, et à ceux qui les vénèrent<sup>2</sup>. Rien à voir donc avec l'idée de rétribution divine pour les méchants, qui mériteraient la mort. L'altération de ce verset s'inscrit en fait dans le côté très moralisateur de la continuation 3b. N'oublions pas que Bertrand de Coblence est un dominicain, certainement habile dans l'art du sermon, et cette notice est bâtie, au moins dans sa forme, à la manière d'un *exemplum* : un récit bref, donné comme véridique, et destiné à être inséré dans un discours pour convaincre un auditoire, par une leçon salutaire<sup>3</sup>. Il serait intéressant de comparer l'image négative d'Henri Dauphin à Metz avec les souvenirs laissés par ce personnage dans le Dauphiné, où il s'est comporté comme un prince subtil et énergique.

Les notices de Louis de Poitiers, Adémar de Monteil et Jean de Vienne (1327-1261)

La notice de Louis de Poitiers est courte, en rapport avec la brève durée de son épiscopat (1325-1327). Bertrand de Coblence, après avoir rappelé la translation du prélat de

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.323 : «*Sicque de ipso episcopo dici potest, quod dilexit maliciam supra benignitatem. Sed Sripura dicit, Sapientiae XV : 'Malorum amatores digni sunt mortis. Unde accidit quod cum comite de Sabaudia bellum habuit, ubi Metensis episcopus miles factus est et eadem die mortuus interfectus. Unde bene dixit Psalmista : 'Vidi imperium super exaltatum et elevatum'. Et sequitur : 'Transivi et ecce non erat.'* ». Le texte de l'édition est fautive il faut lire *impium* à la place de *Imperium*.

<sup>2</sup> Sap. XV, 6-7 : «*Malorum amatores digni sunt qui spem habebant in talibus, et qui faciunt illos, et qui dilligunt et qui collunt.* »

<sup>3</sup> Claude Brémont, Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, l'« *Exemplum* », dans *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, n°40, 1982, Turnhout.

Langres vers Metz, note simplement la récupération des trois châteaux aliénés par son prédécesseur, et la restauration des murailles de Vic. L'évêque,

« pour que tout fût réformé en mieux, et en épargnant des dépenses, se transporta vers sa terre près de Montélimar, et y édifia le château de Pignerone et y finit son existence <sup>1</sup>»

Louis a effectivement quitté son diocèse en 1327, mais pour des raisons de santé, comme l'atteste la correspondance du pape Jean XXII<sup>2</sup>. Son état s'est dégradé si rapidement qu'il est improbable qu'il ait mené à bien un quelconque projet de fortification. Louis de Poitiers, qui a réussi à faire la paix entre la ville de Metz et les quatre princes environnants, a joui d'une bonne réputation comme on peut le voir dans la correspondance entre les Messins et le pape Jean XXII, et dans le poème rédigé à sa gloire, peu après la conclusion de la paix en mars 1326<sup>3</sup>. Manifestement Bertrand n'a pas eu connaissance de ce traité de paix, qui est pourtant recopié un siècle plus tard par Philippe de Vigneulle.

Du long pontificat d'Adémar de Monteil (1327-1361), l'auteur n'a retenu que quelques épisodes guerriers, comme par exemple la capture du sire Jean de Rodemack, venu menacer les terres de la principauté aux alentours de Saint-Avold. Cet épisode est effectivement attesté par l'accord passé entre le comte de Luxembourg, Jean l'Aveugle, et l'évêque de Metz en septembre 1337, dans lequel les deux princes s'accordent au sujet des dommages subis par leurs domaines, durant cette guerre<sup>4</sup>. Les démêlés avec le duc de Lorraine Raoul occupent une grande partie de la suite de la notice. Bertrand évoque une première guerre victorieuse pour l'évêque attaqué. Or, le seul conflit d'envergure entre Adémar et Raoul a lieu en 1342, et malgré les alliances conclues précédemment entre les deux hommes, le prélat se range contre toute attente du côté du comte Edouard II de Bar. Les événements tournent à la confusion du prélat qui mécontente tous ses alliés et ses vassaux, si bien qu'au moment de la conclusion de la paix, au début de 1343, Adémar de Monteil se tourne de nouveau vers le duc, avec lequel il était en guerre quelques jours auparavant.

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.324 : « *Verum est, ut omnia melius reformarentur parcendo expensis se ad terram suam prope Montilmart transtulit ibique castrum Pigerone edificavit et diem clausit extremum.* »

<sup>2</sup> cf. p.600-601 de notre travail

<sup>3</sup> Bouteiller [1875], p.386-389.

<sup>4</sup> Jean Bertholet, « *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et du comté de Chiny*, 1743, Luxembourg, t.6, pr., p.33-34 : « *pour cause de aucuns de ses hommes de la conteit de Lucembourg, que nous aviens pris sus nostre grief demaige, c'est assavoir en assaillant et boutant lou feu en nostre ville de Saint Avolt et lesdits hommes tenus en nostre prison* », l'identité de l'agresseur est révélée par le suite de l'acte : « *et aussi pour cause de la guerre qui eust esteit entre nous, nous hommez et nous aidans d'une part, et lou seigneur Jehan de Rodemacre...* ». L'acte est daté du mardi après l'Exaltation de la Sainte-Croix 1337, cette fête a lieu le 14 septembre.

Mêmes les villes de l'évêché messin, comme Vic et Marsal, se révoltent contre leur seigneur. Les longues luttes entre le prélat et le duc, puis sa femme Marie de Blois, pour le contrôle d'Amélecourt et de Coutures dans le pays des salines sont assez bien résumées, avec pour conclusion les destructions du château épiscopal de Beurepaire et du château ducal de Château-Salins, au plus tard en 1251<sup>1</sup>.

La notice se poursuit par une énumération assez habituelle, dans les continuations messines, de quatre châteaux ducaux pris et détruits : deux à Amélecourt, un à Ethieville dans le sud-ouest du Saulnois, et un à Saint-Evre en Moselle, au sud-est de Remilly. Notons que cela fait beaucoup de fortifications sur le ban d'Amélecourt, d'autant que Château-Salins, dont la destruction a été évoquée précédemment, n'est pas compris dans cette énumération. Malgré la formidable densité de châteaux dans le Saulnois, il y a quand même lieu de penser que Bertrand s'est trompé, et que l'une des deux fortifications qu'il cite est Château-Salins. L'auteur continue en décrivant la politique castrale d'Adémar : création du château de La Garde sur le Sânon, au sud de Dieuze, dont l'existence est attestée par une lettre de l'évêque au pape Clément VI, le 5 avril 1346<sup>2</sup>. Adémar fait également édifier les murailles de Saint-Avoid et de Nomeny, ainsi que la Tour du Voué à Baccarat. Bertrand est également attentif à la création et à la gestion des salines, comme l'a déjà montré la notice de Gérard de Reninghe. Adémar fonde en effet un centre d'exploitation à Redange, près d'Haboudange, qui est attesté le 10 octobre 1356<sup>3</sup>.

La notice évoque ensuite un différend survenu entre l'évêque et le duc de Bar, Robert. Ce dernier aurait requis l'aide de l'évêque, qui se serait déplacé à Bar-le-Duc, mais lorsque le prélat est sur le point de partir, certains familiers du duc auraient causé des dommages aux troupes épiscopales. Adémar aurait demandé réparation, mais voyant que sa démarche était inutile, il se serait emparé du château de Conflans-en-Jarnisy, et l'aurait transformé en base d'opération pour ravager les terres ducales. Un accord serait intervenu entre les deux parties, et Robert aurait promis de lever l'engagère sur les châteaux de Condé et de Conflans, contre une somme de 20 000 livres tournois, après que le duc eut consenti à un rabais de 57 000 livres. L'accord aurait prévu un versement en deux traites, mais après s'être acquitté de la première (s'élevant à 7000 livres) l'évêque serait mort, et les châteaux seraient restés dans les

---

<sup>1</sup> cf. p.607-608 de notre travail

<sup>2</sup> Sauerland [1905], t.2, n°864 ; Giuliano [1996], p.87.

<sup>3</sup> Sauerland [1905], t.2, n°1260 ; Hiegel [1980], p.66.

mains du duc<sup>1</sup>. Si la trame de ce récit est juste dans son ensemble, les autres documents à notre disposition permettent de rectifier quelques éléments. Nous ne savons pas quels ont été les motifs de l'animosité entre les deux princes, mais il est certain que l'évêque est en possession de Conflans en janvier 1361. Le duc a peut-être appelé le prélat à son secours pour lutter contre les Grandes Compagnies venues ravager le duché. De toute façon, la récupération de ces châteaux, jadis aliénés par Renaud de Bar, représentait en soi un motif de discorde. Les actes conservés corroborent la version de la continuation 3b, en explicitant les conditions de rachat des deux places avec deux échéances jusqu'à la Saint-Rémi, soit le 1<sup>er</sup> octobre<sup>2</sup>. Comme Adémar est mort le 12 mai, il n'a effectivement pas eu la possibilité de lever l'engagère. Le gros souci concerne les sommes indiquées : les actes donnent des sommes en florins (20 000 en tout dont 7000 pour la première traite) alors que Bertrand nous livre des sommes en deniers tournois. Aucun rabais n'est mentionné dans les actes, et une baisse de 57 000 livres de la créance, sur un total annoncé au départ de 77 000 semble de toute façon peu crédible. La conclusion de tout cela est que Bertrand n'a probablement pas eu une connaissance directe des chartes, mais que ses sources d'information sont avant tout orales.

L'œuvre proprement religieuse d'Adémar n'a laissé qu'une seule trace dans sa notice, alors que le prélat a publié des statuts synodaux en 1355, et qu'il est intervenu pour ramener la discipline dans la collégiale de Saint-Thiébaud en 1330<sup>3</sup>. Ceci montre une nouvelle fois que l'activité du prince continue très largement à l'emporter sur celle du pasteur dans la pensée de l'auteur. Ce dernier rapporte toutefois la construction d'une nouvelle chapelle dans la cathédrale de Metz desservie, par quatre chapelains, qui devait devenir la future chapelle des évêques, où le corps d'Adémar repose aujourd'hui.

La notice de Jean de Vienne (1361-1365) est très courte. Il est seulement fait mention de l'incendie de Rambervillers, et de la discorde survenue entre l'évêque et les citains, sans plus d'explications<sup>4</sup>. Ce conflit a vraisemblablement éclaté en 1364, à la suite de l'arrestation d'un citain par le scelleur de l'évêque. Les Treize sont intervenus pour libérer par la force le captif. Ce nouvel épisode des luttes entre les justices laïques et ecclésiastiques a déclenché l'ouverture d'une procédure judiciaire avec sans doute appel à Rome. L'évêque a pris des mesures de représailles, en transférant l'officialité à Vic pour le plus grand désagrément des

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.326-327.

<sup>2</sup> Actes du 1<sup>er</sup>, 14, 16 et 17 janvier 1361 : Marichal [1903-1905], t.1, n°74 ; n°75 ; n°80 ; n°83 ; n°84.

<sup>3</sup> Ed. Meurisse [1634], t.2, p.505-506 ; Sur le début du conflit sous Louis de Poitiers voir Sauerland [1905], t.2, n°1225.

<sup>4</sup> Wolfram [1898], p.327-328.

habitants de la ville, et surtout du clergé paroissial, mécontent d'avoir à se déplacer, et irrité par les sanctions ecclésiastiques prises à son encontre. Mais c'est la translation de Jean de Vienne de Besançon à Metz, et par la suite son désir de quitter cet évêché pour un autre siège, qui ont le plus retenu l'attention du continuateur :

« *Le joug put être doux, mais le pallium fut lourd pour lui alors qu'il descendit d'un archevêché vers un évêché. Mais alors que le Christ dit : 'mon joug est suave et mon fardeau léger'<sup>1</sup>, et si on disait que le gouvernement de l'église de Metz est plus grand, il ne put le supporter. Il réussit à obtenir son transfert vers l'église de Bâle, après qu'il eut régné quatre années et s'il ne voulut pas un florin, il reçut un denier.* <sup>2</sup> »

De toute évidence, Jean de Vienne est parti fâché avec les Messins, suite au conflit qui a éclaté en 1364, et il est probable qu'il a demandé son transfert vers un autre siège plus proche de sa famille franc-comtoise. Bertrand reflète ici encore une fois l'opinion des Messins, meurtris dans leur orgueil par ce transfert vers un siège considéré comme moins prestigieux. La même amertume se retrouve amplifiée au milieu du XV<sup>e</sup> siècle dans la *Chronique du curé de Saint-Eucaire* : Jean aurait écrit une lettre au pape pour se plaindre des Messins « *sans foy et sans loy et qui ne croient mie en Dieu* » et pour demander son transfert. Le souverain pontife aurait demandé son avis à Charles IV qui aurait rétorqué au contraire :

« *j'ay esté en plusieurs cités et en plusieurs villes, ne jamais ne vis cité ne ville ou la clergie fissent guaire plus beau service nez qu'ils font en Mets. Et quand au regard des bourgeois ne de la commune, je n'y vis oncques tous biens et toute honneur et reverence, et sont gens fort obeyssans a leur souverain et servant devotement Dieu...* <sup>3</sup>

En ce qui concerne les notices des évêques du XIV<sup>e</sup> siècle, Bertrand de Coblençe a donc travaillé à partir de témoignages oraux, pour les raisons que nous avons évoquées précédemment, et il n'a pas consulté de documents d'archives, d'où un certain nombre d'imprécisions qui sont cependant moins graves que pour les notices précédentes. Ce recours exclusif à des sources orales explique également le jugement porté sur certains prélats, qui sont présentés comme de mauvais évêques, parce que justement les Messins, clercs ou laïcs,

---

<sup>1</sup> Matth. 11, 33.

<sup>2</sup> Wolfram [1898], p.327 : « *Forte iugum suave, sed pallium fuit sibi grave dum de archiepiscopatu ad episcopatum descendit. Cum tamen Christus dicat : 'Iugum meum suave est et onus meum leve, et si dicatur quod maius est dominium ecclesiae Metensis, nec hoc sufferre potuit quod ad ecclesiam Basiliensem, postquam III<sup>or</sup> annis rexit Metensem, se transferri procuravit, ac si nollet florenum, et reciperet denarium.* »

<sup>3</sup> Marot [1926], t.1, p.23, a.1365.

en ont gardé un mauvais souvenir. L'historien se fait donc le reflet de la mémoire des Messins, qu'il doit parfois nuancer et amender.

Le centre d'intérêt principal de l'auteur réside toujours dans l'action du prince territorial. Bertrand s'est appliqué à dresser le portrait de princes-évêques prompts à défendre les armes à la main leur clergé et la principauté ecclésiastique. Malgré quelques nuances, l'orientation générale du texte n'est donc guère différente des autres continuations, et les événements guerriers dominant l'ensemble de la narration. La nouveauté est que l'auteur a mis au service de cette trame sa culture et ses références bibliques. Nous avons déjà vu qu'il a lu Pétrarque, et il est probable qu'il a eu connaissance du *Polycraticus* de Jean de Salisbury. Il fait en effet référence à la vitesse de réaction de l'évêque Bouchard d'Avesnes capable

« de suivre les traces de Jules César, à propos duquel on lit qu'il ne dit jamais à ses soldats 'allez' mais 'venez', en les précédant continuellement <sup>1</sup>. »

Cette anecdote, qui est rapportée dans le traité écrit par l'évêque de Chartres au XII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, renforce le caractère de chef de guerre des évêques de Metz. Mais c'est surtout dans l'Ancien Testament que Bertrand trouve ses modèles : le texte est parsemé de citations bibliques, et les évêques sont comparés à des prophètes et à des patriarches hébreux. Adémar de Monteil est ainsi présenté comme le nouveau Jérémie, dont Dieu fait une véritable colonne de fer contre ses ennemis<sup>3</sup>. Cette comparaison sert à introduire les actions menées par Adémar pour la défense de son temporel.

## 6. La notice de Thierry V, reflet de l'évêque idéal

Thierry Bayer de Boppard est l'évêque qui est rapproché le plus souvent de personnages vétérotestamentaires : lors de l'évocation de sa jeunesse à Boppard, il est comparé à Moïse, futur libérateur de nombreux opprimés<sup>4</sup>. Dans ses luttes avec les citains de Worms, il apparaît comme un nouveau Jonathan, le fils de Saül, « dont le bouclier ne

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.318 : «... *Julii Caesaris vestigia sequens, de quo legitur, quod nunquam militibus suis 'Ite' sed 'Venite' precedens continue.* »

<sup>2</sup> Jean de Salisbury, *Polycratus*, éd. G. A. Gilles, 1848, Londres et Paris, t.III, 1.4, ch.4, p.227.

<sup>3</sup> Wolfram [1898], p.325 : «*Hic genere praeclarus fuit et virtuosus multum fidelis et animosus, quasi ferrea suis columpna ut Jeremie primo dicitur : dedi te in columpnam ferream.* » ; Jérémie, I, 18.

<sup>4</sup> Wolfram [1898], p.328 : «*Sicque exte domum paternam est nutritus velud alter Moyses multorum oppressorum liberator futurus quod rei eventus comprobavit.* »



*s'abaissait jamais pendant la guerre* », comme un nouveau Job, pour sa patience, et comme un nouveau Salomon pour sa sagesse ; Bertrand s'empresse de rajouter à ce tableau l'expérience des armes acquise par l'évêque<sup>1</sup>. C'est dans un autre passage de la même notice, que l'auteur précise sa pensée au moment de la translation de Thierry V de Worms vers Metz :

« *Et ainsi il fut justement transféré vers la grande et noble Eglise de Metz, parce qu'on le trouva fidèle dans la petite Eglise de Worms, comme l'atteste la sentence de l'Évangile : 'Va ! Bon et fidèle serviteur etc.'*<sup>2</sup> *Et aussitôt qu'il fut reçu à Metz, le lendemain de la Toussaint, il commença à se comporter avec sagacité, avec David le pasteur de son troupeau, avec Elie le zélateur de la Loi, avec Elisée le justicier des accusés, et le dispensateur fidèle des biens du Roi suprême .*<sup>3</sup> »

Cet extrait donne en fait le plan de la suite de la notice, qui est divisée en trois parties : dans la première Thierry V est présenté comme un bouclier pour son clergé, contre les Messins et comme le défenseur de la principauté épiscopale, notamment à travers la longue énumération de son œuvre de construction, qui concerne essentiellement le domaine militaire (11 mentions contre une fondation d'église à Baccarat). En ce qui concerne la défense du clergé messin, Bertrand fait référence à la crise de 1373-1376, aux proscriptions de clercs, et aux rapines commises par les citains dans les réserves des chanoines. Le texte indique que l'évêque serait sorti victorieux de ces affrontements, qui se seraient soldés par une condamnation des habitants de la ville<sup>4</sup>. Les actes diplomatiques ne font pas apparaître un tel succès, et il semblerait plutôt que les deux partis se soient entendus pour signer un compromis. Certes, l'évêque reçoit une indemnité pour les dommages subis par l'évêché lors des guerres entre la ville et Pierre de Bar-Pierrefort, mais rien n'indique que les clercs messins, victimes de déprédations en 1373, aient eu gain de cause, contrairement à leur pasteur<sup>5</sup>. Le sujet était apparemment brûlant à Metz, et la *Chronique des Evêques de Mets*, qui reflète l'opinion du chapitre cathédral au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, se montre beaucoup plus sévère envers l'évêque. Son auteur écrit ainsi à propos de la première crise entre le clergé messin et les autorités communales en 1364-1366 :

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.329 : «*Sed vir generosus divina gracia roboratus velud alter Jonathas, cuius clipeus nimquam declinavit in bello, Job paciencia et Salomonis sapientia ac armorum experiencia suffultus in brevi omnia sua iura simul et alienata recuperavit.* »

<sup>2</sup> Math., 25 21.

<sup>3</sup> Wolfram [1898], p.329-330 : «*Sic ergo non immerito ad magnam et nobilem ecclesiam Metensem est translatus, quia in parva Wormaciensi fidelis est inventus evangelica sententia testante : 'Euge serve bone et fidelis etc.'* *Cumque Meti in crastino omnium Sanctorum esset receptus incepit esse sagaciter, cum David pastor gregis, cum Helia zelator legis, cum Helyseo retributor reis et bonorum fidelis dispensator summi regis.* »

<sup>4</sup> Wolfram [1898], p.330.

<sup>5</sup>

« Il fut receu a l'eveschie le landemain de la Toussains, et commensa bien a gouverner son eveschié, maix il fist accord a ceulx du Metz de plait que son devancier avoit encommencié, et en ot argent dont il fut blasmes. Car s'il eut maintenus le plait, il eust gangniez le plait et eust afranchi son clergie, qui avoit esté et encor est en servitude de tailles, de banissement et d'amendes et de toutes aultres choses. <sup>1</sup> »

Cette œuvre est d'ailleurs la seule source à nous donner les dessous de la réconciliation de 1376, en mentionnant la grosse somme d'argent reçue par l'évêque pour lever l'interdit sur la ville :

« Touttefoys depuis qu'ilz avoient banis aucuns de la clergie, il les fist excomunier et les plada a court de Romme, et mist le cesse en la ville de Metz. Et y fut II ans III mois de la saint Jehan et chanta on a hus cloz par les eglises. Et qui moroit, on le mettoit fuer d'aitrier benis. Et an desrain le cesse fut ostez, et en ot ly evesques bien VIII<sup>m</sup> fl. <sup>2</sup>»

Ces 8000 florins se décomposent peut-être de la façon suivante : 2000 pour les dédommagements évoqués précédemment, et 6000 pour l'amende prévue en cas de non respect de la procédure d'arbitrage approuvée par les deux partis le 22 septembre 1274<sup>3</sup>. Il n'est pas sûr que cette somme ait été partagée équitablement avec le clergé messin. La clé, pour comprendre ces regards différents sur l'épiscopat de Thierry V, réside dans la lutte qui s'est engagée juste après le procession des Rameaux de 1376, entre l'évêque d'une part, et le chapitre cathédral et les chanoines de Saint-Sauveur, d'autre part. Le prélat est en butte à l'hostilité et aux critiques de la partie la plus puissante du clergé urbain, et il était donc urgent pour Bertrand de Coblence de donner une version des faits dans laquelle Thierry endosse les habits de protecteur désintéressé de ses clercs, alors que la vision des contemporains était sensiblement différente<sup>4</sup>. Dans ce contexte, l'historien dominicain s'est efforcé d'opposer clercs et laïcs, alors que dans les faits les oppositions n'ont jamais été aussi tranchées, et il est rare que le clergé ait fait bloc, de façon unanime, contre les citains. A côté des luttes traditionnelles entre séculiers et mendiants, qui ont connu leur apogée au début du XIV<sup>e</sup> s., et qui se sont atténuées au cours des décennies suivantes (sans pour autant disparaître), il faut également ajouter que beaucoup de clercs messins appartiennent au patriciat ou à la bourgeoisie messines, et sont peu enclins à se battre contre leurs parents, comme l'a prouvé la

---

<sup>1</sup> Metz Bm, 855, fol. 230 va.

<sup>2</sup> Metz Bm, 855, fol.230 va- 230vb.

<sup>3</sup> HMB, t.4, p.290-293.

<sup>4</sup> cf. p.606-607 de notre travail

crise de 1340-1343<sup>1</sup>. Toutes ces divergences apparaissent au grand jour sous l'épiscopat de Thierry V : lors de la crise de 1364-1366, le déplacement de l'officialité a provoqué la colère du clergé séculier, obligé de se déplacer à Vic, sous peine de sanctions ecclésiastiques<sup>2</sup>. De même, lorsque les tensions se manifestent au cours de l'année 1376, entre d'un côté les chanoines de la cathédrale et de Saint-Sauveur, et de l'autre l'évêque, ce dernier peut compter sur le soutien du clergé paroissial, des moines et nonnes, qui se désolidarisent de leurs collègues séculiers<sup>3</sup>. Mais Bertrand ne peut s'embarrasser de telles nuances, qui pourraient affaiblir le récit de l'action de son protecteur. On retrouve les mêmes préoccupations dans la notice de Renaud de Bar, au moment de la guerre de 1307-1309, comme nous l'avons écrit plus haut.

Dans la même logique, il était impératif pour l'historien dominicain de dévaloriser l'image des Messins, les adversaires de Thierry V, dans un schéma binaire qui oppose le bien au mal. Outre le passage dans lequel l'auteur compare les citains à un monstre tricéphale, pour bien montrer leurs divergences, et dans lequel il les présente comme des vilains, deux autres passages laissent percer l'antipathie du vicaire pour les habitants de la ville. Dans le premier, il fait référence à un diplôme impérial pour l'Eglise de Metz, scellé en Lorraine (*Lotharingia*) qui aurait contenu la mention suivante : « *donné au lieu N., dans la terre d'une nation perverse*<sup>4</sup> ». Ce document est bien évidemment imaginaire, et sa mention n'est là que pour fustiger les Messins, et d'une façon plus générale les habitants de l'espace lorrain. Bertrand peut se permettre une telle diatribe, car ni lui, ni son protecteur Thierry V, ne sont originaires de la région. De même, lorsque la continuation 3b aborde le passage des Grandes Compagnies à Metz en 1375, recrutées en fait par Enguerrand de Coucy pour aller guerroyer contre le duc d'Autriche, l'historien dominicain évoque la rançon de 34 000 florins versée par les Messins pour les faire déguerpir, et il se moque des citains qui, « *efféminés et inaptés à la guerre* », ont détruit les faubourgs de la ville, pour ne pas offrir de point d'appui aux mercenaires. La virilité est donc clairement du côté de l'évêque, ce qui n'est pas sans rappeler le vocabulaire

---

<sup>1</sup> cf. p.607-609 de notre travail

<sup>2</sup> Philippe de Vigneulles, éd. Bruneau [1927-1933] t.2, p.50 «*Et encor plus fort, et a celle occasion, le dit evesque olt ethint pour celle année les signes à Vy. Mais lez curé de Mez tint le dit evesque son siège à Vyc. Mais les curés de Mets n'y comparurent mie, ains y envoient aultre pour eulx. Et l'evesque les tint pour constumas et les excommunia, et ils appelerent a Rome devant le Saint Père.*»

<sup>3</sup> Mention dans la *Chronique des Maîtres-Echevins* : Charrette [1991], p.75 : 1377 : *En celle anné l'evesque Thiefris de Bopart olt discord entre les chanoine de la grant esglise et les chanoine de Sainct Saulveur pour raixon qu'il les volloit visiter et il appellont. Et quant il portont les premiere croix les moines ne les nonnains n'allont mie avec eux et az seconde croix les moines le nonnains et les curey clorent les uxe et ne sonnont mie cloiches a lour venue.* » ; dans la *Chronique du curé de Saint-Eucaire*

<sup>4</sup> Wolfram [1898], p.331 : «*ut unus imperator testatur in quodam privilegio ecclesie Metensi concessio in Lotharingia dicens datum : 'datum N. loco in terra nationis perverse.* »

en usage dans la plupart des continuations des GEM, qui utilisent souvent l'adverbe *viriliter*, pour désigner l'action des prélats messins. La suite du texte le montre à loisir : les Messins, pleins de fourberie, détournent le flot des soudards vers les terres de l'évêché, mais Thierry V leur résiste, et les pousse à conclure une trêve. Les mercenaires tombent alors en admiration debant la grande stature de l'évêque, armé très noblement : un véritable géant parmi l'assistance<sup>1</sup> ! Le prélat se paye même le luxe d'offrir des chevaux aux chefs de la bande, et les soudards quittent le pays, sans y faire aucun dommage. Ce récit est bien-sûr une déformation de la réalité. Il faut tout d'abord rappeler que les Messins sont en froid, en cette année 1375, avec leur évêque (la ville est toujours sous le régime de l'interdit), ce qui pourrait expliquer leur volonté de nuire au prélat. Mais il n'est pas besoin d'aller chercher aussi loin : la destination des mercenaires est la haute Alsace, or, le chemin le plus rapide pour s'y rendre depuis Metz passe par la vallée de la Seille et par le col de Saverne, c'est-à-dire par la principauté épiscopale messine. D'autre part, la haute stature de l'évêque s'effrite quelque peu à la lecture des chroniques urbaines messines. D'après ces textes, Thierry a dû mettre la main à la poche pour obtenir le départ des Grandes Compagnies, en leur versant la somme énorme de 16 000 francs<sup>2</sup>. Malgré tous ces exemples de malveillance, le prélat, selon Bertrand, a réussi à ramener les Messins dans la voie de la vérité<sup>3</sup>. Encore une fois l'historiographie épiscopale déforme les relations entre les évêques et les citains, en présentant les habitants de la ville de façon caricaturale, et en exacerbant les litiges qui n'ont finalement pas été aussi nombreux qu'il n'y paraît au XIV<sup>e</sup> siècle.

Passons maintenant au second volet de l'action de Thierry, le zéléateur de la loi. Il s'agit ici de présenter l'évêque comme un faiseur de paix et un conciliateur entre les princes. S'ensuit alors une liste de traités scellés par l'évêque, en tête de laquelle figure la paix conclue entre le duc de Lorraine, Jean, et les Messins en mars 1373. Dans cette deuxième partie, Thierry apparaît également comme un fidèle auxiliaire de l'empereur et du pape, que ce soit pour obtenir la libération de Wenceslas, le frère de Charles IV, après sa défaite à Bastweiller contre le duc du Brabant, ou lors de l'expédition de 1368, contre les Visconti, présentés comme des tyrans.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.332 : «*Qui [Britones] ipsum videntes magne stature, armatum nobilissime, quasi inter ceteros gygantem...* »

<sup>2</sup> *Chronique du curé de Saint-Eucaire* : Marot [1926], t.1, p.57 : 1375 : «*et en allont en l'eveschié dont ly evesque leur donnait XVI mille francs* » ; *Chronique des Maîtres-Echevins*, Charrette [1991], p.73 : «*et les biens et l'evesque lour donnit XVI mil francs.* »

<sup>3</sup> Wolfram [1898], p.331 : «*ergo non sine studio et magno labore fecit eos viam veritatis agnoscere.* »

<sup>4</sup> Wolfram [1898], p.333.

Dans la dernière partie, l'évêque est comme Elisée le distributeur des bienfaits du seigneur, ce qui signifie dans la pensée de l'auteur qu'il punit les méchants et qu'il récompense les bons. Le prophète Elisée a succédé à Elie, et il s'est distingué par ses miracles. Un épisode de sa vie montre sa puissance punitive, lorsqu'il châtie des enfants coupables de s'être moqué de sa calvitie, alors qu'il se rendait à Béthel : deux ours apparurent et dévorèrent les plaisantins<sup>1</sup>. Au chapitre de la punition, Bertrand narre longuement un épisode survenu en janvier 1369 : Simon de Novéant, avec plusieurs complices du duché de Lorraine, s'introduit par surprise dans la ville épiscopale de Marsal, et s'en empare par surprise. Aussitôt, Thierry V envoie son sergent, Jean de la Pierre avec ses trois fils et 30 hommes d'armes, qui pénètrent dans la ville par une poterne, et qui la reprennent le jour même. L'opération commando tourne à la déconfiture pour les ennemis de l'évêque : beaucoup sont tués (87 dans une seule fosse) et les autres faits prisonniers<sup>2</sup>. *La Chronique du curé de Saint Eucaire*, malgré quelques divergences sur le nom des assaillants, donne les mêmes informations et précise la date, qui n'est pas indiquée dans la continuation 3b, ce qui prouve que cette chronique urbaine recopie une, voire deux sources, différentes du texte de l'historien dominicain<sup>3</sup>. Tout concorde donc, même la rapidité avec laquelle la ville a été reprise, ce qui a donné naissance à l'expression : « la joie de Marsal » pour désigner un bonheur éphémère. En janvier 1369, Thierry était revenu de son expédition italienne. Bertrand, pour faire entrer les faits dans son schéma providentiel et pour souligner que le pouvoir de punir de l'évêque n'était pas seulement militaire, mais également d'essence divine, a cru bon d'ajouter que les prisonniers furent déferés devant Thierry V à Vic, s'évanouirent à cause de leur iniquité, et moururent<sup>4</sup>. Le parallèle est évident entre le sire de Novéant, qui

<sup>1</sup> 2 Rois 2, 22-24.

<sup>2</sup> Wolfram [1898], p.333-334.

<sup>3</sup> *La Chronique du curé de Saint-Eucaire* fournit deux récits différents avec la même trame narrative et la même date : 1368 (en fait janvier 1369 *n.s.*). Les deux passages donnent des auteurs différents ( le duc Jean dans la première version et Simonin de Marchéville et Gérard d'Aultrey dans la seconde) ; les dates sont différentes mais proches 22 janvier et 13 janvier ; la ville Marsal et le récit de la rapidité de la récupération de la ville sont identiques ce qui laisse à penser qu'il s'agit du même événements et que le compilateur a suivi deux sources différentes : Marot [1926], t.1, p.35 : 1368 «*Item en celle année le jour de feste saint Vincent fuit gaignée le ville de Marxalz par le duc Jehan de Lorrenne et le lendemain elle fuit regaignée par seigneur Thiedrich de Bopart pour lours avec de Metz et pour ceu dit on communement c'est joie de Mairxal elle ne dure guaire* » ; Marot [1926], t.1, p. 40-41 : 13 janvier 1369 : «*Item après en celle dicte année le mairdi devant la conversion saint Polz avint que Symonin de Mercheville et Geraird d'Alerey avoient guerre encontre l'avesque Thiedrich de Bopart evesques de Mets lesquelz Symonin et Geraird gaingnont Marxal au moi a out C homme ou plus et fuit reprinze par ceulz de l'eveschié de Metz et dou serge le dict evesque qui en fuit chief, celluy meysme jour a heure de Vespre et se en print on XL et III<sup>xx</sup> ou plux et furent occis et Simonin devat dict pay tout a piedz.* » Une façon de concilier les deux extraits serait de considérer que le duc a laissé plusieurs de ses vassaux tenter un coup de main à Marsal, le cœur de la principauté épiscopale mais que la tentative a échoué piteusement.

<sup>4</sup> Wolfram [1898], p.334 : «*...milites et armigeri captivi vero domino in Vico sunt presentati. Sic subito defecerunt propter iniquitatem suam et perierunt.* »

s'est moqué de l'évêque et les enfants qui se sont gaussés de la calvitie d'Elisée. Bertrand utilise l'expression « *quasi in derisum* », pour désigner l'action de Simon de Novéant contre l'évêque. Cette mention a gêné l'auteur de la traduction de la *Chronique des Evesques de Mets*, qui ne l'a pas reprise.

Mais l'évêque est présenté également comme un bienfaiteur, qui comble les ordres mendiants, et qui offre les insignes reliques de Saint-Etienne à la cathédrale, comme nous l'avons déjà analysé.

Protecteur, pacificateur et juge, voilà les trois facettes proposées par Bertrand de Coblence pour illustrer sa conception de la fonction épiscopale. Les dernières phrases de la continuation 3b permettent de préciser cette pensée :

« *Et ainsi il rendit à Dieu ce qui est à Dieu, en montrant les signes de la dévotion sur le plan spirituel, et il rendit à César ce qui est à César sur le plan temporel, en punissant avec Elisée les mauvais accusés. Il apparaît clairement à partir de tout cela qu'il fut un distributeur fidèle des bienfaits du Roi Suprême. Car les évêques ne sont pas les maîtres des biens de l'Eglise mais pour ainsi dire des intendants ruraux, et à cause de cela, ils doivent voir qu'il faut rendre des comptes au Roi Suprême. Ce seigneur [Thierry] s'attacha à cela. C'est pourquoi il dépensa les biens de l'Eglise pour bâtir, pour garder son troupeau, pour procurer la paix à la patrie, pour punir et triompher des méchants, et pour distribuer des aumônes.* <sup>1</sup> »

Ces quelques lignes révèlent une nouvelle fois les deux versants de l'image du prince-évêque, à la fois pasteur et seigneur, qui exerce un ministère au nom de Dieu. Ce rappel et l'ensemble de la notice de Thierry V permettent de renforcer le caractère sacré de l'épiscopat messin, à une époque où le prélat sort d'une longue lutte avec les citains, et qu'un nouveau conflit vient de s'engager avec la partie la plus puissante du clergé. La continuation 3b met en évidence la dimension sacrée du pouvoir épiscopal, et vient compléter, avec la copie des GEM et son évocation des origines apostoliques du siège messin, les documents juridiques recopiés dans le manuscrit Metz Bm 796. Les Messins et les chanoines doivent se soumettre au prélat parce qu'il est juridiquement leur seigneur, mais aussi parce qu'il est le lieutenant de

---

<sup>1</sup> Wolfram [1898], p.335 : «*Et sic reddidit que sunt Dei Deo spiritualiter devotionis signa ostendendo, et quae sunt Caesaris temporaliter cum Helyseo malos reos puniendo. Ex hiis lucide patet quod et fuit fidelis distributor bonorum Summi Regis. Nam episcopi bonorum ecclesie non sunt domini sed quasi villici dispensatores, propter quod videant quominus Summo Regi rationem reddant ; hoc iste dominus advertit. Ideo bona ecclesie expendit edificando, gregem suum custodiendo, pacem patriae procurando, malos puniendo et superando ac elemosinas largiendo.* »

Dieu sur terre. Cet effort littéraire de sacralisation de l'action des évêques est le pendant de la procession des Rameaux d'avril 1376, qui a vu Thierry V réinvestir l'espace urbain, au terme d'une longue marche dans la cité. Le dépôt des reliques de Saint-Etienne à la cathédrale participe bien évidemment de ce mouvement, et le renforce grandement, grâce à la valeur sacrée et affective des restes du saint patron de la ville. Bertrand renoue donc avec Paul Diacre et avec l'auteur des GEM, qui avaient beaucoup insisté sur le caractère sacré du pouvoir épiscopal, alors que les continuations, sans abandonner complètement cet aspect, l'avaient quelque peu mis au second plan.

La dernière notice de Bertrand de Coblençe se distingue donc du modèle épiscopal proposé dans les précédents chapitres de son œuvre et dans les autres continuations latines. L'historien dominicain revient à une image beaucoup plus équilibrée de l'évêque, qui est à la fois un pasteur, un bienfaiteur de ses églises, un protecteur de ses ouailles, et un serviteur de l'Empire. Nous retrouvons ainsi le portrait du prélat impérial, tel que les hagiographes et les biographes l'ont établi à l'époque ottonienne. Cela n'est guère étonnant, dans la mesure où Thierry V, en tant que conseiller de Charles IV, renoue effectivement avec le modèle des grands prélats des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles.

## **E. Continuation latine 3c**

### **1. Période couverte**

André Duchesne, titulaire de l'office de géographe du roi sous Louis XIII, donne deux courts extraits d'une « *d'une histoire latine des evesques de Mets, finissant en l'an MCCLXXXVI* ». Le second extrait apporte plusieurs informations relatives aux évêques Guillaume de Traînel (1264-1269) et Laurent (1270-1279) que l'on ne trouve pas dans le reste du *Corpus*. La dernière entrée porte la date 1276. Étant donné les incertitudes qui entourent ce document, toutes les analyses qui suivent sont à prendre avec la plus grande circonspection.

### **2. Manuscrits (date de copie de la continuation)**

Aucun manuscrit n'est conservé.



### 3. Edition

André Duchesne, *Histoire des Maisons de Dreux, de Bar-le-Duc, de Luxembourg et de Limbourg, du Plessis de Richelieu, de Broyes et de Chasteauvillain*, Paris, 1631, preuves, t.3, pr. p.38 :

« *Huic successit Guillelmus de Traînel, missus a sede apostolica, qui ob insolentiam eius conquerentibus de eo abbatibus civitatis Metensis domino papae, ab officio et beneficio suspenditur et excommunicatur. Cumque Romam iter dirigeret, versus Clarummontem in Argonna spoliatus a comite Barrensi, seu mandato eius, nimio dolore afflictus, Cathalaunum ductus ibidem moritur anno Domini MCCLXIX, vacante sede apostolica.*

*Anno MCCLXIV. Castrum de Prineio obsidetur a Comite Barrensi.*

*Post hunc Guillelmum anno Domini MCCLXX. Magister Laurentius domini papae notarius in episcopatum eligitur. Qui Laurentius habuit guerram cum Duce Lotharingiae & comite Barrensi, et obsiderunt castrum Spinalense anno Domini MCCLXXII. Et conragato exercito multo circa Marsallum apud Attignei, duce subito superveniente, cepit dictum episcopum, et captivum retinuit multo tempore, anno et dimidio. Tandem concilio celebrato apud Lugdunum anno Domini MCCLXXIII sub domino Gregorio papa X ibidem restituitur a Theabaldo comite Barrensi, et pace inter eos reformata coram domino papa & litteris confectis et bullatis, iterum bellum oritur inter episcopum et ducem anno Domini MCCLXXVI.*

*Anno Domini MCCLXXVI. Combuxit dominus Heinricus de Barro episcopatum metensem. »*

### 4. Analyse du texte

Ces fragments posent trois questions principales : de quelle œuvre sont-ils tirés ? Quelle est leur valeur ? Quelle est leur date de composition ? Comme souvent André Duchesne ne donne aucune référence précise, ce qui complique grandement l'analyse. L'absence de manuscrit et du reste du texte ne permettent que d'avancer quelques hypothèses. Une première constatation s'impose cependant : le géographe du roi a été le seul à avoir le texte sous les yeux, car les auteurs postérieurs ne font que reprendre les fragments qu'il cite.

Martin Meurisse, pourtant bon connaisseur des archives messines, ne fait que recopier dans son *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz* les informations fournies par Duchesne<sup>1</sup>. Or, les deux ouvrages sont quasiment contemporains : 1631 pour le premier et 1634 pour le second. Il est probable que Duchesne n'a pas trouvé l'œuvre qu'il recopie à Metz, mais dans une autre bibliothèque lorraine, voire même à Paris. Si le texte est d'époque médiévale, Bertrand de Coblenche, qui est l'auteur de la Continuation 3b des GEM entre 1376 et 1379 n'en a pas eu connaissance, puisque les informations qu'il transmet sont en contradiction avec les fragments que nous étudions, et qui sont bien plus fidèles à la réalité que la continuation 3b.

S'agit-il réellement de *gesta episcoporum* ? Le géographe du roi affirme qu'il a eu sous les yeux une histoire des évêques de Metz allant jusqu'en 1286, et effectivement les informations semblent classées par évêque, avec l'indication de leur durée d'épiscopat et même une mention de la vacance du siège romain (entre novembre 1268 et septembre 1271). Le pronom *huic* avec lequel commence le premier fragment laisse à penser qu'il existait au moins une courte notice consacrée au prédécesseur de Guillaume de Traînel, Philippe de Florange. Mais deux entrées, celle consacrée au siège de Prény en 1264 par le comte de Bar, et celle relative à la dévastation de l'évêché par le fils du comte de Bar Henri (qui se serait déroulée en 1276), s'intègrent mal au reste du texte, et ressemblent plus à des notes annalistiques qu'à des notices épiscopales. Aussi sommes-nous peut-être en présence d'une compilation de plusieurs œuvres historiographiques. Duchesne, peu sensible aux différences entre les genres historiographiques aurait désigné l'ensemble comme une histoire des évêques de Metz, car la plupart des informations faisaient référence aux prélats messins.

Les données qui sont transmises par ces fragments paraissent en général exactes, car elles sont corroborées par d'autres sources, mais plusieurs inexactitudes importantes empêchent d'accorder une foi aveugle à cette continuation 3c. Il est vrai que Guillaume de Traînel a été nommé par la papauté<sup>2</sup>. Les déboires de l'évêque, qui serait mort victime d'une attaque menée par le comte de Bar dans l'Argonne près de Clermont, et qui aurait expiré à Châlons-en-Champagne, sont confirmés par la continuation 3 des GEM, qui place la sépulture du malheureux prélat dans l'église des Dominicains de Chalôns, et par l'enquête diligentée par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, en 1288, qui évoque un incident survenu dans l'Argonne, qui aurait concerné Guillaume de Traînel<sup>3</sup>. Il paraît invraisemblable cependant que

---

<sup>1</sup> Meurisse [1634], t.2 : p.473-475.

<sup>2</sup> cf. p.542 de notre travail

<sup>3</sup>

le prélat ait été molesté, alors qu'il se rendait à Rome pour obtenir la levée de la sentence d'excommunication fulminée contre lui. L'itinéraire de Metz à Clermont-en-Argennes n'est pas vraiment la route la plus directe pour aller à Rome, et il est probable que Guillaume se rendait en Champagne ou à Paris, et non en Italie. Il n'y a pas non plus de traces d'une quelconque hostilité entre les abbés des grands monastères messins et l'évêque. Un litige aussi important aurait assurément conduit à la rédaction de plusieurs pièces. Enfin, dans l'hypothèse d'une excommunication de Guillaume, qui a prononcé la sentence, alors qu'à partir de novembre 1268 il n'y a plus de pape ? Certes un problème est mentionné entre l'évêque de Metz et les chanoines de la collégiale de Saint-Sauveur, mais nous sommes mal renseignés sur les causes de ce différend, et il est en voie de règlement en janvier 1267<sup>1</sup>.

En ce qui concerne le fragment de notice concernant Laurent, plusieurs informations sont justes et vérifiables : il y a forcément eu une élection comme l'indique le texte, car il n'y a pas de pape entre le mois de novembre 1268 et le mois de septembre 1271, or, Laurent est attesté en tant qu'ému au tout début de l'année 1271, voire même en septembre 1270, selon les Bénédictins<sup>2</sup>. Les titres qui sont attribués au nouvel élu sont justes puisqu'il s'intitule lui-même dans ses actes notaire du pape et que l'on retrouve assez fréquemment dans les documents qui font référence à sa carrière canoniale avant son épiscopat, le titre de *magister*<sup>3</sup>. Les événements qui ont conduit à la capture de Laurent en 1272 sont fiables : alliance entre le comte de Bar et le duc de Lorraine, opérations près d'Epinal, internement de l'évêque de Metz pendant un an et demi jusqu'au concile de Lyon, intervention de Grégoire X pour trouver une solution au conflit, libération de l'évêque par le comte de Bar et reprise des hostilités avec le duc Ferry III. La continuation 3c renvoie d'ailleurs à des bulles que nous possédons encore<sup>4</sup>. Le seul problème concerne le lieu de la capture du prélat messin : le texte donne Hattigny non loin de Vic et de Marsal dans le Saulnois, or nous avons vu que les opérations militaires se sont surtout déroulées dans le sud de la Lorraine, et que d'autres documents donnent avec plus de vraisemblance la localité d'Hadigny au nord-est d'Epinal, dans les Vosges, comme lieu probable de l'embuscade.

Le fragment conservé par Duchesne ne contient pas la fin de l'épiscopat de Laurent, et rien n'est dit sur sa mort à Rome. Le géographe du roi indique que le texte qu'il avait sous les yeux s'arrêtait en 1286 mais la dernière entrée concerne l'année 1276, qui mentionne

---

<sup>1</sup> *Cartulaire de saint-Sauveur*, Bnf lat.10 029, f.17r ; l'acte est daté du second jour après la fête de Saint-Vincent 1266 ancien style, soit le 24 janvier 1267; le litige concerne la localité de Xanrey à 30 km au nord-est de Nancy.

<sup>2</sup> cf. p.552-553 de notre travail

<sup>3</sup> cf. p.554-556 de notre travail

<sup>4</sup> cf. p.560-564 de notre travail

l'attaque de l'évêché par Renaud de Bar. Là encore ces informations sont vérifiables. Renaud est le fils du comte de Bar Thiébaud II, qui a conclu une alliance avec le duc de Lorraine dans la guerre que ce dernier mène contre l'évêque à propos du comté de Blieskastel<sup>1</sup>. Alors que le père adopte dans l'affaire une neutralité de façade, il laisse son fils participer aux opérations militaires. Après cette date nous n'avons plus rien. Duchesne a-t-il renoncé à retranscrire les dernières informations d'un texte qui s'arrêtait en 1286, ou sommes-nous en présence d'une erreur dans l'édition avec une confusion entre 1276 et 1286 ? Dans ce cas le géographe du roi aurait recopié jusqu'au bout le modèle qu'il avait sous les yeux, et la notice de l'évêque Laurent serait donc la dernière.

Sans trancher de façon décisive, il nous semble que ces fragments ont été rédigés par un historien de l'époque moderne, qui a mené un véritable travail d'archives pour reconstituer l'histoire des évêques dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

### **Conclusion. Les continuations latines : un changement radical de perspective**

Dans les milieux épiscopaux, la période qui s'étend de 1260 à 1376 est dominée sur le plan littéraire par la rédaction de continuations latines. Le temps des *Vitae* d'évêques, qui s'étaient épanoui en liaison avec les réformes monastiques des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, est révolu. Les grandes abbayes bénédictines messines ne sont plus de grands centres de culture, même si elles conservent des bibliothèques très riches. On fabrique et on complète toujours des généalogies dans l'entourage des évêques. Comme l'a montré Michel Parisse, *la Généalogie de saint Arnoul*, qui fait remonter la plupart des maisons princières de France et de l'Empire jusqu'à l'ancêtre des Carolingiens, a été continuée deux fois pour renforcer la légitimité de certains titulaires du siècle<sup>2</sup> : elle est par exemple poursuivie jusqu'à l'évêque Thierry III de Bar, vers 1165, sans doute après l'élévation des reliques de Charlemagne, à une époque où le prélat a renoncé à se faire consacrer à cause du schisme entre Frédéric Barberousse et Alexandre III. Le phénomène se reproduit vers 1261, alors que l'élection de Philippe de

---

<sup>1</sup> cf. p.566 de notre travail

<sup>2</sup> Parisse [1982], p.26-30.

Florange, qui appartient à une branche cadette de la maison ducal, est remise en cause par un fils de patricien, Thiébaud de Port-Sailly. Ces travaux ponctuels ne remettent pas fondamentalement en cause la prédominance de l'historiographie épiscopale, qui se présente aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, sous la forme de continuations latines.

Ces textes présentent, sur le plan thématique, un certain nombre de points communs qui les distinguent du corps originel des GEM. L'évêque est désormais un prince territorial et son activité spirituelle passe au second plan. Le cadre de la narration n'est plus la cité, mais la principauté hérissée de châteaux. Les faits rapportés sont surtout d'ordre militaire : batailles, sièges, fortifications. L'historiographie s'est adaptée au changement de nature du pouvoir épiscopal, avec une cinquantaine d'années de décalage. Le processus d'enracinement dans le territoire du pouvoir épiscopal est déjà à l'œuvre sous Etienne de Bar (1120-1162), mais il faut attendre la fin des années 1180, et la première continuation pour observer sa traduction dans le domaine littéraire. Inversement, si les prélats messins conservent une influence au sein de la cité de Metz, jusque dans les années 1230, le clerc qui a composé la première continuation latine, privilégie déjà le cadre de la principauté et délaisse la ville.

Reste à savoir si la même évolution s'est produite dans tous les diocèses de l'espace lorrain et de l'ancienne Lotharingie. Une première tendance est facilement décelable. Les principautés les plus faibles ne produisent plus de textes après le milieu du XII<sup>e</sup> siècle : les *Gesta episcoporum* de Toul qui datent du début du XII<sup>e</sup> siècle n'ont jamais eu de continuations, et ceux de Verdun ont été prolongés par deux fois jusqu'en 1144<sup>1</sup>. Il y a sans doute un lien entre la puissance épiscopale et la rédaction régulière de continuations, mais il serait hasardeux d'en faire une règle absolue, puisque les *Gesta auxerrois* ont été continués jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que les prélats bourguignons n'ont jamais été à la tête d'une grande principauté<sup>2</sup>. A Trèves, les continuations couvrent tout le Moyen Âge et une partie de l'époque moderne jusqu'en 1720, en rapport avec la puissance grandissante des archevêques<sup>3</sup>. A Liège, Gilles d'Orval abrège et poursuit les *Gesta* d'Hériger de Lobbes et d'Anselme jusqu'en 1247<sup>4</sup>. Jean de Hocsem, official et écolâtre du chapitre Saint-Lambert a poursuivi l'ouvrage jusqu'en 1348<sup>5</sup>. La rédaction de continuations, venant s'ajouter au noyau

---

<sup>1</sup> Laurent de Liège, *Gesta episcoporum Viridunensium et abbatum S. Vitoni*, MGH, SS, X, éd. G. Waitz, Hanovre, 1852, p.486-516.

<sup>2</sup> Sot [2002-2009].

<sup>3</sup> Krönert [2009], p.300, note 5.

<sup>4</sup> Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, éd. J. Heller, MGH, SS, XXV, 1929, Leipzig p.1-129.

<sup>5</sup> Godefroid Kurth, *La Chronique de Jean de Hocsem*, 1927, Bruxelles.

primitif des *gesta*, est donc un acte habituel dans l'ancienne Lotharingie aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Tous ces textes sont fort divers. Jean de Hocsem par exemple est le reflet des intérêts du puissant chapitre liégeois, dont il a été l'écolâtre et le secrétaire pendant plus de 30 ans. Il n'a d'ailleurs pas hésité à s'opposer à plusieurs de ses évêques. Son ouvrage est ordonné par les notices des prélats, mais aussi par les années de l'Incarnation, qui lui donne une allure de chronique. A Trèves, les continuations prennent souvent la forme de biographies épiscopales autonomes ajoutées au noyau<sup>1</sup>. La trame narrative est bien plus prolixe que dans les textes messins. La singularité de ces derniers réside surtout dans leur thématique territoriale et militaire très prononcée. Cette originalité est sans doute à mettre en rapport avec la pression constante que subit la principauté ecclésiastique messine de la part des ducs de Lorraine et des comtes de Bar entre 1260 et 1376.

---

<sup>1</sup> C'est le cas par exemple de la continuation V qui est une fait une biographie de l'archevêque Arnoul mort en 1259, qui existe en deux versions différentes : MGH, SS, XXIV, p.405-414.

## Conclusion générale

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que l'historiographie épiscopale messine a connu deux périodes durant le Moyen Âge. La première s'étend du VIII<sup>e</sup> au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ; elle concerne le *Liber de episcopis Mettensibus* rédigé par Paul Diacre peu après octobre 783 et les *Gesta Episcoporum Mettensium* (GEM) composés entre 1132 et 1136, peut-être par l'archidiacre de Sarrebourg, maître Otton. Il est surtout question dans ces textes, de saints, de reliques, de miracles, de monastères et d'églises bâtis ou restaurées, ainsi que de réformes ecclésiastiques. La cité est le cadre spatial privilégié par la narration. La seconde partie regroupe les continuations 1, 2, 3 et 3b qui couvrent la période 1189-1376. Les saints ont laissé la place aux princes ecclésiastiques, les constructions d'églises et de monastères aux châteaux pris, détruits ou bâtis ; le cadre géographique n'est plus la cité mais l'évêché.

Cette rupture est à mettre en liaison avec les changements intervenus dans la nature du pouvoir épiscopal entre la période carolingienne et la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Les évêques carolingiens, dont les figures les plus éminentes sont Chrodegang, Angilram et Drogon, sont issus des familles austrasiennes les plus illustres, et même de la maison royale (Drogon). Ils sont les serviteurs ecclésiastiques de l'Eglise et du roi. Ils apparaissent comme des pasteurs et parfois des réformateurs qui fondent et restaurent églises et abbayes, dont Gorze est le plus bel exemple. Ils n'exercent pas encore sur le plan institutionnel de fonctions de commandement importantes, mais leur proximité avec le trône leur donne une véritable influence sur la politique menée par les Carolingiens. Chrodegang joue à ce titre un rôle majeur dans les relations entre Rome, le roi et le clergé franc ; Angilram est le premier chapelain de Charlemagne, et Drogon est l'un des derniers ciments d'une famille royale de plus en plus divisée.

Les troubles qui surviennent dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant vont profondément bouleverser les cadres existants. Metz n'est plus au centre de l'Empire, et un nouvel espace politique et culturel se forme : la Lotharingie, qui conserve une partie du prestige attaché aux Carolingiens, mais qui n'est plus qu'une région périphérique, dominée tour-à-tour par les deux royaumes concurrents de l'est et de l'ouest. Durant ces années de lutte, l'aristocratie lotharingienne s'affirme en jouant une politique de bascule entre les derniers Carolingiens et les premiers ottoniens. Dans ce contexte troublé, les évêques commencent à assumer des tâches militaires, et ils se présentent de plus en plus comme les détenteurs du pouvoir politique dans leur cité : Wala trouve la mort lors d'un combat visant à stopper un raid normand, Wigéric mène plusieurs opérations militaires, notamment pour s'assurer le contrôle du col de Saverne qui donne vers l'Alsace, et Adalbéron I<sup>er</sup> résiste à Metz au roi Henri l'Oiseleur.

Le temps des Ottoniens et des Saliens est marqué par une remise en ordre, et les évêques de Metz s'intègrent au « système de l'église impériale », ce qui équivaut à une reconnaissance par les rois et les empereurs des droits usurpés durant la période précédente. Les prélats ont bâti leur pouvoir politique sur les privilèges d'immunité octroyés à l'époque carolingienne, en récupérant les derniers droits que possédaient le comte de Metz sur leurs domaines. Ce dernier s'est transformé en vassal et en grand-avoué de l'évêché, et il ne constitue plus un rival ou un concurrent potentiel pour les évêques. Deux grandes familles alternent sur le trône épiscopal, celle des ducs de haute Lotharingie avec Adalbéron I<sup>er</sup> et Adalbéron II, et celle des comtes de Luxembourg, leurs cousins, avec Thierry II et Adalbéron III. Les empereurs tentent de placer des hommes à eux à Metz, avec plus ou moins de succès : l'épiscopat de Thierry I<sup>er</sup>, un cousin de la famille royale, est une réussite, mais celui de Benno se termine piteusement. Les prélats mosellans se montrent dans l'ensemble des auxiliaires fidèles du pouvoir central, en contrôlant les velléités de l'aristocratie laïque, dont ils sont issus. Certes, Thierry I<sup>er</sup> et de Thierry II ont fait preuve d'insoumission, mais leur participation à des actes de révolte a été des plus courtes. Les évêques se trouvent assez souvent dans l'entourage des souverains, et Thierry I<sup>er</sup> joue encore un rôle de premier plan dans l'entourage d'Otton II, même si l'influence des prélats n'est plus celle de l'époque carolingienne.

Ces derniers ne négligent pas pour autant leurs devoirs religieux, comme le prouvent les nombreuses fondations monastiques, réformes et autres restaurations d'abbayes. Adalbéron I<sup>er</sup> se montre un grand réformateur : il soutient (malgré quelques tensions) la



réforme partie de Gorze, et impose la règle bénédictine aux établissements religieux placés sous son contrôle. Thierry I<sup>er</sup> est à l'origine de la fondation de Saint-Vincent au nord de la cité, et sa politique d'acquisition et de redistribution de reliques a renforcé la sacralité de la ville. Adalbéron II a restauré Saint-Symphorien autour de l'An Mil, Thierry II a terminé les travaux de la cathédrale, et a réussi à se procurer le bras de saint Etienne ; Adalbéron III enfin a fondé la collégiale Saint-Sauveur. On retrouve à travers tous ces évêchés le modèle équilibré de l'évêque impérial véhiculé par l'hagiographie de l'époque, à la fois prince fidèle et bon pasteur.

La Querelle des Investitures vient rompre cette symbiose entre les évêques et le pouvoir impérial, comme le prouve l'évêché d'Hériman, incapable de concilier à la fois sa fidélité à l'empereur, et son obéissance envers la papauté, qui a pris la direction de la réforme de l'Eglise. Il connaît l'exil par deux fois, et ses atermoiements ont laissé une image ambiguë dans la mémoire collective. Le pouvoir épiscopal est très affaibli durant l'ensemble de la période : l'évêque Poppon est chassé de Metz par les habitants de la ville et par une partie du clergé, avec le soutien probable du comte de Metz. Henri IV installe plusieurs évêques impériaux : Brunon de Calw, Walon et surtout Adalbéron IV. Les grands seigneurs, comme le duc de Lorraine ou encore le comte de Metz tentent de prendre pied dans le Saulnois, la partie la plus riche de l'évêché. Les tentatives du parti grégorien pour imposer les évêques Theoger et Etienne de Bar se transforment en fiasco. Finalement le calme ne revient qu'avec la conclusion du concordat de Worms à l'automne 1122.

Le long évêché d'Etienne de Bar (1120-1162) symbolise le retour de la coopération et de l'harmonie entre le pouvoir impérial et le pouvoir épiscopal. Mais ce dernier est en train de changer de nature : il s'enracine désormais beaucoup plus dans l'espace. La domination sur les territoires vient compléter et renforcer la domination sur les hommes. Etienne de Bar peut être considéré à ce titre comme le véritable fondateur de la principauté épiscopale. L'évêque mène en effet une politique territoriale marquée par la construction de châteaux, et par la destruction de forteresses dangereuses pour l'évêché. Les prélats abandonnent peu à peu les possessions excentrées et difficilement défendables comme Saint-Trond, et leurs domaines dans le Wormsgau. Dans le même temps commence un mouvement lent qui tend à dissocier l'évêque de sa cité. Metz est une des plus grandes villes de l'Empire au début du XIII<sup>e</sup> siècle, qui ne peut guère être comparée qu'à Cologne. La population messine avoisine les 25 000 âmes, et malgré l'éloignement des grandes artères commerciales, une partie de la population urbaine s'enrichit au service de l'évêque et dans le commerce régional. Les évêques ont su

tirer les conséquences de cette évolution, et ils ont accompagné plus qu'ils n'ont subi les premiers pas de la commune messine. Malgré quelques périodes de faiblesse, juste après la Querelle des Investitures ou encore pendant le schisme entre Alexandre III et Frédéric Barberousse, l'évêque reste en effet le maître du jeu politique dans sa cité, comme le prouve l'épiscopat de Bertram. Ce dernier modifie les institutions urbaines et organise la compétition pour le pouvoir communal. Si le prélat administre de moins en moins directement les affaires de la cité, il reste cependant l'arbitre incontournable de la vie politique messine, et le protecteur efficace de son clergé, ainsi que le montre la répression des troubles de 1209.

Le second tiers du XIII<sup>e</sup> siècle est une période charnière pour l'épiscopat messin. Les grands serviteurs de l'Empire comme Bertram (1180-1212) et Conrad de Scharfenberg (1212-1224) cèdent définitivement la place à des évêques plus préoccupés par des intérêts régionaux. Jean d'Apremont (1224-1238) tente de renforcer son pouvoir à Metz avec le soutien de la puissante famille de Port-Sailly, mais l'opération se termine par une défaite cuisante lors de la Guerre des Amis (1234). Son successeur Jacques de Lorraine donne une nouvelle orientation à la principauté épiscopale : les évêques délaissent les affaires messines (où ils séjournent encore régulièrement et où ils gardent plusieurs moyens d'intervention). Ils préfèrent vivre en bonne entente avec les banquiers messins, qui assurent leurs besoins quotidiens en liquidité. Jacques et ses successeurs se concentrent désormais sur la défense de leur principauté ecclésiastique : la politique de fortification entreprise est impressionnante, et l'évêché se couvre de châteaux et de villes fortifiées. A partir de cette époque, le centre du pouvoir épiscopal est le Saulnois avec ses riches salines et le contrôle du col de Saverne. Parallèlement à cette évolution, qui voit se distendre les liens traditionnels entre la ville et ses évêques, les relations avec le pouvoir impérial s'effilochent dès les années 1220. Après la mort de Conrad de Scharfenberg, modèle accompli du prélat impérial, les évêques cessent de résider à la cour, et ils ne reçoivent plus aucun appui matériel de la part des empereurs. Le Grand Interrègne ne fait que mener à son terme une évolution déjà bien engagée.

Vers 1200, l'évêque est un serviteur de l'Empire, qui peut compter sur le pouvoir impérial pour le protéger. Il est le seigneur d'une des plus importantes cités d'Europe du Nord, et les activités pastorales occupent toujours une bonne partie de son activité. Vers 1260, les devoirs pastoraux ont été relégués au second plan, et le prélat est désormais un prince territorial, qui mène une politique autonome pour protéger et agrandir ses Etats centrés dans l'est de l'espace lorrain. La concurrence est rude dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, car aucune instance d'arbitrage n'est capable de s'imposer durablement dans les conflits à

répétitions qui opposent les princes lorrains. Même le pape est relativement impuissant, malgré quelques interventions ponctuelles. Son influence est cependant de plus en plus importante sur le siège épiscopal. Le Souverain Pontife intervient en effet régulièrement dans les nominations épiscopales à partir de 1260, et la dernière élection se déroule en 1302 ( et encore il ne s'agit que d'une postulation). Face au comte de Bar et au duc de Lorraine, les évêques résistent assez bien malgré des phases de grand dénuement (capture de Laurent en 1272). Ils sont même capables d'étendre leur pouvoir dans la région de la Sarre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le XIV<sup>e</sup> siècle est une période de repli pour la principauté ecclésiastique. Les défaites militaires (Frouard 1313), et le problème récurrent des dettes ont épuisé le pouvoir épiscopal. Les possessions les plus excentriques sont abandonnées et l'on assiste à un renforcement des positions des évêques dans le Saulnois. La principauté ecclésiastique reste l'un des trois grands ensembles territoriaux de l'espace lorrain, mais alors que les comtes de Bar et les ducs de Lorraine étendent petit à petit leur pouvoir, les évêques de Metz stagnent et restent sur la défensive. Malgré quelques tentatives sans lendemain (1307-1308 et 1324), les prélats n'ont pas cherché à intervenir dans les affaires de la ville de Metz pour restaurer leurs anciennes prérogatives. Les relations restent bonnes dans l'ensemble avec les citains, même si quelques crises graves ponctuent le siècle. Le plus souvent l'évêque, qui ne fréquente plus guère la cité, doit voler au secours d'une partie de son clergé menacée dans ses privilèges par les autorités urbaines, qui cherchent à intégrer sur les plans juridique et financier les établissements religieux à la communauté civique. L'influence française est de plus en plus grande, et les prélats profitent de la protection offerte par les Capétiens et les Valois. Le siège est dominé par des familles dauphinoises proches de la papauté pendant 42 ans (1319-1361), mais paradoxalement, à la veille du Grand Schisme, le trône épiscopal est occupé par l'un des conseillers de l'empereur Charles IV, Thierry Bayer de Boppard, qui ressuscite pour la dernière fois le modèle de l'évêque impérial, grand serviteur du souverain.

Il n'est donc pas étonnant que l'image de l'évêque idéal proposé par l'historiographie épiscopale messine ait changé au cours des siècles. Paul Diacre dans sa notice consacrée à Chrodegang livre le portrait d'un évêque réformateur, proche du roi et de la papauté. Il contribue ainsi, avec la législation canonique, à la diffusion du modèle de l'évêque carolingien, pasteur attentif de son troupeau et des ses clercs et serviteur du pouvoir royal. Les influences du modèle épiscopal martinien, plus tourné vers l'ascèse, n'ont pas trouvé de place

chez Paul Diacre, qui privilégie avant tout l'image de l'évêque en tant qu'administrateur rigoureux.

Les *Gesta Episcoporum Mettensium* sont rédigés au moment où le pouvoir épiscopal tend à changer de nature et à s'inscrire de façon plus claire dans l'espace, mais cette mutation n'apparaît à aucun moment sous la plume de leur auteur. Alors qu'Etienne de Bar mène une série de campagnes militaires de grande ampleur dans les années 1120 et 1130, le clerc qui rédige dans son entourage une histoire des prélats messins reste fidèle à un modèle épiscopal plus ancien, que l'on retrouve notamment dans les *vitae* consacrées aux évêques impériaux de l'époque ottonienne. Prenant comme point de départ la fondation du siège, le rédacteur reste attaché à l'idée de la sainteté de la lignée épiscopale, et laisse donc de côté les changements les plus récents dans l'exercice de la puissance épiscopale. Il préfère présenter un portrait équilibré de l'évêque, à la fois prince au service de l'Empire, et pontife au service de l'Eglise et de ses ouailles, à la recherche de l'harmonie entre la *cura interiorum* et la *cura exteriorum*. Or, ce modèle a été mis à mal par la Réforme Grégorienne et la Querelle des Investitures. L'épiscopat impérial a traversé une grave crise dont il est à peine sorti dans les années 1130. L'auteur des GEM entend donc remettre au goût du jour cet équilibre ébranlé, en fustigeant par exemple les atermoiements de l'évêque Hériman, incapable de concilier ses différents serments de fidélité. Rappelons que peu de temps avant la rédaction, Etienne de Bar a rencontré le pape et le roi Lothaire III, et qu'il a joué un rôle important dans l'élection contestée d'Adalbéron de Montreuil au siège épiscopal de Trèves. Ce n'est sans doute pas un hasard si les GEM possèdent une armature chronologique structurée autour des règnes des papes et des empereurs, armature que l'on rencontre habituellement dans les chroniques universelles de l'époque. L'auteur des *Gesta* entendait ainsi replacer l'action des prélats messins dans l'histoire universelle, symbolisée par les deux grands pouvoirs de l'Occident médiéval. L'originalité des GEM réside également dans le fait que leur rédacteur a accordé beaucoup d'importance à la définition du pouvoir royal. Ce dernier, dans les passages consacrés à Charlemagne et Otton I<sup>er</sup>, présente l'empereur comme l'avoué de l'Eglise, qui la protège et la comble de présents. Le pouvoir impérial est très clairement subordonné au pouvoir pontifical, comme le montre la mention du sacre (et non du couronnement) de Charlemagne par le pape Léon III en 800.

La grande rupture dans l'historiographie épiscopale intervient à la fin des années 1180. Le rédacteur de la première continuation des GEM ne reprend qu'un des éléments proposés par le modèle épiscopal ottonien : la défense vigoureuse des biens et des églises, qu'il pousse

à ses conséquences extrêmes : la narration se concentre à partir de ce moment essentiellement sur l'activité militaire des prélats, qui sont présentés comme des princes territoriaux. Non seulement le continuateur suit l'évolution du pouvoir épiscopal, mais il la renforce en négligeant la ville de Metz, qui n'est plus au cœur du récit, à une époque où l'évêque Bertram intervient encore beaucoup dans les affaires de la cité. Comme il n'a pas à retracer l'histoire de l'ensemble de la lignée épiscopale, l'auteur de la continuation 3b n'a pas été sensible à l'idée d'une sainteté partagée par tous les évêques autour de vertus communes. Son œuvre s'écarte désormais radicalement des modèles de sainteté proposés par les hagiographes, et il n'est plus question de présenter les évêques de Metz comme des saints. Ce schéma va être suivi par les autres continuations en 1261-1264 et en 1376-1379. Reste à souligner l'originalité de ces textes qui mettent en exergue le rôle militaire des prélats messins, alors que les continuations des *gesta* des autres cités lotharingiennes restent fidèles à des modèles épiscopaux plus équilibrés. La raison de ce désintérêt pour les tâches spirituelles des évêques est sans doute à chercher dans la menace permanente qu'ont fait peser le duc de Lorraine et le comte de Bar sur la principauté épiscopale. Les prélats sont en effet continuellement sur la défensive, et les continuations constituent une littérature de combat. En tout cas, une grande partie des contemporains partageaient cette conception du rôle de l'évêque, comme le montrent les plaintes des citains et des clercs messins contre l'évêque Renaud de Bar en 1308 : la plupart des articles concernent avant tout la mauvaise gestion de la principauté épiscopale.

Il est temps de répondre aux trois questions que nous avons posées au début de ce travail. Quand rédige-t-on des *gesta episcoporum* à Metz. Deux cas de figures se présentent. La composition peut intervenir lorsque le pouvoir épiscopal connaît une phase d'apogée. C'est la cas en 783 pour le *Liber* de Paul Diacre ; dans les années 1130 pour les GEM, alors qu'Etienne de Bar restaure la puissance des évêques de Metz, et en 1376 pour la continuation 3b, juste après l'entrée triomphale de Thierry Bayer de Boppard dans la cité. Ces trois moments sont caractérisés par les liens très forts qui unissent l'évêque et le pouvoir royal ou impérial : Angilram est proche de Charlemagne, il ambitionne de devenir chapelain, et le roi vient juste de faire enterrer sa femme à Saint-Arnoul ; en 1131, Etienne de Bar séjourne en compagnie de Lothaire III à Liège et à Trèves ; en 1376 Thierry Bayer de Boppard est l'un des conseillers les plus importants de l'empereur Charles IV. Ces similitudes montrent que la rédaction de *gesta* est un moyen de rappeler et de célébrer les liens qui unissent le siège

messin à la royauté et à l'Empire. La rédaction peut aussi se produire lors d'une phase de crise ou peu après, comme c'est le cas pour les continuations 1, 2 et 3. En 1189, Bertram rentre d'un exil de deux ans ; en 1260 l'élection de Philippe de Florange est très fortement contestée et en 1296/7, le chapitre s'est divisé lors de l'élection du successeur de Bouchard d'Avesnes. La continuité de l'histoire épiscopale s'oppose ainsi à travers ces textes aux difficultés passagères du siège, pour les minorer.

Qui rédige les *gesta* ? Une première constatation s'impose : la composition de *gesta* à Metz n'est pas forcément le fait d'autochtones. Deux étrangers au diocèse se sont penchés sur l'histoire épiscopale : Paul Diacre en 783, et Bertrand de Coblençe en 1376. Leur grande réputation d'érudition a permis de conserver le souvenir de leur travail, alors que les auteurs messins de *gesta*, comme maître Otton pour les GEM ou le chancelier Julien pour la continuation 2 (selon nos hypothèse), ne sont pas passés à la postérité. Mais la comparaison entre Paul Diacre et Bertrand de Coblençe s'arrête là, car Paul est un intellectuel de passage alors que Bertrand, en tant que vicaire, appartient au groupe des serviteurs de l'évêque. C'est dans ce cercle, qui comprend aussi bien des clercs que des laïcs (les ministériaux du XII<sup>e</sup> siècle, baillis et prévôts du XIV<sup>e</sup>), que s'est formée et maintenue une conscience forte de l'histoire et des intérêts de la principauté épiscopale. Le témoignage de ces serviteurs a offert la matière première sur laquelle les auteurs ont travaillé.

Pourquoi écrit-on des *gesta* à Metz durant le Moyen Âge? L'historiographie messine n'a jamais eu pour fonction de prouver les droits épiscopaux sur tel ou tel domaine de l'évêché, comme c'est le cas par exemple au Mans. Les actes diplomatiques retranscrits ou mentionnés sont extrêmement rares. Les textes messins apportent en fait un surcroît de légitimité aux évêques en remettant en perspective leurs actions dans le temps. La notice d'Etienne de Bar dans la continuation 1 est ainsi un modèle digne d'être imité. L'action de ce prélat légitime toutes les campagnes militaires de ses successeurs. Ces textes sont également porteurs d'une identité. Ils n'ont pas pour but de décrire ce qu'est un évêque -la législation canonique remplit parfaitement ce rôle- mais ils indiquent au lecteur ce qu'est un évêque de Metz : il est le descendant des apôtres, le dernier maillon d'une sainte lignée en constante relation avec les papes, les rois et les empereurs ; un prince puissant enfin, à la tête d'un ensemble territorial qu'il doit défendre. L'identité définie par ces textes s'insère dans deux cadres spatiaux : le cadre local avec l'évocation de la cité, puis de la principauté épiscopale d'une part, et le cadre de l'Empire d'autre part, qui reste la référence incontournable pour la plupart des auteurs messins. Entre les deux, il n'y a de place pour une échelle intermédiaire

comme la région. La conscience de former un groupe uni, différent des autres peuples, n'a jamais été fort dans l'espace lorrain. Les nombreuses rédactions de *gesta* à Metz sont sans doute la conséquence du faible sentiment identitaire qui lie les habitants et les princes de cet espace durant les derniers siècles du Moyen Âge (le phénomène pourrait être étendu à l'ancienne Lotharingie). Dans le même temps, leur diffusion contribue à amplifier ce morcellement des identités.

A l'époque de Thierry Bayer de Boppard et de Bertrand de Coblenche, le chancelier Gerson, dont les œuvres ne vont pas tarder à prendre place dans la bibliothèque du couvent récemment fondé des Célestins de Metz, traçait le portrait de l'évêque idéal, n'ayant en vue que le salut des âmes qui lui étaient confiées ; les continuations des *Gesta episcoporum* de Metz représentent de puissants prélats bien éloignés de cet idéal, et mettent en évidence une conception purement séculière de l'épiscopat. Néanmoins, une fois traduites, elles fourniront aux historiens messins de la fin du Moyen Âge un récit qu'il leur sera facile de s'approprier et d'utiliser pour retracer le passé de la cité et de ses relations tumultueuses avec les principautés lorraines ; les *Gesta* et leurs continuations entreront ainsi dans le patrimoine historiographique de la cité messine.

# **Annexes**



## I. LISTE DES EVEQUES DE METZ

### Les premiers évêques

Clément  
Céleste  
Félix I<sup>er</sup>  
Patient  
Victor I<sup>er</sup> saint un des deux Victor est attesté 343  
Victor II  
Siméon  
Sambace  
Rufus  
Adelphe  
Firmin  
Legonce  
Auctor  
Saint Epletius  
Urbitus  
Bonolus  
Térence  
Gossolinus  
Romanus  
Fronimus  
Grammatius.

### VI<sup>e</sup> siècle

Agathimbre  
Sperus/Hespérius, attesté en 535  
Gondulf ?  
Vilicus attesté en 566  
Pierre, attesté avant 581  
Agiulf, attesté en 601

## **VII<sup>e</sup> siècle**

Arnoald  
Pappolus  
Arnoul, 613/4-629/30  
Goery ou Abbo, attesté dans les années 640  
Godo  
Saint Chlodulf attesté dans les années 650  
Abbon II

## **VIII<sup>e</sup> siècle**

Aptat  
Félix II  
Sigebaud mort en 741  
Chrodegand (742-766)  
Angilram (768-791)

## **IX<sup>e</sup> siècle**

Gondulf (816-822)  
Drogon (823-855)  
Advence (858-875)  
Wala (876-882)  
Robert (883-917)

## **X<sup>e</sup> siècle**

Wigéric (917-927)  
Benno de Metz (927-929)  
Adalbéron I<sup>er</sup> (929-962)  
Thierry I<sup>er</sup> (965-984)  
Adalbéron II (984-1005)

## **XI<sup>e</sup> siècle**

Thierry II de Luxembourg (1006-1047)  
Adalbéron III de Luxembourg (1047-1072)  
Hermann (1072-1090)  
Walon 1085, désigné par l'empereur Henri IV  
Brunon de Calw 1085-1089 ? évêque désigné par l'empereur Henri IV  
Poppon (1090- 1103).

## **XII<sup>e</sup> siècle**

Adalbéron IV (1097-1119 ?), désigné par l'empereur Henri IV  
Théoger (1117-1120)  
Étienne de Bar (1120-1162)  
Thierry III de Bar, (1163-1171), non consacré.  
Frédéric de Pluviose, (1171-1173), non consacré.  
Thierry IV de Lorraine (1173-1179), non consacré.  
Bertram (1180-1212)

## **XIII<sup>e</sup> siècle**

Conrad de Scharfenberg (1212-1224)  
Jean I<sup>er</sup> d'Apremont (1224-1238)  
Jacques de Lorraine (1239-1260)  
Philippe de Florange (1260-1263)  
Guillaume de Traînel (1264-1269)  
Laurent (1270-1279)  
Jean II de Dampierre (1279-1282)  
Bouchard d'Avesnes (1282-1297),  
Gérard de Rhéninghe (1297-1302)

## **XIV<sup>e</sup> siècle**

Renaud de Bar (1302-1316)  
Henri Dauphin (1319-1325)  
Louis de Poitiers (1325-1327)  
Adhémar de Monteil (1327-1361)  
Jean III de Vienne (1361-1365)  
Thierry V Bayer de Boppard (1365-1384)

## **II. LES CONTINUATIONS LATINES REDIGÉES APRÈS 1376**

### **A. La continuation latine 4**

#### **1. Période couverte**

La continuation 4 commence avec l'épiscopat de Gérard de Reninghe en 1297. Elle contient les notices de 7 évêques : Gérard de Reninghe (1297-1302) ; Renaud de Bar (1302-1316) ; Henri Dauphin de Vienne (1319-1325) ; Louis de Poitiers (1325-1327) ; Adémar de Monteil (1327-1361) ; Jean de Vienne (1361-1365). La dernière notice consacrée à Thierry Bayer de Boppard, qui devint évêque de Metz en 1365, s'achève avec la procession des Rameaux, le 6 avril 1376. Cette continuation couvre donc un période de 79 ans.

#### **2. Manuscrits (date de copie de la continuation)**

- C: Paris Bnf lat. 5532, XIV<sup>e</sup> s, f. XV<sup>e</sup> s.
- J: Abbaye de Saint-Vincent. XIV<sup>e</sup> s. ? Disparu.

### 3. Edition

La première partie a été éditée jusqu'en 1325 par François, Tabouillot, *Histoire de Metz*, t.III, *preuves.*, p.1-4. La seconde partie de 1325 à 1376 est inédite.

### 4. Contenu et sources

Cette continuation est une traduction en latin de la dernière partie de la *Chronique des évêques de Metz*, comme nous allons en faire la démonstration. Première difficulté : où commence cette continuation ? Auguste Prost, lorsqu'il a recensé les différents textes ajoutés aux GEM, indique qu'il a existé deux continuations couvrant la période 1260-1376, avec une césure en 1325 à la fin de l'épiscopat de l'évêque Henri Dauphin<sup>1</sup>. Il s'appuie sur *l'Histoire de Metz* des Bénédictins dom Jean François et Nicolas Tabouillot parue aux XVIII<sup>e</sup> siècle, qui mentionne un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Vincent, qui contenait le texte des GEM et plusieurs continuations s'arrêtant en 1325<sup>2</sup>. Le manuscrit est perdu mais le texte a été édité par les deux érudits messins.

Cette édition, qui reprend la continuation 3 jusqu'en 1296, se poursuit par plusieurs notices originales jusqu'en 1325. Leur contenu est comparable au texte que l'on trouve dans le manuscrit Bnf lat.5532, à deux différences près : les Bénédictins offrent une version corrigée d'un point de vue grammatical par rapport aux leçons fournies par le manuscrit médiéval ; dans ce dernier après les GEM et les continuations 1 et 2, un bloc a été copié d'une seule main qui comprend la continuation 3 jusqu'en 1296, et après cette date, des notices similaires à celles reproduites par les Bénédictins, mais dont le terme n'est pas 1325, comme dans l'édition des érudits modernes, mais 1376, avec la procession des Rameaux dirigée par Thierry Bayer de Boppard.

---

<sup>1</sup> Auguste Prost, *Histoire de Metz. Les légendes*, 1875, Metz, p.90-93.

<sup>2</sup> HMB, t.3, pr., p.1-4 : « Cette chronique est divisée en trois parties : la première contient la suite des Evêques de Metz, depuis S. Clement jusqu'à Poppon, la seconde finit à Bertram, & la troisième à Jacques de Lorraine en 1260. J'en ajoute ici une quatrième qui n'a point encore été publiée. Elle est tirée d'un manuscrit de l'abbaye de S. Vincent, dans laquelle cette chronique se trouve continuée jusques Henry Dauphin, élu évêque de Metz en 1419. » Il s'agit d'une erreur d'impression : il faut lire 1319.

Manuscrit Bnf lat. 5532

Edition des Bénédictins

GEM (main 1)

Continuation 1 et 2 (main 1)

Continuation 3 (main 2)

Notices de 1296 à 1325 (main 2)

Notices de 1325 à 1376 (main 2)

Continuation 3

Notices de 1296 à 1325 (même texte ; syntaxe corrigée)

Contrairement aux allégations d'Auguste Prost, il n'a jamais existé deux continuations avec pour césure la démission d'Henri Dauphin en 1325 mais un seul et même texte allant de 1296 à 1376, que nous appellerons la continuation 4. Dans le manuscrit médiéval, il n'y a pas de réelle coupure tant sur le fond que sur la forme entre les notices qui couvrent la période 1296-1325, et celles qui suivent pour 1325-1376. Les phrases sont construites de la même façon, avec un vocabulaire latin rudimentaire et une syntaxe proche du français. Un autre détail permet d'affirmer sans ambiguïté que les deux continuations n'en forment qu'une seule et même unité. Le texte évoque dans la notice de l'évêque Renaud de Bar (1302-1316), le duché de Bar et le duc de Bar Edouard, son neveu<sup>1</sup>, or, le comté de Bar n'a été transformé en duché qu'en 1354/5, sous le règne de Robert. Il aurait été impossible à un auteur écrivant en 1325 ou peu après d'utiliser cette titulature qui n'existait pas encore à cette époque. La seule question est de savoir si les Bénédictins ont eu sous les yeux le manuscrit Bnf lat. 5532, qui proviendrait alors de l'abbaye Saint-Vincent, ou s'ils ont utilisé un autre témoin. Première hypothèse : Il est possible que les érudits messins aient choisi de rectifier la syntaxe qu'ils

---

<sup>1</sup> Paris Bnf lat. 5532, f.23r : *«Iste Regnardus rexit episcopatum Metensium nobilissime ac potentissime ac fuit rector ducatus de Baro »* ; f.23v : *«Predictus episcopus habuit secum duces Barensem, qui erat filius fratris sui »*

jugeaient peu convenable, mais dans ce cas, comment expliquer que les Bénédictins se soient arrêtés à la fin de la notice d'Henri Dauphin en 1325, sans éditer le reste du manuscrit, dont le récit va jusqu'en 1530 ? Deuxième hypothèse : les Bénédictins ont travaillé à partir d'un témoin qui a disparu aujourd'hui. Dans ce cas, il faut imaginer que le manuscrit était incomplet, et que les deux érudits ont édité l'ensemble du texte qu'ils avaient sous les yeux.

Une autre difficulté concerne les liens qui existent entre la continuation 3b et la *Chronique des evesques de Mets*. Les deux textes sont extrêmement proches, à tel point qu'il est évident que l'un est une traduction de l'autre. Voici à titre d'exemple la notice en latin et la notice en français de Louis de Poitiers qui tint l'épiscopat de 1325 à 1327 :

« *Ludovicus de Poitier fuit LXVIII episcopus Metensium. Iste erat ante episcopus de Langra translatusque fuit in episcopatum metensium anno domini M CCC XXV ; primo fuit receptus in Marcello post hec venit Metis in vigilia Purificacionis beate Marie. Iste tam procuravit quod iste tres vile scilicet Hombourch Vicus et Ramberviler quas Regnaldus de Bar episcopus obligaverit restitue fuerunt episcopatui ... illisible reedificavit muros de Vico post hec propter magnas expensas ivit in provinciam suam et sic mortus fuit. Iste episcopus non regnavit nisi tres annos quod modicum et dampnum fuit pro episcopu quia si diutius vixisset multa bona episcopatui fecisset. Obiit sexto anno coronacionis Iohanis pape XXII »<sup>1</sup>*

« *Ludovicus de Poitiers fut le 71<sup>e</sup> evesquez de Metz. Il estoit evesques de Langres et fut tranféré a Metz lan 1325 et fut premier receut a Marsal. Apres vint a Metz la vigille de la purification pour faire les 13. Et puis pourchassa tant que Hombourch Vy et Remberviller li furent restituez des seigneurs qui les tinrent. Li fist adonc refaire les murs de Vy. Apres pour espargner les grans despens il sen alla en la terre devers Montelimars en Provence et la fist ediffier le chastel de Pigneron et puis se lessa mourir. Il regnait 3 ans. Et cil heust plus vescu il hesut grandement amender leveschie. Il morut lonsieme an de la creation pape Jehan XXII. »<sup>2</sup>*

Nous pensons pour notre part que la continuation 3b a été traduite à partir de l'œuvre en langue vernaculaire, qui est elle-même une traduction et un remaniement de GEM et des continuations 1, 2 et 3b. Trois raisons principales peuvent être avancées pour étayer notre démonstration. Le premier argument est d'ordre grammatical et syntaxique. Les phrases du texte latin sont organisées suivant le modèle grammatical français : le verbe suit systématiquement le sujet et ne clôt que rarement les phrases. D'autres tournures sont également caractéristiques comme *erat ante episcopus* pour *il estoit evesques avant*.

---

<sup>1</sup> Bnf lat. 5532, f.24.

<sup>2</sup> Metz Bm 855, fol.228vb

Le deuxième argument est d'ordre chronologique, et il a déjà été évoqué. La continuation 3c donne systématiquement le titre de duc aux comtes de Bar, même pour les princes qui ont régné avant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, date à laquelle le comté de Bar a été érigé en duché<sup>1</sup>. *La Chronique des Evesques de Mets* ne fait pas d'anachronisme et respecte bien mieux la titulature des princes barrois<sup>2</sup>.

Le troisième argument relève de la sémantique. Le texte latin fait des contresens qui ne se retrouvent dans le texte français. Dans la notice de l'évêque Renaud de Bar, il est dit dans la version française que l'évêque doit passer la nuit précédant la procession des Rameaux dans l'abbaye Saint-Arnoul, où il doit être baigné. La version latine avance que l'évêque doit être béni dans l'abbaye suburbaine.<sup>3</sup> La bonne leçon est celle du texte français, car le cérémonial de la cathédrale indique que le prélat doit être baigné<sup>4</sup>.

Tous ces éléments permettent d'affirmer que la continuation 4 n'est qu'une pâle traduction réalisée au XV<sup>e</sup> siècle de la partie finale de la *Chronique des Evesques de Mets*. La question qui se pose alors est de savoir pourquoi l'auteur de cette continuation n'a pas cherché à recopier la continuation 3b rédigée par Bertrand de Coblençe en latin. Les manuscrits de cette œuvre étaient peut-être inaccessibles, à moins que l'auteur ait préféré reprendre le texte en langue vernaculaire, qui est plus proche des préoccupations des chanoines messins et moins favorable aux évêques de Metz, et notamment à Thierry Bayer de Boppard.

---

<sup>1</sup> Ainsi pour Edouard 1<sup>er</sup> mort en 1336; Bnf lat. 5532, fol.24.

<sup>2</sup> Metz Bm 855, fol.227vb-228a: « Car a celle procession ly évesquez doit estre presens selon l'ordinaire de la grant eglise le devoit. Car a celle procession ly évesque doit estre presens et doit gesir a saint [fol.228a] Arnoult et y doit estre baignies »

<sup>3</sup> Bnf lat. 5532, fol.23v: «...et ante diem processionis debet iacere idem episcopus in Sancto Arnulpho, et ibi debet benediceri, »

<sup>4</sup> D'après le cérémonial de la cathédrale de Metz datant des XII-XIII<sup>e</sup> siècles, Metz Bm 82, éd. Jean-Marie Pelt, *Etudes sur la cathédrale de Metz*, t.1. *La liturgie*, 1937, Metz, p.339 : «De tercia processione Palmarum, que est episcopalis. Nunc dicuendum est de episcopal processione que fit a sancto Arnulpho usque ad maiorem ecclesiam, episcopo presente. Dominus enim episcopus, facturus processionem in ramis Palmarum, debet dabbato precedente venire cum clericis suis ad Sanctum Arnulphum et ibi intrare balneum prandere et pernoctare. »



## B. La continuation latine 4b

### Période couverte

La continuation 4b poursuit la notice de Thierry Bayer de Boppard présente dans la continuation III à partir de 1376 jusqu'à la mort du prélat en 1384. Elle se poursuit par celle de Pierre de Luxembourg (1384-1387). L'évêque Raoul de Coucy (1387-1415) est également mentionné, mais les deux derniers *folii* ont été arrachés, et il est donc impossible de dire avec précision quand la continuation se finissait. Elle couvrait au minimum une période de 11 ans.

### Manuscrits (date de copie de la continuation)

- D: Saint Omer Bm 297, XV<sup>e</sup> s, f.171v-174v

### Edition

La continuation 4b est inédite. L'édition critique est en cours d'élaboration, en coopération avec Christine Barralis.

## C. La continuation latine 5

### Période couverte

Cette sixième continuation va du début de l'épiscopat de Pierre de Luxembourg en 1384, à la mort de l'évêque Georges de Bade en 1484. Elle contient quatre notices : Pierre de Luxembourg (1384-1387), Raoul de Coucy (1387-1415), Conrad Bayer de Boppard (1415-1459) et Georges de Bade (1459-1484). Cette continuation couvre donc un siècle.

### Manuscrits (date de copie de la continuation)

- C: Paris Bnf lat. 5532, XVI<sup>e</sup> s.

### Edition

L'édition de référence est celle de Georg Wolfram, «*Chronica episcoporum Mettensium, 1260-1376 (1530)*», *JGLGA*, n°10, 1898, p.336.

## D. La continuation 6

### Période couverte

Cette sixième continuation va de la mort de Georges de Bade, le 11 octobre 1484, à la réception par le chapitre messin du nouveau coadjuteur, Nicolas de Lorraine, postulé pour recevoir le siège le 22 avril 1530. Deux évêques sont concernés : Henri de Vaudémont (1484-1505) et Jean de Lorraine (coadjuteur et postulé pour recevoir le siège en 1500, administrateur de l'évêché en 1518). Cette continuation couvre donc une période de 46 ans.

### Manuscrits (date de copie de la continuation)

- C: Paris Bnf lat. 5532, XVI<sup>e</sup> s.

### Edition

L'édition de référence est celle de Georg Wolfram, «*Chronica episcoporum Mettensium, 1260-1376 (1530)*», *JGLGA*, n°10, 1898, p.336-337.

### **III. GENEALOGIES**

#### **A. Les évêques de Metz et les Arnulfiens**

## **B. Les évêques de la maison d'Ardenne**

### **C. Les évêques de la maison d'Ardenne-Luxembourg**

## **D. Les évêques de Metz de la maison comtale de Bar**

## **E. Les évêques de Metz de la maison ducale de Lorraine**



## **F. Les comtes de Metz**

## **G. Généalogie de l'évêque Jean d'Apremont**

## **H. Les évêques dauphinois**

#### IV. CARTES

##### A. Lieux mentionnés dans le *Liber des Episcopis Mettensibus* de Paul Diacre

**B. Lieux mentionnés dans les *Gesta epsicoporum Mettensium***

**C. Lieux mentionnés dans la continuation latine 1**

**D. Lieux mentionnés dans la continuation latine 2**

**E. Lieux mentionnés dans la continuation latine 3b**



## **F. La églises de Metz vers l'An Mil**

## LEGENDE :

- 1 Saint Pierre-aux-Arènes
- 2 Saint-Jean
- 3 Groupe épiscopal
- 4 Baptistère
- 5 *Domus Ecclesiae*
- 6 Saint-Pierre- le-Majeur
- 7 Notre-Dame-la-Ronde
- 8 Saint-Paul
- 9 Sainte-Croix-*infra-columnas*
- 10 Saint-Martin
- 11 Saint-Pierre-près-de-Saint-Martin
- 12 Saint-Pierre-Aux-Nonnains
- 13 Sainte-Marie-Aux-Nonnains
- 14 Saint-André
- 15 Sainte-Glossinde
- 16 Sainte Croix-*ad-portam*
- 17 Sainte-Marie-Mère-de-Dieu
- 18 Saint-Evre
- 19 Saint-Symphorien
- 20 Saint-Arnoul
- 21 Saint-Eusèbe
- 22 Saint-Bénigne
- 23 Saint-Félix/Saint-Clément
- 24 Saint-Amant
- 25 Saint-Laurent
- 26 Saint-Genesius
- 27 Saint-Privat
- 28 Saint-Victor
- 29 Saint-Livier
- 30 Saint-Médard
- 31 Saint-Georges
- 32 Saint-Vincent
- 33 Saint-Marcel
- 34 Saint-Hilaire
- 35 Saint-Julien
- 36 Saint-Ferroy
- 37 Sainte-Ségolène
- 38 Saint-Euchaire
- 39 Saint-Maximin
- 40 Saint-Simplice
- 41 Saint-Etienne
- 42 Saint-Martin-hor-les-Murs
- 43 Saint-Rémi

## **G. La ville de Metz vers 1440**

1. Abbaye Saint-Vincent
2. Chapelle du Petit-Jean
3. Eglise paroissiale Saint-Médard
4. Eglise paroissiale Saint-Livier (Saint-Polyeucte)
5. Eglise paroissiale Saint-Georges
6. Eglise paroissiale Saint-Marcel
7. Prieuré des Grandes-Pucelles
8. Eglise paroissiale Saint-Ferroy
9. Eglise paroissiale Sainte-Ségolette
10. Couvent des Carmes
11. Eglise paroissiale Saint-Hilaire-le-Grand
12. Eglise paroissiale Saint-Victor
13. Cathédrale
14. Collégiale Saint-Pierre-le-Vieux
15. Collégiale Saint-Paul
16. Collégiale Saint-Pierre-aux-Images
17. Eglise paroissiale Saint-Gorgon
18. Eglise paroissiale Sainte-Croix
19. Couvent des Cordeliers
20. Couvent des Cordelières
21. Eglise paroissiale Saint-Jacques
22. Collégiale Saint-Sauveur
23. Eglise paroissiale Saint-Hilaire-le-Petit
24. Couvent des Prêcheurs
25. Couvent des Repentis de Clairvaux ?
26. Eglise paroissiale Saint-Simplice
27. Eglise paroissiale Saint-Euchaire
28. Hôpital des Allemands( ordre teutonique)
29. Eglise paroissiale Saint-Vit
30. Abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains
31. Couvent des Prêcheresses
32. Prieuré du Petit-Clairvaux
33. Eglise paroissiale Saint-Maximin
34. Chapelle des Templiers
35. Abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains
36. Eglise paroissiale Saint-Jean-Neufmoutier
37. Abbaye Sainte-Glossinde
38. Eglise paroissiale Saint Gengoulf
39. Prieuré Saint-Nicolas-du-Pré
40. Eglise paroissiale Saint-Martin
41. Eglise paroissiale Saint-Etienne-le-Dépanné
42. Hôpital Saint-Nicolas
43. Couvent des Célestins
44. Couvent des Repentis de la Madeleine
45. Couvent des Augustrins
46. Abbaye Saint-Symphorien
47. Collégiale Saint-Thiébaud

# BIBLIOGRAPHIE

## Liste des abréviations

AA SS	<i>Acta Sanctorum</i> par les Bollandistes
AD MM	Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle
AD Mos.	Archives départementales de la Moselle
AD Meuse	Archives départementales de la Meuse
<i>Arch Nat.</i>	<i>Archives Nationales</i>
ASHAL	<i>Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine</i>
CC	<i>Corpus Christianorum</i>
CL	<i>Cahiers Lorrains</i>
Coll. Lor.	Collection lorraine du département des manuscrits de la Bnf
DLH	<i>Decem Libri Historiarum</i> de Grégoire de Tours
GEM	<i>Gesta episcoporum Mettensium</i>
JGLGA	<i>Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde</i>
MGH	<i>Monumenta Germaniae Historica</i>
PL	<i>Patrologia Latina</i>
RHGF	Recueil des historiens des Gaules et de la France

## A. LES SOURCES

### 1. ARCHIVES ET MANUSCRITS

#### Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle

##### Série B

B 338  
B 527  
B 424  
B 565  
B 590  
B 621  
B626  
B 801  
B 858  
B 872

## **Archives départementales de la Meuse**

### **Série B**

B256 (cartulaire du duc de Lorraine Ferry III)

B 2342

## **Archives départementales de la Moselle**

### **Série H**

H 492

H 1672

H 2106

### **Série G**

G 152

G 446

G 467

G 1250

2G1 (registres capitulaires de chapitre cathédral de Metz)

## **Archives nationales**

### **Série J**

J 524

J 527

J 580

J 582

## Manuscrits consultés

Berlin DSB Philipps Ph. 1831  
Berlin DSB Philipps Ph. 1832  
Berlin DSB Philipps Ph. 1885  
Berlin DSB Philipps Ph. 1887  
Berlin DSB Philipps Ph. 1896

Brême SUB C 36

Metz Bm 245  
Metz Bm 494  
Metz Bm 796  
Metz Bm 797  
Metz Bm 855

Paris Bnf lat. 5278  
Paris Bnf lat. 5294  
Paris Bnf lat. 5357  
Paris Bnf lat. 5532  
Paris Bnf lat. 9428  
Paris Bnf lat. 10 021 (cartulaire de l'évêché de Metz)  
Paris Bnf lat. 10 029 (cartulaire de Saint-Sauveur)  
Paris Bnf lat. 10 844  
Paris Bnf lat. 13 896  
Paris Bnf lat. 15 009  
Paris Bnf Paris Bnf fr. 4890  
Paris Bnf fr. n. a. 6699  
Paris Bnf fr. n. a. 6719  
Paris Bnf Baluze 57  
Paris Bnf Coll. Lor. 228  
Paris Bnf Coll. Lor. 251  
Paris Bnf Coll. Lor. 332  
Paris Bnf Coll. Lor. 977  
Paris Bnf 500 Colbert 56

Saint-Omer Bm 297

Trèves SB 1160

Wolfenbüttel Helmstedt, *Herzog-August-Bibli.* 76-14

## 2. SOURCES DIPLOMATIQUES CATALOGUEES ET EDITEES

Arbois de Jubainville [1859-1869]

ARBOIS de JUBAINVILLE Henri, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> s.*, 1859-1869, Paris.

Arveiler-Ferry [1957]

ARVEILER-FERRY M., *Catalogue des actes de Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1239-1260)*, mémoire des *Annales de l'Est*, n°20, 1957.

Bernhaupt [1948]

BERNHAUPT J., *Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre-Aux-Nonnains de Metz*, mémoire dact., 1948, Nancy.

Bridot [1949]

BRIDOT Jean, *Catalogue des actes de Ferry IV, duc de Lorraine (1312-1329)*, DES Nancy 1949

Butkens [1641]

BUTKENS C., *Trophées, tant sacrés que profanes de la duché de Brabant*, 1<sup>ère</sup> éd. Anvers, 1641, 2<sup>e</sup> éd. La Haye, 1724-1746.

Gaudemet [1989]

*Canons des conciles mérovingiens (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles)*, éd. et traduction par Jean Gaudemet, Paris, 1989.

Coudert [2008]

COUDERT Jean, *Les Rapports de droits de la Moselle romane (XIII<sup>e</sup> - début du XVII<sup>e</sup> siècle)*, 2008, Paris.

Dieterlen [1913]

DIETERLEN Maurice, «Le fonds lorrain aux archives de Vienne », *MSAL*, 63, 1913, p.5-52.

Erpelding [1979]

ERPELDING Danièle, *Actes des princes lorrains. I. Princes laïques. II. Les comtes. B les comtes de Salm*, 1979, Nancy.

Eubel [1913]

EUBEL Conrad, *Hierarchia catolica Medii Aevi sive summorum pontificum, cardinalium, ecclesiarum antistitum series ab anno 1198 usque ad annum perducta e documentis tabularii praesertim Vaticani collecta*, 1913-1967, Regensberg, 6 vol.



Goerz [1861]

GOERZ Adam, *Regesten der Erzbischöfe zu Trier von Hetti bis Johann II. 814-1503*, 1861, Trèves.

Grégoire le Grand, *Regestrum epistolarum*, éd. L. Hartmann, *Monumenta Historiae Germanica, Epistolae*, t.2, Berlin, 1899.

Herbomez [1898]

HERBOMEZ A. d', *le cartulaire de l'abbaye de Gorze. Ms. 826 de la bibliothèque de Metz, Mettensia*, t.II, Paris 1898.

Hontheim [1750]

HONTHEIM Jean-Nicolas, *Historia Trevirensis diplomatica*, 1750-1757, Trèves.

Huber [1877]

HUBER Alfons, *die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser karl IV. 1346-1378*; 1877, *regesta imperi*, t.VIII, Innsbruck.

Huber [1889]

HUBER Alfons, *Erstes Ergänzungsheft zu den Regesten des kaiserreichs unter Kaiser Karl IV. 1346-1378*, 1889 *regesta imperi*, t.VIII, Innsbruck.

Huillard-Breholles [1852]

HUILLARD-BRÉHOLLES J.L.A., *Historia diplomatica Friderici secundi*, 1852-1861, Paris, 7 vol.

Lesort [1909]

LESORT André, *Chroniques et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel, Mettensia*, VI, 1909, Paris.

Levallois [1901]

LEVALLOIS Henri, «Recherches, à propos d'une liste des vassaux de Bar, de l'an 1311, sur les débuts du règne du comte Edouard 1<sup>er</sup>», *BSAL*, voir p.193-219.

Levallois [1902]

LEVALLOIS Henri, *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine (1329-1346)*, Thèse manuscrite de l'Ecole des Chartes, 1902, msc. Nancy Bm 1185, 2 vol.

Longnon [1901]

LONGNON Auguste, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie. 1171-1361*, 1901, Paris, t.1, *les fiefs*.

Marichal [1903-1905]

Marichal [1906-1908]

MARICHAL Paul, *Le cartulaire de l'évêché de Metz, dit le « troisième registre des fiefs » avec un essai de reconstitution du « vieil registre » et du « second registre des fiefs »*, dans *Mettensia*, t.IV 1903-1905 et t.V, 1906-1908, Paris.

Marionnet [1948]

MARIONNET, *Catalogues des actes de Thiébaud II, duc de Lorraine (1303-1312) et introduction à ce catalogue*, DES Nancy, 1948.

*Martyrologium Hieronymianum*, éd. et commentaire Henri Quentin et Hippolyte Delehaye, *Acta Sanctorum*, Novembre, T.2, 2<sup>ème</sup> partie, Bruxelles, 1931.

MAZEROLLES Marie Thérèse, *Catalogue des actes de Renaud de Bar, évêque de Metz, (1302-1306)*, DES, 1947-1948, Nancy, introuvable

Mercier de Morière [1893]

MERCIER de MORIERE Louis , *Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine*, dans *Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, XVII, 1893, Nancy.

Cité Mercier [1893]

Pange [1930]

PANGE, Jean de, *Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine*, 1930, Paris.

Parisse [1969]

PARISSE Michel, « Bullaire de la Lorraine (jusqu'en 1198) », dans l'*ASHAL*, 69, 1969, p.6-102.

Parisse [1972]

PARISSE Michel, *Actes des princes lorrains. 2<sup>e</sup> série : princes ecclésiastiques. I. Les évêques de Metz. C. Thierry III, Ferri, Thierry IV (1163-1179)*, 1972; Nancy.

Parisse [1977]

PARISSE Michel, *Actes des princes lorrains. 1<sup>er</sup> série : princes laïques. II les comtes A Les comtes de Bar*, t.I, de Sophie à Henri 1<sup>er</sup> (1033-1190), 1972, Nancy.

Parisse [1979]

PARISSE Michel, « *Actes des princes lorrains, 2<sup>e</sup> série: les princes ecclésiastiques, I Les Evêques de Metz, B. Etienne de Bar (1120-1162)* », 1979, Nancy.

Ramm [1948]

RAMM François, *catalogue des actes de Jean d'Aprémont, évêque de Metz (1224-1238)*, mém dact., 1948, Nancy.

Robert [1891]

ROBERT Ulysse, « *Bullaire du pape Calixte 2. Essai de Restitution* », 1891, Paris, n°185, 209, 213, 389

Rymer [1727]

RYMER Thomas, *Foedera ; conventiones, literae et cuiuscunque generis acta publica inter reges Angliae et alios quosvis*, 1727, Londres, t.2.

Sauerland [1898]

SAUERLAND Heinrich. Volbert, « *Vatikanische Regesten zur Geschichte Deutsch-Lothringens* », dans *JGLGA*, X, 1898, p.195-235.

Sauerland [1901]

SAUERLAND Henrich Volbert, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, dans *Quellen zur Lothringischen Geschichte*, 1901, Metz, t.1: (1294-1342)

Sauerland [1902]

SAUERLAND Heinrich. Volbert, «Zwei Aktenstücke zur Geschichte des Metzzer Bischofs Philipps von Flörchingen (30 December 1260- 24 september 1263) », dans *JGLGA*, XIV, 1902.

Sauerland [1907]

SAUERLAND Henrich Volbert, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem vatikanischen Archiv*, t.3, (1342-1352), 1905 ; t.4 (1353-1362), 1907, Bonn.

Schöpflin [1775]

SCHÖPFLIN Jean-Daniel, *Alsatia diplomatica*, 1775, Mannheim, 2 vol.

Schwalm [1897]

SCHWALM Jakob, «Reiseberichte 1894-1896 mit Beilagen II. », dans *Neues Archiv der Gessellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 23, 1897, p.291-374.

Tabbagh [2009]

TABBAGH Vincent, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*. t.11, Diocèse de Sens, Turnhout, 2009.

Teulet [1866]

TEULET A., *Layettes du trésor des chartes*, 1866, Paris, t.2, (1247-1260).

Thiriot [1928]

THIRIOT G., *La cathédrale de Metz. Les épitaphes*, 1928, Langres.

Wailly [1878]

WAILLY Natalis de, *Notices sur les actes en langue vulgaire du XIII<sup>e</sup> siècle contenus dans la collection de Lorraine, à la bibliothèque nationale*, 1878, Paris.

Wiegand [1892]

WIEGAND W., *Vatikanische Regesten zur Geschichte der Metzzer Kirche*, dans *JGLGA*, 1892/1, p.146-164 (1216-1241); 1892/2 (1243-1257), p.214-231; 1893/1, p.139-156 (1257-1264).

Winckelmann [1880]

WINCKELMANN Edouard, *Acta Imperii inedita*, 1880, Innsbruck.

Wolfram [1888]

WOLFRAM Georg, «*Ungedruckte Kaiser-Urkunden des Metzzer Archive* », dans *JGLGA*, 1, 1888-1889, p.144-161.

Wolfram [1895]

WOLFRAM Georg., «*Eine unbekannte Urkunde Koenig Friedrichs II* », dans *JGLGA*, 1895/2, p.169-170.

Wolfram [1903]

WOLFRAM Georg., « *ungedruckte Papsturkunde der Metzzer Archive* », JGLGA, XV, 1903, p.278-323.

### 3. SOURCES LITTÉRAIRES, HAGIOGRAPHIQUES ET HISTORIOGRAPHIQUES

*Actus pontificum Cenommanis in urbe degentium*, éd. G. Busson et A. Ledru, Le Mans, 1902

ADSON de MONTIER-EN-DER, *Vita Mansueti*, BHL 5209-5210, AA, SS, *sept.*, I, c.25, p.644.

AGNELLUS, *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, éd. O. HOLDER-EGGER, M.G.H., *Script. In rerum Langobardicarum*, 1878, lieu, p.265-391.

ALBERT d'AIX, « *Historia Hierosolimitana* », dans *Recueil des Historiens des Croisades*, IV, 1879, Paris, p.370-371

ALBERT de STADE, *Annales Stadenses*, 1859, Hanovre, MGH, SS, XVI, p.271-379.

ALPERT, *De episcopis Mettensibus libellus*, MGH, SS, IV, p.697-700.

*Annales Argentinenses*, éd. Ph. Jaffé, MGH, SS, XVII, 1861, Hanovre, p.86-90.

*Annales Basileenses* MGH, SS, XVII, 1861, Hanovre, p.193-202

*Annales Colmarienses maiores* MGH, SS, XVII, 1861, Hanovre, p.202-232.

*Annales Mossomagenses*, MGH, SS, III, 1839, Hanovre, p.160-166.

*Annales Sancti Vicentis Mettensis*, MGH, SS, III, 1839, Hanovre, p.153-160.

*Annales de Sancti-Vitoni Verdunensis*, MGH, SS, X, p.525-530.

ARNOLD de LUBECK, éd. M. Lappenberg, MGH, SS, XXI, 1869, Hanovre, p.101-250.

AUBRY de TROIS-FONTAINES, MGH, SS, XXIII, 1925, Leipzig, éd. P. Scheffer-Boischorst p.620-950.

Bruneau [1927-1933]

BRUNEAU Charles (éd.), *La Chronique de Philippe de Vigneulles*, 1927-1933, Metz, 4 vol.

BERTAIRE, *Gesta episcoporum Verdunensium*, M.G.H., SS, IV, éd. G. Pertz, Hanovre, 1841, p.40.

BERTHOLD, *Annales*, MGH, SS, V, 1844, Hannovre, p.264-326

CARUS, *Vita sancti Clementis I<sup>o</sup>*, éd. par Karl Strecker et Gabriel Silagi, dans les *Monumenta Germaniae Historica, Poetae latini aevi carolini*, t.5, p.109-145.

BEDE le Vénérable, *De ratione temporum*, éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae Historica*, SS, AA, t.13, Berlin, 1895.

BERTHOLD, *Annales*, MGH, SS, V, p.311

Bouteiller [1875]

BOUTEILLER E. de (éd.), *La Guerre de Metz en 1324. Poème du XIV<sup>e</sup> siècle*, 1875, Paris.

Bouteiller [1881]

BOUTEILLER E. de (éd.), *Eloge de Metz par Sigebert de Gembloux. Poème du XI<sup>e</sup> siècle, suivi de quelques autres pièces sur le même sujet*, 1881, Paris.

Charrette [1991]

CHARRETTE Emmanuelle (éd.), *Chronique des Maîtres-Echevins de Metz. Edition du manuscrit Metz. B.M. 855*, mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Metz, 1991.

*Chronica regia Coloniensi*, MGH, SS in usum sch, 1880, Hanovre, t.XVIII.

*Chronicon Sancti Clementis Mettense*, éd G. Waitz, MGH, SS, XXIV, p. 1925, Leipzig, p.492-502.

*Chronique des abbés de Fontenelle*, éd. et traduction par Pascal Pradié, Les Belles Lettres, Paris, 1999.

*Continuatio Chronici Guillelmi de Nangiaco*, RHFG, éd. Daunou et Naudet, 1891, Paris t.20.

*De laudibus urbium Excerpta rhetorica e codice parisino 7530*, éd. Carlm Halm, *Rhetores Latini minores*, 1863, Lipse, p.587-588.

Corsi [1979]

CORSI Pasquale (éd.), «*La "Vita" di san Nicola e un codice della versione di Giovanni diacono*», dans *Nicolaus. Rivista di teologia ecumenico-patristica*, 7, 1979, fasc.2, p.359-380. BHL 6104-6106.

Decker [1886]

DECKER Richard, «*Vie de Saint Martin*» dans *Programm des Kgl. Gymnasiums zu Trier für das Schuljahr 1885-1886*, Trèves, 1886.

DONATUS, *Vita s. Trudonis*, *Acta Sanctorum*, t. II, Novembre, p.1024-1039.

DUCHESNE Louis (éd.), *Le Liber Pontificalis, Texte, introduction et commentaire*, Paris, 1886-1957, 3 vol.

EGHINARD, *Vita Karoli imperatoris*, éd. et traduction par Louis Halphen, Les Belles Lettres, 1947, Paris.

ELLENHARD de STRASBOURG, *Chronicon*, éd. Ph Jaffé, MGH, SS, XVII, 1861, Hanovre, p.118-141.

*Epistolae Austrasicae*, éd. W. Gundlach, MGH, *epistolae*, t.3, , 1892, Berlin, p.110-153

EUDES DE DEUIL, *Liber de via Sancti Sepulchri a Ludovico VII Francorum rege suscepta*, MGH, SS, XXVI.

FLODOARD, *Annales, Historia Remensis ecclesiae, Monumenta Germaniae Historica*, t.3, Hanovre, 1831.

Heller [1925]

FLODOARD, *Historia Remensis ecclesiae, M.G.H., SS, XIII*, éd. I. Heller et G. Waitz, Leipzig, 1925, p.405-599

FREDEGAIRE, *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii Scholastici Libri IV cum continuationibus*, dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores in rerum merovingicarum*, t.2, Hanovre 1888.

Devillers [2001]

FREDEGAIRE, *Chronique des temps mérovingiens*, éd. et traduction par Olivier Devillers et Jean Meyers, Turnhout, 2001.

HERIGER et ANSELME, *Gesta episcoporum, Tungrensium, Traiectensium et Leodensium, M.G.H., SS, VII*, éd. R. Koepke, Hanovre, 1846, p.134-244.

HYDACE, *Continuatio chronicorum hieronymianorum ad. annum 468*, éd. Th. Mommsen, dans les *Monumenta Germaniae Historica, SS, AA*, t.11, Berlin, 1894, p.1-35.

GEBHARD de SALZBOURG : MGH, *Libelli de Lite imperatorum et pontificum*, I, p.263-279

GEOFFROY d'AUXERRE, *Vita et Miracula sancti Bernardi Clarevallensis abbatis*, MGH, SS, XXVI.

GILLES d'ORVAL, *Gesta Episcoporum Leodiensium*, éd. I. Heller, 1925, Leipzig, MGH, SS, XXV, p.1-149.

GREGOIRE de TOURS, *Decem Libri historiarum*, éd. W. Arndt et B. Krusch, MGH, SS, *Scriptores rerum Merovingicarum*, Hanovre, 1885, t.I, p.1937.

*Gesta abbatum Fontanellensium*, éd. Georg Pertz, dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t.II, Hanovre, 1829, 270-304.

*Gesta Alberonis archiepiscopi*, MGH, SS, VIII, p.234-260.

*Gesta episcoporum Cameracensium*, M.G.H., SS, VII, éd. L. Bethmann, Hanovre, 1846, p. 394-525

*Gesta Episcoporum Mettensium*, MGH SS, X, p.531-551.

*Gesta episcoporum Treverorum*, éd. Georg PERTZ dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, t. VIII, p.111-200, Hanovre, 1848.

*Gesta episcoporum Tullensium*, éd. G. Waitz, , M.G.H., SS, VIII, éd. R. KOEPKE, Hanovre, 1846, p.633

*Gesta abbatum Trudonensium*, cont. 1, c.1, p.336

*Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, éd. Rudolph KOEPKE dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, t. VII, p.134-234, Hanovre, 1846.

GREGOIRE DE TOURS, *Libri Historiarum*, éd. Bruno Krush et W. Levison, dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum in rerum merovingicarum*, t.1, livre 1, Hanovre, 1885.

GREGOIRE DE TOURS, *Liber in gloria confessorum*, éd. Bruno Krush, dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum in rerum merovingicarum*, t.1, livre 2, Hanovre, 1885Molinier [1925]

GUILLAUME le BRETON, *Philippide*, éd. A. Molinier, A. Pannenberg et G. Waitz, MGH, SS, XXVI, 1925, Leipzig, p.319-389.

HECELIN, *Translatio et miracula sancti Clementis*, MGH, SS, XXX<sup>b</sup>, p.896-899.

HERIGER et ANSELME, *Gesta episcoporum, Tungrensium, Traiectensium et Leodensium*, M.G.H., SS, VII, éd. R. KOEPKE, Hanovre, 1846, p.134-244. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobiensium*, M.G.H., SS, éd. G. Pertz, Hanovre, 1841, p.52-74.

HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, MGH, SS, VIII, 1848 , Hanovre. Foehr-Janssens [2000]

JEAN de HAUTE-SEILLE, *Dolopathos ou le roi et les sept sages*, éd et trad de Yasmina Foehr-Janssens et Emmanuelle Métry, 2000, Turnhout.

Waitz [1925]

JEAN de MAILLY, *Chronica Universalis Mettensis*, éd. G. Waitz, 1925, Leipzig, p.502-526.

Parisse [1999]

JEAN DE SAINT-ARNOUL, *Vie de Jean de Gorze* édition et traduction par Michel Parisse, Paris, 1999.

JEAN de SALISBURY, *Polycratus*, éd. G. A. Gilles, 1848, Londres et Paris, t.III.

Helm [1956]

JEROME, *Eusebius Werke, VII. Die Chronik des Hieronymus*, p.179, éd. Rudolf Helm, Berlin, 1956.

JEROME, *In Esaiam*, CC series lat., t.LXXIII, 2, 1963, Turnhout.

Kurth [1927]

KURTH Godefroid (éd.), *La Chronique de Jean de Hocsem*, 1927, Bruxelles.

LAMBERT d'HERSFELD, *Annales*, MGH, SS, V

LANDOLF SAGAX, *Historia Romana*, éd. Amedeo Crivellucci, *Fonti per la storia d'Italia*, 1912, Rome, 2 vol.

LAURENT de LIEGE, *Gesta episcoporum Vidunensium at abbatum S. Vitoni. Continuationes*, MGH, SS, X, p.507-508.

LUCIEN, *Epistola ad omnem ecclesiam de revelatione corporis Stephani martyris primi et aliorum*, PL, 41, coll. 805-816.

Von Jan [1852]

MACROBE, *Saturnalia*, éd. Ludwig von Jan, 1852, Quedlinburg et Leipzig.

MARIANUS SCOTTUS, *Chronicon*, éd. G. Waitz et P. Kilon, MGH, SS, t.V, 1864, Hanovre, p.481-568.

Marot [1926]

MAROT Marthe (éd.), *La Chronique dite du doyen de Saint-Thiébaud (1231-1445). Edition précédée d'une introduction critique*. Thèse de l'Ecole des Chartes, 1926, 2t.

MATTHIEU PARIS, *Chronica Maiora*, éd. F. Liebermann, MGH, SS, XXVIII, 1925, Leipzig, p.107-389.

*Miracula Sanctae Glodesindis*, MGH, SS, IV, c.30, p.236-238.

MURETHACH, *In Donati arte maiore*, Ed. Louis Holtz, CC, series latina cont. med.,t.XL, 1977, Tournhout, p.XXIII-XXVII.

*Notae sancti Arnulfi*, MGH, SS, XXIV, 1925, Leipzig, p.526-527.

Neff [1908]

NEFF Karl, «Die Gedichte des Paulus Diaconus » dans *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, III, 4, Munich, 1908.

*Origo Gentis Longobardorum*, éd. G. WAITZ, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores in rerum Longobardicarum et Italicarum, saec. VI<sup>e</sup> - IX<sup>e</sup>*, t.1, Hanovre, 1879, p.1-11.

Otton de Freising, *Gesta Frederici imperatoris*, MGH, SS, XX.



*Passio s. Apollinaris, Acta Sanctorum*, juillet, t.V, Venise, 1748, p.328-384.

*Passio s. Hermachorae et Fortunati, Acta Sanctorum*, juillet, t.3, p.251-257.

PAUL DIACRE, *Historia Romana*, éd. par H. Droysen dans les *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, t. 2, Hanovre, 1879.

PAUL DIACRE, *Vita s. Gregorii*, dans la *Patrologie Latine*, texte interpolé, Paris, 1849, p.41-59, B.H.L. n°36-39.

PAUL DIACRE, *Historia Langobardorum*, éd. Ludwig Bethmann et Georg Waitz, *Monumenta Germaniae Historica, scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum saec. VI-IX*, Hanovre, 1878.

PAUL DIACRE, *Histoire des Lombards*. Traduction française par François Bougard, Turnhout, 1994.

Pingaud [1872]

PÉTRARQUE, *Africa*, éd. Louis Pingaud, 1872, Paris.

RABAN MAUR, *epistola ad Drogonem*, éd. Ernst Dümmler MGH, *epistolae*, III, 1898, Berlin, p.432.

REGINON de PRUM, *Chronicon*, MGH, *SS in usum Scol.*, t.50.

RÉGNIER, *Annales*, MGH, *SS*, XVI, 1859, Hanovre, p.651-680.

RICHER de SENONES, *Gesta Senionensis ecclesiae*, éd. G. Waitz, MGH, *SS*, XXV, 1925, Leipzig, p.249-345.

RODOLPHE de SAINT TROND, *Gesta Abbatum Trudonensium*, MGH, *SS*, X, éd. R. Koepke, Hanovre, 1852, p.213-248

RUFIN, *Prologus in Clementis recognitiones*, CC, *series lat.*, t.XX, Turnhout, 1961

*Satira in Metenses*, MGH, *Libelli de Lite imperatorum et pontificum*, III, p.618-621.

Sauerland [1896]

SAUERLAND Heinrich Volbert (éd.), *Sancti Clementis primi Mettensis episcopi vita, translatio ac miracula*, Trèves, 1896, p.17-41.

SEHERE, *Primordia Calmosiacensia*, MGH, *SS*, XII, p.340 et p.346.

SIGEBERT DE GEMBLoux, *Chronica*, éd. Ludwig Conrad BETHMANN dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. VI, p.268-374, Hanovre, 1844.

SIGEBERT de GEMBLoux, *Gesta abbatum Gemblaciensium*, éd. G. Pertz, , M.G.H., *SS*, VIII, éd. R. KOEPKE, Hanovre, 1846, p.520-542.

Sot [2002]

SOT Michel, *Gestes des évêques d'Auxerre*, Paris, 2002-2009, 3 vol.

Witte [1974]

SIGEBERT DE GEMBLoux, *De viris illustribus*. Ed., Robert WITTE, Francfort- Bern, 1974.

Smedt [1880]

SMEDT Charles de, *Gesta episcoporum Cameracensium, les gestes des évêques de Cambrai, de 1092 à 1138*, Paris, 1880.

TERTULLIEN, *De praescriptione haereticorum*, CC, series lat. t.II, Turnhout, 1954, l.XXXII, 2, p.203

*Vita S. Auctoris Mettensis* : AA. SS. Août, IV, p.46

*Vita S. Anatoloni Mediolanense episcopo et confessori*, *Acta Sanctorum*, Septembre, t.7, p.10-22

*Vita S. Arnulfi*, BHL n°689, éd. Bruno Krusch, dans les *Monumenta Historiae Germanica, Scriptorum in rerum merovingicarum*, t.2, p.427-446.

*Vita Chlodulphi*, BHL 1735 AA SS Iun. II, 1698, p.127-132

*Vita S. Chrodegangi episcopi Mettensis*, éd. Georg Waitz, dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, X, Hanovre, 1852, p.552-572.

*Vita sancti Clementis II*, BHL 1860, éd. Joseph van der Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, II, *Patrologie*, p.486-502.

*Vita sanctorum Eucharitii, Valerii et Materni*, AA SS, Ian, t.II, p.920

*Vitae de S. Leucio episcopo Brundisio in Italia*, *Acta Sanctorum*, Janvier, t. 1, Venise, 1734 p.667-673.

*Vita Goberti*, AA SS, Aug., t.IV, 1739, Anvers, p.370-395.

*Vita S. Servatii, episcopi Tungrensis*, éd. Bruno Krusch, *Monumenta Historiae Germanica, Scriptorum in rerum merovingicarum*, t.3, livre 1, p.83-87.

*Vita sancti Terentii*, éd. Monique Goulet, dans Monique Goulet et Martin Heinzlmann (dir.), *Miracles, Vies et réécritures dans l'Occident médiéval. Actes de l'atelier de la réécriture des Miracles et SGH X-XII : dossiers des saints de Metz et de Laon et de saint Saturnin de Toulouse*, *Beihefte der Francia*, 65, 2006, Ostfildern, p.296-309

*Vita Sigibaldi*, BHL, 7709-7710, AA, SS, Oct. XI, p.935-943.

*Vita Theogeri*, éd. Ph. Jaffé, MGH, SS, XII, 1856, Hanovre, p.449-479.

VENANCE FORTUNAT, *Carmina*, éd. et traduction par Marc Reydellet, Paris, 1994.

## B. ETUDES

Abel [1867]

ABEL Charles, « Etude sur le Pallium et le titre d'archevêque jadis porté par les évêques de Metz », dans *Bulletin de la Société d'Antiquité et d'Histoire de la Moselle*, t. IX, Metz, 1867.

Acht [1940]

ACHT Peter, *Die Cancellaria in Metz. Eine Kanzlei und Schreibschule um die Wende des 12. Jahrhunderts*, 1940, Francfort.

Amann [1940]

AMANN Emile, « L'époque carolingienne », *Histoire générale de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. VI, dir. Augustin FLICHE et Victor MARTIN, Paris, 1940.

Amann [1941]

AMANN Emile et DUMAS Auguste, « L'Eglise au pouvoir des laïcs (888-1057) », *Histoire générale de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. VII, dir. Augustin FLICHE et Victor MARTIN, Paris, 1941.

Auclair [1999]

AUCLAIR Mathias, *Politique lignagère et ambitions comtales en Lorraine. Famille et seigneurie d'Apremont des origines au début du XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'école des Chartes, 1999.

Auclair [2001]

AUCLAIR Mathias, « Grandeur et décadence d'une famille seigneuriale lorraine. Le Lignage d'Apremont des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. », dans *Lotharingia*, X, 2001, p.127-177.

Audisio [1998]

AUDISIO Gabriel, *Les Vaudois. Histoire d'une dissidence. XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, 1998, Paris, 2<sup>e</sup> éd.

Auvray [1921]

AUVRAY Lucien et POUPARDIN René, *Catalogue des manuscrits de la collection Baluze*, Paris, 1921, p.71-72.

Azzara [2000]

AZZARA Claudio, « La figura di Gregorio Magno nell'opera di Paolo Diacono », dans *Paolo Diacono, un scrittore fra tradizione longobarda e rinnovamento carolingio*. Convegno internazionale di studi, 6-9 mai 1999 a cura di Paolo Chiesa, p.29-38, 2000, Udine.

Baronius [1612]

BARONIUS César, cardinal, *Annales Ecclésiastiques*, T. IX, Anvers, 1612.

Batocchi [1988]

BATOCCHI Françoise, *Chartes de l'abbaye Saint-Vincent de Metz, des origines à l'abbatiate de Drogon (970-1210)*, Mémoire de maîtrise Nancy 2, 1988, n°7.

Bauer [1997 ]

BAUER Thomas, *Lothringen als historischer Raum : Raumbildung und Raumbewusstsein im Mittelalter*, 1997, Bonn.

Bautier [1970]

BAUTIER Henri, « l'historiographie en France au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Franc du nord et du nord-est. » dans *la Storiografia altomedievale. Settimane di studio*, 1969, 17, 2, 1970, p.793-850.

Beaujard [1996]

BEAUJARD Brigitte, « L'évêque dans la cité en Gaule aux V<sup>e</sup>- VI<sup>e</sup> siècles », dans *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale, de la fin du III<sup>e</sup> siècle à l'avènement de Charlemagne. Actes du colloque de Nanterre du 1 au 3 juillet, tenu sous la direction de Claude Lepelley*, p. 127-147, Bari, 1996.

Beaujard [2000]

BEAUJARD Brigitte, *Le culte des saints en Gaule. Les premiers temps. D'Hilaire de Poitiers à la fin du VI<sup>e</sup> siècle*, 2000, Paris.

Benson [1968]

BENSON Robert-Louis, *The Bishop-elect. A study of medieval ecclesiastical office*, 1968, Princeton.

Bernhard [1984]

BERNHARD Michael, *Neues zu Leben und Werk des Richer von Metz*, dans *Mittelaltelieinisches Jahrbuch*, 19, Stuttgart, 1984, p.155-158.

Berschin [1999]

BERSCHIN Walter, *Biographie und Epochenstil im lateinischen Mittelalter. IV. Ottonische Biographie : das hohe Mittelalter 920 – 1220*, 1999, Stuttgart, p.128-148.

Berns [1980]

BERNS Wolf-Rüdiger, *Burgenpolitik und Herrschaft des Erzbischofs Balduin von Trier (1307-1354)*, 1980 Sigmaringen.

Bertram [2005]

BERTRAM J., *The Chrodegang rules. The rules for the common life of the secular clergy from the eighth and ninth centuries. Critical texts with translations and commentary*, 2005, Aldershot.

Bredero [1992]

BREDERO Adriann H, « *La vie et la vita prima* », dans *Bernard de Clairvaux. Histoire, Mentalités, Spiritualité*, I, Paris, 1992, Sources Chrétiennes n°380, p.53-82.

Bertini [1988]

BERTINI Ferruccio, « *Attila nella storiografia tardo Antice e altomedievale* », dans *Popoli delle Steppe Unni, Avari, Ungari, Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo*, 1988, Spolète, t.2, p.539-557.

Biehlmann [1992]

BIEHLMANN Sabine, *Dieulouard, des origines à la fin du Moyen-Age*, mémoire de maîtrise, 1992, Nancy.

Bienemann [1887]

BIENEMANN Friedrich, *Bischof von Speier und Metz und kaiserlicher Hofkanzler (1200-1224)*, 1887, Strasbourg.

Bischoff [1967]

BISCHOFF Bernhard, *Mittelalterliche Studien. Ausgewählte Aufsätze zur Schriftkunde und Literaturgeschichte*. T.2, Stuttgart, 1967.

Blanchard [2003]

BLANCHARD Jean-Christophe, *L'armorial d'André de Rineck : un manuscrit messin du XV<sup>e</sup> siècle (Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 3336)*, 3 vol., Thèse de doctorat, Université Nancy 2, 2003

Blauth [2003]

BLAUTH Carsten, « *Dominikaner und Dominikanerinnen in Metz* », dans Friedhelm Burgard, Christoph Cluse et Alfred Haverkamp, *Liber Amicorum necnon et amicarum für Alfred Heit. Beiträge zur mittelalterlichen Geschichte und geschichtlichen Landeskunde*, 1996, Trèves, p.171-187

Boeren [1972]

BOEREN P. C., *Jocundus, biographe de saint Servais*, La Hayes, 1972.

Boeren [1993]

BOEREN P. C., « *Les évêques de Tongres-Maastricht* », dans *La christianisation des pays entre Loire et Rhin (IV<sup>e</sup>- VII<sup>e</sup> siècle)*, *Revue Historique de l'Histoire de France*, p.25-36, Paris, janvier- juin 1976, 2<sup>e</sup> éd. 1993.

Boes [1970]

BOES Gustave, *L'abbaye de Saint-Trond des origines jusqu'en 1155*, 1970, Tongres.

Bönnen [1995]

BÖNNEN Gerold, « *Die Regalienverleihung König Wilhelms von Holland an der Elekten von Toul (1253)* », dans *Archiv für Diplomatik*, 41, 1995, p.155-164.

Bönnen [1995b]

BÖNNEN Gerold, *Die Bischofsstadt Toul und ihr Umland während des hohen und späten Mittelalters*, 1995, Trèves.

Bornert [1997]

BORNERT Robert, « *Le prieuré bénédictin Notre-Dame de Lixheim (1106-1528)* », dans *Les cahiers lorrains*, 4, décembre 1997, p.297-321

Botero [1992]

BOTERO Jean, *Naissance de Dieu. La Bible et l'historien*, Paris, 1992, 1<sup>ère</sup> éd. 1986.

Bour [1932]

BOUR R. S., « *Où a été enterré Wala, évêque de Metz mort en 882 ?* », dans les *Cahiers Lorrains*, n°11, mars 1932, p.33-35.

Bourgain [1997]

BOURGAIN Pascale et HEINZELMANN Martin, « *L'œuvre de Grégoire de Tours : la diffusion des manuscrits* », dans *Grégoire de Tours et l'espace gaulois. Actes du congrès international de Tours 3-5 novembre 1994*, sous la direction de N. Gauthier et H. Galinié, p.273- 317, Tours, 1997.

Bouteiller [1867]

BOUTEILLER Emile de, « *Châtel-Saint-Germain* », dans *Mémoires de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 9, 1867, p.17-52.

Bouteiller [1874]

BOUTEILLER Emile de, *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, 1874, Paris.

Brachmann [1998]

BRACHMANN Christoph, *Gotische Architektur in Metz unter Bischof Jacques de Lorraine (1239-1260). Der Neubau der Kathedrale und seine Folgen*, 1998.

Bremier [1938]

BREMIER Louis et AIGRAIN René, « *Grégoire le Grand, les Etats barbares et la conquête arabe (590-757)* », *Histoire générale de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. V, dir. Augustin FLICHE et Victor MARTIN, Paris, 1938.

Bremont [1982]

BREMONT Claude, Le GOFF Jacques et SCHMITT Jean-Claude, l' « *Exemplum* », dans *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, n°40, 1982, Turnhout.

Brunholzl [1975]

BRUNHOLZL Franz, *Histoire de la littérature latine. Le Moyen Age. T. I, de Cassiodore à la fin de la Renaissance Carolingienne*, traduction par Henri Rochais, Turnhout, 1975, 2<sup>e</sup> éd. 1991.

Bur [1976]

BUR Michel, « *La frontière entre la Champagne et la Lorraine du milieu du X<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle* », dans *Francia*, 4, 1976, p.237-254.

Bur [2002]

BUR Michel, *Le château d'Epinal, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.*, Paris, 2002.

Buhrer-Thierry [1997]

BUHRER-THIERRY Geneviève, *Evêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Eglises de Bavière et de Souabe 876-973*, 1997, Paris.

Bührer-Thierry [2009]

BUHRER-THIERRY Geneviève, « Episcopat et royauté dans le monde carolingien », dans W. Falkowski et Yves Sassier, *Le monde carolingien. Bilan, perspectives, champs de recherches*.2009, Turnhout, p.143-155.

Buttner [1994]

BUTTNER Claude, JOUFFROY Christian *et alii*, *Saint-Clément. Metz*, Woippy, 1994.

Cahen [1966]

CAHEN Gilbert., « L'amandellerie, institution messine de « juridiction gracieuse » au Moyen Âge, dans *Mémoires de l'académie nationale de Metz*, t.12, 1966-67, p.89-119 et t.14, 1970-71, p.139-189.

Cahen [1979]

CAHEN Gilbert, « La plus ancienne charte française de l'est rédigée à Metz ? », dans *Principautés et territoires et études d'histoire lorraine. Actes du 103<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1977. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, 1979, p.271-284.

Cajot [1760]

CAJOT Joseph, *Les Antiquités messines ou recherche sur l'origine des Médiomatriciens*, Metz, 1760.

CALMET Augustin, *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, 1973 Paris, 1<sup>ère</sup> éd.1728 ; 2<sup>ème</sup> éd. 1745-1757, Nancy, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1973.

CALMET Augustin, *Notices de la Lorraine*, 3<sup>e</sup> éd., 1973, Paris, (1<sup>ère</sup> éd. 1756-1762), 2 vol.

Capitani [2001]

CAPITANI Ovidio, « Paolo Diacono e la storiografia Altomedievale », dans *Paolo Diacono e il Friuli Altomedievale ( VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> sec.)*, Centro italiano di studi sull' Alto Medioevo, t.1, Spolète, 2001, p.25-44.

Capo [2000]

CAPO Lidia, « Paolo Diacono e il Mondo Franco: l'incontro de due esperienze storiografiche », dans *Paolo Diacono, un scrittore fra tradizione longobarda e rinnovamento carolingio*. Convegno internazionale di studi, 6-9 mai 1999 a cura di Paolo Chiesa, p.39-74, 2000, Udine.

Cardot [1987]

CARDOT Fabienne, *L'espace et le pouvoir. Etude sur l'Austrasie mérovingienne*, 1987, Paris.

Chatelain [1901]

CHATELAIN V., «*Le comté de Metz et la vouerie épiscopale du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle* », dans *JGLGA*, 10, 1898, p.72-120 et 13, 1901, p.245-311

Chazan [1991]

CHAZAN Mireille, «*Ecrire l'histoire au XIII<sup>e</sup> siècle à Metz, la Chronique de Jean de Mailly*, dans les *Cahiers Lorrains*, 1991, p.205-238.

Chazan [1991]

CHAZAN Mireille, «*Sigebert de Gembloux le Lotharingien* », dans *Publications de la section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, 106, 1991, p.21-48 .

Chazan [1992]

CHAZAN Mireille, «*Erudition et conscience urbaine dans l'éloge de Metz de Sigebert de Gembloux* », dans *Les cahiers lorrains*, 1992, p.441-453

Chazan [1999]

CHAZAN Mireille, *L'empire et l'histoire universelle, de Sigebert de Gembloux à Jean de Saint Victor (XII<sup>e</sup>- XIV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1999.

Chazan [2000]

CHAZAN Mireille, «*le dragon dans la légende de saint Clément, premier évêque de Metz* », in  *dans la Gueule du dragon*, sous la direction de Jean Marie PRIVAT, p.17-36, Sarreguemines, 2000.

Chazan [2005]

CHAZAN Mireille, «*Charlemagne dans l'historiographie messine à la fin du Moyen Âge (aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles* », dans Daniel Bohler et Catherine Magnien-Simonin, *Ecritures de l'histoire (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, 2005, Paris, p.51-54.

Chazan [2008]

CHAZAN Mireille, «*Les vies latines de saint Clément, premier évêque de Metz* », dans Mireille Chazan, *Etudes d'historiographie médiévale*, Metz, 2008, p.121-161.

Chazan [2008b]

CHAZAN Mireille, «*Les lieux de la critique dans l'historiographie médiévale* », dans *Etudes d'historiographie médiévale*, Metz, 2008, p.417-437.

Chazan [2008]

CHAZAN Mireille

Chelini [1991]

CHELINI Jean, *Histoire religieuse de l'Occident Médiéval*, Paris, 1991.

Chiesa [2001]

CHIESA Paolo, «*Caratteristiche della trasmissione dell' Historia Langobardorum*», dans *Paolo Diacono e il Friuli Altomedievale ( VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> sec.)*, *Centro italiano di studi sull' Alto Medioevo*, t.1, Spolète, 2001, p.45-66.



Chiesa [2001b]

CHIESA Paolo, « *Storia romana e libri di storia romana* », dans P. Zerbi, *Roma antica nel Medioevo. Mito, rappresentazioni, sopravvivenze nella Respublica Christiana dei secoli IX-XIII*, Milan, 2001, p.231-259.

Classen [1986]

CLASSEN Carl Joachim, *Die Stadt im Spiegel der Descriptiones und Laudes Urbium in der antiken und mittelalterlichen Literatur bis zum Ende des zwölften Jahrhunderts*, dans *Beiträge zur Altertumswissenschaft*, 2, Hildesheim, Zürich, New York, 1986.

Collin [1969]

COLLIN Hubert, « De Toul à Metz. Le regroupement des seigneuries sur la Moselle au Moyen Âge et l'apparition des châteaux », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques (jusqu'à 1610), année 1967*, Paris, 1969, t.1 p.687-716.

Collin [1980]

COLLIN Hubert, « un important document historique entré aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle », dans le *Pays Lorrain*, 61, 1980, p.159-162.

Congar [1968]

CONGAR Yves, *l'Ecclésiologie du Haut Moyen Age*, 1968, Paris.

Costembeys [2000]

COSTEMBEYS Marios, « *The monastic environment of Paul the Deacon* », dans *Paolo Diacono, un scrittore fra tradizione longobarda e rinnovamento carolingio*. Convegno internazionale di studi, 6-9 mai 1999 a cura di Paolo Chiesa, p.27-38, 2000, Udine.

Cuny [1936]

CUNY François, « *Zur Geschichte des Abtei Graufthal im Mittelalter* », dans *Archiv für elsässische Kirchengeschichte*, 1936, 11, p.107-118.

DABROWSKA Elzbieta, « La découverte des tombes épiscopales dans la cathédrale de Metz en 1521 », dans Mireille Chazan et Gérard Nauroy (dir.), *Ecrire l'histoire à Metz au Moyen Âge*, à paraître

Dahlhaus [1995]

DAHLHAUS Joachim, « *Zu den Gesta episcoporum Tullensium* », dans Armin Kohnle, *Papstgeschichte und Landesgeschichte. FS für Hermann Jakobs zum 65. Geburtstag*, Cologne, 1995.

Dantand [1996]

DANTAND Dominique, *Chronique de Richer moine de Senones (XIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Nancy II, 1996.

Dantzer [1902]

DANTZER A., « *La Querelle des Investitures dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, de 1075 au concordat de Worms (1122)* », dans *Annales de l'Est*, XVI, 1902.

Defer [1884]

DEFER « Histoire de Traînel », dans les *Mémoires de la société académique d'agriculture, de sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 48, 1884, p.121-361

Dehlinger [1971]

DEHLINGER Robert, *Répertoire archéologique et cartulaire analytique de la prévôté de Briey. Des origines à 1115*, Briey, 1971.

Delestre [1988]

DELESTRE Xavier (dir.), *Lorraine mérovingienne (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.)*, 1988, Nancy.

Delisle [1863]

DELISLE, *Inventaire des manuscrits latins conservés à la bibliothèque nationale sous les numéros 8823-18613*, Paris, 1863-1871, p.120.

Depoux [1954]

DEPOUX Michèle, *La seigneurie épiscopale de Metz. Ses variations territoriales de 962 à 1415*, thèse de l'école des chartes, 1954. 2 vol.

Deprez [1959]

DEPREZ René, « La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *le Moyen Âge*, 1959, n°65-4, p.501-539.

Despret [1910]

DESPRET A. E., « Bouchard d'Avesnes. 67<sup>e</sup> évêque de Metz », dans *Mémoires de la société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*, 8, 1910, p.291-292.

Dierkens [1991]

DIERKENS Alain, « Atour de la tombe de Charlemagne. Considérations sur les sépultures et les funérailles des souverains carolingiens et des membres de leur famille », dans *Byzantion*, 1991, 56, p.156-180.

Dierkens [1996]

DIERKENS Alain, « La mort, les funérailles et la tombe du roi Pépin le Bref, *Médiévales*, 1996, 31, p.37-51.

Dolbeau [1979]

DOLBEAU François, « Anciens possesseurs de manuscrits hagiographiques latins conservés à la Bibliothèque nationale de Paris », dans la *Revue d'Histoire des Textes*, Paris, 1979, t.9, p.183-238.

Dubois [1976]

DUBOIS Jacques, « Les listes épiscopales, témoins de l'organisation ecclésiastique et de la transmission des traditions », dans *La christianisation des pays entre Loire et Rhin (IV<sup>e</sup>- VII<sup>e</sup> siècle)*, *Revue Historique de l'Histoire de France*, p.19-23, Paris, janvier- juin 1976, 2<sup>e</sup> éd. 1993.

Duby [1987]

DUBY Georges, *Le Moyen Age de Hugues Capet à Jeanne d'Arc, 987-1460*, Paris, 1987.

Duchesne [1631]

DUCHESNE André, *Histoire des Maisons de Dreux, de Bar-le-Duc, de Luxembourg et de Limbourg, du Plessis de Richelieu, de Broyes et de Chasteauvillain*, Paris, 1631.

Duchesne [1877]

DUCHESNE Louis, *Etude sur le Liber Pontificalis*, Paris, 1877.

Duchesne [1903]

DUCHESNE Louis, *Les Origines du culte chrétien. Etude sur la liturgie latine avant Charlemagne*, Paris, 3<sup>e</sup> éd. 1903.

Duchesne [1915]

DUCHESNE Louis, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, Les provinces du Nord et du Nord Est*, Paris, 1915, t.3.

Duchesne [1975]

DUCHESNE Louis, « Les évêchés italiens pendant l'invasion lombarde », dans *La conquête de l'Italie par les Lombards*, sous la direction de Gianluigi Barni, p.385-418, Paris, 1975.

Dumézil [2007]

DUMEZIL Bruno, « Gogo et ses amis : écriture, échanges et ambitions dans un réseau aristocratique de la fin du VI<sup>e</sup> », dans la *Revue historique*, juillet 2007, 643, p.553-593.

Dumézil [2008]

DUMEZIL Bruno, *La reine Brunehaut*, 2008, Paris

Duvernoy [1904]

DUVERNOY Emile, *Le duc Mathieu I<sup>er</sup> (1139-1176)*, 1904, Paris.

Ehlen [1909]

EHLEN Leo, «*Das Schisma im Metzzer Sprengel bis zum Tode des Bischofs Theodorich Beyer von Boppard* », dans *JGLGA*, 1909, 21, p.1-69.

Elmerich [1999]

ELMERICH Joseph, *Saint Ulrich (Dolwing), son ermitage-pèlerinage, son couvent-noviciat, sa chapelle et ses grottes, ses pères oblates de Marie Immaculée*, 1999, Drulingen, p.9-11.

Engel [1976]

ENGEL Eva-Maria, «*Beziehungen zwischen Königtum und Städtebürgertum unter Wilhelm von Holland (1247-1256)* », dans Bernhard Töpfer, *Stadt und Städterbürgertum in der deutschen Geschichte des 13. Jahrhunderts*, 1976, Berlin, p.63-107.

Erkens [1986]

ERKENS Franz-Reiner, «*Narratio et exordium monasterii de Sanctipetrimonte. Über die Anfänge des Kanonikerstiftes St. Pierremont in der Diözese Metz*» dans *Jahrbuch f. westdt. Landesgeschichte* 12, 1986, p. 41-61.

Erkens [1987]

ERKENS Franz-Reiner, *Die Trierer Kirchenprovinz im Investiturstreit*, 1987, Cologne.

Erkens [1989]

ERKENS Franz-Reiner, « *Die Trierer Kirchenprovinz am Vorabend des Investiturstreits* » dans *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 1989, 125, p.109-158.

Erlande-Brandenburg [1975]

ERLANDE-BRANDEBURG Alain, *Etudes sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Genève- Paris, 1975.

Ewig [1963]

EWIG Eugen, « Résidence et capitale pendant le Haut Moyen Age », dans la *Revue Historique*, t. 230, Paris, 1963.

Ewig [1967]

EWIG Eugen, « Saint Chrodegang et la réforme de l'église franque », dans *Saint Chrodegang, communications du 12<sup>e</sup> centenaire de sa mort*, sous la direction de J. Schneider, p.25-53, Metz, 1967

Faider [1931]

FAIDER Paul, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Mons*, Gent et Paris,,1931

Fasoli [1972]

FASOLI Gina, « *la coscienza civica nelle Laudes Civitatum* », dans *la coscienza cittadina nei comuni italiani del duecento*, convegni del centro di studi sulla spiritualita medievale, XI, 1972, Todi, p.11-44.

Favier [1999]

FAVIER Jean, *Charlemagne*, Paris, 1999.

Fedalto [2001]

FEDALTO Giorgio, « *Origine, funzionamento e problemi del patriarcato* », dans *Paolo Diacono e il Friuli Altomedievale ( VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> sec.)*, Centro italiano di studi sull' Alto Medioevo, t.1, Spolète, 2001, p.129-152.

Fleckenstein [1959]

FLECKENSTEIN Joseph, *Die Hofkapelle der deutschen Könige. 1. Grundlegung die karolingische Hofkapelle*, dans les *Schriften der Monumenta Germaniae historica*, 1959, Stuttgart.

Fleckenstein [1965]

FLECKENSTEIN Josef, « *Karl der Grosse und sein Hof* », dans Wolfgang Braunfels, *Karl der Grosse. Lebenwerk und Nachleben*, t.I, *Persönlichkeit und Geschichte*, 1965, Düsseldorf, p.24-51.

Folz [1950]

FOLZ Robert, *Le souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire Germanique médiéval*, Paris, 1950.

Folz [1967]

FOLZ Robert, « Metz dans la monarchie franque au temps de Saint Chrodegang » dans *Saint Chrodegang, communications du 12<sup>e</sup> centenaire de sa mort*, sous la direction de J. Schneider, p.11-24, Metz, 1967.

Folz [1987]

FOLZ Robert, « Tradition et culte d'Hildegarde », dans *autour d'Hildegarde*, sous la direction de P. Riché, C. Heitz et F. Heber-Suffrin, Paris, 1987, p.19-27.

Folz [1989]

FOLZ Robert, « un évêque ottonien : Thierry de Metz (965-984), *Media in Francia, Mélanges Karl Ferdinand Werner*, p.139-156, Paris, 1989.

Folz [1991]

FOLZ Robert, « Adalbéron II évêque de Metz (984-1005) », *Ex ipsis rerum documentis. Beiträge zur Mediävistik, Festschrift für Harald Zimmermann*, Klaus Herbers, Hans Henning Kortüm und Carlo Servatius, Sigmaringen 1991, p.399-416.

Francois [1769]

FRANCOIS Jean et TABOUILLOT Nicolas, *Histoire de Metz par des religieux bénédictins de la communauté de Saint Vanne*, Metz, 1769-1790, réimp. Paris, 1974.

Fray-Lepoitevin [1995]

FRAY-LEPOITEVIN, *Les Bibliothèques des Bénédictins de Metz au Moyen Âge*, Thèse de doctorat, 1995.

Fray-Lepoitevin [2000]

FRAY-LEPOITEVIN Brigitte, « Les outils scolaires » de Saint-Arnoul, Saint-Vincent et Saint Symphorien de Metz au Moyen Age, dans les *Annales de l'est* 50, 2000, 2, p.333-348.

Fray [1986]

FRAY Jean-Luc, « Recherches sur la seigneurie banale au XII<sup>e</sup> siècle d'après le vocabulaire des actes des évêques de Metz (1058-1210), dans *la Seigneurie rurale en Lotharingie. Actes des 3<sup>e</sup> journées Lotharingiennes. Publications de la section historique de l'institut du Grand Duché de Luxembourg*, t.102, 1986, p.75-101.

Fray [1988]

FRAY Jean-Luc, « Ponts et bacs attestés avant 1300 en Haute-Lorraine », dans *Tonlieux, foires et marchés avant 1300 en Lotharingie. Actes des 4<sup>e</sup> journées lotharingiennes*, 1988, Luxembourg, p.63-84.

Fray [2006]

FRAY Jean-Luc, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, 2006, Clermond-Ferrant.

Friedmann [2007]

FRIEDMANN Andreas-Urban, KEILMANN Burkard, WARMBRUNN Paul, AMMERICH Hans, *Das Bistum Worms*, Würzburg, 2007.

Gaiffier [1967]

GAIFFIER Baudouin, « Notes sur le culte de saint Clément de Metz et de Caddrœ », dans *Analecta Bollandiana*, t. LXXXV, p.21-44, 1967.

Gaillard [1995]

GAILLARD Michèle, « *un évêque et son temps : Advence de Metz 858-875* », *Lotharingia une région au centre de l'Europe autour de l'an Mil*, Sarrebruck, 1995, p.85-118.

Gaillard [1997]

GAILLARD Michèle, « L'éphémère promotion d'un mausolée dynastique, la sépulture de Louis le Pieux à Saint-Arnoul de Metz », dans *Médiévales*, n°33 ; automne 1997, p.141-151.

Gaillard [1999]

GAILLARD Michèle, « *Serviteurs du roi, serviteurs de l'Eglise, les évêques de Haute Lotharingie au IX<sup>e</sup> siècle et au début du X<sup>e</sup>* », dans *Les serviteurs de l'Etat au Moyen Âge*, 1999, Paris, p.33-45.

Gaillard [2006]

GAILLARD Michèle, « *De privato honore Mettensium Pontificum : les archevêques de Metz à l'époque carolingienne.* », dans les *Annales de l'Est*, Nancy, 2006, p.151-175

Gaillard [2006b]

GAILLARD Michèle, « *Le souvenir des Carolingiens à Metz au Moyen Âge. Le Petit Cartulaire de Saint-Arnoul* », Paris, 2006.

Gaillard [2006c]

GAILLARD Michèle, « *Dans ou hors de la cité : quelques réflexions sur les lieux de sépulture des évêques de Metz, Toul, Verdun, au IX<sup>e</sup> siècle et au début du X<sup>e</sup> siècle* », dans Michel Margue (dir.), *Sépultures, mort et représentation du pouvoir au Moyen Age*, Luxembourg, 2006, p.171-184.

Gaillard [2006d]

GAILLARD Michèle, *D'une réforme à l'autre (816-934) : les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne*, 2006, Paris.

Gandino [2001]

GANDINO Germana, « *La dialettica tra il passato e il presente nelle opere di Paolo Diacono* », dans *Paolo Diacono e il Friuli Altomedievale ( VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> sec.)*, *Centro italiano di studi sull' Alto Medioevo*, t.1, Spolète, 2001, p.67-97.

Ganshof [1970]

GANSHOF F. L., « L'historiographie dans la monarchie franque sous les Mérovingiens et les Carolingiens », dans *Settimane di studio del centro italiano di studi sull'Alto Medioevo n°XVII : la storiografia altomedievale, 10-16 avril 1969*, T. II, p.631- 685, Spolète, 1970.

Gaudemet [1979]

GAUDEMET Jean, *Le gouvernement de l'Eglise à l'époque classique, 2<sup>e</sup> partie, le gouvernement local*, 1979, Paris.

Gauthier [1980]

GAUTHIER Nancy, *L'évangélisation des pays de la Moselle*, Paris, 1980.

Gauthier [1986]

GAUTHIER Nancy, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. Province ecclésiastique de Trêves*, Paris, 1986.

Gauthier [1997]

GAUTHIER Nancy, « Le paysage urbain en Gaule au VI<sup>e</sup> siècle », dans *Grégoire de Tours et l'espace gaulois. Actes du congrès international de Tours 3-5 novembre 1994*, sous la direction de N. Gauthier et H. Galinié, p.49-63, Tours, 1997.

Gawlik [1981]

GAWLIK A., «*Das Diplom Kaiser Heinrichs V Stumpf Reg. 3150 für das Kloster St. Arnulf bei Metz*», dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, n°37, 2, Cologne, Vienne, 1981, p.605-638

Gayot [1926]

GAYOT Jean, «Contribution à l'histoire de la succession de Blieskastel au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la société des amis des pays de la Sarre*, 3, 1926, p.150-173.

Geindre [1980]

GEINDRE Lucien, « Le château de Pierrefort », dans le *Pays Lorrain* 1980, 61, p.83-90.

Genicot [1975]

GENICOT Léopold, *Les Généalogies*, Typologies des sources du Moyen Age Occidental, n°15, Turnhout 1975,

Gerbenzon [1965]

GERBENZON Paul, «*Bertram of Metz, the author of "Elegantius in jure divino" (Summa Coloniensis)* », dans *Traditio*, 21, 1965, p.510-511.

Gierlich [1990]

GIERLICH Ernst, *Die Grabstätten der rheinischen Bischöfe vor 1200, Quellen und Abhandlungen zur Mittelrheinischen Kirchengeschichte*, Mayence, 1990.

Giuliano [1992]

GIULIATO Gérard, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Documents d'archéologie française, n°33, 1992, Paris.

Giuliano [1993]

GIULIATO Gérard, «Enceintes urbaines et villageoises en Lorraine médiévale », dans Michel Bur (dir.), *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux*, 1993, Nancy, p.139-190.

Giuliano [1994]

GIULIATO Gérard, «les fortifications urbaines de Vic-sur-Seille au Moyen Age », dans *les Cahiers Lorrains*, juin 1994, p.117-135.

Giuliano [1996]

GIULIANO Gérard, «Les résidences fortifiées des évêques de Metz en Lorraine au Moyen Âge.», dans Annie Leroux, *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, 1996, Le Mans, p.117-132.

Giuliano [2009]

GIULIANO Gérard, «Frouard, Condé-sur-Moselle, Pompey : un réseau castral au confluent de la Meurthe et de la Moselle du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Gérard Giuliano, *Habitats princiers et seigneuriaux*, 2009, Nancy, p.117-136.

Giuliano [2009b]

GIULIANO Gérard, «Pierre de Bar : un aventurier est se châteaux dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Habitats princiers et seigneuriaux en Lorraine médiévale*, 2009, Nancy, p.159-174.

Giuliano [2009c]

GIULIANO Gérard, « Grandeur et décadence d'un lignage lorrain : les sires de Riste (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), dans Patrick Corbet et Jackie Lusse, *Ex animo. Hommages d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, 2009, Langres, p.277-315.

Glandsdorff [2003]

GLANSDORFF Sophie, «l'évêque de Metz et archichapelain Drogon (801/802-855) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 81, 2003, fasc.4, p.945-1014.

Goez [1958]

GOEZ Werner, *Translatio Imperii. Ein Beitrag zur Geschichte des Geschichtsdenkens und der politischen Theorien im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit.*, 1958, Tübingen.

Goffart [1986]

GOFFART Walter, « *Paul the Deacon's Gesta episcoporum Mettensium and the early design of Charlemagne's succession*», *Traditio* n°42, p. 59-94, New York, 1986.

Goffart [1988]

GOFFART Walter, *The narrators of Barbarian history, 550-800, Jordanes, Gregory of Tours, Bede and Paul the Deacon*, Princeton, 1988.

Goulet [2001]

GOULLET Monique, «Les saints du diocèse de Toul », dans Martin Heinzelmann (dir.), *L'hagiographie du Haut Moyen Âge en Gaule du Nord. Manuscrits, textes et production*, , Beihefte der Francia, 52, 2001, Stuttgart.

Goulet [2005]

GOULLET Monique, «*La vie d'Adelphe de Metz par Werinarius : une réécriture polémique*», dans « *Scribere sanctorum gesta* », *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Phillipart*, 2005, Turnhout, p.451-476.



Goullet [2006]

Goullet-Chazan- [2006]

-Goullet-Kempf [2006]

Goullet-Wagner [2006]

GOULLET Monique et HEINZELMANN Martin, *Miracles, vies et réécritures dans l'Occident Médiéval. Dossier des saints de Metz et de Laon et de saint Saturnin de Toulouse, Beihefte der Francia*, 65, 2006, ostfildern.

Grafen [2005]

GRAFEN Thomas et PUNDT Marianne, «*Der Metzzer Bürger Philippe le Gronnais (1314) : zwischen Geld, Glaube und Gemeinde*, dans Gisela Minn (dir.), *Porträt einer europäischen Kernregion : Der Rhein-Maas Raum in historischen Lebensbildern* », Trèves, 2005

Grill [2006]

GRILL Geoffrey, «*les Grandes Compagnies en Lorraine et en Alsace. De la paix de Brétigny à la mort de Charles V (1360-1380)*, dans le *bulletin de la société académique du Bas-Rhin pour le progrès des sciences, des lettres, des arts et de la vie économique*, 2006, t.125, p.1-207.

Grosdidier de Matons [1922]

GROSDIDIER DE MATONS M., «*Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301)* », 1922, Paris.

Grosse [2001]

GROSSE Rolf, «*Reliques du Christ et foires de Saint-Denis au XI<sup>e</sup> siècle. A propos de la Descriptio clavi et corone Domini*, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 87, 2001, Paris, p.357-373.

Guenee [1980]

GUENEE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980.

Haverkamp [1991]

HAVERKAMP Alfred, «*Die städte Trier, Metz und Verdun. Religiöse Gemeinschaften im Zentralitätsgefuge einer Städtelandschaft zur Zeit der Salier* » dans Stefan Weinfurter (dir.), *Die Salier und das Reich*, t.3, *Gesellschaftlicher und ideengeschichtlicher Wandel im Reich und Salier*, 1991, Sigmaringen, p.165-187.

Hebber-Suffrin [1987]

HEBBER-SUFFRIN François, «*La cathédrale de Metz, vue par Paul Diacre et les témoignages archéologiques* », dans *Autour d'Hildegarde*, sous la direction de P. Riché, C. Heitz et F. Heber-Suffrin, Paris, 1987, p.73-78.

Heimann [1966]

HEIMANN Otto von, *Katalog der Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel. VI Die Augusteischen Handschriften*, Francfort, 1966.

Heinzelmann [1976]

HEINZELMANN Martin, «*L'aristocratie et les évêchés entre Loire et Rhin jusqu'à la fin du VII<sup>e</sup> siècle* », dans *La christianisation des pays entre Loire et Rhin (IV<sup>e</sup>- VII<sup>e</sup> siècle)*, *Revue Historique de l'Histoire de France*, Paris, janvier- juin 1976, 2<sup>e</sup> éd. 1993, p.75-90.

Heinzelmann [1993]

HEINZELMANN Martin, « Grégoire de Tours, père de l'Histoire de France » dans *Histoires de France, Historiens de la France*, Acte du colloque international de Reims des 14 et 15 mai 1993, tenu sous la direction de Y. M. Bercé et P. Contamine, Paris, 1993

Hellmann [1905]

HELLMANN Sigmund, « *Die Bremenser Handschrift von des Paulus Diaconus Liber de episcopis Mettensibus* », *Neues Archiv*, 30 (1905), p. 467-470.

Hen [2000]

HEN Yitzhak, « *Paul the Deacon and the frankish liturgy* », *Paolo Diacono, un scrittore fra tradizione longobarda e rinnovamento carolingio*. Convegno internazionale di studi, 6-9 mai 1999 a cura di Paolo Chiesa, p.205-221, 2000, Udine.

Hen [2000b]

HEN Yitzhak, « *The Annals of Metz and the Merovingian past* », dans *The uses of the past in the early Middle Age*, sous la direction de Hen YITZHAK and Matthew Innes, Cambridge, 2000, p.175-190.

Herbers [2003]

HERBERS Klaus, « *Le Liber Pontificalis comme source de réécritures hagiographiques. (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)* », dans Monique Goulet et Martin Heinzelmann, *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiévale. Transformations formelles et idéologiques*, Ostfildern, 2003, p.87-109.

Herbomez [1898]

HERBOMEZ, *Cartulaire de l'abbaye de Gorze, Mettensia II*, 1898, Paris.

Herren [2000]

HERREN Michael, « *Theological aspects of the writings of Paul the Deacon* », dans *Paolo Diacono, un scrittore fra tradizione longobarda e rinnovamento carolingio*. Convegno internazionale di studi, 6-9 mai 1999 a cura di Paolo Chiesa, p.223-235, 2000, Udine.

Hiegel [1965]

HIEGEL Charles, « Les relations des comtes de Deux-Ponts avec les ducs de Lorraine et les évêques de Metz au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », dans les *Cahiers Lorrains*, 17-2, 1965, p.67-80.

Hiegel [1986]

HIEGEL Charles, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux du département de la Moselle*, 1986, Sarreguemines.

Hiegel [1980]

HIEGEL Charles, « *les nouvelles salines du Saulnois au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* », dans *ASHAL*, 80, 1980, p.51-67.

Hiegel [1981]

HIEGEL Charles, « *le sel en Lorraine du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle* », dans les *Annales de l'Est*, 33, 1981/1, p.3-48.

Hilaire [2003]

HILAIRE Yves Marie (dir), *Histoire de la papauté*, Paris, 2003, (2<sup>e</sup> éd.), p.26-34.

Iognat-Prat [2006]

IOGNAT-PRAT Dominique, *La maison de Dieu. Une histoire monumentale de l'Eglise au Moyen Age*, Paris, 2006.

Jacobsen [1993]

JACOBSEN Peter Christian, « *Die Vita des Johannes von Gorze und ihr literarisches Umfeld. Studien zur Gorzer und Metzger Hagiographie des 10. Jahrhunderts.* », dans *L'abbaye de Gorze au X<sup>e</sup> siècle*, dir. M. Parisse et O. G. Oexle, 1993, Nancy, p.25-50

Jaschke [1970]

JASCHKE Kurt-Ulrich, « *Die Karolingergenealogien aus Metz und Paulus Diaconus* », dans *Rheinisches Vierteljahrbücher*, n°31, 1970, Bonn, p.190-208.

Kammerer [1999]

KAMMERER Odile, « *Métropoles épiscopales sans évêques : essai de comparaison entre Metz et Strasbourg* », dans Jean Kerhervé et Albert Rigaudière (dir.), *Finances, pouvoirs et mémoire. Hommage à Jean Favier*, 1999, Paris, p.170-184.

Kammerer [2001]

KAMMERER Odile, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein, 1250-1350*, 2001, Paris.

Kaiser [1977]

KAISER R., « *Karls des Grossen Immunitätsprivilegien für Trier (772) und Metz (775)* », *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte*, 2, 1976, p.1-22.

Kaiser [1994]

KAISER R., « *Die Gesta episcoporum als Genus der Geschichtsschreibung* », dans Scharer, A., *Historiographie im frühen Mittelalter*, Oldenburg, Vienne, Munich, 1994, p. 459-480.

Kavka [1990]

KAVKA Frantisek, *Am Hofe Karls IV*, 1990, Stuttgart.

Klare [1990]

KLARE Wilhelm, *Die Wahl Wenzels von Luxemburg zum Römischen König. 1376*, 1990, Munster.

Klauser [1929]

KLAUSER T. et BOUR S. R., « *Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et ses Eglises antérieures à l'An Mil* », dans *Annales de la société d'Histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXXVIII, 1929, p.497-639

Kempf [2004]

KEMPF Damien, « *Paul the Deacon's Liber de episcopis Mettensibus and the role of Metz in the Carolingian realm* » dans *Journal of medieval history*, sept. 2004, 30, p.279-299.

KRONERT Klaus, «Bernard de Clairvaux et l'affaire de Saint-Maximin de Trèves : entre idéaux réformateurs et relations amicales », dans G. Lobrichon (dir.), *Les lettres des réformateurs*, à paraître.

Krönert [2003]

KRONERT Klaus, « *La construction du passé de la cité de Trèves : VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Étude d'un corpus hagiographique* », Thèse de doctorat, 2003, Lille.

Kronert [2009]

KRONERT Klaus, « *Construire l'histoire d'une ville épiscopale : les Gesta Trevirorum (XII<sup>e</sup> siècle)* » dans M. Sot et F. Bougard, *Liber, Gesta, Histoire. Ecrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, 2009, Turnhout, p.299-314.

Kupper [1981]

KUPPER Jean-Louis, *Liège et l'église impériale. XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, 1981, Paris.

Kupper [1984]

KUPPER Jean, « Saint Lambert, de l'histoire à la légende », dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, n°79, t.1, p.5-49, Louvain, 1984.

Kuttner [1957]

KUTTNER Stephan, « *Bertram of Metz* », dans *Traditio*, 13, 1957, p.501-505.

Lanzoni [1923]

LANZONI Francesco, *Le origine delle diocesi antiche d'Italia*, Rome, 1923.

Lefebvre [1902]

LEFEBVRE H., « *Les sires de Pierrefort de la maison de Bar* », dans *Mémoire de la société d'archéologie de la Lorraine*, 1902, 52, p.208-487.

Lefort [1902]

LEFORT Alfred, *La maison souveraine de Luxembourg*, 1902, Luxembourg, Reims.

Legl [1998]

LEGL Franck, *Studien zur Geschichte der Grafen von Dagsburg-Egisheim*, 1998, Sarrebrück.

Le Goff [1977]

LE GOFF Jacques, « Culture ecclésiastique et culture folklorique au Moyen Age : Saint Marcel de Paris et le dragon », dans *Pour un autre Moyen Age. Temps, travail et culture en Occident*, Paris, 1977, p.236-279.

Le Jan [1990]

LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc, VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1990.

Le Maître [1993]

LE MAITRE Philippe, « évêques et moines dans le Maine, IV<sup>e</sup>- VIII<sup>e</sup> siècle », dans *La christianisation des pays entre Loire et Rhin (IV<sup>e</sup>- VII<sup>e</sup> siècle)*, *Revue Historique de l'Histoire de France*, Paris, janvier- juin 1976, 2<sup>e</sup> éd. 1993, p.91-101.

Lemoigne [1986]

LE MOIGNE Yves (dir.), *Histoire de Metz*, Toulouse, 1986.

LEONARD Julien, « Paul Ferry, historien engagé du Moyen Âge messin », dans Mireille Chazan et Gérard Nauroy (dir.), *Ecrire l'histoire à Metz au Moyen Âge*, à paraître.

Lesne [1905]

LESNE Emile, *La hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et en Germanie. 742-882*, Paris – Lille, 1905.

Licht [2005]

LICHT Tino, *Untersuchungen zum biographischen Werk Sigeberts von Gembloux*, Heidelberg, 2005.

Lusignan[1997]

LUSIGNAN Serge, « Vincent de Beauvais, dominicain et lecteur de l'abbaye de Royaumont », dans Serge Lusignan et Monique Paulmier-Foucart, *Lector et compiler. Vincent de Beauvais, frère prêcheur, un intellectuel et son milieu au XIII<sup>e</sup> siècle*, 1997, Nancy, p.287-302.

Mac Curry [1977]

MAC CURRY Charles, « *Utilia Metensia: Local benefices for the Papal Curia, 1212-1370* », dans Kenneth Pennington et Robert Somerville, *Law, Church and society. Essays in honor of Stephan Kuttner. Essays*, 1977, Université de Pennsylvanie, p.311-323.

Mac Curry [1985]

MAC CURRY Charles, *Urban society and the Church: Medieval Metz, (1200-1378)*, Berkeley, consultation de l'exemplaire non relié de la médiathèque de Metz.

Mac Kitterick [2000]

MAC KITTERICK Rosamond, « *Political ideology in Carolingian historiography* » dans *The uses of the past in the early Middle Age*, sous la direction de Y. Hen and Matthew Innes, Cambridge, 2000, p.162-190.

Mac Kitterick [2000b]

MAC KITTERICK Rosamond, « *Paolo Diacono e i Franchi: il contesto storico e culturale* », dans *Paolo Diacono, un scrittore fra tradizione longobarda e rinnovamento carolingio*. Convegno internazionale di studi, 6-9 mai 1999 a cura di Paolo Chiesa, Udine, 2000, p.9-28,.

Mac Kitterick [2009]

MAC KITTERICK Rosamond, *Histoire et mémoire dans le monde carolingien*, 2009, Turnhout.

Mac Kormick [1975]

MAC KORMICK Michael, *Les annales du Haut Moyen Age*, coll. Typologie des sources du Moyen Age Occidental, n°14, Turnhout, 1975.

Marchandise [1997]

MARCHANDISSE Alain, « un prince en faillite, Jean de Flandre, évêque de Metz (1279/1280-1282), puis de Liège (1282-1291), dans *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 1997, p.1-75.

Marchandise [1998]

MARCHANDISSE Alain, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Etude de politologie historique*, 1998, Genève.

Margue [2006]

MARGUE Michel, « De la Lotharingie à la Lorraine : les pouvoirs en Lorraine dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle », dans Georges Bischoff et Benoît-Michel Tock (dir.), *Léon IX et son temps*, 2006, Turnhout, p.471-494.

Martene [1729]

MARTENE E., DURAND U., *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum dogmaticorum moralium amplissima collectio*, 1729, Paris, t.IV.

Martin [1993]

MARTIN Jean-Marie, *La Pouille médiévale du VI<sup>e</sup> siècle au XII<sup>e</sup> siècle*, collection de l'Ecole Française de Rome, n°179, 1993.

Masson [2003]

MASSON Etienne, « les Bayer de Boppard : évolution socio-économique d'une famille issue de la ministérialité impériale », dans *Le Pays Lorrain*, 2003, 84, p.190-192.

Matthieu [1997]

MATTHIEU Jean-Noël, « Le lignage de Walcourt en Lorraine », dans les *Cahiers Lorrains*, 1997/2, p.115-141.

Meinert [1933]

MEINERT Hermann, *Papsturkunden in Frankreich. Neue Folge. Champagne und Lothringen*, Berlin, 1933, t.II, n°14, p.193-194.

Menozzi [1991]

MENOZZI Daniele, « Les images. L'Eglise et les arts visuels, 1991, Paris.

Meurisse [1634]

MEURISSE Martin, *Histoire des évêques de l'Eglise de Metz*, 1634, Metz, 2 vol.

Minn [2002]

MINN Gisela, *Kathedralstadt und Benediktinerkloster. Die Abtei st. Vinzenz und die Stadt Metz in Mittelalter*, 2002, Trèves.

Mohr [1979]

MOHR Walter, *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, Sarrebruck, 1979, t.3.

Moreschini [2000]

MORESCHINI Claudio et NORELLI Enrico, *Histoire de la littérature chrétienne ancienne grecque et latine, 1. De Paul à l'ère de Constantin*, Genève, 2000.

Morret [1911]

MORRET Benno, *Stand und Herkunft des Bischöfe von Metz, Toul und Verdun in Mittelalter*, 1911, Düsseldorf.

Mortensen [1999]

MORTENSEN Lars Boje, «*The diffusion of roman histories in the Middle-Ages. A list of Orosius, Eutropius, Paulus Diaconus, and Landolfus Sagax manuscripts* », dans *Mediolatina*, VI-VII, 1999-2000, p.101-200.

Müller [2006]

MULLER Jörg R., *Vir religiosus ac strenuus, Albero von Montreuil, Erzbischof von Trier (1132-1152)*, 2006, Trèves.

Munier [1958]

MUNIER Charles, *Les Statuta Ecclesiae Antiqua*, thèse de doctorat, 1958, Strasbourg.

Musebeck [1903]

MUSEBECK E., «*Zoll und Markt in Metz in der ersten Hälfte des Mittelalters* » dans *JGLGA*, 15, 1903, p.1-33.

Musebeck [1907]

MUSEBECK E., «*Geschichtliche Entwicklung der Eigentums und Nutzungsrechte am Seillefluss innerhalb der Stadt Metz* » dans *JGLGA*, 1907, XIX.

Nass [1990]

NASS Klaus, «*Der Auctorkult in Braunschweig und seine Vorläufer im früheren Mittelalter*, dans *Niedersächsisches Jahrbuch für Landesgeschichte*, 62, p.153-207, Hanovre, 1990, p.155-167.

Nelson [1990]

NELSON Janet, «*Perceptions du pouvoir chez les historiennes du Haut Moyen Age* », *La Femme au Moyen Age*, Actes du colloque du 6 au 9 octobre 1988, tenu sous la direction de M. Rouche et G. Duby, p.75-83, 1990, Maubeuge.

Nightingale [2001]

NIGHTINGALE John, *Monasteries and patrons in the Gorze reform*, 2001, Oxford.

Oexle [1967]

OEXLE Otto-Gerhard, «*Die Karolinger und die Stadt des heiligen Arnulf* », dans *Frümittelalter studien*, t.1, Berlin, 1967, p.250-364.

Pacaut [1967]

PACAUT Marcel, *Frédéric Barberousse*, 1967, Paris.

Palazzo [2009]

PALAZZO Eric, «*La liturgie carolingienne : vieux débats, nouvelles questions. Publications récentes* », dans W. Falkowski et Yves Sassier, *Le monde carolingien. Bilan, perspectives, champs de recherches*.2009, Turnhout, p.219-241.

Pange [1904]

PANGE Jean de, *Introduction au catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303)*, 1904, Paris.

Parisot [1909]

PARISOT Robert, *Les origines de la Haute Lorraine et sa première maison ducale (959-1033)*, Paris, 1909, p.383-395.

Parisse [1961]

PARISSE Michel, «Les trois mariages du comte de Bar Thiébaud I<sup>er</sup>. A propos de l'interprétation d'une charte de Thiébaud de Briey», dans *Annales de l'Est*, 1961, 1 p.57-61.

Parisse [1963]

PARISSE Michel, «supplément au catalogue des actes de Bertram », *ASHAL*, t.63, 1963, p.37-57.

Parisse [1965]

PARISSE Michel, «une carrière ecclésiastique au XII<sup>e</sup> siècle : Hugues de Bar », dans *ASHAL*, 78, 1965, p.1-27.

Parisse [1965b]

PARISSE Michel, « Agnès, abbesse de Sainte-Glossinde et de Metz et de Notre-Dame de Herbitzheim », dans *Les Cahiers Lorrains*, avril 1965, p.44-51.

Parisse [1967]

PARISSE Michel, « Varangéville, prieuré de Gorze », dans *Saint Chrodegang. Communications présentées au colloque tenu à Metz à l'occasion du douzième siècle de sa mort*, Metz, 1967, p.157-162.

Parisse [1968]

PARISSE Michel, « Liège et la Lorraine au Moyen Âge », dans les *Annales de l'Est*, 1968, 5<sup>e</sup> série, 20, p.253-268.

Parisse [1968b]

PARISSE Michel, « *Les chanoines réguliers en Lorraine. Fondations, expansion XIe-XIIIe* », dans les *Annales de l'Est*, 1968, 4, p.347-389.

Parisse [1971]

PARISSE Michel, « *Les princiers messins au 12<sup>e</sup> siècle. Questions généalogiques et chronologiques* », *ASHAL*, 1971, 71, p.23-28.

Parisse [1976]

PARISSE Michel, *Les chartes des évêques de Metz au XII<sup>e</sup> siècle. Etude diplomatique et paléographique*, dans *Archiv für Diplomatik*, t.22, 1976, p.272-316.

Parisse [1978]

PARISSE Michel, « Philippe le Bel et le Barrois Mouvant », dans *Cahiers de l'association interuniversitaire de l'est*, 1978, n°19, p.234-246.



Parisse [1979]

PARISSE Michel, «Remarques sur les fondations monastiques à Metz au Moyen Âge », dans *Annales de l'Est*, 1979, 3, p.193-225.

Parisse [1981]

PARISSE Michel, « *Un pays du sel : le Saulnois en Lorraine XII<sup>e</sup>- XIII<sup>e</sup> siècles* », dans *Le sel et son histoire. Actes du colloque de l'association interuniversitaire de l'est, Nancy, 1-3 octobre 1979*, sous la direction de Guy Cabourdin, Nancy, 1981, p.37-50.

Parisse [ 1981b]

PARISSE Michel, *La Lorraine monastique au Moyen Âge*, Nancy, 1981.

Parisse [1982]

PARISSE Michel, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale. Les familles nobles du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s.*, 1982, Nancy.

Parisse [1987]

PARISSE Michel, « La reine Hildegarde et l'abbaye Saint-Arnoul de Metz », dans *Autour d'Hildegarde*, sous la direction de P. Riché, C. Heitz et F. Heber-Suffrin, Paris, 1987, p.41-47.

Parisse [1991]

PARISSE Michel, « Importance et richesse des chartes épiscopales. Les exemples de Metz et de Toul des origines à 1200 », dans *Parisse, A propos des actes des Evêques. Hommage à Lucie Fossier*, 1991, Nancy, p.30-33.

Parisse [1992]

PARISSE, «Présence et interventions de Frédéric Barberousse en Lorraine », dans Alfred Haverkamp (dir.), *Friedrich Barbarossa Handlungsspielräume und Wirkungsweisen des staufischen Kaisers*, 1992, Sigmaringen, p.201-223.

Parisse [1992b]

PARISSE Michel, « *Les relations avec l'Empire* », dans *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité*, Paris, 1992, sources chrétiennes n°380, p.401-427.

Parisse [1992c]

PARISSE Michel, « Les *Communes Trêves* de 1343-1348 et la définition de l'espace lorrain », dans les *Cahiers Lorrains*, 1992, p.257-264.

Parisse [1993]

PARISSE Michel, « *L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974)* », dans *L'abbaye de Gorze au X<sup>e</sup> siècle*, dir M. Parisse et G. Oexle, 1993, Nancy, p.51-85.

Parisse [1993b]

PARISSE Michel, « Remarques sur le destin des assises territoriales de l'évêché de Metz (8<sup>e</sup> 13<sup>e</sup>) », dans *Die alte Diözese Metz L'ancien diocèse de Metz*, dir. Hans Walter Hermann, Sarrebrück 1993, p.76-80.

Parisse [1994]

PARISSE Michel (dir.), *Atlas de la France de l'An Mil*, 1994, Paris.

Parisse [2000]

PARISSE Michel, « L'abbaye de Freistroff au XII<sup>e</sup> s. », dans les *Cahiers Lorrains*, 2000, 1, p.43-45.

Parisse [2006]

PARISSE Michel, « L'entourage de Léon IX » dans Georges Bischoff et Benoît-Michel Tock (dir.), *Léon IX et son temps*, 2006, Turnhout, p.435-456

Parmentier [1997]

PARMENTIER Damien, *Eglise et société en Lorraine médiévale*, 1997, Paris.

Paulmier-Foucart [1982]

PAULMIER-FOUCART Monique et CHAZAN Mireille, « La datation dans les chroniques universelles françaises, du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> s. », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres*, n°126, 1982, 4, p.783-788.

Pelt [1937]

PELT J.B, *Etudes sur la cathédrale de Metz. La Liturgie*, 1937, Metz.

Perrin [1929]

PERRIN Charles Edmond, « Sur le sens du mot centena dans les chartes lorraines du Moyen Âge » dans *Archivum latinitatis Medii Aevi. Bulletin du Cange*, 5, 1929-1930 p.185-187.

PERRU Matthieu, « Le livre des droits Monseigneur de Metz ou Saint-Juratoire : le manuscrit 796 de la bibliothèque municipale de Metz », dans Mireille Chazan et Gérard Nauroy (dir.), *Ecrire l'histoire à Metz au Moyen Âge*, à paraître.

Petit [1903]

PETIT Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Race capétienne avec des documents inédits et des pièces justificatives*, t.8, 1903, Dijon.

Petit [2003]

PETIT Sarah, « Saint Etienne patron de la ville de Metz », dans les *Cahiers Lorrains*, 2003-2, p.14-35.

Pferschy-Maleczek [1992]

PFERSCHY-MALECZEK Bettina, « Zu den Krönungsinsignien Kaiser Friedrichs II. Herkunft und Bedeutung des nimbierten Adeler auf den Krönungshandschuhen und des Metzzer " chape de Charlemagne" », dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 100, 1992, Oldenbourg, p.214-236.

Pfister [1902]

PFISTER Christian, « L'archevêque de Metz Drogon », dans *Mélanges Paul Fabre. Etudes d'histoire du Moyen Age*, Paris, 1902.

Phillipart [1982]

PHILLIPART Guy, « *La vie de saint Adelphe de Metz par Werinharius d'après un manuscrit de Neuwiller* », dans *Analecta Bollandiana*, 100, 1982, p.431-442.

Picard [1987]

PICARD Jean-Charles, « L'évolution des lieux sépulture au Haut Moyen Age » dans *Liturgie et espace liturgique*, Paris, 1987.

Picard [1988]

PICARD Jean-Charles, *Le souvenir des évêques. Sépultures, listes épiscopales et culte des évêques en Italie du Nord, des origines au X<sup>e</sup> siècle*. B.E.F.A.R., n°288, 1988.

Picard [1988b]

PICARD Jean-Charles, « L'Austrasie, entité politique ou géographique ? », dans *Lorraine mérovingienne*, p. 13-21, Metz, 1988.

Picard [1990]

PICARD Jean-Charles, « Le recours aux origines. Les vies de saint Clément, premier évêque de Metz, composées autour de l'an Mil », dans *Religion et culture autour de l'An Mil. Royaume capétien et Lotharingie. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'An Mil, Auxerre 26-27 juin 1987*, études réunies sous la direction de D. Iogna-Prat et J. C. Picard, p.111-117, Paris, 1990.

Picard [1990b]

PICARD Jean-Charles, « Il était une fois un évêque de Paris appelé Marcel », dans *Haut Moyen Age. Culture, éducation et société. Etudes offertes à Pierre Riché*, p.79-91, Paris, 1990.

Picard [1990c]

PICARD Jean-Charles, « Les saints dans les Eglises latines des origines au IX<sup>e</sup> siècle », dans le *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, t. XIV, p.203-212, Paris, 1990.

Picard [1994]

PICARD Jean-Charles, « Les origines des quartiers canoniaux » dans *Les chanoines dans la ville. Recherche sur la topographie des quartiers canoniaux*, sous la direction de J. C. Picard, p.15-25, Paris, 1994.

Picard [1707]

PICART Benoit, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1707, Toul.

Fichtl [1996]

FICHTL Stephan, « Le fossé des Pandours, un *oppidum* médiomatric au col de Saverne », dans Suzanne Plouin et Peter Jud (dir.), *Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'Âge du Fer*, actes du 20<sup>e</sup> colloque de l'AFEAP, 1996, Colmar, p.189-201.

Pohl [2000]

POHL Walter, « *Memory, identity and power in Lombard Italy* », dans *The uses of the past in the early Middle Age*, sous la direction de Y. Hen and Matthew Innes, Cambridge, 2000, p.9-28.

Poull [1994]

POULL Georges, *La Maison souveraine et ducale de Bar*, 1994, Nancy

Pouget [1971]

POUGET du Marc, *Recherches sur les Chroniques latines de Saint-Denis, commentaire et édition, de la Descriptio clavi et Corone Domini, et de deux autres textes relatifs à la légende carolingienne*, thèse de l'Ecole de Chartes, 1971

Prost [1848]

PROST Auguste, « Notice sur quelques manuscrits concernant l'histoire de Metz et de la province, qui se trouvent dans les bibliothèques de Coblenz, Stuttgart, Munich, Vienne, Dresde et Berlin », dans *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 29, 1848, p.90-144.

Prost [1865]

PROST Auguste, *Etude sur l'histoire de Metz. Les légendes*, Metz, 1865.

Prost [1875]

PROST Auguste, *Histoire de Metz. Les légendes*, 1875, Metz, p.90-93.

Prost [1879]

PROST Auguste, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, V, Paris, 1879.

Prost [1885]

PROST Auguste, *La cathédrale de Metz*, Metz, 1885, p. 72.

Prost [1890]

PROST Auguste, « Saint Servais. Examen d'une correction introduite à son sujet dans les dernières éditions de Grégoire de Tours, dans *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires*. T. 50, Paris, 1890.

Pundt [1996]

PUNDT Marianne, « *Metzer Bankiers in Spätmittelalter, Die Familie Le Gronnais (1250-1350)* », dans Friedhelm Burgard et Alfred Haverkamp, Trèves, 1996, p.153-178.

Pundt [1998]

PUNDT Marianne Pundt, *Metz und Trier. Vergleichende Studien zu den städtischen Führungsgruppen vom 12. Bis 14 Jahrhundert*, Mayence, 1998.

Quetif [1719]

QUETIF Jacques, ECHARD Jacques, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti*, 1719, Paris, 2 vol.

Quiquerez [1836]

QUIQUEREZ Auguste, *Jean de Vienne ou l'évêché de Bâle au XIV<sup>e</sup> siècle*, 1836, Porrentruy

Racine [2009]

RACINE Pierre, *Frédéric Barberousse, 1152-1190*, Paris, 2009.

Rauschen [1890]

RAUSCHEN Gerhard, « *Die Legende Karls des Grossen im 11 und 12. Jahrhundert* », dans *Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde*, VII, Leipzig 1890, p.103-125.

Rehm [1965]

REHM Bernhard, *Die pseudoklementinen Rekognitionem in Rufins Übersetzung*, 2 vol., 1965, Berlin.

*Das Reichsland Elsass-Lothringen*, 2 vol., 1901-1903, Strasbourg.

Reznikoff [1990]

REZNIKOFF Iégor, « *Le Chant des Gaules sous les Carolingiens* », dans *Haut Moyen Age. Culture, éducation et société. Etudes offertes à Pierre Riché, sous la direction de M. Sot*, p.323-341, Paris, 1990.

Riché [1962]

RICHE Pierre, *Education et culture dans l'Occident Barbare VI<sup>e</sup>- VIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1962.

Riché [1991]

RICHE Pierre, « *Les Carolingiens en quête de sainteté* » dans *Les fonctions des saints dans le monde occidental (III<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Collection de l'Ecole Française de Rome n°149, p.217-224.

Rouche [2003]

ROUCHE Michel, « *Le changement de nom des chefs-lieux des cités en Gaule au Bas-Empire* », dans Michel Rouche, *Le choc des cultures. Romanité, Germanité, Chrétienté durant le Haut Moyen Âge*, 2003, Villeneuve d'Ascq, p.13-35.

Ruperti [1930]

RUPERTI Fritz et HOCQUARD G., « *Hériman évêque de Metz (1073-1090)* », *ASHAL*, 1930, XXIX, p.503-578.

Ruperti [1910]

RUPERTI Fritz, *Bischof Stephan von Metz (1120-1162)*, *JGLGA*, 22, 1910, p.1-95

Salloch [1931]

SALLOCH Siegfried, *Hermann von Metz. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Episkopats im Investiturstreit*, 1931, Francfort

Sauerland [1888]

SAUERLAND Heinrich V., *Die Immunität von Metz, von ihren Anfängen bis zum Ende elften Jahrhunderts*, 1877, Metz.

Sauerland [1888]

SAUERLAND Heinrich V., «*Einige Metzzer Urkunden und Notizen aus zwei Trierer Handschriften* », dans *JGLGA*, 1, 1888-1889, p.77-80:

Sauerland [1896]

SAUERLAND Heinrich V., *Sancti Clementis primi Mettensis episcopi vita, translatio ac miracula*, Trèves, 1896, p.17-41

Sauerland [1895]

SAUERLAND Heinrich V., «*Geschichte des Metzzer Bistums* », *JGLGA*, 1894, p.119-176 et 1895/2, p.69-168.

Sauerland [1897]

SAUERLAND H.V., «*Die Reliquien des hl. Stephanus im Metzzer Dom* », dans *JGLGA*, 9, 1897, p.87-97

Save [1896]

SAVE G., «Philippe de Florange, grand prévôt de Saint-Dié », dans *Bulletin de la société philomatique vosgienne*, 21, 1896, p.239-264.

Schannat [1734]

SCHANNAT Johannes-Friedrich, *Historia episcopatus Wormatiensis*, 1734, Francfort.

Schatz [1992]

SCHATZ Klaus, *La primauté du Pape. Son Histoire des origines à nos jours*, Paris, 1992.

Schlochtermeyer [1998]

SCHLOCHTERMAYER Dirk, *Bistumschroniken des Hochmittelalters. Die politische Instrumentalisierung von Geschichtsschreibung*, Paderborn, 1998.

Schmitt [2002]

SCHMITT Jean-Claude, «*De Nicée II à Thomas d'Aquin : l'émancipation de l'image religieuse en Occident* », *Le corps des images. Essais sur la culture visuelle au Moyen Age*, 2002, Paris, p.63-95.

Schneider [1999]

SCHNEIDER André et CIVILLO Luigi, *Les Reconnaissances du pseudo-Clément, roman chrétien des premiers siècles*, Turnhout, 1999.

Schneider [1947]

SCHNEIDER Jean, «Bourgeois et officiers épiscopaux. La fin de l'avouerie et de la ministérialité épiscopale à Metz », dans *ASHAL*, t.48, 1947, p.75-95.

Schneider [1950]

SCHNEIDER Jean, *La ville de Metz au XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1950.

Schneider [1950b]

SCHNEIDER Jean, Notes sur quelques documents concernant les cités lorraines au Moyen Age », dans la *Revue historique de le Lorraine*, 83, 1950, p.29-37.

Schneider [1977]

SCHNEIDER Jean, «Entre le Royaume et l'Empire. A propos d'un livre récent. », dans les *Annales de l'Est*, 29, 1977-1, p.3-28.

Schneider [1987]

SCHNEIDER Jean, « Charlemagne et Hildegarde : conscience dynastique et tradition locale », dans *Autour d'Hildegarde*, sous la direction de Pierre Riché, Carol Heitz et F. Hebber-Suffrin p.9-19.

Schutte [1995]

SCHUTTE Bernd, "*Die Briefe des abtes Walo von St. Arnulf vor Metz*, dans MGH, *Studien und Texte, X*", 1995, Hanovre.

Seibt [1978]

SEIBT Ferdinand, *Karl IV. Ein Kaiser in Europa. 1346-1378*, 1978, Munich.

Sestan [1970]

SESTAN Ernesto, « *La storiografia del Italia longobarda : Paolo Diacono* », dans *Settimane di studio del centro italiano di studi sull'Alto Medioevo n°XVII : la storiografia altomedievale, 10-16 avril 1969*, T. I, p.357-390, Spolète, 1970.

Sibertin-Blanc [1947]

SIBERTIN-BLANC Claude, « *Contribution à l'histoire du Wormsgau : l'évêché de Metz et ses possessions au pays de Worms VII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.* », *ASHAL*, 48, 1947, p.271-287.

Sonrier [2000]

SONRIER Marie-Agnès, «Chape de Charlemagne », dans Isabelle Bardiès, *le chemin des reliques. Témoignages précieux et ordinaires e la vie religieuse à Metz au Moyen Âge*, 2000, Metz, p.55.

Sot [1978]

SOT Michel, « Historiographie épiscopale et modèle familial au IX<sup>e</sup> siècle » dans *Annales E. S. C.*, p.433-446, Paris, mai- juin 1978.

Sot [1981 a]

SOT Michel, *Gesta abbatum, gesta episcoporum*, coll. typologie des sources du Moyen Age Occidental, Turnhout, 1981.

Sot [1981 b]

SOT Michel, « Arguments hagiographiques et historiographiques dans les *Gesta episcoporum* », dans *Hagiographie, cultures et sociétés, IV<sup>e</sup>- XII<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque organisé à Nanterre et à Paris du 2 au 5 mai 1979*, Paris, 1981.

Sot [1993]

SOT Michel, *Flodoard, un historien et son église*, Paris, 1993.

Sot [1997]

SOT Michel, « Les dix livres d'Histoire de Grégoire de Tours chez les écrivains carolingiens », dans *Grégoire de Tours et l'espace gaulois. Actes du congrès international de Tours 3-5 novembre 1994*, sous la direction de N. Gauthier et H. Galinié, p. 319-329, Tours, 1997.

Sot [2000]

SOT Michel, « *Le liber de episcopis Mettensibus* dans l'histoire du genre des *Gesta episcoporum* », dans *Paolo Diacono, un scrittore fra tradizione longobarda e rinnovamento carolingio*. Convegno internazionale di studi, 6-9 mai 1999 a cura di Paolo Chiesa, p.527-548, 2000, Udine.

Sot [2002b]

SOT Michel, « La première Renaissance Carolingienne: échanges d'hommes, d'ouvrages et de savoirs », dans *Les échanges culturels au Moyen Age. 32<sup>e</sup> congrès de la SHMES*, p.23-40, Paris, 2002.

Sot [2009]

SOT Michel, « Le palais d'Aix, lieu de pouvoir et de culture », dans W. Falkowski et Yves Sassier, *Le monde carolingien. Bilan, perspectives, champs de recherches*, 2009, Turnhout, p-243-261.

Souplet [1952]

SOUPLET M., *Le bienheureux Gobert sire d'Aspremont en pays verdunois, moine de Villers-en-Brabant*, 1952, Verdun.

Stoclet [1993]

STOCLET Alain, *Autour de Fulrad de Saint-Denis vers 710-784*, EPHE n°72, Genève, 1993.

Taviani [1990]

TAVIANI-CAROZZI Hugnette, « Le souvenir et la légende de Paul Diacre », dans *Haut Moyen Age. Culture, éducation et société. Etudes offertes à Pierre Riché, sous la direction de M. Sot*, p.555-573, Paris, 1990.

Teubner-Schoebel [1993]

TEUBNER-SCHOEBEL Sabine, *Bernhard von Clairvaux als Vermittler an der Kurie. Eine auswertung seiner Briefsammlung*, 1993, Bonn, p.282-285.

Thiriot [1892]

THIRIOT G., « Recherches sur l'ordre des frères-prêcheurs à Metz », dans *JGLGA*, 1892, 2, p.232-240.

Thomas [1968]

THOMAS Heinz, *Studien zu Trierer Geschichtsschreibung des 11. Jahrhunderts, insbesondere zu den Gesta Treverorum*. *Reinischisches Archiv*, Bonn, 1968.

Thomas [1973]



THOMAS Heinz, «*Zwischen Regnum und Imperium. Die Fürstentümer Bar und Lothringen zur Zeit Kaiser Karls IV*, 1973, Bonn.

TOCK Benoît-Michel, «La charte de Bertram instituant l'élection annuelle du maître-échevin de la ville de Metz, 21 mars 1180 (n. st.) », dans Christine Barralis et Michel Gaillard (dir.), *Metz, les évêques et la ville*, à paraître.

Toussaint [1982]

TOUSSAINT Ingo, *Die Grafen von Leiningen. Studien zur leiningschen Genealogie und Territorialgeschichte bis zur Teilung von 1317/18*, 1982, Sigmaringen.

Trapp [2006]

TRAPP Thomas, *Die Zisterzienserabtei Weiler-Bettlach (Villers-Bettlach) im Hoch- und Spätmittelalter*, 1996, Sarrebruck.

Treffort [2007]

TREFFORT Cécile, *Mémoires carolingiennes. L'épithaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique (milieu VIII<sup>e</sup>–début XI<sup>e</sup> siècle)*, 2007, Rennes

Tribout de Morembert [1930]

TRIBOUT de MOREMBERT Henri, « un épisode de la guerre entre le duc de Lorraine et l'évêque de Metz : la bataille de Beuvaignes-sous-Belrain », dans *les Cahiers Lorrains*, 9, novembre, 1930, p.163-165.

Tribout de Morembert [1935]

TRIBOUT de MOREMBERT Henri, « Histoire des évêques de Metz. I : La légende de Saint Clément », dans *Revue Historique de la Lorraine*, Nancy, 1935.

Tribout de Morembert [1956]

TRIBOUT de MOREMBERT, « *Thierry de Luxembourg (1005-1047)*, dans les *Biographies Françaises*, 7, 1956, Luxembourg, p.3-20.

Tribout de Morembert [1967]

TRIBOUT de MOREMBERT Henri, « Manuscrits de l'abbaye de Saint Avold », dans *Saint Chrodegang, communications du 12<sup>e</sup> centenaire de sa mort*, sous la direction de J. Schneider, p.183-201, Metz, 1967.

Tribout de Morembert [1981]

TRIBOUT de MOREMBERT Henri, « Une des gloires de l'Eglise de Metz : Bertram 1180-1212 », dans le *Bulletin de l'œuvre de la cathédrale de Metz*, 3, 1981, p.13-16.

Trithemius [1494]

TRITHEMIUS Johannes, *Liber de sriptoribus ecclesiasticis*, 1494, Mayence.

Uhlirz [1956]

UHLIRZ Mathilde, « *Die ersten Grafen von Luxemburg* », dans *Deutsches Archiv*, 12, 1956, p.36-51.

Vauchez [1981]

VAUCHEZ André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age, d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Befar, n°241, 1981, Rome, p.229-230.

Vauchez [1981]

VAUCHEZ André, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age, d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Befar, n°241, 1981, Rome.

Vidal [1900]

VIDAL J.-M.« Le pape Jean XXII. Son intervention dans le conflit entre la Savoie et le Dauphiné (1319-1334) », dans la *Revue des questions historiques*, 1900, 34, p.324-387.

Veizin [1979]

VEZIN Jean, « Un manuscrit messin de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle », dans *Miscellanea codicologica*, mélanges offerts à Jean Masai, t. I, p.157-164, Gand, 1979.

Veizin [1989]

VEZIN Jean, « Les *Scriptoria* messins autour de l'An Mil », dans *Metz enluminée. Autour de la Bible de Charles le Chauve. Trésors des manuscrits des Eglises de Metz*, Metz, 1989.

Veizin [1990]

VEZIN Jean, « Les manuscrits en Lotharingie autour de l'An Mil », dans *Religion et culture autour de l'An Mil. Royaume capétien et Lotharingie. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'An Mil, Auxerre 26-27 juin 1987*, études réunies sous la direction de D. Iogna-Prat et J. C. Picard, Paris, 1990, p.309-314.

Vinay [1978]

VINAY Gustavo, «*un mito per sopravvivere : l'istoria Langobardorum di Paolo Diacono* », dans Gustavo Vinay, *Alto medioevo latino. Conversazioni et no*, Naples, 1978, p.125-149.

Viret [1987]

VIRET Jacques, « La réforme liturgique carolingienne et les deux traditions du chant romain », *autour d'Hildegarde*, sous la direction de P. Riché, C. Heitz et F. Heber-Suffrin, Paris, 1987, p.117-127.

Voigt[1893]

VOIGT Günther. «*Bischof Bertram von Metz (1180-1212)* », JGLGA, IV/2, 1892, p.1-65 et V/1, 1893, p.1-69.

Vrégille [1978]

VREGILLE de Bernard, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon 1031-1066*, thèse de doctorat, 1978, 3 vol.

Vrégille [1983]

VREGILLE de Bernard, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon 1031-1066*, Besançon-Lille, 1978.

Wagner [1990]

WAGNER Anne, « Les manuscrits de la bibliothèque de Gorze » dans *Religion et culture autour de l'An Mil. Royaume capétien et Lotharingie. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'An Mil, Auxerre 26-27 juin 1987*, études réunies sous la direction de D. Iogna-Prat et J. C. Picard, p.111-117, Paris, 1990.

Wagner [1995]

WAGNER Anne, « *Wala abbé de Saint-Arnoul de Metz ou la difficulté d'être Lorrain à la fin du XI<sup>e</sup> siècle* » dans *Les Cahiers lorrains*, mars 1995, p.3-21

Wagner [1995b]

WAGNER Anne, « Lecture entre les lignes d'un calendrier. Un exemple d'appropriation territoriale au Moyen Age : la politique des évêques de Metz » dans les *Cahiers Elie Fleur*, n°12-13, Metz, 1995-1996.

Wagner [1996]

WAGNER Anne, *Gorze au XI<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire du monachisme bénédictin dans l'Empire*, 1996 p.17-74.

Wagner [ 1997]

WAGNER Anne, « Collection de reliques et pouvoir épiscopal au X<sup>e</sup> siècle. L'exemple de l'évêque Thierry I<sup>er</sup> de Metz », dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, juillet-octobre t.83 n°211, p.317-341.

Wagner [1999]

WAGNER Anne « Saint-Arnoul évêque de Metz » dans les *Cahiers Lorrains*, 4, 1999, p.385-400.

Wagner [2000]

WAGNER Pierre-édouard, « L'anneau de saint Arnoul », dans *Le chemin des reliques. Témoignages précieux et ordinaires de la vie religieuse à Metz au Moyen Age*, sous la direction d'Isabelle Bardiès, François Heber-Suffrin et Pierre Edouard Wagner, Metz, 2000, p.49-50.

WAGNER Pierre-Edouard, « Les auxiliaires ou évêques suffragants du diocèse de Metz », dans Christine Barralis et Michèle Gaillard, *les évêques et la ville*, à paraître.

WAGNER Sébastien, *Dictionnaire historique des rues de Metz*, 2009, Metz.

Weitlauff [1993]

WEITLAUFF Manfred, *Bischof Ulrich von Augsburg. 890-973. Seine Zeit. Sein Leben. Seine Verehrung*, 1993, Weissenhorn

Weizsäcker [1879]

WEIZSÄCKER Julius, *Der Rheinische Bund 1254*, 1879, Tübingen.

Wendling [1975]

WENDLING Edgard, *Châtel-Saint-Germain. Glanés*, Châtel-Saint-Germain, 1975, Châtel-Saint-Germain, t.2

Wentzcke [1908]

WENTZCKE P., «*Zur Geschichte Bischof Theoderichs III von Metz* », JGLGA, 1908, p.450-454

Werner [1976]

WERNER Karl-Ferdinand, « Le rôle de l'aristocratie dans la christianisation du Nord Est de la Gaule », dans *La christianisation des pays entre Loire et Rhin (IV<sup>e</sup>- VII<sup>e</sup> siècle)*, *Revue Historique de l'Histoire de France*, p.45-73, Paris, janvier- juin 1976, 2<sup>e</sup> éd. 1993.

Wichmann [1891]

WICHMANN K., «*Adelbero I. Bischof von Metz, 929-962* », JGLGA, Metz, 1891, p.104-174.

Winchmann [1892]

WICHMANN K., «*Decempagi-Tarquimpol* », dans le JGLGA, 4, 1892/2, p.116-167.

Wolfram [1903]

WOLFRAM Georg, «*Zur Metzger Bischofsgeschichte während der Zeit Friedrichs I.* », JGLGA, XV, 1903, p.207-218.

Wollasch [1964]

WOLLASCH Hans-Joseph, „*die Anfänge des Klosters Sankt Georgen im Schwarzwald. Zur Ausbildung der geschichtlichen Eigenart eines Klosters innerhalb der Hirsauer Reform*“, Freiburg, 1964, p.111-130

Zechiel-Eckes [2001]

ZECHIEL-ECKES Klaus, «*Ein Blick in Pseudoisidors Werstaat. Studien zum Entstehungsprozess des falschen Dekretalen* », dans *Francia*, 2001, 28, 1, p.37-90.

Zeller [1926]

ZELLER Gaston Zeller, *le rattachement de Metz à la France*, 1926, Paris, 2 vol.

# TABLE DES MATIERES

## TOME 1

INTRODUCTION.....	3
-------------------	---

### PREMIERE PARTIE

#### *LE LIBER DE EPISCOPIS METTENSIBUS (783-784)*

I. LES ÉVÊQUES DE METZ AU HAUT MOYEN ÂGE.....	15
A. Metz et ses évêques durant l'Antiquité .....	15
1. Metz, ville romaine .....	15
2. La fondation du siège et le témoignage des catalogues épiscopaux.....	16
B. Metz au cœur de l'Austrasie.....	20
1. La période mérovingienne : splendeur et discrétion.....	20
2. L'époque carolingienne « Metz, porteuse d'Empire » .....	22

<b>II. ETUDE DU <i>LIBER DE EPISCOPIS METTENSIBUS</i></b> .....	24
<b>A. L'auteur</b> .....	24
1. Les origines de Paul Diacre.....	26
2. Formation et premières œuvres.....	27
3. Paul Diacre à la cour de Charlemagne.....	32
4. Retour de Paul en Italie et dernières œuvres.....	34
<b>Conclusion : apports de Paul Diacre à la Renaissance Carolingienne</b> .....	37
<b>B. Les manuscrits et éditions du <i>Liber</i> de Paul Diacre</b> .....	39
<b>C. Le contenu du <i>Liber</i></b> .....	45
1. Saint Clément, premier évêque de Metz et les fondations apostoliques.....	48
2. Installation et prédication de Clément à Metz.....	62
3. Les premiers successeurs de Clément.....	65
4. Les évêques Rufus et Adelpus.....	65
5. Auctor et l'invasion des Huns.....	66
6. Saint Arnoul et son illustre descendance.....	74
7. Liste de six évêques. Evocation de Sigebaud, trente-sixième évêque.....	80
8. Chrodegang, trente-septième évêque de Metz.....	82

<b>D. Les sources de Paul Diacre : un dossier modeste.....</b>	<b>85</b>
1. Le Dossier.....	85
2. Les sources littéraires disponibles et leur utilisation.....	88
3. Les archives messines.....	89
4. Les monuments et le patrimoine architectural messin.....	90
<b>Conclusion : un faible effort de recherche.....</b>	<b>91</b>
<b>E. Les interprétations du <i>Liber de episcopis Mettensibus</i>.....</b>	<b>92</b>
1. Un siècle de débats autour du <i>Liber de episcopis Mettensibus</i> .....	92
2. Une historiographie au service des Carolingiens.....	107
3. Les ambitions d'Angilram.....	112
<b>Conclusion. Le <i>Liber</i> produit de la rencontre de trois grands personnages.....</b>	<b>121</b>
<b>F. Les destinées du <i>Liber de episcopis Mettensibus</i> au Moyen Age.....</b>	<b>124</b>
1. Saint Clément et le thème de l'apostolicité.....	125
2. Saint Arnoul et le thème dynastique.....	128
<b>Conclusion : un succès modeste, mais une source fondamentale pour l'hagiographie messine .....</b>	<b>130</b>
<b>CONCLUSION : METZ ET LES CAROLINGIENS EN 783/784.....</b>	<b>131</b>

<b>III. TROIS SIÈCLES ET DEMI SANS <i>GESTA EPISCOPORUM</i> NI CONTINUATIONS.....</b>	134
<b>A. L'essor des <i>gesta episcoporum</i> aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles en Lotharingie.....</b>	135
<b>B. Splendeurs et misères des évêques de Metz sous Charlemagne et ses héritiers (IX<sup>e</sup> siècle- 929).....</b>	138
1. La grande vacance.....	138
2. Gondulf (mort en 822).....	140
3. Drogon (823-855).....	141
4. Advence (858-876).....	142
5. Wala (876-882).....	144
6. Robert (883-917).....	145
7. Wigéric (917-927).....	146
8. Benno (917-927).....	148
<b>C. Pauvreté de la production littéraire et maintien du souvenir de la lignée épiscopale IX<sup>e</sup> siècle et début du X<sup>ème</sup> .....</b>	149
1. Les œuvres hagiographiques.....	149
2. Les généalogies arnulfiennes.....	152
3. Le catalogue épiscopal du manuscrit Brême C 36.....	154
<b>D. Les évêques de Metz dans le royaume de Germanie et le Saint Empire : réforme monastique et puissance politique (de 929 à la Querelle des Investitures).....</b>	158
1. Metz dans l'église impériale.....	158
2. Historiographie et hagiographie à Metz aux X <sup>e</sup> -XI <sup>e</sup> siècles.....	166
<b>CONCLUSION : MANQUE DE MOYENS OU ABSENCE DE BESOIN ?.....</b>	181



## **Deuxième partie - Les *Gesta Episcoporum Mettensium* (XII<sup>e</sup> siècle)**

<b>I.</b>	<b>LA NAISSANCE DE LA PRINCIPAUTE EPISCOPALE.....</b>	<b>187</b>
	<b>A. Les évêques de Metz durant la Querelle des Investitures.....</b>	<b>187</b>
	1. Première phase de la crise : les déboires d'Hériman (1073-).....	187
	2. Deuxième phase de la crise : l'échec de l'épiscopat de Poppon et l'installation d'Adalbéron IV (1090-1115).....	200
	3. Troisième phase de la crise : les échecs du parti grégorien (1115-1122)...	203
	<b>B. Etienne de Bar, le fondateur de la principauté épiscopale (1120-1162).....</b>	<b>216</b>
	1. Etienne de Bar : le prince ecclésiastique.....	217
	2. Etienne de Bar l'évêque réformateur.....	233

<b>II.</b>	<b>ETUDE DES <i>GESTA EPISCOPORUM METTENSIIUM</i></b> .....	251
	<b>A. Manuscrits et éditions des <i>Gesta episcoporum Mettensium</i></b> .....	251
	1. Présentation des manuscrits.....	251
	2. Essai de <i>Stemma</i> .....	265
	3. 3 . Fragments édités par Duchesne.....	271
	4. Les éditions.....	273
	<b>B. La structure des notices des <i>Gesta episcoporum Mettensium</i></b> .....	278
	1. Profil général des notices : tombes et <i>dies natales</i> et durée de règne des évêques.....	278
	2. Scander le temps : les listes des papes et des empereurs chez les auteurs de <i>gesta</i> .....	300
	3. Le système chronologique des GEM et la controverse autour des premiers papes.....	316
	<b>Conclusion : le maniement difficile de plusieurs catalogues</b> .....	347
	<b>C. Les sources utilisées pour chaque notice</b> .....	350
	1. Réécriture du <i>Liber de episcopis Mettensibus</i> de Paul Diacre.....	350
	2. Continuer l'œuvre de Paul Diacre.....	389

**CONCLUSION : PEU DE SOURCES, BEAUCOUP D'IMPRECISIONS ET QUELQUES IDEES FORTES..... 413**

**D. Date de rédaction des Gesta episcoporum Mettensium..... 416**

1. Les circonstances de la rédaction..... 419

2. L'auteur : maître Otton ?..... 424

## TOME 2

### TROISIEME PARTIE

#### LES CONTINUATIONS (DE LA FIN XII<sup>E</sup> S. A LA FIN DU XIV<sup>E</sup> S.)

<b>I.</b>	<b>L'APOGEE DE LA PRINCIPAUTE EPISCOPALE (1162-1260).....</b>	<b>452</b>
	<b>A. Le difficile maintien des équilibres (1162-1212).....</b>	<b>452</b>
	1. Les difficultés des successeurs d'Etienne de Bar (1162-1179).....	452
	2. Bertram le restaurateur des équilibres (1180-1212).....	463
	<b>B. Affirmation de l'autonomie messine et affermissement de la principauté ecclésiastique (1212-1260).....</b>	<b>479</b>
	1. Les évêques de Metz écartés de leur cité (1212-1239).....	479
	2. Jacques de Lorraine, second bâtisseur de la principauté épiscopale (1239- 1260).....	513
	<b>Conclusion : l'apogée de la principauté épiscopale.....</b>	<b>525</b>

<b>II. DECLIN, DECADENCE OU STAGNATION ? (1260-1376)</b> .....	528
<b>A. Les évêques de Metz sur la défensive (1260-1302)</b> .....	532
1. Philippe de Florange (1260-1263).....	532
2. Guillaume de Traînel (1264-1270).....	545
3. Laurent (1270-1279).....	554
4. Jean de Flandre (1279-1282).....	568
5. Bouchard d'Avesnes (1282-1296).....	569
6. Gérard de Reninghe (1297-1302).....	582
<b>B. Le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle : Affaiblissement ou effondrement ?</b> .....	586
1. Renaud de Bar (1302-1316).....	586
2. Henri Dauphin (1319-1325).....	595
3. Louis de Poitiers (1325-1327).....	600
4. Adémar de Monteil (1327-1361).....	601
5. Jean de Vienne (1361-1365).....	610
6. Thierry V Bayer de Boppard (1365-1384).....	611
 <b>Conclusion : un repli plutôt qu'un déclin</b> .....	 617

### III. ETUDE DES CONTINUATIONS DES *GESTA EPISCOPORUM METTENSIIUM*

<b>A. Première continuation latine.....</b>	<b>621</b>
1. Période couverte.....	621
2. Manuscrits (date de copie de la continuation).....	621
3. Edition.....	622
4. Contenu et sources.....	622
5. Le contexte de rédaction, le retour d'exil de Bertram.....	630
6. L'auteur.....	634
<b>B. Seconde continuation latine.....</b>	<b>641</b>
1. Période couverte.....	641
2. Manuscrits (date de copie de la continuation).....	641
3. Edition.....	642
4. Contenu et sources.....	642
5. Auteur et contexte de rédaction : le chancelier Julien et la double élection de 1260 .....	651
<b>C. La continuation latine 3.....</b>	<b>658</b>
1. Période couverte.....	658
2. Manuscrits (date de copie de la continuation).....	658
3. Edition .....	658
4. Contenu et sources.....	659

5.	Auteur et contexte de rédaction : la double élection de 1296/1297.....	661
<b>D. Continuation latine 3b.....</b>		<b>662</b>
1.	Période couverte.....	662
2.	Manuscrits (date de copie de la continuation).....	662
3.	Edition.....	663
4.	Bertrand de Coblençe, auteur de la continuation 3b.....	663
5.	Sources et fiabilité de la continuation 3b.....	668
6.	La notice de Thierry V, reflet de l'évêque idéal.....	694
<b>E. Continuation latine 3c.....</b>		<b>702</b>
1.	Période couverte.....	702
2.	Manuscrits (date de copie de la continuation).....	702
3.	Edition.....	702
4.	Analyse du texte.....	703
<b>CONCLUSION. LES CONTINUATIONS LATINES : UN CHANGEMENT RADICAL DE PERSPECTIVE.....</b>		<b>706</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>		<b>709</b>

# Annexes

<b>I.</b>	<b>Liste des évêques de Metz.....</b>	<b>719</b>
<b>II.</b>	<b>Les continuations latines après 1376.....</b>	<b>722</b>
	A. La continuation latine 4.....	722
	B. La continuation latine 4b.....	727
	C. La continuation latine 5.....	728
	D. La continuation latine 6.....	729
<b>III.</b>	<b>Généalogies.....</b>	<b>730</b>
	A. Les évêques de Metz et les Arnulfiens.....	730
	B. Les évêques de la maison d'Ardenne.....	731
	C. Les évêques de la maison d'Ardenne-Luxembourg.....	732
	D. Les évêques de Metz de la maison comtale de Bar.....	733
	E. Les évêques de Metz de la maison ducale de Lorraine.....	734
	F. Les comtes de Metz.....	735
	G. Généalogie de l'évêque Jean d'Apremont.....	736
	H. Les évêques dauphinois.....	737



<b>IV. Cartes</b> .....	738
H. Lieux mentionnés dans le <i>Liber des Episcopis Mettensibus</i> de Paul Diacre....	738
I. Lieux mentionnés dans les <i>Gesta epsicoporum Mettensium</i> .....	739
J. Lieux mentionnés dans la continuation latine 1.....	740
K. Lieux mentionnés dans la continuation latine 2.....	741
L. Lieux mentionnés dans la continuation latine 3b.....	742
M. La ville de Metz vers l'An Mil.....	743
N. La vile de Metz vers 1400.....	745
 <b>Bibliographie</b> .....	 747